

**Université Paris X Nanterre-La Défense – IDHE
Université de Neuchâtel**

2013

N° attribué par la bibliothèque
|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

THÈSE en Cotutelle

Pour obtenir le grade de docteur de l'Université Paris X Nanterre-La Défense
et de l'Université de Neuchâtel

Discipline : Histoire

Présentée et soutenue publiquement par

Anne Rothenbühler

Le 12 décembre 2013

**Les Suissesses à Paris. Itinéraires migratoires et professionnels,
1880-1914**

Directrices de thèse

Madame Marie-Claude BLANC-CHALEARD, Professeur d'histoire contemporaine à l'Université
Paris X Nanterre-La Défense

Madame Nadège SOUGY, Professeure-Assistante à l'Université de Neuchâtel

Membres du Jury

Mme Marie-Claude BLANC-CHALEARD

Mme Nancy L. GREEN

Mme Anne-Lise HEAD-KÖNIG

M. Luigi LORENZETTI

M. Philippe RYGIEL

Mme Nadège SOUGY

RESUME

Les Suissesses à Paris. Itinéraires migratoires et professionnels, 1880-1914.

Anne ROTHENBÜHLER

Entre 1880 et 1914, les Suissesses représentent la première population féminine étrangère de la capitale. A rebours des clichés qui font de la Confédération helvétique un pays de cocagne, se dégage de cette étude une émigration oubliée aussi bien dans le pays de départ que dans le pays d'arrivée. Au carrefour de plusieurs champs historiographiques (histoire de l'immigration, histoire des femmes, histoire du travail, histoire de la ville et enfin histoire de la Suisse), cette thèse, soutenue par des sources originales, dévoile le destin de migrantes bien souvent domestiques. Au fil des pages, on suit les parcours de ces femmes depuis le pays de départ jusqu'à Paris. Les sources révèlent que l'argument économique, bien souvent primordial dans la décision de migrer, n'est pas ici la cause principale. La migration s'avère avant tout une affaire d'opportunité professionnelle que les domestiques suisses savent saisir ou provoquer, dévoilant ainsi toute leur capacité à être actrices de leur destin. Dans la capitale française, les Suissesses rejoignent de nombreuses migrantes (internes ou étrangères) qui se retrouvent sur un marché du travail domestique tendu, dans lequel la réputation est un critère de sélection primordial. Les femmes suisses vont pouvoir profiter de l'excellente image de leur colonie. En effet, celle-ci (avec à sa tête l'Ambassadeur) est consciente du regard que la population locale porte sur l'Autre et est actrice de cette réputation. Paris est également un pôle important pour une migration d'un type nouveau : les migrations gestationnelles ou une mobilité, généralement de quelques mois, qui a pour but d'accoucher à Paris et d'échapper ainsi aux rumeurs qui entourent les grossesses naturelles.

The immigration of Swiss women in Paris. Migratory and professional routes 1880 to 1914.

The study of the immigration of Swiss women in Paris is situated at the junction of several fields of historiography : history of immigration, women's history, history of work, history of cities and the history of Switzerland. Original sources have made it possible to bring to light the destinies of women whose stories, on account of their being migrants and servants, had been pushed into the sidelines of History. Among the 600.000 Swiss people who chose to leave their native country during the 19th century, many went to France, including thousands of women. The phenomenon of "women mobility" is to be considered in a European context : women, unlike what prejudiced minds may think, travelled a great deal on the continent. However, the 19th century model for Swiss women was a very conservative one. In fact, Swiss women mainly had two options : being a domestic or being a mother. Young women had access to different types of trainings, but all of them centered on sewing and maternal and household cares. Nevertheless, some women refused to conform to this model and, depending on the opportunities they found, some of them went to Paris to become domestics. Through this analysis, an opportunity is given to propose a study of foreigners who settled in Paris, but the latter is based on gender, which occasions a new look on the subject of immigration in the French capital. The Swiss community distinguished itself from the others by its structure, which perfectly mirrored the hierarchies which prevailed in Switzerland. It was also noticeable through the fact that the elites, on both sides of the frontier, paid a lot of attention to the reputation of the whole colony. Indeed, a powerful form of social control was exerted through the fact that, in Switzerland, the most fragile members of the community were systematically sacked or marginalized. Eventually, moving to Paris represented for Swiss women the possibility to display their professional ambitions, notably by highlighting their professional experience in Paris but also by distancing themselves from a community which was quick to heat opprobrium on women having children out of wedlock.


IMPRIMATUR

La Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel, sur les rapports de Mme Nadège Sougy, co-directrice de thèse, professeure assistante à l'Université de Neuchâtel ; Mme Marie-Claude Blanc-Chaléard, co-directrice de thèse, professeure à l'Université de Paris Ouest Nanterre la Défense ; M. Luigi Lorenzetti, professeur, Laboratoire de l'histoire des Alpes à Mendrisio ; M. Philippe Rygiel, maître de conférence à l'Université de Paris I ; Mme Anne-Lise Head, professeure émérite de l'Université de Genève autorise l'impression de la thèse présentée par Mme Anne Rothenbühler en laissant à l'auteur la responsabilité des opinions énoncées.

Neuchâtel, le 12 décembre 2013

La doyenne
Geneviève de Weck

po. Hadi Madi, Vice-doyen adjoint



Remerciements

Mes premiers remerciements vont à mes directrices de thèse : Marie-Claude Blanc-Chaléard, pour m'avoir ouvert les portes de la recherche historique et pour m'avoir suivie, avec bienveillance, de la maîtrise au doctorat, et Nadège Sougy pour son extrême sollicitude et ses précieux conseils lors des moments de doutes. Je tiens également à remercier Anne-Lise Head-König pour son aide attentive et Sylvie Schweitzer pour ses conseils.

Toute ma gratitude à L'Association Suisse des Femmes des Universités pour leur soutien et leur confiance.

Ce travail n'aurait pas été possible sans l'accueil, chaleureux et professionnel, des archives cantonales de Fribourg, de Genève, du Jura, de Neuchâtel, de Vaud, et du Valais.

Toute ma reconnaissance à Mme Therrien, présidente de la Société Helvétique de Bienfaisance pour sa confiance et son accueil, ainsi qu'à Mme Laroche, secrétaire de la Société Helvétique de Bienfaisance, pour sa gentillesse et son aide. Une pensée pour M. Haab de l'École suisse internationale du français appliqué pour avoir exhumé des archives de la cave. Un grand merci à Maryse Paccard, documentaliste à la bibliothèque de l'INSEE, pour son talent à retrouver des volumes de recensements perdus. Une pensée tout particulière à Sœur Ingrid, qui m'a ouvert, avec générosité, les archives des Diaconesses de Reuilly, à Versailles. J'associe à ces remerciements, Mme Elsa Prétôt, pour son accueil et son soutien durant de nombreuses années.

Toute ma gratitude va à mes relecteurs pour leur patience et leur travail : Guillemette Sens-Israël et ma mère, Edith Rothenbühler.

Enfin, merci à Richard pour les éclats de rires et nos voyages réels et imaginaires. Merci à mes parents, Edith et Edgar Rothenbühler, je leur dois tant. Un dernier remerciement à mes amis pour m'avoir encouragée durant ces années.

A Cécile Jeanblanc (1982-2008)
Doctorante en histoire ancienne
A sa mémoire.

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE

PREMIERE PARTIE : Penser le départ

CHAPITRE 1. SUISES EN MIGRATION

I. Une terre ancienne d'émigration (XV^e-XVIII^e)

- A. Les échelles de la mobilité
- B. Formes
- C. Structures et organisation

II. Les Suissesses : l'émigration oubliée ?

- A. Les préceptrices suisses : une migration de type traditionnel (1815-1880)
- B. Des bonnes-à-tout-faire à Paris : une migration d'un type nouveau ? (1880-1920)
- C. Les chemins vers Paris

CHAPITRE 2. LES LIEUX DU DEPART

I. La Suisse romande, terre de contrastes

- A. Julia L. de Cornol en Ajoie
- B. Marie M. de Montreux
- C. Alphonsine L. née à Salvan en Valais

II. Le marché du travail féminin en Suisse romande

- A. Education et formation des Suissesses (1815-1890)
- B. De nouveaux métiers féminins
- C. Etre domestique en Suisse à la fin du XIX^e

CHAPITRE 3 DISCOURS ET PRATIQUES : LA ROMANDE DANS L'ESPACE PUBLIC

I. Le philosophe et le médecin : théoriciens de l'infériorité féminine

- A. De la faiblesse physique de la femme
- B. La femme : un être influençable

II. Exister dans l'espace public grâce aux associations féminines

- A. La maternité sociale : du foyer à la nation
- B. Les différents domaines d'action
- C. Petite histoire de l'action féminine en Suisse (1800-1900)

DEUXIEME PARTIE. Fragments de vie parisienne

CHAPITRE 4. PARIS : CAPITALE DE L'IMMIGRATION FEMININE

I. Les migrantes étrangères à Paris : dénombrement et comparaison

A. Sources et méthode

B. Du nombre d'hommes et de femmes dans les quatre colonies choisies

II. Lieux de vie et espaces du quotidien

A. Un espace de vie sexué ? Deuxième essai de typologie

B. Spécificité de la migration des Suissesses

CHAPITRE 5. MIGRANTES AU TRAVAIL

I. Travailler à Paris

A. La chambre, l'atelier et la rue : les espaces de travail des migrantes

B. Des professions mixtes

II. De la condition domestique

A. La réputation. Un critère de distinction sur un marché du travail tendu

B. Etre domestique à Paris dans le dernier tiers de XIX^e

CHAPITRE 6. CONTRÔLER ET REGULER : LA COLONIE SUISSE DE PARIS

I. Une communauté très encadrée

A. Les Suisses de Paris : profil d'une colonie

B. « Monsieur le Ministre »

C. Une colonie actrice de sa réputation

II. Le poids des associations

A. Des associations nombreuses et variées

B. La Société Helvétique de Bienfaisance

III. Contraindre et discipliner le corps

A. Au chevet des migrantes

B. Soigner et punir : les « bonnes œuvres » des Diaconesses

CHAPITRE 7. PENSER LE REOUR

I. Des configurations contrastées

A. Etre domestique à Paris : destin ou étape ?

B. Immigrer pour accoucher

II. Les tourments de la migration

A. Les difficultés rencontrées

B. Organiser le retour

CONCLUSION GENERALE

SOURCES

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES

TABLE DES ABREVIATIONS

TABLE DES FIGURES ET ILLUSTRATIONS

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE

« *Paris approchait. On était entré sous une immense hall voûtée, faite de verre et d'acier ; quelques minutes plus tard, je m'étais trouvé immobilisé sur le trottoir qui est devant la gare de Lyon, sous la grande horloge* »¹. Ce témoignage, où l'impatience de la découverte se lie à la peur de l'inconnu, est celui du célèbre écrivain suisse Charles-Ferdinand Ramuz, né à Lausanne en 1878, qui décida en 1900 de se rendre dans la « Ville-Lumière » afin d'y préparer une thèse de doctorat. Ces mots, sans artifice, auraient pu être prononcés par Julia, 25 ans, née dans un village du plateau jurassien, près de la cité de Porrentruy, ou bien Jenny, sa compatriote de 19 ans, originaire de Genève, qui accomplirent toutes deux le grand voyage, ce glissement de la fidélité des communautés locales au détachement et à la rupture implacable. Les sujets de cette étude sont les sans-grades et les anonymes du long voyage, invisibles à plus d'un titre : femmes, domestiques et étrangères. Ce travail de recherche doit en premier chef à l'héritage historique de la microhistoire, qui « à « *la geste des rois* » préfère s'interroger sur ce qui a été tu, écarté ou simplement ignoré »². Dans son livre, Alain Corbin livre ses réflexions sur l'individu et « *l'atonie des existences ordinaires* »³. Il s'agit d'une « histoire d'en bas », où dans le cadre des limites imparties par les sources, s'impose la notion historique d'individus.

Ces Suissesses ont existé et l'état-civil en témoigne. Du moins, tenterons-nous, si notre entreprise ne relève pas directement de la micro-histoire, de réparer hardiment une lacune réelle de l'histoire de l'immigration, celles des immigrées suisses à Paris à la fin du XIX^e siècle, au souvenir englouti par le grouillement des migrants de l'Europe entière qui arrivèrent en masse en France dans le dernier quart du XIX^e siècle et qu'il s'agit désormais de sortir du néant.

¹ Charles-Ferdinand Ramuz, *Pari. Notes d'un Vaudois*, 1938, Lausanne, Les Editions de l'Aire, 1978, p.11.

² Carlo Ginzburg, *Le fromage et les vers. L'univers d'un meunier du XVI^e siècle*, Paris, Aubier, 1980, p.7.

³ Alain Corbin, *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot, sur les traces d'un inconnu*, Paris, Champs Flammarion, 1998, p.8.

A la croisée des chemins

L'immigration suisse en France constitue l'un des plus anciens mouvements de population vers l'Hexagone, c'est également l'une des colonies les plus diversifiées : migration de peuplement, militaire, de talents, intellectuelle, de travail. Mais, c'est avant tout, l'une des migrations les plus méconnues de l'historiographie française.

Sur le plan historiographique, l'histoire de l'immigration en France est marquée par deux moments : les années 1980 sont marquées par la publication de thèses à propos de colonies étrangères, plus ou moins étudiées : Jeannine Ponty sur les Polonais⁴, Gérard Noiriel sur les prolétaires immigrés de Longwy⁵. Les années 1990 ont vu se renouveler considérablement ce champ épistémologique grâce, notamment à la thèse de Marie-Claude Blanc-Chaléard, qui, croisant les échelles et travaillant sur le temps long, pose la question de l'intégration des Italiens de l'Est parisien⁶. Si, durant ces années, de nombreuses communautés sont devenues objets d'histoire, force est de constater que la colonie helvétique n'a pas connu un sort aussi favorable. Jusqu'à nos jours, seule la thèse de Renée Théry-Lopez soutenue en 1986, et prenant comme cadre d'étude, Marseille⁷, a donné un premier éclairage sur l'implantation suisse en France. En effet, hormis, quelques lignes dans des travaux généraux comme dans l'ouvrage dirigé par L. Gervereau, P. Milza et E. Temime, *Toute la France, histoire de l'immigration en France au XX^e siècle*⁸, l'une des plus anciennes colonies d'étrangers de l'histoire de France reste dans l'ombre. Outre le choix d'un sujet méconnu et sous-estimé, notre enquête monographique se distingue de bon nombre de travaux universitaires, puisque ces derniers débutent par le pays d'arrivée et remontent la chaîne migratoire. Notre démarche est à rebours de ces études puisque, grâce aux sources, il est possible d'appréhender cette migration par l'amorce de la chaîne migratoire et ainsi, non seulement de cerner le processus qui permis de passer de l'émigration à l'immigration, mais surtout d'analyser la position du pays de départ dans ce domaine. Cette démarche

⁴ Jeannine Ponty, *Polonais méconnus*, Paris, Publication de la Sorbonne, 1988.

⁵ Gérard Noiriel, *Longwy, immigrés et prolétaires, 1880-1980*, Paris, PUF, 1984.

⁶ Marie-Claude Blanc-Chaléard, *Les Italiens dans l'est parisien. Une histoire d'intégration (1880-1960)*, Rome, Ecole française de Rome, 2000.

⁷ Renée Thery-Lopez, *Contribution à l'étude de l'immigration. Une immigration de longue durée : Les Suisses à Marseille*, Université de Provence, Thèse de 3^{ème} Cycle, dir. par Emile Temime, 1986.

⁸ Laurent Gervereau, Pierre Milza, Emile Temime (dir.), *Toute la France, histoire de l'immigration en France au XX^e siècle*, Paris, Somogy, 1998.

qualitative et expérimentale qui privilégie l'étude d'un objet enfoui et donc, jusque là, très limité permet d'offrir des perspectives originales et heuristiques sur la construction du social.

En Suisse, la démographie historique est la première à s'être intéressée aux migrations internes et transfrontalières des hommes et des femmes grâce aux travaux d'Anne-Lise Head-König⁹. Mais l'historiographie s'est surtout concentrée sur deux mouvements migratoires : le mercenariat qui a fait l'objet d'un abondant traitement et l'émigration vers l'Outre-mer (Amérique ou Australie). Le concept d'*Auswanderung* permet d'appréhender cette émigration et de multiples études, comme celles de Gérald Arlettaz, y font référence. Mais ce terme *Auswanderung* n'est utilisé que pour qualifier une émigration à longue distance, bien souvent vue comme définitive. Or, d'une part, de nombreuses études, notamment celles de Luigi Lorenzetti¹⁰, montrent que ces migrations sont souvent ponctuées de retours au pays natal et d'autre part, la mise en exergue d'une émigration lointaine, occulte l'importance des émigrations dites de proximité qui sont historiquement et numériquement toutes aussi importantes et dirigées vers la France, l'Italie ou encore l'Allemagne. De nombreux articles¹¹ tournés vers l'Allemagne ou l'Italie permettent une première approche de ces relations transfrontalières, mais l'étude de l'émigration suisse vers Paris, reste, à ce jour, inédite, d'autant plus que ce sont les femmes qui, en l'occurrence deviennent objets d'histoire.

L'historiographie a prioritairement retenu de l'immigration, les traits creusés des ouvriers italiens sur les chantiers de construction américains ou encore les regards hagards des Irlandais fraîchement débarqués à Ellis Island. La mobilité féminine est un enjeu historiographique récent, alors que la sociologie en a fait un objet d'étude depuis les années 70. Il est vrai que l'immigration a longtemps été, à juste titre, perçue comme un phénomène masculin par les contemporains du XIX^e siècle. En 2000, Isabelle Bertaux-Wiame et Cécile Dauphin, l'une sociologue et l'autre historienne, dirigèrent une journée d'étude centrée sur les mobilités féminines, *Et pourtant, elles bougent, A*

⁹ Anne-Lise Head-König, « Hommes et femmes dans la migration : la mobilité des suisses dans leur pays et en Europe (1600-1900) », in *Migrations internes et médium-distance en Europe, 1500-1900, 1^{ère} Conférence européenne de la Commission internationale de démographie historique*, Santiago de Compostela, 1993, vol.1. Europe, p.205-225.

¹⁰ Luigi Lorenzetti, *Economie et migration au XIX^e siècle : les stratégies de la reproduction familiale au Tessin*, Bern, Berlin, Bruxelles, Frankfurt a.M., New York, Wien, 1999, XXX, 612 p. (coll. Publications Universitaires Européennes).

¹¹ On peut citer pour exemple l'article d'Anne-Lise Head-König, « Hommes et femmes dans la migration : la mobilité des Suisses dans leur pays et en Europe (1600-1900) », *op.cit.*

*propos des mobilités des femmes*¹². Ce fut un premier pas d'une réflexion qui méritait un développement plus ample. Evitant l'écueil d'un quant-à-soi méthodologique, traversant les frontières, les différentes interventions précisèrent un pan des spécificités de la mobilité des femmes. Mais c'est l'ouvrage fondamental de Nancy L. Green, *Repenser les migrations*¹³, qui permet de redécouvrir l'immigrée en France. Dans son approche intellectuelle, l'historienne américaine rappelle que l'immigration a été avant tout pensée en corrélation avec l'industrie et l'urbanisation des années 1970. Puis, la figure du migrant du XIX^e siècle est apparue et avec lui, une nouvelle image : celle d'un homme, célibataire, qui part tenter sa chance aux Amériques. L'immigration est alors vue uniquement sous le prisme économique. Or, l'immigrée existe, encore faudrait-il identifier quelle est sa place dans l'immigration dite traditionnelle, mais aussi quelles sont les conséquences de ses mouvements migratoires sur la représentation que les chercheurs se font de la mobilité comme concept. Trois figures féminines émergent. Celle qui reste dans le pays de départ et qui gère le patrimoine familial, celle qui suit son mari. C'est souvent le cas des grandes bourgeoises de Lausanne et de Genève qui accompagnent leurs époux à Paris pendant les mois d'hivers avec deux objectifs : profiter des mondantés pour entretenir leur réseau de relation mais aussi permettre aux hommes de faire fructifier leurs affaires. Enfin, celle qui part seule, catégorie sur laquelle nous souhaitons centrer ce travail. Deux ouvrages précurseurs dans l'étude historique des immigrantes ont été publiés au début des années 1980 : *The Rising of the Women* de Meredith Tax¹⁴ – ouvrage qui s'inscrit dans l'histoire des femmes et dans lequel les immigrantes sont des figures majeures – et *Erin's Daughters in America* d'Hasia Diner¹⁵, une approche ethnique de l'immigration qui porte sur les femmes immigrantes irlandaises. A la suite de Donna Gabbacia¹⁶ qui a consacré en 1989, une bibliographie à ce sujet, Nancy L. Green interpelle l'historien sur cette inconnue ignorée de l'histoire des femmes et de celle des migrations.

¹² Isabelle Bertaux-Wiame, Cécile Dauphin, *Et pourtant, elles bougent, A propos des mobilités des femmes*, Actes des journées d'Etudes organisées par le GDR MAGE sous la direction de Jacqueline Laufer et Christine Marry, 8 juin 2000.

¹³ Nancy L. Green, *Repenser les migrations*, Paris, PUF, 2002.

¹⁴ Meredith Tax, *The Rising of the Women : Feminist Solidarity and Class Conflict 1880-1917*, New York, Monthly Review Press, 1980.

¹⁵ Hasia R. Diner, *Erin's Daughters in America : Irish Immigrant Women in the Nineteenth Century*, Baltimore/Londres, Johns Hopkins University Press, 1983.

¹⁶ Donna Gabbacia, *Immigrant women in the United States, a Selectively Annotated Multidisciplinary Bibliography*, Westport, Greenwood, 1989.

La dimension comparatiste ne sera vraiment prise en compte que quelques années plus tard lors du colloque *Histoire/Genre/Migration* qui s'est tenu à Paris en 2006¹⁷ où furent étudiés différents parcours migratoires féminins, à l'instar des Italiennes, des femmes issues de la montagne pyrénéenne, les Grecques, sans cependant identifier des mécanismes communs à toutes ces migrations.

Dans l'historiographie helvétique, les émigrées, en tant qu'actrices principales, n'apparaissent pas, même s'il existe un mémoire publié à l'Université de Neuchâtel, par Alain Meader et qui porte sur le départ de jeunes institutrices neuchâteloises pour la Russie¹⁸ alors qu'Irène Herrmann a également travaillé sur l'immigration genevoise en Russie¹⁹. Cependant, les migrantes ne gagnent en visibilité dans les recherches que dès lors qu'elles accompagnent leurs époux, comme ces Valaisannes partant pour l'Amérique : dans ce cadre leur présence relève de l'anecdotique et n'a jamais fait l'objet d'une étude spécifiques. A l'inverse, les immigrées d'Europe orientale, arrivées en Suisse, à la fin du XIX^e siècle connaissent un sort heuristique bien meilleur, grâce en particulier aux travaux de Natalia Tikhonov sur les étudiantes russes inscrites dans les différentes Universités suisses comme celle de Genève, Zürich ou encore Berne²⁰. Les femmes appartenant à l'élite semblent ainsi sortir plus aisément de l'anonymat que celles des classes plus modestes. Les études, plus générales, sur l'émigration suisse en France et à Paris sont également peu nombreuses : il faut cependant citer l'article de Marie-Pierre d'Abrigeon sur les Suisses et les Allemands à Lyon ou encore la thèse de Stéphanie Leu sur les mouvements transfrontaliers²¹.

Parallèlement, émerge un autre enjeu dans ce travail, il s'agit de l'histoire du travail des femmes. Cette dernière, d'abord le fait des études anglo-saxonnes dans les années 60,

¹⁷ Philippe Rygiel, Natacha Lillo (dir.), *Rapports sociaux de sexe et immigration, Mondes atlantiques XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Publibook, 2006.

¹⁸ Alain Meader, *Gouvernantes et précepteurs neuchâtelois dans l'Empire Russe (1800-1890)*, Cahier de l'Institut d'histoire, n°1, 1993, Neuchâtel.

¹⁹ Irène Herrmann, *L'émigration un révélateur social ? Les Genevois en Russie entre 1906 et 1914*, Mémoire de licence (sous la direction du Prof. François Walter), Genève, 1988.

²⁰ Natalia Tikhonov *En quête de savoir, les étudiantes de l'empire russe dans les universités suisses 1860-1914*, EHESS, 2004.

²¹ Marie-Pierre d'Abrigeon, « Suisses et Allemands à Lyon avant 1914 : un profil d'après les recensements », in *Le Monde Alpin et Rhodanien, Migrations*, vol. 3-4, 1989/01, p. 125-129 ; Stéphanie Leu, *Les petits et les grands arrangements. L'État bilatéral : une réponse au défi quotidien de l'échange de populations. Une histoire diplomatique de la migration et du droit des migrants entre France et Suisse. Organisation, acteurs et enjeux (inter)nationaux. (Milieu du XIX^e-1939*, sous la direction de Paul-André Rosental et Brigitte Studer (Université de Berne), soutenue en 2012, *Comme un petit air de Suisse*, Chaumont, le Pythagore, 2003.

puis, arrivant, plus tardivement en France, s'est alors intégrée à une histoire sociale renouvelée. Nous souhaitons insérer notre étude dans le courant historiographique inspiré par la démarche originale de l'historienne Anne Martin Fugier, spécialiste de la condition domestique à Paris, au XIX^e siècle²². En effet, il s'agit avant tout d'un sujet sur le travail salarié des femmes²³. A travers l'étude des tâches inhérentes à la condition de domestique, Anne Martin-Fugier écrit une histoire non seulement du travail féminin mais également des mentalités et de la société dans laquelle elles évoluent. Cette anthropologie historique de la condition domestique est récente dans la mesure où l'indifférence historiographique pour le travail féminin, s'est ici couplée au silence des sources qui comptabilisent que rarement le travail domestique comme partie prenante de l'activité économique. Cependant, si l'étude d'Anne Martin-Fugier permet de mesurer l'impact de cette condition sur les corps et les esprits, elle ne donne pas sa pleine dimension à la condition sociale que pouvait apporter le travail de domestique. Ainsi, devenir domestique hors de son pays dans une grande ville, comme Paris invite à saisir les particularités d'un parcours qui dresse des formes d'indépendance sans doute assez différentes de celles données par le statut de femme mariée ou d'ouvrière. Plus récemment, le *Servent Project*, lancé en 2000, a pour objectif de créer un réseau européen sur le travail domestique, réunissant des chercheurs, historiens, démographes mais aussi juristes ou encore sociologues. La démarche est clairement comparative puisqu'il s'agit de tenir compte de l'existence de divergences liées aux traditions historiques et aux politiques en matière d'emploi et de migration²⁴. Y est intégrée la notion d'*agency*²⁵ qui est le résultat d'un poststructuralisme remettant en cause le fait qu'on peut tout comprendre par la structure. Sa polysémie qui n'a pas d'équivalent simple en français et se trouve traduit, selon les auteurs, par *capacité d'agir, puissance d'agir, agence, agentivité, agencéité, agencivité* met l'accent sur le sujet, et le pouvoir que celui-ci a de décider lui-même de, par exemple, sa migration avec subjacent la question centrale de l'intentionnalité, celle-ci permettant de s'interroger sur la manière

²² Anne Martin-Fugier, *La place des bonnes, la domesticité féminine à Paris en 1900*, 1979, Paris, coll. Tempus, Perrin, 2007.

²³ Sylvie Schweitzer, *Les femmes ont toujours travaillé. Une histoire du travail des femmes au XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Odile Jacob, 2002.

²⁴ Voir à ce propos les articles issus du Servent Project : Suzanne Pasleau et Isabelle Schopp, *Le travail domestique et l'économie informelle*, Raffaella Sarti, *Conclusion. Domestic service and european identity*, Final report, Urbino, 2005.

²⁵ Le terme est défini par Judith Butler, *Trouble dans le genre. Pour un féminisme de la subversion*, Paris La Découverte, 2005. Voir également Judith Butler, « Performative Agency », in, *Journal of Cultural Economy*, Volume 3, Issue 2, 2010, pages 147-161.

dont les migrantes caractérisent la réflexivité de leurs actions, de leurs projets migratoires²⁶. Les sources produites par les migrantes elles-mêmes peuvent alors faire l'objet d'une étude critique mettant en valeur les intentions de l'auteure, tout en se gardant d'une interprétation finale sur la conscience du projet en cours. L'un des écueils de l'*agency* est une vision trop optimiste des possibilités de l'action individuelle mais ce concept a le mérite d'être opératoire, aussi bien en histoire de l'immigration qu'en histoire des femmes. Ce travail de recherche essaye ainsi de combiner ces deux approches, entre la contrainte des structures et la marge de l'action individuelle.

Travailler sur l'histoire des femmes et sur les notions d'émigration et d'immigration a pour corollaire l'obligation d'interroger les espaces fréquentés par ces Suissesses, non seulement dans le pays de départ, mais également à Paris. Autrement dit, ce sujet s'insère nécessairement dans une histoire de la ville et, par extension, dans une réflexion sur les sociabilités féminines. Considérant que les femmes sont « *des sujets sociaux actifs, placés dans un contexte historique concret* »²⁷, l'étude du rapport que les femmes entretiennent avec l'urbain relève de leurs activités et de leur statut social. Il s'agit donc d'identifier un parcours genré : dans ce cadre, cette réflexion est redevable de nombreux travaux. Outre le volume IV de *l'Histoire des femmes en Occident* qui consacre tout un chapitre à l'usage de l'espace²⁸, des historiens suisses se sont intéressés depuis à cette thématique avec des problématiques différentes. Ainsi, dans l'ouvrage dirigé par Anne-Lise Head-König et Albert Tanner, *Les femmes dans la ville*²⁹, l'approche épistémologique est bien plus économique et politique que sociale. Il ressort également que l'histoire des représentations et des espaces de sociabilité, des classes populaires définies ici comme une position sociale située au bas d'une échelle hiérarchique organisant la stratification sociale. A la domination du genre, s'ajoute pour les femmes des classes populaires une oppression de classe³⁰.

Etre une migrante, c'est avant tout être une femme du XIX^e siècle avec son *ethos* mental et ses identités. L'utilisation du genre en tant que grille d'analyse semble un excellent moyen de déconstruire les rapports entre les sexes. A l'origine de

²⁶ Anne Montenach, « Introduction », in *Rives méditerranéennes*, 2012, n°41, p.7.

²⁷ Louise A. Tilly, « Genre, histoire des femmes et histoire sociale » in *Genèse*, 1990/2, n° 159 p.151.

²⁸ Michelle Perrot, « Sortir » in, G. Duby, M. Perrot, *Histoire des femmes en Occident*, Tome IV, Paris, Perrin, 2002.

²⁹ Anne-Lise Head-König, Albert Tanner, *Les femmes dans la ville*, Bern, Chronos, 1993.

³⁰ Christelle Hamel, Johanna Siméant, « Genre et classe populaire », in *Genèse*, 2006/3, n°64, p.3.

ce qu'on va appeler les *Gender Studies*, se pose la critique fondamentale de l'idée d'une nature humaine : pour Jean-Jacques Rousseau comme pour Emmanuel Kant, développement repris par Sartre dans *L'Être et le Néant*, l'Homme n'est originellement rien, il n'y a ni nature, ni concept de l'Homme. Ce postulat philosophique implique que la nature humaine ne soit considérée que comme le résultat d'un choix ou d'une culture. Ce qui fait dire à Simone de Beauvoir que « *la femme est un homme comme les autres* » car pour la femme aussi, selon l'analyse sartrienne, l'existence précède l'essence³¹. Le genre, terme qui a encore des difficultés à s'imposer dans la langue française, a pour principe de base, l'idée que la « nature » féminine (ou masculine) est une addition d'une somme d'attributs culturels. La pionnière de ces études est l'anthropologue Margaret Mead, dans les années vingt, qui démontre qu'il existe une part de construction dans le rôle des sexes³². Pour Françoise Thébaud, le genre « *serait le sexe social, une construction* »³³, un système de bicatégorisation hiérarchisé entre les sexes et entre les valeurs et représentations qui leur sont associés, permettant de dévoiler les inégalités hommes/femme jusque là peu étudiées, ainsi que la participation des femmes à un grand nombre d'activités considérées alors comme masculines. C'est pourquoi, il nous a paru essentiel d'utiliser le genre dans notre démarche, afin d'appréhender ce que les sources ignorent. Celui-ci a été avant tout utilisé, ici, comme un outil lexical permettant d'appréhender de manière originale certaines sources (les petites annonces ou dans les nomenclatures). Une analyse genrée de certaines œuvres littéraires a été retenue afin de démontrer les mécanismes inconscients entre masculins et féminins.

1880-1914 : moment clef dans l'histoire des migrations féminines suisses

Siècle des migrations « *blanches* » selon Philippe Rygiel³⁴, le XIX^e voit se dérouler les grandes vagues migratoires qui poussent les Européens à quitter leur pays cherchant ailleurs qui un travail, qui une vie meilleure. Outre les nationalités qui ont marqué les mémoires comme les Irlandais, les Belges ou les Italiens, d'autres migrants, plus discrets, partent, non seulement pour le continent américain, mais également pour

³¹ Simone de Beauvoir, *Le deuxième sexe*, Paris, Gallimard, 1949.

³² Margaret Mead, *Mœurs et sexualité en Océanie*, op.cit.

³³ Françoise Thébaud, *Ecrire l'histoire des femmes et du genre*, Lyon, ENS Editions, 1998.

³⁴ Philippe Rygiel, *Le temps des migrations blanches. Migrer en Occident (1840-1940)*, Montreuil, Aux lieux d'être, 2007.

d'autres pays d'Europe, dans un parcours migratoire qui plonge ses racines dans des traditions anciennes.

Mais cette période est également un moment charnière dans l'histoire des migrations helvétiques. En effet, une émigration, majoritairement masculine ou familiale, s'intensifie en cette fin de XIX^e siècle, tant à l'échelle mondiale avec de nombreux départs vers les Amériques ou l'Australie, mais aussi sous la forme de migrations de proximité vers l'Italie, l'Allemagne ou la France. Or, ce dernier tiers du XIX^e siècle est également un moment majeur des migrations féminines helvétiques. En effet, c'est à partir de 1880 que s'effondre une migration présente depuis le début du siècle, celle des gouvernantes suisses partant pour la Russie.

Cependant, le moment d'étude choisi trouve également sa justification dans l'apparition des premiers recensements publiés tous les cinq ans, par le département de la Seine³⁵. Grâce à eux, l'on peut avoir un tableau précis de la présence des colonies étrangères à Paris, permettant non seulement une approche résolument comparative entre les différentes nationalités, mais également une lecture sexuée de leur répartition spatiale, à l'échelle du quartier. L'année 1891 offre également la possibilité d'analyser les professions par nationalité et par quartier, avec, comme principale faiblesse des statistiques qui ne différencient pas les genres.

L'autre date correspond au moment charnière que représente le déclenchement de la Première Guerre mondiale. En effet, les déclarations de guerre provoquent la fermeture des frontières et un raidissement des Etats, la Suisse ne faisant pas exception. Certains ressortissants choisissent de rentrer et la colonie helvétique en ressort amoindrie. Autre conséquence de la guerre : la Suisse achève alors sa mutation industrielle et tout est fait pour limiter l'émigration, alors qu'elle avait été, sinon forcée, du moins fortement encouragée par certains cantons. Plus que jamais, les élites cherchent à retenir les migrantes, ce qui explique la chute importante des migrations féminines vers Paris à la fin du conflit mondial. Deux raisons à cette évolution : l'accentuation des disparités salariales entre la France et la Confédération, au profit de cette dernière, mais aussi les nouvelles opportunités de travail en Suisse, qui s'affirment alors. Cette dernière partie du XIX^e siècle est également cruciale dans l'évolution de la condition féminine européenne, la Suisse ne faisant pas exception. Après avoir été renvoyées dans la sphère privée par la Révolution française et surtout la mise en place

³⁵ *Résultats statistiques du dénombrement de Paris et du département de la Seine* pour les années 1881, 1886, 1891, 1896, Fp11, INSEE.

du Code civil en 1804 qui consacre leur infériorité, les femmes ont été corsetées dans un système de valeurs qui porte au pinacle la bonne mère et l'épouse attentive. Le travail féminin est certes toléré mais seulement dans la mesure où il est un apport secondaire pour aider le ménage et surtout pas comme un facteur d'indépendance. La deuxième partie du XIX^e siècle est la période de « *l'éveil de la liberté* » selon l'expression de Michèle Riot-Sarcey³⁶ avec l'apparition des premières associations féministes, en France mais également la construction du féminisme protestant incarné par Joséphine Butler ou Emilie de Morsier³⁷. Certes ces mouvements ne concernent qu'une élite, mais des changements touchent également les couches populaires. Ainsi, les vingt dernières années du XIX^e siècle sont également un moment charnière dans le domaine de l'éducation des femmes en Suisse. En effet, c'est à cette époque que s'ouvrent les premières écoles ménagères chargées d'apprendre aux jeunes filles à tenir un ménage avec des cours de cuisines, de couture ou encore d'économie familiale. La formation des jeunes filles a pour but non seulement de préparer aux tâches du ménage les futures épouses, mais également de donner une instruction à celles qui devront travailler avant le mariage. Mais c'est aussi un moyen de perfectionner les domestiques dont beaucoup d'employeurs se plaignent à cause de leur manque de connaissances à la fois pratiques et théoriques. Car, avec l'industrialisation et la hausse du niveau de vie, le modèle bourgeois devient une référence et la possibilité d'avoir une domestique une quasi-obligation pour qui veut se différencier des classes populaires. C'est ainsi que naît la bonne-à-tout-faire, chargée de toutes les corvées de la maison, faisant office à la fois de femme de chambre, de cuisinière ou de blanchisseuse. La classe moyenne ne pouvant s'offrir la nombreuse domesticité employée par la haute aristocratie et la haute bourgeoisie, elle n'a pas d'autre choix que de faire cumuler les fonctions à une seule et même personne. La période choisie est également celle d'une explosion de la fonction de la bonne-à-tout-faire, permettant l'étude du marché du travail parisien, grâce à l'analyse de la rhétorique entourant cette profession, non seulement en tant que travail féminin mais également comme « structure structurante » de la condition de la migrante, des relations qui se tissent entre elle et la colonie nationale et, enfin, le regard que pose sur le groupe, la société d'accueil.

³⁶ Michèle Riot-Sarcey, *Histoire du féminisme*, Paris, La Découverte, 2002.

³⁷ Anne-Marie Käppeli, *Sublime croisade, Ethique et politique du féminisme protestant, 1875-1928*, Genève, Edition Zoé, 1990.

Bien qu'en partie dictées par les sources, les limites chronologiques du sujet nous permettent de réfléchir sur une période charnière tant au niveau, de l'histoire de l'émigration helvétique que pour l'histoire des femmes. L'étude de l'émigration des Suissesses à Paris permet de comprendre les enjeux de part et d'autre de la frontière. En effet, le départ de ces femmes du pays, comme leur arrivée dans la capitale française sont suivis attentivement par les autorités et les élites des deux côtés de la frontière qui s'en émeuvent et cherchent à endiguer ce phénomène.

Revenir à la source

L'exploitation intensive du fond documentaire est caractéristique de la microhistoire et notre travail de recherche ne fait pas exception. Les fonds utilisés pour cette étude ont l'originalité et la particularité de se trouver de part et d'autre de la frontière franco-helvétique. Elles sont de nature quantitative et secondaire, permettant ainsi une approche la plus synthétique possible. Il s'agit, tout d'abord, de remettre la colonie suisse de Paris dans un contexte beaucoup plus large, celui des migrations européennes et d'étudier sa place dans la capitale française. L'établissement d'une base statistique fut donc nécessaire pour cerner le nombre et la géographie de la colonie suisse. Elle se fait grâce aux recensements quinquennaux de 1881, 1886, 1891 et 1896 pour la ville de Paris et le département de la Seine, conservés à l'INSEE. Deux types de tableaux sont surtout utilisés : d'une part, les recensements par nationalité et par quartier qui nous donnent la localisation spatiale d'une vingtaine de nationalités, dont les Suisses, ce qui permet des comparaisons et de situer avec précision l'espace géographique des Helvètes, mais sans distinction de sexe d'autre part, pour l'année 1891, a été publié un relevé des professions des étrangers et des étrangères. Ces nouveaux tableaux trouvent leur explication dans un contexte bien particulier. Corollaire de l'industrialisation de la deuxième partie du XIX^e siècle, Paris est face à une explosion démographique, due non seulement à l'exode rural, mais également à la venue de nombreux étrangers dans la capitale française (Italiens, Juifs d'Europe centrale, Belges...). Le Docteur Bertillon (1851-1922), alors chargé du commentaire des recensements au service statistiques de la Ville de Paris, mesure l'importance du phénomène et cherche à le quantifier. Ces documents sont utiles, car ils donnent plusieurs types d'information, comme la profession exercée par les étrangers par arrondissements. Un élément important se situe

dans la nomenclature même, puisque seulement quatre nationalités sont représentées : Allemands, Belges, Italiens, Suisses. Ce classement indique l'importance de la colonie étudiée dans ce cadre précis.

Ces deux tableaux nous ont permis de dresser un premier portrait des Suissesses, en définissant leur espace géographique et les principales professions qu'elles exercent. Cependant, précisons que les chiffres émis doivent être pris avec précaution car, selon les registres consultés, ils peuvent varier. De plus, et c'est là un écueil important, ces résultats statistiques ne sont pas disponibles pour la période postérieure à 1896, ce qui pose un problème pour toute personne travaillant jusqu'à 1914.

Outre des données statistiques et administratives, le défi est d'appréhender le plus précisément la vie quotidienne de ces migrants pléthoriques à Paris. Pour cela, les organes de presse de la colonie helvétique comme *La Croix fédérale*³⁸ qui paraît de 1889 à 1891 et *La Croix de Genève*³⁹, 1896-1903, (conservées à la Bibliothèque nationale de France) présentent un double intérêt : la possibilité à travers ces journaux d'étudier la vie de la colonie helvétique, mais également l'analyse des petites annonces, sources encore peu utilisées. Dans ces brefs paragraphes sont condensées les difficultés (le manque de travail) et les aspirations (salaire, poste demandé) des migrants suisses, ce qui permet d'appréhender une partie de leur quotidien parisien. A l'échelle de la colonie, les archives des associations privées permettent d'étudier la gestion interne de cette dernière. La première d'entre-elles est la *Société Helvétique de Bienfaisance* (SHB) qui conserve ses archives à son siège actuel, à Issy-les-Moulineaux. Depuis sa création à Paris en 1820, cette association publie, toutes les années, des bulletins présentant le bilan des différentes actions entreprises. Ces comptes-rendus ont donné lieu à un dépouillement systématique de 1880 à 1914, permettant ainsi d'avoir des informations sur toute la période étudiée. Ces fascicules, d'une très grande richesse, permettent d'appréhender la vie de la colonie et ses formes d'entraide. Des discours sont toujours publiés en début de fascicule, ce qui donne parfois des indications sur la colonie et son devenir. Mais cette source est limitée par le fait que ne sont publiés que des chiffres et qu'aucun nom, ni exemple ne viennent alimenter les informations. En revanche, ils permettent d'entrevoir en filigrane la politique établie par les élites helvétiques envers leurs concitoyens les plus pauvres. Des exemples précis existent

³⁸ *La Croix fédérale*, cote micro d 711 1, BNF.

³⁹ *La Croix de Genève*, cote Jo.A 812, BNF.

pourtant bien et ont été déposés aux archives fédérales de Berne.

Les autres sources proviennent de *l'École suisse internationale de français appliqué* située à Paris, dans le X^{ème} arrondissement. Dans les caves de cet institut, s'entassent les procès verbaux de *L'Harmonie suisse de Paris* (association musicale), de 1882 à 1896 et les registres des membres de la *Chorale Suisse* de 1903 à 1914. Le croisement de ces deux sources offre un tableau continu de la vie associative suisse, marquée par une frontière genrée qui semble étanche, puisqu'aucune femme n'est admise en ces clubs. Pourtant ces sources permettent une attention particulière puisque, en utilisant le genre comme outil d'analyse, elles nous permettent d'étudier cette absence des femmes et de mieux connaître le fonctionnement de la colonie helvétique parisienne. Analyser les relations entre la colonie helvétique et d'autres associations permet d'interroger l'intégration du groupe dans la capitale française. Dans les comptes-rendus de la SHB ou encore dans les écrits du Ministre, une institution est souvent mentionnée, celle des Diaconesses de Reuilly. Cette communauté protestante, aujourd'hui retirée à Versailles, conserve dans ses archives des documents de nature diverses (administratif, associatif ou encore judiciaires) qui permettent de mesurer l'intensité des liens avec la colonie suisse. Comme pour la SHB, on a procédé à un dépouillement des comptes-rendus entre 1880 et 1914, des ordonnances judiciaires (accédant à la demande des parents, un juge décide de l'incarcération de la jeune fille chez les diaconesses) mais également des états nominatifs, des registres répertoriant l'identité des jeunes femmes passées par l'institution.

Aux Archives Fédérales de Berne, sont entreposées les demandes de secours des Suisses vivant à Paris et destinées à attirer la bienveillance du Ministre en poste dans la capitale française, il faut donc se garder du « *prisme déformant du dolorisme* »⁴⁰. Ces demandes de secours ont été choisies car elles sont en lien direct avec la *Société Helvétique de Bienfaisance* et complètent les chiffres énoncés. Devant la masse de documents qui se présentèrent, plusieurs milliers de lettres dans 186 cartons, ne furent prises en compte que les lettres les plus faciles d'accès : celles écrites lisiblement, en français et qui nous donnaient le plus d'information sur l'expéditrice. Le choix de lettres francophones n'est pas discriminant, car il semble que même les Suissesses dont la langue maternelle est l'italien ou le suisse allemand écrivent, en français, même si une petite minorité préfère s'exprimer dans sa langue maternelle. Même si cette étude

⁴⁰ Alain Corbin, Gilles Heuré, *Historien du sensible*, Paris, La Découverte, 2000, p.44.

s'intéresse plus particulièrement à la Suisse romande, de nombreuses Suissesses germanophones ou parlant italiens y sont incluses.

Les notes d'arrestation envoyées par la Préfecture de Police à la Légation suisse (et conservées, elles aussi, aux Archives Fédérales de Berne) ont été également sondées. Y sont consignés les noms, prénoms, âges, professions des détenus. Un dépouillement systématique a été effectué pour les femmes alors que pour les hommes, on a procédé à un simple sondage. Les limites de ces sources sont de deux natures. Premièrement, les renseignements glanés s'échelonnent de 1880 à 1892, puis reprennent en 1913, les dossiers entre ces deux dates ayant été détruits, ce qui interdit de dresser un tableau pour l'ensemble de la période. D'autre part, ces types de source ne nous permettent d'appréhender qu'une partie de la population : la plus précaire et la plus dépendante. Il est donc nécessaire de préciser que cette réflexion ne prétend pas présenter la totalité des Suissesses vivant à Paris. Enfin, les archives de l'Assistance publique et des hôpitaux de Paris, et plus précisément les registres d'entrée à la maternité de Port-Royal de 1881 à 1910, ont permis de dévoiler une facette inédite des migrations féminines.

L'originalité de ce sujet est de pouvoir étudier l'implantation d'une colonie étrangère, mais également de voir comment cette dernière est perçue par les autorités du pays d'origine. En effet, de l'autre côté de la chaîne migratoire, la Bibliothèque nationale suisse possède un large fond documentaire permettant d'avoir un aperçu large de la vie des Suissesses à Paris. En plus des fascicules sur les domestiques qui donnent un point de vue intéressant sur les conditions d'exercice en Suisse et les difficultés spécifiques à ce métier, les petites annonces de quotidiens francophones ont permis d'étudier ce qui s'avère être une des opportunités de départ. A ce titre, un sondage a été effectué tous les cinq ans, à partir de 1880 et jusqu'en 1914, dans les deux grands journaux de l'époque : *Le Journal de Genève* et *La Gazette de Lausanne*. A chaque fois, les mois sondés furent février, octobre et novembre qui correspondaient aux moments où les mouvements de domestiques étaient les plus nombreux.

Il est toutefois important de compléter ce travail par une base statistique permettant de dépeindre aussi précisément que possible l'importance de la migration féminine vers la capitale française. Les Archives d'Etat des différents cantons renferment des demandes de passeport autorisant ce travail. Dans ce cas précis, six cantons (Vaud, Jura, Genève, Fribourg, Valais, Neuchâtel) ont été dépouillées pour les années de 1880 à 1914. Ces demandes de passeport sont fort utiles pour esquisser un portrait-type de la

migrante : son âge, sa profession, sa langue, sa religion ou encore son origine. En revanche, l'exhaustivité du recensement est impossible, dans la mesure où le passeport étant facultatif pour partir à Paris, bon nombre de ces femmes nous échappent. Les archives cantonales renferment d'autres éléments en rapport avec le sujet. Ainsi, aux archives cantonales jurassiennes, nous eûmes la surprise de découvrir des correspondances entre le « Ministre » (ambassadeur) en poste à Paris et le Préfet du district de Porrentruy qui donnent des informations sur une dizaine de migrantes. Autre exemple, le sondage d'une feuille d'avis cantonale, *Le Nouvelliste* en Valais, conservée à la Médiathèque de Sion, qui permet de donner un autre point de vue sur l'émigration.

Il est intéressant de constater le déséquilibre qui existe entre sources françaises et sources helvétiques. En effet, bien peu d'informations subsistent en France comparées à l'importance de la colonie à Paris, puisque toutes les correspondances ont été ramenées à Berne. Ce constat conduit à deux remarques : le premier est le lien très fort qui subsiste entre la colonie et la mère-patrie et qui transparaît dans les sources, dans la mesure où l'on remarque dans les correspondances entre la Suisse et le Ministre, la très bonne connaissance des dossiers des femmes. Ces sources permettent non seulement d'y puiser des informations les concernant, mais également de déconstruire la politique des élites vis-à-vis de ces femmes.

De surcroît, ces archives constituent une réelle opportunité pour l'historien qui peut ainsi enquêter dans le pays de départ et y récolter des indices sur le contexte helvétique lié au choix de migrer. Aussi, nul besoin d'entamer la recherche depuis le pays d'arrivée pour en remonter le cours, il suffit simplement de se situer sur le canton de départ et de suivre ces femmes dans leur voyage. Ce nouvel angle de vue pose toutefois le problème de l'appréhension des sources du pays de départ. En effet, il faut se souvenir que les sources, notamment administratives ou associatives, sont le fruit d'une élite soucieuse de contrôler un phénomène de grande ampleur et qui adopte souvent un discours catastrophiste qui ne correspond nullement à la réalité.

Enfin, certaines œuvres littéraires ont été utilisées comme source, avec toutes les précautions que cela implique. L'utilisation de la littérature, de la fiction comme témoignage objectif peut surprendre, mais elle demeure indispensable pour saisir les mutations d'une époque. D'ailleurs, c'est la position soutenue par l'historien Louis Chevalier dans un de ses cours au Collège de France : « *Le roman [...] seul capable de*

ressusciter le passé, de donner au lecteur [...] cette impression de vivre dans telle ou telle époque, qu'aucune description d'histoire, réduite à ses propres moyens, ne permettra de retrouver»⁴¹. Cependant, il faut très vite nuancer cette approche, suivant l'analyse d'Alain Corbin : « *La littérature de fiction peut être modèle de pratique ; elle n'est jamais véritablement preuve de pratique au-delà de l'impératif de crédibilité qui oblige l'auteur, s'il ne veut pas virer au fantastique, et selon le pacte qui le lie à son lecteur, d'écrire ce que celui-ci pourra considérer comme crédible* »⁴². L'utilisation de romans naturalistes ou à visée pédagogique est, dans ces limites imparties, un excellent moyen pour, non seulement, d'appréhender une époque, mais également, grâce à l'utilisation du genre comme grille d'analyse, d'en saisir les mécanismes inconscients conduisant à la construction des identités masculines et féminines. Cette question de la littérature définie par Gérard Noiriel comme adjuvant permettant à l'historien de réfléchir à sa pratique est également un moyen, à travers la subjectivité du chercheur d'explicitier son interprétation, avec les risques que cela comporte⁴³.

Ce sujet permet de combiner à la fois une histoire de l'immigration renouvelée où la migrante trouve enfin sa place, mais de surcroît de travailler sur l'émigration de ces femmes, d'appréhender le phénomène migratoire depuis le pays de départ. Mais c'est aussi une histoire des femmes avec comme point central de réflexion, la place de la femme dans la société, mais aussi le travail féminin et plus spécifiquement la condition domestique et, enfin, une histoire de la ville autorisant une lecture genrée de l'urbain. Une approche comparée entre pays de départ et pays d'arrivée permet de mettre en lumière des relations entre pays de départ et migrants. L'appréhension de la vie quotidienne se fait par l'utilisation du genre qui permet de donner une lecture de la ville et des espaces fréquentés par les Suissesses.

Le premier objectif de ce travail est d'étudier la migration de femmes en partant du pays du départ pour arriver dans la capitale française. Comment l'idée d'émigration a-t-elle germé dans leur esprit ? Est-ce le fait uniquement d'aventurières ou d'originales, ou bien le processus migratoire est-il un phénomène endémique dans la

⁴¹ Louis Chevalier, *Cours*, Collège de France, 1980-1981, 6^{ème} leçon, cote 2062, BAVP.

⁴² Alain Corbin, Gilles Heuré, *Historien du sensible*, Paris, La Découverte, 2000, p. 46.

⁴³ Pascale Casanova, « Littérature et histoire : interpréter l'interprète », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2004/5 n°51-4 bis, p.43-47.

Suisse du XIX^e siècle ? Les migrantes bénéficient-elles de réseaux leur permettant de penser la migration ? De quelle manière la situation des femmes dans la société helvétique peut-elle expliquer cette migration ?

La première partie pose la question de l'intentionnalité : les causes et les raisons. Il s'agit d'interroger le concept du « *push* »⁴⁴, terme qu'on peut traduire par « pousser » et dans le cadre de l'histoire de l'immigration « pousser à partir » ou encore s'interroger sur le contexte de départ et se demander s'il est un facteur décisionnel d'émigrer et dans quelles proportions. Il s'agit également de mettre en avant la part d'initiative individuelle (*agency*) qui est au cœur de la décision de départ et qui est d'autant plus prégnante lorsqu'il s'agit de migration de femme. Etudier une migration féminine signifie également appréhender la réalité ou plutôt les réalités vécues par ces femmes en Suisse. Quelle est leur place dans la société de départ ? Comment cette dernière considère-t-elle le travail féminin ? Il a été vu précédemment que la période de la fin du XIX^e siècle ouvrait aux Suissesses, un renouvellement des formations proposées. Cette modernisation de l'offre a-t-elle des conséquences sur la migration ?

On peut se demander si le métier exercé est constitutif de la décision de départ. Comment est perçue la condition de bonne-à tout-faire en Suisse et peut-on parler, dès lors, d'une crise de la domesticité, à l'instar de la France ? Les conditions de service sont-elles comparables dans les deux pays ? La situation économique est-elle une des causes de la migration ? Les migrantes partent-elles en ayant déjà trouvé du travail ? Si oui, par quels truchements ?

De là découle, un deuxième thème, celui des conditions du départ et de l'arrivée des migrantes dans la capitale française. Il faut, tout d'abord, inscrire cette migration dans un ensemble beaucoup plus vaste qui est celui des migrations européennes de la fin du XIX^e siècle et, à plus grande échelle, dans le cadre des migrations féminines qui, bien qu'encore méconnue, concerne des milliers de femmes à cette époque. Pourquoi ces femmes ont-elles choisi Paris plutôt qu'une autre métropole européenne ? Existe-t-il une spécialisation professionnelle qui s'opère dans le choix de la capitale ? Est-ce le fait de réseaux migratoires préexistants ? Le gigantisme parisien est-il un obstacle à l'intégration des Helvètes ou, au contraire, est-il un avantage recherché ?

⁴⁴ Nancy L. Green, *Repenser les migrations, op.cit.*, p.88.

Après avoir répertorié les différentes colonies étrangères, l'étude de la géographie et de la sociologie des Suissesses installées à Paris permet de dégager les grandes lignes de cette migration et ses spécificités. Nous avons précédemment précisé que d'aucunes étaient domestiques. Nous pouvons donc nous intéresser, de plus près, à cette profession et en étudier les conditions d'exercice dans la capitale française. En quoi la négation du corps et de l'identité sont-elles inhérentes au métier de domestique ? Comment à la figure de la femme et de la migrante peut s'ajouter celle de la bonne, éternelle étrangère à la famille ? Quel intérêt les femmes ont-elles à choisir cette condition ? Celle-ci n'apporte-t-elle pas d'autres avantages qu'un salaire et un toit de survie ?

Après avoir décrit les conditions de départ et d'arrivée et avoir replacé la migration des Suissesses dans un ensemble plus vaste, un troisième temps est nécessaire afin de décliner les différentes situations migratoires rencontrées.

Ces dernières s'inscrivent dans un groupe plus large qui est celui de la colonie helvétique de Paris. Quels liens unissent les membres de cette colonie ? Comment est-elle organisée ? Influence-t-elle les migrantes pendant leur séjour ? Se pose alors directement le lien avec la mère-patrie. Quelle est la réaction des élites helvétiques face à cette migration féminine ? De quels moyens disposent-elles ? Quant aux Suissesses, restent-elles définitivement à Paris ? Paris n'est-elle qu'un tremplin, dans ce qu'on peut appeler une carrière ? Ou bien, au contraire, la dureté de l'éloignement eut-elle raison de l'opiniâtreté de ces femmes ?

Etudier la migration des Suissesses dans la capitale française permet de travailler sur les deux bouts de la chaîne migratoire grâce à des sources souvent peu ou pas exploitées, tout en cherchant, en relation avec le genre et l'histoire des femmes, les motivations, conscientes ou non, de ces migrantes. La décision du départ est-elle le fruit de plusieurs facteurs qui sont à la fois économique, personnels ou encore sociétaux ? En partant du constat que l'offre de formation s'accroît en Suisse, que d'autres professions sont proposées, qu'est-ce qui pousse des femmes, de tous âges, à partir directement à Paris. La raison économique est-elle l'ultime cause ou peut-on voir dans ce processus, une curiosité, une volonté d'affranchissement qui utilise le métier de domestique comme vecteur et non comme fin en soi ? Cette migration féminine est-elle, au final, seulement une migration économique ? Ou bien peut-on y voir, les prémices d'une

volonté d'indépendance du corps et de l'esprit ? Telles sont les questions innombrables auxquelles cette étude s'efforcera de répondre par une synthèse rigoureuse.

PREMIERE PARTIE
Penser le départ

L'émigration des Suissesses à Paris se présente avant toute chose comme le récit d'un départ plutôt que celui d'une arrivée. Une histoire d'émigration qui, à l'inverse de nombreux travaux, déroule la chaîne migratoire au lieu de la remonter. Certes, l'intimité qui entoure la prise de décision est difficile à appréhender, mais il est possible de saisir les causes qui l'entraînent. Comment l'idée de la migration voit-elle le jour ? Quels sont les facteurs d'ordre économiques, sociaux, ou mentaux permettant de penser le départ ? Pourquoi, lorsqu'on est une Suissesse de la fin du XIX^e siècle, choisit-on de quitter son pays ?

Car ce sont bien les femmes qui sont ici objets d'histoire, avec les questionnements foisonnants que cela entraîne. Il faut donc interroger le rapport que ces voyageuses prolétaires entretiennent avec la migration, mais aussi avec leur pays. Un savant jeu de miroir se construit dans lequel migrantes et communauté nationale s'interpellent, se scrutent, se jugent. Quelle image a la société helvétique de ces femmes ? De façon plus générale, on peut s'interroger sur les liens que la Suisse (non seulement la communauté, mais aussi l'Etat) entretient avec l'émigration. Comment vivent les Suissesses et en quoi ces conditions de vie pèsent-elles (ou non) sur la décision de migrer ? La société encourage-t-elle les migrations féminines ?

Le chapitre 1 évoque la longue tradition migratoire qui marque l'histoire de la Suisse et ce, depuis le Moyen Age. En quoi les migrations internes ou transnationales structurent-elles la Confédération ? Pourquoi les Suisses délaissent-ils leur pays ?

Les progrès en termes de transports et l'industrialisation, qui marquent le XIX^e siècle, engendrent l'organisation d'un nouveau type d'émigration, d'une ampleur sans précédent. Quelles sont ses caractéristiques ? Est-elle organisée ?

Si la majorité des migrants sont des hommes ou des familles entières, les femmes seules sont également très nombreuses à quitter le pays natal. La migration féminine est-elle inédite dans ce dernier tiers du XIX^e ? Quelles en sont les particularités ? Comment passe-t-on d'une émigration qu'on pourrait qualifier de traditionnelle et intégrée à la vie de la communauté, à une migration dont le ressort est plus individuel et le projet plus personnel ?

Afin de cerner au mieux les motivations des migrantes, le chapitre 2 s'interroge sur le cadre de vie de ces Suissesses. En prenant l'exemple de trois d'entre elles et de leur espace, nous présenterons leur environnement et leur univers quotidien. Peut-on dresser un portrait-type de la Suisse ou les différents espaces géographiques, linguistiques et religieux introduisent-ils des différences fondamentales ? Comment les communautés sont-elles structurées et hiérarchisées ? Quelles conséquences, ces hiérarchies induisent-elles sur les femmes ? Quelle éducation les petites filles reçoivent-elles ? L'émergence de nouveaux métiers n'amorce-t-elle pas un changement fondamental dans la façon de penser le travail féminin ? L'apparition de ces nouveaux emplois ont-ils une incidence sur les migrations féminines ? Quelles sont les particularités de la condition domestique en Suisse ? Le critère économique peut-il être retenu comme paradigme principal pour expliquer la migration ?

Enfin, le chapitre 3 expose l'image et les représentations de la femme suisse, mais aussi interroge l'impact de ces dernières sur la migration et sur les candidates au départ. Quels sont les discours philosophiques, ou médicaux, qui fondent l'image d'une éternelle mineure ? En quoi ces différents écrits ont-ils influencé durablement l'image de la femme dans les mentalités helvétiques ? Constate-t-on des différences avec les autres pays européens ? Comment la femme est-elle intégrée dans la société ? Cette image est-elle décisive dans la décision de migrer ? Est-elle constitutive de la migration ou, au contraire, un frein au départ ? Et surtout en quoi ces représentations ont-elles une influence sur les opportunités possibles offertes par la migration ?

CHAPITRE 1. SUISSSES EN MIGRATION

Un vieil adage helvétique avertit : « On ne gagne pas beaucoup à courir le monde ». Conseil resté apparemment sans effet, puisque s'il est bien une constante dans l'histoire de la Suisse, c'est l'importance de l'émigration. La longévité de cette tradition rejette d'emblée l'hypothèse d'un épiphénomène. Bien pis, l'émigration semble être un élément structurel de la Confédération helvétique qui trouve là un moyen de régulation démographique. Outre sa quasi-permanence, ce vaste exode se singularise par une grande variété dans les formes qu'il peut prendre. En effet, se décline en Suisse toute une gamme de mobilités : migrations de peuplement, de talent, économique, militaire, politique qui sont autant d'éléments constituant un substrat mental chez les Helvètes de la fin du XIX^e siècle.

Pour les historiens suisses, l'émigration, plus connue sous la dénomination allemande d'*Auswanderung* (ce terme sera discuté plus tard), est un objet de recherche connu et qui rencontre, dans le public, un grand écho : Anne-Lise Head-König, Gerald Arlettaz, Léo Schelbert ou encore Luigi Lorenzetti, ont amplement contribué à l'écriture de cette histoire. En revanche, pour des raisons structurelles (organisation de la recherche, langues) propres à la Suisse, il n'existe aucune grande synthèse sur le sujet. Quant à l'historiographie française, elle méconnaît une immigration qui est pourtant établie depuis longtemps sur son territoire et dont certaines figures ont marqué l'histoire de l'Hexagone.

L'analyse de ces départs démontre que les Suissesses évoluent dans un environnement mental où la migration tient une place importante et qui peut être considéré comme un élément moteur à la prise de décision. Pourquoi l'émigration est-elle une constante dans l'histoire de la Suisse ? En quoi structure-t-elle la société helvétique ? Quels sont les pôles de départ ? Comment s'intègrent les migrations féminines dans cet ensemble ?

I. Une terre ancienne d'émigration

Penser l'émigration, imaginer le départ est plus aisé dans un espace où ce processus est un composant sociétal, mieux une tradition. Et, c'est bien le cas des Suissesses de cette fin de XIX^e siècle. En effet, l'émigration est à appréhender comme un élément constitutif de la société helvétique et ce sur le temps long, puisque, sans remonter aux Helvètes défiant César en voulant s'installer plus à l'Ouest, les premières migrations datent du Moyen Age. Depuis cette époque, les chemins migratoires conduisent de nombreux Confédérés dans toute l'Europe, en tant que mercenaires mais aussi pour y faire fructifier des talents d'artisans. Quelles formes prennent ces migrations ? En quoi sont-elles un moyen de régulation démographique ?

Avant de s'intéresser à ces voyages au long cours, précisons que les déplacements ne se résument pas aux migrations transfrontalières et ont d'abord un caractère interne. En Suisse, et ce dès l'époque moderne, ces mobilités sont marquées d'un paradoxe : elles sont certes importantes tant au niveau fédéral qu'à l'intérieur des cantons, mais elles sont rendues difficiles par tout un appareil législatif qui encadre les migrations et cherche à réguler les flux de peuplement suivant les intérêts des différents acteurs, qu'ils soient communaux ou cantonaux. Quels sont les moyens employés pour contrôler les déplacements ? Une mobilité féminine est-elle déjà perceptible ?

A. Les échelles de la mobilité

Une mobilité rendue laborieuse par les frontières cantonales. L'histoire de la Confédération, marquée par le souci d'indépendance des cantons et l'importance de la communauté, qu'elle soit rurale ou urbaine, explique les multiples entraves à la mobilité. Il faut rappeler ici l'idéal sédentaire que cherchent à imposer les élites aux populations, afin de mieux les contrôler et par là-même, rationaliser la perception de l'impôt. A cela s'ajoutent des préoccupations économiques qui poussent les communautés à restreindre l'accès aux ressources pour les étrangers. Cette attitude

évolue en période de croissance lorsque les besoins en main-d'œuvre sont bien réels et conduisent à plus de souplesse. Ainsi, dans le canton de Neuchâtel, une principauté à l'époque moderne, le développement de l'élevage bovin, dès les années 1780⁴⁵, incite à recruter des ouvriers venant non seulement d'autres cantons mais également de l'étranger, tant le besoin en main d'œuvre qualifiée est important. Genève, dont le territoire exigu offre peu de possibilités de recrutement, se voit très tôt obligé de recourir à des travailleurs allogènes⁴⁶.

Entre le XVIII^e et le XIX^e, les migrations internes s'intensifient selon diverses stratégies suivant les espaces et leur attractivité. Bien souvent, les villes cherchent à protéger leur économie, notamment en restreignant le droit de cité et le droit d'établissement. Les raisons d'un contrôle étroit des migrations vers les centres urbains varient : souci pour les bourgeois de maintenir leurs privilèges ; volonté d'éviter toute concurrence sur le marché du travail, ou encore ne pas dépeupler les campagnes, bassin de recrutement du mercenariat⁴⁷. Quant aux régions rurales, elles adoptent des politiques différentes selon le contexte économique et social : certaines vont cadenasser l'accès à la terre afin de provoquer des départs, d'autres, peu peuplées (comme c'est le cas des régions autour de Bâle) cherchent à attirer des nouveaux habitants⁴⁸.

Au niveau cantonal, toujours à l'époque moderne, les politiques migratoires divergent entre pays alémaniques et cantons romands, les premiers pratiquant davantage une politique de fermeture. A rebours des idées reçues, le choix du canton d'arrivée se fait bien plus en fonction de la confession pratiquée que de la langue d'usage. Ainsi, les alémaniques, surtout protestants, s'installent plus volontiers dans le canton de Neuchâtel que dans celui de Fribourg qui est pourtant bilingue, mais catholique. Les migrations intercantionales s'organisent en fonction d'une spécialisation propre à chaque canton, par exemple, les Bernois sont surtout présents dans l'agriculture⁴⁹. Somme toute, les Suisses sont mobiles et d'abord à l'intérieur de leurs frontières. Même si les déplacements sont entravés par de nombreuses restrictions

⁴⁵ Anne-Lise Head-König, « Hommes et femmes dans la migration : la mobilité des Suisses dans leur pays et en Europe (1600-1900) », in *Les migrations internes et à moyenne distance en Europe 1500-1900*, Conférence européenne les migrations internes, Saint Jacques de Compostelle, 1993, p.232.

⁴⁶ *Idem*, p.226.

⁴⁷ *Idem*, p. 229.

⁴⁸ Anne-Lise Head-König, « Migrations intérieures », in *Dictionnaire historique de la Suisse* en ligne, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F7992.php>.

⁴⁹ Anne-Lise Head-König, « Hommes et femmes dans la migration : la mobilité des Suisses dans leur pays et en Europe (1600-1900) » *Ibidem.*, p. 230.

concernant principalement les agglomérations, la mobilité n'est pas anecdotique dans la Confédération.

Migrations d'hommes et de femmes à l'époque moderne. Comme dans d'autres pays, les migrations internes sont avant tout affaire d'hommes. En effet, l'offre d'emploi est plus variée pour ces derniers que pour les femmes et la proto-industrialisation a fixé les travailleuses au village en leur offrant des possibilités d'emplois élargies. Ainsi, dans le canton de Glaris, peu de femmes se sont déplacées vers les centres urbains du Plateau suisse et au XVII^e comme au XIX^e siècle. Employées, dès le plus jeune âge, comme fileuses, la nécessité de la migration ne s'impose pas à elles⁵⁰. Il est vrai qu'outre la proto-industrialisation, les femmes trouvent difficilement des débouchés en milieu rural, à l'exception de la saison des grands travaux agricoles comme les vendanges ou les moissons⁵¹. Cependant, à la différence des hommes, celles qui partent en ville trouvent facilement à se placer, puisque même si les centres urbains protègent jalousement leurs emplois, ils sont un réceptacle de main-d'œuvre féminine, surtout utilisée dans la domesticité. En effet, ces bonnes sont une présence nécessaire au bon fonctionnement du mode de vie bourgeois fondé sur une distinction fonctionnelle des statuts.

A partir du XVII^e siècle, les mouvements en provenance des milieux ruraux s'amplifient. Par exemple, à Zurich en 1780, les trois quarts de la domesticité féminine sont originaires de la campagne⁵². Là encore, les femmes faisant le choix de la migration se retrouvent essentiellement dans le service domestique. C'est le cas en 1764, de 80% des femmes actives à Nyon, dans le canton de Vaud. Cette tradition se maintient jusqu'au XIX^e siècle, puisqu'à Fribourg, ce secteur représente 62,2% des emplois féminins⁵³. Cette importante présence féminine se fait alors même que les préjugés contre la ville sont nombreux, comme l'indique le témoignage d'une ancienne domestique devenue ouvrière :

⁵⁰ Anne-Lise Head-König, « Les apports d'une immigration féminine traditionnelle à la croissance des villes de la Suisse », in *Revue Suisse d'Histoire*, Zurich, vol.49, n°1, 1999, p. 47-63.

⁵¹ Anne-Lise Head-König, « Hommes et femmes dans la migration : la mobilité des Suisses dans leur pays et en Europe (1600-1900) », *Ibidem*, p. 228.

⁵² *Idem*, p. 230.

⁵³ Anne-Lise Head-König, « Les apports d'une immigration féminine traditionnelle à la croissance des villes de la Suisse », *Ibidem.*, p. 50.

«Après j'ai été travailler (sic) à Genève chez une dame, bien que maman m'avait dit de faire attention, Genève étant un petit Paris. »⁵⁴.

En revanche, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, le nombre de domestiques tend à diminuer progressivement dans les villes suisses. D'après les recensements fédéraux, entre 1860 et 1888, le nombre de femmes employées dans le service de maison passe de 137.167 en 1860 à 78.032 en 1888⁵⁵. Un nouveau mouvement, d'immigration cette fois, voit le jour avec la venue de femmes étrangères qui se substituent aux Suissesses. Or, c'est dans cette période précisément, que les Suissesses, comme on le verra plus tard, commencent à émigrer en tant que domestiques.

Les mobilités féminines sont un élément décisif des migrations internes, et sont marquées d'un caractère économique fort, orientant les femmes vers les villes dans le secteur de la domesticité. Cependant ce phénomène n'est pas homogène: les protestantes semblent davantage concernées que les catholiques, mais c'est un fait, les femmes suisses possèdent dans leur subconscient l'idée qu'un départ vers d'autres villes ou d'autres pays, est possible. Elles ont également acquis la certitude que le placement comme domestique permet une insertion aisée dans les centres urbains.

B. Formes

La migration peut être envisagée comme une stratégie économique, une manière d'utiliser l'espace, comme une ressource, le départ permettant un élargissement du territoire utilisé. Cette acception, quoique générale recouvre des formes très variées.

« **Mon doux cœur, je m'en vais à la guerre** »⁵⁶. Ce vers, tiré des *Adieux Suisses*, est un exemple de l'empreinte laissée par les mercenaires helvétiques en France, puisque ce chant fait encore partie aujourd'hui du répertoire de l'armée française. Certes, il s'agit

⁵⁴ Madeleine Densart, Jacqueline Surchat, *Le cigare et les fourmis. Aperçu sur l'histoire des ouvrières vaudoises : l'exemple de Vevey et Yvon*, Lausanne, Editions d'en Bas, Coll. Histoire populaire, 1987, p. 67.

⁵⁵ Anne-Lise Head-König, « Les apports d'une immigration féminine traditionnelle à la croissance des villes de la Suisse », *op.cit.*, p. 52. L'auteur utilise les différents recensements fédéraux de 1860 à 1910 et précise que selon les sources les chiffres varient quelque peu.

⁵⁶ Extrait du *Chant des Adieux suisses*, chant des mercenaires.

d'un mouvement masculin par excellence, mais il est fondamental dans la compréhension de l'émigration. En effet, il représente pendant des siècles, l'un des moyens qui permet à la Confédération de réguler son trop-plein démographique et d'intégrer la migration dans le quotidien des populations.

Origine et mécanisme. Le service à l'étranger, ou mercenariat⁵⁷, est mentionné dès le XIII^e siècle. Le propos ici n'est pas de décrire en détail le fonctionnement de ce type de migration mais principalement de s'intéresser à cette tradition comme régulateur économique et démographique.

Plusieurs causes expliquent son importance. Le mercenariat est d'abord le résultat d'un contexte économique rendu difficile dans les centres urbains comme dans les régions rurales. S'ajoutent des causes relevant davantage d'une histoire des mentalités (et de la virilité) : une image positive du service militaire, due tout autant au courage du soldat et à l'énergie de la bataille, qu'aux nombreuses victoires des mercenaires suisses. Cependant le critère majeur reste cette régulation de la population que permet le service à l'étranger. En effet, les hommes volontaires sont le plus souvent issus des régions alpines où la surpopulation est un problème endémique. Ainsi, dans la seconde moitié du XVII^e siècle, la forte poussée démographique dans bon nombre de régions explique le succès du mercenariat⁵⁸. Anne-Lise Head-König a dressé le profil de ces mercenaires : ce sont des hommes entre 16 et 45 ans, célibataires ou mariés, même si ceux-ci sont présents dans une proportion moindre. Ils sont souvent originaires des espaces alpins, même si le Plateau et les villes sont également touchés, provoquant un grand brassage de population⁵⁹. Selon l'historienne, au XVIII^e siècle, le service à

⁵⁷ Il faut distinguer (même si cette distinction est tardive, puisqu'elle date du XVIII^e siècle) le mercenariat (l'expression est d'un Neuchâtelois, Emer de Vattel) du service étranger. Le premier est un engagement qui est volontaire (individuel ou collectif) et qui se fait sans l'intervention de l'Etat dont est originaire le soldat. Dans ce cas précis, l'enrôlement peut être bref : le temps d'une bataille ou d'une campagne bien définie. Mais, peu à peu, et c'est surtout le cas pour la France, le régiment de mercenaires s'intègre dans une armée, devient permanent, voit son nombre s'agrandir et sa durée se prolonger indéfiniment. Le service étranger est, quant à lui, une affaire d'Etat placée sous le contrôle d'un gouvernement cantonal qui essaie d'en maîtriser les flux, afin de conserver des hommes pour former leurs propres troupes. Ces troupes, dites « avouées » ou « capitulées », font l'objet d'un traité entre un canton et une puissance étrangère. Le plus célèbre service est celui dit « de France ». La première alliance date de 1453 et va se prolonger pendant près de trois cents ans. D'après l'article de Philippe Henry, « Service étranger », in *Dictionnaire historique de la Suisse* en ligne, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F8608.php>.

⁵⁸ Anne-Lise Head-König, « Hommes et femmes dans la migration : la mobilité des Suisses dans leur pays et en Europe (1600-1900) », *op.cit.*, p. 233.

⁵⁹ Alfred Perrenoud, « Les migrations en Suisse sous l'Ancien Régime : quelques problèmes », in *Annales de démographie historique « Migrations »*, Paris, Ecole Pratique des Hautes Études, 1971, p. 251.

l'étranger concerne 5 à 20 % des hommes de plus de 16 ans, chiffre en baisse par rapport au XVII^e durant lequel 10 et 30 % des hommes s'engagent.

A partir de 1480, les Suisses sont intégrés peu à peu à la garde royale. Le temps passant, l'enrôlement est davantage encadré et la paie plus régulière, surtout à partir de 1526 ; avec pour conséquence directe, l'allongement de la durée de service. Autre conséquence, l'installation sur le long terme de Suisses aux alentours de Paris. Etre mercenaire au service de France autorise certains privilèges, datant de Louis XI, comme des exemptions fiscales, des droits d'achat, de vente, de transmission de biens immobiliers dans le royaume de France. Les Suisses ont également le droit d'être jugés par leurs pairs et bénéficient de la liberté de conscience.

La Révolution française interrompt brutalement le mercenariat en 1791, sauf celui des Suisses mais les funestes événements des Tuileries sonnent le glas du service étranger. Le rétablissement d'un mercenariat dénaturé en 1798⁶⁰ et un nouveau massacre lors de la Révolution de Juillet 1830, pousse la Diète à abolir le mercenariat et à rappeler tous les régiments. D'ailleurs, le contexte a changé et le service à l'étranger véhicule alors une image négative. En effet, à l'heure de l'éveil des identités nationales, payer des hommes pour combattre sous un drapeau qui n'est pas le leur, interpelle en Europe et en Suisse. Le mercenariat disparaît juridiquement en 1859 avec quelques survivances à Naples et auprès du Pape⁶¹.

Conséquences du mercenariat. Le premier corollaire est la mort, comme épilogue au service étranger. En effet, la mortalité est effroyable et est davantage due aux épidémies et aux conditions de vie qu'aux combats eux-mêmes, et ce surtout chez les jeunes recrues. Au sein de la Confédération, Anne-Lise Head König a établi que ces migrations militaires engendrent un déséquilibre démographique entre les sexes avec pour effet une classe d'âge de femmes célibataires et pour les épouses, une baisse de la fécondité⁶². Ainsi, à Lucerne, entre 1780 et 1788, on compte un ratio de 138 femmes pour une petite

⁶⁰ Est alors instauré un système de conscription qui fait fit de la nature même du mercenariat.

⁶¹ Philippe Henry, « Service étranger », in *Dictionnaire historique de la Suisse* en ligne, *op.cit.*

⁶² Anne-Lise Head-König, « Hommes et femmes dans la migration : la mobilité des Suisses dans leur pays et en Europe (1600-1900) », *op.cit.*, p. 233.

centaine d'hommes⁶³. Une autre conséquence est le nombre important de veuves d'où une durée moindre des liens matrimoniaux.

Pour les survivants se pose la question du retour dans la communauté d'origine. Or, si pour les hommes mariés, la réintégration est moins problématique, ce n'est pas le cas pour les célibataires. Le retour dépendant du contexte économique, si celui-ci semble défavorable, la migration peut devenir définitive. Dans ce cas, les soldats partent vers les centres urbains qu'ils ont beaucoup fréquentés lors de leurs années de service.

De par sa durée, l'étendue de l'espace concerné et surtout le nombre d'engagés, le service étranger a marqué durablement les esprits helvétiques. Les conséquences de cette migration militaire sont nombreuses tant au niveau social, économique que démographique. Il s'agit d'une migration strictement masculine, même si les conséquences pour les femmes sont nombreuses : célibat, veuvage, baisse de la fécondité voire même émigration vers les villes pour certaines.

Le service étranger n'est pas l'unique forme que peut prendre l'émigration helvétique. D'autres types de migrations existent depuis le Moyen Age, et ramènent le peuple suisse à appréhender le départ comme un élément constitutif de son histoire. Comme le rappelle Anne-Lise Head König : « *En Suisse, il n'y a pas une génération entre le XVII^e et le XIX^e qui n'ait fourni une contribution importante aux mouvements migratoires. Jusqu'à la fin de 1880, la Suisse a une balance migratoire excédentaire.* »⁶⁴. N'oublions pas que l'émigration est avant tout question de contexte, non seulement dans le pays de départ mais également dans le pays d'arrivée. Pour qu'il y ait migration, il faut que les conditions soient réunies dans les deux espaces. Ainsi un contexte économique et social défavorable dans le premier, allié à une pénurie de main-d'œuvre ou de mise en valeur de terres en friche dans le second provoquent de nombreux départs.

Des migrations de peuplement. Au tournant du XVII^e siècle, outre le service étranger, d'autres types de mobilité se développent. De fait, les hiérarchies communautaires, l'ouverture aux biens communaux ou familiaux, les conditions

⁶³ Anne-Lise Head-König, « Sex ratio imbalance, marriage market and gendered work in Switzerland (17-19century) » in *Socio-economic consequences of sex-ratios in historical perspectives, 1500-1900*, Milan, Università Bocconi, 1994, p. 51-63.

⁶⁴ Anne-Lise Head-König, « Les émigrations suisses à longue distance et les facteurs démographiques (XVII^e-XIX^e) », in *Itinera, le chemin d'expatriation*, fasc.11, 1992, Société Générale Suisse d'Histoire, p.181-194.

climatiques et économiques poussent de nombreuses familles à prendre le chemin du départ. Les faibles possibilités de colonisation et l'accès difficile à certains espaces internes au pays, rendent la migration dans les pays limitrophes sinon nécessaire, tout au moins envisageable, non seulement en Alsace, en Franche-Comté mais aussi en Allemagne du Sud⁶⁵. L'émigration de peuplement est, quant à elle, soumise au prix de la terre, prix qui baisse nettement dans les régions ravagées par des conflits. Ainsi, après la guerre de trente ans, l'émigration est massive depuis tous les cantons. Par exemple, dans un village du canton de Zurich, ce sont près de la moitié des adultes de plus de 15 ans qui migrent de l'autre côté du Rhin entre 1649 et 1670⁶⁶. A la même époque, la France mène une politique de repeuplement similaire⁶⁷. Toutefois, l'installation peut relever d'une autre logique, celle d'une migration saisonnière qui prend un tour définitif : certains Suisses partent pour l'Alsace comme travailleurs agricoles puis, vers 1668, réapparaissent comme marchands ou artisans. On estime que les régions d'Alsace et de Franche Comté ont accueilli 15 000 à 20 000 personnes entre 1660 et 1740. Certes, ces exemples sont bien antérieurs à la période étudiée, mais ils confirment l'importance et l'ancienneté des mobilités transfrontalières entre la Suisse et les pays limitrophes et permettent de replacer l'émigration des Suisses dans une histoire du temps long.

Du fromager au confiseur : un savoir-faire recherché. Ce type de migration est difficilement quantifiable puisqu'il est surtout le fait d'individus isolés. Or, les migrations de talent sont un élément majeur de l'émigration helvétique qui s'amorce dès le XVII^e et qui va en s'amplifiant jusqu'au XIX^e siècle⁶⁸. Elles s'expliquent par deux facteurs : l'un démographique (la surpopulation des milieux alpins en particulier) et l'autre économique : la difficulté de trouver du travail dans la branche d'activité pour laquelle les hommes sont qualifiés. Ce phénomène touche surtout les célibataires, mais aussi des hommes mariés qui passent de la migration saisonnière à la migration définitive. Ces nombreux départs ont pour conséquence directe une moindre présence masculine dans la bourgeoisie urbaine. Ainsi à Berne, en 1764, Anne-Lise Head König constate que 55% des fils dans le groupe d'âge 21-30 ans manquent et 75% des 31-40

⁶⁵ Anne-Lise Head-König, « Hommes et femmes dans la migration : la mobilité des Suisses dans leur pays et en Europe (1600-1900) », *op.cit.*, p. 234.

⁶⁶ *Idem.*

⁶⁷ Alfred Perrenoud, « Les migrations en Suisse sous l'Ancien Régime : quelques problèmes », *op.cit.*, p.253.

⁶⁸ Anne-Lise Head-König, *Ibidem*, p. 234.

ans⁶⁹. Les Suisses italophones (originaires du Tessin) sont également nombreux à franchir la frontière et à s'installer dans les grandes villes d'Italie du Nord. Dans ce cas, le choix de la destination est dicté par deux critères : la vallée d'origine et le métier exercé⁷⁰. Ainsi, les habitants du val Blenio et de la Lavantine partent pour Milan où ils travaillent comme garçons d'écurie, portefaix, cuisiniers. A l'époque moderne et contemporaine, les Tessinois travaillent dans la confiserie où ils se taillent une fameuse réputation à Venise à la fin du XVII^e ou à Trieste au début du XX^e siècle. Les pâtisseries des Grisons partent, eux, dans les grandes villes d'Europe centrale, comme à Vienne.

Un autre cas est celui des migrants qualifiés dans le secteur primaire, plus particulièrement dans les secteurs laitiers et fromagers. Les *armaillis* fribourgeois qui partent au XIX^e siècle en Franche-Comté en sont un excellent exemple. Les *armaillis* sont des gardiens de troupeaux exerçant dans les alpages du canton de Fribourg et qui possèdent les connaissances pour mener à bien la fabrication du Gruyère. Or, ils ne sont pas propriétaires des prés et la concentration foncière, qui s'amplifie au XIX^e siècle, ne leur permet plus à tous de faucher assez de fourrage. La pression démographique avec pour corollaire, une parcellarisation plus grande des terres affaiblit davantage les fromagers. Ainsi entre 1827 et 1834, ils quittent par centaines, le canton pour s'installer en Franche-Comté⁷¹. Or, du fait de l'intensification de l'exode rural, cette région est touchée par un manque de bras et de compétences. Entre 1851 et 1936, on passe de 451.000 habitants à 270.000 dans le seul département du Doubs, soit une diminution de près de 40%. Les Suisses sont nombreux à s'installer, en famille, surtout dans l'arrondissement de Lons-le-Saunier. Les premières arrivées se font dans le courant du XIX^e siècle avec une très nette accélération après la Première Guerre mondiale. L'exemple met en évidence les différentes étapes classiques du processus migratoire : il s'agit d'abord d'une migration masculine majoritairement célibataire qui s'installe dans les villages et reprend les exploitations laissées vacantes. Le mariage reste endogame, les migrants retournant dans le pays de départ pour chercher une femme. Puis, les migrations deviennent familiales. Malgré une bonne intégration, les liens avec la Suisse

⁶⁹ Anne-Lise Head-König, « Hommes et femmes dans la migration : la mobilité des Suisses dans leur pays et en Europe (1600-1900) », *op.cit.*, p. 235.

⁷⁰ Emilio Bontà, « L'émigration tessinoise » in *Les Suisses dans le vaste monde*, ouvrage publié par la Nouvelle Société Helvétique et la Commission des Suisses à l'Étranger. Rédaction A. Lätt, Zurich, Editions Sadag, Genève. Environ 1930.

⁷¹ Jean-Marc Olivier, « Quand le lait se transforme en or, une diaspora discrète, les fromagers et vachers fribourgeois en Franche-Comté, (XIX^e –XX^e siècle) », in *Diaspora Histoire et Société n°9*, Toulouse, Presse universitaire du Mirail, 2006.

restent forts⁷². L'émigration helvétique s'est avérée également très importante en Haute Marne avec une forte présence d'agriculteurs⁷³.

Plus à l'Est, la Russie est une terre parcourue par de nombreux Suisses. Là encore l'émigration prend des formes très variées. L'installation de colons helvétiques dans des vallées reculées en est une illustration méconnue. Selon Alain Maeder, il semblerait qu'une colonie helvétique, portant le nom de Neuchâtel, ait existé dans une vallée le long de la Volga, mais les preuves sont difficiles à avancer⁷⁴. Par contre, la présence de deux colonies helvétiques, fondées au XIX^e siècle, celle de Chabag (Chabo en Bessarabie) et celle de Zürichthal en Crimée sont attestées. Ces fondations ont pu voir le jour grâce aux prix avantageux de la terre et à la politique tsariste facilitant l'installation d'agriculteurs étrangers⁷⁵. De fait, l'émigration vers la Russie est intrinsèquement liée aux besoins des souverains russes. Avec des millions d'habitants, ce ne sont pas des bras que les tsars recherchent mais des spécialistes qui puissent transmettre leurs savoirs et aider à la modernisation (et à l'eupéanisation) de ce vaste empire. Ces voyages vers les immenses plaines du Nord vont toucher les différentes aires linguistiques suisses, même si une spécialisation se dégage pour chacune d'elles. Les Romands et les Romandes sont recrutés comme instituteurs, pasteurs (les communautés allemandes luthériennes sont nombreuses dans les villes russes), les Grisonnais sont appelés, majoritairement, pour leur savoir-faire dans la confiserie et les Tessinois dans le bâtiment soit comme artistes ou architectes⁷⁶. Ces derniers venant presque exclusivement de la région de Lugano⁷⁷. Selon les registres de passeport, et avec toutes les précautions que ce type de source implique, Alain Maeder estime qu'entre 1800 et 1917, ce sont entre 40.000 et 60.000 Helvètes qui partirent en Russie. Les Révolutions Russes marquent la fin de ce phénomène et voient les Suisses, installés alors en Russie, être rapatriés.

Si les Helvètes sont aussi sollicités, c'est grâce à la distinction de certains d'entre eux par les tsars et ce dès le XVII^e siècle. Ainsi, en 1676, le genevois François

⁷² Jean-Marc Olivier, *Ibidem*.

⁷³ Stéphanie Leu, *Comme un petit air de Suisse*, *op.cit*.

⁷⁴ Alain Maeder, *Gouvernantes et précepteurs neuchâtelois dans l'Empire Russe (1800-1890)*, Neuchâtel, Cahiers de l'Institut d'histoire, n°1, 1993.

⁷⁵ Peter Collmer, « Russie », in *Dictionnaire historique de la Suisse en ligne*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F3376.php>.

⁷⁶ Nicola Navone, *Bâtir pour les Tsar, Architectes tessinois en Russie, 1700-1850*, Lausanne, Coll. Le Savoir Suisse, Presses Polytechniques et universitaires romandes, 2007.

⁷⁷ Emilio Bontà, « L'émigration tessinoise », *op.cit*.

Lefort entre au service de Pierre Ier comme mercenaire et gravit peu à peu tous les échelons de la hiérarchie militaire, jusqu'à devenir un intime du tsar⁷⁸. Le Vaudois, Frédéric César de Laharpe inaugure une tradition perpétuée par certains tsars, celle de prendre comme précepteur des enfants impériaux, un Suisse⁷⁹. Deux cents ans plus tard, un Valaisan, cette fois, Pierre Gilliard est nommé précepteur des enfants du tsar Nicolas II en 1904⁸⁰. Cette mode des précepteurs suisses touche toute la noblesse russe qui engage bien souvent de jeunes hommes d'une vingtaine d'années et qui sont surtout originaires du canton de Neuchâtel. Ce recrutement s'explique par les crises économiques successives qui mettent à mal l'industrie horlogère à partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle, mais aussi les maigres salaires des instituteurs qui sont alors moins bien rémunérés qu'un artisan. Dans la majorité des cas, il s'agit avant tout d'une migration temporaire, certes de longue durée, mais qui est le plus souvent suivie d'un retour au pays. Ces migrations vont également concerner de nombreuses femmes : des institutrices mais aussi des gouvernantes dont le destin sera étudié plus loin.

Quoique difficiles à cerner, les migrations de talent ou de peuplement sont une réalité ancienne en Suisse. Paradoxalement, ce sont les frontières internes qui sont plus difficiles à franchir alors que les relations avec les pays limitrophes s'avèrent être plus intenses au Moyen Age et à l'époque moderne. Quoiqu'il en soit, l'émigration est un

⁷⁸ François Lefort est né en 1656 à Genève dans une famille patricienne. Il s'engage très jeune comme mercenaire et sert d'abord à Marseille, puis comme cadet dans un régiment de Suisses sous Louis XIV. Il quitte ensuite la France, sert successivement sous les ordres du Duc de Courlande, qui commande un bataillon de Hollandais, puis Guillaume de Nassau, prince d'Orange avant de partir pour la Russie en 1675. Les débuts sont difficiles, l'intégration se fait lentement et c'est grâce à des liens créés avec d'autres étrangers à Moscou que François Lefort parvient à se faire engager en tant qu'officier étranger. Le jeune tsar Pierre Ier arrive au pouvoir en 1689. François Lefort, qui avait connu l'empereur Fédor III, s'applique à gagner la confiance du jeune souverain. Ce fut le début d'une longue collaboration, le Suisse modernisant l'armée impériale et le tsar lui prodiguant sa reconnaissance par de nombreux présents : argents, domaines...Lefort est nommé amiral puis général de l'armée russe et influence profondément la politique militaire et étrangère de Pierre le Grand. Il décède en 1699 à Moscou.

⁷⁹ Né à Rolle en 1754 dans une famille de la petite noblesse vaudoise, il suit des cours de droit et devient avocat. En butte aux vexations et au mépris des Bernois, Laharpe choisit de quitter la Suisse. Sensible au mouvement des Lumières, il entretient de nombreuses correspondances avec des auteurs dont l'Allemand Grimm qui est un proche de Catherine II de Russie. En 1782, il accompagne deux jeunes Russes qui font leur grand Tour et arrive en Russie avec eux⁷⁹. Laharpe devient le précepteur des deux petits-fils de l'impératrice en 1783 et ne rentre en Suisse qu'en 1795.

⁸⁰ Il vit alors le quotidien des enfants impériaux et s'occupe particulièrement du jeune tsarévitch Alexis. Lorsque la Première Guerre mondiale éclate, il choisit de rester en Russie et va accompagner la famille Romanov dans sa chute, choisissant la captivité. Il ne fut séparé d'eux qu'à l'arrivée à Ekaterinbourg. Rentré en Suisse en 1921, il écrivit ses mémoires, *Treize années à la cour de Russie (Peterhof, septembre 1905--Ekaterinbourg, mai 1918): Le tragique destin de Nicolas II et de sa famille* et permet la publication de nombreuses photographies qu'il avait prises de la famille Romanov, portraits d'une famille bourgeoise bien loin des photographies officielles. Cf. Pierre Gilliard, *Treize années à la cour de Russie*, Lausanne, Payot, 2011.

fait ancien qui, au XIX^e siècle, va évoluer et trouver une nouvelle destination : l’Outre-mer.

Vers l’Outre-mer. Avec le mercenariat, l’émigration outre-mer est l’autre thème à avoir fait l’objet d’une grande production historiographique en Suisse. Le volume des sources et les nombreuses formes qu’elles revêtent - demandes de passeport, registres des émigrés, journaux, lois, brochures, publicités, témoignages – associés à la présence dans beaucoup de famille de migrants expliquent cet engouement.

Une paupérisation grandissante. Durant tout le XIX^e siècle, l’économie helvétique est parcellisée et ce pour des raisons culturelles, religieuses mais aussi géographiques. Dans les Alpes, le tourisme est encore embryonnaire et l’économie reste essentiellement tournée vers l’élevage et la culture des céréales qui s’exercent dans des conditions rendues aléatoires par le relief et le climat. Il faut ajouter à cela la peur du surpeuplement relatif⁸¹, une crainte qui rejaillit depuis la fin du service à l’étranger; les foyers comptant beaucoup d’enfants. Dans les faits, ces familles très nombreuses entraînent un morcellement de l’héritage foncier. Le cas du Valais a valeur d’exemple : en 1874, 20 000 foyers possèdent 832 444 parcelles⁸². Deux solutions sont privilégiées afin de réguler la population : la présence de célibataires dans chaque famille ou l’émigration, qui est également un bon moyen de régler l’épineuse question de la division des terres.

En plaine, l’industrialisation offre à ses salariés des conditions de vie pouvant s’avérer plus difficiles que celles qu’ils avaient lorsqu’ils travaillaient à domicile. La migration survient alors qu’il est possible de rester au pays. C’est ce qu’Anne-Lise Head appelle « *la migration du mieux-être* »⁸³. Cependant, la crise agricole de 1840 (suivie des crises économiques de la deuxième moitié du XIX^e siècle) s’ajoutant à la rareté des ressources naturelles, sans oublier l’augmentation insuffisante des emplois dans les secteurs secondaire et primaire provoquent une hausse de la pauvreté. En 1890,

⁸¹ Anne-Lise Head-König, « Les émigrations suisses à longue distance et les facteurs démographiques (XVII^e-XIX^e) », *op.cit.*, p.181-194.

⁸² Alexandre Carron, Christophe Carron, *Nos Cousins d’Amérique, Histoire de l’émigration valaisanne au XIX^e siècle*, Sierre, Monographic, 1986.

⁸³ Anne-Lise Head-König, « Emigration » in *Dictionnaire historique de la Suisse en ligne*, *op.cit.*

une enquête commandée par la Confédération helvétique avance le chiffre de 119000 assistés pour lesquels les pouvoirs publics dépensent 19 millions de francs⁸⁴.

Combien ? Dresser un bilan chiffré de l'émigration suisse vers le continent américain se révèle complexe, eu égard aux sources utilisées. Entre les chiffres de départ (visibles qu'à partir de 1869) et les chiffres du pays d'accueil, les écarts sont parfois importants. La différence de résultat s'explique essentiellement par le fait que les Suisses sont souvent confondus avec des Allemands, des Français ou des Italiens suivant leur langue maternelle. Les seuls chiffres qui permettent de comptabiliser les Helvètes au départ, sont les recueils aux ports d'embarquement. Durant tout le XIX^e siècle, Le Havre concentre le plus grand nombre de Confédérés⁸⁵. Selon les calculs de Gérald Arlettaz, il est entré entre 1821 et 1920 aux Etats-Unis quelques 20.524 migrants suisses. L'Amérique du Sud n'est pas en reste puisque grâce aux registres des passeports helvétiques, l'on sait qu'en Argentine, 34.552 Helvètes ont débarqués entre 1857 et 1920⁸⁶. Selon Gérald Arlettaz, entre 1815 et 1914, ce sont plus de 500.000 personnes qui ont quitté la Suisse⁸⁷. Proportionnellement au nombre d'habitant, ce chiffre est supérieur à la moyenne européenne.

Aucun canton n'échappe à cette émigration, même si le Valais se distingue par une surreprésentation de ses citoyens dans les statistiques fédérales⁸⁸ et un nombre de migrants qui ne cesse d'augmenter : en 1851, ils sont 600 alors qu'en 1883, ils sont plus de 800⁸⁹.

Les destinations. D'après les registres des passeports et les dossiers d'émigration, il est possible de distinguer les pôles d'arrivée en fonction des cantons de départ. Ainsi, les Valaisans partent à 85% en Amérique du Sud, alors que seulement 12% d'entre eux choisissent les Etats-Unis et le Canada. A l'inverse, les Bernois sont plus présents au Nord qu'au Sud. Les critères qui contribuent au choix final sont linguistiques mais également religieux. Ainsi, le canton de Fribourg compte de nombreux citoyens au

⁸⁴ Jean-Claude Favez (dir.), *Nouvelle Histoire de la Suisse et des Suisses*, Lausanne, Payot, Tome III, 1982, p. 672.

⁸⁵ Gérald Arlettaz, « Emigration et colonisation en Amérique, 1815-1918 », in *Studen und Quellen, études et sources*, Berne, Schweizercher Bundestudiert, n°579.

⁸⁶ *Idem*, p. 91.

⁸⁷ Gérald Arlettaz, « La Suisse, terre d'émigration et d'immigration », in *Panorama*, Juin 2000, p. 21.

⁸⁸ *L'émigration suisse au XIX^e siècle – Le cas du Valais*, p. 107 à 133.

⁸⁹ Alexandre Carron, Christophe Carron, *Nos Cousins d'Amérique, Histoire de l'émigration valaisanne au XIX^e siècle*, op.cit., p. 20.

Brésil et dans le reste de l'Amérique latine, catholique. Il s'agit d'hommes, de familles d'agriculteurs, qui cherchent à acquérir des terres, à les mettre en valeur et à créer une petite communauté en leur sein. C'est ce que confirme J-A Merle : « *Il est évident que c'est surtout l'homme de labour et de labour qu'invite l'Amérique.* »⁹⁰. Ces colonies vont connaître des fortunes diverses et vont essaimer sur tout le continent américain. L'un des plus beaux exemples de réussite est la colonie de New-Glarus, dans le Wisconsin, qui fut fondée en 1845, par des colons tous originaires d'une même vallée du canton de Glaris, en Suisse orientale. Connaissant des difficultés d'emplois liées à la mécanisation de la fabrication du textile, l'émigration apparaît comme la solution la plus favorable. Une fois les terres achetées, 150 personnes, hommes, femmes et enfants quittent la vallée pour les Etats-Unis. Les causes de leur départ varient : problèmes économiques ou, pour les femmes, des grossesses hors-mariage⁹¹.

Outre ces colonisations, il existe des migrations de type individuel qui se multiplient à partir de 1850. Ainsi, les Tessinois partent en nombre vers la Californie dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Selon différentes sources, cette émigration touche alors un quart de la population, essentiellement des hommes, avec comme conséquence l'appel à une main d'œuvre venue d'Italie pour suppléer le manque de bras⁹² et la baisse importante du taux matrimonial dans le canton.

Les migrations féminines représentent un autre type de migration individuelle. Aucune étude n'a été publiée sur ce sujet du fait d'un manque de sources difficile à pallier. Les demandes de passeport ainsi que quelques brochures associatives permettent pourtant d'en retrouver la trace, mais de façon assez sommaire ; la difficulté à donner une estimation chiffrée de ce phénomène en découle. Cependant, les petites annonces publiées dans les grands quotidiens nationaux (peut-être par des Suisses établis à l'étranger) ou par des bureaux de placement permettent de saisir quelques traces de ces migrantes :

« Pour l'Argentine - On demande gouvernante pour enfants, âgée au moins de 35 ans, catholique si possible. Excellents

⁹⁰ J.-A. Merle, *De l'émigration aux Etats-Unis d'Amérique*, op.cit., p. 42, G10509, BNS.

⁹¹ Léo Schelbert, *On Becoming an Emigrant : A structural view of Eighteenth and Nineteenth century Swiss data* Chap.2. Elaboration.

⁹² Anne-Lise Head-König, « Emigration », in *Dictionnaire Historique de la Suisse en ligne*, op.cit.

*certificats. Se présenter à Madame Uranga, Hôtel de la Paix de 1 heure ½ à 2 heures ½. »*⁹³

Mais, les arnaques à l'emploi sont nombreuses et les associations essaient de sensibiliser les jeunes femmes à ce problème. Ainsi, *Le Guide de l'Emigrant suisse* donne quelques conseils :

*« On ne saurait trop recommander aux femmes et aux jeunes filles d'être très prudentes dans leurs rapports avec les connaissances qu'elles peuvent faire et de se méfier tout particulièrement des personnes qui leur promettent d'excellentes places ; car malgré toutes les mesures prises par les autorités, il arrive toujours que des agents de maisons mal famées se mêlent aux passagers. Les femmes et les jeunes filles qui voyagent seules devraient, à New-York et dans d'autres grandes villes où elles n'ont ni parents ni connaissances, s'adresser à la société des amis de la jeune fille, toujours disposée à les renseigner et à les aider de ses conseils. »*⁹⁴

Si l'auteur s'adresse aux femmes, c'est que celles-ci sont actrices de la migration, qu'il ne s'agit pas d'une infime minorité, mais d'une réalité importante dans l'émigration suisse. La présence même de la Société des Amis de la Jeune fille à New-York est une preuve supplémentaire de l'intérêt que le milieu associatif porte à ces jeunes femmes arrivant d'Europe.

Avec la fondation de nombreuses colonies, la Suisse bénéficie d'un réseau serré de représentations consulaires et d'associations d'entraide. L'une d'entre elles se distingue par le grand nombre de filiales, c'est la Société Helvétique de Bienfaisance. Présente dans tous les pays où une colonie suisse se trouve (en Europe, en Amérique...), cette Société s'implante à New-York en 1832, à Boston en 1869, au Pérou en 1879. Les aides prennent la forme de dons de nourriture et de vêtements, de placements, mais le don d'espèce est rare.

La question du retour. Pendant très longtemps, l'historiographie a pensé que les retours, notamment dans le milieu alpin, n'avaient pas d'impact. Or, ces retours ont induit des changements dans la vie quotidienne, mais également dans les rapports politiques et

⁹³ *Journal de Genève* du 26 février 1914, FRg385, BNS.

⁹⁴ *Guide de l'Emigrant Suisse aux Etats-Unis d'Amérique, op.cit.*, p. 15, N11.28016, BNS.

sociologiques des villages. Mais cette question est encore très peu abordée par les chercheurs⁹⁵.

S'il est difficile de dresser un bilan précis de l'émigration, celui du retour est encore plus sujet à controverse. La première question qui se pose est celle de la qualité de ce retour : est-il définitif ou s'agit-il d'un voyage temporaire sur la terre familiale ? Les informations transmises par les sources ne permettent pas, concernant les retours, une vision objective. Les associations comme la SHB ont tendance à noircir le tableau pour décourager (mais avec quels résultats ?) les éventuels candidats au départ. Les causes peuvent être parfois positives, comme une brillante réussite. C'est le cas de certains Tessinois partis faire fortune en Californie et qui, sitôt un pécule amassé, prennent un bateau vers l'Europe et retrouvent leur canton d'origine. Mais cette grande aventure a forcément un impact sur ces hommes. Celui-ci se traduit, soit par une installation en ville, au lieu des villages, soit par la construction de maisons cossues qui accroissent un peu plus le fossé séparant les migrants des autres habitants du village. D'autres formes de retour existent, moins flamboyantes, plus ternes, mais de celles-ci, peu de traces subsistent.

C. Structures et organisation

L'historiographie a longtemps privilégié l'immigration et la façon dont les pays ont accueilli les migrants. Or, réfléchir sur l'attitude des nations à l'égard de ceux qui les ont quittées renverse la perspective habituelle. L'ouvrage codirigé par Nancy L. Green et François Weil, *Citoyenneté et émigration, les politiques du départ*, aborde cette nouvelle approche grâce à des contributions englobant un large espace géographique en Europe, mais également au Canada et en Israël⁹⁶, avec comme problématique centrale la question de la citoyenneté à l'épreuve de la migration. Le XIX^e siècle ne fut pas seulement une période d'importante circulation mais également un moment où les Etats pensent l'émigration et les relations qu'ils vont entretenir avec leurs migrants. Dans ce contexte, la Confédération ne fait pas exception. Face à l'émigration helvétique, les diverses institutions du pays réagissent de façon diverse et

⁹⁵ Luigi Lorenzetti, Anne-Marie Granet-Abisset, « Les migrations de retour. Jalons d'un chapitre méconnu de l'histoire alpine », Revue *Histoire des Alpes*, AIHA, n°14, 2009, p.13-25.

⁹⁶ Nancy L. Green, François Weil (dir.), *Citoyenneté et émigration. Les politiques du départ*, Paris, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2006.

variée : alors que l'Etat fédéral tarde à réagir, certaines communes organisent elles-mêmes l'émigration. Ce décalage entre pouvoirs locaux et nationaux est révélateur des mécanismes et des tensions traversant la société suisse. Certes, l'étude de cette réalité ne concerne pas uniquement l'émigration féminine, mais l'examen du niveau de responsabilité des élites permet de mieux connaître l'environnement dans lequel évoluent les candidates au départ.

Communes, cantons et Etat fédéral face à l'émigration. Les communes dont sont originaires les migrants sont l'un des principaux acteurs de l'émigration ; le système bourgeoisial⁹⁷ obligeant ces dernières à aider leurs bourgeois les plus pauvres. Les communes vont alors trouver dans l'émigration, un expédient pour assainir leurs finances et se défaire des indigents. Ainsi, le 16 avril 1844, des différents villages de la vallée de Glaris se réunissent pour résoudre le problème des indigents, avec pour résultat la mise en place d'un projet migratoire de grande ampleur aboutissant à la fondation de New Glarus aux Etats-Unis. Mais l'implication des villages dans la recherche des terres, comme ce fut le cas pour New Glarus, reste une exception ; la plupart se contente de payer des agences d'émigration qui organisent le voyage de l'Europe vers l'Outre-mer.

Les réactions des cantons face à l'émigration sont très diverses, allant d'une politique libérale très souple à l'interdiction formelle de migrer⁹⁸ : les cantons oscillant entre un contrôle strict ou une approche plus libérale, mais tous se rejoignant sur l'idée que l'Etat fédéral ne doit pas légiférer dans ce domaine. Cette conception de l'Etat libéral peut être rapprochée de celle de l'Etat italien dans la seconde moitié du XIX^e siècle qui est accusé, lorsque l'émigration devint massive dans la péninsule de négligence envers ses ressortissants⁹⁹. Tout comme son voisin, la Confédération est marquée par la pensée libérale : laisser-faire, laisser-aller. Le citoyen suisse est libre de ses mouvements et réglementer l'émigration serait considéré comme une intrusion dans la vie privée. Cette position explique qu'il n'existe aucune statistique sur le mouvement migratoire jusqu'en 1869, alors qu'en Italie, la mise en place d'une statistique annuelle

⁹⁷ Une présentation plus complète de ce système est intégrée au chapitre 2.

⁹⁸ Anne-Lise Head, « Les émigrations suisses à longue distance et les facteurs démographiques (XVII^e-XIX^e) », *op.cit.*

⁹⁹ Caroline Douki, « L'Etat libéral italien face à l'émigration de masse (1860-1914) », in N.L. Green, F. Weil, *Citoyenneté et émigration*, *op.cit.*, p.95.

de l'émigration italienne ne voit le jour qu'en 1876¹⁰⁰. Auparavant, seuls les registres des passeports permettent une estimation de l'ampleur du phénomène. Même si la sollicitation vient d'un pays récepteur, la Confédération refuse de s'engager. Par exemple en 1858, le gouvernement uruguayen entre en contact avec Berne et propose à la Confédération une aide financière pour les migrants qui souhaitent partir s'installer en Uruguay¹⁰¹. La Suisse décline cette proposition en arguant qu'elle ne peut s'immiscer dans la vie de ses citoyens. Certes, cette attitude s'explique par la politique libérale prônée par l'Etat fédéral, mais aussi par la mauvaise image qu'a l'émigration. Prendre des mesures serait reconnaître que la Confédération n'est pas prospère. Mais, les départs massifs poussent les différents acteurs à prendre position. Une contre-propagande voit le jour avec comme moyen d'action principal, la publication dans les journaux de « témoignages », souvent difficiles à vérifier :

*« Combien j'en ai vu qui partaient en riant et en chantant pour cacher leur malaise, tandis que les vieux parents pleuraient ! Plus tard, ces mêmes enfants, à travers la mer infranchissable, soupirent après l'étreinte paternelle qu'ils ont brisée sans réflexion. »*¹⁰²

La Confédération ne peut plus ignorer le problème mais renvoie les cantons face à leur responsabilité. Devant l'inaction des autorités fédérales, différents mouvements, privés ou publics, se mettent en place, palliant ainsi cette passivité et vont guider les migrants dans leurs nouveaux pays. Certains cantons, comme le Valais, se sentent impuissants face à ces vagues de départ, d'autres, comme le canton de St-Gall, sont déjà très actifs. Dans un mémoire commandé par la Société d'Utilité publique Genevoise et publié en 1849, J-A. Merle, présenté comme un ancien consul, livre quelques réflexions sur l'émigration ; donne des conseils aux migrants et rend hommage à certains cantons :

*« Et ici, qu'il me soit permis de rendre un juste tribut d'hommage au Gouvernement du canton de Saint-Gall, qui depuis plusieurs années entoure ses émigrants d'une sollicitude toute paternelle, qui les accompagne jusqu'au-delà des mers, au lieu de leur destination. »*¹⁰³

¹⁰⁰ *Idem*, p.99.

¹⁰¹ Gérald Arlettaz, « Emigration et colonisation en Amérique, 1815-1918 », *op.cit.*, p.117.

¹⁰² Alexandre Carron, Christophe Carron, *Nos cousins d'Amérique*, *op.cit.*, p.35.

¹⁰³ J.-A. Merle, *De l'émigration aux Etats-Unis d'Amérique*, Genève, Société d'Utilité publique genevoise, Imprimerie CH. Gruaz, p. 42, 1849, G10509, BNS.

Cet imprimé, issu du milieu associatif, est un indice de l'intérêt que portent les élites cantonales à l'émigration, le but de ces petites brochures étant d'assurer aux candidats, des voyages sans trop de désagrément ainsi qu'une installation réussie. On voit bien là, un discours très pragmatique : l'émigration est une réalité qu'il faut accompagner, voire même encourager. Cette volonté d'action s'amplifie peu à peu alors que les plaintes contre les agences d'émigration se multiplient. C'est ainsi que sous l'impulsion des cantons de Berne et d'Argovie se tient une conférence inter-cantonale le 2 août 1852 au sujet de l'émigration. Il s'agit alors de réfléchir sur une politique commune aux cantons face à l'émigration et de proposer des solutions aux abus des agences. Cependant, les divergences sont trop nombreuses et la peur de perdre une indépendance face au pouvoir fédéral est bien trop prégnante pour que les cantons arrivent à un accord. Cette conférence eut, tout de même, le mérite de poser un problème que personne ne peut plus feindre d'ignorer. Elle a poussé également certains cantons à l'action. Ainsi, le Valais, par un arrêté de 1856, interdit aux agences d'émigration de fonctionner sans l'autorisation du Département de l'intérieur¹⁰⁴. Il envoie également une délégation en Argentine pour s'occuper des intérêts de ses citoyens.

De par l'ampleur des départs et les scandales dus au cynisme de certaines agences, les autorités doivent prendre position ou tout au moins entrer dans une logique de prévention et de conseil.

Le Conseil fédéral prend certes conscience de l'ampleur de l'émigration, mais ses prises de positions restent prudentes. Il se borne d'abord à publier des avertissements dans la *Feuille Fédérale* concernant notamment les difficultés de transport vers les colonies¹⁰⁵. Toutefois, à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, l'Etat intervient davantage même si ce n'est jamais de façon directe. Par exemple, il crée un maillage resserré de ses représentations consulaires afin d'aider ses migrants plus facilement. C'est ainsi que la Confédération ouvre plusieurs consulats dans les pays à forte immigration helvétique, par exemple en 1872 à Santa Fé, au Nouveau Mexique. Le Conseil fédéral franchit un pas de plus, en 1883, quand il suspend les contrats d'établissements coloniaux avec le Chili, lorsque celui-ci se désengage vis-à-vis des Suisses en difficulté. Laissant derrière elle le temps où toute intervention était inenvisageable, la Confédération helvétique prend non seulement des mesures contre les

¹⁰⁴ Alexandre Carron, Christophe Carron, *Nos cousins d'Amérique*, op.cit., p.34.

¹⁰⁵ Gérald Arlettaz, « Emigration et colonisation en Amérique, 1815-1918 », op.cit., p.100.

pays maltraitant ses ressortissants, mais signe des accords avec des pôles d'immigration, afin de garantir aux Suisses certains droits. Ainsi, en 1896, les autorités fédérales entament avec l'Argentine des négociations qui vont aboutir à la signature d'un traité d'établissement de commerce et d'amitié¹⁰⁶, dans lequel l'émigration n'apparaît qu'en filigrane. Et c'est là toute l'ambiguïté de la politique fédérale dans ce domaine : ne pas aborder ce problème de façon frontale, mais agir sur l'émigration par des moyens détournés. Jusque là, le fragile équilibre qui consiste à conseiller, et à circonscrire tout en limitant son intervention, est sauvegardé. Cependant, l'Etat va franchir une dernière étape dans le dernier tiers du XIX^e siècle, avec la loi du 22 mars 1888, dernière pierre de ce qui pourrait être considéré comme une véritable politique publique d'émigration. Ce nouveau dispositif législatif reconnaît le migrant, comme un citoyen à part entière, le protégeant, notamment des abus des agences d'émigration.

Souvent appelée loi fédérale sur l'émigration, cette loi concerne plus précisément les opérations des agences d'émigration. Il s'agit surtout d'encadrer celles-ci dans leurs financements comme, dans leurs activités et d'assurer ainsi aux migrants un minimum de sécurité.

« Art 7. – Les agents sont responsables personnellement, vis-à-vis des autorités et vis-à-vis des émigrants, de leur propre gestion et de celle de leurs sous-agents, ainsi que de leurs représentants à l'étranger. »¹⁰⁷

Un autre abus des agences, souvent influencées par les communes désirant se débarrasser des plus faibles, est de faire voyager des personnes fragiles. Sur ce point, la loi est claire :

« Art 11. – Il est interdit aux agents d'expédier :

- 1. Les personnes qui, pour cause d'âge avancé, de maladie ou d'infirmité, sont incapables de travail, à moins qu'il ne soit prouvé que leur entretien est suffisamment assuré au lieu de destination*
- 2. Les mineurs ou les personnes placées sous tutelle, sans un consentement écrit, dûment légalisé de celui qui exerce l'autorité paternelle ou tutélaire. Les mineurs âgés de moins de 16 ans, doivent en outre être accompagnés de personnes de*

¹⁰⁶ *Idem*, p. 103.

¹⁰⁷ Office fédéral de l'émigration à Berne, *Guide de l'Emigrant suisse aux Etats-Unis d'Amérique*, La Chaux-de-Fond, Imprimerie Courvoisier, 1910, p. 6, N11.28016, BNS.

*confiance, et la preuve doit être fournie que leur entretien est assuré au lieu de leur destination ; [...]*¹⁰⁸

Non seulement les émigrants sont protégés par une responsabilisation de l'agent mais également par la mise par écrit d'un contrat strict (*Art.17*), délimitant les droits et devoirs de chacun. Certes, tous les abus ne sont pas éliminés mais on est bien loin des scandales de la première moitié du XIX^e siècle (comme l'émigration d'enfants et de malades mentaux dans des mines en Amérique du Sud). Autre acquis de cette loi, la création d'un *Office fédéral de l'émigration* situé à Berne, qui a pour but de renseigner gratuitement les candidats à l'émigration. La loi de 1888 prend également en compte un phénomène moins important mais bien réel : les migrations féminines. Pour les veuves ou célibataires, la signature du tuteur est nécessaire pour obtenir un passeport. Elles doivent également fournir la preuve qu'une fois arrivées sur le territoire américain, elles peuvent subvenir à leur besoins. En effet, les femmes seules sont regardées avec méfiance à l'arrivée aux Etats-Unis (le spectre de la prostitution rôdant parmi ces migrantes) et celles-ci doivent prouver qu'elles sont attendues mais aussi qu'elles ont des revenus avant de pouvoir débarquer. Cette loi de 1888 opère un tournant dans la politique fédérale concernant l'émigration et a pour conséquence une intensification des liens entre pays de départ et migrants.

Conséquence directe de la loi de 1888, le *Guide de l'Emigrant suisse aux Etats-Unis d'Amérique* paraît, en 1910, publié par l'Office fédéral de l'Emigration et distribué gratuitement aux candidats au départ¹⁰⁹. Ce guide exhaustif décrit les caractéristiques de l'émigration aux Etats-Unis : la loi sur l'émigration, l'arrivée à New-York, divers points juridiques sur la propriété, l'acquisition de la nationalité américaine et les diverses sociétés suisses sur le territoire américain. Symboles des relations que l'Etat fédéral souhaite entretenir avec les citoyens qui ont choisi l'expatriation, les associations permettent de recréer des solidarités mises à mal par la migration. Car, si certains Helvètes s'installent à l'étranger, il n'est pas question de s'éloigner du pays de départ. Bien au contraire, la Confédération considère que ces citoyens la représentent et font partie intégrante du pays. Par le biais d'enregistrement auprès du Ministre de Suisse (ambassadeur) et grâce aux nombreuses associations qui sont fondées, les Suisses ont une position ambivalente : souvent bien intégrés dans le pays d'arrivée, ils gardent, pour certains, des traditions vivaces et des liens intenses avec la Confédération

¹⁰⁸ *Idem*, p. 7.

¹⁰⁹ *Guide de l'Emigrant suisse aux Etats-Unis d'Amérique*, op.cit.,N11.28016, BNS.

helvétique. On retrouve ici la position des élites d'autres pays d'émigration qui craignent que les émigrants se détachent de leur culture et ne travaillent plus à l'expansion économique et commerciale de leur pays d'origine¹¹⁰.

La comparaison avec le cas italien est en l'occurrence intéressante, puisqu'il faut attendre 1900 pour que naisse une véritable politique publique de l'émigration dans la péninsule¹¹¹. Caroline Douki explique cette date par une prise de conscience tardive de l'Etat et des élites intellectuelles et économiques non seulement des problèmes sociaux mais également des retombées économiques pour le pays. Cet exemple renforce l'idée d'une particularité suisse en matière de politique publique d'émigration avec une prise de conscience plus rapide de la Confédération helvétique qui va faire de ses émigrants, ses représentants dans les pays d'arrivée, avec, pour corollaire, une pression sociale accrue, comme nous le verrons par la suite.

En étudiant la colonie suisse par le biais des autorités du pays d'origine, il est possible de faire ressurgir les caractéristiques qu'il était difficile d'appréhender au départ. La politique libérale affichée du Conseil fédéral va peu à peu s'éteindre devant la mobilisation des associations et de certains cantons réagissant aux abus des agences d'émigration et de certaines communes. L'émigration suisse est avant tout établie sur une entreprise de colonisation, ce qui fait d'elle une migration de peuplement. Les départs individuels sont certes présents, mais se multiplient surtout à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle.

Les agences d'émigration. Il est difficile, voire impossible de retracer le parcours des migrants partant seuls. En revanche, les brochures et les publicités nous permettent d'avoir une idée précise du trajet et des conditions de voyage de ceux pris en charge par les agences d'émigration. Celles-ci apparaissent vers 1830 et deviennent pléthoriques à partir de 1850, sans aucun contrôle, chacun pouvant ouvrir une agence et plusieurs filiales, les publicités se multiplient dans les grands quotidiens ou dans les parutions locales:

¹¹⁰ Voir à ce propos l'article de Caroline Douki, « Lucquois au travail ou émigrés italiens ? Les identités à l'épreuve de la mobilité transnationale, 1850-1914 », in *Le Mouvement Social*, n°188, Juillet-Septembre 1999, p. 17 – 41.

¹¹¹ Caroline Douki, « L'Etat libéral italien face à l'émigration de masse (1860-1914) », *op.cit.*, p.106.

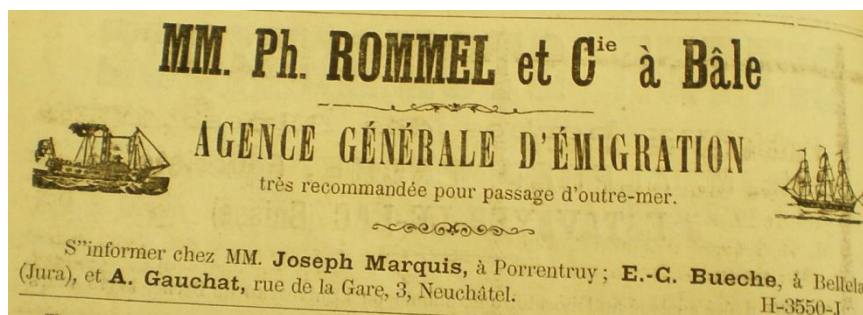


Fig. 1– Publicité pour une agence d'émigration¹¹².

Cette publicité est issue d'un almanach, une publication annuelle, reproduisant des informations agricoles, les cycles de la lune, un calendrier, des petites annonces, quelques histoires romancées et des publicités. *L'Almanach du Jura* est largement diffusé à travers toute la région francophone, alors une région du canton de Berne pour le prix de 30 ct¹¹³ ; la publicité bénéficie donc d'un grand espace de visibilité. De celle-ci on peut retenir que les agences d'émigration ont un maillage de filiales serré. Pour la seule région du Jura, deux succursales, situées dans deux centres urbains : à Porrentruy et à Bellay, accueillent les candidats au voyage. Les publicités peuvent également prendre la forme de témoignage dont la véracité est difficilement contrôlable. Mais, au vue du ton emphatique, on peut raisonnablement douter de son objectivité :

*« D'excellentes nouvelles sont arrivées ces jours d'un campagnard des environs qui a émigré, il y a peu de temps, pour la colonie Helvetia en Uruguay. Il est enchanté de la fertilité du sol, de la douceur et de la salubrité du climat. Il s'est aussi empressé d'acheter une propriété dans cette colonie et désire que beaucoup de ses compatriotes suivent son exemple. L'Uruguay est cinq fois plus grand que la Suisse et n'a pourtant qu'un quart de million d'habitants de sorte qu'il y a encore assez de place. Les propriétaires de la colonie Helvetia sont Messieurs Siegrist et Fender, Bâle »*¹¹⁴

Parue dans *la Gazette du Valais*, le 6 février 1862¹¹⁵, cette publicité vante les mérites d'une agence d'émigration qui appartient (elle aussi) à Messieurs Siegrist et Fender de Bâle avec pour accroche principale, l'espace et le peu de population de l'Uruguay - argument qui est à mettre en parallèle avec la peur de la surpopulation évoquée plus

¹¹² *Almanach du Jura*, 1905, ACJ.

¹¹³ *Almanach du Jura*, *op.cit.*, 1905, ACJ.

¹¹⁴ Alexandre Carron, Christophe Carron, *op.cit.*, p. 31-32.

¹¹⁵ *Gazette du Valais*, du 6 février 1862, MVJ26, MV.

haut. Il est facile d'imaginer toutes les dérives que de tels procédés impliquent. Les plaintes se multiplient à partir de 1860 et témoignent de sommes astronomiques demandées avant l'embarquement ; de prises en charge à l'arrivée souvent inexistantes ; de Suisses abandonnés sans ressources dans les ports d'arrivée ; de promesses d'achats de terres qui se révèlent une fois sur place impossibles. La liste est longue et le nombre de déçus et d'abusés est grand, mettant en exergue le besoin qu'ont les migrants d'être guidés dans leurs périples. Les lois fédérales de 1880 et 1888 vont essayer d'encadrer ces agences en les obligeant à déposer une patente, mais le phénomène ne s'atténue guère. D'ailleurs, les mises en garde sont nombreuses : « *Il faut apprendre à se passer d'entremetteur, et faire ses affaires soi-même.* »¹¹⁶.

Si l'émigration helvétique sur le continent américain n'a pas marqué l'histoire des migrations européennes, c'est avant tout dû à sa faiblesse numérique au regard des départs irlandais ou italiens. L'impact n'est pas le même dans le pays de départ où le souvenir de l'émigration est prégnant. Or, les départs vers l'Outre-mer, tout en répondant à une angoisse diffuse de surpopulation, ont mis les élites face à leur incapacité à jouer leur rôle auprès des indigents et ont dévoilé le cynisme de certaines communes. Cette émigration est avant tout une entreprise rude, âpre face à des espaces infinis que défient des hommes et des femmes, persuadés d'y faire fortune.

II. Les Suissesses : l'émigration oubliée ?

Les Suissesses ont parcouru l'Europe jusque dans ses marges orientales. Un portrait-type de la migrante suisse peut-il être esquissé ? Cette migration est-elle le résultat d'un vaste mouvement collectif ou l'addition d'individualités ? Dans cet ensemble, la migration vers Paris se distingue-t-elle ?

¹¹⁶ J-A Merle, *De l'émigration aux Etats-Unis d'Amérique, op.cit.*, p.42-44, G10509, BNS.

A. Les préceptrices suisses : une migration de type traditionnel (1815-1880)

Nombreux furent les Suisses, qu'ils aient été soldats, officiers, artisans, à avoir tenté leur chance dans les plaines enneigées du vaste empire russe. Il en va de même de l'émigration des Suissesses en Europe du Nord, sujet méconnu s'il en est. Pourtant, et ce trait est significatif de la dispersion de la recherche helvétique, deux mémoires ont étudié ce mouvement, mais ces études locales n'ont pas permis d'avoir une vue plus globale du phénomène et surtout de replacer celui-ci dans un mouvement beaucoup plus vaste¹¹⁷. Or notre étude englobant la totalité des cantons francophones, a permis de mettre à jour une migration féminine capitale, non seulement d'un point de vue numérique mais également social. L'apport de nouvelles sources, ainsi qu'un changement d'échelle permet tout d'abord de redécouvrir des mouvements méconnus, puis d'établir une comparaison avec la migration vers Paris.

Les demandes de passeport, une source décisive dans l'appréhension du phénomène migratoire. Les demandes de passeport sont des sources de choix afin de préciser le profil des migrantes. En vue de dresser un tableau aussi complet que possible, tous les cantons francophones (Genève, Vaud, Neuchâtel, Jura anciennement une partie du canton de Berne) ainsi que les cantons bilingues (Fribourg, Valais) ont été pris en compte et constituent notre base de donnée. La Suisse est tout sauf un ensemble homogène et les cantons retenus nous semblent bien représenter l'extrême variété de situations géographiques, politiques et sociales qui composent la Confédération dans cette deuxième moitié du XIX^e siècle : les deux grandes religions, des cantons de plaines ou alpins et enfin différentes aires linguistiques. La raison pour laquelle, les cantons alémaniques n'ont pas été approchés est simple : si les migrantes germanophones partent pour Paris, elles passent, auparavant, bien souvent par un canton francophone pour y apprendre la langue. Les exemples sont nombreux, comme celui

¹¹⁷ Alain Meader s'intéresse aux migrants du canton de Neuchâtel dans son article : *Gouvernantes et précepteurs neuchâtois dans l'Empire Russe (1800-1890)*, Neuchâtel, Cahier de l'Institut d'histoire, n°1, 1993 alors que les migrantes du canton de Fribourg ont fait l'objet d'un mémoire d'Anne-Sybille de Weck soutenu en 1998 ; Irène Hermann, *L'émigration un révélateur social ? Les Genevois en Russie entre 1906 et 1914, op.cit.*

d'Eleanor S., née en Thurgovie, et qui, exerçant à Genève la profession de gouvernante, demande un passeport pour la Russie¹¹⁸.

Les principaux obstacles rencontrés dans l'utilisation des demandes de passeport comme source sont leur très grande dispersion et le manque d'homogénéité dans les nomenclatures. En effet, chaque canton possède sa propre administration et ses propres imprimeries : les informations demandées, ainsi que le format même des demandes, varient d'un canton à l'autre. Des différences à l'intérieur même des cantons existent entre les préfectures urbaines (plus importantes) et celles en milieu rural. Par exemple, les demandes de passeport dans la ville de Lausanne sont répertoriées sous la forme de fiches individuelles alors que celles délivrées par la petite ville d'Aubonne, au bord du lac Léman, sont sous forme de larges tableaux peu détaillés.

Dans cette étude, n'ont été prises en compte que les demandes de passeport émanant de femmes. Non que la comparaison avec la destination des hommes ne soit pas intéressante, bien au contraire, mais ce n'est pas le sujet de ce travail et de plus cela aurait été chronophage. Parmi les demandes sélectionnées, aucune limite d'âge n'a été posée. En effet, les cas où des domestiques âgées font des demandes de passeport pour l'étranger sont nombreux. Ainsi, en octobre 1884, à Fribourg, Charlotte E. 63 ans, gouvernante de son état, fait une demande pour partir en Pologne russe. Il en va de même pour la jeune Jeanne W. qui a 13 ans en février 1886 et qui part pour la Russie comme gouvernante¹¹⁹.

Avec ces quelques précautions, les demandes de passeport sont une véritable mine d'informations qui permet de dégager de très nombreuses variables. Dans le désordre, on y trouve le nom, le prénom, l'âge, parfois la religion, les caractéristiques physiques des candidates au départ, et à partir de 1914, quelques rares photographies. S'y ajoutent le domicile, le canton de naissance, ou encore, le canton d'origine, la profession et la destination bien évidemment. C'est un outil précieux pour appréhender les migrations internationales mais aussi pour dévoiler les logiques migratoires internes à la Suisse puisque l'indication du lieu de naissance et celui de résidence permet de suivre les mobilités professionnelles ou familiales.

Une nomenclature difficile à cerner. L'utilisation de ces demandes de passeport a fait surgir une nouvelle difficulté, celle de définir le métier de celles qui partent. En effet, la

¹¹⁸ *Registre des passeports*, Chancellerie Ab°91, AEG.

¹¹⁹ *Registre des passeports* 20 DCP II. 23, années 1884 et 1886, AEF.

profession est régulièrement renseignée, mais sans définition aucune. La majorité des femmes en partance sont certes domestiques, mais il s'avère difficile de préciser le poste qu'elles occupent et en raison du très grand nombre de métiers qui composent la domesticité, quelles sont les tâches spécifiques à chaque emploi. Comment la hiérarchie domestique s'organise-t-elle ? Quelles sont les qualifications requises pour les différents postes ? Peut-on parler d'une « carrière » dans la domesticité ?

En élargissant la définition de domestique à toute personne qui rend un service rémunéré à une autre personne dans le cadre du foyer, les demandes de passeport font état de huit catégories professionnelles : les bonnes d'enfants, les bonnes, les premières bonnes, les bonnes supérieures, les femmes de chambre, les gouvernantes, les institutrices et enfin les demoiselles de compagnie. Pour certaines, les qualifications sont faciles à définir, des sources en font état. Celles-ci, encore très peu exploitées, se présentent sous la forme de petites brochures publiées par des milieux associatifs féminins ou par des indépendants. Bien souvent, ce qu'on pourrait qualifier de « littérature de la ménagère » est le fait d'anonymes qui, usant d'un don paternaliste, distribuent des conseils et cherchent à édifier les âmes les plus fragiles. Ces petites publications sont à remettre dans le contexte social de l'époque où les élites sont appelées non seulement à gouverner, mais aussi à éduquer le peuple, afin que chacun comprenne quelle place il doit occuper dans la société. Dans une brochure publiée en 1844 et traduite de l'anglais, *Guide pour le service de la bonne d'enfant*, les qualités de la bonne d'enfant sont énumérées :

«La place de Bonne est regardée comme le service le plus facile, et les jeunes filles commencent d'ordinaire par là. Elles ont pour la plupart été accoutumées à soigner des petits frères ou des petites sœurs, et elles pensent que leur apprentissage étant fait, ce genre de place leur convient mieux qu'un autre. [...] Vous avez choisi le service de Bonne, le mieux sera de commencer par une place de seconde Bonne ou d'entrer chez une mère qui s'occupe beaucoup de ses enfants. [...] Vous serez chargée de faire les lits et les chambres, de coudre, peut-être de promener quelques-uns des enfants seule ou avec la première Bonne. Vous aurez alors un ouvrage plus pénible qu'elle, mais vous aurez moins de souci parce que vous aurez moins qu'elle la responsabilité des enfants. »¹²⁰

¹²⁰ *Guide pour le service de la bonne d'enfants*, Lausanne, Imprimerie de S. Delisle Editeur, 1844, p. 4 à 6, A 14.985, BNS.

Certes, la source est anonyme et on ne connaît pas l'étendue de sa diffusion en Suisse, mais elle nous donne des indices pour délimiter les prérogatives des bonnes d'enfants. Un autre élément confirme que ce poste est le plus modeste : l'âge des migrantes. En effet, dans les demandes de passeport, il s'agit souvent de très jeunes filles, même si des nuances différencient les régions. Pour le canton de Genève, la moyenne d'âge est de 25, 9 ans alors que pour le canton de Fribourg, elle descend à 20,15 ans. Autre différence : les postulantes au départ qui prennent le titre de bonne d'enfants sont très peu nombreuses à Genève ; une cinquantaine pour toute la période étudiée, alors qu'à Fribourg, elles sont 132 ; plus de 10% du total des demandes de passeport. Il semblerait que les jeunes Fribourgeoises, catholiques, soient plus nombreuses à partir, à un âge précoce pour des postes moins qualifiés que les migrantes partant depuis Genève. Il semblerait aussi qu'il y ait une tradition forte d'une migration de très jeunes filles, comme bonnes d'enfant depuis ce canton, alors même que, l'idée commune retient que la religion catholique est un frein à la migration de femmes seules.

Mais, revenons à la problématique des nomenclatures professionnelles. Une dénomination pose problème, celle d'émule. Ce mot apparaît de nombreuses fois dans les demandes de passeport et qualifie toujours de très jeunes filles, dont les plus âgées ont 15 ans. Ainsi, Lucie P., âgée de 13 ans, demande un passeport en décembre 1887, pour la Russie. Peut-on définir ces jeunes filles comme des apprenties ? Quelles sont leurs missions ? Partent-elles seules ? Il faut avouer ici notre ignorance et nous en remettre à de futures recherches.

Il est laborieux d'appréhender les nuances de prérogatives entre les bonnes, les bonnes supérieures ou les premières bonnes, peut-être même que les deux dernières nomenclatures ne sont que deux appellations d'une même réalité, mais aucune preuve ne permet ni d'infirmer ou de confirmer cette hypothèse. On peut penser que les bonnes supérieures ou les premières bonnes sont employées dans les maisons comptant plusieurs domestiques ce qui expliquerait les qualifiant de « *première* » ou « *supérieure* » qui permettent de les situer dans une domesticité nombreuse.

Devant ce manque d'information, le choix a été fait de réunir les premières bonnes et les bonnes supérieures dans un même groupe. Les bonnes « tout court » faisant l'objet d'un traitement particulier. Nous reviendrons plus tard sur les devoirs exacts de la bonne-à-tout-faire, mais précisons déjà, que, comme son nom l'indique, elle a tout à faire, sans qualification précise. Les femmes de chambres, les gouvernantes se

retrouvent à part. La proximité plus ou moins quotidienne avec la maitresse de maison, déterminant le prestige du poste¹²¹.

Le principal écueil de ces demandes de passeport est l'impossibilité de vérifier la véracité des métiers mentionnés. En effet, aucune pièce justificative n'est demandée et certains indices nous poussent à penser que certaines femmes occupent, en réalité, d'autres professions. Cette hypothèse est corroborée par une demande de passeport du canton de Neuchâtel : Bertha-Lina J., 19 ans part « *en Russie, en qualité d'institutrice* », alors qu'elle est alors demoiselle de magasin¹²². Certes, il ne s'agit qu'une demande perdue au milieu de milliers d'autres, mais cela suffit pour douter de la formation de certaines jeunes filles.

Les différentes postes domestiques représentent un total de 3.558 sur 6.716. Avec, cependant une évolution notable : à partir de 1904, le nombre de domestique partant pour l'étranger ne cesse de baisser : on passe de 117 personnes en 1900 à 74 en 1914. Cependant, le total annuel des départs ne varie pas. Cela s'explique par l'apparition de nouvelles professions féminines. En effet, apport inattendu des demandes de passeport, celles-ci permettent d'appréhender une mutation dans les choix professionnels opérés par les Suissesses. Avec le début du XX^e siècle, une pléiade de nouveaux métiers s'ouvre aux femmes. Ainsi, au mois d'août 1912, Juliette Z., 18 ans, sténodactylo demande un passeport pour la Russie¹²³. Des étudiantes partent également pour cette destination, mais, malheureusement, aucune source n'indique la raison de ces déplacements. Quelques mots sur une profession qui émerge : les médecins. Elles ne sont certes pas nombreuses (moins de dix en quatre ans) mais ce qui est intéressant, c'est qu'il ne s'agit pas de Suissesses d'origine, mais des jeunes femmes issues de la grande bourgeoisie juive russe. Ainsi, Ekaterina G. née à Dayatchie (en Russie), qui a 26 ans en février 1913 et qui est docteur. Elle s'est mariée à un Genevois et a donc la nationalité genevoise et suisse¹²⁴.

Les cantons de départ. Il s'agit de voir comment se répartissent ces demandes de passeport dans les différents cantons étudiés.

¹²¹ Cf. *supra*, chapitre 5.

¹²² *Registre des passeports de souches de talons Tr.1004*, 1888, C589, AEN.

¹²³ *Registre des passeports*, Chancellerie Ab°99, AEG.

¹²⁴ *Registre des passeports*, Chancellerie Ab°91, année 1913, AEG.

Cantons de départ	Nombre de départ estimés
Genève	6716
Neuchâtel	Plus de 1271
Vaud	Plus de 1219
Fribourg	1219
Jura (alors partie du canton de Berne)	12
Valais	0

Fig. 2 – Estimations des départs féminins grâce aux demandes de passeport, de six cantons entre 1880 et 1914.

Pourquoi ne peut-il s'agir que d'une estimation ? Deux problèmes se posent lorsqu'on utilise les demandes de passeport comme source. La première est de l'ordre de la conservation de ces supports. En effet, l'état des registres est loin d'être homogène de canton en canton. Alors que Genève et Neuchâtel et Fribourg offrent des registres complets, les cantons du Jura et de Vaud ont des fonds qui ne couvrent pas toute la période. Il s'avère alors impossible d'avoir un chiffre précis. L'autre difficulté relève du contexte propre à chaque canton. Le Valais est le seul canton où aucun registre de passeport n'a été retrouvé. Pourtant ce canton alpin est un des pôles de départ les plus importants de Suisse, surtout vers les Amériques. Le phénomène est tel que les paroisses ont mis en place des « dossiers d'émigration », mais il s'agit le plus souvent de départ en famille et pour l'outre-mer. Les migrantes seules n'y apparaissent pas, mais, cela ne signifie pas qu'il s'agisse d'un phénomène exclu dans ce canton. Par exemple, Euphrosine Z. née à Munster en Valais, a 22 ans lorsqu'elle fait, à Genève, une demande de passeport pour la France en novembre 1886¹²⁵. Il faut cependant préciser que ces Valaisannes sont très minoritaires et choisissent d'autres voies migratoires, puisqu'elles n'apparaissent pas non plus dans les demandes de passeport des autres cantons, notamment Fribourg qui pourtant est catholique. Nonobstant, les migrations vers d'autres cantons peuvent être appréhendées grâce à des sources indirectes : les petites annonces parues dans *La Gazette du Valais* :

« On demande, de suite, dans un ménage soigné une bonne à tout faire, sachant bien cuisinier. S'adr. Sous chiffre H 4901M, à Haassenstein et Vogler, Montreux. »

¹²⁵ *Registre des passeports*, Chancellerie Ab°91, AEG.

« *On demande une fille de 15 à 18 ans pour aider au ménage et soigner les enfants, chez J. Wild, Ollon (Vaud).* »¹²⁶

Lors du sondage effectué dans ce quotidien (tous les cinq ans), seules des offres émanant du canton de Vaud ont été trouvées. Cette information montre d'abord, qu'il n'existe, *a priori*, aucune réticence au travail d'une jeune femme catholique chez des protestants, mais aussi que les placements à l'intérieur même du canton du Valais, se font par une autre voie. L'hypothèse la plus probable est celle du bouche-à-oreille.

En ce qui concerne le nombre réduit de demandes dans le Jura, il s'explique par des problèmes de conservation mais aussi, parce que bon nombre de Jurassiennes passent d'abord par le canton de Neuchâtel avant de partir pour l'étranger. Ainsi, le 5 octobre 1883, Ida P. originaire de Corgémont (près de la ville de St-Imier) demande une prolongation de son passeport pour la Russie¹²⁷. Cette source soulève une autre difficulté : sa possible attribution hors des frontières helvétique. En effet, bien que le passeport soit obligatoire pour des pays lointains comme la Russie, on peut passer les frontières voisines et demander alors, un passeport pour la destination de son choix. La trace de centaines de migrantes se perd alors.

Au total, ce sont plus 10.500 demandes qui ont été prises en compte. Les résultats ayant dépassé nos espérances, il a fallu rétrécir notre base de données afin de rendre l'échantillon cohérent. Ainsi, seules les demandes de passeport des cantons de Genève et de Fribourg ont été dépouillées entièrement et étudiées, ce qui fait un total conséquent de 7935 femmes, dont 1219 pour le canton de Fribourg. Les autres cantons n'ont été que sondés, mais cette approche a permis de confirmer certains mouvements observés à Fribourg ou à Genève. Le statut frontalier de ce canton et sa dimension internationale font de cette ville un réceptacle de migrantes internes qui, après avoir quitté leur canton d'origine et/ou de naissance s'installent à Genève. Fribourg, quant à lui, est un canton à majorité rurale, catholique, alors que Genève peut se définir comme une ville-canton protestante.

Les résultats font remarquer une première différence entre cantons catholiques et cantons protestants. Or, le cas du Valais mis à part, il est vrai que les demandes faites dans les cantons de Neuchâtel et de Genève sont plus nombreuses, mais il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit de carrefours migratoires importants qui drainent une

¹²⁶ *Gazette du Valais*, 8 octobre 1895, MVJ26, MV.

¹²⁷ *Registre des passeports de souches de talons* Tr.1004, 1883-1885, C586, AEN.

population de migrants internes et où catholiques et protestantes se retrouvent. Et de fait, on ne peut pas exclure les cantons catholiques du mouvement, le résultat de Fribourg (1219) n'étant pas éloigné de celui de Neuchâtel. Il faut alors trouver une autre explication que la religion comme élément ségrégatif dans le processus migratoire. Cela pourrait bien être la nature du relief. Des six cantons étudiés, seul le Valais est un canton alpin et celui où le nombre de migrantes est le plus faible. Les cantons du Jura et de Neuchâtel, qui comptent, tous deux, de nombreux départs, appartiennent certes au massif du Jura, mais celui-ci présente un relief moins accidenté, moins compartimenté que les Alpes valaisannes. A première vue, le critère principal dans ces migrations serait, davantage que la religion, les caractéristiques géographiques des cantons étudiés, les cantons de plaine ou de basses Alpes étant plus ouverts sur l'extérieur.

Fribourg et Genève représentent deux espaces différents définis par des logiques migratoires distinctes sur certains points. Ainsi, l'étude comparative des rythmes des départs pour chacun des cantons durant la période est intéressante à plus d'un titre. Nous avons choisi de présenter des graphiques prenant en compte la totalité de la période, des changements brusques se faisant jour. Le premier élément qui frappe, c'est la disproportion de l'année 1914 à Genève et à moindre échelle à Fribourg. Cette distorsion s'explique aisément par le déclenchement de la Première Guerre mondiale. En effet, à partir d'août 1914, le passeport devient obligatoire pour toutes les destinations, y compris la France. Les instructions des différentes chancelleries cantonales sont très claires :

« Outre le passeport susmentionné il est exigé : un acte de naissance, une justification écrite du voyage projeté, un deuxième passeport, une feuille annexe et quatre photographies. Tout passeport doit être utilisé dans les trois jours qui suivent son obtention. »¹²⁸

La Première Guerre mondiale a pour effet, de rationaliser et d'unifier les demandes de passeport dans tout le pays, ainsi le 27 novembre 1915 paraît une ordonnance mettant en place un formulaire unique à tous les cantons pour les demandes

¹²⁸ *Acte de chancellerie*. Département de justice et police, G. n°22, préfecture d'Aubonne, k.VII, AEV.

de passeport¹²⁹. Dernier point qui mérite d'être souligné, la guerre est également le moment où le canton de Vaud choisit de délivrer gratuitement un passeport à tous ceux qui ont trouvé un travail à l'étranger, trouvant là, une manière discrète d'ouvrir les vannes de l'émigration¹³⁰. Ce n'est d'ailleurs qu'à partir de cette crise européenne qu'il est possible de mesurer la place réelle des mobilités vers la France, avec des demandes qui explosent.

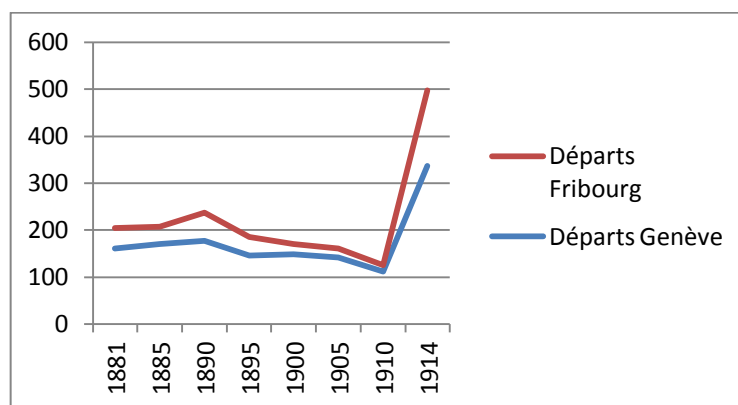


Fig. 3 - Départs depuis les cantons de Genève et de Fribourg entre 1881 et 1914¹³¹.

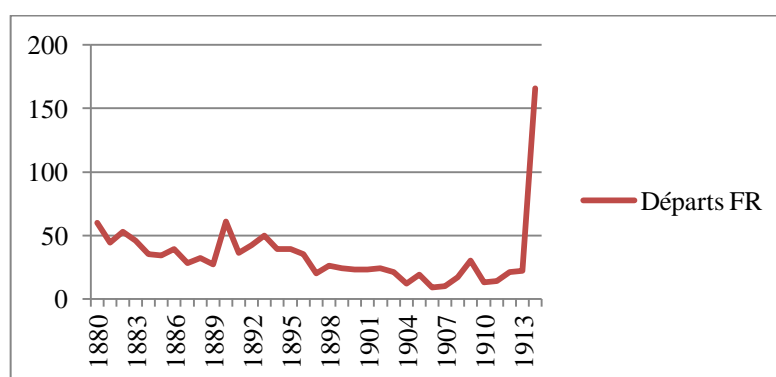


Fig. 4. - Départs depuis le canton de Fribourg entre 1880 et 1914¹³².

L'analyse de la courbe fribourgeoise est plus expressive. En effet, on remarque depuis 1880, un phénomène qui, malgré un rebond entre 1890 et 1894, ne fait que diminuer au fil des années. C'est l'indice d'une mutation profonde de l'histoire du travail et des migrations dans le canton de Fribourg. En effet, la baisse indique la lente agonie d'une tradition migratoire caractérisée par le départ de jeunes femmes comme gouvernantes en

¹²⁹ Demande de passeport, Département de justice et police, G. n°22, préfecture d'Aubonne, k.VII, AEV.

¹³⁰ Demande de passeport, *op.cit.*, k.VII, AEV.

¹³¹ *Registre des passeports* 20, DCP II. 23 et *Registre des passeports* 21, DPC II.24, AEF et *Registre des passeports*, Chancellerie A77 2.3 n° 91 à 103, AEG.

¹³² *Registre des passeports* 20, DCP II. 23 et *Registre des passeports* 21, DPC II.24 AEF.

Russie. Cette baisse peut s'expliquer par deux raisons majeures : la première, c'est l'apparition, du fait de l'industrialisation, d'un nouveau réservoir d'emplois ne nécessitant pas un long voyage et qui propose des horaires fixes, près de sa famille. La deuxième est liée à un changement dans les mentalités et dans l'appréhension de l'éducation des filles. Les envoyer à l'étranger n'est plus la seule solution. Il s'agirait de vérifier l'hypothèse, mais la multiplication des formations pour les filles, comme les écoles ménagères ont sans doute poussé celles-ci à se détourner de cette migration.

Mouvements et rythmes des migrations féminines. Afin de mener à bien l'étude des migrations féminines helvétiques, deux critères ont été sélectionnés : l'un est la profession dominante, l'autre, l'espace le plus fréquemment choisi pour la migration. L'appréhension de ce dernier permet de mieux comprendre les choix des migrantes et, peut-être, de dégager des permanences. Quels sont les espaces privilégiés par les Suissesses ? Existe-t-il un lien entre la profession exercée et l'espace choisi ?

Des départs vers différents continents. A l'échelle continentale, les figures 5 et 6 montrent bien la prépondérance de l'Europe, avec, suivant les cantons entre 92,3 et 97,9 % de départs internes au continent. En revanche, les femmes, partant du canton de Genève, sont un peu plus nombreuses (7,34%) à partir vers l' Outre-mer, principalement vers le continent américain (4,2%). Les Fribourgeoises partent surtout en Europe et si elles s'aventurent en Orient (1,1% d'entre elles), elles vont majoritairement en Asie mineure, dans la ville de Smyrne, aux portes de l'Europe.

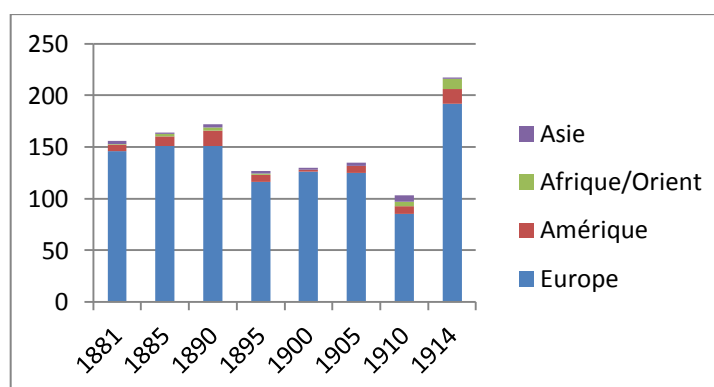


Fig. 5 – Destinations des Suissesses dans le monde (par continent) au départ de Genève 1881-1914 en valeurs absolues¹³³.

¹³³ *Registre des passeports*, Chancellerie A77 2.3 n° 91 à 103, AEG.

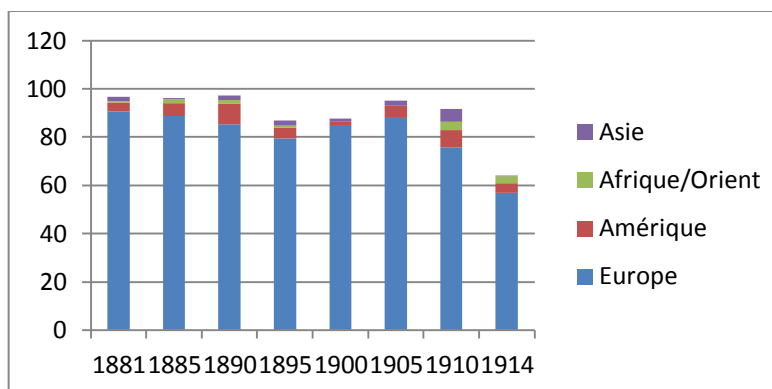


Fig. 5bis – Destinations des Suissesses dans le monde (par continent) au départ de Genève 1881-1914 en pourcentage¹³⁴.

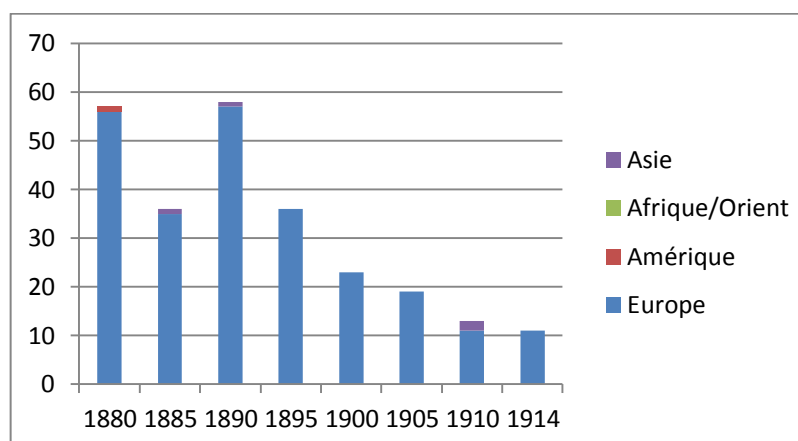


Fig. 6 – Destinations des Suissesses dans le monde (par continent) au départ de Fribourg 1880-1914 en valeurs absolues¹³⁵.

A l'échelle européenne. Avant de dévoiler les principales destinations européennes, quelques précisions d'ordre méthodologique. En effet, toutes les demandes de passeport n'utilisent pas les mêmes termes pour désigner la destination finale du voyage : cela peut-être un pays, un empire, une province, une région. Afin d'homogénéiser les résultats, les provinces ou pays rattachés à un empire ne sont pas distingués des ensembles géopolitiques auxquels ils appartiennent. Ainsi, lorsqu'une demande de passeport fait référence à la « Pologne russe », celle-ci est intégrée à l'Empire des Tsars. De plus, seules les destinations qui comptent 10 départs dans l'année ou plus, ont été prises en compte. Pour le canton de Genève quatre destinations ont été sélectionnées : la Russie, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et le Royaume-Uni, incluant alors l'Irlande.

¹³⁴ *Registre des passeports*, Chancellerie A77 2.3 n° 91 à 103, AEG.

¹³⁵ *Registre des passeports* 20, DCP II. 23 et *Registre des passeports* 21, DPC II.24, AEF.

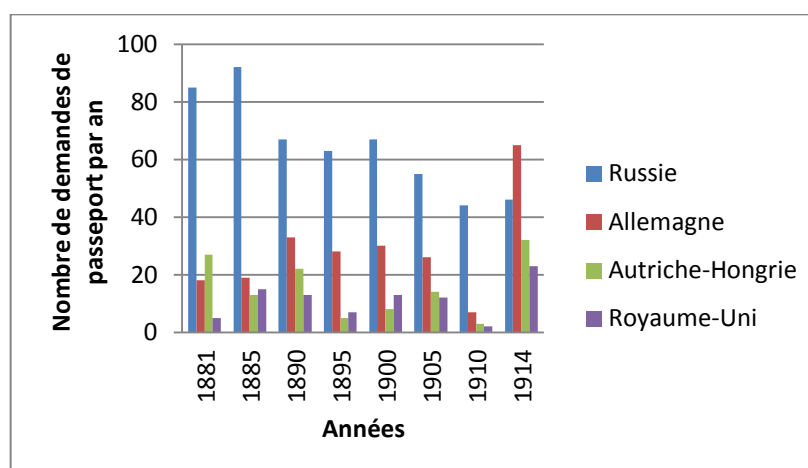


Fig. 7 – Principales destinations des Suissesses depuis Genève, 1880-1914¹³⁶.

L'information principale délivrée par la figure 7 est la primauté des départs vers la Russie et même si ceux-ci s'amenuisent durant la période, les demandes de passeport vers cette destination ne descendent jamais au-dessous du seuil des 40 autorisations. Par contre, pour les autres pays, 1908 marque une lente décroissance des circulations, même si l'Allemagne se maintient mieux que l'Autriche-Hongrie et le Royaume-Uni. La hausse spectaculaire de 1914 s'explique par le début du premier conflit mondial qui pousse les Suissesses à rejoindre au plus vite leur poste ou leur famille.

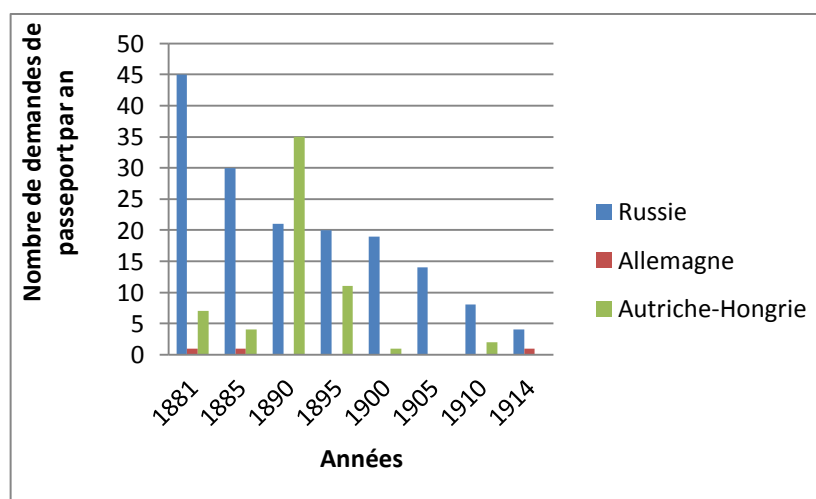


Fig. 8 – Principales destinations des Suissesses depuis Fribourg, 1880-1914¹³⁷.

¹³⁶ *Registre des passeports*, Chancellerie A77 2.3 n° 91 à 103, AEG.

¹³⁷ *Registre des passeports* 20, DCP II. 23 et *Registre des passeports* 21, DPC II.24, AEF.

La figure 8 permet d'apprécier les départs depuis le canton de Fribourg. Leur nombre étant largement inférieur à ceux du canton de Genève, n'ont été conservés que les trois pays dominants: la Russie, l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie. Là-encore, l'Empire des Tsars est la destination la plus fréquentée par les femmes, même si, là encore, le mouvement décline tout au long de la période. En conséquence la Russie semble être la finalité de la majorité des migrantes étudiées. Si aucune étude détaillée n'a été faite dans les autres cantons, il est tout de même nécessaire de préciser que la destination vers la Russie émerge le plus souvent pour les femmes seules. Ainsi, à Neuchâtel, nous avons pu estimer qu'entre 1880 et 1890, elles furent 795 à partir vers la Russie d'Europe.

Que les migrantes exercent dans le secteur de la domesticité, est désormais un point acquis, mais là encore précisons certains traits. En effet, chaque pôle d'attraction semble recruter un profil précis de domestiques. Ainsi, celles se qualifiant de gouvernantes à Genève ou bonnes d'enfant à Fribourg, sont les plus nombreuses à partir en Russie.

Des départs à un âge de plus en plus tardif. Les moyennes d'âge des deux cantons étudiés sont relativement élevées : 30 ans pour Fribourg et 28,7 ans pour Genève. Les résultats pour la cité calviniste sont particulièrement intéressants, puisqu'on passe de 24 ans en 1880, à 29 ans en 1893 et jusqu'à 36 ans en 1914.

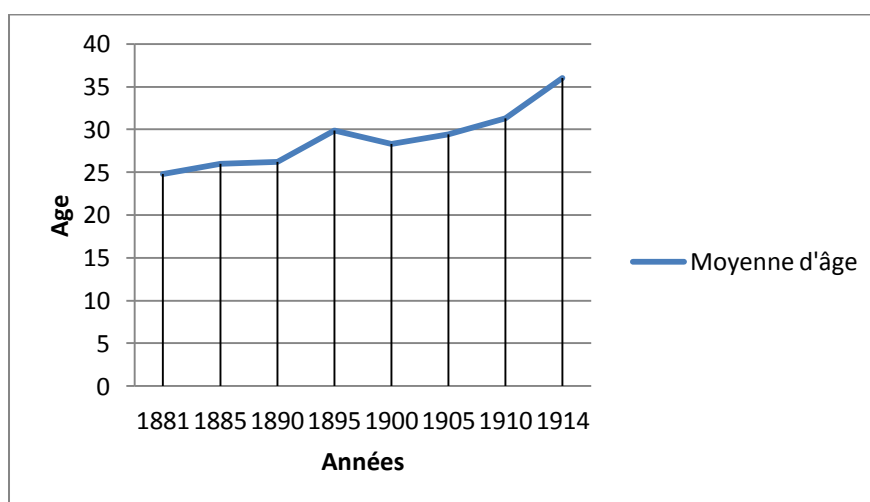


Fig. 9 – Moyenne d'âge des départs pour le canton de Genève, 1880-1914¹³⁸.

On assiste au même phénomène à Fribourg :

¹³⁸ *Registre des passeports*, Chancellerie A77 2.3 n° 91 à 103, AEG.

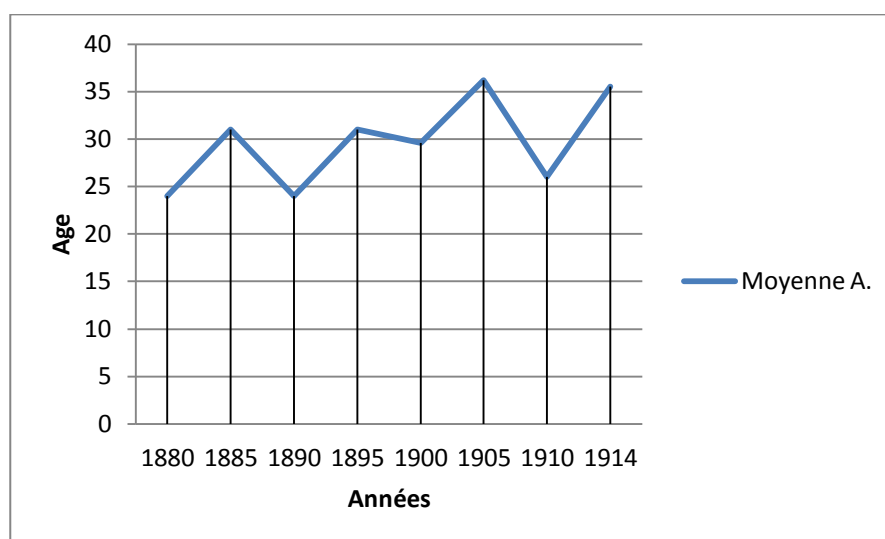


Fig. 10 – Moyenne d'âge des départs pour le canton de Fribourg, 1880-1914¹³⁹.

La moyenne d'âge augmente avec le temps. Au début de la période, entre 1880 et 1890, de très jeunes filles, parfois âgées de 13 ans, partent pour la Russie comme gouvernantes. Peu à peu leur nombre décroît, et une nouvelle population, composée des femmes entre 40 et 60 ans, voire 70 ans apparaissent dans les demandes de passeports. Le fait que la migration se ralentisse et que la moyenne d'âge s'élève, est à souligner. On assiste ici à la fin d'un modèle professionnel et social, voire même d'une tradition : celui d'envoyer de jeunes filles ou femmes travailler comme domestiques à l'étranger. Le fait que ce modèle n'attire plus les jeunes filles explique notamment l'augmentation sensible de la moyenne d'âge. Ces jeunes femmes s'orientent désormais vers d'autres secteurs professionnels.

Le cas particulier de la Russie. Notre recherche s'impose également par l'étude des principaux mécanismes d'émigration des Suissesses vers la Russie. Cette démarche en comparabilité nous offre des perspectives intéressantes.

Les sources montrent l'ampleur du phénomène, puisque la Russie est la première destination des femmes domestiques. Dans le canton de Neuchâtel, les départs les plus importants de l'émigration ont lieu entre 1860 et 1890, dans la mesure où 84% des migrantes se rendent en Russie dans ces 30 années, avec un apogée entre 1879 et 1881. Cependant, le mouvement est plus ancien avec les premiers domestiques qui émigrent dans la décennie 1820. La plupart des émigrants partent d'une seule commune :

¹³⁹ *Registre des passeports* 20, DCP II. 23 et *Registre des passeports* 21, DPC II.24, AEF.

Neuchâtel. Il s'agit donc de femmes vivant près du littoral lacustre dans un milieu urbain. Les candidates au départ sont moins nombreuses dans le haut du canton, car celui-ci a parié sur l'industrie horlogère, ouvrant un nouvel accès au travail des femmes et freinant ainsi la migration. En revanche, les crises qui émaillent la seconde moitié du siècle (1884, 1887) poussent au départ les femmes venues des régions rurales.

Cette migration concerne les deux sexes, souvent des jeunes gens de moins de 25 ans. L'une des qualités du travail d'Alain Maeder¹⁴⁰ est une étude poussée de l'environnement familial des postulantes au départ. Il semblerait que dans certains cas, la migration soit une tradition ancrée dans la famille, puisque les cousins ou les frères et sœurs partent également. Si les femmes migrent, c'est bien souvent à cause de débouchés professionnels restreints, alors que les départs des instituteurs seraient davantage liés à un manque de considération dans le pays de départ. Et, de fait, en 1870, l'instituteur gagne moins que l'artisan, l'employé ou l'horloger, même si la situation s'avère meilleure en ville qu'à la campagne.

Mais, à partir de 1896, le nombre de départ de ces migrantes décline, puis s'effondre et disparaît finalement en 1903, date charnière où une tradition migratoire s'éteint. Comment expliquer ce déclin ? Les sources restant muettes, nous ne pouvons qu'émettre des hypothèses.

Deux facteurs sont primordiaux. La première explication serait une prise de conscience des souffrances endurées par ces jeunes filles. En effet, de nombreux récits (parfois à tonalité romanesque) mettent en exergue les conditions de vie même de ces domestiques à l'étranger. La nouvelle de Michel Delines¹⁴¹, *Le pain russe : Epreuves et joies d'une institutrice*, publié à Genève en 1911 en est un parfait exemple. Le narrateur, un jeune russe issu de la petite aristocratie rurale, relate l'embauche et le destin d'une jeune Suisse, Joséphine Dardel originaire du Pays-d'Enhaut. Le roman s'achève par ce qu'il est coutumier d'appeler aujourd'hui une dépression et la mort de la malheureuse (morte du mal du pays)¹⁴². Une étude approfondie des journaux de l'époque permettrait de compléter cette hypothèse. L'autre facteur à prendre en compte est l'ouverture aux femmes de nouveaux débouchés professionnels, dans la Confédération¹⁴³.

¹⁴⁰ Alain Maeder, *op.cit.*

¹⁴¹ Michel Delines (1851-1914) est né à Odessa. Romancier, publiciste, il a également traduit les œuvres d'Ivan Tourgueneff en français.

¹⁴² Michel Delines, *Le pain russe : Epreuves et joies d'une institutrice*, Genève, J-H Jeheber, 1911, N 10279, BNS.

¹⁴³ Cf. *supra*, chapitre 2.

La migration de très jeunes filles (14 à 16 ans) à l'étranger interpelle les sociétés de secours qui sont alertées par leur condition de vie et de travail. Le sort des émules, ces très jeunes filles, de moins de 15 ans, parties se placer à l'étranger, a inquiété des bureaux de placement, comme le bureau Falk à Genève :

« Elles [les personnes indifférentes] frémiraient à la pensée du pire sort réservé à la plupart de ces jeunes filles, en particulier à ces pauvres émules que les bureaux de placement expédient, surtout en Hongrie, qui sont souvent maltraitées, sans savoir à qui se plaindre, et dont on perd quelque fois les traces, par le rapide passage d'une famille dans une autre. »¹⁴⁴

De cette prise de conscience résulte le concordat intercantonal signé le 12 juin 1875 entre Genève, Vaud, Fribourg et Neuchâtel. Cet accord s'efforce d'améliorer le sort de ces filles, en obligeant les bureaux de placement à se déclarer et en les soumettant au Département de police du canton¹⁴⁵. Un membre de la Direction est alors membre du conseil d'administration et en retour, les bureaux reçoivent une subvention pour les secours opérés. Ces offices de placement reçoivent des offres venant des familles ou des candidatures de jeunes filles, les examinent au moyen de questionnaires et d'enquêtes afin de prouver la respectabilité de la famille et le niveau professionnel de la postulante. Ce système implique un très bon réseau de connaissances dans l'Europe entière et une collaboration étroite avec les différentes légations helvétiques. Le bureau de placement genevois a ainsi envoyé 27 jeunes femmes en Allemagne et 42 en Russie pour ne prendre que les groupes les plus importants¹⁴⁶. Une fois sélectionnées, les émigrantes partent munies d'un itinéraire, de lettre de recommandation pour les consuls et d'un livret de conseil. Le voyage est long : de Bâle, les jeunes femmes passent par Berlin, puis Vienne. Jusque dans le dernier tiers du XIX^e, les voyages se font en diligence, il faut alors compter 25 jours de route. Il est difficile de retrouver des témoins de ces périples, voici néanmoins un portrait permettant d'appréhender l'état d'esprit des voyageuses :

¹⁴⁴ *Bureau de placement pour jeunes filles à l'étranger*, Etrangers C ann. Bureau n°2, dossier 12, 1882-1883, p. 6, AEG.

¹⁴⁵ *Rapports et contrats du bureau de placement FALK*, Etrangers C ann. Bureau n°2, dossier 13, 1873-1883, articles 1 et 3 du concordat, AEG.

¹⁴⁶ *Bureau de placement pour jeunes filles à l'étranger* Etrangers C ann. Bureau n°2, dossier 12, *op.cit.*, p. 4, AEG.

« Une autre physionomie de jadis est celle du brave père Gatchet qui transportait dans sa voiture les jeunes bonnes et les institutrices que Neuchâtel exportait en grand nombre dans les villes d'Allemagne. Au moment du départ, lorsque ces demoiselles éplorées se serraient dans la berline, il cherchait à les égayer par de bonnes et pratiques consolations. On voyageait à petites journées. Le soir, on arrivait de bonne heure à l'hôtel où l'on devait passer la nuit. Si c'était un endroit isolé sur la grande route, les jeunes voyageuses prenaient un peu leurs ébats, faisaient des jeux en plein air, et quelquefois, sous les regards paternels de Gatchet, leur très vigilant protecteur, la jeunesse de l'endroit se joignait à la compagnie. Plus d'une fois, on improvisait ainsi un petit bal. Et chaque année, la voiture du père Gatchet revenait à Berlin. Avec son bon sourire, il apportait aux exilées des nouvelles de la patrie, causait, racontait. Quant on le rencontrait, on l'accueillait avec transport : « Quelles nouvelles apportez-vous ? Oh ! Notre lac ! » Alors lui : « Allons Mademoiselle, il ne faut pas avoir l'ennui, il fait beau à Berlin, le lac est toujours à la même place, nous y retournerons dans quelques années, il vous salue bien. »¹⁴⁷

Dans cet extrait issu d'un recueil de témoignages sur les voyages en diligence un thème semble particulièrement récurrent : celui du mal du pays. Thème sur lequel nous reviendrons ultérieurement.

L'émigration des Suissesses travaillant comme domestique n'est pas anecdotique : il s'agit bien d'un mouvement de fond qui s'inscrit dans un phénomène plus large à l'échelle européenne. Bien loin des représentations qui font de l'immigré un homme, l'historiographie actuelle réintègre la migrante dans ce vaste flux de personnes qui caractérise le XIX^e siècle. Certes, l'émigration n'affecte qu'une minorité des Suissesses, mais le phénomène semble toucher largement certaines régions de la Confédération helvétique, comme Neuchâtel ou encore Genève. Autres preuves de l'impact de ce mouvement sur la société suisse : une littérature qui retrace ces parcours de migrante et des actions intercantionales qui protègent une population fragile.

Si l'on s'interroge sur les critères qui incitent au départ, à vrai dire, la distinction entre cantons protestants et catholiques ne permet pas d'appréhender la complexité de l'organisation helvétique. En effet, plus encore que la religion, la topographie peut être considérée comme un élément déterminant de la migration des femmes célibataires : celles résident en plaine sont plus nombreuses que celles issues des cantons alpins. Si

¹⁴⁷ Pierre Grellet, *La Suisse des diligences*, Montreux, L'âge d'Homme, 1984, p. 43.

les Suissesses partent, elles le font avec une stratégie bien précise où la combinaison destination/profession est essentielle. Même si certaines candidatures s'avèrent sans rapport avec le poste pourvu, la spécialisation selon les destinations reste la norme. Ainsi, les institutrices et gouvernantes sont plus nombreuses en Russie que dans n'importe quelle autre partie de l'Europe. Mais, il s'agit là des derniers feux jetés par une pratique qui tend, durant toute la période à se tarir. Les bornes chronologiques choisies pour cette étude, s'avèrent charnières, on quitte alors un modèle migratoire que l'on pourrait qualifier de traditionnel - permettant aux femmes de pallier le manque de perspectives professionnelles dans le pays de départ.

B. Des bonnes-à-tout-faire à Paris : une migration d'un type nouveau ? (1880-1920)

Après l'émigration vers la Russie, il est temps de porter notre regard sur le profil des migrantes vers la capitale parisienne. Les pages précédentes ont démontré l'importance du phénomène migratoire en Suisse et plus particulièrement l'existence de filières d'émigration typiquement féminines vers les pays de l'Est. Cette étude détaillée prend tout son sens si on la compare avec le profil des migrantes vers Paris. Les migrantes qui choisissent la capitale française ont-elles un profil identique à celles qui migrent vers la Russie ? Viennent-elles des mêmes pôles de départ ? Ont-elles les mêmes qualifications ? Se dirigent-elles vers les mêmes carrières ? Ont-elles le même âge ? Toutes ces interrogations vont permettre de dévoiler un profil distinct de l'émigration précédemment étudiée et de prouver l'originalité de cette migration parisienne. S'agit-il pour autant d'une migration innovante, qui marque un tournant dans l'émigration féminine helvétique ?

Des sources difficiles à utiliser. L'étude du profil de ces femmes s'avère bien plus difficile que prévu. En effet, ici encore, les demandes de passeport pourraient être privilégiées, or, depuis un avis de la Chancellerie de l'Ambassade de France datée du 28 juillet 1868, il n'est plus obligatoire d'avoir un passeport pour s'y rendre, un simple

justificatif d'identité suffit comme un livret¹⁴⁸ ou un ancien passeport. De fait, c'est la très grande majorité des départs pour la France qui nous échappe, malgré un petit échantillon d'une centaine de personnes sur toute la période. Cependant, l'année 1914 (et en particulier à partir du mois d'août) permet d'avoir une idée plus précise des femmes se rendant en France. En effet, la guerre a pour conséquence directe l'obligation de présenter un passeport pour passer la frontière. C'est donc surtout grâce à cette année que certaines informations peuvent être vérifiées. Le déclenchement de la guerre fait souffler un vent de panique sur les chancelleries cantonales. Les demandes par écrit se multiplient, les autorisations de sortie de territoire griffonnées à la hâte sur un papier sont nombreuses. Une chance pour l'historien, les contrôles étant plus stricts, il faut que les demandeurs soient précis dans leur motivation. Ainsi, se dévoile une migration soutenue vers la France, faite de nombreux allers-retours dans un système de quasi voisinage. Cette réalité interpelle quant au silence de l'historiographie helvétique sur le sujet. Au début du chapitre, il avait été précisé que le terme d'*Ausswanderung*, n'est utilisé que pour les migrations d'Outre-Mer. Pourtant, les relations avec les pays limitrophes sont intenses, avec la France au premier rang. Cependant, les connexions semblent si fortes entre émigrés et pays de départ, avec des allers-retours nombreux (visibles notamment grâce aux destinations et au vocabulaire employé), que la rupture n'est sans doute pas assez marquée, dans le temps, comme dans l'espace.

Les cantons de départ. Les écueils liés aux demandes de passeport prennent ici corps. En effet, pour les années antérieures à 1914, les listes sont peu fournies. Dans le canton de Genève, en 1880, seules 48 femmes partent en France, contre 195 vers d'autres destinations. En 1894, elles ne sont que 5. La réalité des liaisons avec la République française n'est palpable qu'en 1914 où le nombre de départs explose avec 518 demandes¹⁴⁹. Dans le canton de Fribourg, les résultats sont bien plus maigres puisque, bien souvent, aucune demande n'est faite pour la France, ou alors une seule comme en 1883. C'est négligeable.

En 1914, le chiffre augmente de 100% avec 94 demandes¹⁵⁰. Ces faibles données quantitatives se vérifient dans le canton de Neuchâtel, où l'on retrouve des chiffres similaires pour les années 1880 et 1885. De fait, le seul pôle de départ officiel important

¹⁴⁸ *Demandes de passeports*, K.VII. DEPARTEMENT DE JUSTICE ET POLICE G) Emigration. Légalisations. Passeports n°8, AEV.

¹⁴⁹ *Registre des passeports* Chancellerie A77 2.3 n° 91 à 103, AEG.

¹⁵⁰ *Registre des passeports* 20 et 21, DCP II. 23 et DCP II 24, AEF.

est le canton de Genève. Mais, il ne faut pas confondre le pôle de départ et le canton de naissance des Suissesses. Les demandes de passeport permettent là de préciser les choses. L'échantillon étudié regroupe uniquement les demandes pour la France de l'année 1914, 516 femmes étant un ensemble assez représentatif, semble-t-il. Ont été retenus les cantons de Genève, Fribourg, Neuchâtel, Valais, Vaud et les villes de la région du Jura et de l'actuel Jura Bernois (alors, tous deux sous l'égide du canton de Berne). La rubrique « Autres » concentre les femmes nées dans les cantons suisses-allemands et les pays étrangers.

Les résultats sont surprenants : en prenant comme variable le lieu de naissance à la place du canton où la demande de passeport a été faite, se dévoile une réalité bien plus nuancée que les chiffres des autorisations laissent à penser. Certes, certains effectifs restent faibles, mais ils permettent de distinguer l'importance des départs vers la France.

Cantons de naissance	Nombre de départs féminins
Genève	159
Vaud	77
Neuchâtel	25
Fribourg	23
Valais	16
Région du Jura et Jura bernois	13
Autres	203

Fig.11 – Nombre de départs vers la France selon le canton de naissance, 1914¹⁵¹.

Genève est bien représentée alors que l'importance du canton de Vaud s'explique par sa situation limitrophe à Genève. Ce résultat est vérifié par la liste des secours que chaque canton donne à la *Société Helvétique de Bienfaisance* de Paris qui s'occupe des Suisses originaires du canton. En moyenne, le canton de Vaud aide plus de 400 personnes par an¹⁵². En revanche, il est intéressant de constater la présence de Fribourgeoises et de Valaisannes (même en petit nombre), ce qui démontre l'importance des circulations internes à la Confédération. Les Jurassiennes sont également présentes, mais avec un effectif moindre. Cette relative marginalité s'explique par le fait que le

¹⁵¹ *Registre des passeports* Chancellerie A77 2.3 n° 91 à 103, AEG.

¹⁵² « Répartition des secours par canton » in *Bulletins annuels de la SHB* de 1897 à 1913, SHB.

Jura est une zone de passage nodale vers la France, un détour par Genève n'étant pas nécessaire.

Dans tous les cas, on constate une première différence avec l'émigration vers l'Est. La première spécificité est le nombre de départs réduit des Fribourgeoises vers la France. A l'inverse, les Genevoises et les Vaudoises sont bien plus nombreuses à partir pour Paris, avec 236 départs cumulés contre 23 pour Fribourg. Les pôles des départs divergent donc de la migration vers la Russie.

Un nouveau profil de candidates. Afin de préciser un peu plus le profil des femmes partant vers Paris, l'échantillon est resserré aux seules migrantes indiquant comme destination, sur leur demande de passeport, Paris et ce entre 1880 et 1914. La nomenclature des formulaires vaudois ne permettant pas toujours une telle précision, nous nous bornerons aux archives genevoises et fribourgeoises (même si celles-ci sont peu nombreuses). Ont été écartées de l'échantillon, les femmes nommées sur la demande de passeport de leur mari (environ une cinquantaine de cas), car ni leur âge, ni leur profession n'y sont renseignés. Au total, cet ensemble représente un échantillon de 116 personnes. Deux variables sont prises en compte : l'âge et la profession déclarés par les migrantes.

L'âge du départ. Dans le canton de Genève, l'âge moyen est de 35,1 ans (vers la Russie, la moyenne est de 28,7 ans) alors qu'à Fribourg, il est de 37 ans (30 ans vers la Russie). On pourrait raisonnablement conclure que les femmes en partance pour Paris sont bien plus âgées que leurs concitoyennes émigrant en Russie. Dans ce domaine également, le profil des candidates n'est pas le même. Partent pour Paris, les femmes avec davantage d'expérience dans une migration moins encadrée en amont et, de fait, les associations philanthropiques ne font pas état de ces départs, alors qu'elles sont nombreuses à s'émouvoir des voyages vers la Russie. Si les sources ne permettent pas de connaître précisément les motifs pour lesquels elles quittent leur terre natale pour la France, on peut néanmoins estimer que leur départ ne s'intègre pas dans une tradition migratoire propre à leur canton. D'ailleurs, les sources associatives helvétiques restent muettes quant à cette migration de femmes vers la capitale française. Surtout, il ne faut pas perdre de vue que ce petit échantillon ne donne tout au mieux qu'une idée de ces départs.

Quelles professions ? La Russie accueille de nombreuses bonnes d'enfants ou gouvernantes. Qu'en est-il des femmes partant pour Paris ?

Depuis le canton de Genève, la majorité des femmes se déclarent sans profession (36 cas). Les migrantes travaillant dans le secteur domestique (cuisinières, bonnes, bonnes supérieures, femmes de chambre) sont au nombre de 19, alors que celles déclarant travailler dans les métiers du textile (couturières, tailleuses, brodeuses) ne sont que 7. A Fribourg sur 35 femmes recensées, on dénombre à égalité : 9 cuisinières, 9 femmes de chambre et 9 se déclarant sans profession ou épouse. On compte également 4 employées, 2 domestiques, 1 religieuse et 1 concierge¹⁵³.

Dans le secteur de la domesticité, la différence entre migration vers la Russie et vers Paris est flagrante. Gouvernantes et bonnes d'enfants sont absentes de cette dernière destination, supplantées par des femmes ne déclarant aucune activité ou des domestiques travaillant à des postes qui semblent moins qualifiés. Il faut néanmoins garder en mémoire que les attributions des gouvernantes en Russie restent très floues.

L'enquête qui s'amorce ici, va permettre de préciser le profil de ces migrantes vers Paris, mais il faut, dès à présent, insister sur le fait que cette migration ne correspond pas à des mouvements migratoires féminins traditionnels, comme il en existait dans le canton de Fribourg. Le profil des candidates au départ n'est en aucune façon similaire, au regard du canton de départ, l'âge ou encore de la profession déclarée. Tout l'enjeu de ce travail de recherche est de comprendre les motivations de ces femmes et les raisons pour lesquelles elles ont choisi Paris. Dans cette optique, l'étude des réseaux migratoires est un point de départ stimulant.

C. Les chemins vers Paris

L'émigration des Suissesses étant un fait acquis, il s'agit de s'intéresser à un élément central dans la chaîne migratoire : les réseaux permettant à ces femmes de partir pour la capitale française. Pourquoi Paris ? Quels présupposés, conscients ou non, jouent en faveur de la capitale ? Par quels réseaux, les migrantes parviennent-elles dans la capitale ?

¹⁵³ *Registre des passeports*, Chancellerie A77 2.3 n° 102, 103, AEG.

Paris, « capitale des Romands » ? La décision de migrer est le résultat d'une combinaison complexe entre histoire des mentalités, contexte socio-économique et tradition professionnelle. Mais le choix de Paris relève également d'un amalgame de raisons sous jacentes difficiles à démêler lorsque les témoignages directs manquent. La première raison, la plus pragmatique, est la distance qui sépare le pays de départ de la capitale française ; trajet d'autant plus rapide, à la fin du XIX^e siècle, avec la construction de lignes de chemins de fer raccourcissant un peu plus le voyage. Autre raison, la taille d'une métropole mondiale. En 1870, Paris contenait près de 7%¹⁵⁴ de la population française (2,5 millions d'habitants en 1899¹⁵⁵) et à la chute du Second Empire elle représentait plus de 15% des activités nationales et de la richesse de la France¹⁵⁶ avec comme conséquence directe, un plus grand nombre de postes à pourvoir. Cette idée est fortement enracinée dans l'imaginaire collectif comme le constate, d'un ton navré, M. Berthoud, membre de la *Société Helvétique de Bienfaisance* (SHB), dans son rapport de 1881 :

« Parmi ces malheureux compatriotes, il y en a beaucoup qui sont venus à Paris sans ressource, poussés par l'espoir, Hélas! Souvent déçu d'y trouver un travail rémunérateur. »¹⁵⁷

Qu'importe les avertissements. Paris est la Ville modèle qui offre une vie meilleure à quiconque daigne y venir. En France les villes de province étaient restées médiocres. Paris était seule : aucune autre ville, sauf peut-être Lyon, n'était capable d'avoir un tel pouvoir d'attraction :

« Veuillez excuser la liberté que je prend(sic.) de vous adresser ces lignes.

Mais n'ayant aucune connaissance à Paris et persuadée que c'est dans cette ville que grâce à l'immense affluence d'étrangers attirés par l'Exposition, j'aurais le plus de facilité pour trouver la position que je désire, je me trouve dans l'obligation de recourir à votre extrême complaisance. »¹⁵⁸

¹⁵⁴ Bernard Marchand, *Paris, histoire d'une ville, XIX^e – XX^e siècle*, Paris, Point Seuil histoire, 1993, p.134.

¹⁵⁵ *Idem*, p.123.

¹⁵⁶ Bernard Marchand, *Paris, histoire d'une ville, XIX^e – XX^e siècle*, op.cit., p.134.

¹⁵⁷ *Rapport annuel de la SHB*, 1880, p. 8, SHB.

¹⁵⁸ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement n°1, carton 156, dossier 6 I, *Secours*, 1889, AFS.

Ces quelques lignes, adressées à l'ambassadeur suisse à Paris par une migrante, indiquent que ce choix se fait, sous des dehors raisonnés, d'une façon irrationnelle. Paris est un objet de phantasme alimenté par la lecture de feuilletons dans les journaux ou de romans dont l'action se déroule dans la capitale française. Dans la Ville-Lumière (l'Exposition universelle de 1889 attire 25 millions de visiteurs), la fête est continue, les bals somptueux et les grands magasins luxueux ; d'ailleurs plusieurs boutiques à Lausanne ou à Genève reprennent des noms célèbres comme *Le Bon Marché* ou *Le Louvre* :



Fig. 12 – Publicité éditée dans *l'Almanach du Jura*, 1894¹⁵⁹.

Pour une jeune fille élevée dans un petit village de la Suisse romande, Paris fait rêver par son côté festif et opulent, mais aussi sulfureux. Car c'est aussi un lieu de mauvaise vie, où l'honnête bourgeoise côtoie les demi-mondaines entretenues souvent par le mari de la première. Ce côté canaille éveille la curiosité des jeunes filles presque autant que les splendeurs qui y sont promises. L'image de Paris et ses clichés sont ancrés dans les discours quotidiens, difficiles pourtant à cerner. Les histoires drôles publiées dans des revues à grand tirage sont un baromètre honnête (et une source originale) pour saisir une image fugace des mentalités de l'époque. Les histoires drôles en sont un bon aperçu. Ainsi, dans *l'Almanach catholique* de 1904 (vendu en Ajoie), six plaisanteries sur vingt-quatre ont pour thème principal la capitale française. Voici un exemple datant de 1899 :

« *La passion des voyages. Une jeune fille à une de ses amies : -
Oh ! ma chère ! que je suis contente ! nous allons faire un*

¹⁵⁹ *Almanach Catholique*, 1894, ACJ.

voyage à Paris ! – Bien vrai ? – Oui, papa a été mordu par un chien enragé et nous allons chez M. Pasteur. »¹⁶⁰

Ce type de sources peut, *a priori*, faire sourire, mais, hormis le côté plaisant, il ne faut pas oublier qu'à cette époque, l'*Almanach* est un ouvrage dont la diffusion est importante et qui est lu par une grande partie de la population, on y trouve des articles, des publicités, des feuillets répondant aux goûts des lecteurs. C'est donc un excellent moyen d'appréhender l'univers mental des Jurassiens à cette époque et par là, les représentations de Paris.

D'autres sources permettent d'évaluer l'impact de l'image de la capitale sur l'émigration. Ainsi ce message publié par la SHB dans l'un des organes de presse de la colonie suisse de Paris, *La Croix Fédérale* en 1889 :

« Dans son dernier rapport, la SHB de Paris se plaint que le nombre de rapatriements est toujours considérable : il est dû aux difficultés toujours croissantes de la vie à Paris et, sûrement à l'extrême légèreté avec laquelle on quitte le pays croyant trouver des ressources assurées dans une grande ville dont on n'a entendu ou voulu entendre que des panégyriques. »¹⁶¹

Malgré ces avertissements, les départs pour Paris sont nombreux et les moyens pour s'y rendre multiples. Pour celles qui choisissent de partir sans avoir ni de travail, ni de famille sur place, il est impossible de suivre leur parcours. Pour les autres, en revanche, de nouvelles sources permettent d'en savoir un peu plus sur la construction de leur projet migratoire.

Les réseaux migratoires. Dans le cadre de mobilités transfrontalières, les réseaux familiaux ou amicaux, sont les premiers à permettre une intégration dans le pays d'arrivée. Bien souvent, la migration est alors la reproduction de schémas qui sont le fait d'une famille, voire parfois d'une région entière. Dans le cas des Suissesses, les sources utilisées ne mettent pas en avant, autant qu'on aurait pu s'y attendre ces moyens de départ. Ces sources sont d'une part, les lettres de secours adressées à l'ambassadeur suisse en poste à Paris, et qui, pour certaines, regorgent d'informations personnelles ; il y a d'autre part, les petites annonces publiées dans les grands quotidiens romands.

¹⁶⁰ *Almanach catholique*, janvier 1899, ACJ.

¹⁶¹ *La Croix Fédérale*, 18 août 1889, MICRO D 711 1, BNS.

Faire venir un membre de sa famille est l'un des moyens le plus communs. Un des dossiers découvert parmi les plus riches, fut celui retraçant les péripéties d'une famille qui vivait dans le canton de Neuchâtel. Il est composé de deux lettres : celle de Marguerite écrivant à sa mère (datant du 10 août 1889) et une lettre de cette dernière adressée à l'ambassadeur :

« *Chère Mère*

Je profite de ce moment pour te donner de mes nouvelles qui ne sont pas bonne pour le moment car ces jours j'ai beaucoup d'ennui car si je t'avais seulement écouté je ne serais pas venue a Paris tu m'as dit la vérité car Marie n'est avec moi comme elle a été avec toi et Frédéric aussi car il regarde ses parents pour les siens dans cette place où je devais il n'ont pas le moyen de payer une bonne c'était une place dans la maison OhOh ce que je voudrais être en suisse car il y fait plus beau qu'en France.

Chère mère je ne fais que de pleurer tous les jours et Frédéric veut me mettre chez des sœurs catholiques pour quelle me trouve une place.

Enfin chère mère j'aimerais bien ne pas avoir besoin d'y aller parce que tu sais je n'aime déjà pas les catholiques ce n'est pas pour aller chez eux.[...]

Tu saluera bien tous le monde de ma part.

Recevez les sincères salutations de votre filles

*Marguerite L [...]*¹⁶²»

Affolée, sa mère envoie une lettre de supplique à l'ambassadeur, datée du 12 août 1889 :

« *Monsieur l'ambassadeur*

Comme aiant un fils marieer a paris, sa femme à fait aller ma fille en disant par nombreuses lettre qu'elle lui avais trouvé une bonne place, qu'elle devais aller tous de suite q'ils envoyerais, l'argent pour le voyage d'abord moi je ne voulais pas entendre parler que ma fille parte pour Paris, vus qu'elle n'était jamais sortie d'avec moi.

Et que je savais comme ma belle fille est méchante, c'est une vrai démon, moi gyant été envisite en 1867 mais ge ny vooudrais pas retourner pour tous au monde.

¹⁶² Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement n° 1, Carton 226, dossier 6 XI, *Secours*, 1889, AFS. L'orthographe et la syntaxe d'origine ont été respectées.

Monsieur Lambassadeur veuilier avoir la bonté de me la faire revenir sy vous plai, ge suis une pauvre femme ge ne peut pas la faire revenir a mess frais.

Voyla la lettre que ma fille ma envoyer

Sy ma fille revient nombreux remerciement elle ne peut pas faire comme elle me dit sur sa lettre

Recevez mes salutations,

Madeleine L.

Garde – barrier à Cressier pres, ou canton de Neuchâtel [...] »¹⁶³

Cet exemple, outre toute l'émotion qu'il dégage, est riche d'enseignements. Ici, le projet migratoire se construit à l'initiative du frère résidant dans le pays d'arrivée ; la mère et la fille ne paraissant pas avoir été convaincues au premier abord de la nécessité pour Marguerite de partir pour Paris. Même l'argument financier : « *qu'ils enverrais, l'argent pour le voyage* » ne semble pas décisif. L'invitation à Paris, la place de bonne trouvée chez des voisins (et peut être l'autorité du frère, apparemment unique homme de la famille) vont seules pouvoir vaincre les dernières résistances. On retrouve toute la méfiance suscitée non seulement par la grande ville mais aussi par l'altérité, lorsque Marguerite rejette l'idée d'aller chez les religieuses. D'après ses dires et complété par le fait que sa mère habite le canton de Neuchâtel, on peut en conclure que la jeune fille a été élevée dans la pratique protestante.

La lettre de Madeleine L, nous en apprend un peu plus sur les relations des migrants avec la famille restée au pays. Dans ce cas, les relations épistolaires sont fréquentes et on peut penser que si cette femme avait de meilleurs contacts avec sa belle-fille : « *une vrai démon* », elle aurait renouvelé sa visite faite en 1867.

Même si la décision de migrer se fait sans appui familial, une figure émerge des petites annonces : celle du pasteur. En effet, avec l'ambassadeur, l'homme d'Eglise joue un rôle d'intermédiaire entre les jeunes filles à placer, dans des maisons convenables, et les riches notables recherchant des domestiques sérieuses, pas encore perverties par la ville. Le pasteur de Coligny accepte ce rôle :

« Recherche une cuisinière pour Paris. S'adresser au pasteur de Bellefontaine sous Coligny. »¹⁶⁴

¹⁶³ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement n°1, Carton 226, 6 XI, *Secours*, 1889, AFS. L'orthographe et la syntaxe d'origine ont été respectées.

A l'inverse d'autres annonces étudiées plus loin, il n'est fait mention ici ni des qualités recherchées pour le poste, ni de l'état de l'employeur. Tous ces détails semblent être entre les mains du pasteur. On n'insistera jamais assez sur la preuve faite par ces annonces des liens importants qui subsistent entre les Suisses installés à Paris et le canton de départ.

Les petites annonces professionnelles se divisent en deux catégories : les domestiques demandant une place pour Paris et les particuliers déjà sur place, ou non, recherchant une domestique. Dans les deux cas, on peut souligner que si ces petites annonces paraissent, c'est que les deux maillons de la chaîne se savent lus, dans le pays de départ et dans le pays d'arrivée, ou alors que l'information sera relayée par des gens en contact régulier avec les Suisses habitant Paris. Il n'a pas été trouvé de trace prouvant que *La Gazette de Lausanne* ou *Le Journal de Genève* sont lus à Paris, mais l'hypothèse la plus probable est que ces annonces ont été réutilisées dans l'organe d'information de la colonie suisse : *La Croix fédérale* puis *La Croix de Genève*.

Les petites annonces sont, à n'en point douter, une source captivante, puisqu'elles permettent non seulement d'appréhender une façon de construire un projet migratoire, mais également de travailler sur le lexique utilisé et d'étudier ainsi les attentes de chacun des deux partis. En revanche, la frustration est bien grande, car cette source ne permet pas de connaître la fin de l'histoire.

Les offres et demandes d'emplois qui paraissent dans les grands quotidiens répondent à des codes bien précis : brièveté du message, discrétion et sérieux. En quelques mots, il faut que le lecteur soit assuré des qualités de la postulante ou que la domestique, à la recherche d'une place, se présente vite. Ainsi, on retrouve souvent les mêmes termes employés : les demandeuses mettent en avant leurs capacités : « *Très capable, connaissant parfaitement le service et bonne repasseuse.* »¹⁶⁵, « *Très bonne cuisinière, connaissant aussi le service de femme de chambre et tous les travaux d'un ménage soigné.* »¹⁶⁶, « *Sait bien faire les travaux de couture et connaît parfaitement le service personnel* »¹⁶⁷. Les postulantes mettent également en avant les références qu'elles peuvent présenter : « *Une femme de chambre munie d'excellentes recommandations demande une place pour Paris ou l'étranger.* »¹⁶⁸, « *Femme de*

¹⁶⁴ *Journal de Genève*, 16 octobre 1900, FRg 385, BNS.

¹⁶⁵ *Idem*, 2 octobre 1900, cote FRg 385, BNS.

¹⁶⁶ *Journal de Genève*, 22 octobre 1900, cote FRg 385, BNS.

¹⁶⁷ *Idem*, 22 octobre 1910, BNS.

¹⁶⁸ *Gazette de Lausanne*, 3 novembre 1910, cote FRg 415 Res, BNS.

*chambre expérimentée désire place dans famille ou pour Paris. Ref. à disposition. »*¹⁶⁹,
 « *Une jeune fille instruite, munie de bons certificats et références [...] »*¹⁷⁰.

Du côté des employeurs, on cherche principalement de bonnes cuisinières : « *On demande pour Genève et plus tard pour Paris, une bonne domestique ayant du service, sachant faire une bonne cuisine [...] »*¹⁷¹. Outre les qualités requises, cette annonce est intéressante par le fait que, dès le début, il est mentionné la possibilité de partir pour Paris. Cette information peut être interprétée de deux manières : soit les employeurs préviennent en amont afin d'opérer un premier tri (celles que l'idée du départ effrayent ne se présenteront pas), soit la mention de Paris permet d'attirer plus de candidates. Mais ce que recherchent avant tout les employeurs ce sont des domestiques dotées de qualités morales : « *Famille protestante habitant les environs de Paris cherche une personne bien élevée et de bonne famille [...] »*¹⁷², « *Femme de chambre [...] sérieuse, et parfaitement comme il faut est demandée pour la France [...] »*¹⁷³, « *Pour les environs de Paris, on demande une bonne de toute confiance, très sérieuse de langue française pour deux enfants de 8 et 22 mois. »*¹⁷⁴, « *Pour une famille suisse habitant Paris, un valet de chambre suisse, âgé environ de 40 ans de toute moralité. On préférerait un homme marié. Peut-être qu'on engagerait aussi la femme comme cuisinière ou femme de chambre [...] »*¹⁷⁵. Dans ce cas, la source permet de constater que l'émigration vers Paris peut également se faire en couple. A noter, l'importance de la moralité et de sérieux. Le cliché du valet de chambre volage et séducteur est tellement ancré que les employeurs préfèrent engager un homme marié quitte à embaucher une personne supplémentaire.

Outre des compétences comme la couture ou les tâches ménagères, les postulantes mettent en exergue leur bonne réputation. Présenter des lettres de référence et des certificats est la seule preuve que la domestique a pour prouver son sérieux. Dans une profession dont l'entrée n'est entérinée par aucun diplôme, la réputation est le seul élément tangible. C'est par le regard de l'autre, et non pas pour ses compétences propres, que la domestique peut exister sur le marché du travail. Les petites annonces regorgent d'information, non seulement sur l'image idéalisée d'un poste ou d'une

¹⁶⁹ *Idem*, 8 octobre 1900, BNS.

¹⁷⁰ *Idem*, 4 février 1890, BNS.

¹⁷¹ *Journal de Genève*, 6 octobre 1905, cote FRg 385, BNS.

¹⁷² *Idem*, 2 février 1910.

¹⁷³ *Idem*, 15 février 1910.

¹⁷⁴ *Idem*, 9 octobre 1900.

¹⁷⁵ *Gazette de Lausanne*, 23 octobre 1890, cote FRg 415 Res, BNS.

domestique, mais permettent aussi de comprendre comment se construit un projet migratoire. Car, après tout, si les Suissesses sont si nombreuses, aux dires de la SHB, à venir à Paris, sans place, c'est peut-être que les nombreuses annonces leur ont donné une image faussée de la réalité.

Ces annonces pour Paris démontrent que de nombreux employeurs délèguent le choix de l'employée à des membres du personnel d'hôtel ou utilisent leur lieu de villégiature pour engager une domestique : « *On cherche pour Paris, une jeune fille de chambre, capable et sérieuse. Voyage payé. Entrée de suite. Adresser références et photographie à Mme G, hôtel Belmont, Montreux.* »¹⁷⁶, « *Famille cherche de suite pour Paris première femme de chambre perfectionnée. Allemand et français nécessaire, excellente références et bons certificats légalisés. Photographie. Offre, certificats à Montreux, hôtel national.* »¹⁷⁷. Ici on note, à la fin de la période, l'apparition de la photographie dans le processus d'embauche. « *On demande pour une famille anglaise habitant Paris une deuxième femme de chambre, 25 à 35 ans, sachant bien faire le ménage, la couture, lingerie, service de table. Inutile de se présenter sans références très sérieuses. S'adresser au directeur de l'hôtel Beau-Séjour, Lausanne.* »¹⁷⁸. Les annonces postées par des intermédiaires se distinguent par leur précision quant aux qualités exigées des postulantes : les références, les capacités, l'âge. Ce caractère s'explique par les ordres reçus par ceux qui vont effectuer l'embauche, mais aussi par la volonté de ces relais de trouver rapidement la perle rare. Enfin, ces annonces sont le fait de familles très aisées qui possèdent une domesticité nombreuse comme en témoigne les postes proposés : « première femme de chambre », « deuxième femme de chambre ». L'utilisation des hôtels comme vecteur de recrutement de personnels pour les particuliers est donc une pratique courante qui touche la riche clientèle venue en villégiature sur les bords du lac Léman. Il s'agit donc d'un moyen de départ sélectif, qui ne s'adresse qu'à une petite frange des postulantes, la plus qualifiée. Après avoir été embauchée, la migration prend un tour concret : la gare, une banquette (souvent de troisième classe) et un voyage qui s'ouvre sur un nouvel horizon.

¹⁷⁶ *Gazette de Lausanne*, 29 novembre 1910, cote FRg 415 Res, BNS.

¹⁷⁷ *Idem*, 2 octobre 1895.

¹⁷⁸ *Idem*, 6 octobre 1905.

Le chemin de fer, outil du voyage féminin. Cette inflation du voyage (et des voyageuses) a pour corollaire la multiplication des voies de chemins de fer qui permettent des voyages plus rapides, plus sûrs. Pour se rendre à Paris, les Suissesses ont le choix d'emprunter plusieurs lignes : la ligne Paris-Lyon-Méditerranée, créée en 1857 qui reprend la ligne Lyon-Genève, créée en 1853 et qui rallie Paris en 12 heures ou la ligne Franco-suisse créée en 1856 qui, en 1862, assure une liaison directe entre Paris et Neuchâtel par le Val de Travers. Voyage bien plus court que dans la première moitié du XIX^e siècle où il fallait plus de 34 heures de trajet en diligence pour se rendre de Genève à la capitale française. Même si les wagons ne sont pas toujours confortables, les femmes peuvent y voyager seules. L'un des moyens qui permet de saisir l'importance des relations Paris-Genève est la publicité. Ainsi, paraît dans la *Gazette du Valais*, du 3 novembre 1900, une « réclame » pour des billets aller-retour de Paris aux zones frontières à la Suisse ainsi qu'une carte d'abonnement pour voyager en Suisse valable 33 jours¹⁷⁹. De telles offres ne sont éditées que si les relations entre la capitale française et la Suisse sont intenses et les trajets nombreux. Toutefois, les migrantes désirant se placer à Paris ne sont pas les seules à prendre le train. D'ailleurs, la publicité citée ci-dessus de s'adresse pas à elles. Elle a pour cible les hommes d'affaire ou les riches bourgeois qui voyagent en première ou en deuxième classe.

« **Papiers s'il vous plaît** ». Le passeport marque la volonté de l'Etat, d'une part de faire la distinction entre l'étranger et le citoyen, et d'autre part, de contrôler celui-ci et ses déplacements. C'est le cas également pour le livret, obligatoire depuis le Premier Empire pour les ouvriers et les domestiques. Une population erratique et flottante par nature et donc difficilement contrôlable qui, par ses déplacements, a la possibilité de transmettre des idées nouvelles, révolutionnaires. Dans son essai sur l'invention du passeport, John Torpey met en corrélation, la mise en place du capitalisme et la libre circulation, dont le XIX^e siècle est le symbole, expliquant ainsi l'augmentation des mobilités¹⁸⁰. Voyager seule met la femme dans une situation paradoxale. Elle, l'éternelle mineure privée de droits politiques, celle qui ne peut prendre aucune décision d'ordre juridique ou pour elle-même, peut se retrouver à parcourir toute l'Europe. Comment les Etats, et plus particulièrement la Suisse réagissent-ils à cet état de fait ? Le passage de la frontière semble plus facile pour les femmes mariées ou intégrées à leur

¹⁷⁹ *Gazette du Valais*, 3 novembre 1900, MVJ26, MV.

¹⁸⁰ John Torpey, *L'invention du passeport*, Paris, Belin, 2000, 2005 pour l'édition française.

famille. Dans son article « Immigrantes, genre et frontières : les immigrées européennes aux Etats-Unis, 1900-1930 »¹⁸¹, Dorothee Schneider montre bien toute la difficulté de ces femmes à passer les diverses frontières, surtout si elles sont seules. L'auteur décrit les nombreux obstacles à la fois administratifs et moraux que les femmes non accompagnées doivent subir. Seul le métier de domestique peut assouplir certains contrôles à Ellis Island. Ainsi, 10% des candidates à l'entrée déclarent être domestiques¹⁸². La Suisse, du fait du fédéralisme, n'a pas de politique unifiée sur le contrôle des départs féminins. En revanche, comme dans les autres pays européens, pour les jeunes filles mineures et les femmes mariées, une autorisation écrite de la main du père, ou du mari ou encore du tuteur est obligatoire :

*« Je soussigné autorise Caroline L. ma fille à recevoir un passeport pour un départ en Tunisie, Plainpalais, le 6 octobre 1880. »*¹⁸³

*« Je soussigné Etienne Maître demeurant au Croiset tuteur de Marie Bussat, fille du défunt Auguste Bussat autorise la chancellerie à délivrer pour l'Allemagne, à la susdite mineure, Tonex, le 14 août 1880. »*¹⁸⁴

En juin 1881, M. Chatelain, employé des postes à Genève et d'origine bernoise, autorise son épouse Julia Chatelain née Dubach à demander un passeport pour Varsovie afin d'y exercer en tant que gouvernante.¹⁸⁵

Mais la bonne entente n'est pas toujours au rendez-vous et l'homme soupçonneux préfère prévenir les autorités. Ainsi le 21 novembre 1902 :

*« A la Chancellerie du canton de Genève,
Je viens demander au cas où Madame Georges Graf*
demande ces jours un passeport pour la Russie de le lui remettre
qu'avec l'autorisation écrite de son mari.
Cette résolution est motivée par des circonstances de famille
Veuillez agréer mes respects,*

¹⁸¹ Dorothee Schneider, « Immigrantes, genre et frontières : les immigrées européennes aux Etats-Unis, 1900-1930 », in Philippe Rygiel, *Politique et administration du genre en migration, Mondes atlantiques, XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Publibook, 2011, p. 53 – 82.

¹⁸² *Idem*, p. 59.

¹⁸³ *Registre des passeports*, Chancellerie A77 2.3, Ab n° 91, 1880, AEG.

¹⁸⁴ *Registre des passeports*, Chancellerie A77 2.3, Ab n° 91, 1880, passage souligné par l'auteur de la lettre, AEG.

¹⁸⁵ *Registre des passeports*, Chancellerie A77 2.3, Ab n° 91, 1881, AEG.

Georges Graf, citoyen suisse, Argovie et Genève

**Louise Maria Schümann, épouse Georges Graf »¹⁸⁶.*

Madame Graf n'a demandé aucun passeport durant ce mois de novembre, par contre, la Chancellerie lui en avait délivré un, ainsi qu'à son mari, au mois d'octobre de la même année. Peut-elle l'a-t-elle utilisé...

Toutes les demandes de passeport faites ne sont pas suivies d'autorisation. Pourquoi ? Le tuteur se serait-il déplacé avec la demandeuse ? L'autorisation est certes obligatoire, mais dans les faits, ces demandes de passeport sont-elles toujours soumises à autorisation d'un tiers ? Ou bien alors, la mention du métier de domestique était-elle, à l'instar des candidates à l'entrée aux Etats-Unis, un sésame permettant de voyager sans difficulté ? Au regard des sources étudiées, il n'est malheureusement pas possible de répondre à ces questions.

Les migrations féminines sont un phénomène européen, transnational à la fin de ce XIX^e siècle ; que ce soit pour leur agrément ou pour trouver un travail, les Européennes franchissent les frontières et parfois l'Atlantique en quête d'une place dans le secteur de la domesticité. Outre des migrations internes qui plongent leurs racines dans l'Ancien régime, la mobilité transnationale est le fait de la plupart des pays, quoique souvent protestants. Les Suissesses s'intègrent dans ce vaste mouvement. Malgré le statut de mineure, qui les oblige, le plus souvent à faire viser leur départ par un tiers, elles sont nombreuses à partir.

L'émigration des Helvètes à Paris n'est qu'un exemple d'un mouvement beaucoup plus ample, à l'échelle européenne, qui se caractérise par des flux importants de femmes qui partent seules, se placer comme domestiques. En ce qui concerne les Suissesses, il s'agit d'un mouvement d'ampleur difficilement chiffrable, mais qui a touché de nombreuses femmes de manière plus ou moins accrue avec comme obstacle au départ, moins la religion que la topographie de la région de départ. Au XIX^e siècle, ce sont des milliers de femmes, de jeunes filles, souvent bien jeunes, qui ont pris la diligence, puis le train pour aller se placer comme institutrices, gouvernantes ou bonnes dans des régions parfois lointaines. La Russie semble alors avoir été le premier bassin d'emploi.

¹⁸⁶ *Registre des passeports*, Chancellerie A77 2.3, Ab n° 99, 1901, AEG, passage souligné par l'auteur.

Mais dans le dernier tiers du siècle, une mutation s'opère : la baisse des départs est sensible et on assiste alors à la fin d'une migration traditionnelle. L'industrialisation et l'apparition de nouveaux métiers féminins permettent à celles qui le souhaitent de rester en Suisse. En revanche, l'émigration pour Paris ne semble pas avoir été freinée et concerne un tout autre profil de femmes, plus âgées et travaillant dans des secteurs de la domesticité, connus pour être moins qualifiés. La décision de partir pour la capitale française est un mélange complexe de représentations inconscientes mais aussi de critères pragmatiques : la durée limitée du voyage, l'attraction d'une ville aimant, les liens familiaux sur place. Certaines migrantes partent sans qu'aucune stratégie sans qu'aucune stratégie n'ait été mise au point ; d'autres postulent comme domestiques, depuis le pays de départ. Outre un profil des migrantes différent, ce qui frappe dans cette migration féminine, ce sont les liens très étroits qui unissent la colonie à la mère patrie. En effet, c'est grâce aux correspondances, aux obligés, et aux intermédiaires que la migration devient possible. Apparaît ici, la part personnelle dans la décision de migrer, repris par les chercheurs en science sociale, sous le terme d'*agency*. La décision est prise, le bagage est fait : Paris ! A nous deux !

CHAPITRE 2. LES LIEUX DU DEPART

Avant de suivre nos Suissesses dans leurs péripéties parisiennes, l'étude de la région de départ, de ses structures, est indispensable. Les sources utilisées, lettres adressées à l'ambassadeur, demandes de passeport, imprimés associatifs, permettent d'apprécier le climat politique et social dont certains composants expliquent l'émigration. Afin de cerner au mieux ce contexte, l'analyse de l'environnement de trois femmes retrouvées dans différentes archives s'avère être un bon moyen. Cependant, esquisser un tableau uniforme de l'espace étudié s'avère illusoire. En effet, la Romandie, comme les autres régions helvétiques, est caractérisée par une grande hétérogénéité, et ce à différents niveaux : politique, confessionnel ou encore économique. Hormis une langue unique (pourtant marquée par des idiomes différents), il est difficile d'établir une identité commune à cette région. Le défi est alors d'inscrire notre réflexion dans un double mouvement : caractériser chaque espace en interrogeant les particularismes locaux, d'abord sous l'angle de l'émigration et de l'influence que ceux-ci peuvent avoir sur le phénomène, mais également sous l'angle du genre, en étudiant comment le rapport aux femmes, à leur instruction, puis à leur formation impacte sur l'émigration de celles-ci.

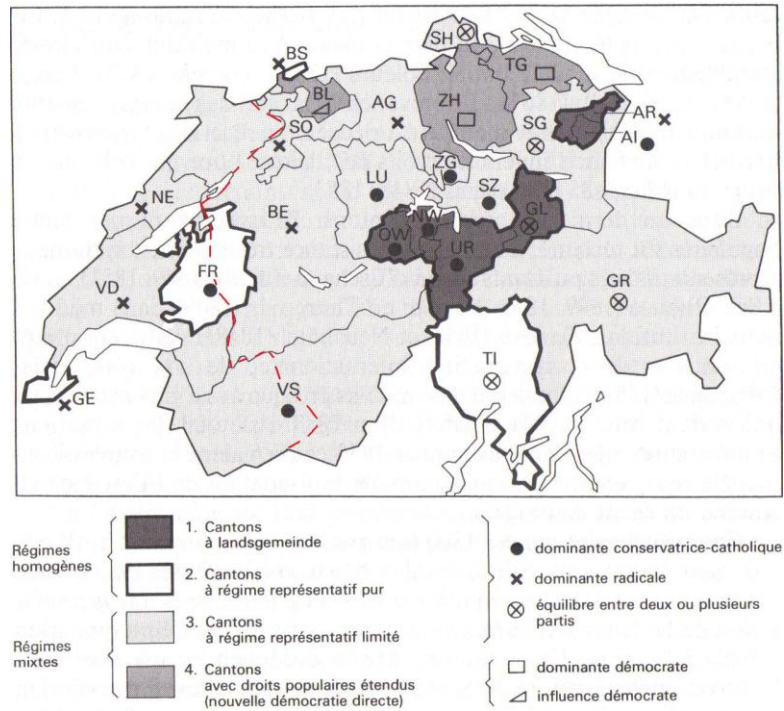
Dans quels contextes à la fois économique, social et politique les migrantes évoluent-elles ? Comment est pensée l'éducation des filles ? En quoi l'industrialisation et le développement des services obligent-ils à une redéfinition de la formation féminine ? De quelle manière l'ouverture de nouveaux horizons professionnels permet-elle de penser que l'émigration vers Paris n'est pas seulement le résultat d'un contexte économique difficile ?

I. La Suisse romande, terre de contrastes

L'étude de trois espaces est indispensable, car il est impossible de voir la Suisse comme une entité homogène. La Confédération helvétique se caractérise par une grande variété de situations tant au niveau économique que géographique ; à l'inverse, les structures sociales se distinguent par une certaine homogénéité. La figure 13 présente cet ensemble, certes disparate, mais qui a réussi, à partir de 1848, à construire un Etat fédéral à la fois respectueux de l'autonomie des cantons - dans des domaines aussi variés que l'éducation, les transports, ou l'économie - en ayant toutefois su s'imposer en politique extérieure et dans le secteur financier.

Entre 1798 et 1850, la Suisse, avec un taux de croissance démographique de 43% pour l'ensemble de la période, occupe, ici, un rang moyen qui la place entre les parties septentrionales et méridionales de l'Europe. Cependant, la réalité est contrastée selon les cantons : ceux à majorité protestante, de plaine, sont les plus peuplés comme le canton de Vaud présentant une croissance démographique de 38,4% entre 1798 et 1850¹⁸⁷. Entre 1800 et 1910, la Confédération helvétique voit sa population multipliée par deux. Cette croissance démographique provoque chez les élites une peur de la surpopulation entraînant des répercussions importantes sur les mécanismes sociaux. Même si la crise économique freine les naissances et voit un départ des adultes, la croissance démographique augmente à la toute fin du XIX^e siècle.

¹⁸⁷Jean-Claude Favez (dir.), *Histoire de la Suisse et des Suisses*, op.cit., p. 504.



Frontière linguistique Français - Suisse allemand : —
 Fig. 13 – La Confédération helvétique : un territoire hétérogène, avant 1874¹⁸⁸.

La Suisse est alors une mosaïque de communautés rurales ou urbaines, répondant à une hiérarchie sociale stricte, déterminée par le droit bourgeoisial. A travers trois femmes, ce sont trois régions de Suisse romande que nous avons choisi d'étudier : le Jura, le Plateau et les Alpes valaisannes.

Quelles sont les caractéristiques économiques de ces régions ? Comment se structure la société helvétique ? En quoi ces conditions socio-économiques influencent-elles l'émigration féminine ?

A. Julia L. de Cornol en Ajoie

Retrouvons ici une des figures qui a ouvert ce travail de recherche¹⁸⁹. Julie vient de Cornol en Ajoie, un petit village sur la route reliant Delémont à Porrentruy. Le pays ajoutot est l'un des trois districts du Jura alors sous gouvernement bernois, près de la

¹⁸⁸ D'après le modèle in Jean-Claude Favez (dir), *Nouvelle Histoire de la Suisse et des Suisses*, op.cit., p. 624.

¹⁸⁹ Cf. *Supra*, Introduction.

frontière française. Le choix de cette région est dicté par une réalité déjà évoquée dans le chapitre précédent : si les Jurassiennes ne sont guère représentées dans les demandes de passeport, les archives de l'ambassade suisse à Paris démontrent qu'elles ont été plusieurs à s'installer dans la capitale française. C'est l'occasion d'étudier un territoire transfrontalier où les échanges entre les deux pays sont denses. En quoi l'organisation du territoire ajolot, son habitat et son organisation sont-ils représentatifs d'une Suisse romande rurale tournée vers l'agriculture ? Quels sont les changements qui s'opèrent dans ces régions à la fin du XIX^e siècle ? En quoi ceux-ci permettent-ils d'envisager l'émigration ?

De petites communautés agricoles. Ce territoire est parsemé de gros villages ou de petites agglomérations de moins de 1000 habitants, appelées bourg rural. La capitale de l'Ajoie est Porrentruy avec 6959 habitants¹⁹⁰ à la fin du XIX^e siècle. Cornol est un bon exemple de ces petits villages ramassés sur eux-mêmes et entourés de champs.



Fig. 14- Le village de Cornol en Ajoie en 1915¹⁹¹.

Malgré l'aspect spacieux des fermes, les pièces sont petites et les fenêtres étroites. Les femmes font sécher leur lessive dans les chambres, ce qui ne fait qu'augmenter l'humidité. Le quotidien jurassien *Le Peuple*, s'émeut des conditions d'hygiène de certains habitats :

¹⁹⁰ Marcel Jobin, *Jura d'autrefois, Le pays d'Ajoie, Porrentruy*, Porrentruy, Éditions Transjuranes, 1984, p.11.

¹⁹¹ *Idem*, p. 77.

« Dans nos campagnes, malgré l'air pur, l'insolation plus large, les maisons plus disséminées, la vie plus calme et plus paisible, le sommeil moins agité, la mortalité atteint et même dépasse celle des cités, où la vie est enfiévrée, les logements bas et malsains, sans air et sans soleil ! [...] »¹⁹²

Cette mauvaise hygiène associée à une nourriture peu variée, provoque bien des maladies, dont la terrible tuberculose qui fait des ravages en Suisse¹⁹³. Les maisons sont regroupées autour d'une place centrale ; chaque habitation étant une petite ferme avec quelques têtes de bétail, des chevaux, quelques vaches. Les terres cultivées se situent parfois à quelques kilomètres du village, suivant les mariages contractés avec des personnes d'autres communes. L'aspect rustique de l'habitat ne doit toutefois pas faire oublier que la modernité s'étend peu à peu. L'électricité arrive dans les villages même si elle soulève de nombreuses protestations dues à son coût¹⁹⁴.



Fig. 15 – Le village de Cornol en 1909¹⁹⁵.

Ainsi, le village de Cornol est relié à l'électricité, comme on peut le voir sur cette photographie prise en 1909, mais toutes les fermes ne sont pas équipées. Malgré l'apparition d'un nouveau confort, le village souffre d'une chute brutale de sa population. En 1900, cette bourgade compte 1145 habitants alors qu'en 1920, ils ne sont plus que 942¹⁹⁶. Cette diminution de la population trouve (en tout cas en partie) une

¹⁹² Marcel Jobin, *Jura d'autrefois, Le pays d'Ajoie, op.cit.*, p. 101.

¹⁹³ Jean-Claude Favez, *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses, op.cit.*, p. 80.

¹⁹⁴ Marcel Jobin, *Ibidem*, p. 64.

¹⁹⁵ *Idem*, p.79.

¹⁹⁶ <http://www.cornol.ch/histoire.htm>, le site utilise les statistiques établies par la mairie du village.

explication dans cet extrait d'article de journal :

« L'exode des familles de Cornol continue : hier douze personnes partaient pour l'Amérique ; le jeudi précédent, dix-huit émigrantes quittaient déjà cette commune. Il y a plus d'une centaine d'habitants, dont beaucoup de jeunes gens, qui ont déjà émigré de l'autre côté de l'Atlantique. »¹⁹⁷

Julia n'est donc pas la première, ni la dernière, à quitter Cornol. Il semblerait qu'il y ait, dans ce village, une tradition migratoire très ancrée. Mais il faut cependant préciser que, si la migration de familles ou de groupes de personnes est tolérée, le départ d'une jeune femme seule semble être davantage sujet à commentaire.

Des régions rurales qui se désenclavent. A partir de 1803, les compétences en matière de transport passent des communes aux cantons puis, en 1848, à l'Etat fédéral qui prend peu à peu en charge certaines routes, ponts et tunnels. La loi bernoise de 1834 classe les axes de circulation en quatre groupes : routes principales, de campagne, chemins de liaison et de village ; l'Etat s'occupant des trois premiers. Sur l'ensemble du territoire fédéral, le réseau routier se fait plus dense et les cols, comme le Simplon ou le Gothard, deviennent carrossables. Toutefois, le confort des routes reste sommaire, puisque celles-ci sont en terre battue jusqu'en 1850, moment où l'asphalte se généralise. Conséquence directe de l'industrialisation, le chemin de fer se développe et la Suisse est reliée au reste de l'Europe à partir de 1844. Mais il n'en va pas de même pour l'intérieur du pays. En effet, le relief et les rivalités cantonales n'ont pas permis de projet fédéral viable avant 1847. Quoiqu'il en soit, le fait de prendre le train facilite énormément la mobilité vers les pays étrangers¹⁹⁸.

L'Ajoie représente bien, cette ruralité helvétique qui tend à s'ouvrir aux autres régions par l'intermédiaire de voies de communications plus denses. Cependant le caractère rural reste prégnant avec un pourcentage de village où l'économie est encore nourricière.

Le système bourgeoisial : un élément structurant de la société suisse. Cornol est un bon exemple de ces petites entités administratives que sont les communes. C'est en leur

¹⁹⁷ Article tiré du journal *Le Pays* du 8 avril 1910 in Marcel Jobin, *Jura d'autrefois, Le pays d'Ajoie*, op.cit, p.79.

¹⁹⁸ Cf. *infra*, chapitre 4.

sein que se structurent les mécanismes sociaux régissant la société suisse. L'étude de ce système est fondamentale pour notre enquête, car il a de nombreuses répercussions sur la vie des femmes suisses au XIX^e siècle, et plus encore pour celles qui émigrent. Quelques mots sur ce système même si la difficulté majeure en est la définition qui varie selon les époques et les cantons.

Par bourgeoisie, on entend ici l'appartenance à une communauté villageoise ou urbaine et les droits qui en découlent. La commune est un Etat en miniature, délimité par le territoire national, doté d'institutions et d'autorités particulières mais se révélant très complexe car composé de nombreuses corporations : commune scolaire, commune d'assistance, paroisse¹⁹⁹. Le droit bourgeoisial que connaissent les femmes de la fin du XIX^e siècle trouve son origine dans la loi sur les communes de la République helvétique (1798-1803). Tous les habitants sont alors déclarés citoyens suisses et participent à « la commune politique » qui regroupe les habitants d'une même commune. En 1848, la Constitution superpose au droit de cité cantonal, un droit de cité suisse qui confère les mêmes droits à tous les hommes de religion chrétienne (les Juifs l'obtinrent en 1867²⁰⁰). C'est par le biais de la bourgeoisie que les droits politiques sont octroyés²⁰¹. Ainsi, si Julia L. est suisse, c'est parce que son père Ursanne est un citoyen du village de Cornol et donc citoyen helvétique. Etre citoyen suppose des droits et des devoirs. Le citoyen doit exercer son service militaire à partir de sa commune et venir en aide aux membres de sa communauté qui sont dans le besoin. En échange, il a droit à une protection, à partir de 1874, sa liberté d'établissement est garantie et il bénéficie des droits politiques et donc de la possibilité de prendre part aux décisions concernant sa commune, son canton et son pays. Dans certains cantons, comme à Bâle ou à Berne, les bourgeoisies possèdent même leur propre parlement, parallèle à la commune municipale. Encore aujourd'hui, ces structures citoyennes sont actives dans le domaine social et culturel : gestion de certains hôpitaux et des maisons de retraites, distribution de bourses pour les étudiants, aide aux chômeurs.

L'épineux problème des Heimatlos. Littéralement « ceux qui ont perdu leur patrie ». Ce terme désigne les personnes qui, pour des raisons diverses, sont privés de leur droit de bourgeoisie. Ce droit étant la condition de l'obtention de la nationalité suisse, ils ne sont

¹⁹⁹ François Noirjean, *Les bourgeoisies jurassiennes*, Fribourg, Editions Universitaire, 1973, p.I.

²⁰⁰ Reiner J. Schweizer, « Droit de cité », in *Dictionnaire historique de la Suisse* en ligne, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F8969.php>.

²⁰¹ François Noirjean, *Ibidem*, p.II.

plus, d'un point de vue juridique, citoyens. Ce problème est récurrent dès 1681, année où la Diète fédérale décide que les pauvres non originaires d'une des communes d'un canton peuvent être refoulés²⁰². L'instauration de la République helvétique va modifier le droit de cité en instaurant une citoyenneté helvétique indépendante de la bourgeoisie communale. Mais ce droit redevient local sous le régime de la Médiation (1803-1815) avec de graves conséquences pour les personnes ayant acquis la nationalité sous la République helvétique sans être titulaire d'un droit de cité communal.

Il existe différentes causes à cette perte de « l'indigénat » : une réglementation confessionnelle privant les convertis de leur droit d'origine, et ce jusqu'au début du XIX^e, ou le fait de s'être trop longtemps absenté de sa commune. Même s'il est difficile de chiffrer ce phénomène, il semble que cela soit cette dernière cause qui est la plus souvent donnée lors de la radiation d'une personne de sa commune. Les répercussions pour les personnes concernées sont lourdes : l'obtention d'un passeport n'est plus possible, l'accès à l'assistance en cas d'indigence et aux biens communaux est interdit. Enfin, les *heimatlos* sont privés de certains droits politiques, de privilèges sociaux et ne peuvent ni contracter un mariage ni s'installer durablement dans un espace. On touche là, à l'un des critères fondamentaux de l'attribution de la bourgeoisie : la sédentarité. Cette dernière est la clé de voûte du système social dans lequel se construisent les solidarités communautaires helvétiques. C'est en restant au cœur du village et en participant, si ce n'est à son enrichissement, tout au moins à sa survie, que le bourgeois fait son devoir. Quitter la communauté, c'est se rapprocher davantage de l'étranger, même si les raisons économiques justifient cet éloignement. A travers ces départs, c'est le nomadisme qui est sévèrement contrôlé, que cela soit sous l'Ancien Régime ou au XIX^e siècle²⁰³.

En 1850, le nouvel Etat fédéral entreprend de régler cet épineux problème en procédant à la naturalisation forcée de près de 30.000 personnes, avec l'espoir de mettre un terme au nomadisme. La loi du 3 décembre 1850 sur les *Heimatlos* oblige les communes à assister tous ceux qui ont reçu le droit de cité. Cette réforme brutale, allant à l'encontre des traditions établies depuis des siècles, induit de nombreuses résistances, notamment dans les cantons de Vaud et du Valais. En effet, les communes voient non

²⁰² Jean-Pierre Tabin, Arnaud Frauenfelder, Carola Togni, Véréna Keller, *Temps d'assistance, le gouvernement des pauvres en Suisse romande depuis la fin du XIX^e siècle*, Lausanne, Editions Antipodes, 2008, p. 21.

²⁰³ Rolf Wolfensberger, « Heimatlos », in *Dictionnaire Historique de la Suisse* en ligne <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F16093.php>.

seulement les biens communaux se scinder en de multiples parts, mais aussi leur nombre d'indigents augmenter brusquement. Une seconde phase, celle du compromis, débute alors et les cantons trouvent des accords avec les communes. Neuchâtel, Berne et Argovie redistribuent les *Heimatlos* dans les différentes communes alors que le canton de Vaud signe une convention avec la commune de Sainte-Croix qui accepte de prendre en charge les 1400 anciens *Heimatlos* et leurs descendants en échange de la somme de 555 000 fr.

Si nous nous sommes attardées sur ce point, c'est que les femmes sont autant, voire davantage, confrontées à ce problème de perte de la citoyenneté. Les écrits de Pierre Lullin, secrétaire d'Etat dans le canton de Genève au XVIII^e siècle, sont un bon exemple de la problématique femme/ citoyenneté et ses conclusions restent encore valables au XIX^e siècle :

« Les Loix Romaines qui nous servent de règle, ne laissent aucun doute à cet égard, elles décident :

- 1) *Que la femme par son mariage sort de la famille de son Père et entre dans la famille de son mari ; que par conséquent, la femme mariée est toujours de l'état et de la qualité de son mari.*
- 2) *Que cette qualité que le mariage imprime à la femme est telle que sa viduité²⁰⁴ n'y apporte aucun changement, que la veuve conserve le domicile, le forum et la qualité de son défunt mari aussi longtems (sic.) quelle (sic.) porte son nom et reste veuve ; et que ce n'est que par un second mariage qu'elle peut changer de qualité.*

[...] Qu'une Genevoise se marie à un Bourgeois de Berne, elle ne reprend pas sa qualité de Genevoise par son veuvage. Le juge de Berne lui donne des tuteurs pour régir son bien. Au lieu que la veuve genevoise n'en a point. On l'assigne à Berne au domicile de son défunt mari. A Genève, elle est réputée étrangère. »²⁰⁵

Les citoyennes qui épousent alors des « étrangers à la commune » perdent un nombre important de privilèges « bourgeois » de leur commune et acquièrent ceux du mari. Le mariage conditionne donc leur statut au sein de la communauté. Par-dessus tout, les femmes sont à la merci des différentes législations cantonales qui peuvent s'opposer à leur réintégration dans l'espace bourgeoisial en cas de veuvage.

²⁰⁴ Veuvage.

²⁰⁵ « Collection de pièces et copies réunies par le conseiller Pierre Lullin, secrétaire d'Etat », cité par A-L Head-König, L. Mottu-Weber, in *Femmes et discriminations en Suisse : le poids de l'histoire op.cit.*, p. 134, Ms hist.84, AEG.

La bourgeoisie est la pierre angulaire de la société helvétique et instaure une hiérarchie dans les communautés urbaines ou rurales. Il est capital de bien comprendre l'importance de cet indigénat dans la vie des Suisses car c'est lui qui conditionne la nationalité, la place de l'individu parmi ses concitoyens mais aussi qui garantit le lien social. Comme il a été vu précédemment, ce droit bourgeoisial permet l'obtention d'une assistance pour les plus pauvres avec des conséquences à plusieurs échelles. Cependant, la privation de la bourgeoisie est un problème récurrent qui s'est posé pour de nombreuses femmes.

Dans chaque espace et groupe sociaux, les femmes sont particulièrement surveillées. Leur réputation est soumise à une pression forte. En ville, la promiscuité des logements autorise tous les commérages ; dans les villages, tout le monde se connaît et il semble extrêmement difficile d'y cacher, par exemple, une grossesse hors mariage. C'est, au final, dans un monde très étroit que vivent ces femmes suisses obligées pour les plus aisées de sacrifier au modèle bourgeois en vigueur et pour les autres de travailler (donc d'être suspectées de toutes les libertés) tout en conservant intacte leur réputation.

C'est dans ce contexte que le préfet de Porrentruy, Alex Favrot, envoie une lettre à la Direction de la police de Berne afin de motiver le refus de la commune de Cornol de prendre en charge l'enfant (illégitime ?) de Julia L. Bien que citoyenne de la commune par son père et sa mère, la réputation de cette femme et l'objet de l'aide demandée sont des arguments pour motiver la fin de non-recevoir de la commune. Celle-ci refuse d'entretenir l'enfant en arguant que la mère a les moyens de l'élever.

Le système bourgeoisial assure à ses citoyens une assistance en cas d'indigence, mais cette aide est marquée par de nombreux critères, dont la « moralité » de l'indigent. Julia en a fait les frais et se voit obligée de fuir vers Paris, laissant son village ajoulot.

B. Marie M. de Montreux

En 1888, Marie M. demande de l'aide au Ministre suisse à Paris afin de rétribuer la nourrice de son enfant ; elle-même, en poste comme femme de chambre, ne pouvant en prendre soin. Avant de partir pour la capitale française, elle a travaillé dans le canton de

Vaud, près de Montreux où elle est née²⁰⁶. Cette région dite du Plateau romand est intéressante à plus d'un titre. En effet s'y déroulent deux mouvements pouvant influencer sur la décision de la migration : des centres urbains qui recrutent des domestiques et un littoral qui voit se développer un secteur tertiaire florissant, surtout dans le tourisme, et qui devient, dans le dernier tiers du XIX^e siècle, la Riviera vaudoise.

Des villes qui s'agrandissent. En 1850, seules huit villes comptaient plus de 10.000 habitants et totalisaient, ensemble, 6,4% de la population nationale. Au XIX^e siècle, la limite entre village et ville est de 5000 habitants ; en suivant ce critère, on peut dire que la Suisse est alors un pays rural à plus de 88%²⁰⁷. En effet, en 1800, les villes ne comptent que 12% de la population suisse²⁰⁸. Au tournant du siècle, mais à un degré moindre que la France, la Confédération helvétique voit ses bourgs se développer : entre 1852 et 1914, le pourcentage de Suisses s'installant dans des centres urbains de plus de 10.000 habitants passe de 6% à 26%. Les huit plus grandes agglomérations ont multiplié par cinq leur population : Zurich est en tête, avec plus de 200.000 habitants, suivi de Bâle ou de Genève qui dépassent les 130.000²⁰⁹. Mais il s'agit d'exceptions : les villes moyennes prédominent et les centres urbains sont loin des grandes métropoles européennes, comme Paris qui, en 1902, compte quatre millions d'habitants (banlieue comprise). Ces centres urbains dynamiques se retrouvent avant tout sur le Plateau et profitent de l'industrialisation qui draine de nombreux Suisses et des étrangers. En effet, déjà dans la première moitié du XIX^e siècle, les étrangers sont présents en Suisse : 2,5% en 1837 et 3% en 1850 et ce, surtout, dans les villes frontalières²¹⁰. Cet apport s'explique par différents facteurs : des langues communes avec les pays voisins, un besoin saisonnier de main-d'œuvre et une politique d'asile assez souple.

Avec l'industrialisation, les villes changent de visage : les lourdes portes médiévales sont modifiées et les remparts rasés. Les rues s'élargissent et les avant-toits disparaissent pour laisser passer l'air et le soleil. Peu à peu, les maisons en bois font place à de la pierre permettant l'ajout d'étages supplémentaires. Des quartiers entiers sont remodelés et rationalisés avec des rues droites et l'alignement des façades.

²⁰⁶ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement 1, Carton 218, Dossier 6 I, *Secours*, 1888, AFS.

²⁰⁷ Jean-Claude Favez (dir.), *Histoire de la Suisse et des Suisses*, *op.cit.*, p. 506.

²⁰⁸ Anne-Lise Head-König, « Hommes et femmes dans la migration : la mobilité des suisses dans leur pays et en Europe (1600-1900) », *op.cit.*, p.206.

²⁰⁹ Jean-Claude Favez (dir.), *Ibidem.*, p. 66.

²¹⁰ Jean-Claude Favez (dir.), *Histoire de la Suisse et des Suisses*, *op.cit.*, p. 506.

L'éclairage nocturne pénètre dans la ville, d'abord aux carrefours puis dans les artères principales. Cependant, la ville reste un espace où l'on trouve encore du petit bétail : volailles, moutons, chèvres. Le centre urbain évolue mais garde encore un caractère semi-rural.

Cependant, la création de l'Etat fédéral et la suppression d'obstacles à la mobilité et d'entraves professionnelles permettent, dès 1874, une augmentation brusque de la population urbaine qui atteint 33% en 1910. L'intégration des ruraux dans la ville dépend de leurs projets ; s'il s'agit d'une migration saisonnière ou définitive. Nombreux sont ceux qui travaillent dans le secteur des services où les salaires sont plus importants et les emplois plus nombreux que dans les espaces ruraux. L'un des moyens d'appréhender ces migrants est d'utiliser les registres de l'Etat civil des communes pour étudier les mariages entre ruraux et urbains²¹¹. L'accueil fait à ces citoyens de la campagne varie d'une ville à l'autre, surtout en ce qui concerne « l'indigénat », c'est-à-dire le fait d'en faire des citoyens de la commune. Neuchâtel et Bâle-Ville ont alors une réputation de « modernes » car opposant moins de résistances que d'autres à ces nouveaux venus. Mais même dans ces cantons, l'intégration par la naturalisation reste très encadrée : il faut que le candidat soit apte à se plier à la norme des individus, son comportement moral doit être irréprochable sur le long terme et il ne doit pas avoir eu recours à une assistance, surtout en ce qui concerne les femmes. Les relations entre femmes et villes ont été analysées avec précision par Anne-Lise Head-König dans son article, *Les migrations vers les villes aux XIX^e et XX^e siècles*²¹². L'historienne remarque que l'intégration urbaine se fait plus aisément pour les hommes qui disposent surtout par le biais de l'activité associative (chorales, clubs de gymnastique), d'une plus grande possibilité d'intégration. A l'inverse, la sociabilité féminine, avant tout informelle, se fonde davantage sur le domaine familial, cadre dont certaines femmes sont privées²¹³ en ville, rendant difficile leur intégration. Pendant longtemps, l'accès aux associations et aux auberges leur étant interdit, elles vont développer leurs propres lieux de sociabilité. Pour les femmes des milieux populaires, la rencontre se fait dans des lieux fréquentés lors des différentes tâches ménagères comme le lavoir ou le marché, ou dans l'échange de menus services ; alors que les femmes issues des classes supérieures utilisent

²¹¹ Anne-Lise Head-König, « Les migrations vers les villes aux XIX^e et XX^e siècles », in H-J Gilomen, A-L Head-König, A. Radeff, *Migration vers les villes, exclusion, assimilation, intégration, multiculturalité*, Zurich, Société Suisse d'histoire économique et sociale, Chronos, p. 187 à 195.

²¹² *Idem*, p. 190 à 192.

²¹³ Anne-Lise Head-König, « Les migrations vers les villes aux XIX^e et XX^e siècles », *op.cit.*, p.191.

davantage le jour de réception ou la correspondance qui est un moyen très utilisé pour créer et entretenir tout un réseau de connaissances. La lettre n'est alors plus un simple vecteur d'informations entre deux personnes ; son public est beaucoup plus large, la lettre circule et est lue par de nombreuses personnes, membres du cercle familial ou amical²¹⁴.

Dans ces centres urbains, les élites reprennent les modèles étrangers arrivant de Berlin ou de Paris. Une nouvelle génération d'entrepreneurs voit le jour et vient renforcer une haute bourgeoisie urbaine avec des conséquences en terme d'emplois ; les plus aisés étant à la recherche de personnel de maison et ouvrant des perspectives professionnelles pour de nombreuses femmes. Mais cette croissance des villes accompagne également une paupérisation grandissante qui trouve son origine dans des ressources naturelles trop rares et une population en constante hausse alors que les emplois n'évoluent pas aussi rapidement. Selon Gérald Arlettaz : « *Le décalage entre la croissance démographique et l'évolution des structures socio-économiques se traduisent pas une marginalisation d'une fraction considérable de la population* »²¹⁵.

Les villes helvétiques gardent, par leur taille et leur structure, une dimension restreinte. De fait, les nombreuses associations (avant tout masculines) et l'agrégation à « l'indigénat » renforcent les liens de solidarité ainsi que l'intégration à la vie de la cité. Mais si la vie urbaine tente bon nombre de femmes, elles se retrouvent dans un environnement tout aussi suspicieux quant à leur conduite que leur bourg ou village de départ. Selon Gaby Sutter²¹⁶, une surveillance stricte s'applique en ville. Les rumeurs et les dénonciations vont bon train, même si elles varient selon le sexe. Pour les hommes, il s'agit surtout de problème d'ivresse ou de paresse alors que la vertu est le principal pôle de médisance concernant les femmes. Cette surveillance impose une certaine conformité dans le comportement d'autant plus que la promiscuité des logements permet un regard inquisiteur qui n'est pas sans rappeler celui croisé dans le village d'origine.

²¹⁴ Elisabeth Joris, « La sociabilité informelle des femmes », in M. Pavillon, Fr. Vallotton, *Lieux de femmes dans l'espace public, 1800-1930*, Actes du colloque à l'Université de Lausanne 11-12 nov. 1991 Histoire et société contemporaine, Tome 13/92, Lausanne, 1992.

²¹⁵ Gérald Arlettaz, « L'élite nationale et l'élaboration d'un ordre social », in *Revue d'histoire suisse*, vol. 37, n°3, 1987, p. 241.

²¹⁶ Gaby Sutter, « Vom guten und schlechten Ruf. Zur Bedeutung des Rufes der Lehrmeisterinnen in der Nachbarschaft und vor Behörden Anfang 20. Jahrhundert », in A-L Head-König, A. Tanner, *Les femmes dans la ville*, Zurich, Société Suisse d'histoire économique et sociale, Chronos, 1993, p.203-215.

Un secteur tertiaire en plein essor. Jusqu'au début du XIX^e siècle, la Suisse est un pays pauvre (du fait de ses faibles ressources naturelles) et essentiellement rural. Mais à partir des années 1850, l'économie va subir une mutation profonde. Le libéralisme s'impose comme la pensée économique dominante et est accompagné d'un véritable mouvement de confiance envers le nouvel Etat fédéral qui pacifie les relations entre cantons mais également avec l'étranger²¹⁷. L'industrialisation naissante, dans le premier tiers du XIX^e siècle, voit une concentration des entreprises vers les grands fleuves, mais la spécialisation cantonale reste la règle. Bâle, Argovie, Zurich, Thurgovie, Saint-Gall, Appenzell et Glaris se distinguent dans le textile avec, à plus grande échelle, des particularités locales : le drap à Zurich, le ruban à Bâle ; des industries où la présence féminine est prégnante. La chaîne du Jura (Nord du canton de Vaud et une partie du canton de Berne) est consacrée à l'industrie horlogère où, là encore, les femmes sont nombreuses²¹⁸. Dans le dernier tiers du siècle, l'*Oberland* zurichois voit apparaître un « Manchester suisse »²¹⁹ et prouve ainsi la mutation rapide de l'industrie du tissage même si certaines poches ultra spécialisées, comme la broderie ou la rubanerie, restent produites au sein d'ateliers. Autre industrie surtout implantée en Suisse romande, particulièrement dans les cantons de Neuchâtel et de Genève: l'horlogerie. Malgré une industrialisation naissante, la part des artisans y reste importante. Ainsi, en 1880, on compte 280.000 ouvriers de fabrique contre 200.000 artisans²²⁰.

Le secteur des services est également marqué par une forte présence féminine et se développe grâce à l'initiative privée. Entre 1800 et 1850, l'augmentation est sensible : on passe de 60.000 personnes en 1800 à 110.000 en 1850. La première branche est celle du commerce qui, faute de matière première et de débouché sur la mer, doit se tourner vers l'étranger. Les lois protectionnistes existantes dans les différents cantons empêchent l'essor d'un commerce intérieur. De nouveaux emplois apparaissent, particulièrement dans les banques, les assurances, les maisons de commerce mais également dans le domaine du tourisme. Son essor va avoir des conséquences importantes sur le travail féminin puisque les grands hôtels de la Riviera vaudoise vont recruter un personnel féminin nombreux. Les commerçants (surtout à Genève et

²¹⁷ Jean-Claude Favez (dir.), *Histoire de la Suisse et des Suisses*, op.cit., p. 614.

²¹⁸ Les demandes de passeport du canton de Neuchâtel indiquent que certaines migrantes travaillent dans ce secteur.

²¹⁹ Jean-Claude Favez (dir.), *Ibidem*, p.615.

²²⁰ Jean-Claude Favez (dir.), *Ibidem*, p. 616.

Lausanne) vont également rechercher des demoiselles de magasin maîtrisant la langue anglaise.

Le dernier tiers du XIX^e siècle est une période favorable à l'emploi féminin sous toutes ses formes : en atelier, en usine ou dans le tertiaire. C'est dans ce contexte que Marie M. va trouver ses premières places sur le littoral vaudois avant de partir pour Paris.

L'assistance aux plus démunis : mécanismes et stratégies communaux et cantonaux.²²¹ Revenons sur un mécanisme qui semble à priori bien éloigné de notre sujet, l'aide aux indigents. Mais c'est omettre que ces subsides dépendent du statut du demandeur et que de nombreuses Suissesses, parties pour Paris, vont y avoir recours. En effet, en cas de difficulté se pose la question de l'intégration de ces femmes dans leur commune d'origine et c'est uniquement cette reconnaissance qui entraîne le déblocage des aides. Aussi, prenons quelques instants afin de bien saisir toute la complexité de ce problème. En 1491, la Diète fédérale décrète que l'assistance est désormais à la charge des cantons. En 1551, la même instance précise sa décision et l'assistance devient le fait des communes et des paroisses. Cette résolution a des conséquences importantes sur le droit de cité qui devient héréditaire et perpétuel. Se fonde alors la différence établie plus haut entre « bourgeois » et « habitants » (sans distinction de sexe). La Constitution fédérale de 1874 entérine l'assistance par la commune même si l'article 45 précise que ceux qui tombent dans la misère permanente peuvent se voir retirer leur droit d'établissement et doivent retourner dans leur commune d'origine, ce qui a pour conséquence d'augmenter une détresse déjà importante.

La Constitution met l'accent sur deux populations bien distinctes d'assistés : les enfants, qu'il s'agit parfois de protéger des parents, et les adultes qui, dans un contexte de crise économique forte suivie d'une longue dépression, s'appauvrissent. Les premiers chiffres sur l'assistance en Suisse paraissent à partir de 1880, année pendant laquelle 140.000 personnes sont assistées sur une population de 2,8 millions. Même si ces chiffres restent des estimations (du fait du manque d'une statistique nationale), il n'en reste pas moins qu'ils montrent l'importance du phénomène. La question consiste à savoir à qui incombe cette charge est cruciale. D'autres pays que la Suisse ont eu à la poser en des termes similaires. Ainsi, la Grande-Bretagne, au XIX^e siècle, s'est

²²¹ Voir à ce propos le collectif de Jean-Pierre Tabin, Arnaud Frauenfelder, Carola Togni, Véréna Keller, *Temps d'assistance, le gouvernement des pauvres en Suisse romande depuis la fin du XIX^e siècle*, op.cit.

retrouvée confrontée à une situation de même ordre quant à l'aide accordée aux migrants pauvres. Et c'est également au niveau local que les crispations les plus fortes furent ressenties²²². Alors que les Irlandais ont été expulsés par les communes, les immigrés juifs les plus démunis furent pris en charge par leur communauté et ce sont les associations israélites, elles-mêmes, qui organisèrent le rapatriement de 38 000 juifs²²³. En Suisse, les situations sont également plurielles : si la majorité des cantons décide que c'est le lieu d'origine qui prime, certains font le choix du lieu de résidence. C'est le cas du canton de Neuchâtel, Appenzell Rhodes-Intérieures, Berne et le Tessin. La Confédération n'a jamais joué un rôle majeur dans l'assistance. Cependant, elle y participe en reversant aux cantons le 10% des revenus provenant de son monopole de l'alcool et permet de construire des asiles pour les alcooliques ou des chantiers de travail²²⁴.

Le canton de Vaud a choisi de maintenir le principe de l'assistance par la commune d'origine. Cette décision intervient dans un climat économique particulièrement difficile qui a pour conséquence une augmentation du nombre d'indigents et une espérance de vie qui se réduit. Dans ce contexte, les communes, au lieu d'augmenter les secours, baissent non seulement les budgets alloués à cette tâche mais également le nombre de personnes pouvant bénéficier de ces aides. Par exemple, la Bourse des pauvres de Lausanne fournit des pensions à 259 bourgeois en 1877 et n'en aide plus que 199 dix ans plus tard car les fonds sont utilisés pour d'autres œuvres. A partir de 1888, l'assistance légale est subventionnée par le canton et les communes. Cette loi prévoit que toute personne mendiant ou sans domicile sera reconduite dans sa commune d'origine où celle-ci décidera des modalités d'aide à lui apporter. Mais la loi ne dit rien sur les personnes ayant une double origine communale – comme ce peut être le cas pour les femmes mariées ou veuves -, dans la pratique, les deux communes se partagent souvent le montant à payer. Les pauvres relevant d'autres cantons sont, quant à eux, expulsés. Mais il ne s'agit pas d'une pratique générale en Suisse ; certains cantons créent une caisse de secours pour étrangers ou passent des conventions avec les pays limitrophes.

²²² David Feldman, « L'immigration, les immigrés et l'Etat en Grande-Bretagne », in *Le Mouvement social*, n°188, juillet-septembre1999, Paris, Les Editions de l'Atelier, 1999. p.50.

²²³ *Idem*, p.51.

²²⁴ Anne-Lise Head-König, Thierry Christ, « Assistance », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, en ligne, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F25809.php>.

Si l'aide majoritaire est réservée aux bourgeois, des subventions moins importantes sont parfois attribuées aux habitants, alors que les indigents de passage ne peuvent prétendre qu'à un minima. Les bourgeois sont aidés par les communes grâce à l'argent récolté par les impôts. Cela ne touche qu'une minorité de la population, puisqu'en 1888, seuls 35,1% des résidents des communes rurales en sont originaires. La proportion est encore plus faible dans les villes : à Lausanne, en 1882, les bourgeois représentent 9% de la population totale²²⁵. Il faut rappeler en l'occurrence que l'obtention de la bourgeoisie est conditionnée par les revenus des demandeurs qui doivent être suffisants pour éviter toute demande d'assistance. Les simples habitants, eux, sont pris en charge par d'autres institutions. Mais cette aide est conditionnée par un minimum d'années de domicile, comme à Lausanne où six ans sont requis. Enfin, les indigents de passage sont secourus grâce à des aides d'urgence provenant d'institutions privées ou des communes.

Le canton de Neuchâtel a choisi une autre politique d'assistance en faisant peser le poids financier des secours sur les communes de résidence. Il est vrai que le contexte économique est autre : l'industrialisation, en provoquant une forte immigration, a modifié en profondeur la démographie du canton. Seule une minorité de bourgeois restent dans leur commune d'origine. Celles-ci vont rencontrer des difficultés pour aider leurs indigents. En effet, elles se retrouvent à devoir aider beaucoup plus de monde, en proportion, avec les ressources qu'elles possèdent. Par exemple, la commune du Locle compte 11.000 habitants pour 35.000 personnes qui en sont originaires. Aussi, en 1888, le canton donne le pouvoir d'assistance aux communes de domicile partant du principe que celles-ci connaissent mieux les besoins des indigents que leurs communes d'origine parfois situées très loin. Comme dans le canton de Vaud, les autorités craignent une migration de pauvreté et cherchent à s'en protéger. Ainsi, les communes ont le droit de refuser l'installation d'un Neuchâtelois, si celui-ci ne peut pas subvenir à ses besoins. Le dernier tiers du XIX^e siècle voit la fondation d'un nombre considérable d'établissements élevés grâce à la charité privée, et qui se spécialisent dans l'accueil de populations bien définies : enfants abandonnés, jeunes délinquants, vieillards accueillis dans des asiles. Ainsi, dans le canton de Fribourg, de nombreuses associations privées se créent dans un contexte particulier. En effet, depuis 1811, date d'une première loi cantonale sur le sujet, la mendicité est interdite. La répression est renforcée en 1850, des condamnations à des peines de prison pour les mendiants sont prévues. Enfin, dans la

²²⁵ Jean-Pierre Tabin, Arnaud Frauenfelder, Carola Togni, Véréna Keller, *Temps d'assistance, le gouvernement des pauvres en Suisse romande depuis la fin du XIX^e siècle*, op.cit., p. 24.

ville de Fribourg, en 1869, une dernière loi limite l'assistance aux seuls bourgeois de la communauté urbaine, excluant les pauvres des communes voisines et les étrangers. Ce sont ces populations que les établissements privés vont alors aider²²⁶.

Ce bref rappel permet de comprendre, d'une part, le contexte social difficile dans lequel évoluent les femmes les plus pauvres. D'autre part, comme on le verra plus tard, ces différentes politiques cantonales ont un impact sur les Suissesses parties à Paris et permettent d'expliquer les disparités entre les migrantes, pourtant dans des situations similaires.

Comment venir en aide ? Malgré des divergences, ces politiques d'assistance se cristallisent toutes autour de la réputation de l'indigent, de sa conduite morale et s'il est de surcroît au chômage, de son attitude à l'égard du travail :

« Le premier point qui doit attirer notre attention, c'est le choix des personnes à qui l'on accordera des secours. Il est évident que ce choix ne doit pas être arbitraire, mais il doit être fondé sur quelque principe. Or, ce principe nous paraît être la distinction entre la misère résultat du vice ou de l'imprévoyance, d'avec la misère résultat du malheur et des lois de la nature. »²²⁷

Se retrouve ici la distinction entre bon et mauvais pauvre, seul critère justifiant le refus d'assistance. La ville de Neuchâtel, quant à elle, met en place des chantiers saisonniers comme le déblaiement de la neige, en 1891. Il s'agit, alors, selon le pouvoir exécutif :

« c'était un acte de prévoyance et une œuvre moralisatrice que de procurer pendant une saison très rigoureuse du travail à ceux qui en manquaient, à l'ouvrier plein de bonne volonté, qui a la fainéantise en horreur et ne demande qu'à utiliser ses forces pour se nourrir, lui, sa femme, ses enfants, sans devoir être obligé de recourir pour cela à la charité privée ou à l'assistance officielle. »²²⁸

²²⁶ Anne-Marie Käppeli, « Savon, chaussette et chocolat, bienfaisance des femmes aristocrates et bourgeoises au XIX^e siècle et au début du XX^e », in *Du Pater Noster à l'Alma Mater, Fribourg, Fribourg, Pro Fribourg*, n°110, mars 1996, p. 48.

²²⁷ *Enquête sur le paupérisme dans le canton de Vaud en 1840, 1977*, pages 151-156 citées par A. Frauenfelder, C. Togni, V. Keller, *Temps d'assistance, le gouvernement des pauvres en Suisse romande depuis la fin du XIX^e siècle, op.cit.*, p. 45.

²²⁸ *Rapport du Conseil communal de la ville de Neuchâtel au Conseil général, exercice 1891*, p. 27, cité dans A. Frauenfelder, C. Togni, V. Keller, *Temps d'assistance, le gouvernement des pauvres en Suisse romande depuis la fin du XIX^e siècle, op.cit.*

Les femmes ne sont pas oubliées. Ainsi, une association vaudoise, *Les Amies des Pauvres de Lausanne*²²⁹, permet aux femmes déshéritées de trouver un emploi pendant quelques temps afin de subvenir aux besoins de leur foyer. A Fribourg, afin de procurer de l'ouvrage aux indigentes, Mme de Techtermann-de Bionnens crée, en 1881, *l'Œuvre des Torchons* ; chaque année a lieu un loto où les lots (linges, tabliers) sont confectionnés à domicile par les assistées²³⁰. L'aide prend également la forme de dons de vêtements, que les dames patronnesses rassemblent lors de fêtes de charité, ou de dons de nourriture ou du combustible²³¹. Le principe étant de donner peu de liquidité afin d'éviter tout achat superflu et d'effectuer un meilleur contrôle de l'indigent.

D'autres pratiques existent au niveau régional permettant aux communes de payer un coût moindre dans la subvention des besoins des plus pauvres. Ainsi, dans ce qui deviendra plus tard le canton de Jura, il n'est pas rare que les communes mettent les pauvres aux enchères en les confiant à celui qui propose le prix le plus bas pour leur entretien²³². Grâce aux procès verbaux des séances du conseil et des assemblées de bourgeoisie ou de commune, il est possible de connaître les différentes étapes de ce procédé. Le Jura, anciennement sous l'autorité de l'Evêché de Bâle, passe sous celle du canton de Berne en 1815 et, en tant que nouvelle partie du canton, est soumis au principe d'assistance des pauvres par la communauté d'origine. Selon Marie-Angèle Lovis, seize communes sur dix-huit, toutes situées dans le district de Delémont, ont recours à la mise aux enchères des indigents de façon régulière ou exceptionnelle. C'est le conseil communal qui décide de ce procédé. La séance se déroule le plus souvent le dimanche au sortir de la messe. Les indigents mis aux enchères sont dans des situations variées : femmes enceintes, personnes souffrant de maladies incurables ou d'infirmités, enfants illégitimes, orphelins ou abandonnés. Les personnes ne trouvant pas preneur sont dirigées vers les hospices du district où les communes bénéficient de places gratuites. La durée du placement varie entre un mois et trois ans, les adultes étant entretenus jusqu'à leur décès, les enfants jusqu'à 15 ans. Les adjudicataires, réunis en séance, proposent à tour de rôle un budget (donné par la commune) pour s'occuper de l'indigent. Bien entendu, c'est le plus bas prix qui l'emporte. En échange,

²²⁹ Une étude plus complète de cette association est proposée au chapitre 3.

²³⁰ Anne-Marie Käppeli, « Savon, chaussette et chocolat, bienfaisance des femmes aristocrates et bourgeoises au XIX^e siècle et au début du XX^e », *op.cit.*, p. 53.

²³¹ Comptes rendus de l'*Association des Amies des pauvres*, 1872-1938, cote P Amies des pauvres, ACV.

²³² Marie-Angèle Lovis, « Mise aux enchères de l'entretien des indigents dans les communes jurassiennes au XIX^e siècle », in *Actes 2006, Société jurassienne d'émulation*, Saignelégier Imprimerie du Franc-Montagnard, mars 2007, p. 263 – 297.

l'adjudicataire s'occupe de la formation morale et religieuse de l'enfant ainsi que de l'envoyer à l'école. Certaines communes envoient des agents pour voir si ces devoirs sont bien respectés. Dans le cas contraire, des poursuites peuvent être engagées. Même si ces pratiques sont marginales et ne concernent qu'une infime partie de la politique d'assistance en Suisse, elles permettent de mettre en lumière les relations qui existent entre la commune, représentée par ses bourgeois, et ses pauvres.

Intervenir dans la vie du pauvre. Les communes ont une obligation d'aide aux plus pauvres, mais choisissent ceux qui se distinguent par leurs qualités morales et leur bonne volonté au travail. La pression sociale exercée par les bourgeoisies envers leurs concitoyens les plus faibles est forte puisque le don autorise l'entrée dans l'intimité d'autrui. On contrôle, par l'intermédiaire des visites à domicile, la propreté, la bonne tenue du ménage ; le budget est surveillé pour éviter tout achat vu comme superflu. Les femmes font l'objet d'une surveillance particulière. Les veuves et les femmes seules ayant des enfants à charge sont les plus nombreuses à recevoir une aide, mais là, ce n'est plus sa conduite dans la vie professionnelle qui est scrutée, mais sa vie privée. Selon Danielle Javet²³³, auteur d'une étude sur la prostitution à Lausanne au XIX^e siècle, une femme pratiquant une sexualité hors-mariage est automatiquement vue comme une prostituée et, à ce titre, exclue de l'assistance.

Petit pays, qui durant la seconde moitié du XIX^e siècle, se développe et où se dessine les structures d'un Etat fédéral fort, mais pas intrusif, la Suisse voit se mettre en place les premiers signes de l'industrialisation. Au travail à domicile, ou en atelier, s'additionne une industrie horlogère ou du textile. Dans un espace encore à forte dominante rurale et montagnarde, les villes ne voient pas arriver un afflux massif, signe d'un exode rural important. Certes les centres urbains se développent mais tout en gardant un caractère presque rural dans leurs sociabilités et leurs structures sociales. Les campagnes sont occupées par de petits villages où les solidarités sont fortes. Et ce d'autant plus que la commune demeure, au XIX^e siècle, la pierre d'achoppement de la bourgeoisie. Mais l'évolution des structures économiques, puis la dépression subie poussent chaque canton à mettre en place une politique d'assistance compatible avec les

²³³ Danielle Javet, *La prostitution à Lausanne au XIX^e siècle*, Lausanne, Université de Lausanne, 1984.

mouvements démographiques de sa population. Apparaissent ainsi les aides des communes d'origine ou de domicile.

C. Alphonsine L. née à Salvan en Valais

C'est en octobre 1914 qu'Alphonsine, âgée de 42 ans alors résidant à Genève, demande un passeport pour Paris où elle travaille comme femme de chambre au 28 cours la Reine, une voie du très chic VIII^e arrondissement. Avant d'arriver à Genève, elle est née et a vécu à Salvan, un petit village perché au-dessus de Martigny, dans le canton du Valais²³⁴. Le chapitre précédent a mis en exergue le fait que les Valaisannes sont très peu nombreuses à partir à Paris, et il est justement intéressant de s'interroger sur les raisons de ce peu d'enthousiasme pour Paris, alors que les Valaisans ont été si nombreux à partir vers l'Outre-mer. C'est ce paradoxe, entre une émigration masculine et familiale considérable, et une migration féminine résiduelle, qu'il s'agit ici d'étudier.

Structures familiales et communautaires. Dans ce canton, le sentiment religieux, avec pour corrélat de nombreuses traditions, est encore prégnant ; la situation des femmes résultant de ces deux paramètres. La source principale qui nous guide dans cette analyse est un témoignage, celui de Marie Métrailler, valaisanne du début du siècle, recueilli par Marie-Magdeleine Brumagne²³⁵. L'ouvrage est le résultat d'entretiens commencés en 1974 et interrompus par le décès de Marie Métrailler en 1979. Celle-ci est née en 1901 à Evolène, petit village montagnard du Val d'Hérens où elle a relancé l'intérêt pour le tissage en ouvrant un petit magasin. Ce témoignage, issu de la tradition d'entretiens d'anthropologie permet d'avoir une idée plus précise de la condition des Valaisannes à l'orée du XX^e siècle.

« En ce temps, on ne demandait pas aux femmes si elles étaient à bout de forces ou non. Il fallait, si possible qu'elles aient un enfant par an »²³⁶.

²³⁴ *Registre des passeports*, Chancellerie A77 2.3 n°103, AEG.

²³⁵ Marie Métrailler, Marie-Magdeleine Brumagne, *La poudre de sourire*, Lausanne, L'Age de l'Homme, 2006.

²³⁶ *Idem*, p. 20.

Dans ces régions où les familles sont nombreuses, des stratégies se mettent en place afin d'éviter une trop grande parcellisation des terres. Les mariages sont retardés le plus possible afin d'éviter de trop nombreux enfants et certains membres de la fratrie restent célibataires ou entrent dans les ordres afin de sauvegarder le patrimoine familial. Notre Valaisanne explique ces choix familiaux :

« Oui, le mariage posait divers problèmes, de campagne notamment parce que les terres, limitées à des parcelles, n'étaient pas indivisibles à l'infini. Dans la plupart des familles, pour éviter un trop grand morcellement, on tâchait de garder un ou deux enfants célibataires, qui continuaient à travailler pour la communauté. Non point pour l'enrichir – ç'aurait été difficile, il n'y avait pas vraiment de riches chez nous - mais pour améliorer le sort de ceux qui étaient mariés et de leurs enfants.

Qui décidait du célibat ? Je ne sais pas. Chez nous cela s'est fait sans y penser parce que mes frères se sont d'abord mariés, ensuite ma sœur cadette. Je ne pouvais pas laisser mes parents seuls, sans aide matérielle. L'assurance-vieillesse n'existait pas encore...

Automatiquement, ce fut moi, l'aînée, qui suis restée à la maison. On m'a dit que dans les villages d'en haut, villa, la Forclaz, il y avait des conseils de famille à ce sujet ; le grand-père ou l'un des fils aînés décidaient qui se mariaient ou non. Les célibataires restaient avec les parents. A la mort de ceux-ci, ils héritaient de la maison. Lorsqu'eux-mêmes disparaissaient, tous les biens allaient aux neveux. S'ils étaient nombreux, tu vois les conflits et le partage !

Ma grand-mère m'a dit avoir travaillé pour des paysans de Villa, plus fortunés que nous, leurs terres ayant été moins divisées que les nôtres à Evolène. Elle racontait que dans telle ou telle famille, il y avait eu un conseil ; que les couples étaient secondés par les vieux garçons et les vieilles filles ; que c'était pour cette raison qu'ils étaient plus riches et que leurs terres étaient moins morcelées. »²³⁷

Cet extrait atteste de la prépondérance du clan familial devant lequel les choix individuels doivent s'effacer. Dans ces pays alpins, âpres, où l'agriculture est difficile du fait d'un climat sec et de pentes fortes, c'est la communauté qui prime. Malgré les difficultés engendrées par de multiples naissances, la religion catholique étant omniprésente, la femme est avant tout cantonnée à son rôle de reproductrice (en plus de celui de travailleuse de la terre) même si on peut le remarquer, le célibat imposé se fait

²³⁷ Marie Métrailler, Marie-Magdeleine Brumagne, *La poudre de sourire, op.cit.*, p. 18-19.

sans distinction de genre. Ces pratiques de contrôle familial ont surtout existé dans le canton du Valais et les autres cantons suisse allemands des Alpes mais moins sur le plateau lémanique où la migration vers la ville constitue une autre solution de régulation de la population rurale.

Il semble difficile de se divertir dans ces contrées alpines. Les fêtes sont rares et essentiellement religieuses. Elles ponctuent les travaux agricoles et diffèrent selon la religion majoritaire des cantons. Dans les cantons à dominante rurale, la veillée joue un rôle très important, Marie Métrailler nous raconte les siennes à Evolène, en Valais :

« Elles commençaient à huit heure, quand le soir tombait. [...] les fileuses s'installaient sur des sièges bas sous la filire ; elles avaient chacune leur rouet leur quenouille. Elles s'arrangeaient pour filer de la laine blanche. La lumière n'était pas très forte, mais leurs doigts étaient sensibles ! Répartis aux quatre coins, les hommes taillent des chevilles au couteau pour monter leurs pelles à fumier, en bois, ou bien, ils fabriquaient de grandes épingles en arolle, les catellas, qui servaient à attacher les cordes aux draps dans lesquels on transportait le foin et à fixer solidement les charges du mulet. Quelques grands-pères écartaient la laine avant de la carder. [...] L'important, c'était d'avoir un travail, qui n'avait rien d'obligatoire, mais qui ne faisait pas de bruit, car, dans un coin, il y avait un grand-père qui allait raconter des histoires. »²³⁸

Il ne s'agit pas là d'un temps d'oisiveté : le travail est présent par l'intermédiaire de travaux de couture, de sculpture de bois, selon les sexes. Mais ces tâches se font dans un temps ralenti, au gré des histoires, principalement celles de revenants. En effet, la superstition touche encore fortement les cantons ruraux et alpins et les revenants font partie du quotidien des vivants. Ainsi, Marie Métrailler raconte les étranges aventures vécues par son père :

« Il y a aussi cette histoire au sujet de ma tante. Elle avait été longtemps très malade. [...] Il n'y avait pas de médecin ici. [...] La seule solution à laquelle nous avons recours : mon père descendait à Sion, allait voir l'homme de science, lui expliquait les systèmes de la maladie. Il remontait avec les remèdes. Un jour qu'il revenait pour la xième fois de cette consultation par personne interposée, il vit devant lui, une femme en costume qui marchait sur le sentier enneigé. Il poussa son mulet, pensant qu'au lieu d'être seul, il aurait de la compagnie pour le retour.

²³⁸ Marie Métrailler, Marie-Magdeleine Brumagne, *La poudre de sourire*, op.cit., p. 141.

Talonnant la mule, il n'arrivait cependant pas à rattraper cette femme dont il ne voyait que le dos. Tout d'un coup, il prit conscience qu'en marchant, elle ne laissait aucune trace de pas sur la neige ; elle donnait l'impression de glisser. Arrivée à quelques centaines de mètres du village, elle disparut. Mon père a tout de suite pensé que c'était un signe : « Tante Marie est perdue ». De fait, elle est morte toute de suite après cet événement. »²³⁹

Cet extrait décrit tout un univers mental encore marqué par les superstitions et des traditions ancestrales et une économie placée sous le signe de l'autarcie. Cependant, un certain désenclavement advient grâce à des voies de communication plus nombreuses qui précèdent un mouvement d'ouverture, certes timide, mais continu :

« Mon grand-père, qui est mort en 1920 avait été mobilisé pour la guerre de 70. Il était allé aux Verrières accueillir les « Bourbakis ». Cela a fait une première brèche, en mettant les paysans de montagne en contact avec les habitants de la plaine. Cependant, notre façon de vivre en économie fermée s'est perpétuée jusqu'à la guerre de 1914. Ce fut la seconde brèche, plus large que la précédente. Après 14, le pays s'est encore replié sur lui-même ; depuis la seconde guerre, il s'est totalement ouvert. Ma grand-mère me racontait que dans sa jeunesse – dans la mienne aussi – les paysans n'achetaient hors de la vallée [celle d'Hérémente] que le sel et le fer. Le Valais en est un exemple mais sans pour autant empêcher tout mouvement de population. »²⁴⁰

Le Valais est une terre où l'agriculture est favorisée par un climat ensoleillé, mais où le relief encaissé et les crues violentes et soudaines du Rhône ont des incidences sur les récoltes qui sont très aléatoires. Ces données climatiques, associées à des éléments démographiques particulières, des familles nombreuses, ont permis, dans le chapitre 1, de comprendre l'importance de l'émigration familiale vers l'Outre-mer. Cependant, les migrations de femmes seules n'ont pas connu le même succès. En effet, la prégnance du devoir envers la famille et, peut-être, le relatif repli sur soi des communautés ne permettent pas des échanges facilités avec l'extérieur. Il manque, il est vrai, une véritable étude sur ce sujet complexe.

²³⁹ *Idem*, p. 107.

²⁴⁰ Marie Métrailler, Marie-Magdeleine Brumagne, *La poudre de sourire*, op.cit., p. 55.

Que retenir de ces trois espaces ? De leur évolution ? Et surtout en quoi les données ci-dessus ont-elles un lien avec l'émigration ? Le premier élément à retenir est le degré de désenclavement des régions étudiées. En effet, sur les trois exemples proposés, deux espaces sont largement désenclavés et les contacts avec l'étranger sont nombreux, mais pas pour les mêmes raisons. Dans le Jura, le relief n'impose pas une frontière nette avec la France, toute proche, et les liaisons avec Paris sont nombreuses. Sur la Riviera vaudoise, les relations avec d'autres espaces sont possibles non seulement grâce à des transports faciles d'accès mais aussi parce que l'étranger vient en villégiature dans le pays de départ. Et, nous l'avons vu dans le chapitre précédent, c'est au bord du lac que se nouent des relations professionnelles, que les touristes embauchent des domestiques ou que ces dernières sont recrutées par l'intermédiaire des hôtels. Il n'en va pas de même dans le Valais. Certes, le tourisme commence à y faire son apparition, mais les communautés restent repliées sur elles-mêmes et l'autarcie perdure comme le modèle économique dominant.

Un autre critère permettant d'expliquer l'émigration est le niveau d'intégration à la communauté de départ. Celui-ci se mesure grâce à deux variables : l'appartenance ou non, à la bourgeoisie de la ville ou du village et le niveau de richesse. Il faut y ajouter, et plus particulièrement pour les femmes, l'importance de la réputation qui va avoir des conséquences non négligeables sur l'octroi, ou non, d'aides matérielles. La citoyenneté suisse ne repose que sur l'acquisition de la citoyenneté au niveau de la commune. Cet état de fait va avoir des conséquences considérables sur les migrantes helvétiques, mariées à un Français ou veuves, comme nous le verrons dans le chapitre 6.

Enfin, le maintien du travail en atelier, l'industrialisation naissante ainsi que l'essor du secteur tertiaire, et en particulier le tourisme, permettent une redistribution des emplois féminins, processus que nous allons à présent étudier.

II. Le marché du travail féminin en Suisse romande

Outre des informations factuelles et l'occasion de saisir les mécanismes internes de la colonie suisse à Paris, les lettres envoyées par les migrantes au Ministre donnent une information pouvant paraître évidente : les Suissesses, parties dans la capitale française, savent lire et écrire. Les signatures sur les registres de passeport à Genève indiquent qu'une très grande majorité de femmes sont alphabétisées. Ce constat nous pousse à en savoir un peu plus sur l'éducation reçue par les migrantes dans le pays de départ. En effet, la formation, les matières enseignées ainsi que les discours produits sur l'instruction des filles en Suisse sont autant de facteurs qui expliquent l'orientation professionnelle. Le chapitre 1 a démontré la quasi hégémonie du secteur domestique dans l'émigration féminine. Il faut donc s'interroger sur les causes de cette présence écrasante. Comment est pensée et construite l'éducation des Suissesses ? De quelle manière, les changements économiques influencent-ils la formation ? Quels sont les nouveaux secteurs professionnels qui s'ouvrent aux femmes en cette seconde moitié du XIX^e siècle ? Comment les professions plus traditionnelles se maintiennent-elles face à ces nouveaux métiers ? En quoi, l'étude de ce nouveau contexte, avec les conséquences salariales qui en découlent, permet-elle d'aborder l'émigration des Suissesses à Paris sous un nouveau jour ?

A. Education et formation des Suissesses (1815-1890)

Tout comme la question de la bourgeoisie évoquée plus haut, le domaine éducatif est du ressort des cantons et est donc marqué par une grande hétérogénéité. Cependant, la plupart possède des écoles mixtes dès la première moitié du XIX^e siècle.

La politique éducative des filles en Suisse.

De la théorie.... En 1830, paraît à Lausanne une petite brochure avec pour titre *Quelques pensées sur l'éducation des femmes*²⁴¹, vendue 10 sol «*au profit des pauvres*». Son auteur est mal connu, Anne-Marie De Molin, née Huber, une femme suisse issue de la bonne bourgeoisie. Cet opuscule d'une quarantaine de pages se réclame d'une double influence. Celle de M. de Fellenberg, propriétaire alors d'un vaste domaine où des jeunes gens des milieux aisés et populaires grandissent ensemble, mais sans toutefois se mélanger :

*« Hofwyl présente le spectacle nouveau d'une réunion de jeunes hommes où le fils de prince, le noble, l'agriculteur, le pauvre, apprennent à s'estimer mutuellement ; la position fortunée des uns est une obligation de plus envers les autres ; les premiers doivent plus que des secours, ils doivent l'exemple ; ils ne peuvent être utiles qu'autant qu'ils sont considérés, et la considération n'y appartient qu'au mérite réel [...] Les classes cependant ne sont point nivelées, elles sont ce qu'elles doivent être ; le point de vue est juste, les relations bien comprises. »*²⁴²

On l'aura compris, cette éducation « mixte » n'a pas pour objectif de créer une société égalitariste, mais bien de perpétuer un ordre social. L'autre patronage est celui de Mme Necker de Saussure, cousine de Mme de Staël, et auteur de *L'Éducation progressive ou étude du cours de la vie*, ouvrage en trois volumes parus entre 1829 et 1838. Les deux premiers volumes s'intéressent à la petite enfance puis à l'enfance. Enfin, le dernier volume, écrit en 1836, a pour sujet l'éducation des femmes. En 1830, Mme Necker de Saussure a déjà quelques idées sur le sujet puisqu'elle semble encourager Mme de Molin à faire partager ses réflexions sur l'éducation des femmes. On y retrouve d'ailleurs son influence quant à la place de la religion et le rôle de la mère. La brochure publiée par Mme de Molin est donc issue d'une veine conservatrice qui se réclame d'une bourgeoisie souhaitant jouer un rôle dans la formation de la Nation et l'éducation du peuple. Même si on ne connaît pas l'impact de cette brochure sur le public visé, son étude est intéressante car elle permet de cerner la mentalité des femmes qui emploient des domestiques, potentielles candidates au départ. Ainsi après avoir rappelé le rôle de

²⁴¹ Anne-Marie de Molin, *Quelques pensées sur l'éducation des femmes*, Lausanne, 1830, L Theol 4140/14 2e ex, BNS.

²⁴² *Idem*, p. 4, L Theol 4140/14 2e ex., BNS.

modèle que doivent s'imposer les classes aisées envers les milieux populaires, Mme de Molin attaque ces femmes bourgeoises qui oublient leur rôle de mère :

« C'est pour ainsi dire dès l'aurore de la vie que les enfants des classes aisées sont livrés aux mains des mercenaires ; l'instinct de la jeune mère se dénature au moment où elle donne le jour à son enfant, car un essaim de femmes s'en empare aussitôt [...]. »²⁴³

Séparées de leur enfant, ces femmes oublient, selon Mme de Molin, leur rôle de mère pour se tourner vers une vie de plaisirs factices. Mais les conséquences pour les enfants sont fatales car ils sont soumis à l'influence, presque néfaste, des domestiques :

« [...] déjà la délicatesse des mouvements de la mère, la douceur de sa voix, conserveront la perfection des organes, tandis qu'après de la bonne, ils s'altéreront presque aussitôt. »²⁴⁴

Pour avoir laissé leurs enfants dans des bras étrangers, Mme de Molin en appelle à la contrition de toutes les mères afin de réclamer le pardon et l'aide de Dieu :

« [...] redevenons femmes, épouses, et mère ; allons toutes ensemble au pied du trône du Très-Haut implorer sa céleste pitié pour notre faiblesse [...]. »²⁴⁵

Ainsi, c'est sur la mère que tout repose, mais il n'est toujours pas question de l'éducation des femmes. Il faut attendre le cœur du texte pour voir s'esquisser une réflexion sur ce sujet. L'auteur établit un parallèle entre les études classiques, réservées aux garçons et les « talents » qui semblent être leurs pendants pour les jeunes filles. De ces talents, il n'est pas dit grand chose, simplement qu'ils permettent à celles-ci de vivre de façon harmonieuse et complémentaire avec leurs époux. Ce point se retrouve plus loin et on touche alors, toujours sans savoir comment, à la véritable finalité d'une éducation féminine : *« [...] on veut rendre à l'homme la noble amie que Dieu lui destina. »²⁴⁶*. Ainsi, la préoccupation de Mme de Molin est certes de donner une

²⁴³ Anne-Marie de Molin, *Quelques pensées sur l'éducation des femmes*, op.cit., p 11, BNS.

²⁴⁴ *Idem*, p. 12.

²⁴⁵ Anne-Marie de Molin, *Quelques pensées sur l'éducation des femmes*, op.cit., p 16, L Theol 4140/14 2e ex., BNS.

²⁴⁶ *Idem.*, p. 25.

éducation aux filles mais avec deux objectifs précis : en faire de bonnes mères (répondant au schéma de la maternité sociale) et des épouses attentives. Il n'est fait état ici ni du comment, ni des domaines qui permettent ce résultat. Il ne s'agit pas ici d'un livre pratique mais bien d'un manifeste conservateur ayant pour objectif de marteler quel doit être la place de la femme dans la société.

Cette vision de l'éducation dirigée par la religion et la morale bourgeoise se retrouve dans l'ouvrage d'Albertine Necker de Saussure. Pour elle, la religion fait tout et l'épanouissement des enfants dépend de ce pôle. Pour elle, bien que les femmes aient plus de liberté, elles ont perdu en pouvoir et c'est tant mieux :

« On ne saurait, selon nous, regretter pour elles un genre d'empire qui n'était jamais une usurpation, un empire acquis par la séduction, maintenue par la ruse, qui dépouillait les hommes de leur dignité, comme les femmes de leur modestie native, et les pervertissait également. »²⁴⁷

L'éducation des filles doit permettre à celles-ci de retrouver « leur vraie place » d'épouses et de mères en laissant de côté les ambitions personnelles. Ces deux ouvrages sont éclairants quant à la vision que les femmes des milieux aisés ont de leur propre éducation. Celle-ci doit se faire en rapport étroit avec la religion et les connaissances acquises par la femme ne lui sont utiles que parce qu'elles servent autrui. Cette approche de la société et de la place que les femmes y occupent va rejallir dans l'image que les élites féminines se font des domestiques et de l'éducation que celles-ci ont reçue.

...à la pratique .Dans certains cantons, dès le XVII^e siècle s'instaure, au sein de l'école publique, un discours sur la nécessité de distinguer les sexes et ce dès le plus jeune âge. Ainsi, dans les villes, les enfants sont séparés dès les premières années de scolarité, alors que dans les écoles rurales, trop pauvres pour aménager des espaces sexués, la classe reste mixte jusqu'au XIX^e siècle²⁴⁸. La très grande diversité de l'éducation des filles en Suisse résulte du fait que chaque canton mène, dans ce domaine, la politique qu'il souhaite. Ainsi, on constate de grandes différences entre cantons protestants et

²⁴⁷ Albertine Necker de Saussure, *L'Education progressive ou Etude du cours de la vie*, Tome trois, Chapitre 1, p. 2, Université d'Ottawa, <http://www.archive.org/details/Iducationprog03neck>.

²⁴⁸ Anne-Lise Head-König, Liliane Mottu-Weber, *Femmes et discrimination en Suisse: le poids de l'histoire - XVI^e - début XX^e siècle - Droit, éducation, économie, justice*, Genève, Publication du Département d'histoire économique, 1999, p.33.

cantons catholiques. En effet, les cantons protestants vont chercher à instruire le plus grand nombre d'enfants sans distinction de sexe, le but étant de permettre au maximum de personnes de lire la Bible. Chez les catholiques, les femmes sont davantage invitées à lire des ouvrages de dévotion que les Ecritures²⁴⁹. Mais les différences d'appréciation, quant à ce que doit être l'éducation des filles, sont également propres à chaque canton, et les communes jouissent, dans ce domaine, d'une certaine autonomie. Pourtant, la place de la femme dans la communauté est liée à l'instruction qu'elle a reçue.

Le XIX^e siècle voit se développer des programmes pensés pour l'instruction et l'éducation des filles. Si l'école devient alors obligatoire, garçons et filles suivent des voies parallèles mais qui ne se croisent pas. Ainsi, le Conseiller d'Etat du canton des Grisons préposé à l'Instruction publique entre 1854 et 1855 donne les directives suivantes aux inspecteurs des écoles :

« L'institution des écoles de couture est un moyen efficace pour éveiller le sens de la propreté et de l'ordre, pour créer une aptitude à des travaux ménagers utiles et nous leur attribuons une haute valeur économique et morale. »²⁵⁰

Il s'agit donc bien par ce biais, certes d'accorder aux filles une formation, mais qui ne peut déboucher que sur des métiers faiblement rémunérés, et qui répond surtout aux soucis des élites bourgeoises, comme nous avons pu le voir avec les écrits d'Anne-Marie Molin. Or, cette différenciation genrée n'a pas toujours été revendiquée. En effet, durant la courte période de la République helvétique (1798-1802), de nombreux politiques avaient pensé un nouveau système scolaire, influencé par Pestalozzi, comprenant un enseignement uniforme pour les deux sexes pendant les premières années d'étude. Mais ils n'eurent pas le temps de mettre en place ce projet. Cette époque, marquée par une sécularisation brutale de la société, fut désastreuse pour les filles qui virent les congrégations religieuses (les seules leur permettant dans certaines régions, de suivre gratuitement l'école) fermer et les enseignantes fuir à l'étranger. Toute la première moitié du XIX^e siècle est marquée par un désintérêt de la question de l'instruction féminine, malgré quelques initiatives cantonales, comme ce fut le cas à Coire où les bourgeois se mobilisent pour que leurs filles apprennent la langue

²⁴⁹ Michela De Giorgio, « La bonne catholique », in *Histoire des femmes en Occident*, Tome IV., *op.cit.*, p.217.

²⁵⁰ Cité par Anne-Lise Head-König, Liliane Mottu-Weber, *Femmes et discriminations en Suisse : le poids de l'histoire op.cit.*, p. 37.

maternelle (ici l'allemand) et aient des notions d'histoire et de géographie. Il est donc difficile de dresser un tableau précis de l'éducation des femmes en Suisse : l'âge de scolarisation, le nombre d'heures de leçon, les mois d'école varient selon le climat, l'altitude, la religion. En Valais, canton très catholique et au relief accidenté rendant compliquées les communications, les filles, selon Marie Métrailler, sont peu soutenues dans leur volonté d'apprentissage :

« J'ai connu le mépris, le dédain de la part des hommes. Les pouvoirs publics ne m'ont jamais aidée, au contraire.

Pour les femmes, il n'y avait aucune possibilité de dépasser la maison, les bêtes, le jardin, les foins, de gagner un sou bien à elles.

Les jeunes gens qui avaient terminé l'école primaire avaient droit à un cours de répétition, pas militaire celui-là. On les prenait un mois par an pour leur apprendre un tas de choses....Tu n'imagines pas à quel point les travaux, les apprentissages qu'on leur faisait faire les développaient...Pour les femmes : rien. On les empêchait sciemment de se cultiver en même temps qu'on leur faisait grief de leur ignorance. Je ne veux pas dire que les hommes étaient méchants et brutaux avec elles. Ils les ignoraient ; ils les tenaient pour des quantités négligeables jusqu'à un certain âge, mettons vers la quarantaine.»²⁵¹

Marie Métrailler donne ici un exemple des disparités cantonales qui existent au XIX^e siècle et surtout de l'opinion populaire par rapport à l'éducation féminine. Dans les faits, les filles ont non seulement moins de chance d'accéder à l'instruction mais sont également moins bien loties que les garçons, comme le montre ce tableau d'Albert Anker, *L'école communale de 1848*, exécuté en 1896 :

²⁵¹ Marie Métrailler, Marie-Magdeleine Brumagne, *La poudre de sourire*, op.cit., p. 65.



Fig.16 - Albert Anker, *L'école communale de 1848, 1896*,
Huile sur toile, 104 x175,5 cm²⁵².

Il s'agit alors pour l'auteur de rendre un hommage à la naissance de l'Etat fédéral et à l'appareil législatif mis en place pour les enfants dans les communes rurales. Au-delà du message politique, ce tableau donne un aperçu de ce qu'est alors une salle de classe. D'ailleurs, la pièce a d'autres fonctions, comme la présence d'instruments aratoires posés dans un coin et l'absence de tableau semblent l'indiquer. Anker a reproduit, avec malice, les cancre du dernier rang qui paraissent bien agités. Il s'agit d'une classe mixte, même si le placement des élèves est lui sexué : la très grande majorité des filles est assise autour de la salle, à l'écart des garçons, et écrit la leçon sur les genoux. Le peintre a également reproduit des comportements généralement attribués à chacun des sexes : les garçons participent, lèvent la main, bavardent, alors que les filles sont plus concentrées ou rêveuses. Un autre tableau d'Anker confirme cette attention moindre de l'école pour les filles :

²⁵² Albert Anker, *L'école communale de 1848, 1896*, Oeffentliche Kunstsammlung Basel, Kunstmuseum.



Fig. 17 – Albert Anker, *La gymnastique*, 1879,
Huile sur toile, 96 x 147,5 cm²⁵³.

Ici, les filles ne sont que simples spectatrices de la leçon de gymnastique. Elles attendent, réunies autour de la cour ; les plus âgées s’occupant des plus petits. Outre cette information sur la place des filles à l’école, les exercices exécutés par les garçons amènent un commentaire. Il s’agit ici d’une leçon de gymnastique qui ressemble à un exercice de type militaire, les jeunes garçons étant en rang et apprenant à marcher au pas, au rythme des claquements de mains de l’instituteur. Il faut rappeler ici que cette nouvelle matière scolaire a été mise au point par un Allemand Ludwig Jahn, et théorisé dans son manuel, *Die deutsche Turnkunst*, publié en 1816²⁵⁴, qui prône des exercices physiques visant à préparer les jeunes garçons à leur futur état de soldat. En France, la gymnastique sera également en usage dans les écoles issues des lois Ferry.

Mais, peu à peu, l’indifférence, caractéristique du début du XIX^e siècle, laisse la place à une volonté généralisée de rationaliser et de déterminer des programmes spécifiquement féminins. A partir de 1830, année de publication de *Quelques pensées sur l’éducation des femmes*, les écoles pour filles se multiplient dans les différents cantons. Si la brochure n’a pas connu une très grande diffusion, il faut bien reconnaître qu’elle paraît dans un contexte où l’on se préoccupe d’éducation féminine. Bien

²⁵³ Catalogue de l’exposition *Albert Anker*, Martigny, Fondation Gianada, 2003, p.109.

²⁵⁴ Alain Corbin, Jean-Jacques Courtine, Georges Vigarello (dir), *Histoire de la virilité, Le triomphe de la virilité*, tome 2, Paris, Le Seuil, p. 46.

souvent, cette éducation se résume à la superposition d'un savoir minimal en lecture, écriture et calcul et d'une connaissance plus ou moins poussée de l'économie familiale. Ainsi, le règlement de l'école des filles de Winterthur en 1834 décrit son programme :

*« Chaque fille peut acquérir des connaissances et les savoir-faire qui lui permettront de former son esprit, d'anoblir son cœur et de renforcer sa volonté, ce qui lui permettra de devenir par la suite une épouse heureuse et pourvoyeuse de bonheur pour son entourage, une maîtresse de maison compréhensive, gérant soigneusement son ménage et son intérieur et une éducatrice sage qui élèvera ses enfants dans la religion chrétienne. »*²⁵⁵

Mais que cachent les termes de connaissance et de savoir-faire ? Pour ce qui est du premier terme, il regroupe plusieurs apprentissages : la lecture, l'écriture, le calcul, parfois quelques notions d'histoire et de géographie, non pour donner aux femmes une solide culture générale mais étant mère de futurs citoyens, elles doivent pouvoir leur inculquer les prémisses d'un sentiment patriotique. Quant aux savoir-faire, ils sont surtout assimilés à la bonne conduite des tâches domestiques.

A Genève, l'éducation des filles est une préoccupation encore plus tardive. L'Ecole secondaire de jeunes filles, comprenant trois années d'études, est ainsi créée en juin 1847 par le Grand Conseil, soit vingt ans avant la circulaire du 30 octobre 1867 promulguée par Victor Duruy, en France, qui lance un projet similaire. Les élèves, principalement issues des milieux artisans et commerçants, y apprennent le français, l'histoire, la géographie, l'arithmétique, la calligraphie, les travaux à l'aiguille, le dessin et le chant. Le succès de l'école est immédiat : on y compte 156 filles lors de la fondation, plus d'un millier trente ans plus tard. Pour être admises, les élèves doivent avoir au moins dix ans et savoir, lire, écrire et compter²⁵⁶.

Peu à peu, l'éducation des filles devient un véritable enjeu, et des programmes spécifiques sont mis en place. Les plus complets sont réservés aux jeunes filles des classes moyennes, mais la lecture et l'écriture sont enseignés à toutes les couches de la société. Les preuves de ce succès sont les signatures apposées sur les demandes de passeport pour Paris.

²⁵⁵ Cité par Hermann Winkler, « Schulgeschichte der Stadt Winterthur bis zum Jahre 1922 », in *Neujahrsblatt der Stadtbibliothek Winterthur*, 280, 1947, p.75.

²⁵⁶ Anne-Lise Head-König, Liliane Mottu-Weber, *Femmes et discrimination en Suisse: le poids de l'histoire - XVI^e - début XX^e siècle - Droit, éducation, économie, justice, op.cit.*, p.72.

Le rôle des congrégations religieuses. A Fribourg, comme dans les autres cantons catholiques, la fermeture des couvents pendant la République helvétique a désorganisé profondément la scolarité des filles. Aussi, ce n'est que lorsque les Ursulines sont réhabilitées en 1804 et réintègrent leur couvent fribourgeois que l'enseignement reprend. En 1833, elles ont sous leur responsabilité plus de cinq cents élèves²⁵⁷. L'enseignement est strictement urbain puisqu'il ne touche que les deux villes du canton de Fribourg : Fribourg même et Morat. En milieu rural, les classes sont mixtes et les filles apprennent le catéchisme, la lecture et les travaux manuels ; le calcul étant considéré comme une matière strictement masculine. L'arrivée au pouvoir, en 1847, des radicaux, favorables à un enseignement laïc, attise la lutte entre autorités civiles et religieuses. Les ordres religieux étrangers sont fermés et la pratique de l'enseignement est interdite aux autres. On assiste alors à l'ouverture de plusieurs écoles pour filles, mais les problèmes économiques et la réaction de la population (principalement rurale) attachée à son clergé, font s'interrompre l'expérience. En 1849, les conservateurs reviennent au pouvoir et laissent l'enseignement supérieur féminin aux congrégations. Afin d'être plus autonomes, celles-ci refusent les subventions publiques et ne vivent que de dons venant des parents ou des élites urbaines. Les jeunes filles aisées sont reçues en tant qu'internes alors que les élèves issues de milieux plus modestes sont externes. La congrégation des Filles de la Charité de St-Vincent de Paul se consacre à l'éducation des jeunes filles issues de milieux défavorisés qui deviennent, plus tard, employées de maison ou, pour les plus brillantes, institutrices. En 1860, un autre établissement, les Enfants de Marie, est confié à leurs soins. Une trentaine de jeunes filles y apprennent les travaux d'aiguille et reçoivent quelques notions de catéchisme.

A Lucerne, où les Ursulines sont présentes depuis le XVII^e siècle, d'autres projets sont mis en place. Après avoir été chassées en 1798, les sœurs réintègrent leur couvent en 1812, mais sans manifester la volonté de reprendre l'enseignement. Ce n'est qu'en 1840 qu'une loi affirme le caractère religieux de l'éducation. Les conservateurs souhaitent instituer un vaste domaine où l'école secondaire des filles et l'école normale seraient placées sous la direction d'une institution religieuse. En 1843, un contrat est donc signé entre le canton et les Ursulines de Landshut²⁵⁸.

²⁵⁷ *Du Pater Noster à L'Alma Mater*, Fribourg, Pro Fribourg, n°110, mars 1996, p. 38.

²⁵⁸ FemmesTours (ed.), *Pogonon, Piété, Patience, Les femmes suisses et la naissance de l'Etat fédéral*, Genève, Metroplolis, 1998, p. 91.

Les congrégations religieuses ont eu la mainmise sur l'éducation féminine catholique durant une grande partie du XIX^e siècle. Cette éducation est à rapprocher de celle reçue par les Ecoles secondaires de jeunes filles des cantons protestants. Outre des différences de structure, l'approche de l'instruction des jeunes Suissesses diffère selon les cantons. Dans son ouvrage, *De l'enfant utile à l'enfant précieux*, Anne-Françoise Praz a démontré que les enfants vaudois bénéficient d'un meilleur système éducatif que les enfants fribourgeois²⁵⁹. Dans ce canton, les filles ont moins accès à l'éducation post-primaire que les petites Vaudoises²⁶⁰. Basée sur le respect des principes édictés par la bourgeoisie quant à la place des femmes dans la société, cette éducation a pour principe de donner à chaque fille, selon son milieu social d'origine, les connaissances nécessaires au statut qui est le sien. Un enseignement ménager et quelques notions de lecture et d'écriture suffisent pour les plus pauvres alors que les jeunes bourgeoises reçoivent, en plus, un minimum de culture générale. Ces différences vont permettre à certaines domestiques de se distinguer et de revendiquer des postes plus qualifiés, comme gouvernantes ou caméristes.

Les femmes et l'accès à l'université. Les demandes de passeport de Genève font état, à partir de la toute fin du XIX^e siècle, de professions demandant des diplômes universitaires. Certes, cela ne touche qu'une minorité de migrantes, mais quelques mots sur ce sujet permettent d'appréhender l'ouverture de nouvelles professions pour les femmes. Ainsi, Olga F, née aux Eaux-Vives (canton de Genève) en 1891, est étudiante en médecine en 1913, lorsqu'elle demande un passeport pour l'Europe²⁶¹. Il faut ici noter le rôle pionnier des universités suisses dans l'accueil des femmes. En effet, celle de Zurich est la première d'Europe, en 1867, à permettre aux femmes de faire des études supérieures. Paradoxalement, la plupart des étudiantes sont étrangères, comme c'est le cas pour Lou Andréas-Salomé qui représente bien cette immigration d'étudiantes russes ayant fait l'objet d'une étude approfondie de Natalia Tikhonov²⁶². Le faible nombre de Suissesses s'explique par le fait qu'il existe alors encore très peu d'écoles pour les filles préparant à l'accès à l'université et que, même avec un diplôme universitaire, les portes ne s'ouvrent pas forcément. Ainsi, Emilie Kempin-Spyri est la

²⁵⁹ Anne-François Praz, *De l'enfant utile à l'enfant précieux*, Lausanne, Antipodes, 2005, p.572.

²⁶⁰ *Idem*.

²⁶¹ Chancellerie A77 2.3 n° 102, *Registre des passeports*, AEG .

²⁶² Natalia Tikhonov, *La quête du savoir, étudiantes de l'Empire russe dans les universités suisses (1864-1920)*, *op.cit.*

première étudiante de droit mais elle sera refusée au barreau de Zurich²⁶³. A Genève l'accès à l'université est le fruit d'une proposition féminine, celle de Marie Goegg-Pouchoulin. Cette dernière fit parvenir, en octobre 1872, une initiative signée par trente Genevoises qui réclament l'accès à l'université pour leurs filles. Cette demande est une originalité dans l'histoire de la féminisation de l'université puisque celle-ci est le plus souvent le fait de demandes individuelles²⁶⁴. Soutenue par des députés, des professeurs, l'initiative est acceptée par le Parlement et inscrite dans l'article 140 de la Loi sur l'instruction publique du 19 octobre 1872. Comme dans les autres universités, ce sont principalement les étudiantes russes qui profitent de cette ouverture ; ainsi, en 1880, 14 étudiantes sont inscrites, dont 13 ressortissantes de l'Empire russe²⁶⁵. Outre l'enseignement, les étudiantes s'orientent vers la médecine puis, plus tard, le droit, mais seule la profession d'avocate est alors autorisée.

Vers une formation professionnelle. Alternative à l'université, les écoles ménagères sont une des caractéristiques de l'instruction féminine suisse²⁶⁶. Le souci principal concernant l'éducation aux filles est alors de contrôler le contenu des cours et de le rendre conforme à ce qu'on pense être la « nature féminine ». Dans le système de la séparation des sphères où les hommes se consacrent au service de défense de la patrie et doivent faire leur service militaire, les femmes, « anges du foyer et mères universelles », trouvent dans les écoles ménagères un lieu de formation adéquat à leur avenir. Ainsi, durant toute la seconde moitié du XIX^e siècle, des voix de plus en plus nombreuses se font entendre pour que soient créées des écoles ménagères. Par exemple, ce petit opuscule, *Sur l'importance de la création d'écoles domestiques*,²⁶⁷ paru en 1877, est publié à partir d'une conférence tenue la même année par un anonyme, lors d'un Congrès de la Fédération Britannique et Générale, réunion dont nous n'avons trouvé nulle trace. Par les propos tenus, il est à insérer dans un courant conservateur, garant de

²⁶³ Monique Pavillon, Françoise Vallotton, « Des femmes dans l'espace public helvétique 1870-1914 », in *Lieux de femmes dans l'espace public, 1800-1930 op.cit.*

²⁶⁴ Erica Deuber Ziegler, Natalia Tikhonov, *Les Femmes dans la mémoire de Genève Du XV^e au XX^e siècle*, Genève, Coll. Femmes et Histoire, Editions Suzanne Hurter, 2000, p.132.

²⁶⁵ *Idem.*, p.133.

²⁶⁶ A notre connaissance, l'historiographie française ne s'est pas encore intéressée à ce thème. Il faut cependant citer l'ouvrage de Jacqueline Fontaine, *La scolarisation et la formation professionnelle des filles au pays de Schneider (1844-1842)*, Paris, L'Harmattan, 2010.

²⁶⁷ *Sur l'importance de la création d'écoles domestiques*, mémoire présenté à la Fédération Britanniques, Continentale et Générale (pour le Congrès de Genève) 10 septembre 1877, Genève, Imprimerie L-E PRIVAT, 1877, G 232, BNS.

l'ordre bourgeois. L'argument principal est le suivant : ni les épouses, ni les domestiques ne savent plus tenir leur foyer :

« Avant toute carrière et pour mener tout à bien, il ne faut pas négliger de développer les aptitudes domestiques. La femme libre, comme la servante, doivent savoir, et du savoir le mieux éclairé, comment s'apprêtent nos aliments, comment se confectionnent nos habits, ce qui est nécessaire au revêtement de nos corps ; comment la santé se développe et se fortifie ; de quoi se forment, en nous et au dehors de nous, la dignité, la pudeur et la sobriété ; vaste savoir, Messieurs, hélas trop inconnu dans nos villes et dans nos campagnes. »²⁶⁸

Ici encore, sont repris les thèmes communs au courant de pensée conservateur : la décadence, les valeurs morales et spirituelles. Le foyer étant la pierre angulaire de la nation, c'est lui qui détermine la vertu des citoyens et, donc, la grandeur du pays. Si le foyer périclité à cause d'une mauvaise gestion, c'est l'Etat qui s'effondre. Un bon citoyen ne peut évoluer que dans un milieu sain et confortable :

« Elle [la société] devrait l'[l'école domestique] avoir tout autant que l'Etat a ses écoles civiques, où se préparent les défenseurs de la patrie. La guerre est un moindre fléau que l'incurie du logis, et les populations qui s'abrutissent et perdent la liberté morale sont celles où la femme n'a nul souci de la demeure ; au contraire, celles qui donnent les vigoureuses et belles intelligences sont celles où la demeure voit éclore les santés et les caractères vivifiés par ce qu'il y a de bon et de sage au foyer maternel. »²⁶⁹

Ce combat pour les écoles ménagères est piloté par la Société publique des femmes suisses, créée en 1888 en réponse à des préoccupations plus anciennes. Ce sont les cantons alémaniques qui en sont à l'origine. Des « *Arbeitsschulen* » des écoles de travail sont créées, et exclusivement réservées aux filles. En 1879, est fondée la première école ménagère à Coire dans le canton des Grisons. Le succès est tel qu'en 1892, il en existe 72 réparties dans toute la Suisse où l'on enseigne la cuisine, la couture, le repassage et l'art du nettoyage. A Genève, la première école ménagère est créée en 1893 et va se développer rapidement. Des manuels destinés à être utilisés dans ces écoles sont également publiés. Ainsi, le *Manuel de la Ménagère, maîtresses et servantes*, écrit par

²⁶⁸ Sur l'importance de la création d'écoles domestiques, *op.cit.*, p.3, G 2. 32, BNS.

²⁶⁹ *Idem*, p. 4.

Jenny Sues-Ducommun en 1896²⁷⁰, et, plus particulièrement son sommaire permet de mieux cerner les objectifs de ces écoles.

L'ouvrage se décompose en deux parties majeures : *Moralité* puis *Besogne*. Et, bien que le titre cherche à toucher un public large, l'ouvrage est avant tout destiné à la servante. La maîtresse n'est interpellée que dans deux sous parties : *Le logement des domestiques* (il y est conseillé de faire dormir les domestiques avec les maîtres et non pas dans des logements séparés tels que les chambres de bonne comme c'est le cas à Paris) et *Le service des chambres et conseils spécialement destinés à la mère de famille*.

Dans la première partie, l'auteur définit la servante par de nombreux qualificatifs visant soit son travail, soit son attitude. Sur douze parties, six sont des attributs péjoratifs : « *la légèreté, le mensonge, ruses et méchantes allures, l'étourderie, l'insouciance, l'impertinence* ». Les autres thèmes sont certes plus positifs : « *l'observation, l'honnêteté, les plaisirs...* », mais le ton est toujours directif et les domestiques sont constamment soupçonnées d'enfreindre les règles. Dans la deuxième partie, Jenny Suez-Ducommun passe en revue toutes les pièces de la maison et explique en détail à la servante la façon dont elle doit les entretenir. Cela va du nettoyage de la cave à la façon de plier une nappe. Rien n'est laissé au hasard, avec une volonté affichée de cadrer au mieux la domestique sans lui permettre de prendre une initiative. L'auteur justifie ce choix dès la préface :

« Une fille des champs, une jeune tête, une intelligence limitée, ne voient pas comme ceux qui dès l'enfance, ont vécu dans un monde compliqué de devoirs, de bien être et de fantaisies. Quand on sait peu, on comprend peu ; le regard, la pratique ont de profondes erreurs, d'inconcevables ignorances ; les devoirs, hérissés de tentations, sont incompréhensibles à la domestique, à cause de la simplicité de sa rustique jeunesse. »²⁷¹

Au mépris du sexe, s'ajoute ici un mépris de classe. La domestique doit être éduquée ou « dressée » car elle ne possède pas l'intelligence qui permet un minimum d'autonomie. Ce manuel est tout à fait représentatif de l'éducation qu'on cherche à inculquer aux jeunes filles qui travaillent dans la domesticité. De fait, c'est par la négative, le péjoratif, que les règles de la domesticité sont enseignées à des adolescentes que l'on juge dès le

²⁷⁰ Jenny Suez-Ducommun, *Le Manuel de la Ménagère, maîtresses et servantes*, Genève, Librairie Stapelmohr, 1896, G 12266, BNS.

²⁷¹ Jenny Suez-Ducommun, *Le Manuel de la Ménagère, maîtresses et servantes*, op.cit., p. 8, G 12266, BNS.

départ rétives et peu appliquées. A la lecture de ce manuel, on peut imaginer le climat de tension qui peut exister entre une domestique et son employeuse, l'une et l'autre ayant intériorisé les préjugés accolés à leur statut. La première est paresseuse, alors que la seconde est tatillonne.

Comme dans le reste de la Suisse, les jeunes Genevoises de l'Ecole professionnelle et ménagère doivent avoir pour vertu : le travail, l'économie, l'ordre, la bonne humeur, la patience et l'abnégation afin de combattre les vices du siècle comme la misère, l'alcoolisme, les maladies, la prostitution. Ainsi, tout en offrant aux jeunes filles une formation solide, l'Ecole consacre les valeurs bourgeoises et la division des tâches²⁷².

Les nombreuses ouvertures d'écoles ménagères s'inscrivent dans un contexte social bien particulier : le XIX^e siècle voit apparaître, avec la naissance de l'industrie, un nouveau débouché pour les femmes des milieux populaires qui délaissent alors le service domestique.

Bien que l'éducation et l'instruction des filles aient fait l'objet de nombreux traités pédagogiques, de Rousseau en passant à Mme Necker de Saussure, ce sujet paraît, au début du XIX^e siècle, peu attractif. En effet, la formation des filles semble, au XIX^e siècle, se limiter à l'apprentissage de quelques règles de langue et de calcul et laisse la part belle aux travaux d'aiguille et à l'apprentissage de la bonne tenue du foyer. L'idéal de la maternité sociale a des conséquences jusque sur les bancs de l'école, les hommes réclamant, tout de même, des compagnes capables de les soutenir dans leur quotidien. Ces dernières doivent posséder un bagage de connaissances minimum afin qu'en tant que mères, elles puissent inculquer l'amour de la patrie à leurs enfants, les citoyens de demain. En fait, l'éducation de la femme n'est envisagée que par le prisme de l'homme et de l'Etat. L'ouverture de nombreuses écoles ménagères permet de répondre à deux besoins de la société : former des ménagères économes et dispenser un enseignement rigoureux aux futures domestiques. Les élites, tenant de l'ordre bourgeois, cherchent à enfermer davantage les femmes dans la sphère privée mais, paradoxalement, celles-ci ont accès à des écoles qui offrent des formations et qui vont permettre de valoriser un savoir-faire bien précis.

²⁷² Anne-Lise Head-König, Liliane Mottu-Weber, *Femmes et discriminations en Suisse : le poids de l'histoire op.cit.*, p. 77.

B. De nouveaux métiers féminins

Loin de la division des sphères voulue par les élites, la réalité matérielle oblige les femmes des milieux populaires et des classes moyennes à exercer une activité rémunérée. Malgré le conservatisme affiché des cantons, les Suissesses ont des possibilités professionnelles bien plus nombreuses et variées que ne l'auraient souhaité les tenants de l'ordre social. Quels sont les nouveaux secteurs dans lesquels les Suissesses peuvent travailler ? En quoi ceux-ci entrent-ils en concurrence avec des domaines présentés comme plus traditionnels ?

La travailleuse, une réalité plurielle. Avant l'industrialisation, les femmes gagnent leur vie comme fileuses, brodeuses, dentellières, tenancières de taverne. Mais ce qui distingue la salariée de la fin du XIX^e siècle de ses devancières, c'est sa visibilité dans l'espace public et le problème fondamental que cela pose : une femme peut-elle être rémunérée pour une activité sur l'agora ? La rémunération ne va-t-elle pas avoir sur la salariée une influence néfaste ? Auparavant, si les femmes travaillaient, elles œuvraient surtout dans la boutique ou l'atelier de leur mari et n'étaient pas rémunérées ; elles exerçaient alors une activité au sein de la sphère privée. Cet état de fait démontre bien qu'il faut faire la différence entre les discours sur la femme et la place effective de celle-ci dans le quotidien. L'une des principales inquiétudes des observateurs sociaux est que, quittant la sphère privée, la travailleuse rejette le modèle sociétal et surtout ne tienne plus son rôle de mère et d'épouse. En fait, cette crainte est peu fondée car de nombreuses femmes travaillent sur les marchés et laissent les enfants en nourrice. Mais ce qui a changé au cours du XIX^e siècle, c'est cette prédominance de la théorie de la séparation des tâches, le travail féminin étant alors déconsidéré, même s'il est le fait de la majorité des femmes des milieux populaires. La travailleuse, c'est d'abord la jeune femme célibataire qui exerce loin de chez elle une activité soit dans le secteur secondaire soit dans les services, mais les mères de famille sont également présentes dans les emplois salariés²⁷³. Néanmoins, il faut préciser que la présence des femmes sur le marché du travail dépend avant tout de la conjoncture économique. Un ralentissement

²⁷³ Joan Scott, « La travailleuse », in Geneviève Fraisse et Michelle Perrot (dir.), *Histoire des femmes en Occident* Paris, Perrin coll. Tempus, tome IV, p.479.

des affaires ? Une crise économique ? Les femmes sont les premières à en faire les frais et à se retrouver sans emploi. La logique est implacable : n'étant pas dans leur espace « naturel », celui de la famille, elles sont renvoyées très vite dans la sphère privée. Dans l'horlogerie, durant tout le XIX^e siècle, l'utilisation de main-d'œuvre féminine dépend de l'arrivée de migrants. Dans ces cas, le genre devient un critère d'embauche²⁷⁴.

De fait, le travail féminin au XIX^e siècle regroupe quelques caractéristiques que l'on peut dégager : les femmes travaillent et peuvent exercer simultanément ou alternativement différents emplois. Certains sont saisonniers, comme l'indiennage (et ce dès le XVII^e siècle), le travail de ces cotonnades supposant de longues périodes de chômage. Les indications concernant les salaires ne sont pas toujours précis et peuvent laisser à penser que beaucoup de rétributions (surtout pour les métiers les plus précaires) sont en nature²⁷⁵.

Les femmes dans l'industrie en Suisse. Dès les débuts de l'industrialisation, les femmes sont nombreuses dans les usines. Ainsi, en 1827, à Zurich, elles représentent 23% des ouvriers dans l'industrie du coton, les enfants 48%²⁷⁶. Cette présence s'explique par deux facteurs : un besoin en main d'œuvre important et le fait que l'on considère ce travail comme féminin, les femmes ayant l'habitude de manier le coton. Les jeunes filles sont alors employées pour le tri, le blanchissage ou le nettoyage des machines. Mais c'est avant tout dans la production d'indienne (toile de coton peinte ou imprimée) que la présence féminine est la plus importante : 73,5% au début du XX^e siècle contre 45,9% dans le tissage du coton²⁷⁷. En 1885, les 255 entreprises du canton d'Argovie emploient 62,2% de femmes ; vient ensuite l'industrie du tabac où on dénombre 19,8% d'ouvrières puis, loin derrière, l'industrie métallurgique avec 73 femmes pour 723 employés²⁷⁸.

Dans le canton de Vaud, l'industrie, d'abord peu développée, s'installe surtout dans les petites villes du littoral comme Morges, Ouchy ou Yverdon alors que le travail à

²⁷⁴ Anne-Lise Head-König, Liliane Mottu-Weber, « Recherchées ou exclues, quelques paramètres conjoncturels de la présence des femmes sur le marché du travail, XV^e-XIX^e », in U. Pfister, B. Studer, J. Tanner (éd.), *Le Travail en mutation. Interprétation, organisation et pouvoir, du Moyen Age à nos jours*, Société suisse d'Histoire économique et sociale, Zurich, Chronos, 1996.

²⁷⁵ Anne-Lise Head-König, Liliane Mottu-Weber, *Femmes et discriminations en Suisse : le poids de l'histoire*, op.cit., p. 108.

²⁷⁶ Silvia Bärtschi-Bauman, Monika Imhof, Marianne Ingold, « La contribution des femmes à l'industrialisation », in *Pognon, Piété, Patience*, op.cit., p. 60.

²⁷⁷ Anne-Lise Head-König, Liliane Mottu-Weber, *Ibidem.*, p.153.

²⁷⁸ *Idem.*

domicile, ou dans de petits ateliers, reste la règle au début du XIX^e siècle. La seule région industrielle est celle du Jura avec le secteur de l'horlogerie. Ainsi, en 1848, on estime la population ouvrière (hommes, femmes, enfants) à 4500 personnes dont 3000 rien que dans la seule région du Jura²⁷⁹.

Durant le XIX^e siècle, l'industrie va se développer au rythme de l'introduction de la mécanisation et du développement du chemin de fer. Ce n'est qu'à partir de 1880, que le canton de Vaud voit se créer de grands ateliers de production recherchant une main-d'œuvre nombreuse et provoquant l'afflux de nombreux ruraux. Cependant, les femmes restent en retrait puisqu'en 1888, l'industrie vaudoise occupe moins de femmes que le reste de la Suisse. Selon Robert Jaccart, sur un total de 8625 emplois, les femmes en occupent 3058 soit 35,4% alors que la moyenne nationale est de 46%. Les industries textiles ne recrutent guère, les femmes demeurant davantage dans le secteur du travail à domicile comme dans la dentellerie, la ganterie. Ce moindre engagement dans l'industrie avec, pour cause principale, la méfiance des familles envers l'usine, est un élément prégnant du travail féminin helvétique. Ainsi, Madeleine Lamouille-Pillonel, née en 1907 dans le canton de Fribourg et deuxième d'une famille de sept enfants, ne sera pas engagée en fabrique²⁸⁰, cette dernière étant synonyme de perversion, puisque construite en ville. Les jeunes filles y côtoyant sur leur lieu de travail des hommes. Il est vrai que la surveillance des ouvrières n'est pas une priorité. Dans la filature Hard, à Winterthur, enfants et adultes dorment dans le même internat et les filles ne sont surveillées que pendant les heures de travail.²⁸¹

Le travail en usine n'est pas une activité allant de soi dans la Suisse du début du XIX^e siècle et entraîne beaucoup de résistances. Une fois acceptée, l'embauche amorce de nombreux changements dans le mode de vie des employés. Ceux-ci sont souvent obligés de déménager et les femmes doivent s'habituer à acheter toutes les denrées alimentaires, la culture du jardin n'étant souvent plus possible. Certaines organisations ouvrières craignent qu'au vu du nombre de plus en plus grand de femmes occupées professionnellement à l'extérieur du foyer, ces dernières ne puissent transmettre à leurs filles les connaissances pour tenir leur ménage. Ces préoccupations sont partagées par certaines associations féminines qui n'ont de cesse de rappeler aux femmes « leur

²⁷⁹ Madeleine Densart, Jacqueline Surchat, *Le cigare et les fourmis. Aperçu sur l'histoire des ouvrières vaudoises : l'exemple de Vevey et Nyon*, op.cit.

²⁸⁰ Corinne Dallerà, Nadia Lamamra, *Du salon à l'usine, vingt portraits de femmes, un autre regard sur l'histoire du canton de Vaud*, Mont-Sur-Lausanne, COEDITION CLAFV-ADF-Ouverture, 2003.

²⁸¹ Silvia Bärtschi-Bauman, Monika Imhof, Marianne Inglood, « La contribution des femmes à l'industrialisation » op.cit., p. 61.

véritable place ». Ainsi, l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses²⁸² publie, en 1913, une petite brochure : *Quelques conseils adressés aux domestiques*. Ce fascicule est, en fait, un plaidoyer pour le métier de domestique qui serait, selon les auteurs, le seul véritable travail dédié aux femmes. L'extrait qui suit compare la domesticité avec le travail en usine :

*« Le travail de fabrique, aisé à trouver et qui n'exige pas un long apprentissage préalable, contribue grandement à encourager la tendance actuelle vers plus de liberté et plus d'indépendance – peut-être même l'a-t-il créée. Ce travail présente en outre le grand avantage de permettre à celui ou à celle qui l'exerce d'habiter dans sa famille et ne mettre aucun obstacle à la création d'un foyer à soi – avantage plus important encore si possible pour les femmes que pour les hommes. Par contre, il est de toute évidence que le travail machinal et impersonnel qu'exige le service de la machine ne répond en aucune façon à la nature spéciale et à l'être intime de la femme. Son corps et son esprit exigent, pour se maintenir en bonne santé, la variété des occupations ; or un travail tout machinal et auquel l'âme n'a aucune part, tel qu'est le travail en fabrique, déprime son esprit et ne contribue guère au développement normal de son intelligence et de son jugement. »*²⁸³

Sont développés ici les arguments, dits physiologiques, qui cherchent à maintenir la femme dans la sphère privée et à l'écartier de l'usine sous le prétexte de veiller à son équilibre (on retrouve, ici, le spectre de l'hystérie²⁸⁴).

Les femmes dans le secteur des services. Les demandes de passeport permettent de saisir une diversification des professions dites alors féminines. Trois « nouveaux » métiers émergent : les professeurs, les commerçantes et surtout les employées de bureau. Ces trois emplois sont avant tout urbains et prennent leur essor dans un contexte économique particulier.

A partir de 1900, on observe, dans les demandes de passeport, l'apparition de « professeur de langue », alors qu'en 1880, les « institutrices » étaient bien plus nombreuses. L'enseignement est le secteur professionnel privilégié des femmes issues

²⁸² Cette Alliance regroupe de nombreuses associations féminines au XIX^e siècle. Une étude complète de ses structures et de son histoire est présentée dans le chapitre 3.

²⁸³ *Quelques conseils adressés aux domestiques*, publiés par l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, Berne, 1913, p. 2, N 11.950, BNS.

²⁸⁴ Le lien entre profession et hystérie est étudié dans le chapitre 3.

des classes moyennes ou bourgeoises. Et ce d'autant plus dans le dernier tiers du XIX^e siècle, marqué par un ralentissement économique, où ce métier constitue une alternative envisageable pour des familles se rendant compte qu'il va falloir que leurs filles travaillent. L'obligation scolaire entraîne une augmentation du recrutement des enseignantes au détriment des maîtres mieux payés. Par exemple dans le canton alémanique Appenzell Rhodes Intérieures, un instituteur est payé 600 à 1200 francs alors que les religieuses qui enseignent reçoivent entre 400 et 500 francs²⁸⁵.

Les commerçantes sont également présentes dans les villes, où elles peuvent exercer dans le commerce de denrée, par exemple. Cependant, il s'agit là d'un privilège « bourgeois » et seules, celles qui sont natives ont le droit de travailler dans ce secteur, surtout au XVIII^e, mais la pratique reste courante un siècle plus tard. L'exemple de Genève est ici précieux. On y compte des tavernières, des marchandes de fruits, de volailles, soumises à une surveillance des autorités qui limitent leur nombre. Leur mission est de ravitailler la ville en produits frais²⁸⁶. Ces femmes participent à la vie urbaine et créent entre elles une sociabilité informelle. Leurs cris rythment la vie quotidienne et, outre leurs marchandises, elles sont également pourvoyeuses de nouvelles plus ou moins sérieuses. Afin d'appréhender les mutations qui ont lieu dans le dernier tiers du XIX^e siècle, au sein des professions féminines, la langue allemande est ici un allié précieux. En effet, on parle alors de *Bürotochter* (fille de bureau), *Saaltochter* (fille de salle), alors que le masculin de ces métiers n'existe pas.

La dactylographe est le meilleur exemple de l'émergence de ces nouveaux métiers. Dans sa thèse, Delphine Gardey a très bien saisi l'évolution de cette profession : de commis de bureau, alors un métier strictement masculin au milieu du siècle, l'évolution des techniques (l'invention de la machine à écrire), mais aussi le besoin grandissant de main-d'œuvre bon marché, introduisent peu à peu les femmes dans le bureau. Les mesures de séparation des sexes sont drastiques et, peu à peu, le métier se féminise, donc perd de son intérêt. L'avancement, qui était auparavant la règle, ne devient plus possible, les femmes restant cantonnées à leur machine à écrire²⁸⁷.

²⁸⁵ Anne-Lise Head-König, Liliane Mottu-Weber, *Femmes et discriminations en Suisse : le poids de l'histoire op.cit.*, p.160.

²⁸⁶ *Idem*, p. 126.

²⁸⁷ Delphine Gardey, *La dactylographe et l'expéditionnaire. Histoire des employés de bureau 1890-1930*, Paris, Belin, 2001.

Le salaire. Durant tout le XIX^e siècle, l'emploi féminin est avant tout synonyme de travail bon marché. Le salaire masculin doit subvenir aux besoins de la famille, alors que le salaire d'une femme n'est considéré que comme un revenu d'appoint n'ayant pas à supporter les charges du ménage. Ce principe est, peu à peu, étendu à toutes les femmes, quel que soit leur statut marital. En effet, étant toujours sous la domination d'un homme (père, frère), ces dernières sont certaines, en théorie, d'être à l'abri du besoin. On aboutit à un cercle vicieux concernant le bas salaire des femmes : d'un côté celui-ci est la preuve de leur infériorité sur le plan de la production et de l'autre l'affirmation qu'une femme ne peut travailler aussi dur qu'un homme. Un élément est à prendre en compte : les qualités dites « féminines », comme la rapidité, la patience, la docilité, l'endurance, ne sont pas considérées comme des qualifications, ce qui permet de maintenir les salaires bas. Mais ces faibles rémunérations ont un double impact : elles peuvent être un élément incitatif de l'emploi des femmes aux dépens des hommes et provoquer une concurrence entre les sexes, mais elles obligent également les femmes à rester sous la dépendance masculine. Si, au XVIII^e, les fileuses peuvent prétendre à un salaire 30% supérieur à celui des journaliers²⁸⁸, grâce à des compétences différentes, il n'en est plus de même au XIX^e siècle ; en cela, on peut parler d'une régression sensible des conditions du travail féminin. Ainsi, dans une usine de Carouge (canton de Genève), en 1810, les femmes et les enfants touchent 0,75 franc par jour, soit la moitié du salaire des manœuvres, qui sont les hommes les moins rétribués. En 1870 dans la rubanerie bâloise, les hommes touchent 18 francs par pièce alors que les femmes reçoivent entre 10 et 12,5 francs. Il ne faut pas oublier que ces dernières, au cours d'une année, travaillent souvent moins que les hommes puisqu'elles sont surtout embauchées pour un emploi saisonnier. La conjoncture économique ou des problèmes familiaux peuvent également expliquer leur moindre intégration sur le marché du travail²⁸⁹. D'autant plus que, malgré le malthusianisme, le nombre d'enfant reste élevé. Ce sont souvent les voisines ou la famille qui gardent les enfants.

Si les femmes sont moins payées, leur statut est également plus précaire. En effet, il faut distinguer deux catégories de salariées présentes durant tout le XIX^e siècle : celles qui ont un traitement fixe et celles qui sont rétribuées à la journée. Les premières

²⁸⁸ Anne-Lise Head-König, Liliane Mottu-Weber, *Femmes et discriminations en Suisse : le poids de l'histoire*, op.cit., p.157.

²⁸⁹ *Idem*, p. 160.

sont employées des postes, vendeuses, caissières, fonctionnaires de l'instruction publique²⁹⁰.

Au regard des salaires et de la présumée nature féminine mise en avant par certaines associations, l'Etat se doit de protéger la travailleuse, non en tant que salariée mais en tant que femme.

Les femmes protégées ? Tout au long du XIX^e siècle, aux Etats-Unis comme en Europe occidentale, des lois sont promulguées en faveur de la travailleuse perçue comme un individu faible qu'il faut protéger, au même titre que les enfants²⁹¹. L'argumentaire développé est toujours le même : le travail a des conséquences physiologiques et morales néfastes sur la salariée. Le corps féminin étant trop délicat pour résister à un dur labeur, celui-ci peut entraîner, selon l'opinion générale, une perversion des organes reproducteurs et rendre les femmes incapables de porter des enfants, les éloignant de leur fonction « naturelle ». Outre une dégénérescence physique, le travail entraîne une corruption des plus fragiles en les mettant en contact régulier avec des hommes. En conséquence, le législateur va concentrer son attention sur le nombre d'heures de travail. Quant à la question du congé maternité, il est plus tardif, puisqu'il faut attendre 1890 pour que Jules Simon, ancien ministre français devenu spécialiste des questions de l'enseignement au Sénat, demande, lors de la Conférence internationale sur la législation du travail à Berlin que les congés maternités soient accordés « *au nom de l'intérêt supérieur et évident de la race humaine* »²⁹². La protection des employées, et surtout sa cause, montre que la femme n'est pas un travailleur comme les autres, mais qu'elle pose des problèmes différents de ceux de la main-d'œuvre masculine. Cependant, il ne faut pas oublier que ces lois, comme l'interdiction du travail de nuit ou la limitation du temps de travail (loi du 1874), ne sont bien souvent valables que dans les industries, où les hommes sont majoritaires. Le secteur des services, où est employée une majorité de femme, n'est pas concerné.

En Suisse, la législation sur le travail des femmes est l'affaire des cantons. Par exemple, dans le canton de Vaud, les femmes sont relativement protégées par la loi de 1877 qui fixe des règles en matière d'hygiène, de sécurité, de rétribution et d'engagement des ouvriers (hommes, femmes et enfants) :

²⁹⁰ Madeleine Densart, Jacqueline Surchat, *Le cigare et les fourmis. Aperçu sur l'histoire des ouvrières vaudoises : l'exemple de Vevey et Nyon*, op.cit.

²⁹¹ Joan Scott, « La travailleuse » in *Histoire des femmes en Occident*, op.cit., p.505.

²⁹² *Idem*, p. 506.

« Art. 15 : *Les femmes ne peuvent en aucun cas être employées au travail de nuit ou du dimanche. Lorsqu'elles ont un ménage à soigner, elles doivent être libres de quitter l'ouvrage une demi-heure avant le repos du milieu du jour, si celui-ci ne dure pas au moins une heure et demie. Après et avant leurs couches, il est réservé un espace de temps de huit semaines en tout, pendant lequel les femmes ne peuvent être admises au travail dans les fabriques. Elles ne sont reçues de nouveau dans la fabrique qu'après qu'elles ont fourni la preuve qu'il s'est écoulé six semaines au moins depuis le moment de leurs couches. Le Conseil fédéral désignera les branches d'industrie dans lesquelles les femmes enceintes ne peuvent être admises à travailler. Les femmes ne peuvent être employées à nettoyer les moteurs en mouvement, les appareils à transmissions et les machines dangereuses.* »²⁹³

Il ne s'agit pas ici de congé de maternité (aucune indemnité n'est versée) mais d'une interdiction de travail qui pousse les femmes à travailler le plus longtemps avant l'accouchement et à reprendre le plus vite possible.

L'appareil législatif ne permet pas alors de protéger les femmes de façon efficace, les associations privées vont intervenir, surtout auprès des femmes seules qui n'ont aucune ressource. Sont créés pour elles des Ouvroirs, comme celui de Lausanne en 1873, qui procurent des travaux de couture aux plus démunies.

Si le corpus législatif n'a pas un impact prépondérant sur la protection des femmes au travail, on pourrait penser que les syndicats (organisés à partir de 1870 dans l'industrie et dans l'horlogerie²⁹⁴), attachés à la défense des salariés ont assuré cette tâche. Or, les ouvriers syndiqués cherchent surtout à protéger leurs emplois et leurs salaires en écartant les femmes du marché du travail. Le salaire féminin est en effet, pour eux, davantage un élément de concurrence qu'un enjeu de parité. Les syndicats adoptent donc le discours de la séparation des sphères en des termes plus énergiques, comme le prouve la déclaration de Henry Broadhurst²⁹⁵, lors du congrès du British Trade Union en 1877, dans un contexte tendu où les ouvriers britanniques cherchent à obtenir une réglementation du temps de travail :

²⁹³ Madeleine Densart, Jacqueline Surchat, *Le cigare et les fourmis. Aperçu sur l'histoire des ouvrières vaudoises : l'exemple de Vevey et Nyon*, op.cit.

²⁹⁴ Karl Schwarr, « *Syndicat de l'Industrie* », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, en ligne, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F16488.php> .

²⁹⁵ Henry Broadhurst est une figure de la Reform League qui milite pour la réduction du temps de travail.

« en tant qu'hommes et maris, d'user de tous les efforts pour amener des conditions telles que leurs femmes puissent rester dans leur propre sphère, à la maison, au lieu d'être jetées dans la lutte pour la subsistance, contre les hommes grands et forts de ce monde. »

Il en va de même pour les délégués français :

« Nous croyons que la place actuelle de la femme n'est pas dans l'atelier ou dans l'usine, mais dans le ménage dans l'intérieur de la famille... »²⁹⁶

En Suisse, le syndicalisme émerge vers le milieu du XIX^e siècle mais les lois cantonales contre les coalitions entravent leur action. Ce n'est qu'à la fin des années 1860 qu'apparaît un premier organisme fort : *l'Association internationale des ouvriers*. Puis de multiples syndicats nés des différents corps de métiers s'organisent, comme les monteurs de boîtes en or en 1871. La crise économique et la récession entraînent une redynamisation des syndicats à partir de 1880²⁹⁷.

Les recherches menées dans certaines archives cantonales n'ont pas permis d'apporter la preuve d'une spécificité suisse quant à la position des syndicats sur le travail féminin. Il est donc légitime de penser que ceux-ci rejoignent l'opinion de leurs homologues européens. Si certains syndicats acceptent des femmes ou si des mouvements sont créés pas des travailleuses, il s'agit toujours de groupements minoritaires.

Le travail féminin en Suisse, ainsi que dans le reste de l'Europe, est considéré comme un état de transition et, en théorie, ne concerne que des femmes célibataires, dépourvues de ressource. Or, la réalité est bien plus complexe et les situations variées. Les femmes travaillent, cumulent ou alternent les emplois ; on les retrouve sur les marchés, dans les tavernes, blanchisseuses, enseignantes, ouvrières ; bien loin de cette sphère privée où l'on veut les enfermer. Une fois les enfants confiés à la voisine ou à la famille, les femmes partent, célibataires ou mariées, jeunes et vieilles. Les salaires sont maigres, parfois inférieurs à 70% comparé à celui des hommes, les journées de travail

²⁹⁶ Les deux citations sont tirées de Joan Scott, « La travailleuse », in *Histoire des femmes en Occident*, op.cit., p. 501.

²⁹⁷ Bernard Degen, « Syndicats », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, en ligne <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F16481.php>.

longues, malgré une législation refusant de les considérer comme des travailleurs à part entière. Mais au moins, elles ont des horaires fixes et peuvent se ménager un temps de loisir (pour les célibataires), ce qui est un avantage non négligeable pour celles qui ont commencé leur vie professionnelle comme domestique :

« Les travaux en place étaient bien plus durs que l'usine. On croit toujours que les gens qui sont au-dessus de nous ont plus d'éducation mais ce n'est pas vrai... [...] j'avais seize ans et les journées étaient longues [...]. Ma sœur aussi était en place, elle avait 30ans et n'en pouvait plus. Quand elle est arrivée, il y avait deux enfants. Quand elle est repartie, ils étaient dix. Alors elle a été travailler à l'usine, car là on pouvait quand même vivre normalement. »²⁹⁸

Plutôt l'usine que la place, surtout que les possibilités d'embauche sont nombreuses. Et pourtant, la majorité des femmes candidates au départ pour Paris sont des domestiques. L'étude des caractéristiques de la domesticité en Suisse va peut-être apporter quelques éléments de compréhension.

C. Etre domestique en Suisse à la fin du XIX^e

Pour bon nombre de jeunes filles, le placement comme domestique a toujours été un expédient afin de gagner sa vie. La brochure, *Quelques conseils adressés aux domestiques*, publiée par l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, en 1913, s'inscrit dans cette tradition :

« Pour toute femme tant soit peu intelligente, le service domestique constitue donc un excellent moyen d'éducation et laisse après soi un sentiment intérieur de satisfaction ; il est en outre et a toujours été, pour la jeune fille du peuple la meilleure des préparations en vue de sa carrière future de ménagère et de mère de famille. »²⁹⁹

²⁹⁸ Madeleine Densart, Jacqueline Surchat, *Le cigare et les fourmis. Aperçu sur l'histoire des ouvrières vaudoises : l'exemple de Vevey et Nyon op.cit.*, p.67.

²⁹⁹ *Quelques Conseils adressés aux domestiques, op.cit.*, p. 2, N 11.950, BNS.

Une profession principalement urbaine. C'est en ville que les domestiques trouvent le plus facilement du travail, même s'il ne faut pas sous-estimer la part de la domesticité rurale qui se distingue par les variétés des tâches qu'elle doit assumer : soin du ménage, du bétail, travail aux champs. Le service domestique étant avant tout féminin, cela peut créer un déséquilibre démographique au sein des aires urbaines³⁰⁰. En 1790, la domesticité féminine de la ville de Zurich totalise 16,6% de la population de la ville³⁰¹. Certes, l'exemple est antérieur au XIX^e siècle, mais il permet d'apprécier l'importance du service domestique en ville, alors même qu'on assiste à une baisse du nombre d'employées, voire à une crise de recrutement. Ce problème est plus aigu dans les centres urbains situés à proximité d'espaces qui s'industrialisent, où la main-d'œuvre féminine préfère se tourner vers un emploi plus stable, moins contraignant et mieux payé. Ce processus va s'accélérer dans la première décennie du XIX^e siècle, même si la proportion de femmes domestiques reste importante. En 1847, ces dernières représentent entre 50% et 60% de l'ensemble des femmes suisses déclarées actives. A Genève, la proportion ne cesse d'augmenter : on passe de 24,5% en 1843 à 32,2% en 1870³⁰². Par contre, dans le dernier tiers du XIX^e siècle, la concurrence de l'industrialisation se fait plus forte et les classes aisées peinent à recruter des domestiques compétentes.

L'âge de la domestique détermine les conditions de son engagement. Les plus jeunes, ayant bien souvent moins de 14 ans et vivant en milieu rural, profitent d'un réseau de relations familiales ou amicales pour trouver à se placer. La distance qui sépare les enfants du domicile familial est proportionnelle à l'âge : plus les filles grandissent, plus elles s'éloignent :

« En 1921, j'ai travaillé comme fille de cuisine [...]. Après, j'ai été travailler (sic.) à Genève chez une dame, bien que maman m'avait dit de faire attention [...]. »³⁰³

Les domestiques plus âgées ont recours à des bureaux de placement, comme il en existe à Lausanne ou à Genève, ou, pour les plus fortunées, à des petites annonces

³⁰⁰ Anne-Lise Head-König, Liliane Mottu-Weber, *Femmes et discriminations en Suisse : le poids de l'histoire op.cit.*, p. 113.

³⁰¹ *Idem.*

³⁰² Anne-Lise Head-König, Liliane Mottu-Weber, *Femmes et discriminations en Suisse : le poids de l'histoire, op.cit.*, p.14.

³⁰³ Madeleine Densart, Jacqueline Surchat, *Le cigare et les fourmis. Aperçu sur l'histoire des ouvrières vaudoises : l'exemple de Vevey et Nyon, op.cit.*, p.67.

dans les journaux. Il existe enfin tout un réseau informel : relations, bouche à oreille, recommandations, difficilement saisissables, car les sources manquent.

La mission de la domestique suisse. Etre domestique est bien plus qu'un métier, c'est une condition, un engagement total du corps et de l'esprit. C'est tout cas l'image que souhaite diffuser la bourgeoisie, premier employeur de domestique. Si, dans toute l'Europe, les élites érigent la fidélité comme qualité première chez la servante, certains discours produits en Suisse cherchent à démontrer qu'il s'agit, non pas d'un simple emploi, mais d'une mission qui concourt au bon fonctionnement de la société helvétique, voire même de la Nation. Ainsi, la brochure *Quelques conseils adressés aux domestiques* décrit, dans une sous-partie intitulée *Les principes fondamentaux du service domestique*, la place que la domestique occupe dans la société :

« Le travail d'une domestique n'est ni un travail purement machinal, comme le travail de fabrique par exemple, ni la simple préparation des repas, le nettoyage, le balayage, etc., il est en outre une collaboration active à la bonne marche de la maison et à la prospérité de la famille. C'est là en effet le but auquel tendent les travaux domestiques, si multiples et si divers, car il ne saurait y avoir de foyer digne de ce nom, de véritable vie de famille, que là où règnent l'ordre, la propreté, la ponctualité, les bonnes mœurs ; là où l'alimentation est rationnelle et où les enfants sont bien élevés.

*L'état et sa prospérité reposent sur des familles bien ordonnées ; chaque serviteur consciencieux est donc en droit de se dire qu'il contribue pour sa part à la prospérité du pays. »*³⁰⁴

Bien plus qu'un emploi, le service domestique est ici un fondement de la cellule familiale. Les arguments repris dans cet extrait sont classiques au XIX^e siècle : une société n'est ordonnée et ne peut connaître la prospérité que si chaque individu connaît sa place et travaille pour le bien commun. Les pauvres restent pauvres et les domestiques doivent garder leur place, car c'est là qu'on a besoin d'eux. Certes, il faut bien distinguer les discours de la pratique mais, au vu de l'importance de l'association qui publie cette brochure, la diffusion de ce message a dû toucher un large public. Cela ne veut pas dire que toutes les domestiques y adhèrent mais leurs employeurs possèdent là des arguments qui facilitent leur positionnement. Cette vision de la place de

³⁰⁴ *Quelques conseils adressés aux domestiques, op.cit.*, p. 3, N 11.950, BNS.

l'individu dans les valeurs helvétiques renvoie à certaines idées du calvinisme, comme la prédestination qui entérine une situation voulue par Dieu.

La piété et la soumission à une volonté divine sont d'ailleurs vivement conseillées à celles qui prétendent être de bonnes domestiques. Une brochure anonyme, *Conseils d'un ami à de jeunes domestiques*, publiée à Lausanne en 1821, insiste sur ce point :

« Leurs protecteurs et leurs maîtres sentiront sans doute que leur première tâche est de les amener à la connaissance et à l'amour de leur Sauveur, comprenant que nul ne peut être un bon serviteur à l'égard de ceux dont il dépend sur terre, si auparavant il n'a pas entièrement soumis son cœur à Dieu qui est son Souverain Maître.[....]

Car ce qu'elle [Marie, la jeune domestique, héroïne du récit] craint le plus c'est d'offenser son maître céleste et elle sait qu'elle est toujours en sa présence et qu'il a formellement défendu de servir par manière d'acquit. [...]

Chaque matin, chaque soir, elle prie Dieu de la bénir, ainsi que ses Maîtres et leur famille et les jours elle lit quelques portions de l'Écriture Sainte. [...] Elle recueille dans sa mémoire les textes de l'écriture, surtout aux relatifs, aux devoirs des domestiques. Elle y réfléchit souvent, se les applique et considère attentivement si elle s'en acquitte de mieux en mieux. [...] Ce bien-aimé Sauveur a revêtu la forme de serviteur [...] »³⁰⁵

Se cristallise ici la forme la plus aboutie de la théorie selon laquelle la domestique est non seulement indispensable à la société mais qu'elle a - par sa destinée orientée tout entière vers le service d'autrui - repris le rôle du Christ qui fut serviteur lui-même. Il faut cependant prendre garde à ce type de littérature. Il s'agit dans cet ouvrage de décrire la figure fantasmée d'une domestique, imaginée par un anonyme bourgeois. La jeune Marie est pieuse, travailleuse, sobre, économe, discrète, soumise et surtout :

« Elle est prompte et diligente à son ouvrage, et s'en acquitte avec tant de zèle et d'empressement, qu'il semble un plaisir pour elle plutôt qu'une tâche. »³⁰⁶

Avec la notion de plaisir, nous ne sommes plus là dans le travail (permettant d'acquérir une rémunération) ou le métier (qui exige des compétences particulières) mais presque

³⁰⁵ *Conseils d'un ami à de jeunes domestiques*, Lausanne, 1821, p. 12, G 1063/2, BNS.

³⁰⁶ *Idem*, p. 5.

dans une forme de jouissance. Ce plaisir pris à l'accomplissement des tâches, ce bien-être ressenti sont dus à la parfaite adéquation entre la condition domestique et la « nature féminine ». Le domaine professionnel, espace du construit, de l'acquis, nécessitant un apprentissage, a fait place à la sensation, au sensible, à ce qui relève de la nature, de l'inné.

Outre une réflexion sur la mission du domestique (qui s'adresse avant tout aux femmes, par l'intermédiaire de Marie), l'auteur a pour principal objectif d'aider, en toute amitié, les jeunes domestiques (hommes ou femmes, cette fois ; qu'ils travaillent en boutique ou chez des particuliers) à être de bons serviteurs. Or, un glissement s'opère au fil des pages : on passe « *de conseils affectueux* » à une liste de devoirs qui encadrent le serviteur dans tous les aspects de sa vie. Le mot « droit » n'apparaît jamais. Les conseils affectueux se muent en une liste de commandements où l'impératif est plus souvent utilisé qu'un ton doux et paternaliste. Le domestique est soumis corps et biens à la volonté divine et à celle de ses maîtres ; même si certaines recommandations, comme la docilité ou la soumission, concernent davantage les femmes. On retrouve ce ton catégorique dans *Le Manuel de la Ménagère* (adressé à un public uniquement féminin) lorsque la formation de la jeune domestique est abordée : « *Dans, ce domaine, la docilité et la reconnaissance sont de rigueur.* »³⁰⁷

Dans les nombreuses sources consultées traitant de la condition domestique, des thèmes se retrouvent. L'un des premiers est la fidélité aux maîtres. Deux reproches reviennent fréquemment dans les commentaires sur les domestiques : elles accomplissent fort mal leurs tâches et en plus elles refusent de rester longtemps au même endroit. Ainsi, les écrits rédigés par les maîtres et chargés d'édifier les servantes insistent longuement sur le devoir moral du domestique qu'est le fait de rester en place :

« 15° Une plainte que l'on entend constamment, c'est que les domestiques ne restent que très peu de temps dans les places qui ne leur offrent pas d'avantages particuliers sous le rapport du salaire, de la richesse de la tenue de la maison etc. L'amour du changement, le désir de voyager, le désir d'apprendre et aussi un peu une susceptibilité exagérée, des prétentions un peu ambitieuses, rendent la jeune fille indifférente au fait que le serviteur qui sait rester dans sa place arrive à plus de considération, d'estime, et aussi des résultats pécuniaires plus

³⁰⁷ Jenny Suez-Ducommun, *Le Manuel de la Ménagère*, op.cit., p. 11, N 1065, BNS.

assurés que celui qui change sans cesse. Une personne qui ne s'enracine nulle part se sent partout étrangère et perd, par cela même, beaucoup de son meilleur moi. »³⁰⁸

Dans cet extrait, le même glissement du mélioratif au péjoratif étudié plus haut: l'auteur part de la curiosité de voir le monde, de découvrir pour très vite arriver à l'arrogance, ou pire, l'ambition. Partir, quitter sa place, est un événement qui n'est pas dans l'évolution naturelle des choses, bien au contraire, il s'agit d'un acte grave :

« Mais prenez garde de ne pas vous laisser entraîner à cela par un caprice, par un amour-propre blessé de quelques reproches qui vous auraient été faits, où parce que vous ne jouissez pas de toutes les facilités que vous pourriez désirer. »³⁰⁹

Les seules exceptions autorisées par l'auteur sont la perte de la santé et la peur de perdre sa moralité (autant dire sa vertu). Mais la plupart des départs sont vus comme le fait d'un caprice, de l'impulsivité ou d'une fierté mal placée. L'argument du manque de « facilités », c'est-à-dire de confort, semble être presque déplacé pour un domestique. Les différentes sources étudiées sont avant tout des imprimés théoriques, diffusés dans toute la Suisse romande, qui ont pour objectifs la formation des domestiques par le biais de conseils. Le ton y est souvent catégorique, voire méprisant. Mais ces écrits renvoient une image fantasmée de la domestique à qui l'on dénie tout désir ou volonté. Pas une seule ligne n'est consacrée aux difficultés qu'elle rencontre dans son service. Cependant, si cette littérature moralisante consacre et justifie l'infériorité de la domestique, il existe d'autres ouvrages qui, à l'inverse, cherchent à sensibiliser les maîtres aux conditions des servantes. Ainsi, après avoir donné quelques conseils aux domestiques, l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses publie en 1912 une brochure : *Simple conseils à l'usage des maîtresses de maison occupant des domestiques*³¹⁰. Ce mot récurrent de « conseils » revient régulièrement dans les titres de ce type d'écrit. Un conseil est une recommandation et n'a donc pas de caractère obligatoire. A l'inverse d'un ordre, qui n'est pas discuté, le conseil est davantage du ressort de la persuasion que de la force. L'auteur fait appel à la raison du lecteur, à son bon sens. L'imprimé analysé ici est l'exact pendant de *Quelques conseils adressés aux*

³⁰⁸ *Quelques conseils adressés aux domestiques, op.cit.*, p. 11, N 11.950, BNS.

³⁰⁹ *Conseils d'un ami à de jeunes domestiques, op.cit.*, p. 15, G 1063/2, BNS.

³¹⁰ *Simple conseils à l'usage des maîtresses de maison occupant des domestiques*, Alliances nationale de Sociétés féminines suisses, Berne, Imprimerie Scheitlin, 1912, N11, 180, 24, BNS.

domestiques, même si le volume est davantage construit. Trois grandes parties en émergent : *Les considérations générales, les obligations morales de la maîtresse de maison à l'égard de ses domestiques et les règles fondamentales à observer dans les rapports avec les domestiques*. L'image de la domestique a évolué, comparé à celle décrite par le *Manuel de la Ménagère*. Le ton change complètement dans la brochure publiée en 1916 :

« 3° Il est indispensable que chacun se rende compte et que les femmes en particulier, s'habituent à l'idée de voir toute une classe de leurs semblables, les domestiques, s'efforcer de conquérir une position meilleure, ainsi que des garanties légales pour leurs droits. Ces aspirations et ces efforts sont un des côtés de la question féministe qui préoccupe en ce moment tous les hommes et toutes les femmes qui pensent.

4° Les exigences plus grandes de la servante moderne quant au salaire, à l'entretien, à la considération dont elle jouit, marchent de pair avec l'augmentation générale du taux de la main d'œuvre féminine, en particulier pour le travail ménager.

[...]

Elle soumettra à un examen sérieux ses propres manières de faire, et dans le cas où elle reconnaitrait que celles-ci ne s'adaptent plus aux circonstances modernes, elle s'efforcera de se plier aux exigences des temps nouveaux en prenant de ceux-ci ce qu'ils ont de meilleur. »³¹¹

L'auteur parle « de droit », « d'aspirations », de « conquérir une position meilleure ». Le discours habituel a fait place à une nouvelle vision, où la domestique n'est peut-être domestique que pour un temps court, où le fait de changer de place n'est plus fustigé et où la fidélité et la soumission ne sont pas érigées en valeurs absolues. Autre nouveauté, l'allusion faite dans le texte à la « question féministe ». L'émancipation de la domestique serait-elle parallèle à l'émancipation féminine ou tout du moins à la reconnaissance des femmes en tant que citoyennes ? Au vue des autres sources, il s'agit là surtout de la question des droits des femmes dans le cadre du travail et non sur le terrain législatif. Comme nous le verrons plus loin, l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses n'a pas fait de l'acquisition des droits politiques sa priorité. Le reste du texte est à l'image de cette introduction, l'Alliance propose aux maîtresses de maison de favoriser les cours du soir pour les domestiques, d'essayer de les appeler le moins possible : « *Déranger sans nécessité une domestique de son travail, pour l'appeler d'un*

³¹¹ *Simple conseils à l'usage des maîtresses de maison occupant des domestiques*, op.cit., p. 2, N11, 180, 24, BNS.

autre côté, est un signe certain d'une tenue de maison défectueuse »³¹². Une lente mutation semble s'opérer au début du XX^e siècle, on passe de la domestique à l'employée de maison. En effet, même si la plupart sont encore logées, leurs gages, leurs congés sont l'objet d'une attention plus soutenue. La mutation s'accélère après la Première Guerre mondiale. Pour preuve, cette caricature (figure 18) datant de 1924³¹³: une femme est suspendue dans un placard à balais, les bras en croix dans une attitude christique, la tête auréolée de lauriers. En dessous est inscrit en suisse allemand : « *Bonne, espèce disparue, autrefois courante sous nos latitudes. Ne mangeait rien, ne buvait rien, ne dormait pas et refusait de se faire payer* ». On retrouve ici l'élément central, mis en avant dans les brochures dépouillées : le sacrifice comme métier, la bonne n'a ni corps, ni besoins, ni désirs humains.



Fig. 18 – *La dernière bonne suisse*³¹⁴.

La question du salaire. La caricature sous-entend que le salaire des domestiques est alors moindre. Qu'en est-il exactement ? L'un des écueils des recherches effectuées a bien été l'évaluation du salaire des domestiques en Suisse. Malgré les investigations menées aux archives fédérales et dans les différentes archives cantonales, il n'a pas été possible de trouver des grilles de salaire concernant les domestiques. Dans aucune brochure, même syndicale, il n'est fait mention des rémunérations. Ce point pouvant

³¹² *Idem*, p. 5.

³¹³ Ursula Gaillard, Annik Mahaim, *Retards de règle : attitude devant le contrôle de naissance et l'avortement en Suisse du début du siècle aux années vingt*, Lausanne, Editions d'En Bas, 1983, p. 16.

³¹⁴ *Nebelspalter*, 28 novembre 1924 cité par Ursula Gaillard, Annik Mahaim, *Retards de règle : attitude devant le contrôle de naissance et l'avortement en Suisse du début du siècle aux années vingt*, op.cit., p. 16.

être un facteur de migration, il a fallu trouver quelques indications sur le sujet, afin d'étudier une corrélation possible entre le salaire et la décision de départ. Les petites annonces parues dans les quotidiens suisses romands se sont révélées être des sources particulièrement originales pour cerner cette problématique. Nous avons sondé les deux grands quotidiens romands : *La Gazette de Lausanne* et *Le Journal de Genève* entre 1880 et 1914, tous les cinq ans, plus précisément aux mois d'octobre, novembre et février car c'est durant ces mois que les changements de place ont lieu. En effet, certaines petites annonces donnent une idée des gages reçus par les domestiques suisses. Cependant, la question du salaire reste très délicate car soumise à de nombreuses variations : il faut non seulement prendre en compte le fait que la domestique est le plus souvent nourrie, logée, blanchie mais également le type de poste qu'elle occupe dans la maison, si la domesticité est nombreuse ou non. Une femme de chambre gagnera plus qu'une simple bonne, puisqu'elle est davantage en contact avec les employeurs. Dans les sources étudiées, le salaire est toujours donné au mois et les gratifications éventuelles sont précisées à côté. Ainsi, le 17 février 1885, une annonce paraît pour recruter une cuisinière qui devra également garder la maison, le tout pour un salaire variable entre 20 et 30 francs par mois³¹⁵. En 1880, le 28 mai, c'est une bonne d'enfants :

*« qui aurait à se charger des soins matériels et intellectuels de deux enfants, âgés de 4 et 8 ans. Elle doit être âgée d'environ 25 ans, avoir déjà servi dans des maisons distinguées, posséder de bonnes recommandations et une bonne prononciation et pouvoir enseigner les enfants dans les branches élémentaires pour un salaire de 600 francs par an. »*³¹⁶

Le 23 février 1895, on propose une place de femme de chambre pour 25 francs par mois³¹⁷. Il semblerait que cela soit le minimum, puisque d'autres annonces font état de 60 francs par mois³¹⁸. Les revenus les plus bas, 8 à 10 francs par mois, sont réservés aux jeunes filles qui aident au ménage tout en apprenant une langue étrangère³¹⁹. Dans une autre annonce datée du 3 octobre 1905, « *On demande deux femmes de chambre et deux filles pour aider à la maîtresse de la maison dans les ouvrages de la cuisine. Gages de*

³¹⁵ *Gazette de Lausanne*, du 17 février 1885, FRg 415 Res, BNS.

³¹⁶ *Gazette de Lausanne*, du 28 mai 1880.

³¹⁷ *Gazette de Lausanne*, du 23 février 1895.

³¹⁸ *Gazette de Lausanne*, du 25 novembre 1910.

³¹⁹ *Gazette de Lausanne*, du 20 février 1905.

vingt à quarante francs par mois suivant capacité de travail. »³²⁰. Le salaire peut également évoluer en fonction du temps passé en poste, ainsi cette petite annonce du 8 octobre 1910 : « *Annonce qui demande une première femme de chambre. Le salaire est de 50 frs par mois pour commencer* »³²¹. Malgré ces quelques exemples, il semble difficile de dresser un tableau complet et précis des gages reçus pour les différents postes du travail domestique. Une autre solution permettant de savoir si la migration pour Paris est uniquement d'ordre économique consiste à mener une étude sur le coût de la vie dans la deuxième moitié du XIX^e siècle. Outre la nourriture, le logement est un poste important de dépense. Ainsi, un ouvrier genevois en 1872 dépense 350 francs par an pour se loger, lui et sa famille. A Nyon, petite ville vaudoise au bord du Lac Léman, il faut compter entre 180 et 200 francs par an pour une chambre et une cuisine et plus de 300 francs pour deux chambres³²². La question du salaire est complexe, tant il varie selon les postes occupés et l'honorabilité des maisons. De surcroît, il est difficile de comparer avec d'autres professions féminines, car c'est l'un des rares métiers où subsistent des avantages en « nature » (même s'ils sont soumis à l'impôt sur le revenu) : logement, nourriture, blanchissage, parfois étrennes lors des fêtes de fin d'année ou au gré des événements familiaux.

La Suisse connaît, dans le dernier tiers du XIX^e siècle, de nombreuses mutations à la fois politiques, économiques ou sociales. La construction d'une nation voit les derniers lambeaux de particularisme économique tomber, le chemin de fer relie les différentes villes suisses et décroïssonne certaines régions, alors que dans d'autres, l'autarcie reste le mode économique le plus courant. Les centres urbains ne connaissent pas l'explosion des grandes métropoles européennes, même si l'heure est à l'ouverture, notamment envers les citoyens venus de la campagne. L'intensification des mobilités a pour conséquence une réévaluation des systèmes de solidarité traditionnels, et l'assistantat évolue en fonction des besoins de la population. Les femmes, grâce à une instruction qui devient mixte, commencent à avoir accès à un savoir de base. Mais tout ceci reste très variable selon les cantons et pendant longtemps, l'enseignement scolaire est sexué. La création des écoles ménagères est un moment important dans l'histoire des femmes en Suisse, car elles peuvent alors prétendre à une véritable formation.

³²⁰ *Gazette de Lausanne*, du 3 octobre 1905.

³²¹ *Gazette de Lausanne*, du 8 octobre 1910.

³²² Madeline Densart, Jacqueline Surchat, *Le cigare et les fourmis*, *op.cit.*, p. 75.

L'ouverture de ce type d'établissement dans toute la Suisse est la preuve que les cantons s'intéressent enfin à l'éducation féminine. Cependant, outre l'acquisition d'un début de culture générale, le but y est avant tout de former des femmes au foyer et des domestiques compétentes. En corrélation avec la fondation des écoles ménagères, se développe toute une littérature didactique qui cherche à inculquer aux domestiques la conscience de leur mission dans la société.

De fait, il semble que le quotidien de la domestique helvétique soit le fruit d'une double oppression : celle liée à son sexe et à tout ce que cela suppose en terme d'éducation, d'instruction et de place dans la société, mais également celle liée à sa classe. La domestique est maintenue dans une condition qui est plus une mission à caractère sacrificiel qu'un emploi rémunéré qui comporte des droits et des devoirs. Et pourtant, malgré une industrialisation en constante (quoique lente) augmentation, le secteur de domesticité helvétique recrute encore.

CHAPITRE 3. DISCOURS ET PRATIQUES : LA ROMANDE DANS L'ESPACE PUBLIC

Au XIX^e siècle, l'évolution du regard de la société sur la femme en Europe occidentale se divise grossièrement en deux temps. On peut en effet, distinguer un premier XIX^e siècle, héritier de la Révolution française, qui maintient les femmes dans la sphère domestique. Le Code civil de 1804, prolongement des stéréotypes anti-féminins forgés dans la décennie précédente, d'abord en France puis importé dans la République helvétique, a consacré l'infériorité de la femme par rapport à l'homme. Dans les sociétés européennes se distinguent dès lors deux sphères : l'une publique, dominée par l'homme, citoyen de plein droit et la sphère privée, espace réservé aux mineurs : les enfants, les femmes, les fous. Le second XIX^e siècle est, à partir des années 1860, le temps durant lequel émerge le premier âge du féminisme, où l'éducation des filles devient une préoccupation de l'Etat. La Suisse ne se distingue guère de ses voisins européens, car elle est un des foyers majeur qui théorise l'exclusion des femmes de l'espace public et qui (mais est-ce si paradoxal ?) pense très tôt leur éducation et leur instruction. Cette dichotomie féminin / masculin se retrouve dans les traités politiques et philosophiques qui proposent un modèle bourgeois à toutes les couches de la société, et avec ce dernier une vision bien particulière de la femme et de son rôle de la famille. Quels sont les fondements de cette dichotomie ? Comment les penseurs et pédagogues helvétiques conceptualisent-ils la place de la femme ? Qu'en pensent les principales intéressées ? Vont-elles s'inscrire dans ce topos ou, au contraire, s'efforcer de le contourner voir de le contester ? Dans quelle mesure cette image dépréciative de la femme peut-elle influencer la décision de quitter la terre natale ?

I. Le philosophe et le médecin : théoriciens de l'infériorité féminine

Les débuts de la Révolution française voient se brouiller les espaces féminins-masculins, certaines femmes souhaitant tenir dans le domaine politique, une place alors inédite. La réaction masculine est prompte et brutale, très vite, la théorie des sphères réinstalle l'homme dans le public et renvoi la femme au sein du foyer. Cette exclusion de la sphère publique est le fruit d'écrits juridiques et politiques qui ont influencé la société helvétique et la place que celle-ci accorde aux femmes. En 1804, la France puis la Suisse³²³, par le biais des articles 213 à 217 du Code civil, placent les citoyennes sous la dépendance du père, de l'époux tout en leur octroyant une place ambiguë dans l'espace commun. Mais cette exclusion est le fait d'un long processus qui a permis de penser l'incapacité de la femme, voire son infériorité par rapport à l'homme. Afin, d'entériner cet état de fait, les législateurs s'appuient sur une large production de discours, reprenant des arguments dits scientifiques et philosophiques des époques antérieures. Sur quels présupposés s'est construite cette exclusion ? Comment celle-ci s'exerce-t-elle en Suisse ? Comment les femmes ont-elles réagi à cet état de fait ? De quelle manière, cette vision de la femme influence-t-elle la migration ?

A. De la faiblesse physique de la femme

C'est d'abord sur les différences physiques, sur la force, que médecins puis philosophes produisent un discours censé démontrer l'inégalité entre hommes et femmes. Or, l'étude de celui-ci sur le temps long voit les arguments évoluer : si, dans l'Antiquité, la faiblesse de la femme s'explique par une inversion des organes génitaux, les époques moderne et contemporaine mettent en avant la différence manifeste entre

³²³ Depuis 1803 et l'Acte de Médiation établi par le Premier Consul, la Suisse est une Confédération d'Etat. Chaque canton a sa propre constitution inspirée d'autres codes civils, autrichiens, français.

masculin et féminin, le premier, être de culture et animal politique alors que le second ne semble pas dépasser le stade de nature.

La théorie des humeurs. L'argument physiologique est ancien, puisque déjà Galien, médecin grec du IIe siècle après notre ère, installé à Rome, explique dans son ouvrage *De l'utilité des parties du corps humain* que les parties génitales des hommes et des femmes sont semblables mais *inversées*. Selon Elsa Dorlin³²⁴, plus que les différences physiques, c'est surtout entre le sain et le pathologique que se construit la différence entre féminin et masculin. Thomas Laquer³²⁵ utilise la même source que la philosophe mais considère cette proposition comme la preuve que les différences physiques entre les deux sexes ne sont que le résultat d'une différence de catégorie sociale, donc genrée. Elsa Dorlin y voit la mise en avant des tempéraments qui selon elle : « *a permis de conceptualiser, de naturaliser et d'inscrire au plus profond de la chair des corps un rapport de pouvoir* »³²⁶. Le tempérament, notion centrale dans la médecine hippocratique, désigne alors l'organisation interne du corps. Celui-ci est composé de plusieurs humeurs ayant chacune des vertus différentes (froide, chaude, humide et sèche). La bonne santé se définit par un équilibre parfait entre ces humeurs, alors que la maladie est le résultat de l'excès ou de l'absence d'une de celles-ci. Ainsi, c'est en définissant les tempéraments féminins comme froids et humides, alors que les hommes ont un tempérament sec et chaud, que les médecins du XVI^e siècle, héritiers de la culture hippocratique, s'accordent pour voir dans les femmes des malades potentielles, leurs humeurs ne correspondant pas à celles des hommes qui sont la référence.

Dans l'*Emile ou de l'éducation*, au livre cinquième, Rousseau reprend ce topos de l'éternelle malade qui, selon lui, fonde la dissemblance entre hommes et femmes :

*«Le mâle n'est mâle qu'en certains instants, la femelle est femelle toute sa vie, ou du moins toute sa jeunesse ; tout la rappelle sans cesse à son sexe, et, pour en bien remplir les fonctions, il lui faut une constitution qui s'y rapporte. Il lui faut du ménagement durant sa grossesse ; il lui faut du repos dans ses couches ; il lui faut une vie molle et sédentaire pour allaiter ses enfants [...]. »*³²⁷

³²⁴ Elsa Dorlin, *La matrice de la race, Généalogie sexuelle et coloniale de la Nation française*, Paris, La Découverte, 2006.

³²⁵ Thomas Laquer, *La fabrique du sexe, Essai sur le corps et le genre en Occident*, Paris, Gallimard, 1992 pour l'édition française, 1990 pour l'édition originale.

³²⁶ Elsa Dorlin, *Ibidem*, p.22.

³²⁷ Jean-Jacques Rousseau, *Emile ou de l'éducation*, 1762, Paris, GF-Flammarion, édition de 1966, p.470.

Cette incapacité pour la femme à surmonter les différents moments rythmant sa vie est la preuve de son infériorité, car elle en sort affaiblie. L'une des conséquences de cette infériorité est l'impossibilité pour les femmes de soutenir un effort intellectuel prolongé :

« *Même quand elles sont libres, leurs temps de bonne volonté sont courts et bientôt passés ; l'instinct les pousse et l'instinct les arrête.* »³²⁸

Dominées par leur instinct, les femmes ne peuvent se hisser à l'abstraction, ce qui justifie leur éviction de l'espace public. A l'inverse, si l'homme peut être parfois « mâle », il ne l'est que pour un temps court, très vite la culture, et donc la raison, reprend le dessus.

Cette faiblesse physiologique des femmes se retrouve dans l'œuvre majeure de Johann Heinrich Pestalozzi³²⁹, *Léonard et Gertrude, un livre pour le peuple*³³⁰ écrit de 1781 à 1787. Dans cet ouvrage, à mi-chemin entre le roman et la didactique, le pédagogue suisse cherche à concrétiser les écrits de Rousseau³³¹. Bien qu'il soit antérieur de plusieurs décennies au début de la période qui nous intéresse, négliger le roman de Pestalozzi serait se condamner à une totale incompréhension du débat que suscite l'éducation des filles. Les pédagogues du XIX^e siècle ont repris ses idées sur ce sujet et la société s'en est inspirée pour forger l'image de la Suisse et de sa place au sein de la communauté. L'analyse de cette source secondaire grâce à la comparaison entre personnages masculins et féminins est un bon moyen d'appréhender l'image de la femme en Suisse. En effet, même si cet ouvrage est avant tout destiné aux lecteurs éclairés de la petite ou moyenne bourgeoisie, sa diffusion a été importante en Suisse et a touché toute la société.

³²⁸ Jean-Jacques Rousseau, *Emile ou de l'éducation*, op.cit., p. 467.

³²⁹ Johann Heinrich Pestalozzi est un Zurichois qui par ses écrits fut élevé au rang de citoyen d'honneur de la République française en 1792. Il se consacre d'abord à l'agriculture puis, disciple de Rousseau, il essaye de mettre en pratique ses idées sur l'éducation. D'abord en créant un institut au Neuhof à Birr, puis à Berthoud et enfin à Yverdon où, par ses écrits, il acquiert une réputation européenne quant à ses qualités de pédagogue. Son institut d'Yverdon étant réservé aux jeunes garçons de bonne famille, il créa, à Clery une structure pour les enfants pauvres, mais celle-ci périclita rapidement. Cf. Peter Stadler, « Pestalozzi » in, *Dictionnaire Historique de la Suisse*, en ligne, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F9054.php>.

³³⁰ Johann Heinrich Pestalozzi, *Léonard et Gertrude, un livre pour le peuple*, 1781-1787, Tome I et II, Neuchâtel, Editions de la Baconnière, 1948.

Léonard et Gertrude est le récit du combat d'un petit aristocrate, propriétaire terrien, le baron Arner, pour faire du village de Bonnal, une communauté morale et laborieuse. Une étude détaillée sera faite plus loin, mais on peut d'ores et déjà remarquer que les malades et les agonisants sont bien souvent des femmes. En effet, au fil de l'intrigue, elles sont nombreuses à mourir comme la mère de Rudi, un misérable villageois, ou encore la mère Kienast, mère et épouse indigne qui meurt en se repentant. Le seul homme manquant de trépasser durant le roman est Arner, mais il se rétablit très vite et sa maladie est due au poids de ses préoccupations et non à un dérèglement physiologique. Aux hommes la santé, aux femmes la souffrance et le trépas.

Pour de nombreux contemporains, la santé des femmes, de par sa fragilité intrinsèque, est souvent décrite comme pouvant se détériorer très rapidement ; observation qui d'ailleurs alarme le mouvement hygiéniste. Ainsi, dans son traité sur le logement des domestiques, parut en 1910, Georges de Montenach, président du *Volksverein* catholique suisse, un groupe de protection des jeunes filles helvétique à l'étranger (il n'existe pas d'association semblable pour les jeunes hommes), déplore :

« [...] Il est abominable que les jeunes filles, saines et fraîches, élevées pour la plupart à la campagne, s'en viennent contracter chez nous, sous nos toits, les germes d'affections qui les tuent souvent, ou qui, dans d'autres cas, minent leur organisme et pèsent sur leur existence toute entière. »³³²

On retrouve dans cette citation, l'idée, communément partagée à cette époque, de l'effet nocif de la ville sur la constitution des jeunes filles. Cet argument est repris par diverses associations pour essayer d'endiguer l'émigration vers la capitale française, avec, outre la crainte du miasme, la volonté de contrôler la sexualité des migrantes. Mais, au-delà des discours orientés, il y a dans toutes ces considérations une réalité indiscutable : les femmes, au XIX^e siècle, ont un suivi médical moindre que les hommes. Si les bourgeoises et les grandes aristocrates font davantage appel au médecin plutôt qu'à la sage-femme lors des accouchements, le premier étant trois fois plus cher que la seconde³³³, les femmes des milieux populaires ne disposent d'aucun suivi durant

³³² George de Montenach, *Le logement des domestiques, son influence sanitaire, morale et sociale*. Rapport présenté au Congrès de « L'Association catholique internationale des œuvres de Protection de la Jeune fille » à Strasbourg, le 19 juin 1909, imprimé par Imprimerie de l'œuvre de St-Paul en 1910, N 15.240, BNS.

³³³ Yvonne Knibiehler, « Corps et cœur », in *Histoire des femmes en Occident*, Tome IV, *op.cit.*, p. 399.

leur grossesse et multiplient les tâches harassantes jusqu'au terme. L'accouchement se fait en compagnie d'une sage-femme pouvant se retrouver à cours de solution, si des complications surviennent. Les filles, souvent confrontées à un horizon étroit, épuisées par le labeur quotidien, sont parfois la proie d'une forme de dépression pouvant aller jusqu'au suicide. En témoigne une Suissesse : Marie Métrailler, paysanne vivant dans un village de haute montagne en Valais, qui, dans un livre d'entretien, raconte que durant son adolescence (elle est née à Evolène en 1901), elle a été en proie à de terribles accès de désespoir :

« Si j'avais pu avoir un travail quelconque, pratiquer un métier. Non. Il fallait subir mon sort. Plus d'une fois j'ai pensé aller me jeter à la Borgne, je l'avoue sans honte. C'est la vérité...tellement la vie était monotone, sans avenir, sans lumière, sans ouverture. Toujours, toujours sans rien...[...] »³³⁴

Certes, les conditions des femmes en milieu urbain sont différentes, et sûrement que cet état a touché certains hommes, mais ce sentiment de frustration, notamment dans le domaine professionnel est un paramètre important pouvant pousser certaines à penser la migration. Mais, ces conditions sont bien loin d'être prises en compte et le médecin, mieux, l'aliéniste va trouver là de nouveaux symptômes qui vont justifier la mise à l'écart, voire l'enfermement de la femme.

L'hystérie. Cet état de faiblesse qui caractérise la femme, se retrouve tout au long du XIX^e sous des formes variées. Si ce n'est pas le corps qui a besoin de soins, c'est l'esprit, victime, lui aussi, d'une nature fragile et propice au développement d'infections diverses. Et, de fait, avec les débuts de l'aliénisme, homme et femme se retrouvent flanqués de maladies mentales propres à leur sexe. Mais, il y a une différence de taille : l'hypocondrie, la folie de l'homme est conjoncturelle (due à la boisson, à un accident), et serait une maladie liée à l'effort intellectuel soutenu. Ici, contrairement à la femme, ce n'est pas l'exercice de l'esprit qui est remis en cause, mais son intensité :

« C'est parmi, les hommes de lettres, les citoyens livrés aux travaux assidus du cabinet, les artistes, les poètes, parmi les littérateurs les plus distingués et surtout au milieu des personnes

³³⁴ Maria Métrailler, Marie-Magdeleine. Brumagne, *La Poudre de Sourire*, op.cit., p.23.

douées de l'imagination la plus ardente ou de la plus vive sensibilité, qu'elle choisit de préférence ses victimes. »³³⁵

Quant à la femme, durant tout le XIX^e siècle, elle vit avec la maladie chevillée au corps, puisque l'hystérie est la maladie par excellence du sexe faible³³⁶. Dans son ouvrage publié en 1832, *Traité des maladies nerveuses ou vapeurs, et particulièrement de l'hystérie et de l'hypocondrie*, Jean-Baptiste de Louyer-Villermay, élève de Philippe Pinel en France définit l'hystérie comme : « *une maladie nerveuse dont le siège réside dans l'utérus* »³³⁷. Les nombreuses étapes de la vie d'une femme : règle, grossesse, accouchement, ménopause sont autant de moments où l'utérus peut remonter jusqu'au cerveau³³⁸. Ainsi, les aliénistes, comme Charcot, consacrent de nombreux traités à cette maladie féminine dont on craint qu'elle ne soit contagieuse après les événements de Morzine. Dans ce petit village des Alpes, ont eu lieu des phénomènes d'hystérie collective entre 1857 et 1873 ; des dizaines de femmes hurlant, se tordant et s'arrachant les cheveux, se déclarant possédées par des démons. Cependant, l'hystérie est également utilisée comme prétexte pour interner des femmes rejetées par leur famille. Le cas d'Hersilie Rouy a défrayé la chronique, peu avant la Commune. Celle-ci va passer quatorze ans dans différents asiles à Paris et en Province³³⁹, internée sur l'ordre de son beau-frère, pour semble-t-il, une sombre histoire d'héritage. Outre sa liberté, son identité même lui est retirée puisque suite à des erreurs de transcription, elle est rebaptisée du nom de Chevalier et dut se battre, même après sa sortie, pour recouvrer son patronyme.

Mais la définition des troubles hystériques va connaître une évolution durant tout le XIX^e siècle. Dans sa contribution à l'ouvrage collectif, *Le genre face aux mutations*, Nicole Edelman s'interroge sur les causes de l'hystérie et leur évolution au cours du XIX^e siècle³⁴⁰ en lien avec les évolutions politiques et sociétales. Certes, les spécialistes

³³⁵ Jean-Baptiste de Louyer-Villermay, *Traité des vapeurs ou maladies nerveuses et particulièrement de l'hystérie et de l'hypocondrie*, Paris, Baillière, 1832, p.5 cité par N. Edelman, « Les métamorphoses de l'étiologie hystérique et ses effets sur la représentation des sexes », in Capdevila, Cassagnes (dir.), *Le genre face aux mutations*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003, p.93-102.

³³⁶ Yvonne Knibiehler, « Corps et cœur », in *Histoire des femmes en Occident, Tome IV., op.cit.*, p.391-439.

³³⁷ Cité par Nicole Edelman in *Les métamorphoses de l'hystérique, Du début du XIX^e siècle à la Grande Guerre*, Paris, Éditions La Découverte, coll. l'Espace de l'Histoire, 2003, p.21.

³³⁸ Yannick Ripa, *Les femmes actrices de l'histoire, France, de 1789 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2010.

³³⁹ Yannick Ripa, *L'affaire Rouy, une femme contre l'Asile au XIX^e siècle*, Paris, Tallandier, 2010.

³⁴⁰ Nicole Edelman, « Les métamorphoses de l'étiologie hystérique et ses effets sur la représentation des sexes », *op.cit.*

s'accordent à penser que l'hystérie est une « *affection utérine* » ou « *une suffocation de la matrice* », mais tout au long du siècle, les causes changent : d'abord le signe de la toute puissance des organes sexuels, elle devient peu à peu une maladie neurologique plus policée, adaptée aux milieux bourgeois.

En Suisse, les maladies mentales sont également reconnues comme courantes chez les femmes, mais l'enfermement n'est pas systématique. Ainsi, cette plainte déposée en 1889 à la direction de la police centrale de la République de Genève contre Marie I.-G. demeurant rue Rossi 5 à Genève et qui est :

*« Atteinte d'aliénation mentale et de la maladie de la persécution. Elle croit que l'on veut l'assassiner et elle a déclaré qu'elle veut acheter un revolver. »*³⁴¹

Après vérification, il ne semble qu'aucune autre plainte n'est été déposée contre cette demoiselle, ce qui semble curieux pour une malade dont les symptômes sont permanents.

Au final, s'il est bien un élément à retenir de cette condition d'éternelle malade définissant la femme au XIX^e, c'est la reconnaissance scientifique (donc indiscutable) de son infériorité face à l'homme. Mais si ces considérations naturalistes perdent de leur autorité à la fin du XIX^e siècle, cela n'implique pas l'arrivée des femmes dans la sphère publique. A l'instar des autres pays européens, la Suisse utilise ces théories « médicales » pour renvoyer les femmes à leurs foyers. Ce discours constant de l'infériorité associé à des frustrations, conduit de nombreuses jeunes femmes à refuser un statut qui ne leur convient guère. Ainsi, dans les nombreux mécanismes qui conduisent à la migration, l'image renvoyée aux femmes par des discours masculins peut être considérée un élément décisif. C'est d'autant plus vrai qu'à ces considérations physiques s'ajoutent des arguments, dit intellectuels, permettant aux hommes de refuser aux femmes l'accès aux droits politiques.

³⁴¹ Direction de la police centrale (Justice et police), *Rapports*, 1889, T2 /20-1, AEG.

B. La femme : un être influençable

Les dangers d'une lecture mal digérée. Si les thèses naturalistes perdent peu à peu en vigueur, surtout à la fin du XIX^e siècle, il n'est cependant toujours pas question de faire des femmes, des citoyennes de plein droit. Se développe, en Suisse comme en France, tout un discours (essentiellement masculin mais repris par de nombreuses femmes, nous le verrons plus tard) qui fait de la femme un esprit faible, sous influence, incapable de prendre des décisions par elle-même et donc de participer pleinement à la chose publique. Cet argumentaire se construit sur le temps long (plus de deux siècles), les auteurs s'imprégnant des écrits précédents. Certains thèmes sont récurrents, comme le manque d'éducation des femmes. Voici ce qu'en dit Rousseau :

« Si je ne veux pas qu'on presse un garçon d'apprendre à lire, à plus forte raison je ne veux pas qu'on y force de jeunes filles avant de leur faire bien sentir à quoi sert la lecture ; et, dans la manière dont on leur montre ordinairement cette utilité, on suit bien plus sa propre idée que la leur. »³⁴²

Cette idée que la lecture peut être dangereuse est un argument que l'on retrouve durant tout le XVIII^e et XIX^e siècle aussi bien en Suisse qu'en France. Ainsi, bien que datant de plus d'un siècle avant notre période, cette citation est toujours d'actualité à la fin du XIX^e siècle. En littérature française, Emma Bovary en est la tragique représentation puisque la lecture de romans représente le danger suprême pour l'esprit féminin, entraînant rêveries voir conduites immorales. En Suisse, Johann Heinrich Pestalozzi, en bon disciple de Rousseau, craint que trop de lectures nuisent à la femme. Ainsi, dans *Léonard et Gertrude*, la « bonne mère Kienast » est présentée comme :

« Une brave enfant, c'en était une, cela est certain, mais c'était aussi une créature faible, particulièrement encline à la négligence et aux songeries, qui, par-dessus, le marché, tirait on ne sait quelle vanité de la connaissance des choses spirituelles qu'elle pouvait avoir. Or, cette connaissance se ramenait à un verbiage pauvre et mal digéré qui l'avait rendue étrangère, de tête et de cœur, de sentiment et de pensée à tout ce qu'elle aurait dû être en ce monde, de sorte que, depuis bientôt vingt ans, son

³⁴² Jean-Jacques Rousseau, *Emile ou l'éducation*, op.cit., p. 480.

mari et ses enfants s'étaient trouvées moins bien soignées de son vivant que, si, ma foi, elle avait trépassé. »³⁴³

Les dangers qui attendent les femmes qui lisent trop sont nombreux. Une lecture trop soutenue entraîne le songe et la vanité (alors que la qualité première d'une femme, selon les auteurs de l'époque est la modestie). Ne possédant pas l'esprit lui permettant de synthétiser ce savoir, elle ne peut que le recracher en perdant toute cohérence. Mais le pire de tout, c'est qu'en lisant, la mère Kienast va à l'encontre de sa nature même, puisqu'elle en oublie ses devoirs de mère et d'épouse. Dans ce cas, c'est surtout la quantité qui est montrée du doigt et non la qualité puisque la malheureuse lit surtout des ouvrages théologiques qu'elle n'a pas les capacités intellectuelles de comprendre.

Paradoxalement, le manque de lecture et de connaissances est un reproche constant envers la femme, justifiant son exclusion de l'espace public. Ainsi, dans l'ouvrage *L'ABC de l'Education nationale au Foyer domestique, quelques suggestions offertes aux femmes de bonne volonté*³⁴⁴, la question de l'éviction des femmes du politique est non seulement évoqué mais expliqué, argumenté. Ce manuel relève, certes, de l'économie familiale, mais sa préface - signée par Gonzague de Reynold, historien et écrivain suisse de renom, réactionnaire catholique - en fait un ouvrage militant héritier des positions rousseauistes. Sa publication, en 1916, est le fait de l'Alliance de Sociétés féminines suisses. Ce comité chapeaute alors les différentes associations féminines dans toute la Confédération et multiplie les publications permettant aux femmes, non seulement de s'épanouir dans leur rôle de mère et d'épouse mais également de former les futurs citoyens. Il est impossible de connaître l'importance de la diffusion de ce manuel. Cependant, au regard du réseau d'associations féminines irriguant les villes, moyennes ou grandes du pays, cet ouvrage a connu un nombre de lectrices suffisant pour être considéré comme la preuve d'un courant important. Un des chapitres a pour titre : « *Papa va voter* ». Un beau dimanche, la famille cherche une activité convenant à tous. Tout le monde n'étant pas d'accord, Papa décide de soumettre la question au vote et Maman oublie de lever la main. S'en suit ce dialogue entre Papa et les enfants :

- « [...], tout aussi bien que les hommes, les femmes doivent se soumettre aux lois de leur pays. Ne serait-il donc pas juste et

³⁴³ Johann Heinrich Pestalozzi, *Léonard et Gertrude, un livre pour le peuple, op.cit.*, Tome 2 p. 96.

³⁴⁴ E. Pieczynska-Reichenbach, L. Burger, *L'ABC de l'Education nationale au Foyer domestique, quelques suggestions offertes aux femmes de bonne volonté* par l'Alliance de Sociétés féminines suisses, Genève Société générale d'imprimerie, 1916, N 15624, BNS.

naturel qu'on leur donnât le droit, comme à nous, de participer à la discussion de ces lois ou à l'élection d'un magistrat ?

- *Et bien, pourquoi ne le leur donne-t-on pas ?*
- *C'est parce qu'autrefois les femmes ne recevaient pas l'instruction qu'elles ont de nos jours. Elles ne réclamaient pas le droit de vote, ne se sentant pas capables de résoudre des questions de politiques, parfois difficiles. Mais maintenant que les jeunes filles font autant d'études que les jeunes gens, il est compréhensible qu'elles réclament les mêmes droits qu'eux.*
- *Ne penses-tu pas qu'on les leur accordera, Papa ? demande Robert*
- *Oui, je le pense mais il faut du temps pour que cette idée soit admise par tout le monde. Peut-être, mon fils, que lorsque tu seras marié, ta femme t'accompagnera aux élections et y prendra part. »³⁴⁵*

Le principal argument pour justifier l'évincement de la femme des droits politiques, est le manque d'instruction, une justification somme toute classique. Même si l'on peut voir dans cet extrait, un début d'une volonté de changement et malgré tout un appel à une meilleure éducation des femmes, il faut remarquer, que, si on en croit l'extrait, ce ne sont pas les hommes qui ont interdit aux femmes le droit de vote, ce sont elles qui, se sentant incapables d'assumer correctement ce droit, se sont elles-mêmes exclues. Même si l'argument est fallacieux, on peut s'interroger sur la part de responsabilité des femmes dans cet éloignement de la chose publique. En effet, certains écrits (dont les auteurs sont féminins) à destination des jeunes filles expliquent clairement que la politique n'est pas un domaine assigné à leur sexe. Voici un extrait d'un manuel à destination des jeunes filles : *Conseils d'une ancienne institutrice aux jeunes gouvernantes françaises*,³⁴⁶ publié à Berlin en 1867. Bien que son titre attire surtout l'attention sur les jeunes Françaises, cet ouvrage provient des fonds de la Bibliothèque Nationale Suisse et ces conseils : « *s'adressent donc aux jeunes françaises, aux jeunes Suissesses qui viennent ici enseigner leur langue aux familles allemandes, qui les appellent des Bonnes* »³⁴⁷. Ce petit opuscule est à replacer dans un ensemble plus vaste de brochures circulant dans les milieux urbains et organisées selon le même principe : un membre (masculin ou féminin) de la classe dominante s'adresse aux milieux

³⁴⁵ E. Pieczynska-Reichenbach, L. Burger, *L'ABC de l'Éducation nationale au Foyer domestique, quelques suggestions offertes aux femmes de bonne volonté*, op.cit., p. 66-67, N 15624, BNS.

³⁴⁶ E. Hartmann-Le Coultre, *Conseils d'une ancienne institutrice aux jeunes gouvernantes françaises*, Berlin, F-A Herbig Editeur, 1867, L Theol 2522, BNS.

³⁴⁷ *Idem*, p. 3.

populaires pour, d'un ton paternaliste, leur faire prendre conscience de leurs devoirs envers la société et de la conduite qu'ils doivent tenir. Les deux principales carences de ce type de source sont l'anonymat de l'auteur (ou si le nom est indiqué, la difficulté voir l'impossibilité de retrouver sa trace) et l'impact que l'ouvrage a eu sur la société étudiée. Malgré ces limites, cette brochure a comme principale qualité d'avoir été écrite par une femme. C'est donc une occasion d'avoir un point de vue féminin et de voir si celui-ci diffère de celui des autres auteurs, bien souvent masculins. Après avoir abordé différents thèmes comme la « *Connaissance de soi-même* », « *Le Travail* » ou encore « *La Reconnaissance* », vient à la toute fin, en guise de conclusion : « *Encore un mot* » :

« *Surtout gardez-vous, ma chère enfant, de parler politique, même quand vous serez vieille femme ; notre sexe n'y entend rien, et vous vous rendriez ridicule aux yeux des hommes éclairés* »³⁴⁸.

C'est une femme qui déconseille à ses émules de s'approprier un discours politique quel qu'il soit. Des imprimés comme celui-ci sont nombreux tout au long du XIX^e siècle, c'est donc en toute logique qu'une part importante de la population féminine ait été imprégnée de ces discours même si cela n'exclut pas un certain esprit critique de la part des plus cultivées. Mais, il est sans doute vrai que la Suisse issue d'un milieu populaire ne trouve rien de choquant dans ces discours.

L'extrait proposé plus haut de *Léonard et Gertrude* où l'on se recueille devant les derniers instants de la mère Kienast, met en avant un des arguments qu'on retrouve durant tout le XIX^e siècle : l'influence des hommes de religion sur l'esprit féminin puisque c'est le pasteur du village qui a donné toutes ces lectures à la pauvre femme.

Le prêtre, le pasteur et la femme. « La femme a été élevée sur les genoux de l'Eglise » assertion bien connue (et vraie puisqu'en Suisse catholique comme en France, les congrégations féminines ont joué un rôle important dans l'éducation des filles jusque dans la deuxième moitié du XIX^e siècle) et qui va accroître la défiance des hommes envers le jugement féminin. La Suisse étant terre de contrastes, il faut prendre à garde aux généralités puisque ce qui vaut pour les cantons catholiques n'est pas forcément

³⁴⁸ E. Hartmann-Le Coultre, *Conseils d'une ancienne institutrices aux jeunes gouvernantes française*, *op.cit.*, p. 54.

valables pour les cantons protestants. Or, avec quelques nuances, les relations entre les hommes d'Eglise et leurs paroissiennes sont comparables. Les écrits de Jules Michelet tirés de *Du prêtre, de la femme, de la famille* en sont un exemple marquant :

« [...] Hasardez-vous à dire un mot de ces choses, votre mère secoue tristement la tête ; votre femme contredit ; votre fille, tout en se taisant, désapprouve... [...] Nos femmes et nos filles sont élevées par nos ennemis. »³⁴⁹

Thème récurrent sous la III^e République en France, on constate que cette alliance entre la femme et le prêtre inquiète déjà l'un des historiens les plus renommés du XIX^e siècle qui dénonce l'intrusion du prêtre dans l'intimité du couple par le biais de la confession. On trouve également cette idée en Suisse dans *l'ABC de l'Education nationale au foyer domestique*, toujours dans le chapitre « Papa va voter » :

« Mais voici que petit Henri, qui n'a pas encore abaissé son bras a regardé Maman. Maman continu à tricoter ; Maman, sans doute, veut qu'on aille à la Dent de Jaman.

- Oh ! soupire le bambin très déçu, oh, répète-t-il, il n'y a que mam' qui – Mais non, mon chéri, explique-t-elle, vois-tu, je lève la main très haut avec vous. Seulement je n'y pensais pas ; les mamans, les femmes, ajoute-t-elle en souriant, ne sont pas encore admises au vote.
- Au fond, pourquoi pas ? demande Maurice.
- Moi, je sais dit Lina, d'un air entendu, les mamans votent pour le choix d'un pasteur. Comme elles vont au sermon, elles veulent avoir un bon prédicateur. Mais ce qui est du gouvernement ne les intéresse pas beaucoup ; elles ne s'en mêlent pas. »³⁵⁰

L'opinion de la jeune fille est très claire : sa mère n'est préoccupée que par l'élection (nous sommes en terre protestante) d'un pasteur convenable, la chose politique ne la concerne guère. L'élément qui renforce l'intérêt de cet extrait sont les propos tenus par la fille, les auteurs cherchant sans doute à montrer, que c'est là une opinion des plus communes. Même si dans ce cas précis, il aurait été intéressant de savoir s'il s'agit d'une parole masculine ou féminine, auquel, les paroles de la fille prendraient un autre sens. On ne constate guère de différence entre catholiques et protestantes : les deux

³⁴⁹ Jules. Michelet, *Du prêtre, de la femme, de la famille*, Bruxelles, Méline, Cans et Compagnie, 1845, BX 2351 M5, Université de Virginie.

³⁵⁰ E. Pieczynska-Reichenbach, L. Burger, *L'ABC de l'Education nationale au Foyer domestique, quelques suggestions offertes aux femmes de bonne volonté*, op.cit. p. 66, N 15624, BNS.

semblent se désintéresser de la chose publique. On peut cependant souligner que les premières ne sont guère encouragées à lire la bible, l'instruction étant moins nécessaire pour vivre sa foi chez les catholiques. A l'inverse, la protestante se distingue par une lecture assidue des Ecritures.

De fait, que ce soit le corps ou l'esprit, tous les discours (produits essentiellement par des hommes) cherchent à repousser la femme dans la sphère privée. Ces propos permettent de renforcer la domination masculine et d'exclure les femmes de la chose publique.

L'exclusion du politique. Cette figure de la femme comme éternelle malade (mentale ou autre) a des conséquences directes sur sa place dans la sphère publique. Incapable de réguler son propre corps, ses humeurs et son esprit, elle se voit exclue de l'espace politique. Dans les constitutions helvétiques de 1798 et de 1848, ainsi que dans l'Acte de médiation signée par Napoléon Ier en 1802, les femmes ne sont pas comprises en tant que citoyennes.

En imposant à la Suisse l'adhésion au système des Républiques sœurs, la France va marquer la société helvétique de son empreinte, avec l'institution du Code civil (même si, au final, il n'est adopté et conservé qu'à Genève et dans le Jura bernois). Ainsi, en Suisse, la question n'a pas été débattue, la République helvétique ayant été imposée par l'envahisseur, et les femmes ne sont guère sorties de chez elles. Il ne semble pas nécessaire d'exclure explicitement les femmes de l'espace public, elles le sont déjà implicitement.

Outre la mise à l'écart des droits politiques, le Code civil a également consacré l'infériorité des femmes et leur soumission à leur père ou mari. L'inégalité entre les époux est inscrite au Code civil qu'il soit français ou suisse, le mari est « *le juge souverain et absolu de l'honneur de la famille* ». Il doit protection à sa femme qui, en retour, lui doit obéissance (article 213). L'épouse perd son identité pour endosser celle de son époux : elle acquiert sa nationalité et porte son nom. Enfin, la femme doit demander l'autorisation à son mari pour travailler ou pour se déplacer à l'étranger³⁵¹. Si les différentes constitutions fédérales posent une base sur laquelle s'appuient les cantons, ceux-ci, peuvent adopter un appareil législatif plus ou moins favorable aux

³⁵¹ Yannick Ripa, *Les femmes actrices de l'histoire, op.cit.*, p. 29.

femmes, notamment en ce qui concerne la capacité juridique. La plupart des législations cantonales connaissent encore, dans la première moitié du XIX^e siècle, la tutelle des femmes, au même titre que celles des mineurs ou des aliénés³⁵². Les jeunes filles sont sous la tutelle de leur père, les épouses sous celle de leur mari. Pour les orphelines et/ou célibataires, le tuteur, qui est toujours un homme, est un membre de la famille ou de la communauté villageoise. La femme mariée ne peut contracter aucun contrat sans l'aval de son époux. En ce qui concerne plus spécifiquement les femmes salariées, le mari a eu, jusqu'en 1988 un droit de regard sur les activités professionnelles de son épouse. Cette tutelle, permettant aux hommes de garder le contrôle du patrimoine, est inscrite dans les nouveaux codes civils comme à Berne, Lucerne et Bâle. Même si, dans ce dernier canton, les femmes, propriétaires de taverne cherchent à changer la loi. En 1847, dans le canton de Berne, les femmes obtiennent l'abolition de la tutelle grâce à une pétition³⁵³. Cependant, il faut ici nuancer très vite notre propos, en précisant que dès le 1^{er} janvier 1882, les femmes célibataires, veuves ou divorcées ne sont plus sous la tutelle d'un homme et jouissent intégralement de leurs droits civils.

Devant un appareil législatif autant en France qu'en Suisse qui consacre la femme comme citoyenne passive, de nombreuses voix masculines ou féminines issues d'initiatives individuelle ou associatives vont se faire entendre dans la Confédération pour montrer à l'épouse que malgré des inégalités, sa participation à la chose publique peut se faire par des moyens détournés.

³⁵² Anne-Lise Head-König, Liliane Mottu-Weber, *Femmes et discriminations en Suisse : le poids de l'histoire*, *op.cit.*, p. 3.

³⁵³ Kathrin Schafroth, « La position des femmes en droit public et civil », in Pognon, *Piété et patience*, *op.cit.*, p. 21.

II. Exister dans l'espace public grâce aux associations féminines.

Si l'agora leur est interdite, les femmes n'en sont pas moins actrices de leur cité, dans des domaines considérés, par le discours masculin dominant, comme compatibles à leur nature. Bien loin de rester de simples exécutantes, les femmes cherchent à s'imposer et à constituer des groupes, parfois strictement féminins. Ces associations se caractérisent par le savant mélange entre acceptation du modèle imposé (à savoir, la participation des femmes, mais dans le domaine domestique et social) et l'utilisation, la réappropriation de ce modèle afin de transcender une condition pouvant se révéler étouffante. Cette double composante se retrouve dans la migration vers la capitale française.

L'exemple helvétique doit être replacé dans un contexte occidental qui voit fleurir dans tous les pays européens de semblables associations, luttant contre la pauvreté, l'alcoolisme ou encore la prostitution ; or le phénomène associatif suisse est avant tout masculin et trouve ses origines dans la création de l'Etat fédéral de 1815. En effet, l'association renvoie à des valeurs proclamées de la Confédération, comme l'unité des citoyens et la volonté de s'engager en faveur de la communauté. En quoi la maternité sociale permet-elle aux femmes de s'impliquer dans l'espace public ? Quels domaines les femmes peuvent-elles occuper dans l'espace communautaire ? Comment se sont-elles organisées et en quoi l'étude de ces associations peut-elle permettre de mieux appréhender la place de la femme en Suisse ? Quelles sont les hiérarchies internes qui s'imposent ? En quoi, ces associations sont-elles productrices d'un discours qui peut encourager à la migration ?

C'est par le biais de nombreuses sources issues des associations féminines : comptes-rendus annuels, ouvrage publiés par elles, mais aussi grâce à la littérature helvétique que l'appréhension du rôle des femmes dans la sphère publique va être étudiée.

A. La maternité sociale : du foyer à la nation

Si les femmes sont exclues de la communauté des citoyens actifs, elles ont néanmoins la possibilité d'étendre leur rôle de gardienne du foyer et de mère à la vie publique. Leur participation n'est alors pas fondée sur une égalité des droits, mais sur la notion de maternité sociale³⁵⁴. On peut définir celle-ci comme un élargissement du rôle de mère : à l'échelle de la famille, se substitue l'échelle de la commune, où la femme peut prendre soin de l'Autre et préparer les futurs citoyens. Alors que les hommes doivent se tenir prêts à se sacrifier pour la société et la patrie, la femme, elle :

« se sacrifie pour l'époux, pour les enfants, pour le foyer. Se sacrifier pour l'époux, les enfants, le foyer, seul l'amour le peut ! Cet amour désintéressé puise ses racines dans l'abandon confiant du cœur et de l'esprit à l'amour éternel est déjà religion, toutes les religions, l'unique religion éternelle. La religion est donc le plus grand savoir de la femme. »³⁵⁵

Léonard et Gertrude ou la moralisation d'un village. A travers ce roman, Pestalozzi veut démontrer que l'instruction du peuple, loin d'être le début d'une remise en cause de l'ordre social, est nécessaire au fonctionnement de la société. S'appuyant tour à tour sur Rousseau et Luther, l'auteur décrit la vie du village de Bonnal où les habitants sont victimes des prémices d'une protoindustrialisation bouleversant le mode de vie traditionnel des villageois avec l'arrivée d'habitudes urbaines comme la fréquentation de la taverne introduisant alors l'alcoolisme, l'indigence et la pauvreté dans la communauté. En seigneur attentif et conscient de son rôle de garant des valeurs ancestrales, le baron Arner veut faire disparaître les mauvaises habitudes morales, l'individualisme et les désordres financiers comme les dettes. Il est aidé dans sa tâche par Gulfi, ancien lieutenant qui va diriger la classe du village et surtout par Gertrude, l'héroïne. L'intrigue tient dans le fait que malgré leur bonne volonté et leur bon sens, Arner et Gertrude vont se retrouver en butte à l'hostilité des villageois cumulant tous les vices attribués aux classes populaires de l'époque : boisson, jeux, paresse. Les deux

³⁵⁴ Eva Sutter, *Événements de l'histoire des femmes et de l'égalité des sexes en Suisse de 1884 à 1998*, Commission fédérale pour les questions féminines, Berne, 1998, p. 2.

³⁵⁵ Michael Sailer, *Ueber Erziehung für Erzieher oder Pädagogik*, publié en 1807, p. 175 cité par Marlis Betschard, in *Pognon, Piété, Patience les femmes suisses et la naissance de l'Etat fédéral*, op.cit., p. 80.

héros, l'aristocrate éclairé et la femme du peuple remplie de bon sens, vont allier leurs forces pour redonner au village, débarrassé du cabaret et des dettes, les bases d'une prospérité nouvelle.

Dans les livres III et IV, l'argument principal repose sur l'idée que la formation élémentaire de l'homme doit être proportionnel à la place qu'il occupera dans la hiérarchie sociale. La fondation de l'école du village sert de prétexte au développement et à l'argumentation de cette position, avec, après la description des résistances qu'elle suscite, les succès remportés. Aidé par Gulfi, Arner souhaite ouvrir une classe au village et se tourne vers Gertrude qui élève ses enfants et ceux d'un veuf voisin, en utilisant une méthode originale : faire apprendre les leçons aux enfants tout en les faisant tisser et coudre. Cette approche séduit le baron qui lui propose de seconder Gulfi. C'est l'occasion de toute une réflexion sur ce qu'un homme ou une femme du peuple doit savoir, le contre-exemple de la mère Kienast restant dans les esprits. Mais c'est également le moment pour Pestalozzi de développer ses opinions sur l'hygiène, la religion et le châtement corporel. Les différentes parties sont construites sur un motif similaire : Arner veut amener des changements dans le village, celui-ci résiste puis se rend compte du bien-fondé des réformes. Le dernier livre est consacré à une réflexion sur l'aristocratie et les droits et devoirs que cette dernière a envers les plus pauvres. On assiste alors à un duel entre Sylvia, noble désargentée :

« gâtée comme une princesse dès son enfance par un père dissipateur, elle avait, dans tout leur plénitude, les défauts de ceux qui ne savent d'où vient le pain. Précipitée soudain par sa mort dans la pauvreté et la dépendance, elle hait désormais quiconque dont les affaires vont mieux que les siennes, et la seule chose qu'elle ait d'original, à savoir le peu d'esprit qu'elle a, l'emploi à mortifier les gens qu'elle jalouse. »³⁵⁶

et Arner qui ne cherche que le bien-être de ses villageois. A la fin, les manigances de Sylvia sont dévoilées, le duc se déplace pour voir tous les bienfaits qu'Arner a procurés à son village et admire le courage et la ténacité de Gertrude.

Afin, de bien comprendre combien cette maternité sociale est un pilier de la société suisse, l'étude du personnage de Gertrude est fondamental. Elle permet de définir les espaces ouverts aux Suissesses dans leur quotidien et donc d'appréhender un peu plus, le contexte du pays de départ.

³⁵⁶ Johann Heinrich Pestalozzi, *Léonard et Gertrude, un livre pour le peuple, op.cit.*, Tome 2 p. 284-285.

Gertrude : la maternité sociale incarnée. L'étude du roman, d'un point de vue historique, en utilisant le genre comme catégorie d'analyse, permet de mieux appréhender les valeurs constitutives de la citoyenne suisse. Ainsi, l'étude des adjectifs qualificatifs liés à Gertrude est instructive. Voici, comment Arner l'interpelle lorsqu'elle vient lui demander de l'aide : « *Je te connais pour une bonne et vaillante femme* » ou encore « *c'est une femme vraiment laborieuse et n'est jamais mêlée dans les caquets* »³⁵⁷.

Ce qui amène Arner à aider la pauvre femme, lorsque celle-ci dépeint les mauvaises fréquentations de son mari Léonard, c'est sa bonne réputation. Dans *Emile ou de l'éducation*, Rousseau insiste sur l'importance de cette dernière :

« *Il n'importe donc pas seulement que la femme soit fidèle, mais qu'elle soit jugée telle par son mari, par ses proches, par tout le monde ; il importe qu'elle soit modeste, attentive, réservée et qu'elle porte aux yeux d'autrui, comme en sa propre conscience, le témoignage de sa vertu.* »³⁵⁸

La vertu se construit selon un double mouvement : la conduite de la femme mais aussi le regard qu'un tiers porte sur elle. Elle-même ne peut être la seule à juger de sa conduite ; en tant qu'être mineure, la femme est condamnée à quémander le regard appréciateur de l'autre. Outre, la réputation, c'est l'implication de Gertrude dans son rôle d'épouse et de mère qui lui permet de s'impliquer dans la communauté :

« *Sa femme se hâtant de faire la besogne ordinaire du samedi, avant qu'il ne fut de retour, avoir peigné les enfants, fait la revue de leurs hardes, et mit tout en ordre dans son petit ménage : sans se détourner elle avait appris à toute la petite famille, un couplet de cantique.* »³⁵⁹

La réputation de Gertrude se construit selon des critères concrets : le ménage est parfaitement tenu, les lessives nombreuses, la couture est exécutée tout en enseignant, à des enfants lavés avec soin, quelques préceptes religieux. Toutes ces tâches permettent à Gertrude une grande satisfaction, un accomplissement personnel entier comme elle l'explique à son mari Léonard :

³⁵⁷ Johann Heinrich Pestalozzi, *Léonard et Gertrude, un livre pour le peuple, op.cit.*, Tome 1 p. 11 et 19.

³⁵⁸ Jean-Jacques Rousseau, *Emile ou l'éducation, op.cit.*, p.471.

³⁵⁹ Johann Heinrich Pestalozzi, *Léonard et Gertrude, un livre pour le peuple, op.cit.*, Tome 1, p.74.

« [...] *Pouvoir te préparer dans mon âtre la soupe telle que tu l'aimes, et te voir entrer avant que je ne l'ai retirée du feu, il ne m'en faut pas plus, c'est bien là, je pense, tout ce que je puis désirer au monde.*»³⁶⁰

La principale vertu de Gertrude est son total dévouement à sa famille et en cela elle est un modèle. Pestalozzi admet le travail féminin. Mais encore faut-il que celui-ci n'empêche pas l'épouse ou la jeune fille d'accomplir son devoir envers sa famille. Ainsi, Suzanne, la fille d'un des villageois est-elle condamnée par l'auteur :

« *Sa fille aînée s'était engagée pour servir dans une maison de la ville et ce ne fut que le lendemain qu'elle montre à son père les arrhes qu'elle avait reçu la veille.[...] Sa femme était sur le point d'accoucher et Suzanne qui devait entrer en service dans une quinzaine de jour était de tous les enfants la seule qui pût la soulager de tous les soins du ménage.[...]*

- *Je ne veux pas lui répondit-elle et où trouverais-je un autre service, si je renonce à celui-ci [...] il est temps que je travaille pour moi.*»³⁶¹

Cet extrait met en évidence la question de la gestion du revenu des célibataires vivant chez leurs parents (les hommes sont, ici, tout autant concernés) et des jeunes filles en particulier. En effet, la tradition, qui veut que celle-ci reverse à sa famille ses gages de domestique, est encore vivace dans le dernier tiers du XIX^e siècle. Le revenu féminin, alors un salaire d'appoint aidant le foyer, ne vise pas à l'autonomie de la salariée. A l'inverse de Suzanne, Gertrude est une femme dévouée à sa famille et son attitude irréprochable lui attire la considération de tout le village (malgré quelques jalousies) lui procurant alors la légitimité lui permettant d'intervenir dans la vie de la communauté et dans celle de ses voisins. Par l'intermédiaire de Gulfi, Pestalozzi précise son approche pédagogique : afin de faire des enfants « des apprenants » et des producteurs, il propose de faire filer les élèves tout en apprenant leurs leçons. Ainsi les enfants du peuple seront-ils instruits, mais aussi conscients de l'importance du travail manuel dans leur vie quotidienne. Il s'agit d'instruire les plus pauvres tout en leur inculquant le fait qu'ils doivent rester à leur place.

Gertrude intervient également dans la vie sentimentale de son voisin Rudi. Celui-ci, après avoir perdu sa femme et sa mère dans des conditions dramatiques, se retrouve à

³⁶⁰ Johann Heinrich Pestalozzi, *Léonard et Gertrude, un livre pour le peuple*, Tome 2, *op.cit.*, p. 31.

³⁶¹ Johann Heinrich Pestalozzi, *Léonard et Gertrude, un livre pour le peuple*, Tome 1 *op.cit.*, p. 148-150.

la tête d'une famille nombreuse. Sa généreuse voisine va alors l'aider aux soins du ménage :

*« Voilà ce qu'elle fait pour les enfants, mais elle ne s'occupe pas moins de leur père. Jour pour jour, elle est chez lui, et si elle trouve l'étable, dans la grange, ou je ne sais où, quelque chose qui ne soit pas en ordre, il faut que cela s'arrange avant qu'elle ne rentre à la maison. »*³⁶²

Ses bons soins sont récompensés ; dépassant son désespoir Rudi réagit : *« Il a lui-même plus de soin de sa personne, il se peigne plus souvent et s'habille mieux, se rase quand il faut et a l'air autrement jeune qu'il y a six semaines »*³⁶³. Après les soins du ménage, Gertrude s'inquiète de la vie privée de Rudi et lui cherche une épouse. Elle va convaincre La Meyer, sœur du Bailli de le choisir comme époux et de devenir la mère des nombreux petits :

« [...] La Meyer s'assit à côté de lui [Rudi], et Gertrude lui dit :

- *Voilà ta femme !*
- Il y eut un moment de silence total, et Gertrude dit aux enfants qui s'étaient levés de leur rouet :*
- *Voilà maintenant votre mère. »*³⁶⁴

Gertrude prend également en charge les enfants du village, organisant le cortège pour aller voir le baron. Mais, toutes ces entreprises sont menées avec une grande modestie. Aussi, lorsque Gulfi, lui propose de l'aider à l'école, elle pense qu'il se moque d'elle : *« Gertrude. – Vous vous mordriez les doigts si l'on vous prenait au mot. »*³⁶⁵

Ces quelques exemples autorisent une première définition de la maternité sociale. La classe sociale importe peu ; celle qui endosse cette responsabilité se doit d'être instruite et surtout d'être dotée d'un solide sens pratique. Pour être légitime dans l'espace public, la femme doit être un exemple pour la communauté : son foyer est bien tenu, ses enfants polis, propres et instruits. Mais, c'est le groupe qui, en validant sa bonne réputation, permet en dernier recours, à la femme de s'occuper des autres. Ainsi,

³⁶² Johann Heinrich Pestalozzi, *Léonard et Gertrude, un livre pour le peuple*, tome 2, *op.cit.*, p. 41.

³⁶³ *Idem.*

³⁶⁴ Johann Heinrich Pestalozzi, *Léonard et Gertrude, un livre pour le peuple*, tome 2, *op.cit.*, p. 349.

³⁶⁵ Johann Heinrich Pestalozzi, *Léonard et Gertrude, un livre pour le peuple*, tome 2, *op.cit.*, p.71.

les Suissesses, et en cela leur cas n'est pas différent de celui des autres femmes européennes, peuvent intégrer la sphère publique mais dans le domaine que « la nature » semble lui avoir réservé : le soin des autres. A ce point de la réflexion il faut bien avouer que l'environnement mental dans lequel baignent les Suissesses ne pousse pas à la migration, si l'on entend par là la volonté de quitter son pays pour avoir une vie différente. En effet, même si des formes de souffrance naissent chez les femmes devant un horizon restreint, cela n'implique pas forcément un départ assuré. A moins que la migration ne fasse que renforcer cette vision traditionnelle de la femme, hypothèse étudiée plus tard.

Après avoir passé en revue les qualités requises, il s'agit à présent d'étudier les différentes missions de ces femmes dans l'espace public. Bien évidemment, il s'agit avant tout de transférer leur expertise domestique à plus petite échelle : soin du ménage, des enfants, éducation des petits ou encore aide aux plus démunis. C'est ce que beaucoup de femmes vont choisir de faire par le biais d'associations féminines. Dans ce cadre, elles ont également le devoir d'intervenir dans les foyers ne correspondant pas au modèle en vigueur. La Nation dépendant de l'équilibre des communautés, ces dernières ne tenant que grâce la juxtaposition de familles unies, la femme a pour mission de garantir, à grande échelle, la cohésion familiale.

B. Les différents domaines d'action

Comme son nom l'indique, la maternité sociale amène la femme à utiliser son talent domestique à l'échelle de la communauté dans diverses tâches : soigner et aider les plus fragiles (femmes, enfants, malades), tout en faisant la promotion des valeurs chrétiennes.

Soigner. A moins de travailler en hôpital ou lors d'un conflit, comme Florence Nightingale, infirmière britannique lors de la guerre de Crimée, le soin se fait surtout chez le malade. Des associations se développent contre la tuberculose ou pour aider les femmes lors de leurs couches. En témoigne, Katharina Schmid, Lucernoise, écrivain, en 1811, à son amie Louise Lavater de Zurich :

« [...] la jeune Segesser nous a toutes réjouies avec un petit garçon. L'accouchement a été facile et heureux, ce qui pour moi fut la plus grande joie. Le bébé était beau et en bonne santé. Mais un ange lui a murmuré : je t'apporte le bonjour de chez toi ; on te dit de revenir tout de suite. L'enfant est mort de la goutte le jeudi. »³⁶⁶

Cet extrait est intéressant non seulement sur le fond : le rôle de soignante de Katarina qui, sans être sage-femme, aide une jeune femme en couche, mais aussi sur la forme et plus particulièrement à propos du vocabulaire employé, un mélange de termes médicaux et de discours religieux, caractéristique de ce mouvement de « maternité sociale » qui allie aide domestique et propos religieux qu'ils soient catholiques ou protestants.

Le soin à autrui est l'une des premières causes de la fondation d'une association féminine. Ainsi, en 1816, à Bâle, des anonymes adressent des courriers à l'Association bâloise de promotion de la bienfaisance et de l'utilité publique en réclamant la fondation d'une association féminine de bienfaisance dont la principale tâche consisterait à assister la commission pour les malades dans les soins aux pauvres³⁶⁷. Cette première proposition, manifestement trop téméraire est un échec. Ce dernier s'explique par le fait que de nombreuses femmes, surtout issues de la bonne bourgeoisie, hésitent, au tout début du XIX^e siècle, à s'investir dans de pareilles associations, arguant un manque de discrétion ne seyant pas à leur sexe. Quelques années plus tard, en février 1847, lors d'un hiver particulièrement rude, dans la paroisse de Münster, toujours à Bâle, Jakob Burckhardt, le vicaire fonde une société féminine dont le but est de :

« S'occuper en premier lieu d'aider et de soigner les malades indigents, les femmes en couches dans le besoin et les personnes âgées, affaiblies et fragiles, de la commune. »³⁶⁸

Cette respectabilité et une volonté d'être prises au sérieux explique que les associations féminines sont souvent présidées, comme c'est ici le cas, par des hommes. Une femme ne devant pas avoir en charge de trop grandes responsabilités. Comme, c'est souvent le cas, les meilleures familles de la ville participent à cette fondation, leurs noms servant de gage de la bonne morale et du sérieux de l'association même si la question de la

³⁶⁶ ZB, département manuscrits, FA LAV MS 603 cité par Marlis Beschart, « Les rôles modèles tirés de la biographie de Katharina Schmid » in, Pognon, *Piété, Patience les femmes suisses et la naissance de l'Etat fédéral*, op.cit., p. 78.

³⁶⁷ Christa Diemel, Eva Hurst, « Le rôle des femmes bâloises dans les œuvres de charité et les missions », in Pognon, *Piété, Patience les femmes suisses et la naissance de l'Etat fédéral*, op.cit., p. 102.

³⁶⁸ *Idem*, p. 104.

formation de ces volontaires, n'apparaît pas dans les sources. En effet, peu d'entre elles ont suivi des études d'infirmière et les plus savantes ont appris les premiers soins au contact des médecins ou des sages-femmes qu'elles secondent. D'autres, enfin, reproduisent les gestes qu'elles ont vus faire par les femmes plus âgées.

Soulager la pauvreté. L'aide aux indigents est le deuxième pôle d'action des associations féminines dans un contexte où l'industrialisation, les réformes agraires et la croissance démographique entraînent un début d'exode rural. Les épidémies, les mauvaises récoltes ne faisant qu'accentuer une paupérisation d'une partie, déjà fragile, des habitants. Ainsi *l'Association des Amies des pauvres*³⁶⁹ installée à Lausanne est fondée en 1871 par des femmes de la bourgeoisie luttant contre la mendicité, à une époque où cette ville, située sur les rives du Lac Léman, voit affluer des pauvres des campagnes avoisinantes. Les comptes-rendus, conservés aux archives vaudoises, permettent de suivre l'évolution de l'Association de sa fondation en 1871 jusqu'en 1938, années où elle fusionne avec d'autres associations lausannoises. Ces comptes-rendus annuels permettent d'avoir un panorama assez précis des missions et de l'évolution de l'association durant sa période d'activité autonome. Les débuts semblent un peu hésitants puis, font place, très vite, à une solide organisation avec un recensement des indigents. Pour distinguer les « mauvais » des « bons » pauvres, des visites à domicile sont pratiquées, permettant à la représentante de l'association de se faire une idée sur la façon dont la femme tient son ménage. Pendant l'entretien, la bénévoles est encouragée à faire attention à la présence de bouteilles d'alcool et à la façon dont sont présentés les enfants. Dans de nombreuses associations, cette visite a comme première fonction, de limiter les tentatives d'arnaque, mais un glissement s'opère et, de simple constatation de la pauvreté, la visite devient de plus en plus ingérence : « *elle se mue en enquête, biographique et familiale, dont les dossiers s'entassent aux sièges des associations en un véritable fichier de la pauvreté* »³⁷⁰. Le pauvre est certes aidé mais il est également jugé. Le XIX^e siècle voit se renforcer la croyance que la pauvreté est souvent le résultat de tares et de vices, comme la paresse, qui rendent le pauvre responsable de sa situation et de celle de sa famille. S'ajoute à l'aide purement matérielle, un secours morale et spirituel. Dans cette croisade pour moraliser la famille, la femme est le vecteur principal du discours des dames

³⁶⁹ *Comptes-rendus de l'Association des Amies des pauvres*, P Amies des pauvres, ACV.

³⁷⁰ Michelle Perrot, « Sortir », in *Histoire des femmes en Occident, Tome IV., op.cit.*, p. 542.

patronnesses. Grâce aux visiteuses ou en éditant des brochures, les associations expliquent aux femmes des milieux populaires la meilleure façon de tenir leur intérieur ou d'élever leurs enfants. Ainsi, en Suisse, de nombreuses publications paraissent avec le soutien de l'Alliance des Sociétés féminines Suisses, comme c'est le cas pour *l'ABC de l'Education nationale au foyer domestique* dont certains extraits ont été précédemment étudiés. Or, sous couvert de diminuer les ravages, réels, de l'alcoolisme, les visiteuses cherchent, par l'intermédiaire des femmes à contrôler les sorties au café des maris, d'encadrer les sorties au cabaret, lieu de sociabilité ouvrière par excellence, mais aussi lieu de dissémination des idées socialistes, combattant l'ordre bourgeois. Cette philanthropie, marquée d'un fort accent paternaliste, cherche à éviter la lutte des classes au profit de la collaboration entre les bourgeois et les prolétaires, chacun, à sa place, participant au bon équilibre de la société. Et dans cet équilibre les femmes ont des rôles, discrets mais importants, de temporisation.

L'aide aux indigents se fait également par l'intermédiaire de ce qu'on appelle à l'époque, un « bureau de placement ». Celui-ci peut prendre des formes diverses : recommandation auprès de parents ou d'amis, accueil dans le foyer, mais édition de bons permettant de travailler quelques heures. Ainsi, à partir de 1891, a été mis en place, au sein de *l'Association des Amies des pauvres*, un système « d'assistance par le travail », grâce auquel les membres de *l'Association* peuvent parrainer des femmes pauvres en les envoyant travailler un certain nombre d'heures dans un atelier d'ouvrage. Le système est règlementé par des « bons de travail » permettant aux femmes les plus en difficulté, et dont la santé le permet, d'être rémunérées pour des travaux de couture. Cette forme d'aide va connaître un succès croissant : durant l'hiver 1914, 17.5000 femmes vont bénéficier de cette aide, ce qui démontre non seulement l'ampleur des besoins mais également les moyens dont *l'Association* dispose³⁷¹. En revanche, les femmes ne travaillent pas de façon continue : les bons ne sont valables que pour une courte période ; ce dispositif se voulant avant tout comme une aide ponctuelle pour les foyers les plus en difficultés. On touche là à l'une des « limites » de ces associations. Certes, les bénévoles qui y travaillent sont sensibles à la détresse de certaines femmes et à leur position. Mais la ligne reste ferme, la femme se doit d'être « l'ange du foyer » et surtout ne pas chercher par l'intermédiaire de l'association et du travail fournit par elle, un quelconque moyen d'affranchissement des codes bourgeois. Ainsi, rien n'est prévu

³⁷¹ *Association des Amies des pauvres, op.cit.*, P Amies des pauvres, ACV.

pour les femmes victimes de violences conjugales et si, dans des moments très difficiles, la femme est autorisée à travailler, sitôt la situation rétablie, elle se doit de retourner dans son foyer ou trouver un emploi par elle-même. Il ne s'agit pas de donner le goût à certaines de posséder un revenu personnel et encore moins de démontrer qu'une femme n'a pas besoin de la paye rapportée par son mari pour vivre.

Les enfants. Plus encore que par les femmes, les associations tâchent de toucher les foyers les plus défavorisés par l'intermédiaire des enfants. Si la bourgeoisie ne se déclare pas en faveur du travail féminin, elle est obligée de prendre en compte une certaine réalité, à savoir que beaucoup de femmes des milieux populaires travaille. Ainsi, *l'Association des Amies des pauvres*, à Lausanne fournit un service de « classes gardiennes » où les enfants peuvent faire leurs devoirs sous surveillance après l'école si leur mère n'est pas encore rentrée du travail. Hélas, les sources n'indiquent ni la date de début de cette expérience, ni la qualification de celles qui gardent les enfants, ni même s'il s'agit d'une expérience pérenne. Mais le domaine d'action dans le domaine des enfants est semble-t-il plus large, puisque l'Association peut également se charger de l'éducation d'une enfant (uniquement les filles) lorsqu'elle estime que ses parents n'ont pas les « *moyens moraux et financiers suffisants* »³⁷². Encore une fois, les sources restent muettes sur la mise en place d'un tel dispositif et surtout sur les critères qui amènent à retirer l'enfant de chez ses parents, sur la fréquence des cas et les conditions juridiques de ce placement. On retrouve ici, poussé à l'extrême, l'un des axes de la maternité sociale qui permet à certaines femmes regroupées en association d'intervenir dans la vie privée des familles les plus pauvres.

Dans les cantons catholiques, ce sont les congrégations religieuses qui occupent le terrain de la philanthropie. Ainsi, l'exemple dans la Basse-Ville de Fribourg et de la congrégation des Filles de la Charité qui officient à l'institut de La Providence³⁷³. Celui-ci est fondé en 1841 grâce à des dons de l'évêché et au soutien d'une aristocrate, Marie-Claudine de la Poype. Le premier projet est la fondation d'un asile accueillant les orphelines et qui sera tenu par les sœurs de St-Vincent-de-Paul, dont le sacerdoce est de se mettre au service des plus pauvres. Mais la révolution de 1848 voit les radicaux républicains s'installer au pouvoir et les sœurs chassées de l'institut qui est alors dirigé

³⁷² *Association des Amies des pauvres, op.cit.*, cote P Amies des pauvres, ACV.

³⁷³ Catherine Bosshart-Pflugger, Elisabeth Castellani Zahir, Anne-Françoise Praz, « L'engagement religieux des Fribourgeoises de 1848 à 1900 », in, Pognon, *Piété, Patience les femmes suisses et la naissance de l'Etat fédéral, op.cit.*, p. 88- 100.

par une directrice laïque. Avec le retour des conservateurs, les sœurs sont réintégrées et reprennent leurs activités d'aide aux jeunes filles et de secours aux malades indigents. En revanche, elles n'ont pas le droit de soutenir : « *les filles de mauvaise vie ou atteintes du mal qui en procède* »³⁷⁴. Les religieuses ouvrent également des classes d'école primaires afin de permettre aux jeunes filles dans le besoin de passer le brevet d'institutrice. Ce faisant, il n'est pas rare que certaines rejoignent la communauté en tant que novices, l'instruction devenant alors un bassin de recrutement. Marie Métrailler, valaisanne, témoigne de ce lien entre enseignement et vie religieuse :

« *Mes classes primaires terminées, [vers 1915] mon père aurait aimé me faire suivre l'Ecole Normale. [...] il avait fait parvenir à sa sœur qui était religieuse à Sion et professeur dans cette école, des compositions françaises que j'avais écrites, pas mal tournées sans doute. La tante a vu tout de suite que j'avais des facilités pour apprendre et a pensé que je serais une bonne institutrice. Mais... j'ai eu le malheur – ou le bonheur – d'entendre mon père, ma mère et le curé du village discuter de ce projet. Ils souhaitaient que l'Ecole Normale soit le tremplin qui me mène au couvent !* »³⁷⁵

Ces projets sont vivement écartés par Marie peu encline à entrer au couvent, même si celui-ci reste un moyen de régulation des femmes célibataires dans les cantons catholiques. Katharina Schmid après avoir été obligée de quitter le couvent suite à la révolution de 1798, enseigne à l'école des Ursulines ce qui lui permet de continuer à transmettre son message basée sur une pédagogie religieuse³⁷⁶.

Le secours aux indigents ainsi que l'aide accordée aux enfants sont les activités les plus communes comme c'est le cas dans l'exemple de *l'Association des Amies des Pauvres*. Or, des domaines comme les violences conjugales ou l'aide aux prostituées sont moins mentionnées. Ce silence des sources s'explique peut-être par la pudeur, voire le puritanisme qui oblige à taire l'aide à des femmes faisant commerce de leur corps. Ou alors, pour certaines dames patronnesses, les filles de joie ne méritent tout simplement pas l'aide de « bonnes chrétiennes ». Pourtant, dans d'autres pays européens, celles-ci bénéficient de secours. Ainsi à la prison Saint-Lazard et hôpital des

³⁷⁴ *Archives de la Providence*, 1858 citées par C. Bosshart-Pflugger, E.Castellani Zahir, A-F. Praz, « L'engagement religieux des Fribourgeoises de 1848 à 1900 » *op.cit.*, p. 94.

³⁷⁵ Maria Métrailler, Marie-Magdeleine Brumagne, *La poudre de sourire*, *op.cit.*, p. 19-20.

³⁷⁶ Marlis Beschart, « Les rôles modèles tirés de la biographie de Katharina Schmid », in, Pognon, *Piété, Patience les femmes suisses et la naissance de l'Etat fédéral*, *op.cit.*, p.78.

vénériennes, situés dans l'actuel X^e arrondissement de Paris, de nombreuses bénévoles viennent soutenir les malades. Parmi elles, une Suisse, Emilie de Morsier, née en 1843 dans le canton de Genève. Suite à des difficultés financières, elle et son mari s'installent à Paris avec leurs deux fils en 1868. Après l'épisode sanglant de la Commune, elle adhère à La Ligue internationale de la paix et de la liberté où elle rencontre Joséphine Butler, pionnière du féminisme anglais, à Paris en 1875 et adhère à la Fédération abolitionniste internationale (FAI). En 1879, elle crée avec Maria Deraismes *l'Association française pour l'abolition de la prostitution réglementée*, dont elle devient secrétaire³⁷⁷. On voit dans ce parcours que la philanthropie peut prendre plusieurs visages, et correspond sans doute à un phénomène présent uniquement dans les grandes villes. Des visites aux marginales tels que les prostituées est tout bonnement impossible à Lausanne ou pire, dans la cité de Calvin. La philanthropie exercée au XIX^e siècle est marquée par un fort caractère religieux. En effet, l'aide aux « filles perdues » et aux « filles-mères » est un élément important des congrégations religieuses féminines comme les Sœurs Marie-Joseph à Paris, alors que dans les pays protestants, comme c'est le cas du canton de Vaud, l'aide est davantage tournée vers les femmes exerçant une activité que vers les marginales. En effet, la valeur du travail, de l'effort, est une valeur centrale du protestantisme.

Certes, ces activités sont toujours en adéquation avec les qualités de caractère attribuées aux femmes à savoir douceur, patience et compassion mais elles sont, pour les bourgeoises, un moyen de sortir du foyer. Or, la philanthropie implique également de se confronter à l'autre, la pauvre, et à une misère à la fois matérielle et psychologique que beaucoup d'entre elles sont loin d'imaginer. Pour certaines c'est un véritable choc qui entraîne, sinon une remise en cause du modèle dominant, tout au moins la vision d'une réalité implacable. Le système met en présence des femmes issues de milieux sociaux différents. Mais loin d'une vision angélique qui veut y voir une aide « entre » femmes, on est bien ici dans un rapport, sinon paternaliste du moins « maternel », concédant, de femmes issues de milieux favorisés qui ont été élevées dans l'idée que si quelqu'un est pauvre, c'est avant tout dû à sa paresse. Dans ces conditions, l'empathie est bien souvent remplacée par un mépris de classe, même s'il ne s'agit pas d'une règle absolue.

³⁷⁷ Anne-Marie Käppeli, « Emilie de Morsier », in E. Deuber Ziegler, N. Tikhonov, *Les Femmes dans la mémoire de Genève Du XV^e au XX^e siècle*, op.cit., p.100.

Ces nombreux projets allant de l'aide vestimentaire aux « bons de travail » ne peuvent se faire sans des apports de fonds importants et des associations extrêmement structurées. Comment fonctionnent-elles ? Qui y devient bénévole ? Comment s'organisent les réseaux associatifs et quelles sont leurs influences sur la société ?

C. Petite histoire de l'action féminine en Suisse (1800-1900)

Si ces associations féminines multiplient des projets aussi variés, c'est qu'elles ont la capacité de rassembler des fonds importants, mais aussi la possibilité de se regrouper entre elles, quitte à perdre en indépendance d'action.

Des associations féminines dirigées par des hommes.... La fondation des associations féminines se passe bien souvent en temps de crise ou par le constat d'une détérioration morale ou économique de la partie la plus fragile de la population. Ainsi, *Les Amies des Pauvres* de Lausanne s'organisent après avoir constaté une augmentation de la mendicité. Puis vient le temps de la fondation. Celle-ci se fait, le plus souvent, sous le patronage d'un homme. En 1817, à Bâle, dans la paroisse St Peters, le comité féminin d'assistance est sous la direction du pasteur³⁷⁸. L'exemple de la paroisse de Münster en 1847 renforce cette idée : c'est à nouveau le vicaire qui est à l'origine de la fondation de la société féminine aidé par les représentantes des grandes familles bourgeoises bâloises. Cette association ne possède ni charte, ni statut, privilège des regroupements masculins. Le vicaire dirige toute la paroisse alors que les quatre pasteurs subalternes s'occupent des différentes sections ; le trésorier est également un homme, les membres féminins ne semblant pas avoir de poste officiel.

Même si, dans d'autres associations, les femmes ont certaines responsabilités, il faut constater que les hommes occupent toujours une place importante. A Paris, les paroissiennes de St-Sulpice suivent le curé Letourneau dans sa lutte pour le repos dominical des employés³⁷⁹. La première partie du XIX^e siècle se distingue comme une période où la plupart des associations féminines sont dirigées et représentées par les

³⁷⁸ Marlis Beschart, « Les rôles modèles tirés de la biographie de Katharina Schmid » in *Pognon, Piété, Patience les femmes suisses et la naissance de l'Etat fédéral*, op.cit., p. 103.

³⁷⁹ Anne Martin-Fugier, *La bourgeoise*, Paris, Hachette, coll. Pluriel, 1983, p. 210.

hommes. Les raisons de cet état de fait sont nombreuses : il y a d'abord la volonté de ne pas laisser aux femmes une trop grande marge de liberté dans un espace en dehors du foyer, certains vont même arguer de leur incapacité à tenir des comptes. C'est oublier que ce sont généralement les femmes (et cela dans tous les milieux sociaux) qui sont chargées de la gestion du budget domestique et ont donc acquis une expérience non négligeable. En se plaçant sous l'autorité d'un homme, l'association féminine s'attache une réputation de sérieux, comme si l'autorité masculine était l'unique garante d'une association estimable. Le fonctionnement interne de l'association reproduit donc celui de la société : les femmes se retrouvent dans une position subalterne à s'occuper des plus démunis alors que la partie visible du groupe est assurée par les hommes

Il s'avère difficile de trouver dans les archives, des informations sur celles qui adhèrent à ces associations, néanmoins, on sait que ces femmes sont issues de la petite ou de la grande bourgeoisie et qu'elles ne travaillent pas, à l'inverse des femmes des milieux populaires dont le salaire, même d'appoint, est indispensable pour faire vivre la famille. Si la majorité est mère de familles, on compte aussi beaucoup de célibataires ou de femmes mariées sans enfant. Celles-ci sont, la plupart du temps, regardées avec méfiance si elles n'ont pas fait le choix d'entrer dans les ordres. En effet, il est de rigueur pour les célibataires de ne pas « gâcher » leur « fibre maternelle ». Ainsi, un manuel à l'usage des femmes : *Le chemin sur la hauteur : Guide de la carrière féminine dédié aux jeunes filles, aux femmes, aux mères*, paru en 1942, parle aux femmes restées célibataires :

« Et voici le plus beau de vos privilèges : c'est la possibilité, sans être gênée le moins du monde, de tendre une main secourable, à titre de marraine, de tante, d'amie, en général de créature humaine possédant un cœur chaud. Il y a pour vous, des centaines d'occasions de faire valoir vos possibilités maternelles et d'ouvrir une soupape à votre grand amour. Ce qui, de ce trésor intérieur, serait revenu à votre époux et à des enfants peut être donné à une masse d'être humains petits et grands, qui vous seront reconnaissants de votre tendresse et de vos services. »³⁸⁰

³⁸⁰ Hans Hoppeler, *Le chemin sur la hauteur : guide de la carrière féminine dédié aux jeunes filles, aux femmes, aux mères*, 1942, N 49439, BNS.

La date de publication de cet ouvrage est certes tardive par rapport à la période étudiée, mais son caractère très conservateur permet de penser qu'un tel discours existe avant 1914. La maternité étant considérée comme intrinsèque à la nature féminine, le fait de ne pas avoir d'enfant est vue comme une amputation de la féminité. La participation aux associations se substitue à la condition de femme au foyer. La maternité sociale a donc une vocation universelle ; toutes les femmes doivent se sentir concernées puisqu'elles sont toutes des mères en puissance.

Les autres bénévoles sont surtout des femmes issues de la moyenne et haute bourgeoisie ou même de l'aristocratie. Ces dernières s'intègrent dans une longue tradition d'aide aux plus pauvres. Dans *Léonard et Gertrude*, l'épouse du baron Arner n'est guère présente et c'est Gertrude qui tient la vedette, car pour Pestalozzi, c'est en s'assurant le soutien de certains éléments du peuple que l'élite parviendra à faire son bonheur. L'implication des femmes de la bourgeoisie, dans le bénévolat s'explique d'abord par l'appropriation des codes aristocratiques comme la charité, mais également par la crainte de l'oisiveté. Les riches bourgeoises doivent s'acquitter d'une dette qu'elles doivent à leur richesse. Une façon de les laver de tout soupçon de frivolité ou d'égoïsme, ainsi cet extrait d'un article de la revue *La Jeune fille française* parue le 15 novembre 1902 :

« Mesdames, purifiez vos mains chargées de perles et de diamants ; qu'elles s'emploient désormais à habiller ceux qui ont froid ; qu'elles ne craignent pas la rudesse des étoffes à coudre, ni la monotonie de la besogne. »³⁸¹

Même si cet exemple est tiré du cas français, les mêmes arguments se retrouvent en Suisse ou dans d'autres pays d'Europe. L'intégration à une association permet également aux femmes de représenter le nom de leur mari sur la scène municipale et d'en garantir sinon le prestige tout au moins la bonne réputation.

Il est difficile de trouver dans les sources des listes de membres des associations afin d'affiner le portrait sociologique des ces femmes. La raison de cette carence est la discrétion dont s'entourent les bénévoles. En effet, il est de mauvais goût, pour la bourgeoise, de faire étalage de ses bonnes œuvres et son action doit s'intégrer dans un ensemble plus vaste et ne pas connaître un éclat particulier. Dans son emploi du temps,

³⁸¹ Anne Martin-Fugier, *La bourgeoise*, op.cit., p. 208.

le matin est le moment le plus adéquat pour faire ses visites de charité, l'après-midi étant réservé à la réception à l'intérieur du foyer. Ses sorties sont à ce point discrètes, voire secrètes, que les hommes la reconnaissant sur son chemin ne doivent pas la saluer tant son apparition dans l'espace public à ce moment de la journée est indue³⁸². La dualité entre la publicité faite au nom du mari et la discrétion imposée à l'épouse est bien présente, mais il faut rappeler que pour les contemporains de l'époque, le corps de l'épouse s'efface devant le nom de famille et que le premier est irrémédiablement soumis au second.

Le bénévolat a donc vocation à regrouper toutes les bonnes volontés féminines. Les associations naissent souvent d'un constat de pauvreté grandissante ou de dégradation de la moralité dans les villes ; il s'agit donc d'un phénomène essentiellement urbain. C'est ainsi qu'est fondée l'association *Les Amies des Pauvres* à Lausanne, mais bientôt, la tâche est telle que l'affiliation à une superstructure permet d'avoir plus d'aide et de nombreux conseils. En 1910, l'association participe au Bureau central d'assistance qui regroupe toutes les sociétés de bienfaisance de la ville³⁸³. Auparavant, en 1904, l'association entre dans le giron de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, vaste réseau qui contrôle des centaines d'association dans toute la Confédération.

...à **L'Alliance des Sociétés féminines suisses** (ASF). Celle-ci voit le jour en 1899 à l'initiative de quatre associations cantonales et de quatre femmes : la Conférence des femmes de Berne représentée par Helene von Mülinen, l'Union des Femmes de Genève dirigée par Camille Vidart, l'Union de Femmes de Lausanne avec Marguerite Duveillard-Chavannes et l'Union pour les revendications féministes de Zurich conduite par Emma Boos-Jegher. Élément remarquable : il ne s'agit que de cantons protestants, aucun canton catholique comme Fribourg ou le Valais n'étant représenté. En tirer la conclusion que la philanthropie est absente dans ces régions serait un contre-sens. Rappelons ici que, dans les régions catholiques, les associations féminines sont moins nombreuses, l'Eglise gardant une place prééminente dans l'action sociale. En revanche, même si des problèmes similaires existent dans les différents cantons, la frontière entre catholiques et protestants est nettement marquée, c'est pourquoi les regroupements sont avant tout d'ordre confessionnel et non pas linguistique. En effet, sont regroupées en

³⁸² Anne Martin-Fugier, *La bourgeoise*, op.cit., p. 183.

³⁸³ *Association des Amies des pauvres*, op.cit., P Amies des pauvres, ACV.

une même alliance, des associations venant de régions linguistiques différentes représentées de manière équilibrée. Cependant, il s'agit de cantons suisses allemands et romands alors que le Tessin (catholique) n'est pas présent.

La première assemblée se tint en le 26 mai 1900 à Berne où se retrouvèrent, en plus des associations fondatrices, treize autres groupes³⁸⁴. L'ASF est active dans de très nombreux domaines comme la formation des femmes et le combat pour ses droits politiques au niveau national ou international. Sa principale tâche est de recenser et de centraliser toutes les associations féminines et de fixer une ligne commune à tous les membres. Toutefois elle a également une action plus politique, en multipliant les pétitions dans les différents cantons, afin de réviser certains articles du Code civil particulièrement défavorables aux femmes. Par exemple, lors de sa révision en 1912, l'ASF tenta d'y faire inscrire le principe de séparation des biens et une amélioration du statut des enfants illégitimes, sans succès. Elle concentre alors ses efforts sur le relèvement moral, la protection de la maternité et la prise en compte des femmes par l'AVS (Assurance de vie suisse). En revanche, dès 1909, elle laisse de côté le combat pour le droit de vote féminin, même si elle le trouve juste³⁸⁵. Enfin, l'ASF a également une tâche pédagogique, puisqu'elle multiplie les publications à destination des femmes de toutes les catégories sociales avec, à chaque fois des objectifs différents : tenue du foyer, conseils pour gouverner la domesticité, conseils à l'attention des domestiques. Ce sont ces brochures qui sont utilisées comme sources principales dans ce travail. Eu égard au réseau développé par l'Alliance, la diffusion de ces brochures est large. Il serait intéressant de savoir s'il existe des traductions dans les langues officielles suisses. En revanche, les sources restent muettes sur leurs auteurs. Le seul indice qui nous est donné est le style des brochures qui est soutenu et dans un français très classique. On peut donc légitimement penser que les auteurs (auteures ?) sont issus de milieux instruits. Néanmoins, ces petites brochures sont d'une grande richesse pour qui veut comprendre les mécanismes sociaux dans lesquels sont engagées les Suissesses. Ainsi, en 1912, est publiée *Simple conseils à l'usage des maîtresses de maison occupant des domestiques*³⁸⁶, qui, comme l'indique son titre est un traité à l'intention des bourgeoises dans la façon de traiter leur domesticité, la façon de les payer, mais les salaires ne sont

³⁸⁴ <http://www.gosteli-foundation.ch/archives-du-feminisme/alliance-de-societes-feminines-suisses>.

³⁸⁵ Elisabeth Joris, « Alliance de sociétés féminines suisses », in *Dictionnaire historique de la Suisse en ligne* : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F16500.php>.

³⁸⁶ *Simple conseils à l'usage des maîtresses de maison occupant des domestiques*, op.cit., N 11.180, BNS.

pas indiqués. Un an plus tard, c'est au tour de *Quelques conseils adressés aux Domestiques* d'être publié, toujours par l'ASF³⁸⁷. Y sont présentées les grandes lignes de travail de domestique, sa place dans la famille mais également l'intérêt de ce métier. Ce livre est destiné uniquement au personnel domestique féminin, aucune allusion aux hommes n'y est faite. L'Alliance de Sociétés féminines publie également des ouvrages conseillant les femmes dans leurs tâches quotidiennes et surtout dans le rôle de gardienne du foyer et de la patrie. Ainsi, *L'ABC de l'Education nationale au Foyer domestique, quelques suggestions offertes aux femmes de bonne volonté* dont il a été fait mention plus haut, est publiée en 1916, en pleine Première Guerre mondiale, moment de crispation nationale et de glorification de la patrie.

En effet, même si la Suisse reste neutre dans ce conflit, on assiste tout de même à une montée du patriotisme et à une mobilisation de la population. Ces trois exemples ne sont qu'un échantillon d'une importante entreprise d'édition à l'intention des femmes et qui mériterait une étude plus approfondie. La structure de cette organisation faîtière n'est guère connue avant les années vingt et jusque-là ressemble davantage à l'agrégation de petites associations qu'à une hyper-structure, mais son succès est incontestable et durable. En effet, en 1945, elle regroupe 250 associations et est l'interlocutrice privilégiée de la Confédération en matière de questions féminines.

L'ASF est un curieux mélange de militantisme féministe et de conservatisme social. En effet, tout en militant pour une reconnaissance des droits des femmes et une meilleure prise en compte de leurs besoins dans les domaines de l'éducation et de la santé, elle renforce, par ses nombreuses publications, l'ordre moral établi dans la distribution des tâches genrée. C'est sans doute le prix à payer pour pouvoir peser de façon importante sur les politiques. En effet, l'ASF multiplie les pétitions et reçoit un soutien de la classe politique de l'époque.

De l'ASF à la petite association philanthropique d'une ville moyenne, le problème du financement des projets se pose avec la même acuité et est une des principales tâches des bénévoles. L'un des premiers acteurs financiers de l'association urbaine est la commune qui doit subvenir aux besoins de ses indigènes. La paroisse, souvent à l'initiative de la fondation des aides philanthropiques, est une autre source de financement. Ainsi, à Fribourg, les congrégations féminines sont mises en place grâce à

³⁸⁷ *Quelques conseils adressés aux Domestiques, op.cit.*, N 11 ; 950, BNS.

l'action de l'évêché, mais également de certaines aristocrates comme la comtesse Marie-Claudine de la Poype qui fonde la Providence³⁸⁸. Outre les financements publics et privés, les associations fonctionnent surtout grâce à des dons, comme *l'Association des Amies des Pauvres*. Les dons sont soit en nature, comme des vêtements, qui sont récoltés lors de soirées dites de Vestiaire où les bénévoles et leurs amies rassemblent les vêtements dont elles n'ont plus l'usage, soit en argent.

Ces structures permettent de sortir du foyer tout en étant en accord avec « la nature » féminine faite de sacrifice et de soin aux autres. En Suisse, la multiplication des associations est l'exacte traduction dans les faits, de la théorie de la maternité sociale. Ces associations ont rarement un rôle militant, bien au contraire, elles ont pour but de conforter les femmes dans le rôle qu'on leur attribue.

Associations féminines et non féministes. Rares sont les femmes à avoir fondé des communautés religieuses ou des associations philanthropiques. Il n'y a d'ailleurs que les aristocrates ou les très grandes bourgeoises pour prendre cette liberté, comme Mme de la Poype. Les associations de philanthropie sont d'abord masculines, les femmes n'ayant qu'un rôle passif lors des cérémonies ou de dames d'honneur.

Mais un glissement se dessine à partir du milieu du XIX^e : si les hommes dirigent encore les associations, les femmes ont de plus en plus de responsabilités. Dans son article « Sortir », Michelle Perrot explique ce processus par l'expertise que l'expérience apporte aux femmes et surtout la revendication, de plus en plus politique, de ces dernières³⁸⁹. Cette évolution aboutit à des associations strictement féminines dans le dernier tiers du siècle avec, par exemple, la fondation de l'ASF qui ne compte aucun homme à sa direction³⁹⁰, mais cette alliance devient un médiateur entre les hommes au pouvoir et les femmes représentées par cette association. *Les Amies des Pauvres* sont également exemptes de toute présence masculine.

Un discours conservateur. L'Alliance des Sociétés Féminines mise à part, aucune des sources étudiées comme les dossiers des *Amies des Pauvres*, ne permet de penser qu'il existe une corrélation entre association féminine et discours émancipateur de la femme.

³⁸⁸ Catherine Bossarh-Pflugger, Elisabeth Castellani Zahir, Anne-Françoise Praz, « Entre émancipation et instrumentalisation », in Pognon, *Piété, Patience les femmes suisses et la naissance de l'Etat fédéral*, *op.cit.*, p. 89.

³⁸⁹ Michelle Perrot, « Sortir », in *Histoire des femmes en Occident*, Tome IV., *op.cit.*, p.545.

³⁹⁰ Elisabeth Joris, « Alliance de sociétés féminines suisses », in *Dictionnaire historique de la Suisse en ligne. op.cit.*

Les associations découvertes lors des recherches en archives ne lient pas action féminine et revendication de droits politiques. Alors qu'en Grande-Bretagne, l'association féminine présidée par les hommes se transforme en un groupe de femmes autonomes qui se politisent³⁹¹, les associations helvétiques continuent de fonctionner comme de simples associations philanthropiques. L'ASF a bien essayé de revendiquer des droits politiques pour les femmes, mais le combat mené pour la révision du Code civil en 1912 n'aboutira pas³⁹². Or, dès 1909, l'Alliance laisse *l'Association Suisse pour le suffrage féminin* prendre en main la question des droits politiques. Cependant, dans les sources étudiées, il n'est jamais fait allusion à cette association qu'il faudrait étudier pour définir son influence et son impact sur les femmes suisses. En l'état de notre recherche, nous pouvons dire que certes, le combat pour l'égalité est mené, même si c'est un débat qui est absent des comptes-rendus dépouillés. Les brochures publiées par le concours de l'ASF n'ont pas pour vocation d'interpeller les femmes les encourageant à faire respecter leur droit ou à militer pour une conquête d'une égalité devant la loi. Le discours reste très traditionnel quant à la place de la femme dans la cellule familiale :

*« Pour toute femme tant soit peu intelligente le service domestique constitue donc un moyen d'éducation et laisse après soi un sentiment intérieur de satisfaction ; il est en outre, et a toujours été, pour la jeune fille du peuple la meilleure des préparations en vue de sa carrière future de ménagère et de mère de famille. »*³⁹³

Les associations féminines suisses s'intègrent dans un mouvement européen qui voit fleurir, tout au long du XIX^e siècle, de nombreux regroupements à vocation philanthropique. Comme dans les autres pays, les domaines d'action sont nombreux : aide financière, bons de travail, éducation des enfants. Mais, alors qu'en Suisse, les sources, ainsi que les travaux universitaires, restent silencieux sur des associations aidant les prostituées et les femmes victimes de violence conjugale, en France ou en Grande-Bretagne, elles sont davantage connues et étudiées. Une autre différence existe, plus prégnante, c'est l'évolution de ces associations féminines à travers le temps et la place occupée par les hommes en leur sein. Alors que dans d'autres pays européens, on assiste lentement à une prise en main par les femmes des associations auxquelles elles

³⁹¹ *Idem*, p.566.

³⁹² Elisabeth Joris, « Alliance de sociétés féminines suisses », in *Dictionnaire historique de la Suisse en ligne*, *op.cit.*

³⁹³ *Quelques conseils adressés aux domestiques*, *op.cit.*, N 11.950, BNS.

participaient, en Suisse, ce transfert est plus discret. La seule association, l'AFS, contrôlée uniquement par les femmes, parvient dans le premier tiers du XX^e siècle, à devenir un interlocuteur fiable et légitime de l'Etat helvétique sans pour autant peser sur le débat législatif. On touche là un autre point essentiel : les associations féminines suisses restent, à l'inverse d'autres structures européennes, très attachées au modèle sociétal dominant et ne cherchent nullement à faire de ces regroupements des vecteurs d'émancipation ou de revendication des droits politiques. Le schéma reste d'un grand conservatisme : afin d'être reconnues pour leur utilité, les associations féminines ne cherchent pas politiser leur discours. A ce stade de la réflexion, on peut constater que l'univers social et mental des Suissesses pousse celles-ci à se cantonner à un rôle de citoyennes passives. Même si les associations féminines, comme *Les Amies des Pauvres*, reconnaissent l'utilité du travail pour certaines, en acceptant de garder leur enfant, il serait prétentieux de voir dans ce corpus, un discours encourageant la migration féminine. Tout un habitus socioculturel incite la femme à rester à l'intérieur de sa communauté et auprès de sa famille.

Des mercenaires aux artisans, en passant par les colons partant vers l'Outre-mer, l'émigration helvétique est, non seulement un moyen de régulation démographique, mais bel et bien une tradition. Si l'historiographie helvétique a retenu avant tout l'organisation d'une migration masculine, à rebours, les Suissesses s'inscrivent dans cette tradition dans le cadre de migrations à différentes échelles. Les opportunités professionnelles ouvrent aux femmes les portes des villes ; elles sont également présentes aux frontières lors des travaux saisonniers ou partent pour des régions plus éloignées, comme les préceptrices vers la Russie. Le recrutement de ces dernières se fait essentiellement dans deux cantons, avec des profils très différents : les Fribourgeoises, catholiques, sont souvent de très jeunes filles, sans formation préalable, alors que les Neuchâteloises, des protestantes plus âgées, ont souvent une expérience professionnelle, même si cette dernière n'a pas toujours de lien avec l'éducation. Or, les années 1880 sont un moment charnière dans l'histoire de l'émigration féminine helvétique. En effet, le modèle traditionnel de la migration vers l'Est s'effondre brutalement, alors que l'émigration vers Paris, semble stationnaire. Comment expliquer ce phénomène ? Celui-ci est le résultat de divers facteurs : économiques, sociaux et culturels. Culturels d'abord, car, la littérature et les témoignages recueillis par des associations, alertées par

le traitement des Suissesses en Russie, rendent insupportables l'idée que la communauté laisse partir ses jeunes filles. Économiques et sociaux car, d'une part, l'industrialisation naissante offre aux candidates à l'émigration l'occasion de rester au pays et que, d'autre part, les cantons prenant conscience de l'indigence de l'instruction féminine, offrent aux femmes de véritables formations au sein d'écoles ménagères, spécialement créée à leur intention. Enfin, l'hypothèse que la demande venant de Russie s'est tarie est tout aussi envisageable, même si aucune source ne vient corroborer cette idée. En Suisse, les filles voient se développer de nouveaux apprentissages, leur ouvrant les portes de nouveaux métiers comme dactylographe ou vendeuse. La profession domestique devient un repoussoir pour beaucoup, l'usine permettant au moins d'avoir des horaires fixes. C'est dans ce contexte, où les élites craignent de voir s'amenuiser une main-d'œuvre docile, que les départs pour la France se maintiennent. L'étude des salaires et du marché du travail en Suisse romande montre bien que l'émigration vers Paris, n'est pas seulement dictée par des choix économiques. La réputation de la capitale, la fascination qu'elle exerce sur les Romandes est un premier élément d'explication. Le départ pour Paris est avant tout affaire d'opportunité. De nombreux réseaux migratoires existent, tissant un lien étroit entre le pays de départ et la Ville-Lumière. Outre les liens familiaux et amicaux, les petites annonces sont une source originale pour appréhender ces opportunités. En effet, de nombreux intermédiaires, apportant soit une caution morale (comme le pasteur) ou professionnelle, à l'instar des grands hôtels, mettent en rapport, domestiques suisses et employés parisiens. Si, dans un contexte économique et culturel pourtant favorable, l'émigration vers la France ne faiblit pas, c'est parce que la compréhension des causes de ce phénomène semble se situer à un autre niveau, celui des structures sociales propres à la Suisse qui peuvent pousser à partir.

De fait, la Suisse romande est une terre plurielle, faite de petites communautés urbaines ou rurales, marquée par des particularismes régionaux comme des dialectes et des pratiques religieuses hétérogènes. Seul point commun : la structure communautaire qui exerce un contrôle social extrêmement serré sur ses habitants, surtout s'il s'agit de femmes seules. Rejetées de la sphère politique, ce n'est que par la maternité sociale, octroyée aux femmes les plus insérés dans le modèle dominant, que les Romandes, comme les autres Suissesses, peuvent agir dans l'espace public. Les associations féminines se multiplient dans la seconde moitié du XIX^e siècle, mais contrairement aux autres pays européens, la revendication féministe suisse reste, si ce n'est confidentielle, du moins peu emblématique.

Penser le départ est donc surtout le fait de femmes cherchant à se soustraire à un modèle étouffant, annihilant toute velléité, en utilisant, paradoxalement, une condition domestique, symbole de l'asservissement féminin. C'est en se réappropriant cette profession, en l'utilisant comme moyen d'affranchissement, que la Suisse construit son projet migratoire, projet qui ne s'insère pas dans une tradition, mais qui semble bien être le résultat d'un choix individuel.

DEUXIEME PARTIE
FRAGMENTS DE VIE PARISIENNE

Chapitre 4. Paris : capitale de l'immigration féminine

« Denise était venue à pied de la gare Saint-Lazare, où un train de Cherbourg l'avait débarquée avec ses deux frères, après une nuit passée sur la dure banquette d'un wagon de troisième classe. Elle tenait par la main Pépé, et Jean la suivait, tous les trois brisés du voyage, effarés et perdus, au milieu du vaste Paris [...]. »³⁹⁴

« Chère mère tu me demande comment j'ai fait mon voyage quand je suis arriver(sic.) à la gare je n'ai trouver personne nous nous sommes croisé j'étais à la maison que Maris états à la gare [...] Enfin chère mère si tu savais comme j'ai déjà pleurer (sic.) durant mon voyage je ne devrais plus avoir de pleurs [...]. »³⁹⁵

Fictives ou réelles, ces expériences migratoires, de la seconde moitié du XIX^e siècle, nous livrent le ressenti de deux migrantes arrivant dans la capitale française. Denise, héroïne romanesque du *Bonheur des Dames*, est chassée de sa Normandie natale par la misère et c'est le cœur gros que Marguerite quitte Cressier (dans le canton de Neuchâtel) pour Paris, où une place de domestique l'attend. A travers ces destins, ce sont deux types de migration qui se retrouvent sur le quai de la gare : l'une, fruit de l'exode rural, est l'héritière d'une mobilité interne multipliant les allers-retours entre Paris et la province. L'autre symbolise les circulations européennes d'hommes et de femmes qui - en ce siècle du chemin de fer- s'intensifient. Toutes deux relatent la première impression brutale de deux jeunes migrantes.

Paris est avide de bras : terrassiers luxembourgeois, ébénistes suisses, tailleurs juifs de l'Europe de l'Est, chauffagistes piémontais ou maçons creusois s'y retrouvent.

³⁹⁴ Emile Zola, *Au Bonheur des Dames*, 1884, Paris, Le Livre de Poche, 1984, p. 11.

³⁹⁵ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, Carton 226, dossier 6 XI, *Secours*, 1889, AFS.

Ces derniers étant le symbole des migrations provinciales qui sont essentielles dans la formation de la population parisienne. Il faut préciser ici, que ce chapitre a pour vocation d'étudier la présence étrangère à Paris et son rôle dans la capitale française. On peut tout de même rappeler ici, qu'en 1891, 1.20933 personnes déclarent être nées dans un autre département que celui de la Seine³⁹⁶. Etrangers ou provinciaux, ils sont des milliers à se regrouper dans la capitale, le temps d'une saison, pour quelques années (disent-ils) jusqu'au moment où, insensiblement, l'installation devient définitive. De nombreuses publications ont rendu hommage à la diversité de ce foyer de l'immigration, ainsi, *Le Paris des étrangers depuis un siècle*³⁹⁷ a mis en avant le cosmopolitisme créatif et mondain. L'Atlas des Parisiens reprend également la longue histoire de la population parisienne³⁹⁸. D'autres histoires ont intégré la banlieue dans leur champ d'investigation³⁹⁹. La thèse de Marie-Claude Blanc-Chaléard, *Les Italiens de l'Est parisien, une histoire d'intégration*, publiée en 2001, en est l'un des exemples les plus éloquents⁴⁰⁰.

Cependant, les études observant le Paris des immigrées (étrangères) sont rares dans l'historiographie française, et il n'existe aucune synthèse sur le sujet, alors même que la capitale française est l'un des principaux centres de migration pour une population féminine parcourant l'Europe. Il est donc urgent de présenter les différentes colonies étrangères en y intégrant le genre, c'est-à-dire en questionnant les rapports entre féminin et masculin dans la construction des communautés. La démarche comparative s'avère en l'occurrence indispensable afin de définir ce qui relève du phénomène migratoire en général ou des caractéristiques propres de l'immigration helvétique. Si la comparaison est inhérente à l'immigrée qui porte en elle-même cette double nature⁴⁰¹, elle est d'autant plus riche d'enseignement à l'échelle des communautés. Dans cette perspective, l'utilisation des recensements quinquennaux réalisés par la III^e République, à partir de 1880 jusqu'à la fin du siècle, s'avère indispensable, puisque le dénombrement des étrangers par sexe dans les arrondissements, permet de comparer l'implantation des différentes migrations féminines dans Paris. C'est sur leur

³⁹⁶ Jean-Luc Pinol, Maurice Garden, *Atlas des Parisiens. De la Révolution à nos jours*, Paris, Parigramme, 2009, p.70.

³⁹⁷ André Kaspi, Antoine Mares, *Le Paris des Etrangers depuis un siècle*, Paris, Imprimerie nationale, « Notre siècle », 1989.

³⁹⁸ Jean-Luc Pinol, Maurice Garden, *Ibidem*.

³⁹⁹ Annie Fourcaut, *Bobigny, Banlieue Rouge*, Paris, Les Editions ouvrières-Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1986.

⁴⁰⁰ Marie-Claude Blanc-Chaléard, *Les Italiens dans l'Est parisien, op.cit.*

⁴⁰¹ Nancy L. Green, *Repenser les migrations, op.cit.*, p.23.

exploitation que reposent les questions de ce chapitre. Quelles sont les caractéristiques propres aux migrantes étrangères ? Quelles sont les nationalités concernées ? Comment se répartissent les femmes dans l'espace parisien ? Hommes et femmes fréquentent-ils les mêmes espaces ?

I. Les migrantes étrangères à Paris : dénombrement et comparaison

A. Sources et méthode

Certes, l'histoire n'est pas une science exacte, mais compter, classer et comparer sont autant de moyens de vérifier des hypothèses ou d'évaluer un phénomène. Le débat Simiand-Seignobos, le premier reprochant au second de ne pas utiliser la rigueur statistique, a permis une nouvelle approche, relayée par les grandes thèses structuralistes de la seconde moitié du XX^e siècle. Au regard des sources utilisées, l'approche quantitative est pleinement justifiée, mais à ceci près qu'elle intègre une perspective genrée.

Une approche quantitative et sexuée de la migration. Le XIX^e siècle est celui de la catégorisation, du classement : on classe selon le sexe, le métier, l'âge, la forme du crâne, cherchant ainsi tous les moyens de distinguer le bourgeois, l'ouvrier ou le criminel. Les sources utilisées sont représentatives de ce courant, puisque les recensements quinquennaux, publiés entre 1881 et 1896, dénombrent, localisent et interrogent les populations étrangères, tout en donnant, parfois, des chiffres antérieurs à 1881, mais uniquement pour certaines nationalités. Deux tableaux attirent particulièrement l'attention de l'historienne : ceux situant les étrangers dans Paris par arrondissement et par quartier ; et ceux répertoriant les professions exercées par les étrangers, uniquement pour l'année 1891 malheureusement. En effet, si l'histoire quantitative dévoile ses nuances sur le temps long, il n'en est rien ici puisque les quatre recensements ne couvrent qu'une période de quinze ans avec une échelle qui ne descend pas en deçà du quartier. Il s'agit donc d'évoquer ici, un tableau plus qu'une évolution.

Mais les différentes rubriques accompagnant les tableaux, et mises au point par le Docteur Bertillon⁴⁰², offrent un éclairage sur les représentations de telle ou telle colonie et ont donc leur utilité. Ces recensements statistiques sont à replacer dans un contexte plus large, à côté de lois comme celle sur la nationalité de 1889 séparant Français et étrangers⁴⁰³. En effet, la construction du sentiment national a sa version administrative : l'étranger est nommé et défini. Il est devenu nécessaire de le compter avec précision et d'étudier son comportement sur le territoire. Même si ce dénombrement des étrangers dans la capitale n'est pas le premier,⁴⁰⁴ il s'agit, dans ce cas précis, de cerner leurs occupations et leurs lieux d'habitation, ce qui est, en l'occurrence, inédit. L'enquête s'intéresse enfin à la situation des étrangers à l'échelle nationale et à l'accroissement de ces colonies sur cinq ans⁴⁰⁵. La démarche a pour finalité de classer les étrangers en fonction de leur niveau d'assimilation, mais aussi d'alerter sur l'importance numérique des étrangers dans la capitale française, pour arriver à la conclusion que : « *Paris est véritablement colonisé par les étrangers* »⁴⁰⁶.

Le panel utilisé dans ce chapitre est tributaire des sources. En effet, hormis les Suisses, seules trois nationalités (Allemands, Belges, Italiens) apparaissent dans le recensement par profession de 1891, ces colonies comptant les effectifs les plus importants. Nous avons fait le choix d'intégrer à ce panel les migrantes britanniques, que l'on retrouve dans les recensements de population par quartier. En effet, l'objectif de ce chapitre étant d'interroger la situation géographique des différents groupes nationaux dans Paris en utilisant la variable du genre, les Britanniques sont apparus incontournables. Certes, les effectifs sont moins importants, mais la présence de nombreuses gouvernantes britanniques à Paris à cette époque, ainsi que l'abondante littérature qui en découle, justifient leur insertion dans notre étude. Afin de déterminer les caractéristiques des colonies choisies, il faut prendre en compte différentes informations comme la présence numérique totale de la colonie concernée, mais aussi

⁴⁰² Ce démographe a commenté les recensements pour la ville de Paris. Dans les recensements de 1881 à 1896, il utilise les données statistiques pour écrire des rubriques concernant les différentes colonies étrangères résidant à Paris.

⁴⁰³ Voir à ce propos l'ouvrage de Jeannine Ponty, *L'immigration dans les textes*, Paris, coll. Belin Sup, Belin, 2003.

⁴⁰⁴ De précédents recensements ont été menés en 1833 et 1851 mais les nomenclatures ont évolué, cf. *Dénombrement statistique de la population en 1886*, p. XXXII, Fp 11, INSEE.

⁴⁰⁵ *Dénombrement Résultats statistiques du dénombrement de 1881 de la France et de l'Algérie*, Publié par le Ministère du commerce et de le Service de la Statistique générale, 1883, p. XLII et p. XL, Fp 11, INSEE.

⁴⁰⁶ *Dénombrement de 1886, op.cit.*, p. XXXIV, Fp 11, INSEE.

le nombre de femmes à l'échelle du quartier qui permet une analyse plus fine de leur localisation.

Questionner les nomenclatures. Les recensements de la population sont d'une grande richesse en termes de données, mais également dans la construction même des nomenclatures. Ces dernières évoluent entre 1881 et 1896, avec des subdivisions de plus en plus précises. En effet, si la catégorie incluant les Français n'évolue pas - les naturalisés et les enfants nés de parents français sont toujours isolés -, le groupe des étrangers se fait de plus en plus détaillé. Ainsi, on passe d'une catégorie très générale « *Américains du Nord et du Sud* »⁴⁰⁷ en 1881 à des divisions plus pointues : « *Etats-Unis* », « *Mexicains* », « *Américains du Sud* »⁴⁰⁸ en 1891. Si certaines nationalités apparaissent en 1886 (c'est le cas des Luxembourgeois mais réunis alors avec les Hollandais), c'est à partir du recensement de 1891, que les rubriques sont les plus fouillées avec l'apparition de neuf catégories individuelles supplémentaires qui ont été, le plus souvent, morcelées. Par exemple, les « *Suédois, Norvégiens, Danois* »⁴⁰⁹ sont divisés en trois groupes distincts. Cependant, certaines rubriques restent très vagues comme celle des « *Africains* » ou disparaissent complètement ainsi, les « *Egyptiens* » ou les « *Monténégrins* ». Enfin, une dernière précision sur ces tableaux : chaque catégorie présente une colonne « *M.* », « *F.* » et, à partir de 1886, « *Ensemble* », ce qui permet de faire une distinction genrée. Il est important de souligner que l'on dénombre les hommes et les femmes étrangers séparément, ce qui n'est pas le cas pour les Français.

Même si les efforts pour détailler les rubriques sont remarquables, il est difficile de saisir la logique du classement. Force est de constater que le terme « *Etrangers* » ne reflète qu'une réalité vague qui regroupe tout aussi bien des nationalités, que des aires linguistiques, culturelles, ethniques ou géographiques. L'une des hypothèses qui pourrait être posée pour expliquer ce classement est qu'il débute par les colonies les plus nombreuses pour se terminer par les moins représentées. Or, les Hongrois étant moins nombreux que les Suisses, dans bon nombre d'arrondissements, cette idée doit être écartée. Autre supposition : celle d'un classement des populations les plus

⁴⁰⁷ « Tableau D – Population selon la nationalité », in *Résultats statistiques du dénombrement de 1881 de la France et de l'Algérie*, op.cit., p.10, Fp 11, INSEE.

⁴⁰⁸ « Tableau n°8- Classement pas nationalité » in *Résultats statistiques du dénombrement de 1891 de la France et de l'Algérie*, p.640, Fp 11, INSEE.

⁴⁰⁹ *Idem*, p.644.

« assimilables » à celles qui le sont le moins. Mais dans ce cas, ce sont les représentants des Amériques (situés avant les populations européennes) qui posent problème et remettent en cause cette explication, même si celle-ci peut s'avérer séduisante. L'ordre alphabétique est également à écarter puisque les « *Suisses* » arrivent avant les « *Russes* ».

L'examen de ces nomenclatures permet de s'interroger sur la place de l'étranger en France. En effet, il faut garder à l'esprit que l'institutionnalisation d'une catégorie est au carrefour du scientifique et du politique⁴¹⁰. Ainsi, l'évolution des catégories administratives montre une volonté étatique de comprendre et de décrire une réalité encore difficilement palpable et marquée par de nombreux lieux communs, mais surtout par les réalités mouvantes des nationalités et des Etats-nations qui traversent l'Europe, dans cette deuxième moitié du XIX^e siècle. Car si, à travers ces recensements, s'installe une République encore jeune et qui s'interroge sur la place à accorder aux étrangers tout en leur reconnaissant une part importante dans la construction de la Nation, c'est également un moment où cette même République prend sa place dans le concert des grandes puissances, les nomenclatures des recensements étant le reflet de la politique extérieure de la France. Ainsi, lors des révoltes, émaillant le dernier tiers du XIX^e siècle, qui voient se rebeller contre la Sublime Porte des minorités d'Europe orientale (Arméniens ou Macédoniens), la France refuse d'intervenir et de porter atteinte à l'Empire Ottoman. Cette position se reflète dans les recensements où n'apparaît aucune de ces minorités. Dans cet ensemble, la Confédération helvétique paraît bien à l'écart de ces mouvements nationalistes. Malgré une présence ancienne sur le territoire français avec des effectifs importants, les Suisses n'apparaissent que bien loin derrière les Belges ou les Italiens. La neutralité de la Confédération ainsi que des relations davantage commerciales que diplomatiques expliquent en partie cette position. En effet, dans le dernier tiers du XIX^e siècle, la Suisse n'est ni une puissance en devenir (comme les Etats-Unis), ni une grande puissance européenne, ni enfin une alliée contre l'Allemagne.

⁴¹⁰ Alexis Spire, « De l'étranger à l'immigré », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 129, septembre 1999, p. 51.

B. Du nombre d'hommes et de femmes dans les quatre colonies choisies

Les caractéristiques de l'immigration helvétique et, en particulier, la place des femmes dans cette colonie ne peuvent être discernées qu'après une comparaison avec les autres colonies. Cependant, il faut d'abord replacer ces immigrants dans un contexte plus vaste, celui de la population parisienne. Puis, après avoir présenté l'importance des colonies par rapport à l'ensemble de la population, il sera temps d'entrer dans le détail de chaque nationalité.

Les étrangers à Paris dans le dernier tiers du XIX^e siècle. La figure 19 permet une première approche du phénomène migratoire à Paris. La comparaison entre la population parisienne totale et la population étrangère totale (hommes et femmes) de 1881 à 1896 est intéressante.

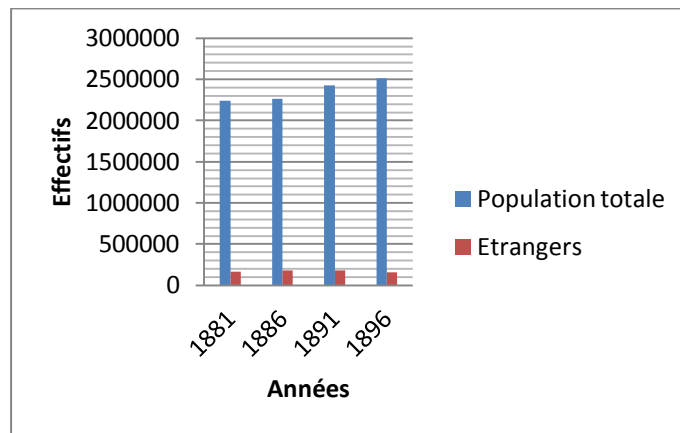


Fig. 19 – Evolution des étrangers par rapport à la population totale parisienne de 1881 à 1896.⁴¹¹

Les dénombrements successifs marquent bien l'augmentation constante de la population parisienne, avec, dans une exacte symétrie, une même hausse de la présence étrangère dans la capitale française. Les rythmes de croissance sont les mêmes, qu'il s'agisse de la population totale ou de la population étrangère. Dans cette dernière, la présence féminine par rapport à la population totale est infime : 3,2% en 1881, 3,8 en 1885, 3,7

⁴¹¹ Résultats statistiques du dénombrement de Paris et du département de la Seine pour les années 1881, 1886, 1891 et 1896, Fp11, INSEE.

en 1891 jusqu'en 1896, année où les étrangères représentent 6,2% de la population totale. Hormis cette année, le pourcentage d'étrangères est relativement stable. Les étrangers dans la capitale sont donc nombreux et leur croissance épouse parfaitement la croissance de la population totale. La faible présence des migrantes permet de mieux se représenter leur place dans la capitale française. Croiser ces femmes vêtues d'un costume national ou s'exprimant avec un accent étranger, accentuant leur visibilité, n'est donc pas une chose courante dans le dernier tiers du XIX^e siècle.

Les recensements permettent une appréciation globale du phénomène migratoire, mais uniquement sur un temps court, pas plus d'une quinzaine d'année. Cette période est bien trop brève pour pouvoir tirer des conclusions sur la structure de la population étrangère à Paris, que seul le temps long peut dévoiler. Ainsi, les évolutions observées entre les recensements étant peu significatives, nous avons fait le choix de ne présenter que les chiffres issus des recensements de 1881 et 1896, permettant ainsi une vision plus large de cette période. L'analyse se faisant d'abord entre colonies puis à l'intérieur de chacune d'elles, entre les deux sexes, nous avons choisi de présenter les résultats sous la forme de deux graphiques synthétiques récapitulant ces données.

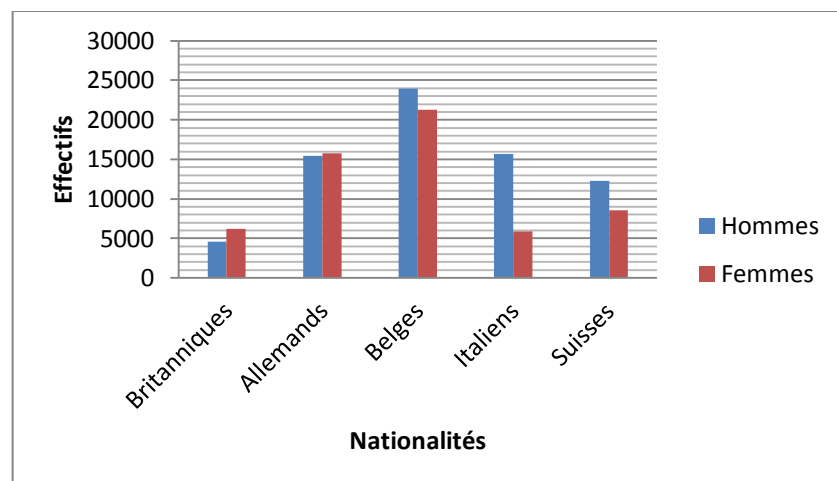


Fig. 20 – Les effectifs des colonies étrangères (hommes et femmes) en 1881⁴¹².

⁴¹² Résultats statistiques du dénombrement de Paris et du département de la Seine 1881 Fp11, INSEE.

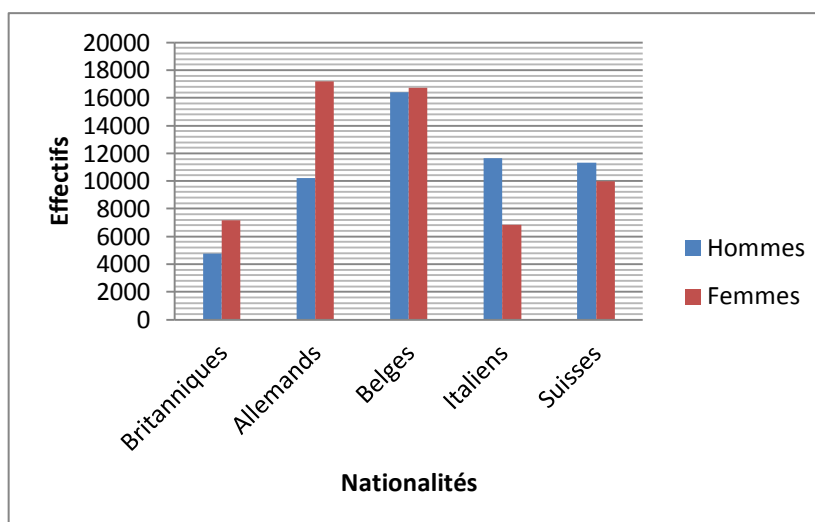


Fig. 21 - Les colonies étrangères (hommes et femmes) en 1896⁴¹³.

Anglais, Ecossais, Irlandais. L'opinion commune ne voit dans les mobilités britanniques que l'émigration massive des Irlandais lors de la famine de 1846-1847. Or, c'est oublier que les Anglais, Ecossais et autres Gallois ont été nombreux à parcourir l'Europe et ce dès l'Ancien Régime⁴¹⁴. L'historiographie actuelle développe, depuis quelques années, une approche transnationale des migrations, notamment par le biais du rôle de l'Etat, permettant de redécouvrir un continent européen en proie à d'importants mouvements de populations. C'est dans ce vaste ensemble que s'inscrit l'immigration britannique⁴¹⁵ ; les gouvernantes anglaises en constituent un excellent exemple, comme nous le verrons plus tard. Cette migration économique va à rebours d'une tradition historiographique faisant exclusivement des Britanniques des éternels touristes sur la Riviera ou des aristocrates avides des plaisirs parisiens⁴¹⁶. L'évolution de la population britannique à Paris de 1861 à 1891⁴¹⁷ est marquée par une augmentation constante, malgré une légère baisse enregistrée en 1872 conséquence, sans doute, de la guerre franco-prussienne et du changement de régime. Une autre baisse, également peu sensible, est à signaler à partir de 1891.

Sous l'angle sexué, cette colonie est marquée par une constante : hommes ou femmes ne descendent pas au-dessous des 4.000 personnes. Par contre, dès 1881, une nette différence se fait entre les deux sexes. En effet, tout au long de la période étudiée,

⁴¹³ *Idem*, 1896.

⁴¹⁴ Yves Lequin (dir.), *Histoire des étrangers et de l'immigration en France*, Paris, Larousse, 1992, p.237.

⁴¹⁵ Caroline Douki, Daniel Feldman, Paul-André Rosental, « Y-a-t-il des politiques migratoires nationales ? », in *Circulations et frontières, Cahiers du Centre de Recherches historiques*, n°42, 2008 p.97-105.

⁴¹⁶ Yves Lequin (dir.), *Ibidem*, p. 316.

⁴¹⁷ *Dénombrements de la population pour la ville de Paris* de 1891 et 1896, page XXXIII, Fp 11, INSEE.

les femmes sont plus nombreuses que les hommes avec, en moyenne, une différence de 2.000 individus. L'écart se creuse en 1891, lorsque les femmes sont près de 8.000 alors que les effectifs masculins stagnent autour de 4.800. Cette baisse, visible dès 1886, va se poursuivre jusqu'à la fin de la période alors que la représentation féminine, après une hausse importante entre 1881 et 1886, se stabilise. Ce déséquilibre est la preuve que la migration familiale n'est pas la première cause d'installation dans la capitale française. La majorité des femmes sont seules et travaillent. C'est une des conséquences du phénomène des *redundant women* (femmes superflues), qui est l'une des grandes inquiétudes des Britanniques au XIX^e siècle⁴¹⁸. Ces *redundant women* sont bien souvent veuves ou orphelines, sans la protection d'un homme ou d'une famille qui pourrait leur épargner l'humiliation de gagner leur vie⁴¹⁹. Ces femmes seules travaillent dans la domesticité comme « *nanny* » ou comme « *miss* ». Recrutées dans les familles de la petite bourgeoisie ou filles de pasteur, ces gouvernantes sont 25.000 en Angleterre, en 1851⁴²⁰. La mode des « *miss* » est lancée à travers toute l'Europe, et les grandes familles parisiennes ne sont pas en reste. En Suisse, le mouvement est le même comme en témoignent les romans de Noëlle Roger⁴²¹ qui fait de la Britannique son héroïne favorite. Or, l'historiographie actuelle ne s'est pas encore saisie de cet objet d'histoire, tant il est vrai que les sources manquent, comme nous le verrons dans le chapitre 5 consacré aux professions exercées par les migrantes. Mais l'on peut déjà retenir que l'une des premières spécificités de cette migration féminine est son caractère précoce, puisqu'elle ne débute que dans la première moitié du XIX^e siècle. Cette augmentation des effectifs, lente mais régulière, est due pour une grande partie à la demande sans cesse croissante de gouvernantes ou de domestiques anglaises.

Les Allemands. Présente dès l'Ancien Régime, cette colonie continue à se développer durant toute la première moitié du XIX^e siècle sous des formes diverses. Les Allemands résidant en France sont pour la plupart des spécialistes de l'industrie et de la finance ou encore des réfugiés politiques, nombreux à venir s'installer dans la capitale,

⁴¹⁸ Cécile Dauphin, « Femmes seules », in G. Duby, M. Perrot (dir.), *Histoire des femmes en Occident*, tome IV, *op.cit.*, p. 513.

⁴¹⁹ Alice Renton, *Tyrant or victim? A history of the British Governess*, Londres, Weidenfeld and Nicolson, 1991, p.58.

⁴²⁰ Cécile Dauphin, « Femmes seules », *Ibidem*, p. 521.

⁴²¹ Noëlle Roger (1874-1953) est issue de la grande bourgeoisie genevoise. Elle apprend le métier d'infirmière à Londres où se passe l'action de la plupart de ses romans. Ses héroïnes sont le plus souvent des infirmières britanniques. (Source : Roger Francillon, *Histoire de la Littérature en Suisse romande*, Lausanne, Payot, 1984, page 416).

comme Heine ou Marx⁴²². Mais le coup d'état du 2 décembre 1851 sonne le glas de cette migration politique et la guerre franco-prussienne de 1870 finit par mettre un terme à la bonne entente entre immigrés allemands et Français. Après la victoire de la Prusse, ses ressortissants deviennent des « boches », et provoquent, si ce n'est l'animosité, tout au moins une grande méfiance. Jusqu'à la Première Guerre mondiale, les Allemands sont tolérés, mais dès les prémices du conflit, ils vont être, pour certains, renvoyés dans leur pays d'origine.

Les sources restent muettes sur le nombre d'Allemands entre 1861 et 1872. A cette date, ils sont 15.739, puis leur nombre augmente considérablement allant jusqu'à doubler en 1881 (31.190), avant de redescendre légèrement (27.407 en 1896). Cependant, l'étude de la répartition par sexe montre bien un rythme dissemblable. Hommes et femmes partent du même point en 1881 (environ 15.000), mais très rapidement les différences sont notables, au profit des femmes, avec un écart de plus de 4000 personnes en 1886, et environ 7000 personnes en 1896. Alors que la présence des hommes diminue jusqu'en 1891 avant de se stabiliser, les effectifs féminins sont réguliers durant les quatre années étudiées. Dans le détail, on note une légère augmentation (on passe de 15749 en 1881 à 17461 en 1886) puis, après une année de baisse, à nouveau une augmentation (17198 Allemandes en 1896). Le cas des Allemandes se rapproche de celui des Britanniques étudiées plus haut ; le nombre de femmes est largement supérieur à celui des hommes, démontrant ainsi un des apports de l'utilisation du genre dans une étude quantitative. En effet, cette approche met au jour des migrations presque exclusivement féminines, à rebours des idées reçues, et permet d'enrichir la vision de l'immigration parisienne.

Les Belges. Pendant longtemps, les Belges sont venus en France, comme frontaliers, presque en voisins. Käthe Schirmacher, une journaliste allemande de la fin du XIX^e siècle, a étudié l'implantation de la colonie belge dans une enquête, *La spécialisation du travail par nationalité*, sur laquelle nous reviendrons plus tard en détail :

« Employés à la culture de la betterave dans le Nord, ils vont moissonner ensuite dans toutes la région des blés, de l'Yonne jusqu'en Seine-et-Oise [...]. Dans leurs pérégrinations, ils

⁴²² Yves Lequin (dir.), *Histoire des étrangers et de l'immigration en France*, op.cit., p.323.

*touchent souvent Paris [...] »*⁴²³

A Paris, ils forment, en 1891, la communauté étrangère la plus importante avec plus de 44.000 individus recensés⁴²⁴. De fait, dès la première moitié du XIX^e siècle, un étranger sur deux est originaire de Belgique⁴²⁵. Mais dès 1886, les demandes de main d'œuvre étant de plus en plus fortes, l'arrivée d'autres nationalités, notamment des Italiens, fait perdre leur quasi hégémonie aux migrants belges. Pourtant, depuis 1861, la population belge n'a cessé d'augmenter : 22.782 personnes, puis, en 1881, plus de dix mille nouveaux individus s'installent à Paris. Un arrêt brusque est porté à cette remarquable progression, puisqu'en 1886 on ne compte que 368 nouveaux immigrants Belges⁴²⁶. Malgré ce ralentissement, il s'agit d'une migration de grande ampleur qui se place en tête des différentes colonies étrangères parisiennes.

Les effectifs masculins sont plus importants jusqu'en 1891. Certes, la différence est moindre, mais elle permet de singulariser l'immigration des femmes belges par rapport aux colonies précédentes, même si, après 1891, les hommes sont légèrement moins nombreux que les femmes avec une différence de 587 individus. Dans l'ensemble, les effectifs masculins et féminins sont équivalents après une période (entre 1881 et 1886) où la migration masculine semble plus importante. L'effectif féminin croît sans grand à-coup jusqu'en 1891 puis chute, puisqu'en cinq ans, il y a près de 6000 personnes en moins. L'immigration belge à Paris se distingue donc par un équilibre entre les deux sexes, marquant une rupture par rapport aux colonies britanniques et allemandes.

Les Italiens. Tour à tour présentés comme joueurs de couteau et voleurs, les Italiens ont été la cible des mouvements xénophobes les plus durs et l'objet de toutes les attentions chez les historiens. L'immigration italienne est tout aussi ancienne que les contacts entre la péninsule et l'Hexagone. Dès le Moyen Age, les mobilités entre les deux pays sont déjà importantes, même s'il s'agit surtout de migrations agricoles de type temporaire, composées essentiellement de déplacements individuels. Ces arrivées

⁴²³ Käthe Schirmacher, *La spécialisation du travail par nationalité*, Paris, Bibliothèque du musée social, 1908, p.47, D 1644, ISST.

⁴²⁴ *Dénombrement de la population pour la ville de Paris et le département de la Seine*, 1891, Fp 11, INSEE.

⁴²⁵ Yves Lequin (dir.), *Histoire des étrangers et de l'immigration en France*, op.cit., p. 328.

⁴²⁶ *Dénombrement de la population pour la ville de Paris et le département de la Seine*, 1886, Fp 11, INSEE.

touchent d'abord le sud-est de la France, par capillarité, puis Paris qui est le second pôle de concentration des Italiens au XIX^e siècle, avec 15% de ressortissants qui y résident. A partir de 1860, l'immigration devient massive et commence à concurrencer les Belges, pourtant très nombreux. L'immigré italien, c'est d'abord cet homme jeune qui cherche à vendre sa force de travail dans le but de ramasser un pécule et de retourner chez lui rapidement. Mais cette migration, souvent temporaire à l'origine, prend parfois une forme définitive.

Entre 1861 et 1886, la colonie italienne voit ses effectifs augmenter considérablement. D'abord lentement, passant de 8.512 ressortissants à 11.530 en 1876 avec une légère baisse entre-deux. Puis, à partir de 1881, à un rythme plus soutenu, le nombre de personnes passant à 21.577 puis à 22.549 en 1886. C'est à ce moment là qu'on remarque une légère inflexion de la présence italienne à Paris intra-muros puisqu'ils sont de plus en plus nombreux à s'installer dans la petite couronne. L'importance numérique des hommes par rapport aux femmes, et ce durant toute la période, est très nette. Dans le détail, les femmes sont trois fois moins nombreuses que les hommes en 1881 : 5.000 femmes pour plus de 15.000 hommes. Même si l'écart se resserre lentement à partir de 1886, la tendance reste la même durant toute la période.

Les Suisses. La colonie helvétique a connu une augmentation régulière de 1861 à 1876 : 8.622 Suisses pour atteindre 13.771 personnes en 1876. Une rupture se fait alors avec une croissance soutenue des effectifs : en 1881, il y a plus de 20.000 Suisses et 23.781 en 1886. C'est en 1891 que les Suisses sont les plus nombreux avec 24.786 personnes. Une baisse semble s'installer à partir de cette date, puisqu'on redescend à 21.344 Suisses en 1896⁴²⁷. Quoiqu'il en soit, il s'agit d'une des colonies étrangères les plus nombreuses, après les Belges et les Italiens, à égalité avec les Allemands. Mais les effectifs sont plus réguliers, les ruptures beaucoup moins marquées que chez les derniers. La hausse soudaine en 1876 peut s'expliquer par l'idée, chez beaucoup de Suisses, de trouver du travail dans la capitale française pendant les expositions universelles. Ainsi, cet extrait d'une lettre envoyée par Louise I. à l'ambassadeur helvétique le 15 juillet 1889 :

⁴²⁷ *Idem.*

« Mais n'ayant aucune connaissance à Paris et persuadée que c'est dans cette ville que, grâce à l'immense affluence d'étrangers attirés par l'Exposition, j'aurais le plus de facilité pour trouver la position que je désire, je me trouve dans l'obligation de recourir à votre extrême complaisance »⁴²⁸.

Certes, il ne s'agit pas ici de généraliser, pourtant cet engouement pour l'Exposition universelle est bien réel. Ils sont nombreux à venir s'installer à Paris, mais qu'en est-il dans le détail ? L'évolution de la population masculine suisse suit, semble-t-il, une courbe ascendante pour la majeure partie de la période : entre 1881 et 1891 avec 1.051 hommes (13.334 hommes au total) en plus, avant une baisse puisque les effectifs ne sont plus que de 11.345 Suisses en 1896⁴²⁹. Ce résultat s'explique par la croissance économique accrue s'impose dans le pays de départ. L'industrie, mais surtout le secteur tertiaire, deviennent un réservoir d'emplois masculins très important. C'est à cette époque que la Suisse passe du pays d'émigration à celui de pays d'immigration. L'évolution des effectifs permet de suivre les transformations socio-économiques de la Confédération Helvétique depuis le pays d'arrivée et indique certes une migration stable, mais qui, en fin de période, est à un moment charnière de son évolution. En effet, même si les effectifs se maintiennent, l'érosion se fait doucement et va s'accélérer après la Première Guerre mondiale. Mais qu'en est-il des Suissesses ? Comment leurs effectifs évoluent-ils ?

Comme pour les autres colonies, on constate une hausse des effectifs entre 1881 et 1891. On passe de 8.537 femmes à 11.452, puis une diminution sensible s'installe avec, en 1896, 10.006 Suissesses recensées⁴³⁰, soit un taux de croissance de 36%. C'est nettement moins que leurs compatriotes masculins qui, toujours en 1896, sont 11.345. Cette différence est visible pour toute la période : elle est très conséquente en 1881, avec une différence de 3.726 effectifs séparant les hommes des femmes. Peu à peu, cette différence va, certes, se réduire mais elle comporte tout de même plus de 1.300 personnes au niveau le plus bas. Certes, la différence d'effectifs pourrait, a priori, indiquer des similitudes entre les Suissesses et les Italiennes, mais le poids des effectifs suisses démontre que les premières ont un profil différent.

⁴²⁸ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, Carton 226, Dossier 6 X, *Secours*, 1889, AFS.

⁴²⁹ *Idem*.

⁴³⁰ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, Carton 226, Dossier 6 X, *Secours*, 1889, AFS.

L'utilisation de la variante masculine comme élément de comparaison. Premier essai de typologie. Que retenir de ces dénombrements ? Tout d'abord que les colonies présentées ici ont un système interne propre et qu'une colonie nombreuse n'est pas forcément synonyme d'une présence féminine forte. Le genre, associé au dénombrement, permet de construire une première typologie dont émergent trois groupes :

Un ratio d'homme supérieur à celui des femmes. C'est le cas le plus classique des migrations de travail. Les migrants sont des hommes jeunes, célibataires, qui multiplient les allers-retours avec le pays de départ et retournent au pays pour se marier. L'exemple le plus parlant est celui de la colonie italienne où les hommes sont, en moyenne, deux à trois fois plus nombreux que les femmes. Celles-ci n'arrivent que dans un deuxième temps, dans le cadre d'une union, et sont proportionnellement moins nombreuses que les hommes à s'installer à Paris. Les chiffres laissent à penser que les Italiennes sont dans un schéma d'immigration familiale ou de peuplement.

Les Suissesses s'insèrent dans ce premier groupe tant la différence d'effectifs entre les sexes est à l'avantage des hommes. Au premier abord, les Helvètes constituent une colonie majoritairement masculine cherchant du travail dans la capitale française. En revanche, les femmes suisses sont proportionnellement plus nombreuses que les Italiennes.

Un ratio égal entre les sexes. La colonie belge est le meilleur exemple de cet équilibre (presque) parfait entre les deux sexes. En effet, après un premier temps où les hommes sont plus nombreux que les femmes, les effectifs de celles-ci augmentent de façon soutenue dans la capitale française. A ce point de la réflexion, la migration belge peut être considérée comme étant familiale.

Un ratio de femmes supérieur à celui des hommes. Dans ce cas précis, l'utilisation du genre prend tout son sens puisqu'on dépasse ici l'immigration dite « classique » pour appréhender des colonies marquées par un nombre de femmes supérieur à celui des hommes. Ainsi, les Britanniques sont, selon les périodes, jusqu'à deux fois plus nombreuses que leur concitoyens. Il ne s'agit donc pas d'une migration de peuplement mais d'une migration économique spécifiquement féminine. S'agit-il pour autant de l'exacte symétrie des migrations masculines ? Rien n'est moins sûr. Si, en effet, elles

arrivent à Paris célibataires et à la recherche d'un travail, leur rapport à la nuptialité n'est pas le même que les Italiens par exemple. Le mariage ne se fait, si union il y a, pas forcément avec un compatriote. Il faut également prendre en compte l'appartenance confessionnelle, qui peut limiter les chances d'union, mais cet aspect est difficile à appréhender dans les sources utilisées. Les Allemandes s'intègrent également dans ce groupe. Alors que la population masculine allemande baisse jusqu'en 1891, avant de se stabiliser, le nombre de femmes, après une hausse rapide, reste stable durant toute la période. Là aussi, la très grande différence entre les deux sexes et le déséquilibre en faveur des migrantes prouve qu'il s'agit ici d'une migration économique où les femmes partent seules. Mais où s'installent-elles à Paris ? Vivent-elles dans les mêmes espaces que leurs concitoyens ? La variable du nombre et de la comparaison entre les sexes permet de faire émerger trois groupes mais la localisation va-t-elle confirmer cette répartition ?

II. Lieux de vie et espaces du quotidien

Que cela soit en sociologie ou en histoire, la ville est au centre de nombreuses problématiques scientifiques. La question des immigré(e)s dans la ville est également présente en science sociale, et ce depuis longtemps, avec notamment les *Urban Studies* inaugurées par l'Ecole de Chicago. L'histoire urbaine a beaucoup travaillé sur la migration, puisque la croissance urbaine du XIX^e est liée à cette problématique avec, pour corollaire, l'étude des mobilités sociales et géographiques, des itinéraires urbains. Notre étude s'inscrit dans cette continuité car il s'agit, en l'occurrence, de questionner la ville dans son rapport aux migrantes et de s'interroger sur la mise en place d'un territoire propre à ces dernières. Donna Gabbacia a été l'une des pionnières de ce champ historiographique en prenant, comme objet d'étude, Elisabeth Street (New York) afin d'y analyser la gestion de l'espace par les femmes⁴³¹. En Suisse, l'insertion des femmes dans la ville a également fait l'objet de recherches davantage axées sur l'histoire

⁴³¹ Donna Gabbacia, *From Sicily to Elizabeth Street: Housing and Social Change Among Italian Immigrants, 1880-1930*, Albany, State University of New York Press, 1984.

économique et sociale⁴³². Les cartes présentées ci-dessous ont été construites sur la base des données issues des recensements de 1881 à 1896. Elles indiquent le pourcentage de migrants ou de migrantes sur le total des étrangers par quartier, même si cela ne donne qu'une idée approximative, les regroupements par nationalité n'étant visibles qu'à une échelle micro, ainsi que l'a démontré Marie-Claude Blanc-Chaléard, notamment dans son étude des quartiers Charonne (XX^e) et Sainte-Marguerite (XI^e)⁴³³. Une telle approche aurait été séduisante pour notre sujet de recherche, malheureusement les listes nominatives à Paris n'existent pas avant 1921. Afin de faciliter la lecture de ces cartes, n'ont été retenues que trois classes d'effectifs.

Comment les colonies étrangères se répartissent-elles dans la capitale française ? La variable de la localisation permet-elle de mettre en exergue des spécificités internes à chaque colonie ? S'agit-il d'un regroupement par quartier ? Quelles sont les logiques internes des colonies entre les deux sexes ?

A. Un espace de vie sexué ? Deuxième essai de typologie

La première catégorie de colonie étudiée est celle où les espaces des hommes et des femmes sont le plus souvent similaires, avec toutefois quelques différences observées selon les colonies. Trois nationalités s'intègrent dans cette catégorie : les Belges, les Italiens et les Britanniques.

Espaces de vie mixtes : les Belges et les Italiens. Voici ce que dit le dénombrement de 1886 sur les quartiers choisis par les Belges : « *Belges : les Belges qui habitent Paris sont pauvres pour la plupart et habitent principalement les quartiers excentriques.[...].* »⁴³⁴

Effectivement, les cartes suivantes reprennent en partie cette information. Pour cette catégorie d'étrangers ne sont présentées ici que les cartes de 1881 et 1896, les informations ne variant guère entre ces deux recensements.

⁴³² Anne-Lise Head-König, Albert Tanner (dir.), *Les femmes dans la ville*, Zurich, Chronos, 1993.

⁴³³ Marie-Claude Blanc-Chaléard, « L'habitat immigré à Paris aux XIX^e et XX^e siècles : mondes à part ? », in *Le Mouvement social*, n°182, janvier-mars 1998, Paris, Les Editions de l'Atelier, 1998, p. 29-50.

⁴³⁴ *Dénombrements de 1881 à 1896 pour la ville de Paris*, p. XXXV, Fp 11, INSEE.

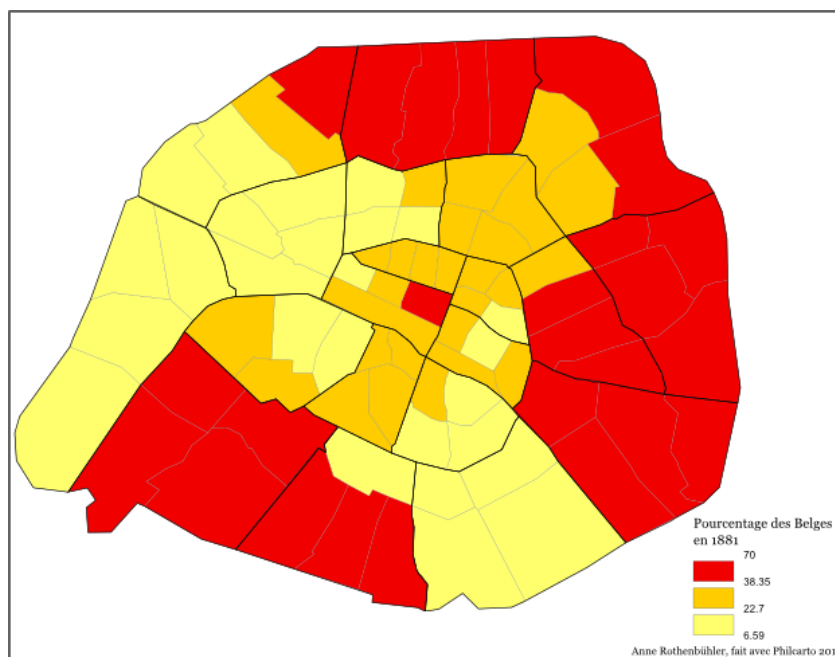


Fig. 22 – Pourcentage des femmes belges par rapport à la population étrangère féminine totale, à l'échelle du quartier, en 1881⁴³⁵.

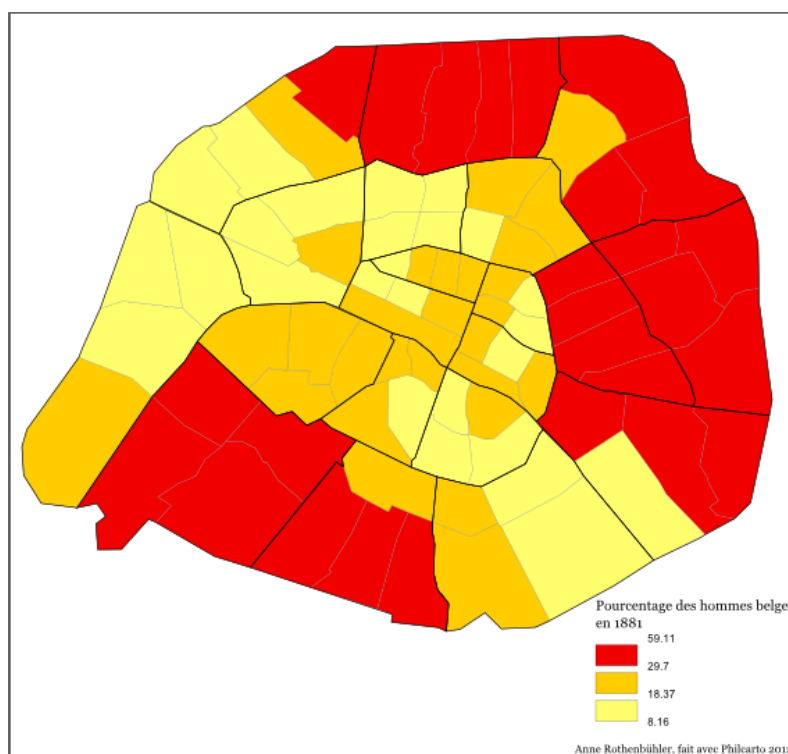


Fig. 23 – Pourcentage des hommes belges par rapport à la population étrangère masculine totale, à l'échelle du quartier, en 1881⁴³⁶.

⁴³⁵ *Dénombrements de 1881 pour la ville de Paris*, p. 10 et 12, Fp 11, INSEE.

⁴³⁶ *Idem*.

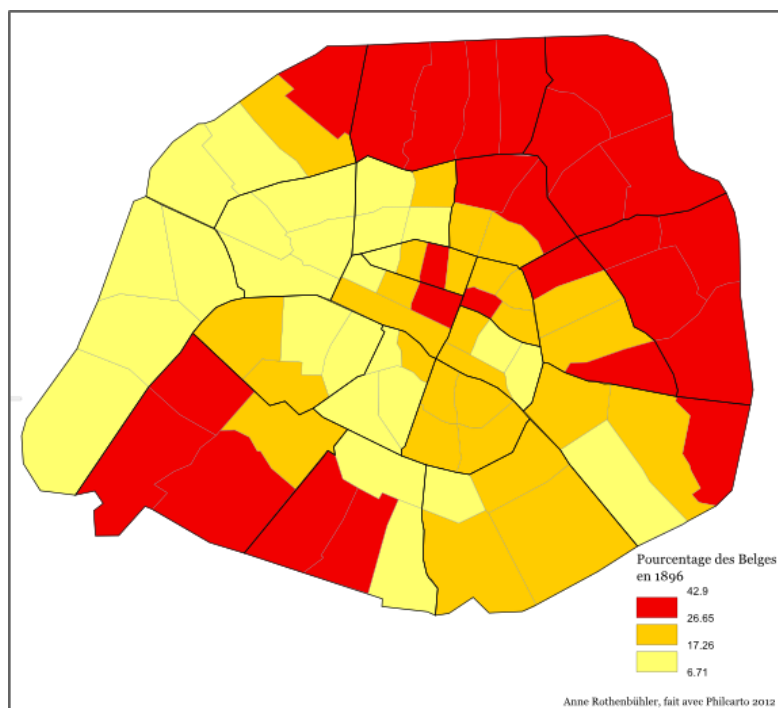


Fig. 24 – Pourcentage des femmes belges par rapport à la population étrangère féminine totale, à l'échelle du quartier, en 1896⁴³⁷.

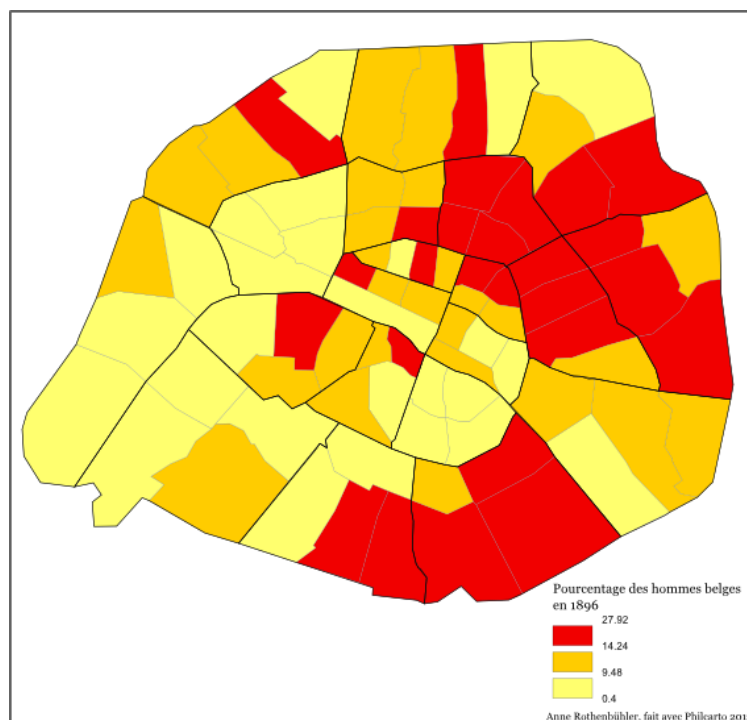


Fig. 25 – Pourcentage des hommes belges par rapport à la population étrangère masculine totale, à l'échelle du quartier en 1896⁴³⁸.

⁴³⁷ *Dénombrements de 1896 pour la ville de Paris* p.231 et 233, Fp 11, INSEE.

⁴³⁸ *Idem*.

De par leur position de première colonie étrangère à Paris, les Belges sont présents dans toute la capitale même si deux constatations se font d'emblée : la quasi exacte superposition des espaces féminins et masculins et une forte concentration de la colonie dans les quartiers périphériques du Nord-est, mais aussi du Sud-ouest. Si ces deux localisations semblent bien éloignées l'une de l'autre, elles sont toutes qualifiées par Bertillon de « *pauvre* » à « *très pauvre* ». Ce classement des différents quartiers parisiens reprend six catégories qualifiant le niveau de vie : « très pauvre », « pauvre », « aisé », « très aisé », « riches », « luxe » en se basant sur les catégories professionnelles des habitants. Le plus souvent, les quartiers « très pauvres » et « pauvres » sont occupés par des journaliers ou des ouvriers.

Si l'on regarde le détail de la localisation des femmes belges, plusieurs éléments interpellent. Elles se répartissent dans les quartiers de la Roquette ou de Sainte-Marguerite, dans le XI^e arrondissement, où elles forment plus de 40% de la population féminine étrangère. Elles sont également présentes dans le quartier de Clignancourt (XVIII^e) où, en 1881, elles représentent 51% des étrangères. Ce pourcentage baisse sensiblement pour atteindre 32% en 1896, alors que le quartier de la Villette (XIX^e) devient très fréquenté à partir de 1891, les établissements industriels offrant de nombreuses opportunités d'emploi, notamment dans des secteurs considérés comme davantage adaptés au travail féminin tels que la fabrique de boutons Legrand ou la chocolaterie Guérin-Boutron⁴³⁹. Les femmes belges sont également présentes dans les quartiers Saint-Lambert, Necker, Grenelle et Javel (XV^e arrondissement) et dans les quartiers Petit-Montrouge et Santé sauf dans le quartier de Montparnasse. Hormis ces arrondissements et quartiers définis comme « très pauvres », marqués par une industrie naissante et regroupant de nombreux journaliers, les Belges sont aussi présentes dans le X^e, en 1881, avec 1434 personnes (soit 32.6%) et, en 1886, dans le quartier des Epinettes (XVII^e), seul quartier qualifié « d'aisé » dans le classement de Bertillon. Le fait que les femmes belges soient ici plus nombreuses que les hommes laisse à penser qu'elles occupent des postes dans le secteur domestique. La colonie belge se caractérise non seulement par des effectifs importants mais aussi par le fait qu'hommes et femmes partagent souvent les mêmes espaces, dans les quartiers les plus pauvres de la capitale, même si cela s'avère moins prégnant en 1896, notamment dans les XVIII^e et XIX^e

⁴³⁹ Judith Rainhorn, « Production ou reproduction ? Les migrantes italiennes entre rôle maternel et intégration professionnelle : Paris (La Villette), New-York (East Harlem), années 1880-1920 », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°49-1, Paris, Belin, 2002, p. 138-155.

arrondissements.

A l'instar des Belges, les Italiennes vivent dans les quartiers les plus pauvres de la capitale française. Dans ce cas, seules les cartes de 1881 et 1896 ont été prises en compte, les recensements intermédiaires n'indiquant pas d'évolution significative.

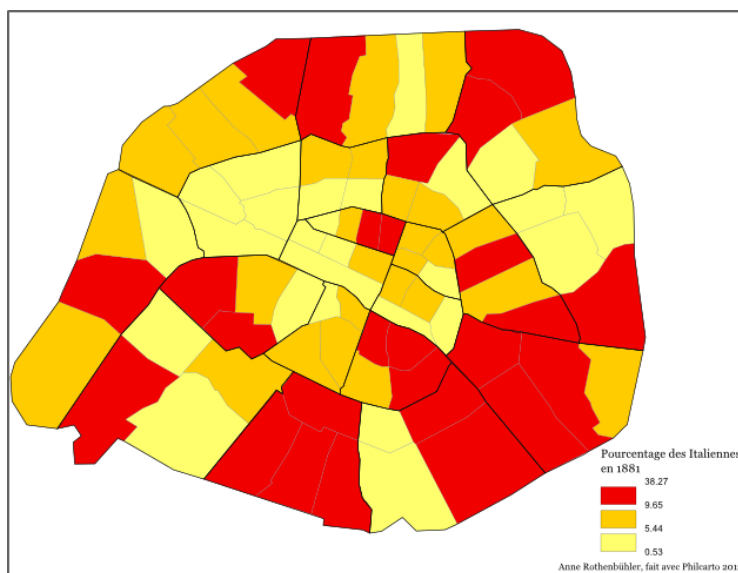


Fig. 26 – Pourcentage des Italiennes par rapport à la population étrangère féminine totale, à l'échelle du quartier, en 1881⁴⁴⁰.

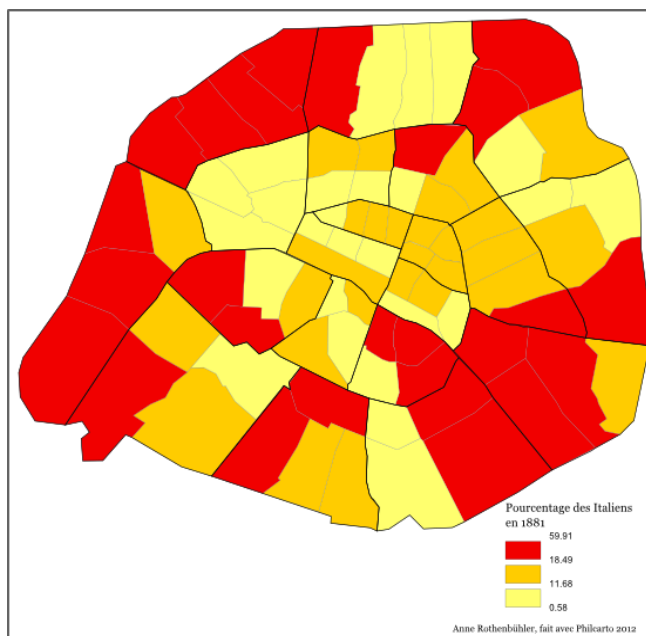


Fig. 27 – Pourcentage des Italiens par rapport à la population étrangère masculine totale, à l'échelle du quartier, en 1881⁴⁴¹.

⁴⁴⁰ *Dénombrements de 1881 pour la ville de Paris* p.10 et 12, Fp 11, INSEE.

⁴⁴¹ *Idem.*

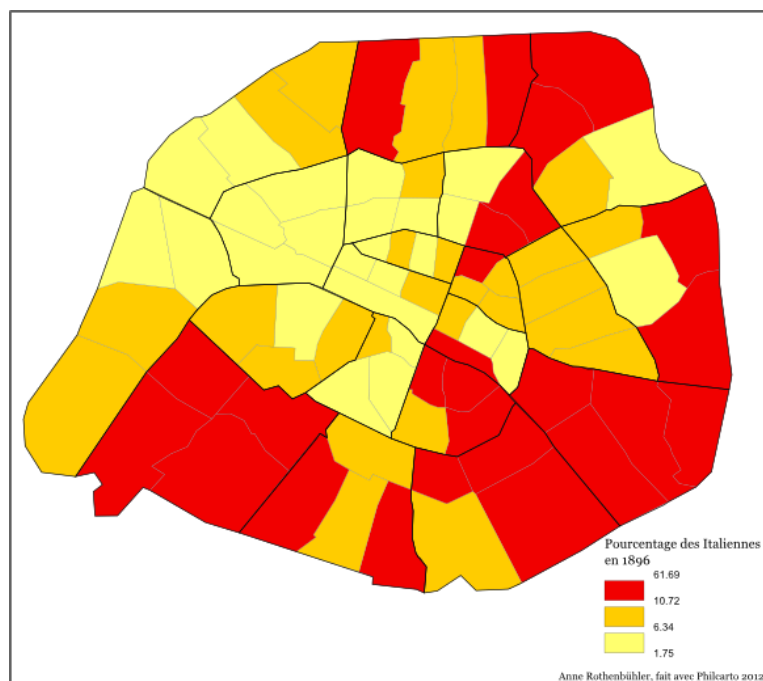


Fig. 28 – Pourcentage des Italiennes par rapport à la population étrangère féminine totale, à l'échelle du quartier, en 1896⁴⁴².

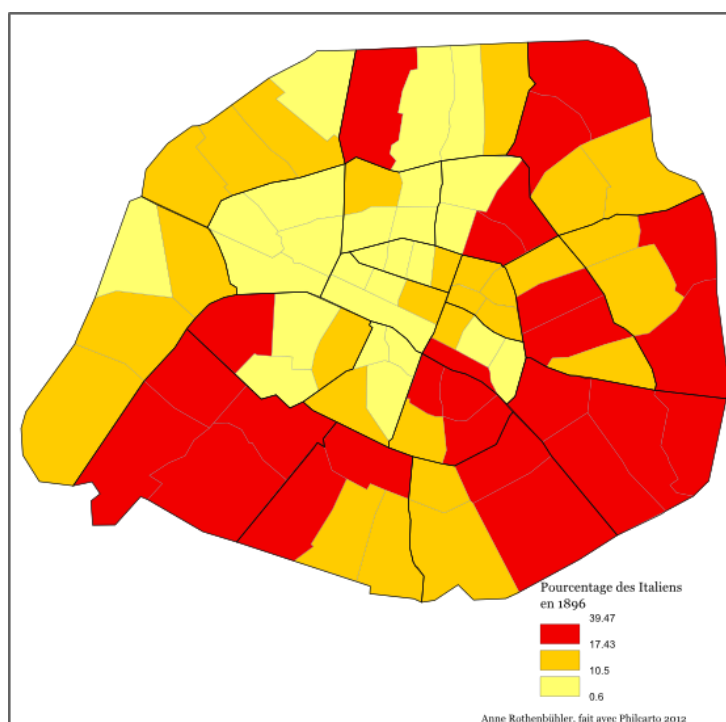


Fig. 29 – Pourcentage des Italiens par rapport à la population étrangère masculine totale, à l'échelle du quartier, en 1896⁴⁴³.

⁴⁴²Dénombrements de 1896 pour la ville de Paris p.231 et 233, Fp 11, INSEE.

⁴⁴³ Idem.

Les cartes ci-dessus permettent de constater la disproportion entre hommes et femmes italiens. En effet, la carte des Italiens de 1881 montre une répartition dans tous les quartiers périphériques de la capitale, alors que les femmes sont cantonnées dans l'Est parisien. Le centre de Paris n'est que peu fréquenté en comparaison avec les quartiers périphériques. Si l'on regarde dans le détail, les Italiennes sont concentrées dans le quartier de la Roquette (XI^e arrondissement), celui de la Villette (XIX^e) et celui des Quinze-Vingt (XII^e arrondissement). Dans certains quartiers, comme dans celui de la Chapelle (XVIII^e) avec 61.7%, elles forment l'essentiel de la population féminine étrangère. Tous ces quartiers sont qualifiés de « *très pauvres* » dans le classement de Bertillon. Une seule exception tout de même : en 1891, le très chic quartier des Ternes (XVII^e) compte 181 Italiennes, mais elles ne représentent que 6.6% de la population féminine étrangère totale regroupant plus d'une vingtaine de nationalités. Quant aux Italiens, ils se regroupent dans les quartiers périphériques de la capitale. Marie-Claude Blanc-Chaléard explique cette répartition éclatée par la grande diversité régionale des migrants⁴⁴⁴. Ainsi les originaires de Parme et de Plaisance, des paysans devenus journaliers, se retrouvent dans les quartiers Est. La présence masculine, notamment dans les quartiers des Ternes ou de la Plaine-Monceau (XVII^e), est à mettre en relation avec le métier de chauffagiste, travaillant dans les grands immeubles haussmanniens⁴⁴⁵. Durant toute la période étudiée, l'implantation des Italiennes n'évolue pas, à rebours de l'éparpillement des femmes belges, et les espaces qu'elles fréquentent sont situés à l'exact opposé des Britanniques et des Allemandes. A la différence des Belge, la colonie italienne est marquée en 1896 par une phase de sédentarisation avec une superposition hommes/femmes qui s'accroît.

Britanniques et Allemandes : un espace différencié. Il apparaît que la colonie britannique est particulièrement stable dans son implantation géographique. Durant les quatre années étudiées, ce sont les mêmes quartiers (XVI^e, VIII^e et XVII^e arrondissements) qui sont les plus fréquentés (figures n°30 à 33).

⁴⁴⁴ Cette répartition reproduit le mode de fonctionnement des ruraux français immigrés à Paris qui se regroupent selon leur origine, comme les Auvergnats dans le Faubourg St-Antoine ou les Bretons dans le XIV^e arrondissement.

⁴⁴⁵ Marie-Claude Blanc-Chaléard, « L'habitat immigré à Paris aux XIX^e et XX^e siècles : mondes à part ? », *op.cit.*, p.30.

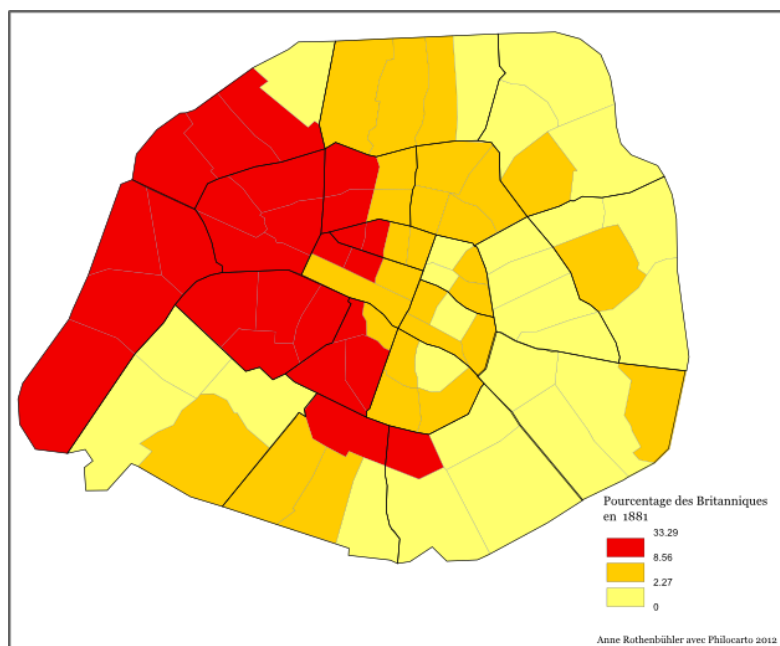


Fig.30 – Pourcentage des femmes britanniques par rapport à la population étrangère féminine totale, à l'échelle du quartier, en 1881⁴⁴⁶.

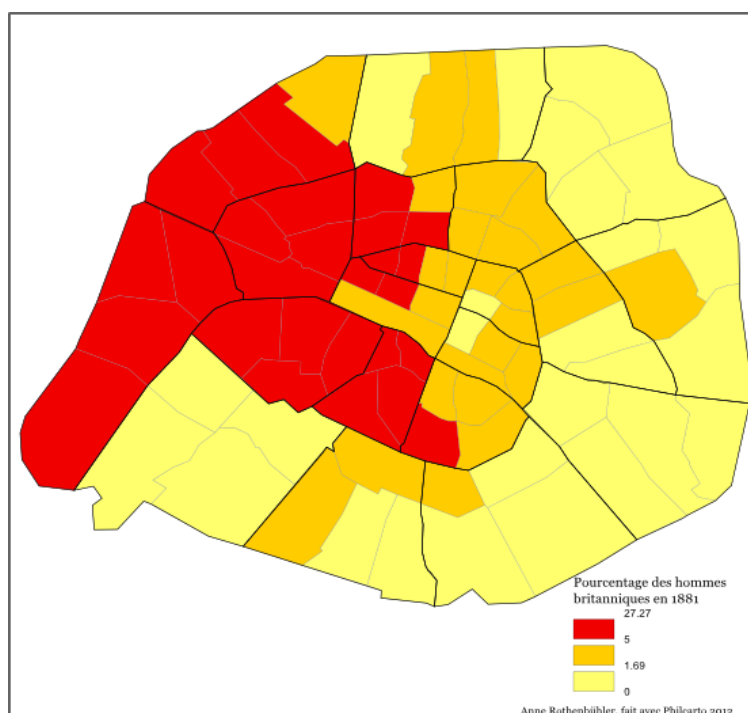


Fig.31- Pourcentage des hommes britanniques par rapport à la population étrangère masculine totale, à l'échelle du quartier, en 1881⁴⁴⁷.

⁴⁴⁶ *Dénombrements de 1881 pour la ville de Paris* p.10 et 12, Fp 11, INSEE.

⁴⁴⁷ *Dénombrements de 1896 pour la ville de Paris* p.230 et 232, Fp 11, INSEE.

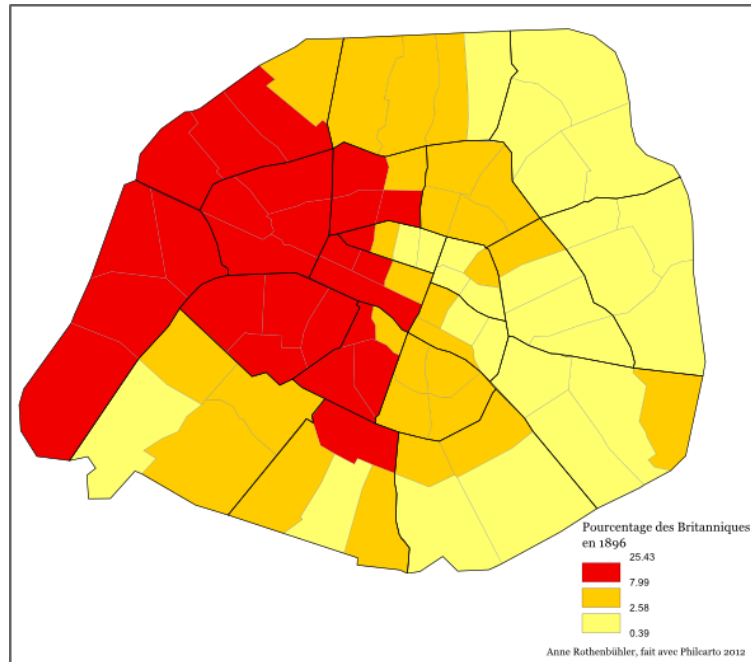


Fig. 32 – Pourcentage des femmes britanniques par rapport à la population étrangère féminine totale, à l'échelle du quartier, en 1896⁴⁴⁸.

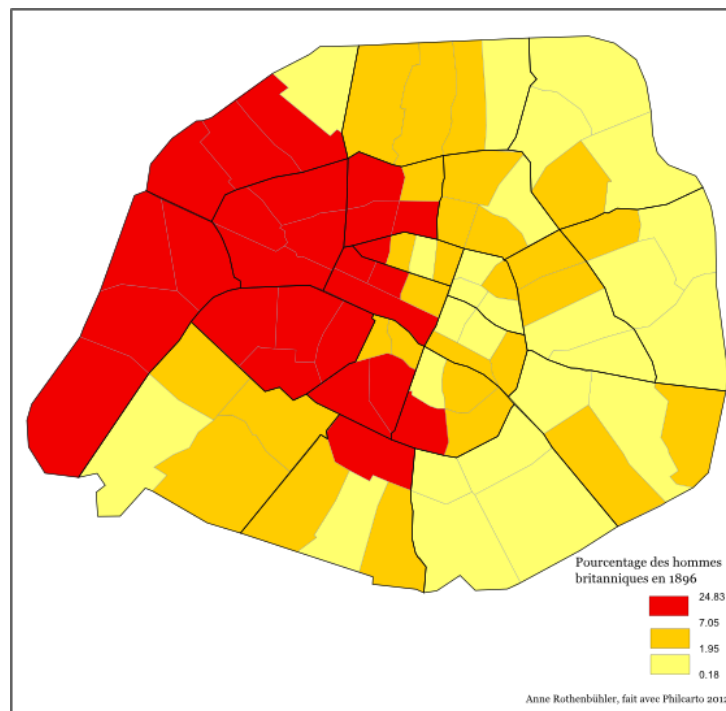


Fig. 33– Pourcentage des hommes britanniques par rapport à la population étrangère masculine totale, à l'échelle du quartier en 1896⁴⁴⁹.

⁴⁴⁸ *Idem.*

⁴⁴⁹ *Idem.*

Si, en effet, hommes et femmes britanniques se retrouvent dans les quartiers de l'Ouest parisien comme les quartiers de la Muette, d'Auteuil (XVI^e) ou les Ternes (XVII^e), force est de constater que certains espaces ne sont pas fréquentés par les deux sexes. Il ne s'agit pas ici d'entrer dans le détail, mais l'on peut constater que deux espaces se dégagent des cartes étudiées : un espace qu'on pourrait qualifier de *principal* à l'Ouest de Paris et des espaces dits *secondaires*, essentiellement masculins, vers le centre de la capitale, dans les quartiers de la Porte Saint-Martin ou de la Porte Saint-Denis (X^e arrondissement) considérés comme « riches ». Il y a certes une césure spatiale, mais pas de rupture sociale, tous ces quartiers étant considérés comme aisés.

Si l'on entre dans le détail des arrondissements les plus fréquentés, ce sont toujours les mêmes quartiers qui arrivent en tête : le quartier des Bassins (XVI^e), celui des Ternes (XVII^e arrondissement) et le Faubourg du Roule (VIII^e). Bertillon intègre dans la catégorie « *luxe* » les Bassins et le Faubourg du Roule et dans la catégorie « *riche* » le quartier des Ternes. Deux populations féminines s'y côtoient. D'un côté, nous avons les *Ladies* avec leurs époux, qui résident dans les somptueux appartements et les hôtels particuliers, et de l'autre leurs domestiques, qu'elles ont emmenées avec elles depuis la Grande-Bretagne. Ces femmes de chambres, cuisinières ou bonnes voyagent avec leurs maîtres. Quant à l'importante présence masculine dans les quartiers du X^e arrondissement, elle peut être le résultat de plusieurs facteurs. Bertillon classe trois de ces quartiers comme « *très aisés* » ou « *riches* », le dernier, l'hôpital Saint-Louis, étant « *pauvre* »⁴⁵⁰. Ce qui importe ici, c'est la physionomie de ces espaces. En effet, le X^e arrondissement se caractérise par une vie mondaine intense : les cafés, les théâtres s'alignent le long des boulevards, la nuit tombée, les hommes d'affaire et les demi-mondaines se promènent sur les larges trottoirs. Les quartiers de l'Ouest parisien sont avant tout résidentiels à quelques pas du bois de Boulogne, lieu de promenade des élégantes. Il faut enfin noter la faible présence des Britanniques dans les arrondissements de l'Est parisien, plus pauvres, ce qui renforce l'idée d'une migration d'élite ou au service de cette dernière.

Bien qu'étant moins marqué que celui des Britanniques, l'espace occupé par les Allemandes peut être défini clairement avec de nombreuses similitudes selon les années. Par contre, au vu de la grande dispersion et des nombreux changements qui ont lieu tout au long de la période, l'ensemble des cartes est présenté.

⁴⁵⁰ *Dénombrements de 1886 pour la ville de Paris*, Fp 11, INSEE.

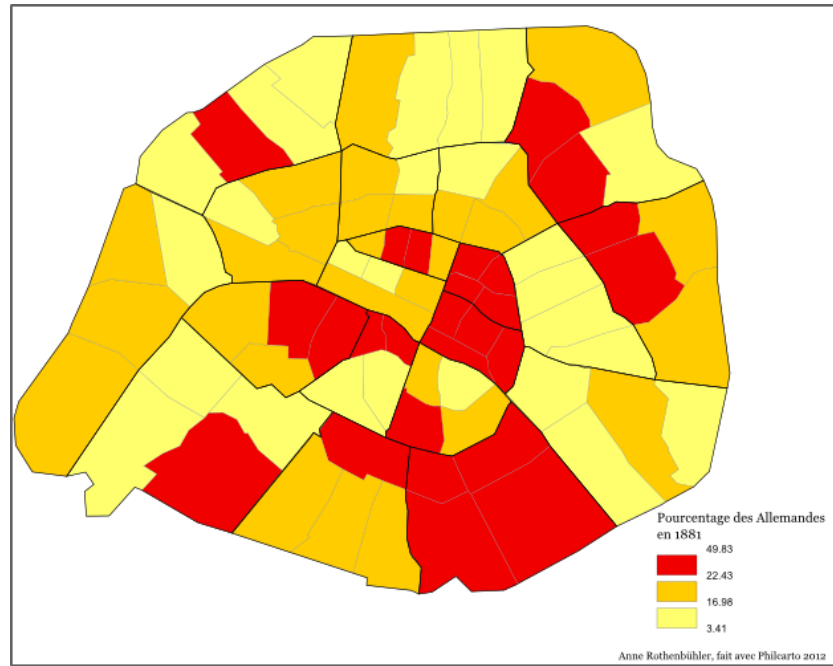


Fig. 34 – Pourcentage des Allemandes par rapport à la population étrangère féminine totale, à l'échelle du quartier, en 1881⁴⁵¹.

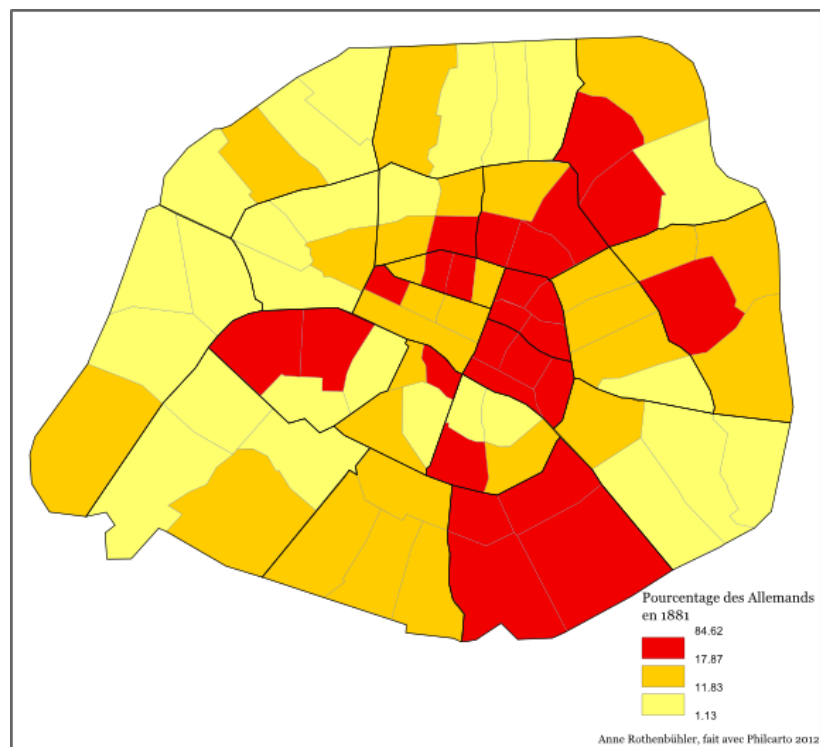


Fig. 35 – Pourcentage des Allemands par rapport à la population étrangère masculine totale, à l'échelle du quartier, en 1881⁴⁵².

⁴⁵¹ *Dénombrements de 1881 pour la ville de Paris*, p.10 et 12, Fp 11, INSEE.

⁴⁵² *Idem*.

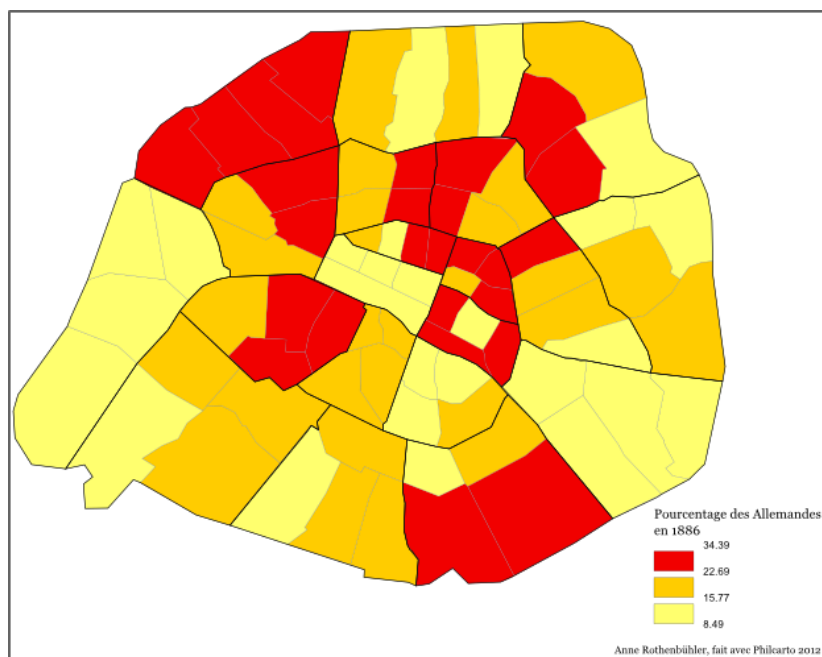


Fig. 36 – Pourcentage des Allemandes par rapport à la population étrangère féminine totale, à l'échelle du quartier, en 1886⁴⁵³.

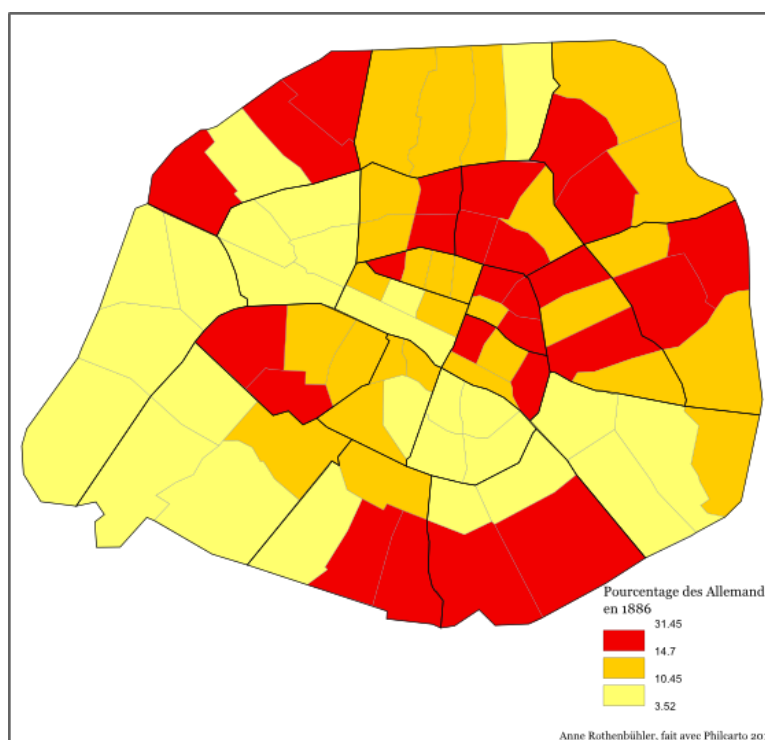


Fig. 37 – Pourcentage des Allemands par rapport à la population étrangère masculine totale, à l'échelle du quartier, en 1886.

⁴⁵³ *Dénombrements de 1886 pour la ville de Paris*, p.256 et 258, Fp 11, INSEE.

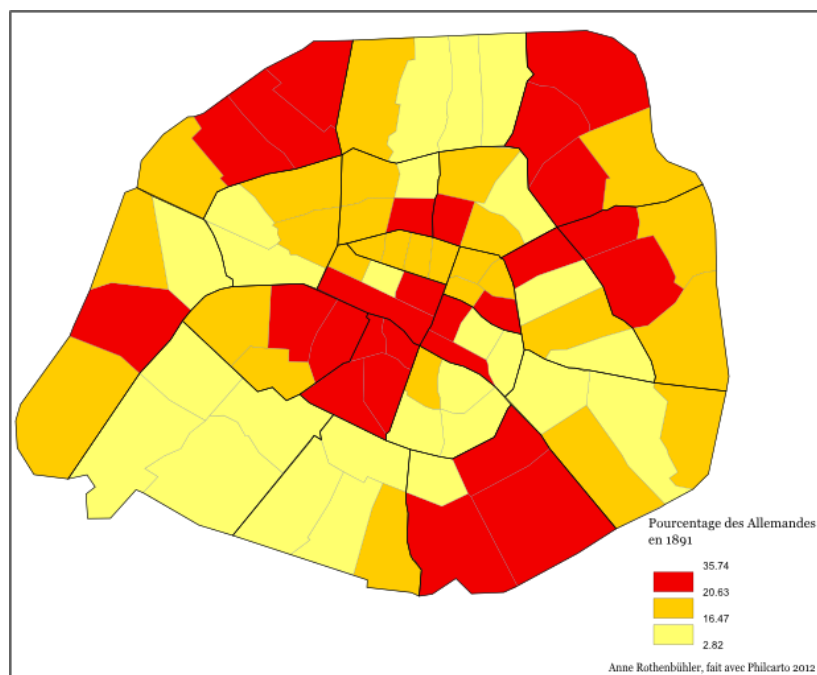


Fig. 38 – Pourcentage des Allemandes par rapport à la population étrangère féminine totale, à l'échelle du quartier, en 1891⁴⁵⁴.

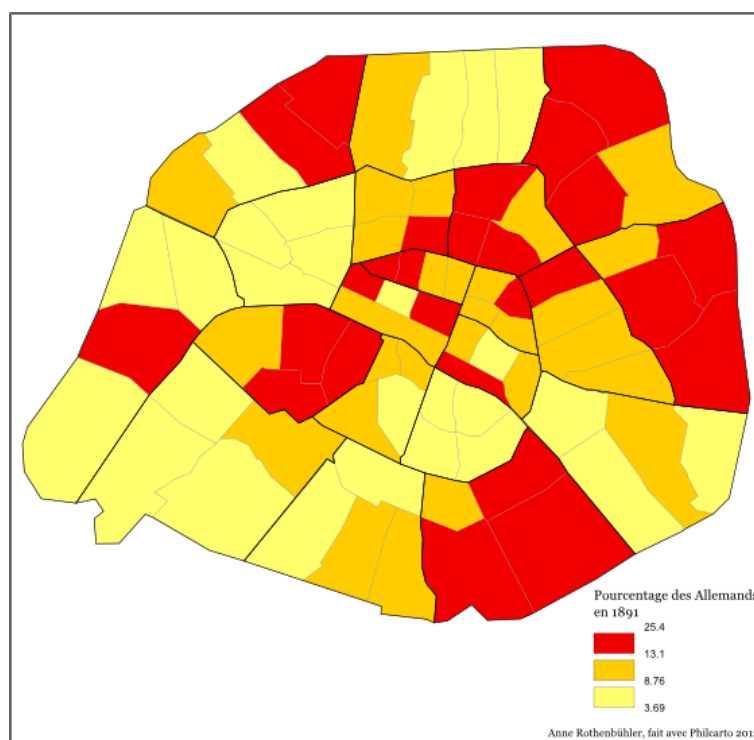


Fig. 39- Pourcentage des Allemands par rapport à la population étrangère masculine totale, à l'échelle du quartier, en 1891⁴⁵⁵.

⁴⁵⁴ *Idem.*

⁴⁵⁵ *Idem.*

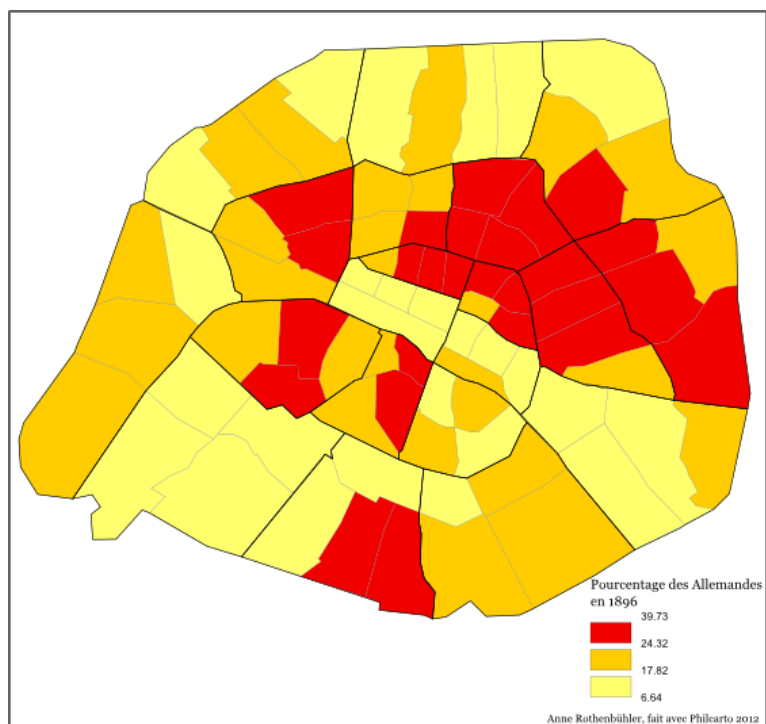


Fig. 40 – Pourcentage des Allemandes par rapport à la population étrangère féminine totale, l'échelle du quartier, en 1896⁴⁵⁶.

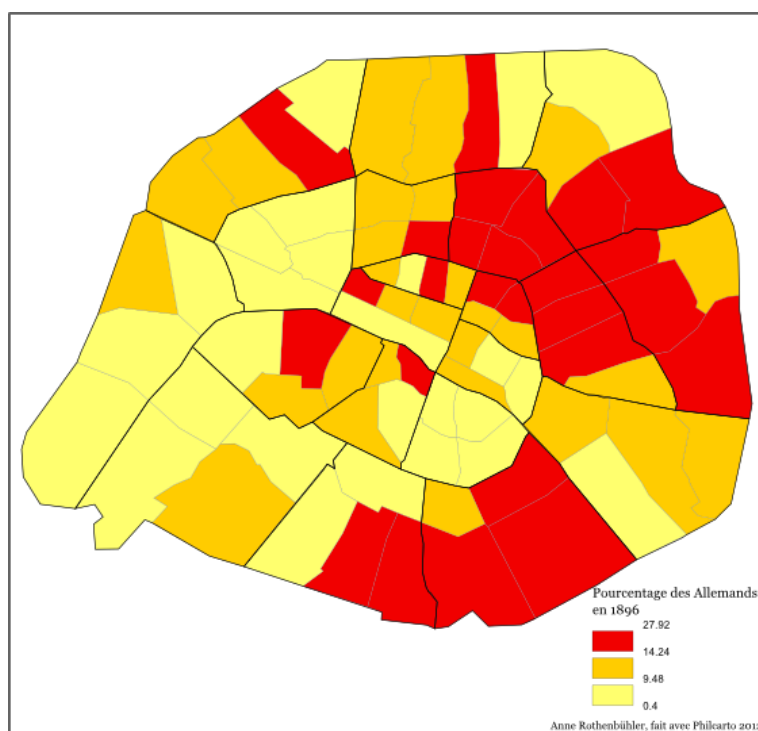


Fig. 41 – Pourcentage des Allemands par rapport à la population étrangère masculine totale, à l'échelle du quartier, en 1896⁴⁵⁷.

⁴⁵⁶ *Dénombrements de 1896 pour la ville de Paris*, p. 231 et 233, Fp 11, INSEE.

⁴⁵⁷ *Idem*.

Les cartes montrent une colonie allemande extrêmement dispersée. Les Allemands se retrouvent dans différentes parties de la capitale, avec une évolution tout au long de la période. En effet, on constate un déplacement des quartiers centraux de Paris vers les espaces périphériques de la capitale (XIII^e arrondissement). L'autre élément intéressant est la traduction spatiale du surplus numéraire des femmes par rapport aux hommes. A l'inverse du cas italien, les femmes investissent ici des quartiers différents que leurs concitoyens masculins, comme on le voit pour l'Ouest parisien. Le quartier de la Villette abrite une population féminine étrangère composée à 49.8% d'Allemandes et ce dès 1881. Mais ces dernières sont également rassemblées dans le quartier de l'Europe (VIII^e arrondissement) et dans celui de la Plaine Monceau (XVII^e), des quartiers annoncés par Bertillon comme riches, et même luxueux pour le quartier de l'Europe. Alors que, pour les Britanniques, les quartiers sont tous qualifiés de « très aisés », voire « luxueux », les espaces occupés par les Allemandes sont marqués par une plus grande diversité sociale. Cette répartition dans l'espace parisien pour les Allemands s'explique également par les professions exercées par les membres de la colonie.

L'étude de l'implantation des nationalités, associée aux dénombrements observés sous l'angle du genre, permet de réévaluer la place des femmes dans l'immigration parisienne. Ainsi, Britanniques et Allemandes, dont les effectifs sont plus importants que leurs concitoyens masculins, s'intègrent dans des espaces différents que ceux fréquentés par les hommes de leur nationalité. Alors qu'on ne note guère de différences entre les sexes dans la colonie belge, les Italiens, se regroupant par origine, s'implantent dans l'Est de la capitale.

B. Spécificité de la migration des Suissesses

L'étude détaillée de la localisation des autres colonies étrangères a pour objectif de mettre en valeur les caractéristiques de la colonie helvétique et l'originalité du comportement de ses éléments féminins. Il faut rappeler que les dénombrements de 1881 à 1896 ont permis d'établir que les hommes suisses étaient bien plus nombreux que les femmes et, qu'à *priori*, le modèle helvétique ressemble à la colonie italienne. Comment la colonie helvétique se répartit-elle? Afin d'analyser dans le détail

l'implantation des Suisses à Paris, les cartes des quatre années de recensement ont été utilisées.

Localisation des hommes et des femmes suisses

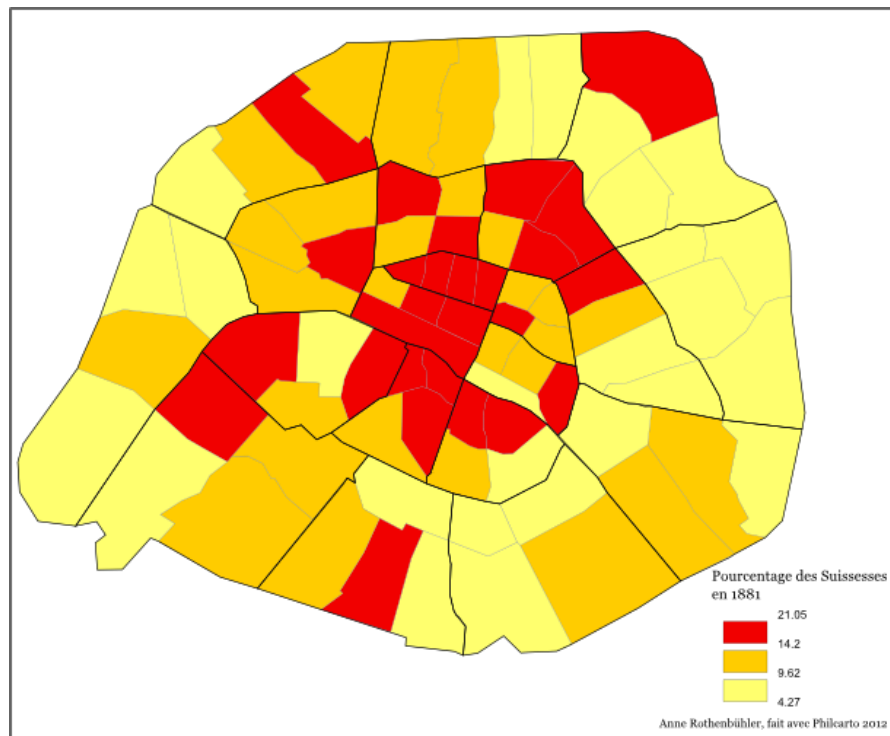


Fig. 42 – Pourcentage des Suissesses par rapport à la population étrangère féminine totale, à l'échelle du quartier en 1881⁴⁵⁸.

⁴⁵⁸ *Dénombrements de 1881 pour la ville de Paris* p.11 et 13, Fp 11, INSEE.

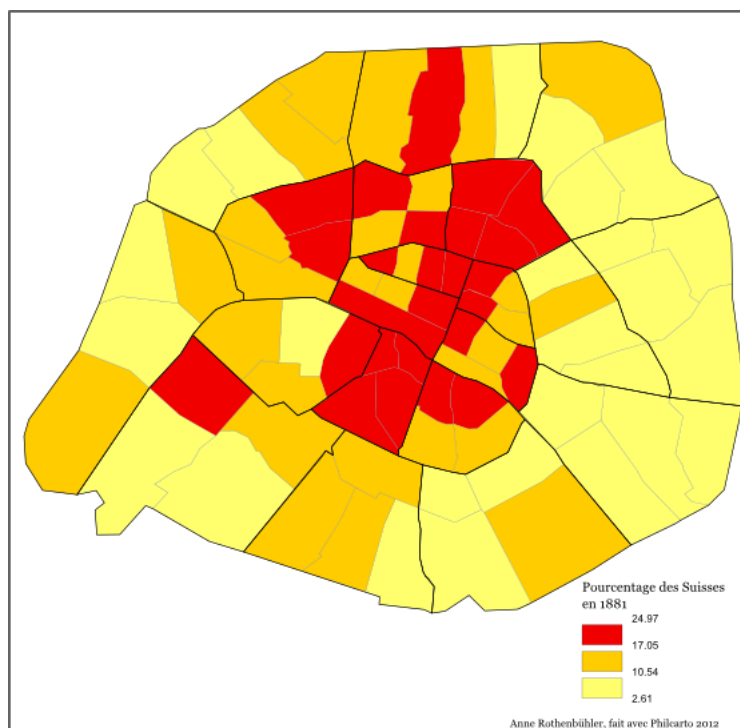


Fig. 43 – Pourcentage des Suisses par rapport à la population étrangère masculine totale, à l'échelle du quartier, en 1881⁴⁵⁹.

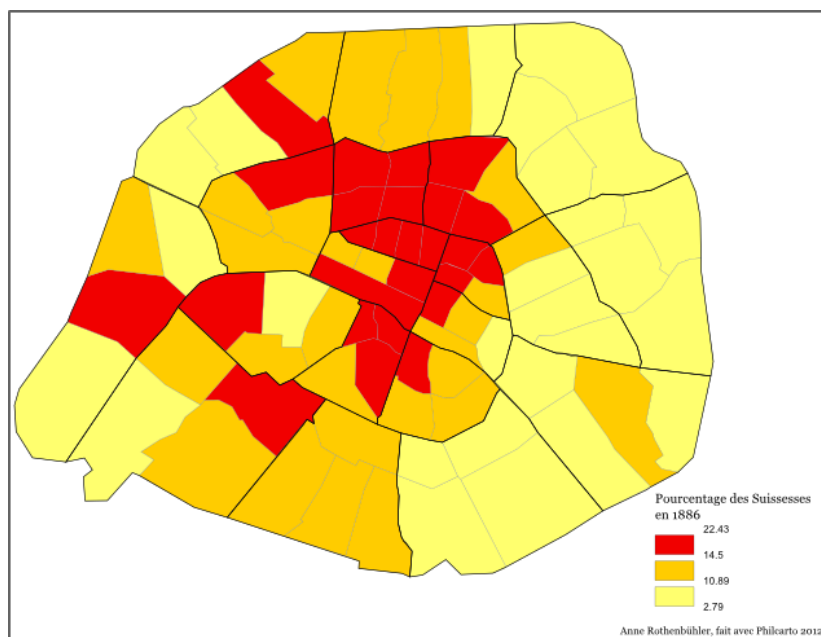


Fig. 44 – Pourcentage des Suissesses par rapport à la population étrangère féminine totale, à l'échelle du quartier, en 1886⁴⁶⁰.

⁴⁵⁹ *Idem.*

⁴⁶⁰ *Dénombrements de 1886 pour la ville de Paris*, p.256 et 258, Fp 11, INSEE.

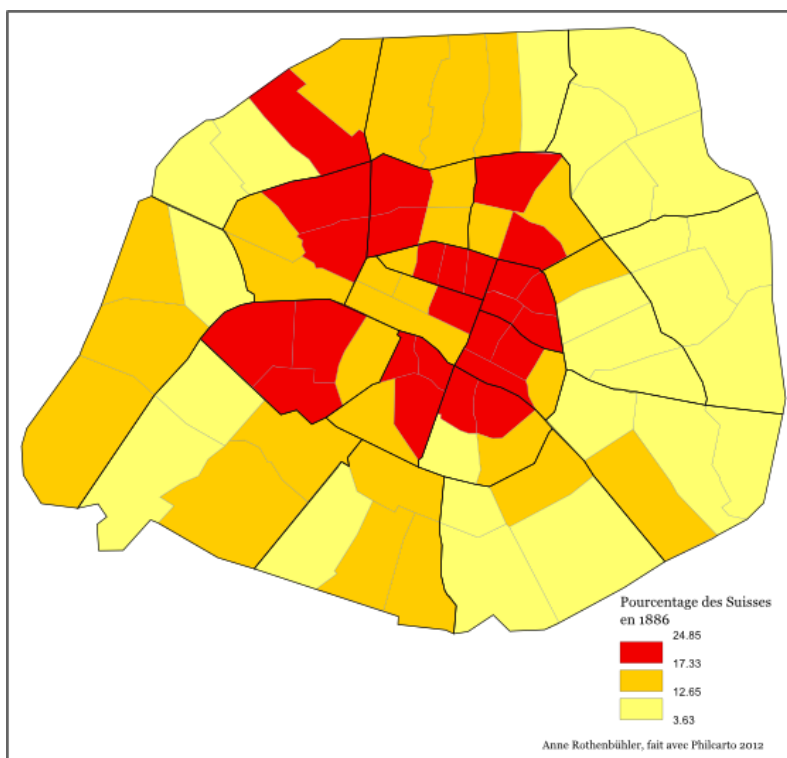


Fig. 45 – Pourcentage des Suisses par rapport à la population étrangère masculine totale, à l'échelle du quartier, en 1886⁴⁶¹.

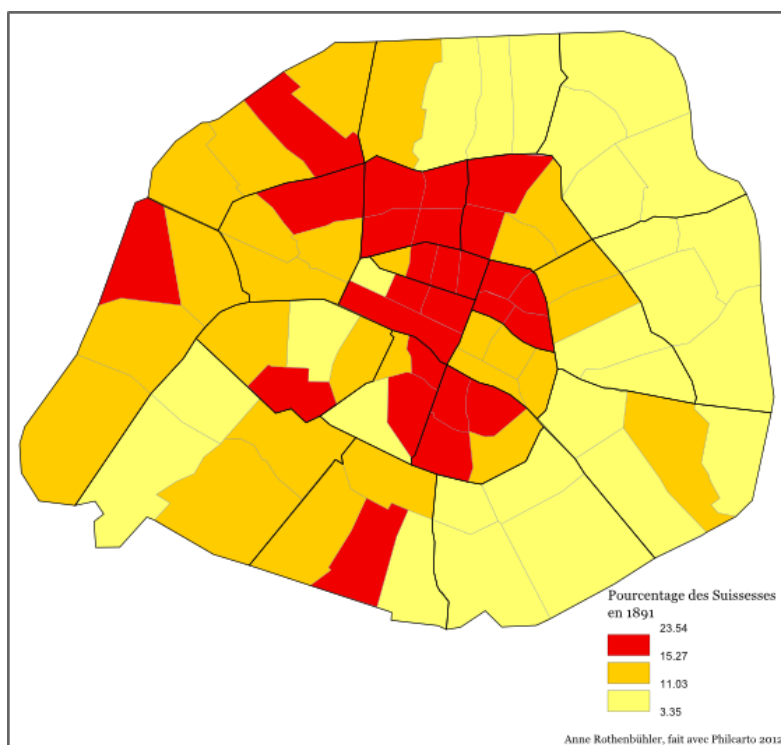


Fig. 46- Pourcentage des Suissesses par rapport à la population étrangère féminine totale, à l'échelle du quartier, en 1891⁴⁶².

⁴⁶¹ *Dénombrements de 1886 pour la ville de Paris*, p.256 et 258, Fp 11, INSEE.

⁴⁶² *Dénombrements de 1891 pour la ville de Paris*, p.644 et 646, Fp 11, INSEE.

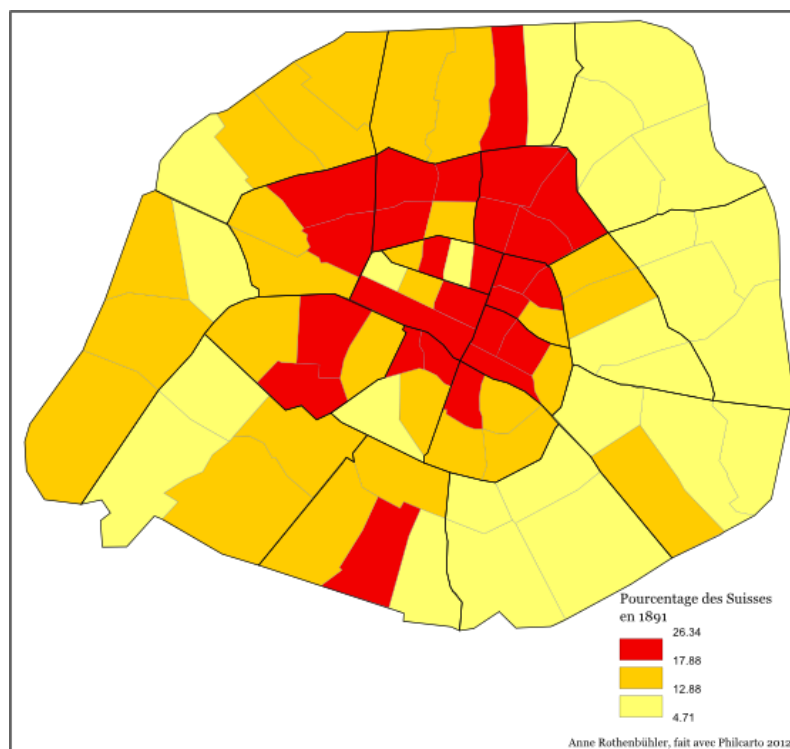


Fig. 47 – Pourcentage des Suisses par rapport à la population étrangère masculine totale, à l'échelle du quartier, en 1891⁴⁶³.

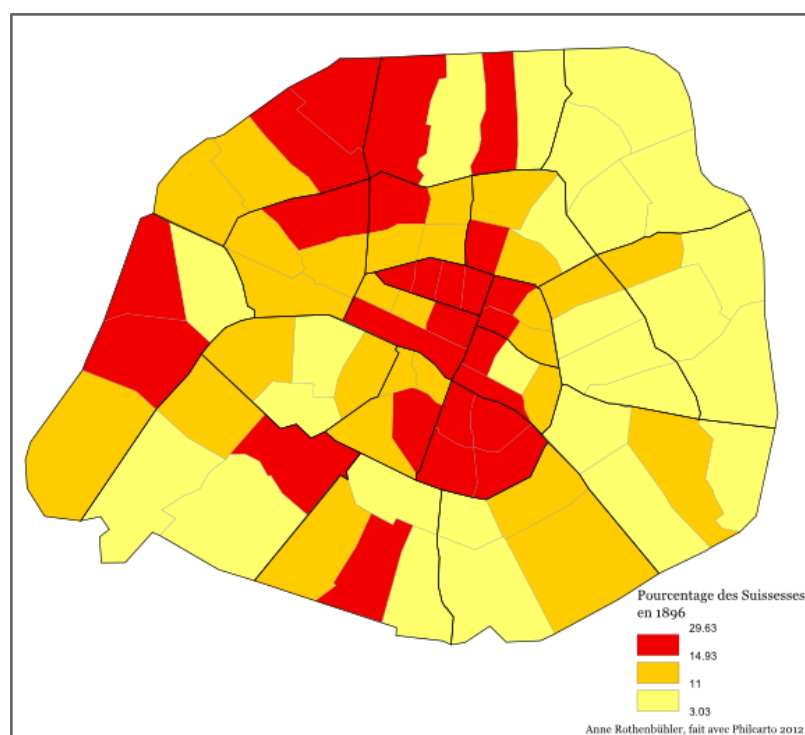


Fig. 48 – Pourcentage des Suissesses par rapport à la population étrangère féminine totale, à l'échelle du quartier en 1896⁴⁶⁴.

⁴⁶³ *Idem.*

⁴⁶⁴ *Dénombrements de 1896 pour la ville de Paris*, p.234 et 236, Fp 11, INSEE.

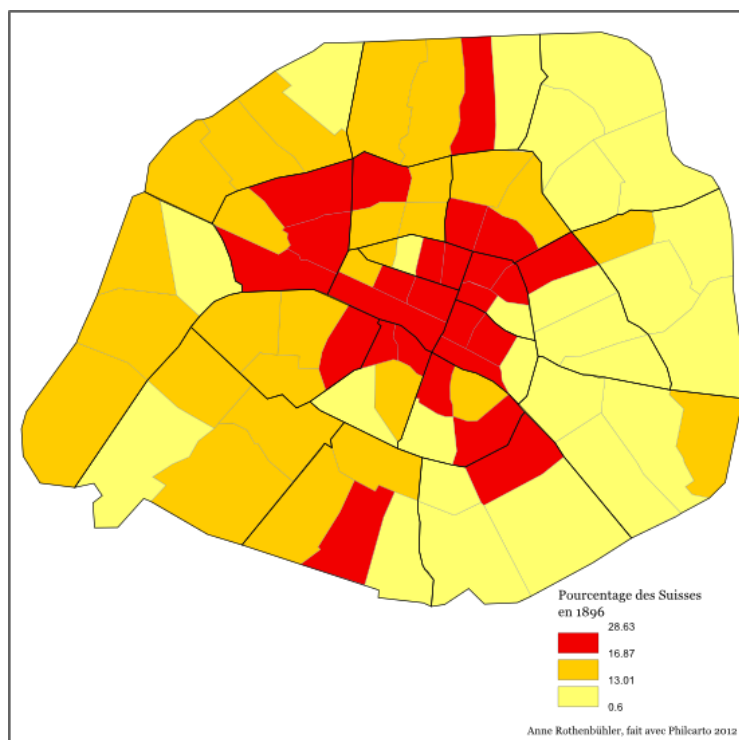


Fig. 49 – Pourcentage des Suisses par rapport à la population étrangère masculine totale, à l'échelle du quartier en 1896⁴⁶⁵.

La colonie helvétique se rassemble surtout dans le centre de la capitale même si certains quartiers périphériques sont fréquentés, comme ceux de Grandes Carrières ou Clignancourt (XVIII^e arrondissement), Porte Dauphine ou les Ternes (XVI^e), Auteuil (XVII^e). L'implantation est donc centrale et située principalement rive droite. Grossièrement, hommes et femmes partagent les mêmes espaces, mais une analyse plus précise fait poindre des différences. En effet, si les Suissesses sont moins nombreuses que leurs concitoyens, elles occupent tout de même des espaces spécifiques et ce, dès 1886, avec une présence féminine forte à la Porte de la Muette. Le phénomène s'accroît en 1891, où les quartiers de la Porte-Dauphine, de la Muette (XVI^e) et de la Plaine-Monceau (XVII^e arrondissements) sont davantage fréquentés par les femmes que par les hommes et ce durant toute la période. Par contre, hommes et femmes vivent ensemble dans le centre de Paris, comme par exemple dans les quartiers Saint Vincent de Paul, Hôpital Saint-Louis, Porte Saint-Martin (X^e) ou dans les quartiers de la Madeleine, de l'Europe et du Faubourg du Roule (VIII^e). La colonie helvétique se définit par une double césure : une d'ordre économique et l'autre sexuée. En effet, les Suisses se rencontrent dans des quartiers très différents d'un point de vue social, qui

⁴⁶⁵ *Idem.*

vont, toujours selon le classement de Bertillon, de « *luxueux* » à « *très pauvre* ». A cette différence d'ordre économique, s'ajoute une variable sexuée puisque certains quartiers sont surtout habités par des femmes.

Les sources étant lacunaires, il est difficile de retracer l'exact parcours dans la capitale parisienne des Helvètes, mais les archives des affaires étrangères à Berne donnent quelques indications. En effet, les Suisses demandant de l'aide à l'ambassadeur donnent souvent leur adresse et nous avons recueilli un petit échantillon d'une quarantaine de personnes entre 1880 et 1889, ces dates n'étant dictées que par la. Il faut cependant souligner certains risques inhérents à ce type de sources. Comme il s'agit de demandes de secours, la plupart des Suisses en détresse viennent des quartiers les plus pauvres de la capitale et ne sont donc pas représentatifs de toute la colonie. Sur quarante adresses, trois se situent en dehors de Paris, aux Batignolles⁴⁶⁶, à Montmartre⁴⁶⁷ et à Montrouge⁴⁶⁸ et deux n'ont pas pu être identifiées. Les trente-cinq personnes restantes sont dispersées dans tous les quartiers, sauf ceux du centre de la capitale (I^{er} arrondissement) et de l'Ouest parisien. Une petite majorité (cinq personnes) est implantée dans les quartiers de la Folie-Méricourt et Roquette (XI^e) qualifiés de « très pauvres » par Bertillon. C'est le cas de la veuve P. qui déclare avoir sept enfants, dont trois en bas âge, et qui loge rue St-Bernard⁴⁶⁹ ou de la veuve D., originaire du canton de Thurgovie (cela ne veut pas dire qu'elle soit forcément germanophone), et qui, à l'âge de 55 ans, exerce le métier de blanchisseuse afin de faire vivre ses deux filles⁴⁷⁰. Enfin, Maria M., originaire de Bâle, mère de trois grands enfants mariés à Berne, vit de remplacement, de ménage ou comme cuisinière au 113 rue de Montreuil⁴⁷¹.

Vie de quartiers. L'étude des représentations urbaines est au carrefour de l'histoire urbaine et des représentations. Par le biais des sources, il s'agit de reconstituer les comportements et les sensibilités collectives. L'histoire du voisinage s'intègre dans ce champ historiographique, avec la notion de domicile, comprise ici comme un lieu qui ne

⁴⁶⁶ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, Carton 226, Dossier 6 XII, *Secours*, 1889, AFS.

⁴⁶⁷ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, Carton 156, Dossier 6 IV, *Secours*, 1882, AFS.

⁴⁶⁸ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, Carton 139, Dossier 6 III *Secours*, 1880, AFS.

⁴⁶⁹ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, Carton 156, Dossier 6 IV, *Secours*, 1882, AFS.

⁴⁷⁰ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, Carton 203, Dossier 6 I, *Secours*, 1886, AFS.

⁴⁷¹ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, Carton 1219, Dossier 6, *Secours*, 1913, AFS.

vaut que par ses relations avec un espace social et géographique plus large. Antoine Prost, dans son étude de la rue de la Goutte-d'Or, a démontré tout l'intérêt d'une micro-échelle, celle de la rue, permettant de s'approcher au plus près de la vie quotidienne⁴⁷². Alain Faure a également largement contribué à l'histoire urbaine de Paris, en travaillant, notamment sur les questions du logement⁴⁷³ et des hébergements des migrants. Malheureusement, nos sources s'arrêtent à l'échelle du quartier et il n'est pas possible de reconstituer fidèlement le cadre de vie des Suissesses.

La sociologie urbaine permet de compléter notre approche. Cette science sociale voit la ville comme un enjeu de lutte. L'habitus, conceptualisé par Pierre Bourdieu, peut être en l'occurrence utilisé puisqu'il s'agit de mesurer le succès ou les échecs liés à la capacité qu'a la migrante de s'approprier l'espace, ce dernier étant considéré comme un vecteur de distinction sociale et de mobilité. Le quartier a également fait l'objet de nombreuses réflexions chez les sociologues, en tant qu'espace de sociabilité, mais aussi comme espace de travail et de famille⁴⁷⁴. L'étude d'une population migrante pose également la question de l'altérité urbaine et des rapports sociaux qui peuvent être initiés à la suite de l'identification comme « autre » d'une population⁴⁷⁵. Dans quelles conditions les Suissesses vivent-elles ? Quels espaces fréquentent-elles ?

Habiter la ville. S'intéresser à l'habitat revient à réfléchir sur les modalités d'accès au logement mais également sur les pratiques sociales, dont les relations de voisinage⁴⁷⁶. Mais la notion d'habiter sous-entend également un rôle actif. Un habitant est un acteur manifestant, en l'occurrence, la volonté de vivre en ville. Or, passé l'adresse, il est très difficile de savoir dans quel type de logement vivent nos Suissesses. Pourtant, trois lettres nous fournissent quelques indications. Comme tant d'autres, les plus pauvres se retrouvent dans un hôtel meublé. Ainsi, Rosine C. demande de l'aide à l'ambassadeur en décembre 1882. Elle et sa famille (son mari et un enfant en bas âge) vivent au sixième étage de l'Hôtel de Paris, situé dans le I^{er} arrondissement :

⁴⁷² Antoine Prost, « La rue de la Goutte-d'Or et la rue Plonceanu entre les deux guerres », in *Le Mouvement social*, janvier-mars 1998, n°182, Paris, Les Editions de l'Atelier, 1998, p.9-28.

⁴⁷³ Alain Faure, « Comment se logeait le peuple parisien à la Belle Epoque », in *Vingtième Siècle*, octobre-décembre 1999, n°64, p.41-52.

⁴⁷⁴ Cette approche du quartier est au coeur de la réflexion du sociologue Jean-Paul Burdi, *Le Soleil noir. Un quartier de St-Etienne, 1840-1940*, Lyon, PUL, 1989.

⁴⁷⁵ Jean-Pierre Hassoun, « Altérités urbaines », in *Genèse*, 2009, n°76, p.2.

⁴⁷⁶ Hélène Michel, « Habitants, habiter, habitat. Etat de la recherche depuis la fin des années 80 », in *Le Mouvement social*, janvier-mars 1998, n°182, Paris, Les Editions de l'Atelier, 1998, p.97-115. Voir également l'ensemble du n°182, *Le Mouvement social. L'habitat du peuple de Paris*.

« Voilà bientôt deux mois que mon mari est sans travail et on ne lui en présente pas avant huit à dix jours et d'ici là il nous faut vivre et payer quinze jours de loyer à notre propriétaire qui nous harcèle et menace chaque jours de nous mettre à la porte. »⁴⁷⁷

Il faut s'arrêter quelques instants sur cette spécificité de l'hôtel meublé parisien qui est un élément central dans la vie des migrantes, puisqu'il s'agit souvent du premier logement lors de l'arrivée à Paris, qu'on vienne de la province ou de l'étranger. Dans leur ouvrage, *Une chambre en ville*⁴⁷⁸, Alain Faure et Claire Lévy-Vroelant reviennent sur ce type d'habitat en étudiant les sources de la Préfecture de Police de Paris et les recensements. En effet, les hôtels meublés sont étroitement surveillés par la police parisienne qui, grâce aux registres tenus obligatoirement par les tenanciers, a une vue précise de la population qui y vit. La distinction entre hôtel meublé et les garnis se fait par le biais de la clientèle et de sa catégorie socio-économique. Les premiers logent une population plus aisée que les garnis⁴⁷⁹, privilégiés par les ouvriers. Le client d'un hôtel meublé se distingue par le fait qu'il vit dans un « logement » (une chambre meublée simplement) dont il possède la clé et dont il peut se considérer comme locataire. L'extrait de la lettre de Rosine C. confirme cette hypothèse, puisque sa description renvoie à des relations « classiques » entre locataires et propriétaires. Selon A. Faure, entre 6,8% et 9% de la population parisienne est logée en garnis⁴⁸⁰ ou en hôtel meublé. Ce type de logement représente, pour beaucoup, une première expérience de la vie citadine.

Mais l'hôtel meublé peut également avoir un rôle d'asile pour une domestique qui perd sa place :

« ...ma belle-sœur se plaint d'être obligée de loger dans un hôtel, qu'elle n'a point pu trouver de place, à peine à manger une fois par jour et presque à bout de tout argent. »⁴⁸¹

On voit, dans ces quelques lignes, la situation malheureuse de cette femme chez qui le logement est intimement lié à un manque d'argent et de nourriture.

⁴⁷⁷ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, Carton 151, Dossier 6 I, *Secours*, 1882, AFS.

⁴⁷⁸ Alain Faure, Claire Lévy-Vroelant, *Une chambre en ville, hôtels meublés et garnis à Paris 1860-1990*, Paris, Creaphis, 2007.

⁴⁷⁹ *Idem*, p.58.

⁴⁸⁰ *Idem*, p.36.

⁴⁸¹ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, Carton 211, dossier 6 III, *Secours*, 1883, AFS.

Or, pour le logeur, comme pour la Préfecture de Police de Paris, une femme vivant seule est soupçonnée de prostitution⁴⁸². C'est pourquoi les garnis (qui possèdent des entrées indépendantes, donc non contrôlables) n'acceptent pas de femmes, non seulement à cause de la peur du scandale, mais également par peur des impayés, la rétribution féminine étant précaire. A l'inverse, la chambre de l'hôtel meublé assure un minimum de contrôle social. Surtout, le logement en garni marque une certaine déchéance, ce qui explique les plaintes de la Suisseuse exprimées ci-dessus.

Parfois, la chambre meublée peut être également l'indice d'une certaine prospérité de la locataire. Ainsi, un membre de la Société Helvétique de Bienfaisance décrit le logement de Louise G. en 1886 : « *elle a un loyer de 200 fr., une chambre bien meublée [par ses soins].* »⁴⁸³. Il s'agit peut-être de ce qu'Alain Faure qualifie de logement nu, une pièce louée pour trois mois, ce qui situe ce type d'habitat en haut de l'échelle de l'hôtel meublé. En effet, plus la durée du contrat est courte (à la semaine ou même à la journée), plus la précarité des locataires est grande⁴⁸⁴.

Le manque de source ne permet pas une approche exhaustive du quotidien des Suisseuses et de leur condition de logement. N'a été traité ici que le cadre de vie de celles qui n'exercent pas le métier de domestique. En effet, le logement est intrinsèquement lié à cette profession, comme nous le verrons plus tard. Que retenir de ces conditions de logement qu'on devine entre les lignes des lettres de demande de secours ? Tout d'abord que les Suisses vivant dans des conditions difficiles se retrouvent, à l'instar de nombreux migrants, mais aussi des Parisiens, contraints de choisir un logement marqué par la précarité et la promiscuité : l'hôtel meublé ou le garni. Ces logements sont bien souvent la première expérience de la ville vécue par des migrants venant de province ou de l'étranger. Mais ce peut être aussi un élément sanctionnant une chute dans la pauvreté. Les sources montrent également que la chambre meublée est la solution choisie par beaucoup de femmes seules qui y trouvent non seulement un abri provisoire (qui peut durer), mais également un habitat qui les préserve des rumeurs de prostitution et protège leur réputation. L'honorabilité étant, comme nous le verrons plus tard, absolument nécessaire pour obtenir une aide des associations philanthropiques.

⁴⁸² Alain Faure, Claire Levy-Vroelant, *Une chambre en ville, hôtels meublés et garnis à Paris 1860-1990*, *op.cit.*, p.154.

⁴⁸³ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, Carton 203, Dossier 6 I, *Secours*, 1886, AFS.

⁴⁸⁴ Alain Faure, Claire Levy-Vroelant, *Ibidem*, p.114.

Sociabilité féminine. Le lien entre les femmes et la ville est un objet historiographique encore peu exploré en France. Dans ce domaine, les études anglo-saxonnes sont pionnières, comme c'est le cas pour Maureen A. Flanagan et son étude sur les femmes et la ville de Chicago : *Seeing with their heart, Chicago's women and the vision of the good city 1871-1933*⁴⁸⁵. L'auteur y développe la thèse selon laquelle, les femmes n'ont pas la même vision de la ville que les hommes. A la veille de la Première Guerre mondiale, la vie urbaine à Chicago fait l'objet de nombreux débats et les femmes, principalement par le biais d'associations philanthropiques, contribuent à la formation de l'espace public urbain. Or, le contexte en France est bien différent et les préoccupations des féministes françaises sont alors avant tout axées sur l'acquisition des droits politiques. En revanche, cet ouvrage permet de prendre conscience que les femmes ont une façon bien à elles de vivre la ville de par leurs activités et leurs sociabilités et quelle que soit la catégorie sociale à laquelle elles appartiennent. Il s'agit d'une problématique doublement intéressante non seulement par son aspect sexué mais qui peut être encore enrichie quand il s'agit de migrantes.

Or, s'il est une frustration dans ce travail de recherche, c'est qu'aucune des sources utilisées ne fait état du quotidien des Suissesses dans ce Paris de fin de siècle. Les demandes de secours sont orientées de telle façon qu'elles mettent l'accent sur l'extraordinaire, l'événement douloureux et non sur le journalier. Le but étant de demander une aide, les loisirs et les dépenses n'apparaissent pas dans les lettres. Et pourtant, cette question est fondamentale. La sociabilité à l'intérieur de la colonie helvétique faisant l'objet d'un prochain chapitre, nous avons choisi ici de questionner les sociabilités à l'intérieur du quartier. La localisation nous l'a appris, les Suisses, à l'inverse d'autres nationalités, ne se regroupent pas dans des arrondissements ou des quartiers précis. Il n'y a pas de « quartier suisse » dans Paris, même si le centre semble privilégié.

⁴⁸⁵Maureen A. Flanagan *Seeing with their heart, Chicago's women and the vision of the good city, 1871-1933*, Princeton University Press, 2002 .

Paris, capitale de l'immigration féminine ou bien des immigrations féminines ? En effet, s'il est un premier élément à retenir de cette réflexion, c'est la diversité des situations selon les colonies. L'étude sexuée de celles-ci permet une lecture nouvelle du phénomène migratoire à Paris marqué non seulement par une localisation nette de certains groupes de migrants mais aussi par des disparités importantes entre hommes et femmes. Suisses et Suissesses se retrouvent donc à la croisée de deux grands modèles : l'un, qui se distingue par un déséquilibre entre les deux sexes en faveur des hommes (c'est le cas des Italiens) et l'autre, où les femmes n'occupent pas les mêmes espaces que les hommes (les Allemandes servant ici de référence). Les Suissesses ont certes été, tout au long de la période étudiée, moins nombreuses que leurs concitoyens, et la plupart se sont installées dans les mêmes arrondissements que les hommes. Cependant, une partie non négligeable d'entre elles se retrouvent dans des espaces peu fréquentés par les hommes. Les variables étudiées jusqu'à présent (nombre, localisation) ne permettent pas d'expliquer ce constat. Il est temps alors d'introduire un dernier élément : les professions exercées par les Suissesses à Paris.

CHAPITRE 5. MIGRANTES AU TRAVAIL

Au-delà d'un aspect purement informatif, la profession exercée par les migrantes révèle non seulement le type de migrations dans lequel ces étrangères s'inscrivent, mais aussi leur niveau d'insertion dans la ville. En l'occurrence, il ne faut pas désolidariser ces femmes de leur environnement social dans lequel elles vivent. Produit d'une époque, d'un contexte, l'immigrée n'est pas un objet isolé. En retour, l'étude de cet environnement permet de mieux cerner sa sociabilité et son mode de vie. Comment ces femmes vivent-elle à Paris ? Comment les Suissesses s'insèrent-t-elles à l'intérieur de cet ensemble ? Peut-on parler d'une spécialisation du travail par nationalité ?

I. Travailler à Paris

Depuis quelques années, l'attention des historiens (et surtout des historiennes) de l'immigration s'est portée à la fois sur l'immigrée et son activité professionnelle, mais également sur les possibilités offertes par une profession de s'intégrer (ou non) à l'espace urbain. Provinciales ou étrangères, ces migrantes ont participé non seulement à la construction de ce creuset parisien mais également à la vie économique de la capitale française. Mains-d'œuvre indispensable, petites-mains laborieuses qui permirent à la Ville Lumière de fournir domestiques ou ouvrières. Où les femmes étrangères travaillent-elles ? Dans quelle mesure la profession exercée est-elle le résultat de ce statut de migrante ? Quel regard portent ces femmes sur leur emploi ?

A. La chambre, l'atelier et la rue : les espaces de travail des migrantes

Classer le travail des femmes. Le recensement de 1851⁴⁸⁶ est le premier à s'intéresser aux professions avec, pour particularité - et ce jusqu'à la Seconde Guerre mondiale - le fait que les travailleurs sont caractérisés par la nature du produit qu'ils fabriquent plutôt que par leur activité individuelle. Le recensement de ces professions dans le département de la Seine en 1891⁴⁸⁷ (notre source principale) est construit suivant trois logiques.

La première est la définition de l'activité divisée en neuf catégories principales : Agriculture, Industrie, Transports, Commerce, Force publique, Administration Publique, Professions libérales, Personnes vivant uniquement de leurs revenus et enfin les Individus non classés. Certaines divisions regroupent plusieurs sous-parties (l'Industrie en compte jusqu'à 16) avec, au total, plus de 239 professions répertoriées. La seconde logique prend en compte la nationalité et le genre des travailleurs : des colonnes distinguent les hommes et les femmes avec quatre nationalités : Allemands, Belges, Italiens, Suisses, représentant les colonies les plus nombreuses. Cependant, à l'inverse des dénombrements précédents (à l'échelle du quartier), les professions recensées en 1891 sont à l'échelle de l'arrondissement avec, pour corollaire, une précision moindre dans l'analyse.

La dernière logique qui procède à l'établissement de ces tableaux est celle du statut. C'est l'emploi et la place que le travailleur occupe dans son entreprise qui détermine sa position sociale. Des colonnes répertorient les patrons, les employés et les ouvriers dans un grand ensemble qui constitue le groupe « *des personnes vivant directement de la profession* »⁴⁸⁸. Les domestiques ne forment pas une catégorie professionnelle à part entière puisqu'ils n'interviennent que dans la dernière colonne des relevés consacrés aux populations vivant « *indirectement* » de chaque profession et ne sont donc pas considérés comme faisant partie de la population active⁴⁸⁹.

⁴⁸⁶ *Résultats statistiques du dénombrement de Paris et du département de la Seine*, Fp11, INSEE.

⁴⁸⁷ *Idem*.

⁴⁸⁸ Cf. *Annexe n°3* p. 412.

⁴⁸⁹ *Résultats statistiques du dénombrement de Paris et du département de la Seine*, *Ibidem*.

Le travail des femmes s'est longtemps heurté à un problème de définition et de catégorisation⁴⁹⁰. En effet, ces recensements engendrent certaines difficultés : la première est l'invisibilité des femmes aidant leur époux dans l'entreprise familiale, la deuxième l'impossibilité de distinguer, pour les étrangers, la répartition par sexe selon les professions, ce qui entraîne des imprécisions. Les observateurs sociaux de l'époque se sont certes penchés sur la condition des ouvrières en fabrique, mais peu ont étudié le travail féminin. C'est à une féministe allemande, Käthe Schirmacher, que l'on doit les deux études les plus instructives sur le travail féminin à Paris et en France. Née à Dantzig en 1865, dans une famille de marchands libéraux, elle a très tôt l'ambition d'être indépendante financièrement et de parcourir l'Europe. Dans les années 1880, elle poursuit des études à Paris et à Zurich tout en multipliant les contacts avec les mouvements féministes dont le *Women Congress* pour lequel elle travaille comme interprète. La décennie suivante marque le début d'un virage idéologique important : Käthe Schirmacher se détache peu à peu du mouvement socialiste pour se rapprocher d'une politique plus nationaliste et conservatrice vers 1914. Outre de nombreux ouvrages et articles féministes, cette intellectuelle a publié deux enquêtes précieuses pour notre sujet : *Le travail des femmes*, publié en France en 1902, qui, en s'appuyant sur le recensement professionnel de 1896, dresse un tableau des professions, des salaires et des conditions dans lesquelles les femmes les exercent. *La spécialisation du travail pour les étrangers à Paris en 1908* se base sur le recensement de 1901 et sur les nombreuses rencontres de l'auteur avec des membres des colonies belges, allemandes, suisses et italiennes :

« Pour obtenir la documentation nécessaire à mon sujet, je me suis adressée, en premier lieu, au service de statistique du ministère du travail ; en second lieu aux représentants officiels des colonies belges, allemandes, suisses et italiennes à Paris. Ceux-ci ont eu l'obligeance de me mettre en rapport avec les personnes les plus compétentes de leurs colonies. J'ai eu ainsi l'occasion de voir, dans les quatre colonies formant le sujet de mon étude, les consuls, les président de chambre de commerce, les prêtres, religieuses et pasteurs, les professions et instituteurs, les directeurs et directrices d'œuvres, soit laïques, soit religieuses, les présidents des syndicats professionnels et des sociétés de bienfaisance.»⁴⁹¹

⁴⁹⁰ Françoise Battagliola, *Histoire du travail des femmes*, Paris, La Découverte, 2000, p.15.

⁴⁹¹ Käthe Schirmacher, *La spécialisation du travail par nationalité à Paris*, Paris, Bibliothèque du musée social, 1908, p.1, D 1644, ISST.

Ce petit opuscule est ici une source de premier choix, puisque outre des analyses quantitatives, l'auteur transmet un riche panorama des différentes colonies étudiées émanant des acteurs de l'époque. Il s'agit pour l'auteur de s'interroger sur bon nombre de préjugés tenaces à l'époque : « *les immigrés prennent le travail des Français* », « *les immigrés font baisser le coût du travail* » et cherche à prouver qu'il n'en est rien. A ce titre, cette source peut être considérée comme la première étude sociologique sur l'immigration en France.

Si l'historiographie est entrée dans l'histoire des femmes par le travail à l'usine, il faut attendre plusieurs années avant que les chercheurs ne s'intéressent aux autres professions. Ainsi, la condition domestique a été l'objet en 1979 d'une vaste étude, encore peu discutée aujourd'hui, à savoir *La place des bonnes. La domesticité à Paris en 1900* d'Anne Martin-Fugier. Cette thématique du domestique est au cœur du *Servant Project* qui réunit plusieurs grandes universités européennes dans une perspective comparatiste et transnationale. Enfin, la synthèse de Sylvie Schweitzer, *Les femmes ont toujours travaillé* permet de remettre l'emploi féminin dans un temps long et de rendre visible ces femmes employées dans l'entreprise familiale. Le travail des migrantes a fait l'objet d'une publication dans le cadre du colloque organisé par Philippe Rygiel⁴⁹².

Les recensements, ainsi que l'enquête de Käthe Schirmacher, incitent à une approche comparatiste permettant de dégager les spécificités de l'immigration helvétique. Il ne s'agit pas ici d'une étude exhaustive du phénomène, mais d'un premier essai de synthèse : aussi pour les Allemands, Belges et Italiens, n'ont été pris en compte que les trois arrondissements qui comptent le plus de sujets de chaque nationalité. Les professions exercées par les Suissesses font l'objet d'une étude plus précise, avec l'analyse des résultats des sept arrondissements comptant le plus d'Helvètes. La profession est certes un bon indice du niveau d'insertion de ces femmes dans le maillage urbain, mais l'approche par l'intégration à la vie économique parisienne n'est pas à négliger.

Les ouvrières en chambre. C'est le perfectionnement de la machine à coudre qui va engendrer la multiplication des ouvrières en chambre, avec, pour corollaire, une

⁴⁹² Manuela Martini, Philippe Rygiel, *Genre et travail migrant, Mondes atlantiques, XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Publibook, 2009.

augmentation de la productivité. Quand une coususe fait vingt-cinq à trente points à la minute, la machine en fait 1000 et parfois 8000⁴⁹³, tout en favorisant dans le même temps, le travail à domicile. Le travail à domicile se différencie de l'atelier et de l'usine par le nombre de salariés : des dizaines et des milliers pour les deux derniers, moins d'une dizaine pour le premier, souvent membres de la même famille⁴⁹⁴. Les grands magasins comme le Bon Marché ou la Belle Jardinière ne fonctionnent que grâce à ce travail en chambre, complément indispensable des ateliers. Se met en place, un système dit en « cascade » : les grandes entreprises multiplient les fournisseurs qui eux-mêmes font appel à de nombreux sous-traitants. Or, la dénomination « *d'ouvrières en chambre* » n'apparaît pas tel quel dans le recensement de 1891. Dans la catégorie XIII, qui est celle de l'Industrie de l'habillement et de la toilette, on parle de « *Couturières, lingères, etc.* », mais il est impossible de connaître la part des femmes travaillant à domicile ou en atelier. En outre, la couture à domicile permet l'assemblage dans la ganterie, la chapellerie ou la cordonnerie, autant de spécialisations qui n'apparaissent pas dans le recensement pour Paris. Cependant, il est possible d'avoir une estimation de nombre de femmes concernées grâce au recensement de 1896. A cette date, 23% de la population active française dans le textile, est considérée comme « *Travailleur isolé-e* » dont 614.000 couturières⁴⁹⁵. Selon Sylvie Schweitzer, le travail en chambre concerne plus d'un million de femmes en France, les recensements restant très inégaux dans la comptabilité du travail clandestin⁴⁹⁶.

Dans le rapport de la *Commission d'enquête sur la situation des ouvrières et industries d'art*, publié en 1881, M. Crouvezier, représentant l'industrie de la broderie devant la commission, précise : « *Les ouvrières travaillent chez elles et non pas en atelier [...]* »⁴⁹⁷. L'appellation même « *d'ouvrières en chambre* » reflète deux réalités : la première renvoie au *sweating system* qui contraint la salariée à une cadence infernale pour une rémunération moindre. Les observateurs de l'époque, dont Käthe Schirmacher, dénoncent cette exploitation :

⁴⁹³ Sylvie Schweitzer, *Les femmes ont toujours travaillé*, op.cit., p.142.

⁴⁹⁴ Colette Avrane, *Ouvrières à domiciles. Le combat pour un salaire minimum sous la Troisième République*, Rennes, PUR, 2013, p.25.

⁴⁹⁵ *Idem.*, p.144.

⁴⁹⁶ Certains éléments de cette partie sont repris du travail de Sylvie Schweitzer sur les inspectrices du travail (à paraître). Avec la gracieuse autorisation de l'auteur.

⁴⁹⁷ Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts, *Commission d'enquête sur la situation des ouvriers et industries, 1881*, Paris, 1884, p.315, Gallica, BNF.

« Dans ce travail de la confection nous trouvons tous les degrés de l'exploitation jusqu'au sweating le plus éhonté. Tous les quartiers ouvriers de Paris sont le siège de ce sweating, Montmartre, Clignancourt, Montrouge, Plaisance, Charonne, La villette. Le travail en chambre est une triste industrie domestique. Comme il est naturel, la majorité de la main d'œuvre est française, et ce sont les ouvriers disqualifiés pour inconduite ou vice, les prolétaires non qualifiés, beaucoup de ménagères qui cherchent un salaire d'appoint, beaucoup de femmes sans métier et sans appui, beaucoup d'enfants aussi, qui, à la sueur de leur front, cousent ces vêtements anonymes. »⁴⁹⁸

L'autre réalité comprise dans l'expression « *En chambre* », détache l'ouvrière du monde de la fabrique et, selon les observateurs de l'époque, lui convient mieux puisqu'elle reste dans la sphère privée et peut concilier travail et famille. Les deux situations connaissent des périodes de chômage similaires. L'enquête de Du Maroussem pour l'Office du travail en 1910, *La petite industrie. Salaire et durée du travail. Le vêtement à Paris*⁴⁹⁹, permet de se faire une idée précise des périodes dites de « morte saison » entre les mois de janvier et février puis juillet et août. Cette précarité en atelier est démultipliée lorsque la production se fait à domicile. En effet, l'autre avantage de ces travailleuses « en chambre » est leur disponibilité et leur flexibilité, non seulement à l'année mais aussi au quotidien, ce sont d'authentiques prolétaires. C'est d'autant plus vrai que si la loi de 1892 proscriit le travail de nuit pour les femmes, c'est uniquement dans le cadre de l'usine. Le domicile est donc le lieu où les horaires ne comptent pas, permettant aux employeurs de contourner la législation. Dans son enquête, *Le travail des femmes en France*, Käthe Schirmacher dénonce déjà ces conditions :

« Selon l'enquête sur la durée du travail et les salaires dans l'industrie française (tome IV), la profession connaît deux morte-saisons : juin-septembre, janvier-mars. Par contre, en temps de presse, on fait 14h par jour sans repos du dimanche. [...] Dans l'atelier en chambre, l'air, en plus, est vicié par les émanations de cuisine qu'on y fait. »⁵⁰⁰

⁴⁹⁸ Käthe Schirmacher, *La spécialisation du travail par nationalité à Paris*, op.cit., p.70, D 1644, ISST.

⁴⁹⁹ Pierre du Maroussem, *La petite industrie. Salaire et durée du travail. Le vêtement à Paris*, publié par l'Office du travail, 1910, p.491, Gallica, BNF. Pierre du Maroussem a développé une méthode d'enquête basée sur la monographie de petites industries à partir de questionnaires standards. Cette vaste enquête commandée par le Ministère du commerce, de l'Industrie et des Colonies permet d'avoir une idée précise des différents secteurs de l'industrie parisienne.

⁵⁰⁰ Käthe Schirmacher, *Le travail des femmes en France*, Paris, Bibliothèque du musée social, 1902, p.345, Gallica, BNF.

Selon Sylvie Schweitzer, les inspectrices du travail peinent à mener des contrôles car les ateliers, qu'aucune indication extérieure ne signale, sont très difficiles à localiser⁵⁰¹.

Outre les ouvrières en chambre, le terme de « travailleuse à domicile » désigne également les couturières et les blanchisseuses et reflète une réalité socioprofessionnelle : celles qui figurent dans la catégorie « *Patrons* » sont peu nombreuses, à peine 16 Allemandes dans la section « *Couturières-lingères* » du VI^e arrondissement. La très grande majorité des femmes appartient à la catégorie des ouvrières, comme les Belges, dans le XVIII^e arrondissement, qui sont 1.772 à travailler dans l'industrie de l'habillement dont 538 couturières et 164 blanchisseuses⁵⁰². Elles sont tout aussi nombreuses dans le XIX^e et XX^e, avec respectivement 219 et 218 couturières recensées⁵⁰³. Käthe Schirmacher fait état de cette présence importante :

*« A côté des tailleurs étrangers qui travaillent dans la couture pour dames, il y a des couturières étrangères. Les Belges y sont particulièrement nombreuses de même que dans les modes. Mais elles ne paraissent pas se distinguer par une supériorité ou une spécialisation nationale marquée. »*⁵⁰⁴

Les Allemandes, plutôt regroupées dans le XVII^e arrondissement, comptent 126 couturières dans un ensemble qui regroupe 261 concitoyens, hommes et femmes, avec une présence importante de cordonniers. L'écart est manifeste avec les VI^e et XIII^e arrondissements où cette profession est peu représentée avec 16 et 19 personnes concernées⁵⁰⁵. Les Allemandes résidant dans ces espaces ne travaillent pas dans la mode mais dans des petites industries maniant le cuir ou le métal, comme la fabrique de boutons. Les Italiennes sont bien moins nombreuses : le nombre de femmes italiennes recensées en tant que couturières-lingères est faible dans les trois arrondissements, où pourtant, elles sont les plus nombreuses. Ainsi, pour les XIII^e, XIX^e et XX^e arrondissements, elles sont 63, 62 et 55⁵⁰⁶, c'est-à-dire 25% et 22% du total des étrangères dans ce secteur pour les XIII^e et XIX^e arrondissements, alors qu'elles ne sont

⁵⁰¹ Sylvie Schweitzer, *Les inspectrices du travail*, op.cit.

⁵⁰² *Résultats statistiques du dénombrement de Paris et du département de la Seine*, 1891, p.510, Fp11, INSEE.

⁵⁰³ *Idem*, p. 570 et 580.

⁵⁰⁴ Käthe Schirmacher, *Ibidem*. p. 69, D 1644, ISST.

⁵⁰⁵ *Dénombrement de la population pour la ville de Paris et le département de la Seine*, 1891, p.440, 510 et 550, Fp 11, INSEE.

⁵⁰⁶ *Dénombrement de la population pour la ville de Paris et le département de la Seine*, 1891, p.510, 570 et 580, Fp11, INSEE.

plus que 10% dans le XX^e. Ces petits effectifs sont remarqués par l'enquêtrice allemande : « *Dans toutes les industries parisiennes bien payées, nous ne trouvons que très peu d'Italiennes, les spécialités italiennes étant surtout des travaux d'hommes* »⁵⁰⁷.

C'est là une des premières différences notables entre Italiennes et Suissesses. En effet, ces dernières sont nombreuses dans l'industrie de l'habillement, même si des écarts notables existent entre les arrondissements. Si l'on prend l'exemple des « couturières-lingères », dans les I^{er}, II^e, III^e, XI^e et XVI^e arrondissements, leur nombre varie entre 26 et 50 personnes⁵⁰⁸. Elles sont 85 et 80, à travailler dans les X^e et XVII^e arrondissements, plus bourgeois, là où les couturières trouvent aisément du travail. Barbe S., qui, en 1883, demande du secours à l'ambassadeur suisse, exerce la profession de lingère dans le IX^e, tout en élevant sa fille⁵⁰⁹. Louise P. habite le même arrondissement et déclare être « *ouvrière en robe* »⁵¹⁰. Plus à l'Ouest, dans le XV^e, Justine B. réside « *chez un oncle* » et travaille comme couturière⁵¹¹. C'est également le cas d'Isaline H. née à Thielle dans le canton de Neuchâtel⁵¹² ou encore de Mathilde M. qui, à 44 ans, vit rue de Nemours dans le XI^e arrondissement⁵¹³. La formation de la clientèle a intéressé les enquêteurs pour la *Commission sur la petite industrie* qui ont déterminé l'importance des relations de voisinage, surtout dans les quartiers populaires : « *La formation des clientèles de quartier est développée par les relations de voisinage, l'échange de bons procédés entre les femmes des petits détaillants et la couturière.* »⁵¹⁴. Le fait que les migrantes soient nombreuses dans cette branche d'activité indique que bien qu'étrangères, elles ont pu s'insérer suffisamment dans la vie du quartier pour drainer une petite clientèle. Pour cela, la maîtrise des rudiments de la langue française et surtout du vocabulaire spécialisé de la couture est indispensable.

Mais les recensements ne sont que des études instantanées or, l'emploi au XIX^e, est marqué par l'instabilité. Il est rare, en effet, qu'on exerce un même métier durant toute sa vie, surtout si ce dernier demande peu de qualification. C'est le cas de Mme L,

⁵⁰⁷ Käthe Schirmacher, *La spécialisation du travail par nationalité à Paris, op.cit.*, p. 148, D 1644, ISST.

⁵⁰⁸ *Dénombrement de la population pour la ville de Paris et le département de la Seine*, 1891, p.390, 400, 410, 490 et 540, Fp11, INSEE.

⁵⁰⁹ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E22041 Paris, carton 166, Dossier 6 II, *Secours*, 1883, AFS.

⁵¹⁰ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, carton 139, Dossier 6 VIII, *Secours*, 1880, AFS.

⁵¹¹ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, carton 225, Dossier 6V, *Secours*, 1889, AFS.

⁵¹² Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, carton 219, Dossier 5 XV, *Secours*, 1888, AFS.

⁵¹³ *Feuilles de ménage* 1913, XI^e arrondissement, pile 7, cahier 2, D3M8, AP.

⁵¹⁴ Pierre du Maroussem, *La petite industrie. Salaire et durée du travail. Le vêtement à Paris, op.cit.*, p.420, Gallica, BNF.

30 ans née à Fleurier (toujours dans le canton de Neuchâtel) qui, suite à une maternité, souhaite abandonner son office de lingère pour devenir nourrice. Les nombreux effectifs ainsi que le caractère peu qualifié de ces emplois a pour conséquence des salaires très bas. Ce que les enquêteurs de l'époque appellent « *la petite couture* » se distingue par une rémunération se confondant avec le bénéfice (et rendant toute thésaurisation impossible) et qui ne permet de vivre « *qu'au jour le jour* »⁵¹⁵. Jenny D. témoigne de la précarité de sa profession dans une demande de secours adressée à l'ambassadeur de Suisse : « *Je suis ouvrière couturière gagnant bien juste de quoi me suffire* »⁵¹⁶. Selon l'enquête de Käthe Schirmacher, *Le travail des femmes en France*, « *Pour les salaires au maximum pour une ouvrière, 2 frs à 3 frs à Paris, au minimum 1 frs 85 ct par jour* »⁵¹⁷. Les ouvrières très qualifiées, fabriquant, par exemple, des fleurs artificielles, sont payées jusqu'à 6 frs par jour⁵¹⁸.

D'autres Suissesses sont employées dans le secteur de l'habillement, certes avec des effectifs plus modestes, mais de façon récurrente : il y a quelques modistes (12 dans le XVII^e⁵¹⁹), comme Ernestine S. venue de Genève, en quête de travail : « *Je suis modiste un enfant plus de travail à Genève* »⁵²⁰, ou Marie-Louise R. âgée de 23 ans et qui réside à Paris depuis cinq ans avant d'être arrêtée en 1888⁵²¹. Les blanchisseuses, comme la veuve D. qui à 55 ans vit dans le XI^e⁵²², ne sont guères nombreuses et ne dépassent pas 17 personnes dans le XVII^e arrondissement⁵²³. Dans ce secteur, aussi, l'activité ne semble pas définitive. Pour certaines, il ne s'agit que d'un travail d'appoint en attendant mieux :

« *J'ai dû renoncer à ce projet [marchande de pommes de terre frites] et continu à subsister jusqu'à ce jour avec le maigre*

⁵¹⁵ Pierre du Maroussem, *La petite industrie. Salaire et durée du travail. Le vêtement à Paris*, op.cit., p.420, Gallica, BNF, p. 490.

⁵¹⁶ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, carton 139, Dossier 6 III, *Secours*, 1880, AFS.

⁵¹⁷ Käthe Schirmacher, *Le travail des femmes en France*, op.cit., p.335, Gallica, BNF.

⁵¹⁸ Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts, *Commission d'enquête sur la situation des ouvriers et industries*, 1881, Paris, 1884, p.315, Gallica, BNF.

⁵¹⁹ *Résultats statistiques du dénombrement de Paris et du département de la Seine*, op.cit., p.550, Fp11, INSEE.

⁵²⁰ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, Carton 148, Dossier 6IV, *Secours*, 1881, AFS.

⁵²¹ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, Carton 219, Dossier 7 I, II, III, IV, *Arrestations*, 1888, AFS.

⁵²² Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, Carton 203, Dossier 6 I, *Secours*, 1886, AFS.

⁵²³ *Résultats statistiques du dénombrement de Paris et du département de la Seine*, op.cit., p.550, Fp11, INSEE.

salaires de quelques travaux de couture.»⁵²⁴

La couture est ici un dernier expédient avant la misère. En effet, les salaires sont bas :

« ...ces personnes charitables m'on donné ces jours-ci quelque chose à manger avec les quelques sous que j'ai gagné en cousant pour du monde compatissant à mes malheurs et peines. »⁵²⁵

Certes, il s'agit ici de demandes de secours et les solliciteuses ne déclarent pas toucher des salaires convenables mais, en toute objectivité, il est notable que les salaires pour quelques jupons reprisés ne sont guère élevés. Il ressort des sources que les travaux de couture ne sont que des revenus d'appoint qui, par leur nature même, n'apparaissent pas dans les recensements.

La confection de plume et de fleurs artificielles qui constituent la base de ce qu'on appelle « les articles de Paris » est également présente chez les Suissesses, intégrant celles-ci dans l'un des secteurs économiques les plus importants. Concentré dans le centre de Paris, ce commerce emploie une main-d'œuvre presque exclusivement féminine, qui travaille le plus souvent à domicile, aucune machine n'étant nécessaire⁵²⁶. Certes, les effectifs sont moindres, avec par exemple 9 migrantes dans le III^e, 7 dans le X^e et au maximum, 17 dans le XI^e⁵²⁷, mais il s'agit là d'une industrie originale.

Le travail à domicile touche de nombreuses femmes et les migrantes ne font pas exception. Le recensement permet de mettre en évidence des logiques internes à chaque colonie. Les Allemandes se distinguent par une présence plus importante dans la catégorie des « Patrons » que les autres migrantes qui sont, pour une écrasante majorité, des ouvrières. Les femmes belges sont extrêmement nombreuses dans le secteur de l'habillement et plus encore comme couturières-lingères. Cependant, le travail clandestin n'étant pas pris en compte par le recensement, ces résultats doivent être nuancés. En revanche, selon les chiffres officiels, les Italiennes sont peu

⁵²⁴ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, Carton 226, dossier 6 IX, *Secours*, 1886, AFS.

⁵²⁵ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, Carton 226, dossier 6 XII, *Secours*, 1881, AFS.

⁵²⁶ Voir à propos de cette industrie l'article de Claire Lemercier, « « Articles de Paris », Fabrique et institutions économiques à Paris au XIX^e siècle » in http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/10/61/61/PDF/fleurs_hal.pdf.

⁵²⁷ *Résultats statistiques du dénombrement de Paris et du département de la Seine, op.cit.*, p 410, 480 et 490, Fp11, INSEE.

nombreuses à travailler comme couturières. Les Suissesses, elles se trouvent dans une position semblable : les données n'indiquent pas des effectifs très élevés. Le croisement avec les demandes de secours montre bien que la couture est souvent un revenu d'appoint et donc impossible à discerner par le biais unique des recensements. Entre « faire quelques travaux de couture » et « être couturière », la distinction est bien souvent mince. Seul la régularité des travaux et de la clientèle peut s'avérer être un critère décisif. Outre des activités considérées, à l'époque, comme féminines, les migrantes s'investissent également dans la boutique et le commerce, aux côtés de leur époux ou en qualité d'employées.

B. Des professions mixtes

Le travail des femmes au sein des entreprises familiales n'est pas pris en compte par les enquêteurs. On ne peut s'en tenir qu'à des estimations et des évaluations, par nature imprécises. Cependant, il s'agit surtout de retenir en priorité, grâce aux dénombrements et aux informations livrées par Käthe Schirmacher, que les professions exercées par les migrantes sont pléthoriques et variées.

Dans la boutique. Dans le secteur de l'artisanat - très prisé par les immigrés qui peuvent s'installer en toute liberté⁵²⁸-, plus encore que dans le travail à domicile, retrouver les femmes est une gageure. En effet, d'après le recensement de 1891, les employées sont les seules à apparaître. Epouses, filles, mères ou sœurs travaillant dans le cadre familial, ne laissent aucune trace. Tout comme les travailleuses à domicile, les femmes d'artisans et de commerçants assument conjointement leur statut d'épouse, de mère et de travailleuse, la boutique permettant une surveillance des enfants tout en servant les clients. A l'instar du travail à domicile, et bien qu'indispensables dans l'entreprise, les femmes qui y travaillent ne bénéficient d'aucune formation⁵²⁹ mais elles sont là, dans la boutique, à tenir la caisse, ou derrière le comptoir. Dans son article sur l'épicerie parisienne, Alain Faure rappelle que « *la boutique est le lieu du rapport de*

⁵²⁸ Anne-Sophie Bruno, Claire Zalc, *Les Petites entreprises et petits entrepreneurs étrangers en France, 19^e-20^e siècles : actes des journées d'études des 23 et 24 octobre 2003*, Paris, Éditions Publibook, 2006.

⁵²⁹ Sylvie Schweitzer, *Les femmes ont toujours travaillé*, op.cit., p.156. Voir également la thèse de Claire Zalc, *Immigrants et indépendants, parcours et contraintes : les petits entrepreneurs étrangers dans le département de la Seine (1919-1939)*, sous la direction de Michel Lescure, 2002.

force » qui doit s'adapter à la clientèle populaire : des longues heures d'ouvertures (6h-22h) et du débit à très petit détail et bien entendu, le crédit au quotient⁵³⁰. Le secteur de la boutique ne représente pas une réalité homogène : du boulanger au marchand de vin en passant par l'hôtelier ou la marchande de quatre saisons, il est difficile de se frayer un chemin dans le labyrinthe des nomenclatures. Dans le XIII^e arrondissement, les Italiens sont une petite trentaine à se déclarer patron-marchands de vin⁵³¹, mais les Italiennes n'apparaissent pas. Ces débits de boisson sont innombrables dans le Paris d'alors : environ 350 000 en 1880⁵³². Mais là encore, le partage des tâches est de rigueur : l'homme au service, sa compagne à la cuisine. Les Belges sont également très présents(tes) dans ce domaine : dans le XVIII^e arrondissement, ils sont 50 patrons à tenir des estaminets et plus de 124 employés dans l'hôtellerie, dont quelques femmes⁵³³. A l'inverse, les Allemandes n'apparaissent pas dans ce secteur et leurs concitoyens sont peu représentés : 16 patrons dans le XVII^e⁵³⁴. En 1901, leur nombre semble augmenter. Selon Käthe Schirmacher, on dénombre 12.000 logeurs allemands à Paris⁵³⁵.

L'étude des professions exercées par la colonie helvétique (hommes et femmes) est à rebours de bien des clichés. Une industrie est liée à l'image des Suisses : le chocolat qui relève de la catégorie de la boulangerie : les Helvètes sont peu nombreux. La présence de la chocolaterie Borel et Kohler située à la Villette au 14 rue de Flandre⁵³⁶ laisse présager des effectifs nombreux, or dans les recensements, on ne dénombre que 2 chocolatiers suisses⁵³⁷ ; les raffineurs de sucre italiens ou allemands sont bien plus nombreux (159 et 88) que leurs homologues suisses qui sont à peine 11. On peut néanmoins noter la présence d'une ouvrière en pâtisserie-chocolaterie dans le I^{er} arrondissement⁵³⁸. La Veuve M. exerce la même profession dans le V^e

⁵³⁰ Alain Faure, « L'épicerie parisienne au XIX^e siècle ou la corporation éclatée » in *Le Mouvement Social*, n°108, 1979, p.117.

⁵³¹ *Résultats statistiques du dénombrement de Paris et du département de la Seine, op.cit.* p.514, Fp11, INSEE.

⁵³² Sylvie Schweitzer, *Ibidem.*, p.160.

⁵³³ *Idem*, p.564.

⁵³⁴ *Idem*.

⁵³⁵ Käthe Schirmacher, *La spécialisation du travail par nationalité à Paris, op.cit.*, p.117, D 1644, ISST.

⁵³⁶ Alfred Fierro, article « Chocolat », in *Histoire et dictionnaire de Paris*, Paris, coll. Bouquins, Robert Laffont, 1996, p.773. Cette chocolaterie a également, à la même époque, une usine dans les environs de Lausanne.

⁵³⁷ *Résultats statistiques du dénombrement de Paris et du département de la Seine, op.cit.*, p. 572, Fp11, INSEE.

⁵³⁸ *Résultats statistiques du dénombrement de Paris et du département de la Seine, op.cit.*, p.394, Fp11, INSEE.

arrondissement⁵³⁹. Selon l'enquête sur la petite industrie, Paris compte 1700 patrons boulangers pour 1600 patronnes ou femmes de boulangers⁵⁴⁰. En 1901, Suisses et Allemands sont nombreux à tenir des boulangeries, ces derniers se spécialisant « *dans le pain viennois* »⁵⁴¹. L'homme s'occupe du fournil alors que la femme est toujours présente dans la boutique, pesant le pain et assurant la vente, de 7 heures à 21h00, parfois même jusqu'à minuit, si la boulangerie se trouve à proximité de théâtres⁵⁴². Le magasin souvent une salle claire et propre propose trois types de produits, même dans certains quartiers populaires : des pâtisseries, des « viennois » et du gros pain⁵⁴³. Suisses et Suissesses sont très présents dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, le plus souvent comme employés. Ainsi on trouve jusqu'à 15 patrons, marchands de vin dans le II^e, 13 dans le XI^e. Beaucoup de Suissesses se placent comme cuisinières: on en dénombre 40 dans le II^e arrondissement⁵⁴⁴. Cette présence des femmes comme cuisinières est attestée par l'enquête publique sur la petite industrie :

*« La lutte des ouvriers et des ouvrières, ce que les ouvrages classiques du socialisme appellent « la lutte des sexes » sévit avec une intensité que les économistes ne sont pas seuls à connaître. Cuisiniers et cuisinières se disputent les demandes de travail et, malgré la supériorité reconnue aux premiers par les gourmets les plus émérites, malgré la résistance aux fatigues dont leur force physique permet de faire preuve, le succès s'est franchement décidé en faveur de leurs rivales. »*⁵⁴⁵

La supériorité des hommes (fondée à la fois sur le talent et la force) semble incontestable, mais l'enquête n'explique pas le succès des femmes comme cuisinières. Malheureusement, il est impossible d'après les sources de faire la différence entre celles qui travaillent dans un établissement public et celles travaillant pour des particuliers. Or, dans toutes les monographies consacrées aux cuisiniers, il n'est jamais fait mention de ces professionnelles, alors que leur présence est annoncée pléthorique. Ce n'est que dans la catégorie « Débits de vin, restaurants » que les femmes apparaissent. Dans ce

⁵³⁹ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, Carton 211, Dossier 6X, *Secours*, 1887, AFS.

⁵⁴⁰ Pierre du Maroussem, *La petite industrie. Salaire et durée du travail. L'alimentation à Paris*, op.cit., p.21.

⁵⁴¹ Käthe Schirmacher, *La spécialisation du travail par nationalité à Paris*, op.cit., p.102, D 1644, ISST.

⁵⁴² *Idem*, p.18 et 28.

⁵⁴³ *Idem*, p.18.

⁵⁴⁴ *Résultats statistiques du dénombrement de Paris et du département de la Seine*, op.cit., p.394, 404 et 494, Fp11, INSEE.

⁵⁴⁵ Pierre du Maroussem, *La petite industrie. Salaire et durée du travail. L'alimentation à Paris*, op.cit., p.134, Gallica, BNF.

secteur, hommes et femmes travaillent dans les mêmes conditions : « *Existence pénible. Cuisines mal installées, conditions hygiéniques déplorables ; la nourriture est fade et insuffisantes en raison du travail exigé.* ». Bien souvent la température dépasse les 40°C. Chez les marchands de vin et restaurants, la journée débute à 8h00 du matin, pour se terminer à 21h00. La présence des cuisinières s'explique par des salaires moindres que ceux des hommes. En témoigne la rémunération d'un cuisinier, chez un marchand de vin, qui gagne 100 à 140 frs par mois, alors qu'une femme touche 70 à 90 frs⁵⁴⁶.

S'il est un dernier secteur où les couples travaillent bien souvent ensemble, ce sont les concierges. On peut presque qualifier cette profession de traditionnelle ou d'une spécialisation nationale puisque « Suisses » est l'un des nombreux surnoms donnés aux concierges et ce dès l'époque moderne. En effet, déjà en 1762, à Grenelle, les Suisses représentent 19% de la population des concierges. Selon Louis-Sébastien Mercier dans son *Tableau de Paris*, « *Les Suisses se font à Paris portiers ou banquiers ; ces deux états leur plaisent* »⁵⁴⁷. Cependant, il semblerait que sous l'Ancien Régime, ils soient peu appréciés des autres domestiques, car très attachés à leurs prérogatives. Bien que Mercier leur reproche en outre de refuser de s'intégrer et de ne penser qu'au retour, en 1792, 60% d'entre eux sont à Paris depuis trente ou quarante ans, ce qui suppose un certain enracinement, même si les liens restent forts avec le pays de départ⁵⁴⁸. En 1891, le recensement dénombre 6 suisses exerçant la profession de concierge dans le I^{er}, dont une femme, 18 dans le III^e, 17 dans le X^e. Ils sont 19 dans le XI^e comme Jacques G. 66 ans qui est concierge tout comme son épouse Marthe âgée de 58 ans⁵⁴⁹ ; 18 dans le XVI^e et 24 dans le XVII^e⁵⁵⁰, bref plus d'une centaine. Dans le VIII^e, Charles S. 38 ans et sa femme, qui a 40 ans, sont tous les deux concierges rue Alfred de Vigny. Parfois, ce n'est que la femme qui est déclarée concierge comme Louisa A. (sans doute d'origine tessinoise) mariée à un Italien⁵⁵¹. Louise G., 47 ans en 1886, « *a longtemps été concierge* ». D'abord mariée à Frédéric d'A. dans le canton de Vaud, elle a ensuite vécu avec un cordonnier dont on ignore la nationalité⁵⁵². Si le métier est si recherché, c'est en

⁵⁴⁶ Pierre du Maroussem, *La petite industrie. Salaire et durée du travail. L'alimentation à Paris, op.cit.*, p.149 et 164, Gallica, BNF.

⁵⁴⁷ Cité par Jean-Louis Deaucourt, in *Premières loges. Paris et ses concierges au XIX^e siècle*. Paris, coll. Historique, Aubier, 1992, p.31.

⁵⁴⁸ *Idem*, p.32.

⁵⁴⁹ *Feuilles de ménage* 1913, XI^e arrondissement, pile 6, cahier n°3, D3M8, AP.

⁵⁵⁰ *Résultats statistiques du dénombrement de Paris et du département de la Seine*, p.396, 416, 486, 496, 566 et 576, Fp11, INSEE.

⁵⁵¹ *Feuilles de ménage* 1913, XI^e arrondissement, pile 34, cahier n°1, D3M8, AP.

⁵⁵² Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, Carton 203, Dossier 6I, *Secours*, 1913, AFS.

partie lié à l'avantage en nature que représente le logement, si exigü soit-il. Une petite annonce parue dans le journal de la colonie suisse *La Croix fédérale*, le dimanche 8 décembre 1889 l'atteste : « *Un ménage suisse sans enfant, désire trouver une place de concierge ou toute autre occupation. S'adresser sous initiale F.R au bureau du journal* »⁵⁵³. Bien souvent, c'est la solution la plus aisée pour que les couples restent ensemble.

Paris offre un marché du travail étendu avec de nombreuses possibilités pour les migrantes. Cependant, le degré d'insertion n'est pas le même si une femme travaille seule chez elle, en atelier ou avec des compatriotes. Il en est de même pour celles qui tiennent boutique avec leurs époux. L'Italienne aidant à l'épicerie, entourée de concitoyennes, s'insérera plus lentement qu'une employée dans un café ou un restaurant. De fait, outre l'espace habité et la présence d'une colonie structurée et regroupée, la profession exercée par les migrantes, et les relations avec le voisinage, qui en découle, permet de mesurer l'insertion de ces femmes dans la capitale française.

Métiers d'hommes. Dans les arrondissements sélectionnés, il apparaît une majorité des hommes sont employés dans le commerce, la banque, la comptabilité. Ces catégories professionnelles additionnées, ils sont 28 dans le I^{er}, 34 dans le II^e et 309 dans le X^e⁵⁵⁴. Comment expliquer un tel effectif ? Tout d'abord, par le profil de l'arrondissement qui compte de nombreuses boutiques et succursales de bureaux. L'autre raison est la réputation des Suisses qui sont renommés comme sérieux et qualifiés. C'est le cas de Charles A. qui a 23 ans lorsqu'il arrive à Paris en 1882. Pendant trois ans, il a été employé « *dans une maison de Turin où [il] était chargé de la correspondance en français, italiens, allemand et espagnol ainsi que de la comptabilité.* »⁵⁵⁵. Si Edouard S. un employé de 23 ans originaire de Zurich prend contact avec l'ambassade, c'est parce qu'il a été arrêté pour une raison qui demeure inconnue⁵⁵⁶. Max R. est, quant à lui caissier, et à 25 ans vit dans le quartier de la Madeleine⁵⁵⁷. Frédéric W est un employé de commerce de 32 ans. Marié à Emma, une jeune femme de 28 ans, ils ont trois

⁵⁵³ *La Croix fédérale*, du 8 décembre 1889, MICRO D 711 1, BNF.

⁵⁵⁴ *Résultats statistiques du dénombrement de Paris et du département de la Seine, op.cit.*, p.392-394, 402-404, 482-484, Fp11, INSEE.

⁵⁵⁵ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, carton 156, Dossier 6IV, *Secours*, 1882, AFS.

⁵⁵⁶ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, carton 156, Dossier 7, *Arrestations*, 1882, AFS.

⁵⁵⁷ *Feuilles de ménage*, 1913, carton 14, cahier n°20, D3M8, AP.

enfants : Frédéric, 4 ans, Olga-Louise 3 ans et la petite Anna qui a tout juste 5 mois en 1913⁵⁵⁸.

En 1901, les Suisses sont également présents dans l'hôtellerie. Sans donner de chiffre précis, Käthe Schirmacher l'explique :

« Il y avait, dans le monde, deux catégories d'étrangers qui, par des aptitudes naturelles, étaient appelés à se partager la spécialité : les Allemands et les Suisses allemands. Sachant, de par leur naissance, une des langues étrangères requises (l'allemand), possédant (les Suisses allemands du moins) très suffisamment le français, disposés, tous deux, à se déplacer pour acquérir ce qui leur manque encore, c'est-à-dire la langue anglaise, [...] d'ailleurs organisateurs et administrateurs consciencieux, patients, tenaces et disposés à être très polis avec la clientèle (le Français les qualifie volontiers de « serviles », « d'obséquieux »), Allemands et Suisses se sont fait une spécialité reconnue dans l'industrie des hôtels. »⁵⁵⁹

Cependant, une certaine tradition est respectée, puisque selon la féministe allemande, le Suisse est souvent concierge dans les grands hôtels : *« Le Suisse est-il préférable comme concierge parce qu'il possède mieux le français, nous ne nous chargeons pas de trancher la question. »⁵⁶⁰*. En enquêtrice scrupuleuse, M^{lle} Schirmacher cite ses sources :

« Voici l'écho des différents sons de cloche que nous avons entendu : Un Français déclarait que ses compatriotes ne « s'avilissaient pas comme les étrangers ». Les Suisses déclaraient que les Allemands étaient « plus souples ». Et les Allemands affirmaient que c'était « une question de bureau de placement » : le « vestibule » rapportant les plus gros pourboires, l'union professionnelle, d'origine suisse, à les en croire, le réservait de préférence aux Suisses. »⁵⁶¹

Il aurait été intéressant d'étudier plus précisément cette « union professionnelle d'origine suisse », mais elle n'est mentionnée dans aucune archive consultée à ce jour. Cette prépondérance du petit employé ne se retrouve pas dans les autres colonies étrangères jusqu'en 1901 où les Allemands deviennent nombreux, avec 3.900 personnes⁵⁶² :

⁵⁵⁸ Feuilles de ménage, 1913, carton 14, pile 17, cahier n°2, D3M8, AP.

⁵⁵⁹ Käthe Schirmacher, *La spécialisation du travail par nationalité à Paris, op.cit.*, p.106, D 1644, ISST.

⁵⁶⁰ *Idem*, p.107.

⁵⁶¹ *Idem*.

⁵⁶² Käthe Schirmacher, *La spécialisation du travail par nationalité à Paris, op.cit.*, p.110, D 1644, ISST.

*« En 1901, les Allemands avec 3.900 personnes, employées dans les divers commerces, possédaient la colonie commerciale la plus importante de Paris.[...] L'employé allemand débute généralement chez des compatriotes. Les salaires sont, selon la maison et les services rendus, de 100 à 500 francs par mois. »*⁵⁶³

Ce n'est pas le cas des Belges qui arrivent derrière les Suissesses et les Allemands :

*« Cela tient au fait que le Belge, ne parlant que français ou flamand, n'offre pas comme employé de bureau, la même utilité, au point de vue des langues, que l'Allemand ou le Suisse, qui savent toujours, au moins, une langue étrangère. »*⁵⁶⁴

De nombreux Belges sont ouvriers dans l'industrie comme « fabricants d'objets en métal », surtout dans le XX^e arrondissement où ils sont 240⁵⁶⁵. Mais ils sont bien plus nombreux à être « journaliers », la dernière catégorie de la grille des professions, puisque celui (ou celle) qui pratique ce métier n'a plus que la force de ses bras à vendre et pour un salaire très médiocre. Käthe Schirmacher s'en émeut : *« Les salaires dans le bâtiment à Paris, sont, pour les ouvriers, de 6 à 8 francs pour 10 heures de travail. Les étrangers généralement ne travaillent pas à meilleur compte à Paris ; si cela arrive dans des cas isolés, la différence est minime, 0,05 l'heure [...] »*⁵⁶⁶. On les appelle couramment des hommes de peine ou trimards (du verbe trimer qui signifie travailler durement). Les Belges travaillant dans ce secteur, véhiculent une image nuancée selon un sergent de ville interrogé par notre enquêtrice :

*« Ah, les Belges ! Et bien, ce sont de braves gens, de bons ouvriers, tranquilles, pas raisonneurs, pas querelleurs, pas des galvaudeurs, mais poivrots. Alors, on les ramène chez eux, on les met dans le corridor, et le copain, les montent dans leur chambrette. »*⁵⁶⁷

A travers ce témoignage, c'est un pan du quotidien de ces hommes qui se dévoile : le travail harassant, les sorties entre compatriotes, le logement, sans doute, dans des dortoirs ou des hôtels garnis. Dans le XIX^e, 149 Belges travaillent comme terrassiers ;

⁵⁶³ *Idem.*

⁵⁶⁴ *Idem*, p.75.

⁵⁶⁵ *Résultats statistiques du dénombrement de Paris et du département de la Seine, op.cit.*, p.578, Fp11, INSEE.

⁵⁶⁶ Käthe Schirmacher, *Ibidem*, p.50.

⁵⁶⁷ *Idem.*

dans le XX^e, ils sont 376, alors que les Italiens sont 142 dans le même arrondissement⁵⁶⁸. L'enquêtrice allemande précise : « *En 1901, les terrassements et la maçonnerie occupaient environ 600 Italiens [...]* »⁵⁶⁹. C'est également dans cette catégorie que l'on trouve le plus de Suisses italiens :

*« Ils sont de préférence : cuisiniers, pâtissiers, confiseurs-glaciers, marchands de marrons, fumistes, peintres en bâtiment, terrassier. [...] Les Suisses italiens, nous l'avons déjà dit, constituent surtout la colonie suisse ouvrière ; les Suisses allemands fournissent le plus d'employés, les Suisses français dominant dans la banque et les professions libérales. »*⁵⁷⁰

Ces métiers d'hommes permettent d'avoir un panorama des possibilités professionnelles qui s'offrent aux migrants. Mais, selon les nationalités, des parcours se font jour. Pour Käthe Schirmacher, deux catégories se font face : « *L'immense majorité des immigrants cherche à Paris un gain immédiat et supérieur au gain qu'offrirait leur pays d'origine. D'autres, [sont] venus surtout pour apprendre (volontaires)* »⁵⁷¹. Allemands et Suisses seraient plus présents dans le secteur tertiaire, alors qu'Italiens et Belges sont nombreux dans le bâtiment ou comme ouvriers. Cette partition s'explique avant tout par le degré de qualification et, pour l'enquêtrice allemande, par le maniement des langues étrangères.

Travailler à Paris n'est pas que l'affaire des bonnes-à-tout-faire étrangères, puisque la capitale française offre une grande variété de professions, mais pas forcément de statut. Allemandes et Italiennes sont peu nombreuses dans les catégories citées plus haut. En effet, ces dernières, rassemblées dans les mêmes quartiers que leurs concitoyens, travaillent, pour la plupart, dans la boutique familiale ou restent au foyer. Les Belges intègrent en masse les différents secteurs du travail dit féminin comme couturières ou blanchisseuses marquant ainsi leur intégration dans une migration où les deux membres du couple ont chacun une activité rémunérée. Le fait que les migrantes belges apparaissent dans deux espaces distincts s'explique par le rapport qu'elles entretiennent avec les hommes de la colonie ; les femmes mariées travaillant à la

⁵⁶⁸ *Résultats statistiques du dénombrement de Paris et du département de la Seine, op.cit., p.568-578, Fp11, INSEE.*

⁵⁶⁹ Käthe Schirmacher, *La spécialisation du travail par nationalité à Paris, op.cit., p.133, D 1644, ISST.*

⁵⁷⁰ *Idem, p.127.*

⁵⁷¹ *Idem, p.34.*

journée, comme blanchisseuses par exemple, dans les mêmes quartiers que les hommes. Les Suissesses se situent dans un entre-deux. Elles sont présentes dans le secteur secondaire, mais avec des effectifs moins importants. Comme les Allemandes, c'est dans la domesticité qu'elles sont les plus nombreuses. Or, la profession exercée par les migrantes détermine, non seulement les relations entretenues par elles avec les hommes de leur colonie, mais également leur localisation dans la capitale française, étudiée au chapitre précédent.

II. De la condition domestique

Bécassine, Elisa, Julie et Clémence⁵⁷² ne sont que des prénoms (parfois même des prénoms imposés par l'employeur), leur patronyme a été rogné et elles n'ont pas droit au titre de « mademoiselle ». « Elles », ce sont les domestiques, bonnes d'enfants, bonnes-à-tout-faire, filles ou femmes de chambre qui sont des milliers à Paris. Hommes et femmes, ils sont, sans distinction de nationalité, 195.438 à travailler dans ce secteur dans la capitale française en 1896⁵⁷³. Les femmes forment le gros du contingent : entre 1896 et 1906 : 14.056 d'entre elles travaillent dans la profession contre seulement 834 hommes. Beaucoup viennent à Paris dans l'espoir de ramasser au plus vite un petit pécule. La condition de domestique permettant la thésaurisation, les servantes étant nourries, logées, parfois blanchies et payées. L'attraction parisienne s'explique également par la promotion que la capitale française représente pour les jeunes filles exerçant en province ou à l'étranger, mais également par un marché du travail extrêmement favorable à cette profession. En effet, Paris étant un espace où la densité de gens riches est importante, le bassin de recrutement des domestiques suit la même courbe de croissance. Dans ce contexte, ce que Bourdieu appelle la lutte pour la distinction atteint une intensité rare. Selon le sociologue, la distinction est liée au poids du capital économique, de celui du capital culturel mais aussi de la trajectoire sociale de

⁵⁷² Domestiques héroïnes de romans publiés entre le XIX^e et le XX^e siècle : Bécassine est l'héroïne éponyme d'une série racontant les mésaventures d'une bonne bretonne, Elisa est la bonne qui s'occupe de Camille et de Madeleine dans les *Petites filles modèles* de la Comtesse de Ségur et Julie et Clémence sont bonnes-à-tout-faire dans le roman d'Emile Zola, *Pot-Bouille*. Même si les héroïnes appartiennent à des générations différentes, le modèle de la domestique, lui, ne varie guère.

⁵⁷³ Anne MARTIN-FUGIER, *La place des bonnes. La domesticité féminine à Paris en 1900*, op.cit., p. 26.

l'individu. Cette lutte pour la distinction varie en fonction de l'ancienneté de la fréquentation des gens, objets ou lieux distingués ; ceux venant d'y accéder, les parvenus, entretiennent un rapport plus crispé à la culture et aux codes en vigueur dans la classe sociale dont ils font partis⁵⁷⁴. Ainsi, la petite bourgeoisie de la seconde moitié du XIX^e siècle, cherche, par le biais d'une domestique à demeure, à se distinguer de la classe ouvrière et à être reconnue par la haute bourgeoisie et l'aristocratie. Quel est le poids des migrantes dans la domesticité ? Quelles sont les nationalités les plus concernées ? Quelles sont les spécificités de la condition domestique ?

A. La réputation. Un critère de distinction sur un marché du travail tendu

Dresser un panorama complet de la domesticité parisienne à la fin du XIX^e et de l'insertion des migrantes dans ce vaste ensemble, s'avère complexe. Cependant, les sources administratives (comme les recensements), littéraires ou encore associatives permettent une connaissance fine de ce milieu. L'historiographie a largement étudié le sujet à partir des travaux d'Anne Martin-Fugier qui considère les bonnes-à-tout-faire du siècle dernier, comme les ancêtres des femmes au foyer⁵⁷⁵.

Ce développement a un double objectif : cerner l'importance numérique des migrantes dans cette profession, tout en étudiant l'insertion des migrantes dans le marché du travail parisien sous un angle inédit, celui de la réputation.

Effectifs et localisations. La branche domestique semble être un secteur de recrutement important chez les femmes immigrées. Selon Käthe Schirmacher :

« L'immigration étrangère féminine pour le service domestique à Paris, est, de toutes, la plus considérable. La Parisienne-née est tout à fait réfractaire à ce genre de travail ; elle se fait couturière, modiste, institutrice, artiste lyrique ou dramatique, mais point domestique L'immigration provinciale n'arrive pas à satisfaire la demande de bonnes, cuisinières, femmes de chambre. Aussi le pays des domestiques stylés (Angleterre) et les pays où l'ancienne ménagère est encore un idéal,

⁵⁷⁴ Pierre Bourdieu, *La Distinction. Critique sociale du jugement*, op.cit., p. 298.

⁵⁷⁵ Anne Martin-Fugier, *La place des bonnes. La domesticité féminine à Paris en 1900*, op.cit., p.335.

s'empressent-ils d'offrir la main d'œuvre féminine qui manque ; elle vient surtout d'Allemagne, de Suisse et de Belgique »⁵⁷⁶

La féministe allemande analyse ici finement l'une des constantes de l'histoire de l'immigration : l'insertion des immigrées dans des professions délaissées par les natifs. *Le Journal des gens de maison* corrobore cet état de fait : les bonnes « s'enlèvent comme du pain chaud, le syndicat n'en fournit pas le dixième de ce qui lui est demandé »⁵⁷⁷ ; la profession de domestique est en crise. La figure 50 synthétise le nombre de domestiques étrangers dans certains arrondissements (n'ont été pris en compte que les arrondissements comptant plus de 200 domestiques pour chaque nationalité, afin d'offrir une meilleure lecture) et vérifie les propos de l'enquêtrice. Deux informations retiennent notre attention : le nombre de domestiques par colonie et les arrondissements où ce personnel est le plus nombreux.

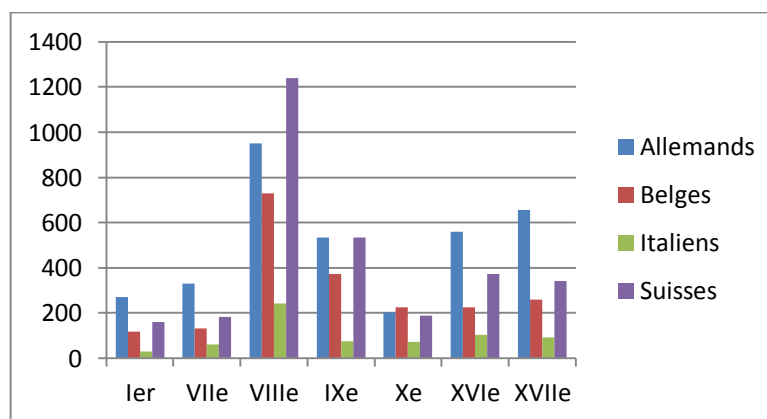


Fig. 50 – Domestiques étrangers dans une sélection d'arrondissements en 1891⁵⁷⁸.

Sans surprise, ce sont les arrondissements bien souvent les plus riches (VIII^e, IX^e, XVI^e et XVII^e), qui enregistrent les effectifs les plus élevés. Cependant, des différences sociales entre ces espaces existent. Alors que le VIII^e arrondissement concentre une majorité de quartiers insérés dans la catégorie « *luxe* », ceux du XVII^e varient de « *riches* » à « *luxe* ». Dans le IX^e, certains quartiers comme Rochechouart sont désignés comme simplement « *aisés* ». Certes la différence peut paraître mince, mais elle a toute son importance, puisque les postes de domestique varient d'un quartier à l'autre suivant l'aisance de ses employeurs. Bien qu'en net recul, les grandes familles de l'aristocratie

⁵⁷⁶ Käthe Schirmacher, *La spécialisation du travail par nationalité à Paris, op.cit.*, p.73, D 1644, ISST.

⁵⁷⁷ *Le Journal des gens de maison*, du 8 septembre 1908, cité par Anne Martin-Fugier in, *La place des bonnes, op.cit.*, p.33.

⁵⁷⁸ *Résultats statistiques du dénombrement de Paris et du département de la Seine, op.cit.*, Fp11, INSEE.

et de la bourgeoisie d'affaire, entretiennent une domesticité nombreuse répartie entre le service de maison et le service personnel. Ce dernier regroupe les domestiques attachés à la personne comme les valets, les femmes de chambre, les bonnes d'enfants, alors que le service de maison divise le personnel par secteur : cuisinière, cochers⁵⁷⁹. A l'inverse, les petits bourgeois du IX^e n'auront qu'une seule domestique, une bonne-à-tout-faire qui, comme son nom l'indique, occupe, au fil de la journée, les différents postes. Femme de chambre le matin, cuisinière à midi, blanchisseuse, couturière, bonne d'enfant les après-midi.

La figure 50 permet également l'étude de la présence des migrantes étrangères dans ce secteur professionnel. Au total, hommes et femmes sont extrêmement nombreux, 11.726. Les Allemandes qui, jusque-là, ne s'étaient distinguées dans aucune profession, sont ici surexposées (les Allemands sont 932 à exercer dans le VIII^e arrondissement) sur 3.322 femmes domestiques. Le déséquilibre numérique en faveur des femmes, traduit le fait que ce sont surtout des Allemandes qui sont domestiques. Les Suissesses arrivent juste derrière, sauf dans le VIII^e où elles représentent le principal groupe étranger. C'est également dans cet arrondissement que la tendance générale de cette colonie se renverse puisque les femmes y sont plus représentées que les hommes. Les Belges ne sont pas les plus nombreuses, puisqu'elles sont 2.649 et se répartissent dans les mêmes arrondissements que les Allemandes ou les Suissesses. Cette présence numérique plus faible s'explique par la migration familiale qui caractérise les Belges. En effet, le rapport entre les sexes dans cette colonie est équilibré. Or, la profession de domestique est, bien souvent, le fait de personnes célibataires, les ménages de domestiques, suscitant la méfiance, car se pose la question de l'enfant, déjà présent ou à venir mais aussi la question de l'autorité : à qui la domestique est-elle soumise ? A son mari ou à son employeur ?

Un autre critère plus impalpable est la représentation que se font les Parisiens des Belges. Ceux-ci, souvent cantonnés dans des emplois de chiffonnier, ont une image dévalorisée⁵⁸⁰. Difficile pour eux de trouver alors un emploi dans des secteurs plus honorables. Les Italiens sont également très peu présents dans le monde des services pour deux raisons : la surreprésentation masculine travaillant dans le bâtiment et la présence des Italiennes vivant à Paris, qui ne viennent pas seules, et sont intégrées dans

⁵⁷⁹ Marcel Cuisenier, *Les domestiques en France*, Paris, 1912, 1^{ère} partie, chap.1, cité par Anne Martin-Fugier, *op.cit*, p. 73.

⁵⁸⁰ Käthe Schirmacher, *La spécialisation du travail par nationalité*, *op.cit.*, p.75, D1644, ISST.

des groupes élargis. Certaines restent à la maison et celles qui ont déjà travaillé, le font bien souvent comme ouvrières.

A la présence importante de ces femmes étrangères, s'ajoutent d'autres migrantes venues des différentes régions de France qui travaillent dans le même secteur professionnel comme les nourrices morvandelles ou les bonnes bretonnes. Ces différents groupes se distinguent chacun par un élément difficile à appréhender, volatile et par nature changeant : la réputation de leur colonie et de leurs femmes en particulier.

Il s'agit ici de réfléchir non seulement sur l'insertion de ces femmes sur un marché du travail marqué par une offre bien plus forte que la demande ; de s'interroger sur leurs stratégies pour se démarquer et valoriser leur candidature, mais également de voir en quoi cette insertion est l'objet d'une surveillance accrue des autres membres de la colonie helvétique avec, comme enjeu sous-jacent, la réputation de la colonie toute entière.

C'est en croisant le tableau des professions de 1891, permettant de localiser les différentes branches professionnelles et l'enquête de Käthe Schirmacher qu'il est possible de comprendre le lien qui existe entre domesticité et réputation. La réputation peut se définir, *a priori*, comme la manière dont quelqu'un ou quelque chose est considéré. Pour que cet objet soit qualifié, apprécié, le regard d'un tiers est nécessaire ; c'est lui qui construit la réputation, alors même qu'il est, lui aussi, le fruit d'un contexte bien défini, lui ôtant de fait, la possibilité de se réclamer de toute objectivité. Selon Durkheim, les relations intergroupes sont marquées, par « des représentations collectives » dont la réputation est l'illustration puisqu'elle est avant tout histoire de points de vue, par essence subjectifs. Or, cette question de la réputation, du regard de l'Autre sur l'étranger, l'immigré, est absolument fondamentale. L'historiographie a toujours été attentive à cette problématique, mais sans jamais étudier la maîtrise (ou non) de cette donnée par les migrants eux-mêmes.

Les grands-mères de Bécassine : la migration des Bretonnes à Paris. Si les étrangères sont nombreuses dans la domesticité, d'autres migrantes, issues des mobilités internes, cette fois, sont également très présentes. L'exemple le plus connu par la littérature et l'historiographie est celui des Bretonnes, ces milliers de Bécassine, venues travailler à Paris. C'est effectivement l'un des groupes provinciaux le plus pléthorique :

69.000 hommes et femmes en 1891⁵⁸¹. Dans son étude sur les migrants bretons à Paris, Leslie Page Moch étudie, en détail, l'évolution de l'image et de la réputation des Bretons et de la Bretagne dans le dernier tiers du XIX^e siècle⁵⁸². D'une communauté sauvage et mystérieuse, un glissement se fait pour aboutir à un peuple sale, ignorant et ridicule. D'ailleurs les références à la saleté passent souvent par des références olfactives⁵⁸³. L'étude des héroïnes de la littérature renforce cette hypothèse : on passe de Gaud, héroïne de *Pêcheur d'Islande*⁵⁸⁴, une jeune fille, fière, courageuse, douce, à Bécassine, grande nigaude, très gentille, mais maladroite et stupide⁵⁸⁵. Madame la Marquise de Grand-air résume parfaitement sa bonne : « *C'est Bécassine ! Pas de cerveau mais tellement de cœur* ». ⁵⁸⁶ Cette mauvaise réputation a des conséquences professionnelles puisque non seulement les Bretons sont employés dans des domaines peu gratifiants mais, en plus, ils exercent leur activité dans des espaces dévalorisés. Les Bretonnes sont surtout retenues comme bonnes-à-tout-faire, c'est-à-dire le niveau le plus bas de la domesticité. L'opinion commune leur prête des qualités comme la docilité, la simplicité et une foi solide. Des attributs qui mettent en avant *le caractère* des domestiques et non *leur savoir-faire*. Le personnage d'Adèle dans *Pot-bouille* d'Emile Zola représente à lui seul tous les défauts affectés aux Bretonnes : « *Adèle seule, débarquée à peine de sa Bretagne, bête et pouilleuse pouvait tenir dans cette misère vaniteuse de bourgeois, qui abusaient de son ignorance et de sa saleté pour mal la nourrir* »⁵⁸⁷. Sa bêtise est telle qu'elle prendra les premières contractions pour une indigestion. La localisation permet également de dégager la catégorie socioprofessionnelle des employeurs des Bretonnes : il y a évidemment le XIV^e qui se distingue par une population de petite bourgeoisie peinant à se distinguer des classes populaires. C'est dans cet arrondissement que se forme une colonie bretonne, sous l'impulsion du prêtre François Cadix qui fonde, en 1897, la paroisse bretonne. Selon lui, l'émigration féminine a pour principale cause la villégiature en Bretagne des grandes familles parisiennes qui repartent avec, dans leurs bagages, une jeune domestique naïve

⁵⁸¹ Leslie Page Moch, *The pariahs of yesterday. Breton Migrants in Paris*, Duke, Duke University Press, 2012 p.31.

⁵⁸² *Idem*, p.32.

⁵⁸³ Alain Corbin, Gilles Heuré, *Historien du sensible, op.cit.*, p.63.

⁵⁸⁴ Pierre Lotti, *Pêcheurs d'Islande*, 1886, Paris.

⁵⁸⁵ Le personnage de Bécassine apparaît pour la première fois dans l'hebdomadaire, *La semaine de Suzette* en 1905.

⁵⁸⁶ Leslie Page Moch, *Ibidem*, p.73.

⁵⁸⁷ Emile Zola, *Pot-bouille, op.cit.*, p.40.

fascinée par les élégantes Parisiennes⁵⁸⁸. Des structures philanthropiques se fondent afin de sauvegarder les migrantes de l'influence pernicieuse de Paris. Ainsi l'Association de Sainte-Anne est spécialisée dans l'accueil et le placement des domestiques bretonnes et parcourt un dimanche par mois les paroisses parisiennes. Cette forte présence cléricale tient une part importante dans la mauvaise réputation des Bretons. Ainsi, le journal satirique *l'Assiette au beurre* en fait sa « une » en octobre 1903 : les Bretons y sont décrits comme idolâtres, alcooliques, sales⁵⁸⁹.

Une image caricaturale dans la littérature populaire, une localisation regroupée dans un arrondissement modeste ainsi que l'absence de qualification cantonne les Bretonnes dans des emplois peu payés et dévalorisés. La réputation, ici, n'est guère un vecteur de promotion professionnelle.

Les « Dienstmädchen » à Paris. Les Allemandes représentent la majorité des domestiques étrangères à Paris en 1891. Comment expliquer que, dans une France encore marquée par la défaite de 1870 et qui a vu naître la figure du « Boche », les Allemandes soient encore si nombreuses et si recherchées ? Mareike König a retrouvé les traces de ces *Dienstmädchen* et de leurs parcours dans la capitale française⁵⁹⁰. Comme nous l'avons vu précédemment, elles sont présentes dans les arrondissements luxueux de la capitale. En termes de poste, cela se traduit, certes par de nombreuses bonnes-à-tout-faire, dans des arrondissements plus aisés que les Bretonnes, ou comme institutrices. Käthe Schirmacher a analysé les qualités de ces bonnes :

*« L'Allemande [...] est recherchée comme domestique, pour des qualités professionnelles de propreté et d'endurance. Actuellement, et surtout quand elle débute à Paris, elle consent encore à faire de gros travaux de nettoyage ou d'entretien (parquets, récurages, etc.) que la Française refuse de plus en plus. En même temps, elle est souvent d'une classe sociale et surtout d'une culture supérieure à celle de la domestique d'origine française. »*⁵⁹¹

Surtout, les familles les recrutant, refusent de prendre des Françaises à leur service, des « pétroleuses » (souvenir de la Commune), mais selon certains, les Allemandes sont

⁵⁸⁸ Leslie Page Moch, *The pariahs of yesterday. Breton Migrants in Paris*, op.cit., p.79.

⁵⁸⁹ *Idem*, p.90.

⁵⁹⁰ Mareike König, *Deutsche Handwerker, Arbeiter und Dienstmädchen in Paris. Eine vergessene Migration in 19. Jahrhundert*, München, 2003.

⁵⁹¹ Käthe Schirmacher, *La spécialisation du travail par nationalité à Paris*, op.cit., p.111, D 1644, ISST.

également utilisées à des fins patriotiques. En effet dans certains esprits revanchards, engager une domestique allemande permet d'apprendre la langue de Goethe aux enfants ; et lorsque l'heure de la Revanche sonnera, les petits Français seront des envahisseurs redoutables⁵⁹². Selon Mareike König, l'écart de salaire qui existe alors entre la France et l'Allemagne, explique l'engouement des *Fräulein* pour Paris : en 1900, une bonne-à-tout-faire gagne 200 mark, l'équivalent de 243 francs. C'est deux fois moins qu'à Paris, où les gages oscillent entre 360 et 480 francs⁵⁹³. Les cuisinières allemandes, particulièrement recherchées, non pas pour leur cuisine mais pour leur propreté, peuvent, elles, être rémunérées entre 80 et 120 francs par mois⁵⁹⁴. Hormis un salaire plus attractif, cette émigration féminine s'explique par la volonté de certaines d'apprendre le français et de goûter à la liberté qu'apporte une grande métropole européenne. Cependant, ces jeunes femmes sont extrêmement vulnérables : la maîtrise mal assurée de la langue française ainsi que l'emploi de domestique (qui favorise un repli sur la famille de l'employeur) ne leur permettent pas de s'intégrer dans leur nouvel environnement. Dès la descente du train, des recruteurs, sans scrupules, promettent des logements et une protection qui peuvent s'avérer très coûteux. Pour celles qui arrivent sans emploi, les associations philanthropiques allemandes conseillent d'être munies d'au moins trois mois de salaire d'avance, tant les postes sont parfois difficiles à trouver et les bureaux de placement onéreux⁵⁹⁵. Mareike König distingue deux catégories de migrantes : celles qui ont préparé en amont leur migration grâce à des contacts sur place (amies ou membres de la famille) chargés de leur trouver un emploi et d'autres qui partent hardiment pour Paris, sans place estimant que les opportunités sont suffisamment nombreuses, pour y penser une fois arrivées. Pour beaucoup de jeunes filles, il ne s'agit que d'une phase de formation avant le mariage. Cependant, la guerre de 1870 marque un coup d'arrêt et certaines Allemandes vont être remplacées par des Luxembourgeoises, nombreuses à chercher une place à Paris⁵⁹⁶.

La construction de la ligne de chemin de fer Metz-Luxembourg en 1859 a rendu plus aisé la circulation des jeunes femmes, qui pouvaient dès lors voyager seules sans trop de difficultés. Très vite, le nombre de Luxembourgeoises dépasse celui des

⁵⁹² Mareike König, *Deutsche Handwerker, Arbeiter und Dienstmädchen in Paris. Eine vergessene Migration in 19. Jahrhundert*, op.cit., p.76.

⁵⁹³ *Idem*, p.73.

⁵⁹⁴ Käthe Schirmacher, *Ibidem*, p.115.

⁵⁹⁵ Intervention de Mareike König dans le cadre d'un séminaire sur les migrantes à l'ENS le 6 juin 2003.

⁵⁹⁶ Christine Muller, *Les domestiques luxembourgeoises à Paris de la fin du XIX^e au début du XX^e siècle*, Université Paris I, CHS, sous la direction de Philippe Rygiel.

hommes : sur l'ensemble de la France, on recense 15.953 femmes pour 12.279 hommes en 1891. Dans le département de la Seine (Paris et sa banlieue), la même année, l'écart est remarquable, avec 8.613 femmes pour 7.721 hommes. Outre la perspective de toucher des gages plus élevés à Paris qu'au Luxembourg, le placement en tant que domestique, pour aliénant qu'il fût, permet aussi la conquête d'une autonomie et de l'indépendance financière, interdites à la femme mariée. Il s'agit donc d'une migration de célibataires, leur âge moyen étant d'une trentaine d'années. Tout comme les Allemandes, les itinéraires sont divers, les unes bénéficiant d'un point d'ancrage dans la capitale française, familial ou autre, les autres de recommandations. Pour celles qui arrivent en ville sans emploi, le bureau de placement tenu par une certaine Mme Koch a, pendant plus de vingt ans, aidé les jeunes Luxembourgeoises à se placer. Cette migration féminine est essentiellement temporaire et le résultat d'une stratégie migratoire, les Luxembourgeoises cherchant à amasser un petit pécule afin de retourner s'installer confortablement dans leur pays natal.

A l'inverse des Bretonnes étudiées plus haut, les Allemandes occupent des postes souvent plus hauts dans la hiérarchie de la domesticité et dans des espaces plus aisés. Les qualités attribuées sont davantage basées sur une attitude, une compétence que sur un trait de caractère.

Les « Miss » britanniques ou l'élite de la domesticité. S'il est une figure issue de la domesticité qui a marqué les imaginaires, c'est bien celle de ces jeunes gouvernantes. Or, il n'existe actuellement aucune étude sur le sujet en français. Quelques réflexions existent sur le sujet en Grande-Bretagne, comme les travaux d'Alice Renton ou de Ruth Brandon. La faute, principalement, au manque de source, Ruth Brandon remarque à ce propos : « *All these governesses certainly wrote letters ; many doubtless kept journals. But the direct sources – journals and letters – that would tell us about these lives from the inside are oddly lacking. [...] Yet despite the volumes of paper they must have generated, there is comparatively little first-hand testimony from the governesses themselves. They were not only insignificant, they were poor. That was why they were governesses. And the possessions of the poor rarely survive* »⁵⁹⁷. La littérature ou des sources secondaires permettent à l'historien de saisir la réalité de cette position.

En Angleterre, en 1851, elles sont 25.000 à se déclarer comme gouvernantes,

⁵⁹⁷ Ruth Brandon, *Other People's Daughters, The life and times of the governess*, London, Weidenfeld & Nicolson, 2008, p.1, 2.

soit 2% du total des femmes célibataires entre 20 et 30 ans⁵⁹⁸. Cette fonction, pour elles, ne semble pas être un choix mais une situation avoisinant l'esclavage. Jane Austen (1775-1817), auteur d'*Orgueil et Préjugés*, décrit la position de gouvernante comme: « *to retire from all the pleasures of life, of rational intercourse, equal society, peace and hope, to penance and mortification forever.* »⁵⁹⁹. Le plus souvent issues de la *middle class* ou filles de pasteur, les *miss* anglaises ont reçu une éducation classique : elles savent lire et écrire et ont un bon niveau de culture générale. En devenant gouvernantes, elles passent d'un statut reconnu, celui d'une jeune femme de la classe moyenne, mineure certes, mais protégée, à un entre-deux difficile à cerner : pas tout à fait une « vraie domestique », plus vraiment une jeune fille de bonne famille.

Ces gouvernantes anglaises sont regroupées surtout dans l'Ouest Parisien (XVI^e et XVII^e) et figurent parmi le personnel de maison le plus convoité. Ici, le prénom n'est plus d'usage, son statut ambigu lui permet de prétendre à une civilité, « *Miss* » et son nom patronymique. D'ailleurs, Bertillon fait la différence entre les Anglaises et les Allemandes, même si toutes deux sont très bien représentées dans la domesticité :

*« Toutefois les Anglaises et les Allemandes sont plus nombreuses que leurs compatriotes masculins. Peut-être (mais les chiffres ne peuvent l'indiquer) ces deux exceptions sont-elles dues au grand nombre d'institutrices et bonnes d'enfants de ces deux pays. »*⁶⁰⁰

Bonnes d'enfant, communément appelées nurses, elles sont également « à la mode », une mode ralliée par les observateurs :

« D'autres physionomies nous appellent. En voici une toute rose et gracieuse : c'est Suky, la bonne d'enfants. A cause de ces grands yeux bleus toujours baissés vers la terre, à cause de cette rougeur timide si facilement amenée sur ses joues, à cause de son tablier si blanc, de ses beaux bras nus et aussi parce qu'elle ne correspond avec aucun « Magazine », pardonnons-lui de

⁵⁹⁸ *Idem* p.1, « Toutes ces gouvernantes ont certainement rédigé des lettres; certaines ont, sans doute, tenu des journaux intimes. Mais ces sources directes (journaux, lettres), qui auraient pu nous apprendre beaucoup sur leur quotidien sont curieusement manquantes. En effet, en dépit des volumes de pages produites par ces femmes, il ne reste que peu de sources de première main, provenant des gouvernantes elles-mêmes. Elles n'étaient donc pas seulement insignifiantes, elles étaient également pauvres, raison qui explique pourquoi elles étaient gouvernantes. Et les documents produits par les plus pauvres ne survivent que rarement à leurs auteurs. »

⁵⁹⁹ *Idem.*, p.5.

⁶⁰⁰ *Dénombrement pour la ville de Paris et le département de la Seine*, 1886, *op.cit.*, page XXXIV, Fp11, INSEE.

*représenter en France un préjugé de fraîche date. Ce préjugé consiste à croire que nos enfants ne sauraient passer pour bien élevés, s'ils ne parlaient pas, dès l'âge le plus tendre, un idiome que leurs parents ignorent. Le grec et le latin sont, Dieu merci ! Passés de mode. »*⁶⁰¹

Cet extrait du pamphlet de Forgues, un mondain parisien du milieu du XIX^e siècle, publié sous le pseudonyme d'Old Nick permet d'avoir quelques idées sur les représentations de ces « miss » ou nurses britanniques en France, mais leur quotidien dans la capitale reste difficile à cerner. La présence de ces gouvernantes anglaises révèle toute l'ambiguïté de leur position. Leur nationalité, les fait remarquer comme une sorte d'élite de la domesticité, honneur insigne qu'elles ont du mal à intérioriser, dans la mesure où elles vivent, le plus souvent douloureusement, un déclassement qui les oblige à se placer.

Suissesses bonnes-à-tout-faire. La figure 50 a montré l'importance des effectifs helvétiques dans la domesticité, en particulier dans le VIII^e arrondissement. Pour ces femmes aussi, se pose la question de l'insertion dans le marché du travail. Or, à l'inverse des Luxembourgeoises, les Suissesses ne bénéficient pas d'un bureau de placement tenu par une compatriote. Cependant, l'organe de presse de la colonie helvétique à Paris sert de relais dans la quête d'un emploi, et permet à l'historien d'appréhender ce processus. Sans entrer dans le détail de la présentation de ce journal, il faut tout de même préciser qu'il s'agit de deux titres couvrant la période étudiée. *La Croix fédérale*, un hebdomadaire, qui sera publié de 1889 à 1891. En mars 1895, *La Croix de Genève* reprend le flambeau jusqu'en 1903. Ces deux organes de presse sont les seules sources publiques qui existent à Paris de la vie de la colonie helvétique à cette époque. A la fin de ces journaux, les petites annonces sont un moyen pour les Suissesses de trouver un emploi et surtout de se placer chez des compatriotes, ce qui peut en rassurer plus d'une : « *Jeune fille bernoise désirait se placer dans une maison suisse. Prière de s'adresser au bureau de la Croix fédérale* »⁶⁰².

A l'inverse, publier une offre d'emploi dans ces journaux est l'occasion pour les employeurs de mettre la nationalité suisse en premier critère d'embauche. C'est le cas

⁶⁰¹ Old Nick [P.-E. Forgues], « l'Anglais » in *Les Etrangers à Paris*, 1844, p.7, cité par LERIBAUT Christophe, *Les Anglais à Paris au 19^{ème} siècle*, Paris, Paris-Musées, 1994, 737.363, BHVP.

⁶⁰² *La Croix fédérale* du 19 octobre 1890, MICRO D 7111, BNF.

pour cette petite annonce qui date du 1^{er} décembre 1889 : « *Une jeune Suissesse est demandée comme bonne à tout faire. S'adresser à Mme Raquiani, rue Montmartre, 151 (entrée galerie Montmartre, 6)* »⁶⁰³.

Les postulantes mettent en avant la maîtrise de langues étrangères : « *Dame sans enfant demande place de gouvernante ou femme de chambre parlant allemand français et un peu d'anglais, bonne référence, L.S rue de la Tombe Issoire 11^e Paris.* »⁶⁰⁴; « *Jeune Suissesse instruite, 21 ans, connaissant le français, l'anglais et l'allemand désire place gouvernante ou dans une petite famille* »⁶⁰⁵; « *Une Suissesse sérieuse, bien recommandée, âgée de 45 ans, parlant l'allemand et l'italien désire se placer comme servante dans une petite famille ou personne seule. S'adresser E.M bureau du journal.* »⁶⁰⁶. Dans ces trois exemples, les qualités mises en avant sont centrées surtout sur les connaissances des postulantes : « *parlant allemand, français et un peu d'anglais* », « *instruite* », « *parlant allemand et italien* ». Si on compare avec des petites annonces trouvées au hasard d'un sondage couvrant les semaines du 1^{er} au 11 janvier 1880 dans *Le Figaro*, les résultats sont différents. Les critères mis en avant par les domestiques sont les références et la durée du service effectué dans une même place : « *Une bonne à tout faire, réfer, dem.place.* »⁶⁰⁷, « *Mme Veuve C.S 35 ans, dem.place fme de ch.B.référ. 3 ans même maison* »⁶⁰⁸. S'il est vrai que certaines utilisent leur connaissance linguistique pour demander des postes de gouvernantes ou d'institutrices, certaines postulent pour de simples postes de « *servante* ». L'autre information extraite de ces exemples, c'est le peu de prétention des Suissesses par rapport au rang de leurs futurs employeurs : « *petite famille* » ou « *Jeune fille bernoise demande place de bonne à tout faire, dans un petit ménage.* »⁶⁰⁹, une place chez des employeurs modestes, une famille peu nombreuse, à l'opposé des grandes familles aristocratiques où la domesticité est nombreuse. Cette jeune bernoise aspire à un poste dans un ménage sans prétention, simple, pouvant entretenir avec elle des relations presque filiales. Dans l'échantillon d'une vingtaine de petites annonces réunies, seules deux demandent des places « dans des maisons bourgeoises » alors que l'écrasante majorité préfère les emplois moins prétentieux. Comment expliquer ce choix ? Pour certaines jeunes femmes arrivant à

⁶⁰³ *La Croix fédérale* du 1^{er} décembre 1889, MICRO D 7111, BNF.

⁶⁰⁴ *La Croix fédérale* du 9 mars 1890, MICRO D 711 1, BNF.

⁶⁰⁵ *La Croix fédérale* du 7 décembre 1890, MICRO D 711 1, BNF.

⁶⁰⁶ *La Croix fédérale* du 30 août 1891, MICRO D 711 1, BNF.

⁶⁰⁷ *Le Figaro* du vendredi 9 janvier 1880 p.3, Gallica, BNF.

⁶⁰⁸ *Le Figaro* du dimanche 11 janvier 1880 p.3, Gallica, BNF.

⁶⁰⁹ *La Croix fédérale* du 16 février 1890, Micro D 711 1, BNF.

Paris, c'est un moyen moins brutal de s'habituer à leur nouvelle vie, d'autres espèrent une famille plus petite, moins mondaine où les relations entre domestiques et maîtres sont davantage d'ordre paternaliste que purement professionnel et où la servante est traitée, sinon avec respect du moins avec bienveillance. Il faut ici se souvenir des avertissements lancés dans les manuels à l'encontre des maîtresses de maison : « *Si la maîtresse de maison veut obtenir un service correct, elle n'aura qu'à exiger ce que recommande ces pages, dictées par une affectueuse expérience* »⁶¹⁰.

Outre leur connaissance des langues étrangères, certaines Suissesses mettent en avant leurs capacités physiques :

« *Une jeune Suissesse, 20 ans grande et forte, de bonne famille, demande emploi dans le commerce ou dans une bonne famille comme femme de chambre ou bonne à tout faire. Parle français et allemand. S'adresse à Melle Ida Strickler, 33 rue Mazarine.* »⁶¹¹

Ces qualificatifs mettant en avant une force physique sont un peu rustiques dans le milieu parisien mais ils viennent d'une jeune fille fraîchement arrivée dans la capitale française. Certaines, d'ailleurs, en font un argument d'embauche : « *filie Vaudoise arrivant du pays bonnes références, connaissant la cuisine, cherche place à t.f dans famille bourgeoise. Rue Despareieux 1.* »⁶¹². D'autres encore cherchent à marquer leur différence sociale dans l'annonce afin d'être légitimée à un emploi plus noble que celui de bonne-à-tout-faire : « *Demoiselle de la Suisse allemande demande place de femme de chambre. S'adresser à Melle Fontana, rue Camille Desmoulins, 16* »⁶¹³, l'utilisation du terme *Demoiselle* situe la postulante dans une classe sociale supérieure à une simple *Jeune Suissesse* et lui donne une légitimité pour un emploi de femme de chambre, grade le plus élevé dans la domesticité féminine après celui de gouvernante. Les qualités proposées par les femmes suisses sont variées et démontrent leur niveau d'insertion dans la capitale française. Le point de vue des demandeuses est intéressant, parce qu'il permet de mieux cerner leur vision de ce que doit être une domestique à Paris. A l'inverse, le point de vue des employeurs, est tout aussi instructif. Dans les offres d'emploi, le premier critère est la nationalité de la domestique : « *On demande comme*

⁶¹⁰ Jenny Sues-Ducommun, *Manuel de la ménagère*, Genève, Libraire Stapelmohr, 1901, p.11, nbdig-1842, BNS.

⁶¹¹ *La Croix fédérale* du 7 décembre 1890, Micro D 711 1, BNF.

⁶¹² *La Croix fédérale* du 11 avril 1891, Micro D 711 1, BNF.

⁶¹³ *La Croix fédérale* du 26 septembre 1891, Micro D 711 1, BNF.

Bonne à tout faire, jeune suisse [..] »⁶¹⁴, «*On demande comme servante à tout faire, une Suisse [..]*»⁶¹⁵. Les maîtres mettent l'accent sur certains savoir-faire : «*jeune suisse connaissant cuisine et couture* »⁶¹⁶, «*une Suisse connaissant un peu la couture et la cuisine parlant allemand* »⁶¹⁷. Comme d'autres employeurs, certains ont peur de l'influence pernicieuse de Paris sur leur domesticité. Cela conduit à des annonces cherchant à tout prix à maintenir la bonne sous l'influence de ses maîtres : «*Une famille bourgeoise demande une jeune fille suisse, ne sachant pas le français pour soigner un bébé de 18 mois et aider dans le ménage – 25 à 30 francs par mois – Voyage payé. S'adresser au bureau du journal.* »⁶¹⁸. Cette annonce permet d'approcher une cruelle réalité où des employeurs, peu scrupuleux, cherchent à faire venir une jeune fille non francophone afin, sans doute, de l'isoler. En revanche, le salaire est convenable, puisqu'à poste équivalent, une bonne d'enfant avec plus d'expérience réclame 50frs par mois, comme c'est le cas présentement : «*Bonne d'enfant, 35 ans, dem.place.50F de gage* »⁶¹⁹. Enfin, cette petite annonce permet de deviner les liens qui existent entre Paris et la Suisse. En effet, en précisant vouloir une jeune fille non francophone avec le voyage payé, l'offre implique que l'information soit relayée en Suisse, afin de dénicher la perle rare. Comment ? Par le biais du bouche à oreille ou peut-être le journal est-il disponible à Genève. Cependant, rien ne permet de valider cette hypothèse.

Une bonne réputation ? Comme pour les Bretonnes ou les Allemandes, cette problématique de la réputation est centrale dans la compréhension de cette importante présence helvétique dans la domesticité. Pourtant, les sources utilisées rendent difficile cette perception. A l'inverse des Bretonnes, les Suissesses font rarement l'objet de moqueries dans la littérature. *Heidi* dont le premier volume paraît en 1882 en français (deux ans après sa publication en allemand) connaît un grand succès et met en valeur les qualités domestiques et le dévouement de l'héroïne et de sa tante qui est bonne en Allemagne. L'autre qualité est de ne pas être allemande. Certes, leur accent est souvent prononcé et certaines locutions peuvent paraître rustiques à des oreilles parisiennes,

⁶¹⁴ *La Croix fédérale* du 10 mai 1891, Micro D 711 1, BNF.

⁶¹⁵ *La Croix fédérale* du 9 août 1891, Micro D 711 1, BNF.

⁶¹⁶ *Idem.*

⁶¹⁷ *La Croix fédérale* du 10 mai 1891, Micro D 711 1, BNF.

⁶¹⁸ *La Croix de Genève* du 30 janvier 1896, Jo.A 812, BNF.

⁶¹⁹ *Le Figaro* du jeudi 8 janvier 1880 p.3, Gallica, BNF.

mais les Suissesses ne subissent pas la méfiance de leurs consœurs germaniques. D'ailleurs, selon Käthe Schirmacher le ministre suisse ne s'y est pas trompé :

« Ainsi, la tentative, très avisée, du représentant diplomatique suisse à Paris, de remplacer, après 1870, les gouvernantes et institutrices allemandes par des Suissesses n'a pas donné de résultat »⁶²⁰

Selon l'enquêtrice, cet échec s'explique par le fort accent des Suisses allemandes : *« Mais dès qu'il s'agit d'enseigner l'allemand, dès que l'accent joue un rôle, l'Allemand ou l'Allemande d'Empire ont le pas sur l'Allemand suisse »⁶²¹*. Les Suissesses sont avant tout employées comme bonnes-à-tout-faire ou femmes de chambre car elles possèdent, comme les Allemandes, *« des qualités de propreté et d'endurance »⁶²²*. Ces qualités permettent aux Suissesses de travailler dans des arrondissements prisés comme le VIII^e arrondissement, à l'inverse des Bretonnes qui, pour un même poste, sont bien souvent regroupées dans le XIV^e. Ici, l'espace professionnel est le résultat d'une savante addition qui amalgame le degré de qualification avec la réputation de la nationalité de la migrante.

Aussi curieux que cela puisse paraître, le meilleur indice pour évaluer la réputation des bonnes-à-tout-faire et autres domestiques helvétiques, découle du silence des sources. En effet, qu'il s'agisse des sondages effectués dans les journaux, ceux des commissariats ou des commentaires du Dr Bertillon, qui sont pourtant sans concession, rien ne filtre sur la tenue de ces migrantes. Dans un siècle où une femme ne doit faire parler d'elle que pour sa naissance, son mariage et son décès, le silence qui entoure cette migration vaut tous les éloges. Dans sa thèse, Renée Lopez-Théry soulignait déjà la réputation de discrétion et d'efficacité des employés suisses à Marseille⁶²³. Il en est de même à Paris pour les domestiques avec en plus, la certitude d'un service efficace. Il faut rappeler ici les nombreux discours produits en Suisse pour former les gens de maison et les amener à penser leur profession, plus comme une mission que comme un travail salarié. En arrivant à Paris, les Suissesses apportent cette rigueur exigée et ont peut-être de leur emploi une vision plus sacrificielle que leurs collègues, même s'il est difficile pour l'historienne d'en mesurer la portée exacte. Cependant, cette bonne

⁶²⁰ Käthe Schirmacher, *La spécialisation du travail par nationalité à Paris, op.cit.*, p.125, D 1644, ISST.

⁶²¹ Käthe Schirmacher, *La spécialisation du travail par nationalité à Paris, op.cit.*, p.125, D 1644, ISST.

⁶²² *Idem*, p. 113.

⁶²³ Renée Lopez-Théry, *Une immigration de longue durée : les Suisses à Marseille, op.cit.*

réputation est également le fruit d'un long travail des élites de la colonie qui, comme nous le verrons dans le chapitre suivant, cherchent par tous les moyens à sauvegarder cette réputation de sérieux et de rigueur.

Le portrait de ces Suissesses ne peut se faire que par la négative et leur présence importante à Paris ne se dévoile que par petites touches, sans pouvoir esquisser une vue générale de leur position. Les lettres à l'ambassadeur ne mettent en valeur que les parcours chaotiques, malheureux de femme venant échouer à Paris, mais pour combien d'entre elles, la migration et le placement se sont-ils déroulés sans encombre ?

B. Etre domestique à Paris dans le dernier tiers du XIX^e

Après avoir mis en évidence l'importance des migrantes dans la domesticité parisienne, il faut à présent s'attacher à étudier cette « condition domestique » dans son quotidien. La littérature, autant que les lettres à l'ambassadeur de Suisse constituent un corpus varié permettant non seulement de capter l'image des domestiques dans l'imaginaire collectif, mais de voir comment les Suissesses vivent cette condition. Comment trouver une place dans une telle métropole que beaucoup d'étrangères soupçonnent d'être riche en opportunités ? Quelle est la réalité du placement ? Quelles sont les tâches quotidiennes ?

Se placer. Les travaux sur le service domestique à l'échelle européenne, mis en avant le Servent Project, relèvent bien que les travailleurs ne sont pas des individus passifs et que la notion d'agency est ici particulièrement pertinente⁶²⁴. Par quels moyens, les Suissesses et autres étrangères arrivent-elles à trouver des postes de domestique ? Le changement de place est l'une des constantes de la condition domestique. Dans son *Journal d'une Femme de Chambre*, publiée en 1900, Octave Mirbeau fait de cette mobilité le ressort de son intrigue, puisque l'héroïne, Célestine, une jeune femme de chambre à la langue bien pendue, relate les anecdotes qui émaillent les nombreuses places qu'elle a occupées. C'est d'ailleurs ainsi que commence le récit :

⁶²⁴ Raffaella Sarti, *Domestic service and European identity*, op.cit., p.18.

« Aujourd'hui [...], je suis entrée dans ma nouvelle place. C'est la douzième en deux ans. Bien entendu, je ne parle pas des places que j'ai faites durant les années précédentes. »⁶²⁵

Certaines Suissesses trouvent à se placer avant le départ pour Paris, par le truchement de petites annonces, de certains ecclésiastiques ou encore de grands hôtels pour les plus qualifiées. Cela dit, toute une frange des migrantes tente sa chance sans promesse d'embauche. Certains bureaux sont spécialisés dans le placement des domestiques comme le Saint-James, situé au 320 rue Saint-Honoré, alors que d'autres placent des employés de bureau⁶²⁶. Il existe deux types de bureau de placement : ceux dits « autorisés » qui relèvent de la municipalité, réglementés depuis le décret du 25 mars 1852⁶²⁷. En 1891, 202 bureaux de placement autorisés s'occupent uniquement du secteur de la domesticité. C'est dire si la demande (mais aussi l'offre) est importante. En effet, jusqu'en 1904, c'est au domestique de payer les droits de placement qui représentent environ 3% du salaire annuel ; s'ajoute à ces frais, l'inscription qui coûte 2 Frs. Les domestiques paient donc très cher, le changement de place. C'est une forme de pénalité, alors que la bourgeoisie prône la fidélité comme valeur première de la bonne domestique. Les bureaux de placement privés offrent des tarifs bien supérieurs, cependant, nombre de domestiques acceptent de payer davantage espérant décrocher une place plus avantageuse. Le bureau de placement est également un lieu de rencontres, le monde interlope des êtres équivoques. Des placeurs repèrent les domestiques aux abois et les approchent pour leur proposer des emplois qui relèvent plus de la galanterie que du service. C'est ainsi que Célestine se fait embaucher pour la Touraine : « J'avais été arrêtée, dans un bureau de placement, par une sorte de grosse gouvernante, pour être femme de chambre chez un certain Monsieur Rabour en Touraine. »⁶²⁸. Ce n'est qu'une fois arrivée, que Célestine s'apercevra des intentions réelles de son employeur.

Le corps engagé, le corps nié. « Se placer », « Entrer en condition », deux expressions qui marquent l'engagement physique de la domestique. C'est accepter, pour un temps, de louer son corps afin de pouvoir subvenir à ses besoins. Certes, il ne s'agit pas là de

⁶²⁵ Octave Mirbeau, *Journal d'une femme de chambre*, Paris, Charpentier-Fasquelle éditeur, 1900, p.1, Gallica, BNF.

⁶²⁶ Anne Martin-Fugier, *op.cit.*, p.48.

⁶²⁷ Anne Martin-Fugier, *op.cit.*, p.49.

⁶²⁸ Octave Mirbeau, *op.cit.*, p. 8.

prostitution, mais dans les deux cas, la femme soumet son corps et sa volonté aux exigences d'une tierce personne, dans le but de vivre à peu près décemment.

Cette sujétion passe par une négation poussée du corps de la domestique. L'uniforme cache la silhouette, le rythme de la domestique doit s'effacer devant celui de ses employeurs. Toute vie privée lui est déniée car, en étant engagée, elle a accepté de louer sa vie. Dans son ouvrage, Anne Martin-Fugier dresse deux portraits antithétiques de la domestique⁶²⁹. Celle de Marthe, image même du dévouement et de la bonté incarnée, le stade ultime de la désincarnation de la femme au profit de la domestique. Une image populaire vient renforcer cette vision celle de Bécassine, célèbre personnage de livre pour enfants. Cette dernière vit toute entière pour la famille de « Madame ». Elle sauve une demi-douzaine de fois sa petite maîtresse et refuse de recevoir le moindre gage quand sa patronne a des problèmes financiers. Ses désirs mêmes ne lui appartiennent plus : elle souhaite de nouvelles toilettes, une nouvelle voiture pour ses maîtresses mais rien pour elle. Elisa est une autre domestique célèbre, la bonne de Camille et Madeleine⁶³⁰. Par dévouement pour ses petites, Elisa refuse de s'éloigner lorsque Camille est atteinte de la petite vérole : « *Jamais, madame, je n'abandonnerai ma pauvre malade ; quand même je devrais gagner la petite vérole, je ne manquerai pas à mon devoir* »⁶³¹ et portera les séquelles de sa maladie. Son corps ne compte pas : « *Bonjour, bonjour, mes enfants ; voyez comme je suis devenue belle ; quel masque sur mon visage* »⁶³², qu'importent les cicatrices, la laideur tant que la beauté des deux enfants dont elle a la charge est préservée.

Mais à côté de ces anges de dévotion et de bonté, une autre figure émerge, celle de la « servante-maîtresse »⁶³³, dont le corps est non seulement en trop mais également source de vice. Cette figure fantasmée est très présente dans l'œuvre d'Émile Zola, *Pot-Bouille*. Toutes les bonnes participant à l'intrigue sont vulgaires, médisantes et traînent derrière elles un lot de turpitudes. L'un des extraits les plus célèbres de ce livre est le tableau fait par Zola des conversations entre les bonnes, accoudées chacune à la fenêtre de la cuisine donnant sur la cour, alors qu'Octave Mouret tâche de séduire Berthe Jossierand :

⁶²⁹ Anne Martin-Fugier, *Ibidem.*, p. 139.

⁶³⁰ Comtesse de Ségur, *Les petites filles modèles*, 1858, édition 1900, Gallica, BNF.

⁶³¹ *Idem*, chapitre XXVI.

⁶³² *Idem*.

⁶³³ Anne Martin-Fugier, *op.cit.*, p. 171.

« Mais la jeune femme tressaillit. Lisa venait de prononcer son nom.

- En parlant de farceuse, en voilà une qui m'a l'air de s'en payer!... Eh ! Adèle, pas vrai que ta Mlle Berthe rigolait déjà toute seule, quand tu lavais encore ses jupons ?

- Maintenant, dit Victoire, elle se fait donner un coup de plumeau par le commis de son homme... Pas de danger qu'il y ait de la poussière ! »⁶³⁴

Certaines vont jusqu'à pervertir les jeunes filles de bonne famille :

« Au déjeuner, chez les Campardon, il s'intéressa surtout à Lisa, qui servait. Elle avait son air propre, sa mine agréable ; et il l'entendait encore, la voix éraillée par les gros mots. [...] Du reste, Mme Campardon continuait d'en être enchantée, s'étonnant de ce qu'elle ne la volait pas, ce qui était vrai, car son vice était ailleurs. En outre, elle paraissait très bonne pour Angèle [la fille de la famille], la mère se reposait entièrement sur elle. »⁶³⁵

Bien entendu, entre ces deux extrêmes, *topoi* de la littérature, il existe un juste milieu fait de bonnes qui, bon gré mal gré, font leur travail. Mais ces deux figures opposées permettent d'appréhender le positionnement de la bourgeoisie par rapport à ces femmes qui font partie de leur quotidien, connaissent leur intimité, sont indispensables, ne serait-ce que pour maintenir un certain niveau social, mais qui sont encombrantes du fait de leur présence.

Tâches, gages et perspectives. La question de la rémunération et de l'avenir permet de mieux comprendre les motivations des postulantes. En moyenne, une bonne reçoit entre 30 et 40 frs par mois, nourrie, logée et blanchie. Pour des migrantes dont le but est de retourner rapidement chez elles, c'est le meilleur moyen d'économiser, même si les conditions sont loin d'être confortables. Pour ce salaire, la journée de la bonne-à-tout-faire est très longue. Elle commence vers 6h00, avant tout le monde, pour allumer le feu, et raviver les braises du fourneau. Pendant que la maison sommeille encore, la bonne essaie de prendre un peu d'avance et commence une lessive. L'heure du lever va bientôt sonner, il faut préparer le déjeuner des enfants et le café, que Madame prend au lit. Après avoir mené les enfants à l'école, il s'agit de servir le déjeuner de Madame puis

⁶³⁴ Émile Zola, *Pot-Bouille*, *op.cit.*, p. 307.

⁶³⁵ Émile Zola, *Idem*, p. 130.

de faire les lits, vider les pots de chambre et les cuvettes servant à la toilette avant d'aider Madame à s'habiller. Après, on passe aux soins du ménage : l'époussetage est une tâche pénible car les appartements sont encombrés de consoles et de bibelots de toutes sortes. La lessive, que l'on fait sécher dans l'étroite cuisine, augmente encore l'humidité de celle-ci. Il faut vider les cendres, monter le charbon une douzaine de fois par jour, raccommoder puis commencer à songer au dîner. Pour le servir, il faut passer des vêtements propres. Après vient la vaisselle pendant laquelle on mange, sur un coin de table, un dîner qu'on n'a pas le temps de réchauffer. L'après-midi, les tâches du ménage continuent : les parquets à cirer, et d'autres détails. Puis on va chercher les enfants, on les fait goûter. Il est alors temps, déjà, de songer au souper. Après avoir servi, fait la vaisselle et rangé la maison, la domestique prend quelques instants pour elle pour raccommoder du linge. Sa journée s'achève vers 22 heures, si Madame ne reçoit pas⁶³⁶. La difficulté s'accroît selon l'âge de la domestique. Les très jeunes filles comme les plus âgées s'accommodent mal de journées qui broient les articulations et de nuits passées dans des conditions difficiles. Même si celles-ci peuvent varier d'une place à l'autre, le plus souvent, les domestiques sont logées dans des petites chambres au sixième étage, loin des employeurs. Cet état de fait est relativement récent, puisqu'au XVIII^e siècle, les domestiques vivent dans une certaine promiscuité avec leurs maîtres, même si de grandes inégalités en matière de logement entre domestiques existent. Le genre est ici synonyme de ségrégation puisque, dans les grands hôtels particuliers, les valets disposent alors d'un petit espace retronché, cabinet ou même chambre à l'étage, alors que les femmes de chambre dorment souvent avec leur maîtresse. Les conditions de logement varient également suivant leur qualification et leurs fonctions dans la maison : le niveau de fortune du maître, l'importance de la domesticité et l'espace disponible déterminent le sort de chacun. La chambre séparée est alors un privilège réservé aux domestiques les plus qualifiés des grandes maisons. Pourtant, dès le XVIII^e siècle, les traités d'architecture commencent à préconiser la ségrégation des espaces magistraux et ancillaires. On les regroupe alors à l'entresol, dans les ailes ou dans les combles. La ségrégation s'accroît dans la seconde moitié du XVIII^e, puisque la notion d'intimité introduit un bouleversement dans l'utilisation de l'espace. Les pièces se voient attribuer une fonction précise. Dès lors, la présence des domestiques ne se justifie plus que dans certains lieux, comme la cuisine par exemple. Les chambres de bonne ont

⁶³⁶ Anne Martin-Fugier, *op.cit.*, p.106.

pour origine la poussée urbaine que connaît le pays au XIX^e siècle et qui entraîne un afflux de serviteurs vers les grandes villes. Cette offre, abondante et bon marché, va permettre une diffusion très large de la domesticité dans des foyers plus modestes qu'auparavant. Cette évolution entraîne deux changements importants : banalisation et « prolétarianisation » du statut de domestique avec, comme conséquence de cette dégradation de statut, le rejet de plus en plus marqué du serviteur. Les bonnes font les tâches les plus avilissantes et deviennent des objets de répulsion. Les maîtres cherchent donc à éviter tout contact. Lorsque la bonne a fini son travail, elle est rejetée de l'appartement, mais logée le plus proche possible de celui-ci, dans des chambres au sixième étage, afin d'être toujours disponible⁶³⁷. Voici la description d'une de ces chambres par Zola :

*« Cette chambre de bonne, nue et froide, l'irritait à cette heure, avec ses murs sales, sa pauvreté, son insupportable odeur de fille mal tenue; [...] »*⁶³⁸

Ce sixième étage est l'objet de bien des fantasmes dans l'esprit des familles bourgeoises habitant les étages inférieurs. Toute une mythologie de vices s'est forgée autour de cet étage : médisances, sexualité débridée et immorale. En fait, c'est un étage où la crasse est partout, les portes verrouillées en permanence par crainte du vol ; il y gèle en hiver, on y suffoque en été, les minces cloisons trahissent les moindres bruits, des conditions qui sont loin des clichés des terreurs bourgeoises. Les petits immeubles ne disposent pas de ces chambres de bonne, la servante couche alors dans un réduit, ou un coin de l'appartement qui n'est pas utilisé la nuit ; elle n'a alors aucune intimité et ne peut recevoir personne⁶³⁹. Si de nombreuses migrantes cherchent à se placer, c'est dans l'espoir de gagner rapidement une petite somme. Dans une lettre adressée à la Légation, une Suisseuse nous fait part de son salaire :

« Aujourd'hui je suis entrée en place comme femme de chambre chez des Américaines rue de l'université 191 je gagne pour commencer 30 frs/mois nourriture logement et

⁶³⁷ Sur cette partie du logement des domestiques se reporter au mémoire de Corine Riche, *Les chambres de bonne à Paris*, DESS sous la direction de P. Merlin et A. Massot, Magistère Aménagement, Université Paris VIII, Novembre 1989.

⁶³⁸ Émile Zola, *Pot-bouille*, *op.cit.*, p.303.

⁶³⁹ Anne Martin-Fugier, *op.cit.*, p.116.

blanchissage [...]»⁶⁴⁰

Une autre Suisseuse affirme gagner 40 frs par mois comme bonne mais sa nourrice lui coûte déjà 30 frs⁶⁴¹. Käthe Schirmacher donne des chiffres bien plus élevés et son avis de féministe sur ce travail est intéressant :

« Etant donné les conditions générales du travail des femmes, le travail domestique, est au point de vue économique, un bon métier. La femme a le vivre et le couvert, elle est nourrie, logée, blanchie, éclairée, du moins en principe. Les salaires en argent ne sont pas inférieurs, dans les villes au moins, inférieurs à 10 frs par mois, salaire de débutante. La moyenne est de 30 à 50 frs par mois en plus de l'entretien complet. Les femmes de chambre et les cuisinières, habiles, stylées, compétentes, demandent et obtiennent des salaires de 60 à 100 frs par mois. Le revers de la médaille, c'est que dans la pratique, logement, nourriture, chauffage de la bonne laissent souvent à désirer. Que des patrons peu scrupuleux exploitent l'inexpérience de la jeune bonne à tout faire. Que le travail de la domestique n'est soumis à aucun contrôle légal : il n'y a pour elle ni journée maxima, ni défense du travail de nuit. »⁶⁴²

Même si l'auteur dénonce les conditions de travail, le ton des premières lignes semble encourageant. Autant, les pages de son enquête concernant le travail en atelier dénoncent les conditions des ouvrières, autant, dans ce cas précis, Käthe Schirmacher semble être moins critique.

Que peut attendre une domestique de l'avenir ? Quel portrait peut-on dresser d'une domestique « qui a réussi » ? La réponse de Célestine est tranchante :

« Pour une qui réussit, c'est-à-dire qui épouse un brave garçon ou qui se colle avec un vieux, combien sont destinées aux malchances, emportées dans le grand tourbillon de la misère. »⁶⁴³

Le mariage, la galanterie ou la misère. Le choix est étroit et pose le problème du projet initial. Sans nul doute, la réponse est plus nuancée. Le sens de *réussir* dépend en

⁶⁴⁰ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, Carton 226, dossier 6 IX, *Secours*, 1886, AFS.

⁶⁴¹ Archives de l'ambassade suisse de Paris, cote E220041 Paris, Carton 156, dossier 6 IV, *Secours*, 1884 AFS.

⁶⁴² Käthe Schirmacher, *Le travail des femmes en France*, op.cit., p.346, Gallica, BNF.

⁶⁴³ Octave Mirbeau, op.cit., p. 7.

premier lieu du désir premier. La Bretonne, la Morvandelle ou l'Allemande ont choisit la domesticité pour constituer le pécule nécessaire à l'amélioration de leur vie au village dès leur retour. Céleste, la femme de chambre de Renée Saccard, héroïne de *La Curée* en témoigne :

*« Il y a huit ans que je suis avec vous, n'est-ce pas ? Et bien, dès le premier jour, je me suis dit : « Dès que j'aurais amassé 5000 francs, je m'en retournerai là-bas ; j'achèterai la maison à Lagache et je vivrai bien heureuse... » C'est une promesse que je me suis faite, vous comprenez ? Et j'ai les 5000 francs d'hier, quand vous m'avez payé mes gages. »*⁶⁴⁴

Certaines voient dans le mariage un accomplissement, alors que pour d'autres, une place de domestique à Paris n'est qu'un début, l'objectif étant de devenir demoiselle de magasin. Le passage dans la domesticité est alors un moyen de se « dégrossir », d'abandonner ses habitudes provinciales pour faire sienne les codes de la Parisienne. Surtout l'ambition est d'atteindre cette classe moyenne inférieure des petits employés qui ont des horaires : luxe inconnu pour des domestiques perpétuellement en service. Mais, comme nous le verrons ultérieurement, certaines domestiques considèrent leur passage à Paris comme une étape dans une carrière de la domesticité.

La domestique soulève la méfiance car elle est étrangère à la famille qui l'emploie, et pourtant elle connaît tous ses secrets intimes et ses blessures inavouées. Cette figure étrangère pose alors la question de l'altérité.

Femme, étrangère, domestique : une triple altérité. Être autre. C'est la difficulté majeure. Pour que, dans ce Paris si grand, notre Suissesse soit véritablement acceptée, il aurait fallu qu'elle naisse homme, français et travaillant comme employé. Mais voilà, elle est l'antithèse de ces critères et une certaine méfiance l'entoure. Cette question de l'altérité a été posée, avec une grande sensibilité, par Flora Tristan. Cette femme de lettres française de la première moitié du XIX^e siècle est marquée par ces dialectiques de la rupture, de l'étranger et de l'étrangère - son parcours personnel ayant fortement imprégné son œuvre. Fille non reconnue, elle part au Pérou à la recherche de sa famille paternelle. En 1835, elle fait paraître *De la nécessité de faire bon accueil aux femmes*

⁶⁴⁴ Emile Zola, *La Curée*, 1871, Paris, Le livre de Poche, 1996, p. 344.

*étrangères*⁶⁴⁵, marquant ainsi son souci de la condition féminine et des épreuves passées. Dans la préface de ce petit opuscule, Denys Cuche, dégage une double altérité : celle de la femme et de l'étrangère. L'étude faite ici sur la domesticité permet d'enrichir cette réflexion et de parler non plus d'une *altérité redoublée* selon les mots de l'historien, mais d'une *triple altérité*.

Être une femme. Se marier, voilà l'objectif de bien des femmes dans ce XIX^e siècle. Toutefois, les raisons de se marier divergent selon les personnes.

Pour raison économique : le salaire d'une femme étant considéré comme un salaire d'appoint, une femme ne peut que difficilement se suffire à elle-même. Pour des raisons « honteuses »: une grossesse cachée, ou simplement pour avoir la réputation (justifiée ou non) d'avoir été perdue par un homme. Enfin, il existe une troisième raison : aimer un homme et vouloir fonder une famille. Quoiqu'il en soit, les noces consommées, la robe de mariée rangée dans un placard et les convives partis, la femme se retrouve dans sa belle-famille. D'emblée, elle est censée faire partie de cette famille, mais la réalité est bien plus complexe. Elle est étrangère à cette famille qui le lui renvoie parfois de manière brutale. On ne peut la rejeter, mais l'intégrer s'avère difficile. Ni tout à fait à l'intérieur du groupe familial mais pas non plus complètement à l'extérieur, la femme se situe dans un jeu d'équilibre permanent. Cette situation ambiguë la rapproche de l'étranger qui subit le même sort. Lui aussi est « autre » et, tout comme la jeune mariée, il est à la fois pris et exclu dans une société qui ne sait guère quelle place lui attribuer. C'est là une première altérité qui peut définir toute femme dans son passage dans une nouvelle famille.

Être étrangère. Après le mariage, l'insertion dans une nouvelle famille est certes difficile mais la jeune femme garde ses repères linguistiques, culturels. Alors que, pour une femme qui arrive, seule, dans un pays étranger où la langue n'est pas la même, où les habitudes sont autres, où même les toilettes diffèrent, le choc est double. Dans ces conditions, la femme étrangère est doublement mise à l'écart : par son sexe, mais aussi à cause de son statut d'étrangère, la méfiance redouble. Ce n'est pas un hasard si Mata Hari a été à l'origine de tant de légendes : une femme étrangère qui, en se servant de son corps, soutire des informations pour le compte d'un pays ennemi. La morale populaire a

⁶⁴⁵ Flora Tristan, *De la nécessité de faire bon accueil aux femmes étrangères*, Paris, 1835, L'Harmattan, 1988.

donc raison il faut se méfier des femmes étrangères qui peuvent être de parfaites espionnes. C'est cette double étrangeté que Denys Cuhe désigne sous le terme *d'altérité redoublée*⁶⁴⁶. En effet, la femme étrangère est deux fois plus étrangère que la femme qui vit dans son pays d'origine. Ainsi rejetée deux fois, la femme étrangère voit son parcours dans la vie quotidienne singulièrement compliqué. Il est plus difficile de trouver un logement, un travail. Si l'on ne maîtrise guère la langue, la difficulté s'amplifie, les autres cherchent un emploi. Cependant, cette approche est à nuancer, car, comme nous le verrons plus tard, certaines étrangères peuvent compter sur un réseau d'entraide formé par leurs concitoyens, à la condition d'accepter d'entrer dans une norme à la fois sociale et morale⁶⁴⁷.

Être domestique. Comme nous l'avons vu précédemment, être domestique est une condition extrêmement ambiguë. La domestique est là pour répondre aux attentes de ses employeurs. Mais, et cela les employeurs doivent parfois amèrement le regretter, la domestique est aussi là lorsqu'éclatent les disputes, découvrir les secrets de famille et regarder par le trou de la serrure⁶⁴⁸. La domestique est un membre étranger à la famille qui, pourtant, a accès à tous les petits secrets de cette dernière. En ce sens, elle est regardée avec la méfiance qu'un étranger provoque dans la rue, d'autant plus si elle-même est étrangère.

Ainsi, en reprenant pour modèle l'expression *d'altérité redoublée*, nous pourrions parler alors *d'une triple altérité*. De par son sexe, sa qualité d'étrangère et sa profession, la Suisse domestique (mais aussi toutes les autres étrangères exerçant la même profession) peut provoquer de la méfiance et de la suspicion lors de son entrée dans une nouvelle place. Cette impression ne se manifeste pas continuellement car, à force de bonne volonté et de soumission, la jeune fille parvient à endormir les appréhensions de ses employeurs. Mais qu'un soupçon de vol ou de paresse affleure et toute la méfiance, endormie jusque là, se réveille. Certes, tout n'est pas sombre dans la profession de domestique, les gages peuvent être importants, la bonne peut recevoir des vêtements mais, d'une manière générale, il s'agit d'une profession exigeant un grand nombre de sacrifices. Le plus souvent, ce métier n'est pratiqué que quelques années, le temps de s'acclimater à la capitale, de trouver un travail plus valorisant, comme demoiselle de

⁶⁴⁶ Flora Tristan, *op.cit.*, commentaires de Denys Cuhe, p. 15.

⁶⁴⁷ Cf. chapitre 6.

⁶⁴⁸ Anne Martin-Fugier, *op.cit.*, p. 199.

magasin. Bien sûr, certaines persévèrent dans le travail domestique, mais beaucoup, après avoir amassé un petit pécule, repartent. Revenues de la ville, elles sont auréolées d'un certain prestige : leur langage a évolué et leurs toilettes ont changé, prenant comme modèles les élégantes qu'elles servaient. Dans leur village, elles prennent le statut de « dame » et, avec l'argent amassé, elles peuvent se constituer une dot confortable et aspirent alors à un mariage plein de promesses⁶⁴⁹. La fille de ferme devient alors une paysanne respectée ou une bourgeoise admirée. Car c'est là, pour certaines, la finalité, rêvée ou réelle, du métier de domestique : servir d'ascenseur social. C'est un passage de servitude obligé avant de s'envoler vers les hautes sphères de la respectabilité. Servir pour pouvoir s'émanciper.

C'est des silences de l'Histoire qu'il faut exhumer le travail des migrantes à Paris. Là encore, la double obstruction se fait sentir : la difficulté de saisir l'ampleur du travail féminin, tant est développé un réseau d'occupation informel ; la complexité à retracer des parcours de migrantes dont la réussite et l'échec sont dictés par un élément impalpable et pourtant crucial, celui de la réputation de sa nationalité, de son origine.

Le travail des femmes fait l'objet de beaucoup d'attention en cette fin du XIX^e siècle, il est certes dénombré, des lois sont votées pour réglementer certaines professions, mais dans l'ensemble, l'idée commune qui n'envisage le travail féminin que comme un revenu d'appoint empêche, chez les observateurs de l'époque, une réelle prise de conscience de la complexité du phénomène. Les professions féminines sont marquées par la sous-évaluation des effectifs et par le manque de formation des employées, le travail des femmes au foyer ou des épouses dans les entreprises familiales n'étant pas pris en compte. Certaines colonies migratoires possédant leur propre réseau, il devient encore plus difficile de mettre à jour le travail des immigrées et surtout leur insertion dans la ville, puisque c'est bien souvent par le travail que les premiers contacts se nouent. La vie de quartier avec ses lieux de sociabilité féminine, le lavoir, le marché, la cage d'escalier peut également permettre à ces migrantes d'appréhender leur nouvel espace, sachant que pour certaines nationalités, comme les Italiens, la solidarité entre compatriotes est primordiale. Cependant, nombre d'entre elles se retrouvent dans la domesticité, avec un succès qui dépend non seulement des qualités personnelles de l'employée, mais aussi de la réputation de la région, ou du pays dont elles viennent. Il

⁶⁴⁹ Anne Martin-Fugier, *op.cit.*, p. 25.

ne s'agit pas seulement de savoir si sa conduite individuelle correspond à ce que la société attend d'elle, mais si la conduite de son pays d'origine et du reste de la colonie est estimable.

A partir de ce critère, s'établit une hiérarchie dans le domaine du service pour ces migrantes qu'elles soient issues de la province ou de l'étranger. Cette réputation se construit sur un sentiment lié au contexte international ou pénètre dans les représentations populaires par le biais de la littérature. Dans ces conditions, les objets les plus aisés à étudier sont ceux qui ont été le plus dénigrés et qui ont permis une abondante production de l'époque ou historiographique, comme ce fut le cas pour les Belges, les Allemandes ou les Bretonnes. Las, les gouvernantes britanniques et les Suissesses, bonnes-à-tout-faire, échappent à cette stigmatisation. Il en résulte une difficulté supplémentaire dans l'étude de nos Helvètes. Ce n'est que par la tragédie, la pauvreté et la misère qu'il est possible de retrouver leurs traces.

CHAPITRE 6. CONTROLER ET REGULER : LA COLONIE SUISSE DE PARIS.

Outre une migration féminine insigne, la colonie helvétique se distingue par une organisation interne extrêmement développée regroupant de nombreuses associations à but commercial ou de loisir. A la tête de cette communauté se trouve « le Ministre », autre nom de l'ambassadeur suisse en France, entouré des élites nationales résidant à Paris. Comprendre l'ensemble de cette structure implique la mobilisation de nombreuses sources secondaires : correspondances entre les différents membres de la colonie (mais aussi avec les autorités du pays de départ), comptes-rendus associatifs et articles de journaux. Apparaît alors un tableau des Suisses à Paris marqué par une forte solidarité, l'importance des liens avec le pays de départ, la volonté de perpétuer les traditions helvétiques et enfin la mise en place d'une structure sociale qui rappelle le système des communautés suisses, avec une bourgeoisie - prise ici au sens politique du terme et non sociale - réglant l'attitude de la communauté tout entière. L'analyse du fonctionnement de la communauté helvétique développe la réflexion menée sur la notion de réputation. Ainsi, est-il possible, ici, de prolonger la réflexion entamée en amont, sur la manière dont se forge la réputation d'une nationalité. Comment, au sein même de la colonie concernée, celle-ci est-elle construite et contrôlée ? Quels sont les moyens mis en œuvre pour aboutir au résultat espéré ? Les apports d'autres sciences sociales, comme la psychologie sociale, vont permettre de mieux cerner les ressorts de cette colonie étrangère à Paris.

I. Une communauté très encadrée

Les dénombrements ont démontré l'importance numérique des Suisses à Paris. Ce résultat est corroboré par les sources helvétiques indiquant que de nombreuses associations existent au sein de cette communauté. Celles-ci sont l'indice d'une forte cohérence nationale mais également d'un taux d'encadrement élevé des migrants par les élites. Il s'agit donc de saisir ici le rapport existant entre la construction d'une colonie étrangère, le contrôle des plus démunis et la préservation d'une réputation à l'échelle du groupe.

A. Les Suisses de Paris : profil d'une colonie

Là encore, les sources officielles nous manquent pour dresser un profil précis des Suisses habitant Paris. Les dénombrements et les quelques archives associatives, composées de comptes rendus, de procès verbaux, ne fournissent que quelques pistes, qu'un travail ultérieur permettra de compléter.

La présence suisse à Paris.

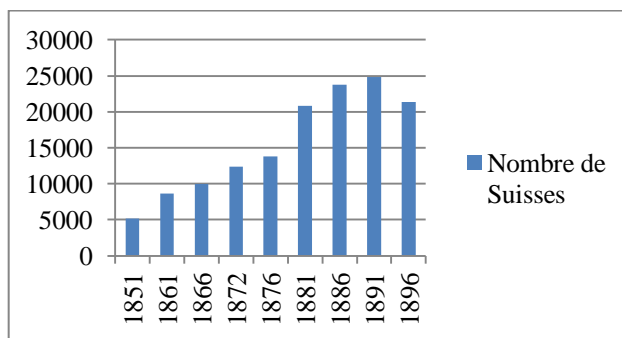


Fig. 51 - Les Suisses à Paris de 1851 à 1896⁶⁵⁰.

⁶⁵⁰ Résultats statistiques du dénombrement de Paris et du département de la Seine, 1881, 1886, 1891, 1891, Les chiffres pour les années de 1851 à 1876 sont donnés dans le dénombrement de 1886, p. XXXIII, Fp11, INSEE.

Depuis 1851, la présence helvétique dans la capitale française ne fait qu'augmenter, d'abord de manière régulière entre 1851 et 1876, puis avec un décrochage net à partir de 1881. S'en suit une augmentation constante jusqu'en 1896, année où la colonie suisse est la plus nombreuse. Les effectifs chutent en 1896, revenant au nombre de 1886. Cette diminution brutale s'explique par un contexte économique tendu au sein de la Confédération avec pour corollaire une multiplication des départs, vers les pays européens mais également vers l'Outre-mer⁶⁵¹. La localisation des Suisses et les professions exercées par eux ayant déjà fait l'objet d'une étude complète dans le chapitre 4, rappelons simplement que les Suisses sont présents surtout dans les quartiers du centre de Paris, plutôt rive droite et qu'ils sont nombreux à travailler dans le commerce (la banque, la comptabilité), l'artisanat ou encore dans le secteur hôtelier.

Géographie de la colonie suisse. En l'absence de sources directes, c'est par les petites annonces qu'il est possible d'esquisser une carte des espaces de sociabilité helvétiques à Paris. Pour cela, ont été relevés dans les journaux de la colonie suisse⁶⁵², tous les lieux mentionnés dans des publicités ou des petites annonces. De la brasserie, à la pension, en passant par la société de secours, à la chorale, au total, ont été retenues 27 adresses.

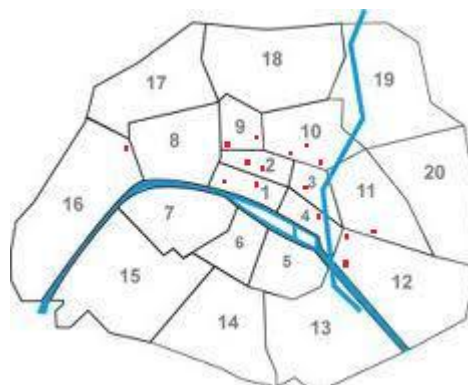


Fig.52 – Schéma de l'implantation des associations et restaurants suisses à Paris en 1889.

L'implantation exclusive des activités de la colonie suisse sur la Rive droite et dans le centre est l'information principale de ce schéma : les cartes issues des recensements avaient préalablement mis en évidence cette caractéristique. En revanche, ce sont les arrondissements du centre qui sont privilégiés comme les II^e et III^e arrondissements ou

⁶⁵¹ Gérald Arlettaz, « Emigration et colonisation suisses en Amérique, 1815-1918 », in *Studien und Quellen*, n°5, 1979, p. 29.

⁶⁵² Cf. *Supra*, p.296.

le X^e et XI^e. C'est donc dans le Paris des affaires, du commerce que sont implantées les associations helvétiques, mais aussi des restaurants comme la Brasserie Helvétique, la Brasserie Suisse toutes les deux dans le X^e arrondissement.

La Chorale suisse de Paris : étude de cas d'une association suisse à Paris. En l'état actuel de nos recherches, aucune source ne donne un tableau précis des Suisses résidant à Paris, dans le dernier tiers du XIX^e siècle, permettant de connaître leur profession, leur origine, la religion qu'ils pratiquent. Afin de pallier ce vide, nous avons choisi de présenter une étude de cas prenant appui sur la liste des membres d'une association de loisir suisse : la Chorale Suisse de Paris pour l'année 1903⁶⁵³. Même si les lacunes sont nombreuses (il n'y a aucune femme), cette étude a le mérite de présenter un autre visage de la colonie helvétique de Paris et ainsi d'enrichir notre perception de cette communauté. En 1903, cette chorale compte 129 membres en incluant le président d'honneur, M. Lardy, Ministre de la Suisse à Paris. Sur la totalité des personnes payant leur cotisation, on ne distingue qu'un Tessinois, six Suisses romands (surtout de Neuchâtel, Vaud et Genève). L'écrasante majorité est originaire d'un canton alémanique (121 membres, soit plus de 94,5 %). Les Suisses de langue allemande se retrouvent au sein d'associations, sans pour autant exclure les autres aires linguistiques, même si ces dernières sont très largement minoritaires. Cette forte présence dans les associations est corroborée par l'enquête de Käthe Schirmacher : « *Le Suisse allemand, à Paris, est à la fois nombreux et plus isolé que le Suisse français. Il se groupe davantage.* »⁶⁵⁴. Une autre association, *L'Harmonie Suisse de Paris*, dans un procès verbal datant du 25 août 1883, réfléchit au programme d'un concert prévu en novembre de la même année et décide d'interpréter deux chants patriotiques en allemand⁶⁵⁵. Ce choix s'explique facilement par le besoin de pratiquer la langue du canton d'origine, problème que ne rencontre guère un Romand. Sur la base d'un échantillon de 128 personnes, établi à partir de la liste des membres de la *Chorale Suisse de Paris*, ce sont les professions dans le secteur secondaire qui sont les plus nombreuses mais ces données ne permettent pas de dégager une spécialisation du travail par origine linguistique.

Après les demandes de passeport, les différentes sources associatives confirment la présence d'hommes et de femmes provenant en majorité de cantons protestants.

⁶⁵³ *Comptes-rendus de la Chorale Suisse de Paris*, 1903, CCS.

⁶⁵⁴ Käthe Schirmacher, *La spécialisation du travail par nationalité*, op.cit., p.125-126, D 1644, ISST.

⁶⁵⁵ *Procès verbaux de l'Harmonie Suisse de Paris*, Répétition du 24 août 1883, CCS.

Cependant, il est une donnée que les sources utilisées n'abordent jamais, c'est la moyenne d'âge des Suisses vivant à Paris. Il est impossible de savoir s'il s'agit d'une colonie vieillissante, ou si elle bénéficie de l'apport de sang neuf durant le dernier tiers du XIX^e siècle.

L'échantillon utilisé permet de confirmer les hypothèses du chapitre précédent quant à la situation socio-économique des Suisses à Paris. Il s'agit d'une colonie, majoritairement masculine, avec, à partir du dernier tiers du XIX^e siècle, une augmentation brutale de ses effectifs, notamment grâce à une présence féminine accrue. Le Suisse vivant à Paris travaille soit dans le secteur secondaire ou dans le commerce et le secteur des services. La plupart sont Romands, mais en 1908, les Suisses allemands sont également très nombreux et se retrouvent davantage dans les associations.

B. « Monsieur le Ministre »

C'est par cette locution que débute bien des appels à l'aide émis par des Suissesses en difficulté. L'ambassadeur suisse à Paris concentre entre ses mains un pouvoir à la fois symbolique et bien réel lui permettant d'intervenir dans la vie de la colonie.

Le Ministre, pivot des Suisses à Paris. L'étude la colonie helvétique en tant que groupe, intègre les dialectiques du pouvoir, de sa légitimité et de sa répartition. Au sommet de la hiérarchie, l'ambassadeur. Quel est son statut ? Comment exerce-t-il son autorité et quelle influence a-t-il sur la communauté helvétique ?

Portraits de deux hommes influents. Durant la période étudiée deux ambassadeurs – ou Ministres plénipotentiaire de la Légation suisse – se succèdent : Johann Conrad Kern jusqu'en 1883, date à laquelle il se retire en Suisse, puis Charles E. Lardy jusqu'en 1917⁶⁵⁶. Ce dernier a d'ailleurs poursuivi l'œuvre de son prédécesseur grâce à son excellente connaissance des réseaux parisiens. C'est d'ailleurs ce critère qui explique les longs mandats de ces deux hommes, mais leurs points communs ne s'arrêtent pas là. Ces hauts fonctionnaires helvétiques sont tous deux issus de familles bourgeoises

⁶⁵⁶ *Centenaire de la Société Helvétique de Bienfaisance de Paris, op.cit., SHB.*

protestantes, des notabilités investies dans la politique de leur canton respectif.

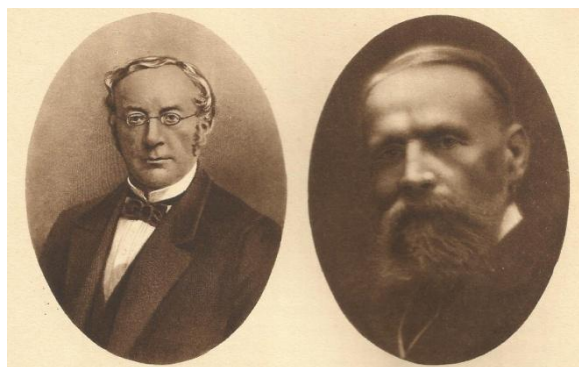


Fig. 53- Johann Conrad Kern et Charles E. Lardy⁶⁵⁷.

Christian Kern, le père du futur ambassadeur, est un riche marchand de vin et tonnelier d'origine paysanne, vivant dans le canton de Thurgovie, au bord du lac de Constance. Il siège pendant longtemps au parlement cantonal de Frauenfeld⁶⁵⁸. Charles Lardy, originaire de Neuchâtel, est, quant à lui, le fils de Charles-Louis, député au Grand Conseil neuchâtelois, et sera, plus tard, avocat comme lui⁶⁵⁹. Les deux hauts fonctionnaires partagent une parfaite maîtrise des réseaux commerciaux et politiques suisses et étrangers. Ainsi, Johann Kern épouse Aline Freyet, la fille du ministre des Finances de Thurgovie⁶⁶⁰, alors que Charles Lardy se marie avec la fille d'un riche banquier français⁶⁶¹. Kern devient ambassadeur à Paris en 1857 et est le premier à porter le titre de Ministre plénipotentiaire alors que son prédécesseur n'était que chargé d'affaires⁶⁶². Charles Lardy lui succède en 1883, sans que sa nomination marque une rupture. Bien au contraire les deux hommes, outre des parcours similaires, ont également, une fois en poste à Paris, la même aisance à intégrer les nombreux réseaux commerciaux et politiques. Sur ce point, Johann Kern se distingue puisqu'il est un des intimes de Napoléon III qu'il a connu lors du séjour de ce dernier dans le canton de Thurgovie⁶⁶³.

La neutralité de la Confédération helvétique étant acquise dès 1815,

⁶⁵⁷ *Historique du Cercle Commercial Suisse de Paris, 1881-1931*, 1931, CCS.

⁶⁵⁸ Bénédicte de Tschärner, *Johann Konrad Kern, Homme d'Etat et diplomate*, Pregny/Genève, Editions de Penthes, 2005, p.13.

⁶⁵⁹ Marc Perrenoud, « Lardy Charles », in *Dictionnaire historique suisse en ligne*, www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F14863.php.

⁶⁶⁰ Bénédicte de Tschärner, *Ibidem*, p.16.

⁶⁶¹ Marc Perrenoud, *Ibidem*.

⁶⁶² Bénédicte de Tschärner, *Ibidem*, p.45.

⁶⁶³ *Idem*, p.21.

l'ambassadeur suisse a surtout pour tâche de représenter son pays dans diverses actions financières ou commerciales. Ainsi, Charles Lardy est chargé de négocier les traités de commerce avec la France ainsi qu'avec d'autres pays et représente la Suisse à l'Union monétaire latine inspirée par Napoléon III et mise en place à partir de 1865⁶⁶⁴. Ces deux ministres ont eu à cœur de protéger et de développer les intérêts helvétiques dans la capitale française. Cette politique ne se cantonne pas à la simple promotion des entreprises du pays de départ, puisque le Ministre apporte également un soutien à ses concitoyens les plus humbles. Cependant, ces domaines, *a priori* fort différents, ne sont que deux aspects d'un même programme cherchant à faire (re)connaître les qualités helvétiques. Le rôle de l'ambassadeur est donc de promouvoir ses concitoyens, d'être le représentant d'une qualité « swiss made », même si le terme paraît anachronique.

Des prérogatives multiples. Située, au début de la période, au 3 rue Blanche, dans le IX^e alors au cœur de l'espace fréquenté par les Suisses⁶⁶⁵, la Légation va déménager, après 1900, au 15bis rue de Marignan, dans le très chic VIII^e arrondissement. Sa principale tâche consiste à centraliser tous les problèmes venant des autres légations installées à Lyon, Marseille, ou dans d'autres villes de France. Elle sert de courroie de transmission entre Berne et les différentes colonies suisses disséminées dans l'Hexagone, reçoit la plupart des actes de chancelleries et en assure la diffusion aux principaux intéressés. La Légation prend également en charge certains dossiers de succession, la gestion des actes d'état civil et la direction des nombreuses sociétés suisses existant alors à Paris⁶⁶⁶. Mais l'une de ses principales tâches est de représenter les intérêts helvétiques en France. La neutralité de la Suisse imposant une certaine retenue en termes de politique étrangère, c'est par le biais de son commerce que la Confédération entend se faire une place dans le concert des nations. La Légation a donc pour mission de superviser les accords douaniers et les transactions avec le gouvernement français. En ce sens, elle cumule toutes les tâches imparties à une ambassade sans en avoir le nom. Une de ses occupations quotidiennes réside dans la gestion des milliers de plaintes, de demandes de secours, de demandes de placements, d'interventions auprès des autorités françaises que lui envoient les Suisses résidant à Paris. Certains cas, particulièrement abscons, arrivent

⁶⁶⁴ L'Union monétaire latine regroupe la France, la Belgique, la Suisse et l'Italie. Il s'agit d'un accord destiné à créer des relations commerciales privilégiées, mais également à aider au maintien de la paix, avec, comme but ultime, la mise en place d'une monnaie universelle. Source : www.latinunion.com.

⁶⁶⁵ Cf. figure n°52, p.278.

⁶⁶⁶ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement n°1, AFS.

même de Savoie ou d'autres régions de France. C'est en effet à la Légation Suisse qu'affluent tous les nécessiteux et autres râleurs et mécontents espérant un soutien du Ministre, « le protecteur des Suisses » à Paris⁶⁶⁷. Les Confédérés vivant à Paris font appel à lui pour différents motifs mais les demandes d'argent sont de loin les plus nombreuses. Celles-ci se divisent en deux catégories : les appels à la charité du ministre ou des demandes de prêt afin de pourvoir à des difficultés ponctuelles. Comme Edouard. D. originaire de Neuchâtel et travaillant à l'Institut photographique de France :

« [...] Pourriez-vous me rendre l'inappréciable service de me prêter la somme de cent francs, que je m'engage ici à rembourser par mensualité de frs 10-, pendant 4 mois et le reste par [mensualités] de frs – 20, vous me permettriez de faire mes achats indispensables [...] »⁶⁶⁸

Comme preuve de son sérieux, ce solliciteur a joint en annexe « *1 timbre pour la réponse, un livret militaire, 4 certificats et 1 de bonnes mœurs, 1 acte d'origine* »⁶⁶⁹. Les demandes de rapatriement sont également abondantes, mais nous reviendrons sur ce point dans le chapitre suivant. Cependant, la relation qu'entretiennent les concitoyens avec le Ministre n'est pas que pécuniaire. En effet, nombreux sont les Helvètes lui demandant conseil, lorsqu'ils sont dans une posture difficile. Les Suissesses, pour des problèmes très intimes, préfèrent faire appel à Mme Lardy, occasion unique pour l'historien, d'appréhender le rôle de l'épouse du ministre. C'est la démarche qu'entreprit Justine B., couturière, habitant chez son oncle tout en lui dissimulant l'existence de sa fille naturelle alors placée en nourrice⁶⁷⁰. La réponse lui vient de M. Lardy qui lui conseille de tout avouer à son parent. D'autres lettres sont envoyées à Mme Lardy mais, dans tous les cas rencontrés, celle-ci reste muette et laisse à son époux le soin de répondre. D'autres font appel au Ministre dans l'espoir d'être placés :

« *Docteur es lettres de Berlin résidant depuis quelques temps à Paris, je désirerais faire des lectures à haute voix aux personnes*

⁶⁶⁷ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement n°1, carton 157, dossier 8 II, *Secours*, 1881, AFS.

⁶⁶⁸ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement n°1, carton 1219, dossier 6 VI, *Secours*, 1913, AFS.

⁶⁶⁹ *Idem*.

⁶⁷⁰ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement n°1, carton 225, dossier 6 II, *Secours*, 1880, AFS.

distinguées ou être employé en qualité.»⁶⁷¹

Certaines lettres demandent enfin à la Légation d'interférer auprès des autorités françaises. Par exemple Jules L. né à Genève :

« [...] ma femme a été victime de guettapens ella été reconnus par le docteur quel avait les 2 doigt casser et plusieurs contusions de l'abdomen elle est enceinte de trois mois. Le coupable dit quil set tromper de sorte que jai porter plainte au parquet de police et lon ma repondu quil fallait déposer 20 frs pour que lhuissier fasse les assignations jai demander un délais de 20 jours pour payer lon ma dit que sa ne se faisait pas. Monsieur le Consulat je ne sait pas si lon doit assassiner les nationaux suisse résidant a Paris et que fautes dargent lon abandonne une cause tel que celle-là. [...] Je me recommande a vous Monsieur le Consul a seul fin de faire punir un mauvais sujet qui jen suis sur n'en est pas a son premier coup d'essai [...].»⁶⁷²

De ces multiples exemples, il ressort que les attributions du Ministre sont nombreuses : représentant de la Confédération et plus spécifiquement de sa politique commerciale, gestionnaire d'affaires familiales et enfin, la plus importante, conseiller. Ce dernier domaine permet de s'interroger sur le type de pouvoir exercé par l'ambassadeur sur ses concitoyens. L'étude des groupes restreints, analysée avec minutie par la psychologie sociale postule que c'est le groupe lui-même qui délègue le pouvoir à celui de ses membres qui lui paraît le plus qualifié⁶⁷³, même si certaines attributions renvoient davantage au pouvoir des groupes naturels. Ainsi, le conseil donné sur un ton paternaliste indique qu'une partie du pouvoir détenu par le Ministre renvoie à celui représenté par le *pater familias*, à la *gens*, une famille élargie à ses membres ou clients (le clan). La fonction et le rôle imparti à l'ambassadeur, est un indice définissant la colonie suisse comme un groupe à commandement autocratique dans lequel le chef concentre le plus grand nombre de « choix » et de « rejets »⁶⁷⁴ mais aussi, où se tissent, entre la figure de l'autorité et le reste du groupe, des relations affectives. La place du chef induit le type de structure à laquelle appartient la colonie

⁶⁷¹ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement n°1, carton 156, dossier 6 IV, *Secours*, 1882, AFS.

⁶⁷² Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement n°1, carton 156, dossier 6 III, *Secours*, 1889. La syntaxe et l'orthographe originales ont été respectées.

⁶⁷³ Didier Anzieu, Jacques-Yves Martin, *La dynamique des groupes restreints*, op.cit., p.169.

⁶⁷⁴ *Idem*, p.225.

helvétique. Cette dernière est dite « en étoile » puisque l'essentiel des initiatives (représentation, mise en réseaux, promotion de la colonie, aide) sont conduites par le chef, alors même que dans un style d'autorité de type démocratique, le réseau prime⁶⁷⁵. Selon J.A.C. Brown, trois types d'autocrates peuvent être différenciés : l'autocratie stricte, sévère ne déléguant pas son autorité, l'autocrate laxiste et enfin l'autocratie bienveillante qui agit pour le bien des membres de son groupe, tout en attendant d'eux des manifestations de reconnaissance⁶⁷⁶. Les réponses apportées par le Ministre aux solliciteurs, intègrent ce dernier, à la frontière entre les premiers derniers types, celui du chef bienveillant ou sévère. En effet, l'ensemble des lettres étudiées présente un ton parfois cassant, des commentaires abrupts comme cette description de Marie-Louise R, 23 ans : « *Petite assez grosse* »⁶⁷⁷ mais également la volonté de montrer beaucoup de distance. L'étude des relations entre le Ministre et ses concitoyens, à l'aune de la psychologie sociale, permet de dégager les mécanismes structurels de la colonie, de qualifier les relations entre les différents membres de la communauté et d'envisager la colonie migratoire non pas terme d'agrégat d'individualités mais comme un groupe structuré, avec pour corollaire, la distinction des nationalités présentes à Paris.

Une structure de type vertical. Si le Ministre est à la tête de la colonie, il possède des réseaux intermédiaires lui permettant d'obtenir des informations sur ses concitoyens de manière rapide et efficace. Dans ce but, il travaille en étroite collaboration avec une association existant encore aujourd'hui, *la Société Helvétique de Bienfaisance* (SHB). Cette organisation fait l'objet d'un commentaire présenté plus loin, mais il s'agit en l'occurrence de mettre en évidence les liens étroits entretenus par cette société avec la Légation.

Durant toute la période étudiée, une intense correspondance est échangée entre M. Lardy et M. Guignard, son principal interlocuteur à la SHB. Le plus souvent, ces relations épistolaires débutent par une demande de renseignement provenant de la Légation suisse au sujet de certains concitoyens. M. Guignard répond en fournissant toutes les informations possibles dans des rapports souvent très détaillés et précis :

« *Nous assistons depuis un an la Vve G. qui fait l'objet de votre honorée lettre d'hier, et que j'ai visité en Fev. 1885. Voici*

⁶⁷⁵ *Idem*, p.227.

⁶⁷⁶ *Idem*, p.241.

⁶⁷⁷ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement n°1, carton 219, Dossier 7 IV, *Arrestations*, 1888, AFS.

ce que je puis vous en dire : G. Louise, Jeannette, Femme divorcée puis Vve de Frédéric d'Apples. Vaud. Elle est de Froideville le Jorat, née B. en 1839, avait déjà un enfant illégitime Lina B. encore vivante au pays, lorsqu'elle se maria avec G. décédé en 1863, et dont elle se divorça trois mois après le mariage. Elle arriva à Paris en 1862, chez un oncle, J.B. cordonnier. Un an ou deux après, elle se mit avec un né Vendrillon, cordonnier, né à Cherbourg avec qui elle a vécu 19 ans et dont elle a un enfant : Gustave Louis B., né à Paris dans le 6^e arrondissement le 4 avril 1872. Elle a été longtemps concierge avec Vendrillon, mais celui-ci l'a quitté il y a trois ans. La santé est en effet fort mauvaise. [...] .»⁶⁷⁸

Les renseignements fournis démontrent une connaissance minutieuse de la colonie, ainsi qu'une habitude de l'enquête, l'auteur du rapport étant à même d'informer le Ministre sur la personne et ses relations familiales. Il existe au moins une centaine de rapports, parfois longs, souvent de quelques lignes seulement, comme ces quelques mots de M. Guignard adressés au Ministre à propos de Thérèse C. : « *peu intelligente et très entêtée* »⁶⁷⁹. La SHB conseille et oriente la Légation Suisse dans ses choix en fonction des sollicitations qui lui parviennent. Dans d'autres cas, la SHB rend compte de son activité au Ministre :

« Concernant le nommé E. L. 10 rue Marceau à Paris dont m'entretient votre lettre du 5 mars dernier, j'ai l'honneur de vous informer que je l'ai fait passer au Comité [illisible] où il a reçu un secours de 30 frs. [...] Tous les deux font bonne impression [...] .»⁶⁸⁰

Mais la Légation est également en contact avec d'autres associations comme le *Home Suisse* que nous présenterons plus loin ou des acteurs institutionnels français comme les asiles maternels ou les différents asiles de nuit de Paris qui accueillent les vagabonds helvétiques.

La Préfecture de Police de Paris est un autre interlocuteur privilégié de la Légation. Lorsqu'elle met au dépôt un homme ou une femme se réclamant de la nationalité suisse, elle envoie une fiche signalétique à la Légation qui mène alors son

⁶⁷⁸ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement n°1, carton 203, dossier 6 I, *Secours*, 1889, AFS.

⁶⁷⁹ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement n°1, carton 211, dossier 6 III, *Secours*, 1887, AFS.

⁶⁸⁰ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement n°1, carton 1219, Dossier 6 III, *Secours*, 1913, AFS.

enquête. Si la culpabilité se révèle fondée, après que la peine eut été purgée ou l'amende payée, la Légation propose souvent le rapatriement aux personnes concernées et met à jour des listes précises répertoriant ses concitoyens avec leur nom, leur prénom, l'âge, la profession, l'origine et la cause de l'arrestation⁶⁸¹. Autour du Ministre se construit une structure en étoile où toutes les informations convergent vers la figure d'autorité de la colonie. Cependant, les différents rameaux ne sont pas qu'internes au groupe, puisque les relations entretenues avec divers interlocuteurs institutionnels français indiquent le souhait du Ministre de connaître mais aussi d'encadrer ses concitoyens les plus fragiles.

Le Ministre, non seulement par le truchement de la Légation suisse mais surtout grâce à sa personnalité et à la qualité de ses réseaux, joue donc un rôle central dans la structure de la colonie suisse à Paris. Régulièrement, les migrants les plus pauvres sollicitent leur Ministre pour trouver des solutions à leurs problèmes familiaux. Dans cette structure, l'épouse du Ministre tient une place ambiguë. Souvent interpellée par les femmes comme confidente, pour des problèmes relevant de l'intimité, cette dernière reste définitivement en retrait et ne s'implique pas (par ce biais en tout cas) dans la vie de la colonie helvétique. En l'occurrence, s'agissant d'une représentante de l'élite, son retrait est compréhensible, dans la mesure où elle est astreinte à des obligations de discrétion laissant à son mari les interventions dans la sphère publique.

La colonie suisse reproduit le schéma social du pays de départ, où les notables de la communauté villageoise ou urbaine, prennent part à la vie des plus humbles. Afin de vérifier cette hypothèse, considérons à présent l'attitude des élites de la colonie suisse, ainsi que leur implication dans la construction et l'entretien d'une réputation flatteuse des migrantes helvétiques.

C. Une colonie, actrice de sa réputation

En tant qu'étrangers à la ville, les Suisses ont été confrontés au poids du regard de l'Autre. Cependant, à l'inverse des malheureux Limousins évoqués par Alain Corbin, les Suisses n'ont pas été écrasés par le regard extérieur et ont cherché à produire une

⁶⁸¹ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement n°1, carton 156, Dossier VII, *Arrestations*, 1882, AFS.

image⁶⁸². Comment expliquer le souci que le Ministre et les élites suisses ont de leurs concitoyens les plus défavorisés ? Comment cette attitude rejoint-elle la question centrale de la réputation de la colonie suisse ? Quelle réputation la colonie suisse de Paris cherche-t-elle à acquérir ?

Les Suisses de Paris, une communauté aux mécanismes internes complexes.

Travailler sur la structure d'un groupe a pour corollaire de s'interroger sur le sens du terme « Communauté ». L'utilisation de travaux stimulants, menés par la psychologie sociale⁶⁸³ sur cette notion, permet de renouveler l'approche des colonies étrangères. Les critères définissant le groupe restreint en psychologie sociale s'appliquent-ils à la colonie suisse de Paris ?

Selon Jean Maisonneuve, le premier élément permettant de distinguer le groupe de la masse est l'apparition d'une norme collective à l'intérieur de celui-ci⁶⁸⁴. Les Suisses de Paris peuvent être définis en tant que groupe, puisqu'ils ont intériorisé des normes et des valeurs communes, notamment par le biais des associations, espaces d'intégration des conventions sociales. L'implication des élites, dans le devenir de la colonie helvétique, permet de préciser cette définition du groupe. Pour qu'il y ait solidarité au sein d'un groupe, il faut qu'une norme collective soit adoptée et, surtout, que des valeurs communes cimentent le groupe. Or, les chapitres précédents ont démontré que le profil des Suissesses venant à Paris est hétérogène et que ni la langue, ni le canton d'origine et encore moins la religion peuvent être considérés comme des critères excluant. Mais, s'il est bien un point commun à tous les émigrants helvétiques, c'est la place fondamentale de la communauté d'origine dans le subconscient collectif. Le caractère vicinaire (rapport de voisinage) de la communauté étant indéniable, il faut penser cette dernière comme une fusion de deux entités, avec un degré d'organisation interne élevé, ne concernant qu'un petit nombre de personnes, mais fonctionnant sur un temps long avec une conscience du but (ici la pérennité symbolique de la communauté, incarnée par sa réputation) et des normes qui s'appliquent grâce à une pression sociale notable. La maternité sociale, analysée dans la première partie de cette enquête, est un exemple de ces relations où chacun a une perception individualisée de l'autre⁶⁸⁵. Ce

⁶⁸² Alain Corbin, Gilles Heuré, *Historien du sensible, op.cit.*, p. 25.

⁶⁸³ Didier Anzieu, Jacques-Yves Martin, *La dynamique des groupes restreints*, Paris, Coll. Quadrige, PUF, 2007, p.28.

⁶⁸⁴ Jean Maisonneuve, *La psychologie sociale, op.cit.*, p.57.

⁶⁸⁵ Didier Anzieu, Jacques-Yves Martin, *Ibidem.*, p.36.

groupe est marqué par des relations affectives fortes, un intense sentiment d'interdépendance des membres et comme valeur prégnante la solidarité assurant la conservation du groupe. C'est ce schéma, d'une communauté protectrice et englobante qu'intériorise une partie de la colonie helvétique. Certains y adhèrent (ceux que l'on retrouve par l'intermédiaire des lettres envoyés à l'ambassadeur), d'autres, au contraire, rejettent complètement le modèle (et ne laissent alors aucune trace). Une remarque de Käthe Schirmacher conforte cette idée :

*« Au point de vue national, la colonie suisse est toute à fait intéressante et instructive : la Suisse est un Etat très uni, les Suisses sont une nation à part [...]. Ils ont le sentiment très vif de la patrie et se sentent bien suisses. »*⁶⁸⁶

Cet extrait corrobore l'idée d'une spécificité de la colonie suisse due à sa structure même : cette dernière ne s'envisage que comme l'exacte réplique de la communauté du pays de départ. Ce fonctionnement est un élément distinctif de l'immigration suisse par rapports aux autres nationalités. En effet, bien que plus nombreux, les Italiens ne connaissent pas cette organisation interne puissante : les sociétés de secours mutuel et les associations italiennes sont peu nombreuses entre 1870 et 1914⁶⁸⁷. Cette différence notable s'explique par l'importance de l'esprit de clocher chez les Italiens et la difficulté pour des associations nationales de représenter les différents espaces géographiques, concernés par la migration. L'exemple belge est également révélateur de l'exception helvétique. Bien qu'étant la première présence étrangère à Paris durant des décennies, les Belges ne développent que très tardivement un réseau associatif organisé. Ainsi, ce n'est qu'en 1888 que *l'Union Belge, Société royale de secours mutuels et de bienfaisance*, est fondée. Dix ans plus tard, son président, Emile Robert, explique ce retard :

*« Ils eurent à vaincre certaines préventions, à secouer l'indifférence de nos compatriotes, et ce n'est que par une persévérance opiniâtre et une propagande active qu'ils réussirent à grouper sous la bannière de la mutualité et de la bienfaisance un noyau de sociétaires dévoués. »*⁶⁸⁸

⁶⁸⁶ Käthe Schirmacher, *La spécialisation du travail par nationalité*, op.cit., p.121, D 1644, ISST.

⁶⁸⁷ Marie-Claude Blanc-Chaléard, *Les Italiens dans l'Est parisien*, op.cit., p.124.

⁶⁸⁸ *L'Union belge, Société royale de secours mutuels et de bienfaisance, compte-rendu annuel*, 1898, exercice 1897, p. 6, Z 20 19, BHVP.

La colonie allemande est la seule comparable à la Suisse du point de vue associatif, donnée issue de l'enquête de Käthe Schirmacher :

« Si parmi les Belges, la vie des associations est peu développée, elle est considérable parmi les Allemands. A côté de la société de Bienfaisances, qui fonctionne pour les indigents, il existe, à Paris, une association des institutrices allemandes, quatre associations d'employés de commerce, une chorale, un certain nombre de groupements professionnels d'ouvriers allemands, une société sociale-démocrate. »⁶⁸⁹

Alors que la densité associative est tout aussi importante que celle de la colonie suisse, la différence notable est l'existence de clubs politiques dans la communauté allemande. Certes, les sources ne font mention d'aucune association politique helvétique, mais cela ne signifie pas que la chose politique soit absente des préoccupations des migrants. Bien au contraire, le plus souvent, en Suisse, les chorales ou autres fanfares sont marquées politiquement, ce qui explique l'existence de deux, voire trois chorales au sein d'une même communauté. Si la présence associative allemande est une réalité, il reste difficile de connaître leur poids dans la colonie allemande.

Le sentiment d'appartenance est l'un des indices qui permet de définir la colonie helvétique à Paris comme un groupe restreint. Or pour qu'il y ait groupe restreint ou groupe secondaire, il faut que le groupe ait un objectif partagé.

Stéréotypes, préjugés et réputation. La réputation peut se définir, *a priori*, comme la manière dont quelqu'un ou quelque chose est considéré. Pour que cet objet soit qualifié, apprécié, le regard d'un tiers est nécessaire ; c'est lui qui construit la réputation, alors même qu'il est, lui aussi, le fruit d'un contexte bien défini, lui ôtant de fait, la possibilité de se réclamer de toute objectivité. Les relations intergroupes sont marquées, selon Durkheim, par « des représentations collectives », et la réputation en est l'illustration, puisqu'elle est avant tout histoire de points de vue, par essence subjectifs. Or cette question de la réputation, du regard de l'Autre sur l'étranger, l'immigré, est absolument fondamentale.

L'historiographie a toujours été attentive à cette problématique, mais sans jamais étudier la maîtrise (ou non) de cette donnée par les migrants eux-mêmes. Bien souvent, l'étranger n'est observé que par celui qui est déjà installé ; les sources ne gardant en

⁶⁸⁹ Käthe Schirmacher, *La spécialisation du travail par nationalité*, *op.cit.*, p.86, D 1644, ISST.

mémoire que des rixes et des conflits entre travailleurs étrangers et autochtones⁶⁹⁰. Les historiens ont davantage étudié des colonies qui ont été sujettes à diverses formes d'hostilité, comme ce fut le cas pour les Italiens ou les Algériens. Il faut distinguer, en l'occurrence, deux notions présentes en histoire de l'immigration et dont la psychologie sociale propose les définitions suivantes : *les stéréotypes* qui peuvent être définis comme un schéma « associé à certaines catégories de personnes ou d'objets cristallisé autour du mot qui les désigne et intervenant automatiquement dans la représentation et la caractérisation des spécimens de ces catégories ; c'est ainsi qu'il existe des stéréotypes nationaux, ethniques, socioprofessionnels etc »⁶⁹¹. Tandis que les préjugés sont un élément préexistant dans l'opinion publique, avant qu'un groupe ne le transforme un stéréotype.

L'autre caractéristique est d'être fondée sur une expérience vécue qui sert de référence pour le reste du groupe. C'est sur ce soubassement de stéréotypes que se construit la réputation des nationalités. Or, s'il est indéniable que les migrants se regroupent souvent en colonie et se représentent comme tel, il paraît peu probable qu'ils aient cherché à agir sur le regard que l'autochtone porte sur eux. De ce point de vue, le cas de la colonie helvétique de Paris est original, puisqu'au sentiment aigu de former une communauté à part entière - structurée par des associations diverses et des organes de presse - s'ajoute une conscience du regard que la société d'accueil porte sur elle et surtout la volonté d'agir sur ce regard, d'être acteur de la réputation de la colonie tout entière. Cette préoccupation se traduit par une activité intense des élites, le Ministre en première ligne, dans le repérage et l'encadrement des sujets les plus fragiles. Quelle est au juste cette réputation ? Une étude lexicale de l'ouvrage de Käthe Schirmacher offre un premier aperçu. Suisses et Suissesses y sont qualifiés de : « *organiseurs, administrateurs, consciencieux, patients, tenaces* », « *polis* », « *professionnelles de la propreté, endurantes* »⁶⁹². Les adjectifs sont élogieux, ce qui renforce cette idée de bonne réputation, qui s'est forgée dès le XVIII^e siècle. Le Suisse est le bon immigré par excellence, car, outre ses qualités de travailleur, il se distingue surtout par sa qualité à se fondre dans l'espace d'accueil. D'ailleurs, l'enquêtrice allemande le remarque : « *C'est un résultat admirable et un véritable tour de force d'assimilation* »⁶⁹³. Ainsi, cette

⁶⁹⁰ Gérard Noiriel, *Immigration, antisémitisme et racisme en France (XIX^e-XX^e siècle)*, Discours publics, humiliations privées, Paris, Fayard, 2007, p. 39.

⁶⁹¹ Jean Maisonneuve, *La psychologie sociale*, op.cit., p. 108.

⁶⁹² Käthe Schirmacher, *La spécialisation du travail par nationalité*, op.cit., p. 106,110, 113, D1644, ISST

⁶⁹³ *Idem*, p.121.

bonne réputation, projet commun de la colonie helvétique, s'appuie sur des qualités professionnelles, une capacité d'assimilation reconnue et est la somme des qualités individuelles mais aussi d'une surveillance accrue des élites depuis le pays de départ.

Un réseau d'informateurs importants. C'est à travers une lettre du préfet de Porrentruy, datée du 4 janvier 1888, ayant pour sujet une migrante partie à Paris, que nous allons étudier les différents acteurs jouant un rôle fondamental dans la vie de ces jeunes femmes.

« A la Direction de la Police de Berne

Monsieur le Directeur

Je me vois dans le cas de recourir à votre bienveillante intervention afin d'obtenir, par la voie diplomatique, l'indication du domicile actuel de la nommée Virigine P., originaire de Miécourt, fille de Marcel et de Marguerite, née B., née le 9 janvier 1859, qui doit habiter Paris depuis quelques années. Cette fille a laissé à Miécourt un enfant d'environ 9 ans à la charge de la commune. Celle-ci se trouvant très obérée refuse de continuer à payer la pension de cet enfant et est sur le point de dénoncer la mère pour abandon de famille. N'y aurait-il pas possibilité de découvrir l'adresse de cette fille et de la sommer d'envoyer au Maire de Miécourt la somme nécessaire à l'entretien de son enfant ; puis de lui faire savoir qu'en cas de refus, la commune la dénoncera au juge et cessera toute subvention de l'enfant.

Ce serait un moyen de faire rentrer cette mauvaise mère dans le devoir et de soulager une commune dont les ressources sont épuisées.

J'ose donc vous prier de vouloir bien tenter des démarches dans le sens indiqué et, dans l'espoir de quelques succès, je vous présente, Monsieur le directeur, l'assurance de mon dévouement.

Le Préfet,

*Alex. Favrot ».*⁶⁹⁴

Au total, quatre structures contrôlent les migrantes à la fois depuis le pays de départ, mais également le pays d'arrivée, existent. En remontant la chaîne migratoire, on trouve en premier lieu la Légation suisse de Paris et son Ministre désignés par l'expression :

⁶⁹⁴ *Registres de copies de lettres*, Correspondance sortante des préfets du district de Porrentruy, n°282-283, vol.10, 1888, ACRJ.

« par la voie diplomatique ». Cette Légation est en contact avec la Direction de la police de Berne qui est en charge de distribuer les informations aux préfets cantonaux. Enfin, dernier maillon, la commune qui possède des informations sur l'amont de la migration, sur l'état civil de la migrante, mais aussi sur sa vie privée. Seule une toute petite partie de la correspondance échangée entre le Préfet de Porrentruy (ville du Jura) et la Direction de la police est conservée, mais elle rend bien compte des relations épistolaires soutenues entre les différentes autorités. Le préfet joue un rôle central dans cette organisation puisqu'il est l'intermédiaire entre la commune et les instances fédérales. L'extrait suivant est daté d'août 1884 :

« A la Direction de Police, Berne

Monsieur le Directeur,

Je suis enfin à même de vous fournir les renseignements demandés par le Conseil fédéral en date du 21 juin, sur l'origine de l'enfant Gustave L. et de sa mère Julia L. de Cornol. Cette fille ou femme est bien de Cornol où elle est née le 7 janvier 1859, elle est fille de Ursanne et de Louise née B., décédés tous deux. Le maire de Cornol m'informe qu'il a parlé à cette fille, qui était récemment au pays, et qu'elle a paru extrêmement surprise et offensée qu'on lui attribuât un enfant illégitime. Elle nie avoir eu un enfant en 1880 et prétend que c'est un tour qu'on veut lui jouer ; elle se dit marier à Paris, avoir eu un enfant de son mari et l'avoir encore avec elle, mais elle n'a fourni ni son acte de mariage, ni l'acte de naissance de l'enfant et elle est repartie pour Paris assez subitement sans laisser d'adresse.»⁶⁹⁵

On retrouve ici, une migrante rencontrée au début de notre enquête, Julia L. de Cornol. Son cas permet de mettre en avant le travail de recherche exécuté par le Préfet dont la réussite dépend étroitement des renseignements fournis par la commune. Parfois même le Préfet et la Légation correspondent directement afin de régler des affaires familiales :

« A la Légation Suisse

A Paris

Monsieur le Ministre

Le 9 de ce mois est décédé à l'Hôpital Lariboisière à Paris, la nommée Marie Louise Coubon sont, ci-joint, l'Acte de Naissance. Suivant une lettre datée du 12 courant également incluse, un nommé Grandemange, faubourg St Martin réclamé à

⁶⁹⁵ *Registres de copies de lettres*, Correspondance sortante des préfets du district de Porrentruy, n°282-283, vol.10, 1884, ACRJ.

Mr le Maire de Cornol, commune de ce district une somme de 5 fr. pour la réexpédition de deux malles ayant appartenu à la personne décédée. Je me permets de vous adresser cette petite somme avec prière de bien vouloir la faire remettre à qui de droit et faire en même temps surveiller le renvoi des malles à l'adresse de Mr. Joseph Coubon à Cornol.

*Le Préfet du district de Porrentruy
Alex Favrot »⁶⁹⁶*

Ces exemples montrent combien les liens sont étroits entre le pays de départ et Paris. En effet, bien que la Confédération ait choisi de ne pas intervenir dans la gestion de l'émigration, les services cantonaux, eux, sont en contact régulier avec la Légation et les préfectures cantonales. Au final, se développe une structure de contrôle transnationale très efficace et réactive. Ce réseau est en fait un moyen de soutien et de contrôle des migrants avec, pour objectif, une connaissance précise des cas posant le plus de difficultés, ou pouvant le devenir, mettant alors à mal la réputation de la colonie tout entière.

Une excellente connaissance des migrants. Ces différents acteurs ont une connaissance parfaite des migrantes demandant une aide à la Légation de Paris. Les deux exemples précédents montrent que les autorités de part et d'autre de la frontière ont accès à des connaissances détaillées qui orientent le choix de l'aide. Ainsi le Ministre reçoit un secours attribué par la commune de Juriens à la famille H., recommandée par la SHB. La commune accorde une aide mais demande à la SHB de veiller :

« [...]à ce que cet argent ne soit pas employé à satisfaire le triste penchant de la femme H. à la boisson car nous comprenons maintenant pourquoi elle nous écrivait sans jamais nous parler de son mari et pourquoi elle tenait tant à recevoir elle-même nos envois [...]. »⁶⁹⁷

Ces nombreux détails et, surtout, ces enquêtes menées auprès des communes montrent combien la pression pesant sur les Suisses rencontrant des difficultés est forte. La dichotomie classique : pays de départ/migrant est ici remplacée par

⁶⁹⁶ *Registres de copies de lettres*, Correspondance sortante des préfets du district de Porrentruy, n°282-283, vol.10, 1884, ACRJ.

⁶⁹⁷ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement n°1, carton 156, Dossier 6-I, *Secours divers*, 1882, AFS.

l'alliance transnationale des élites suisses. Qu'importe l'espace dans lequel évolue la migrante (et le migrant), celle-ci doit toujours répondre aux critères de la Suisse et de la commune, notamment sur le plan moral. En effet, les femmes rencontrées sont vues comme des mauvaises mères, des menteuses, alors que leur voix n'est pas entendue et que seule compte la parole de l'autorité communale. En revanche, si les migrantes sont particulièrement surveillées, elles bénéficient également d'aides spécifiques.

La construction de cette bonne réputation est l'affaire, en premier lieu, du Ministre Suisse qui, par son implication dans la vie de la communauté, exerce une présence d'autorité sur ses concitoyens. D'autres éléments sont constitutifs de cette bonne réputation, parmi, eux, le rôle joué par les associations est primordial.

II. Le rôle des associations

« *La colonie suisse a créé, à Paris, des organisations ou institutions remarquables* »⁶⁹⁸ selon Käthe Schirmacher. Il est donc temps de découvrir ces associations, leurs fonctions et leur rôle dans la colonie helvétique. Comment ces associations structurent-elles la colonie ? En quoi sont-elles partie prenante de cette volonté de maintenir intacte la bonne réputation des Suisses à Paris ?

A. Des associations nombreuses et variées

Il est *a priori* très difficile de connaître le quotidien des Suisses à Paris. En effet, aucune source officielle ou privée, comme des correspondances, ne permet d'appréhender la vie sociale des migrantes. C'est par des moyens détournés que quelques indices nous parviennent, comme les journaux de la colonie suisse qui permettent un premier bilan.

⁶⁹⁸ Käthe Schirmacher, *La spécialisation du travail par nationalité*, op.cit., p.125, D 1644, ISST.

Les organes de presse de la colonie helvétique. *La Croix fédérale* paraît à partir du dimanche 11 août 1889 à 10 centimes le numéro et est domiciliée au 16 rue Rodier dans le XVI^e arrondissement. A la Une du premier numéro figure la profession de foi du nouveau journal :

« En fondant la Croix Fédérale, notre plus grand désir est d'arriver à créer un lien commun entre les membres de notre nombreuse colonie. Nous sommes plus de 37.000 dans le département de la Seine et les départements voisins. Nous voulons que notre journal serve de trait d'union entre tous nos compatriotes résidents en France [...]. Nous voulons être indépendants, servir d'organe aux associations suisses – dont nous serons heureux de recevoir les communications - renseigner nos compatriotes sur les faits qui se passent en Suisse, servir à resserrer les liens d'amitié entre les Suisses résidant en France et ceux de la mère-patrie. [...].

Voici d'une manière générale, le résumé de ce que contiendra la Croix Fédérale :

1° un article de fond sur la situation générale de la Suisse, sans acception d'opinion politique ou religieuse.

2° Un résumé des travaux des Chambres fédérales, des décisions du Conseil fédéral et des arrêts du Tribunal fédéral

*3° Un aperçu de l'activité suisse dans tous les domaines, commercial, industriel, agricole, gymnastique, musical, philanthropique, etc. ; à cet effet il paraîtra régulièrement une lettre de Berne et des correspondances des autres villes importantes de notre patrie, afin que les ressortissantes de nos divers cantons lisent la **Croix Fédérale** avec un égal plaisir ;*

4° Une revue de la presse suisse ;

5° Une partie littéraire (romans, nouvelles) à laquelle collaboreront exclusivement des écrivains suisses ;

6° Des articles d'actualité ;

7° Sous la rubrique Impressions parisiennes, nous donnerons dans chaque numéro un article dans lequel un journaliste parisien nous communiquera ses « impressions » de la semaine ;

8° Des articles militaires écrits par un spécialiste de talent ; ces articles attireront certainement l'attention de tous les patriotes ;

9° Des illustrations (portraits et gravures historiques ou pittoresques) ;

10° Une revue mensuelle de la mode parisienne ; notre journal se publiant à Paris, nous avons prié une Suissesse [dont le pseudonyme est Emma Helvétia !] d'écrire, à notre intention, des articles, sur ce sujet ; ces articles, spécialement dédiées à nos aimables lectrices, envisageront cette mode au point de vue

de convenir aux Dames et aux Demoiselles, sous le double rapport pratique et économique. »⁶⁹⁹

Ce long extrait permet de cerner l'ambitieux programme du nouveau journal qui cherche à toucher le public le plus large possible grâce à des articles répondants aux canons sexués de l'époque : nouvelles politiques et militaires pour les hommes, mode pour la ménagère soucieuse autant d'élégance que d'économie. Les petites annonces, situées à la fin du journal, sont nombreuses et peuvent être envoyées depuis la Suisse ou la France, indiquant ainsi la présence de correspondants du journal dans le pays de départ. Les relations fortes avec la Confédération sont un des axes les plus importants de ce nouveau quotidien et montrent bien la volonté du gouvernement suisse de maintenir des liens avec les émigrés. Malgré ce programme ambitieux, le journal périclité et disparaît en 1891. Quelques années plus tard, en 1895, *La Croix de Genève. Organe des colonies suisses en France*, est fondé. La ligne rédactionnelle est sensiblement identique, bien que marquée par la crise des années 1890 :

« Si nous présentons aujourd'hui à nos lecteurs le premier numéro mensuel du journal la Croix de Genève, ce n'est qu'après avoir acquis la conviction qu'il pouvait contribuer à poursuivre la réalisation de bien des desiderata, en vue de l'amélioration du sort de beaucoup de nos compatriotes qui composent aujourd'hui la colonie Suisse de Paris et des départements.

Avec les difficultés sans grandissante de la lutte pour l'existence, soit dans le commerce, soit dans l'industrie, les efforts individuels voient de plus en plus leur puissance de production diminuer. La nécessité s'impose chaque jour de chercher à grouper les énergies, à provoquer une action commune, en un mot, à solidariser les intérêts. [...] En somme, nous n'avons qu'un but servir les intérêts de nos compatriotes, en toutes circonstances, sans nous départir des sentiments qui nous unissent et qui sont notre devise : Science et amitié.»⁷⁰⁰

Les thèmes chers à la colonie helvétique de Paris sont rassemblés : l'entraide, la solidarité, non seulement d'un point de vue social, mais également commercial. Dans les deux cas, il s'agit de servir d'intermédiaire entre les différents acteurs de la colonie suisse : entrepreneurs, associations philanthropiques, migrants. Bien que ne souhaitant représenter aucune tendance politique, les deux feuilles s'intègrent pourtant dans un

⁶⁹⁹ *La Croix fédérale*, du 11 août 1889, MICRO D 711 1, BNF.

⁷⁰⁰ *La Croix de Genève*, mars 1895, Jo.A 812, BNF.

mouvement libéral, tant au point de vue économique que politique et sont le résultat de la réunion des élites commerciales de la colonie. Une étude plus poussée de ces journaux, de leurs origines et des réseaux dans lesquels ils s'intègrent reste à faire, mais ils permettent d'avoir une idée du Paris des Suisses.

Associations, clubs et cercles : La colonie suisse à Paris dispose en moyenne d'une vingtaine d'associations au rayonnement varié : bienfaisance (SHB ou *Société de Secours Mutuel*), culture (*Club d'anglais*), loisirs (*Harmonie Suisse de Paris*, *l'Echo du Grütli*, *Société chorale suisse*). Il existe également un club de gymnastique et un *Cercle commercial suisse* dont la mission est de mettre en relation sociétés suisses et françaises; sans compter les sociétés patriotiques⁷⁰¹. Se sont développés ainsi à Paris les mêmes réseaux d'associations que ceux existant en Suisse. Leurs membres se distribuent au gré de leurs opinions politiques, de leurs langues ou de leurs confessions. Cette répartition explique l'existence d'au moins cinq chorales différentes. Le paradoxe est remarquable : les Suisses de Paris se retrouvent volontiers entre eux, tout en conservant les mêmes critères de répartition. Ces associations multiplient les activités : sorties à la campagne ou au restaurant⁷⁰², soirées de gala ou de charité réservées à l'élite. Une à deux fois par an, certaines chorales se rendent en Suisse afin de participer à des concours de chant. Mais, ces associations sont également des vecteurs de contrôle sociale et d'intégration de la norme collective, absolument essentielles. Si l'on reprend le cas de *l'Harmonie suisse de Paris*, ses procès-verbaux permettent de savoir qu'en 1904, Georges P., un de ses membres, n'a pas travaillé en février et en mars, tout comme Jean H. en 1905 qui a été sans emploi pendant les mois de juillet-août et septembre. Ces informations, recueillies lors du paiement des cotisations, fournissent une base de renseignements précieux pour le Président d'honneur qui n'est autre que M. Lardy. Ainsi, lors de la séance mensuelle de l'Harmonie suisse de Paris, qui se tient le 1^{er} juillet 1884, la Légation demande des renseignements sur des compatriotes⁷⁰³.

L'une des constantes de ces sociétés, et la Chorale n'échappe pas à la règle, est d'être essentiellement masculines. Les chorales, les clubs de langues ou de sports ne sont fréquentés que par des hommes. Dans les dîners où le groupe se réunit, les femmes ne sont pas tolérées. Il n'y a que dans les soirées de gala où elles sont conviées par

⁷⁰¹ Procès Verbaux de l'Harmonie Suisse de Paris, *op.cit.*, CCS.

⁷⁰² *Idem.*

⁷⁰³ *Procès-verbaux de l'Harmonie Suisse de Paris, op.cit.*, 1^{er} juillet 1884, CCS.

l'intermédiaire des membres ainsi que le signal le carton d'invitation : « *les Dames sont admises au banquet* »⁷⁰⁴. *La Chorale Suisse de Paris* n'échappe pas à la règle, puisqu'elle attendra 1922 pour admettre une femme au rang de membre d'honneur (ce qui veut dire concrètement qu'elle ne chante pas)⁷⁰⁵. Dans ces sociétés, se retrouvent bon nombre d'employés ou d'artisans mais aussi des ouvriers récréant les lieux de sociabilité existant en Suisse. On n'insistera jamais assez sur le caractère solidaire de la colonie, les associations étant également des espaces d'entraide. Par exemple, des quêtes sont lancées afin de secourir certains membres dans le besoin ou leurs veuves. Enfin, ces associations permettent également de trouver un emploi grâce à l'utilisation de réseaux qui s'y constituent. Les associations helvétiques ont créé dans la capitale un lacis de relations de loisirs ou/et professionnelles extrêmement dense. Il est facile de se renseigner sur telle ou telle personne et l'appartenance à une association peut peser lors de l'attribution d'aide. Les valeurs véhiculées (la solidarité, l'amitié, le travail) par ces espaces de sociabilité ainsi que les réseaux qui se créent sont autant d'éléments permettant l'intégration d'une norme collective participant à la réputation que la colonie suisse se construit.

Pour devenir concrète, cette réputation doit être reconnue par un tiers, en l'occurrence la population parisienne. Très difficile à appréhender au quotidien (les sources faisant défaut), c'est par un événement exceptionnel que l'historien peut saisir ce sentiment volatil. Le 1^{er} juin 1885 ont lieu les funérailles nationales de Victor Hugo. Or, dans le grand cortège accompagnant le catafalque, défilent des associations suisses comme l'Harmonie suisse de Paris accompagnée de sept autres sociétés, regroupant, au total, cent cinquante Helvètes :

*« Nous avons été agréablement récompensés par les acclamations du public. Mais ce qui nous rendait encore plus heureux et qui nous procurait un contentement intérieur c'est lorsque les autorités militaires nous rendaient honneur en saluant nos drapeaux. »*⁷⁰⁶

Moment de recueillement et d'unité nationale, les funérailles du Poète sont également un événement majeur pour nos Suisses de Paris. La colonie helvétique participe à l'hommage en tant que colonie étrangère, mais le peuple parisien, par son accueil,

⁷⁰⁴ *Centenaire de la Société Helvétique de Bienfaisance de Paris*, publié en 1921, p. 71, SHB.

⁷⁰⁵ *Procès verbal de la Chorale Suisse de Paris* de 1922, CCS.

⁷⁰⁶ *Procès-verbaux de l'Harmonie Suisse de Paris*, séance mensuelle du 2 juin 1885, CCS.

l'intègre dans la Nation en deuil. En défilant, les représentants de la communauté suisse marquent tout autant leur intégration que leur différence. L'attitude des Parisiens ajoutée au respect de l'armée sont autant d'indicateurs certifiant de la bonne réputation des Suisses dans la capitale française.

L'importance du domaine commercial : l'exemple du Cercle Commercial Suisse de Paris. Le Cercle Commercial Suisse de Paris est l'un des piliers de la politique menée par la Confédération à travers la Légation et visant à promouvoir les entreprises helvétiques en France. L'unique source est un ouvrage publié en 1931 célébrant le cinquantenaire du Cercle. Ce dernier est un excellent exemple des Suisses comme acteurs de la réputation de leur colonie. En effet, ce cercle, fondé en 1881 par les membres du « Club Anglais » qui regroupe alors des employés, romands et alémaniques, a pour projet l'apprentissage de l'anglais. La fondation du cercle répond à un constat :

« Ils jugeaient qu'aucune liaison n'existait entre les nombreux employés de Commerce et de Banque suisse à Paris, que les moyens d'instruction commerciale leur manquaient, qu'il fallait aussi leur trouver une distraction par le contact avec d'autres compatriotes. A cette époque, il y avait déjà en Suisse un certain nombre de Sociétés de jeunes commerçants qui prospéraient et dont l'utilité professionnelle fut vite reconnue. »⁷⁰⁷

Trois raisons majeures sont à l'origine de cette fondation : la volonté de faire fructifier des réseaux, la demande d'apprentissage et de perfectionnement, un espace de convivialité. Mais revenons à la pratique des langues étrangères. C'est l'une des qualités que remarque Käthe Schirmacher à propos des Suisses :

« Les employés de commerce étranger à Paris sont, comme les employés d'hôtel, et pour les mêmes raisons, Allemands et Suisses : leur capacité spéciale est la connaissance, native ou acquise, d'au moins trois langues. »⁷⁰⁸

Cet exemple permet de démontrer les mécanismes à l'origine de la réputation. En amont, des membres de la colonie suisse cherchent à développer leurs réseaux, avec, comme outil, l'apprentissage de la langue anglaise. Ce caractère polyglotte se retrouve, en aval,

⁷⁰⁷ *Historique du Cercle Commercial Suisse de Paris, op.cit., p.3, CCS.*

⁷⁰⁸ Käthe Schirmacher, *La spécialisation du travail par nationalité, op.cit., p.110, D 1644, ISST.*

dans les enquêtes sur les immigrés à Paris, et les Suisses sont alors considérés comme de bons employés grâce à la maîtrise de ces langues. En ce sens, ces migrants sont bien les acteurs de leur propre réputation puisqu'ils cherchent à se distinguer par des caractères propres à leur colonie. En ce qui concerne la structure de ce Cercle, il est composé de membres, d'un président et d'un président d'honneur qui se trouve être le Ministre. Figure décidément incontournable, celui-ci participe à la vie du Cercle et en connaît les membres.

B. La Société Helvétique de Bienfaisance

Un organe d'aide....

Son histoire. C'est en 1820 qu'est fondé le Cercle Helvétique qui devient, quelques années plus tard, la SHB. Quatre étudiants suisses, Dubochet, de Ribeaupierre, Jaquet et Eggly désirant mieux connaître leurs compatriotes vivant à Paris, décident alors de se réunir une fois par mois, le lundi soir, dans un café :

« Depuis longtemps, les Suisses de Paris éprouaient le besoin de mieux se connaître mutuellement, d'établir entre eux, un point de réunion qui leur fît en quelque sorte retrouver leur Patrie au milieu de cette capitale où ils sont répandus en grand nombre dans toutes les classes de la société et pour donner à cette réunion un but déterminé, ils comprenaient qu'ils ne pouvaient s'en procurer un plus utile, plus digne d'y intéresser le plus grand nombre de leurs compatriotes que de les inviter à s'associer pour soulager ceux d'entre eux qui se trouvent dans le besoin. [...]»⁷⁰⁹

La mutualité est le principe originel voulu par les fondateurs de la SHB. Partant du principe que « la roue tourne » et que chacun peut avoir besoin, un jour ou l'autre, de secours, se réunir et mettre en commun une énergie et des finances peut se révéler utile dans une ville étrangère où le système d'entraide du pays de départ n'existe pas.

Après les réunions dans un café, l'idée de l'installation d'un local mûrit entre 1821 et 1822. La SHB s'installe tout d'abord, rue de Doyenné (rue qui n'existe plus aujourd'hui), près de la place du Carrousel, dans le I^e arrondissement. Puis dès 1822 et ce jusqu'en 1872, les assemblées ont lieu dans les locaux de l'Oratoire toujours dans le

⁷⁰⁹ Centenaire de la Société Helvétique de Bienfaisance, op.cit., p. 16, SHB.

même arrondissement. Après 1872, la SHB s'installe au 10 rue Hérold dans le très chic XVI^e arrondissement. Son succès est immédiat car, dès 1820, et pour cette seule année, elle aide 1.200 familles à Paris. Son développement est tel que de nombreuses villes en France fondent, elles aussi, leur SHB.

Entre 1820 et 1830, le secours consiste en dons, pensions pour enfants et secours de route pour retourner en Suisse. Les bénéficiaires sont surtout des vieillards, des veuves et des orphelins. Mais la révolution de 1830 et le choléra qui sévit cette année-là, poussent la SHB à réagir. Les secours se multiplient en prenant des formes variées : assistances médicales, prêts financiers accordés à des « défaillances passagères » ou la mise en place de vestiaires⁷¹⁰, des dons de vêtements.

L'évolution de sa composition durant la période étudiée. Les sociétaires doivent être suisses ou au moins originaires de Suisse. L'admission se fait par cooptation, le postulant s'adresse à un des membres déjà installés, qui doit en référer à l'Agent pour demander l'admission de son candidat à la prochaine réunion du Conseil. La cotisation est de 20 francs pour les hommes et de 10 pour les dames⁷¹¹, ce qui est un premier indice concernant la participation de ces dernières à cette association. Durant la période étudiée, entre 1881 et 1914, le nombre de sociétaires connaît une très légère augmentation : on passe de 547 personnes au début à 643 en 1914. Si l'on affine l'analyse, on remarque que la quantité d'hommes reste relativement stable : on passe de 507 sociétaires hommes en 1883 à 571 en 1912. La participation des femmes dans cette association progresse durant toute la période. Au départ, comme dans tous les autres regroupements, les femmes ne sont pas admises⁷¹², puis elles commencent à s'impliquer, comme en 1877, où elles organisent une série de bals de charité. Leur nombre augmente : elles sont 38 en 1883, 72 en 1912, dernière date où figure le nombre de femmes. Si l'on compare leurs proportions à différentes dates, on constate que celles-ci augmentent régulièrement : on passe de 6.6% en 1885 à 13.4% en 1906. Le taux se stabilise autour des 11 % jusqu'à la fin de la période. Ces données indiquent que, même si les femmes restent largement minoritaires au sein de la SHB, elles prennent peu à peu une place dans le système de l'association. Cette évolution tient à deux facteurs concomitants : le premier est dû à la nature même de la SHB. En effet, en tant qu'œuvre

⁷¹⁰ *Idem*, « Diversité des secours ».

⁷¹¹ *Bulletin de la SHB* de 1881, p. 2, SHB.

⁷¹² *Centenaire de la SHB, op.cit.*, p. 71, SHB.

de charité, elle est davantage disposée à ouvrir ses portes aux dames, toutes issues des classes les plus aisées de la colonie suisse. En tant que Suissesses, elles ont bien intégré ce rôle de « maternité sociale » décrit dans le chapitre 3. Ne pouvant s'impliquer dans des secteurs commerciaux ou de loisirs, pour sortir de chez elles, elles n'ont d'autres choix que s'engager dans les œuvres de charité reconnues comme pouvant être une occupation féminine.

Le deuxième facteur expliquant leur intégration sont les tâches effectuées au sein de la SHB : comme placer des orphelins, trier les vêtements pour le Vestiaire, bref des tâches subalternes. Si leur rôle dans la SHB reste restreint, les femmes ont tout de même pu s'y faire une place en accord avec leur « vocation naturelle » de mère et de ménagère.

L'action de la SHB durant la période étudiée. La SHB développe six domaines différents permettant de soulager la misère des indigents suisses. Le Comité de secours arrive en première position et se réunit tous les jours non fériés de 10h à 12h au 10 de la rue Herold, dans le XVI^e arrondissement. Comme son nom l'indique, sa tâche principale est d'examiner les demandes de secours nombreuses, ainsi en 1889, elles sont 2142, soit presque 10% de la colonie. L'examen de chaque cas est fait de façon scrupuleuse, car la SHB a connu bien des situations embarrassantes, comme ce fut le cas en 1855 : un jeune homme se présente devant le Conseil et expose de manière si touchante sa navrante histoire que les membres du Conseil, très émus, lui donnèrent un secours conséquent. Le jeune homme remercie vivement et se retire. Ce n'est que quelques instants plus tard, que les membres du Conseil réalisèrent qu'ils ne savaient pas si le jeune homme était véritablement suisse⁷¹³. Ces déconvenues poussèrent la SHB à un examen plus approfondi des dossiers. Toutefois une large majorité des cas examinés est généralement acceptée. Si l'on reprend l'exemple de 1889, seulement 112 dossiers ont été refusés⁷¹⁴. Les secours prennent, suivant les cas, la forme de nourriture ou d'argent. Mais les Suisses qui frappent à la porte de la rue Herold viennent aussi chercher des conseils ou un emploi. Chaque membre peut recommander un indigent grâce à un système de carte: une carte blanche est employée lorsqu'un sociétaire veut envoyer un indigent à la SHB pour que celle-ci examine son cas. La carte rouge autorise directement l'Agent de la

⁷¹³ *Centenaire de la SHB, op.cit.*, « Fréquences des assemblées », SHB.

⁷¹⁴ *Bulletin de la SHB de 1889*, « Comités de secours », SHB.

SHB à remettre un secours sans avoir à examiner le dossier qu'on lui envoie⁷¹⁵. Examen des dossiers, système de contrôle, recommandations : les précautions sont multiples. La SHB, par la voix d'un de ses membres, M. Keller, rapporteur pour l'année 1893, écrit :

*« La colonie suisse de Paris, il faut le constater avec regret, n'échappe pas complètement à la pernicieuse influence de cet esprit nouveau, à cette perversion du sentiment d'austère dignité dans laquelle se trempaient naguère les caractères. »*⁷¹⁶

La même crainte ressort dans le rapport du Dr Maral pour l'année 1895 :

*« Parmi les 27000 Suisses que Paris abrite, combien font partie de ces faux nécessiteux et misérables ? On peut hardiment dire que la proportion est au moins égale à celles des Français. »*⁷¹⁷

Cette méfiance explique le soin particulier que mettent les membres de la SHB à choisir les indigents qu'ils vont aider. On retrouve présentement la différence déjà faite dans le pays de départ, entre bons et mauvais pauvres. Afin de limiter les risques d'assistanat, deux procédures d'aide sont organisées : les mensualités indéfinies et les mensualités temporaires. Les premières sont avant tout destinées aux personnes âgées et consistent en pensions versées, soit pour financer un long séjour à l'Asile Suisse, (bâti en 1867 à St-Mandé⁷¹⁸), soit pour continuer à vivre dans leurs logements. Entre 1880 et 1914, le nombre de personnes âgées prises en charge ne cesse d'augmenter : 69 personnes en 1885, 185 en 1909 (dernier bulletin où le nombre de personnes âgées est donné)⁷¹⁹. Une grande majorité d'entre elles sont placées à l'Asile Suisse, mais elles sont aussi réparties à l'Asile de la Muette, ou chez des parents. Les mensualités indéfinies sont également utilisées pour aider les veufs et plus souvent les veuves, les malades et les invalides. Malheureusement, il n'existe pas de rapport détaillé pour ces catégories. Les mensualités temporaires sont, quant à elles, partagées entre une quarantaine de personnes chaque année. Les sommes, versées tous les mois, sont réparties sans distinction de sexe ou de situation familiale. Cette catégorie disparaît à partir de 1910, année où elle fusionne avec les mensualités indéfinies.

⁷¹⁵ *Bulletin de la SHB* de 1891, SHB.

⁷¹⁶ *Bulletin de la SHB* de 1893, p. 7, SHB.

⁷¹⁷ *Bulletin de la SHB* de 1895, p. 7, SHB.

⁷¹⁸ *Centenaire de la SHB, op.cit.*, « Bref historique », SHB.

⁷¹⁹ *Bulletins de la SHB* de 1885 à 1909, SHB.

L'étroite collaboration existant entre la Légation suisse et la SHB a été démontrée plus haut. Cette entraide trouve son aboutissement dans l'organisation des retours au pays, solution dans laquelle la SHB joue, en effet, un rôle extrêmement important.

Le Vestiaire est un domaine qui contribue à la diversification des tâches de la SHB. Au départ, cette activité n'est que ponctuelle et a lieu dans des soirées ou des bals de charité. Mais, peu à peu, elle s'ancre dans le système de secours de la SHB, jusqu'à devenir pérenne et ce tout au long de l'année. Sa place ne cesse d'augmenter durant toute la période étudiée jusqu'à atteindre 591 articles en 1913⁷²⁰. Le Vestiaire est composé, comme son nom l'indique, de vêtements aussi bien pour les adultes, hommes et femmes, que pour les enfants. On y trouve des jupons, des fichus de laine, des bas de laine et de coton, des effets pour bébés et enfants, des chemises, des bonnets, des linges, des pantalons, des jaquettes, des gilets, des redingotes, des pardessus ou encore des chaussures⁷²¹. Tous ces vêtements sont de seconde main, mais certains objets, tels que les bas, les layettes pour bébés sont confectionnés par les dames lors de leur journée de réception.

Hormis le Comité de secours, l'autre grande préoccupation de la SHB concerne les enfants. Sous forme de pensions accordées à des institutions, en majorité protestantes, comme les Diaconesses, la société s'occupe activement des orphelins ou des enfants enlevés de leur famille trop pauvre ou trop violente pour pouvoir les garder, sans que les sources dévoilent le processus menant à ce type de placement. Ces enfants sont en moyenne une trentaine par an. La somme dépensée varie en fonction du sexe : pour le même nombre d'enfants, les garçons reçoivent plus que les filles. Par exemple en 1898, la SHB s'occupe de 16 garçons pour une somme totale de 1691 francs. La même année, 19 filles sont prises en charge mais pour une somme de 1411 francs⁷²². Cette différence s'explique par le coût moindre de la formation féminine. En effet, les jeunes filles poursuivant des études sont rares et celles qui réussissent sont valorisées:

« Une des jeunes filles a obtenu avec succès un certificat d'étude : elle quittera l'orphelinat de Plaisance à la fin mai pour entrer en apprentissage sous les auspices de Mme Lardy. »⁷²³

⁷²⁰ *Bulletin de la SHB* de 1913, SHB.

⁷²¹ *Bulletin de la SHB* de 1885, p. 8, SHB.

⁷²² *Bulletin de la SHB* de 1898, SHB.

⁷²³ *Bulletin de la SHB* de 1886, p. 19, SHB.

Les formations féminines doivent se composer d'un apprentissage de couture et de soin ménager. Ce genre de formation est très fréquent, que cela soit dans les orphelinats, les couvents ou les pensions pour jeunes filles. La formation des garçons doit certainement être plus longue, donc plus onéreuse : la scolarité est plus complète, aboutissant au certificat d'étude, puis à l'entrée dans un apprentissage. Les enfants sont confiés aux soins de dames patronnesses, telles que Mmes Kern et Lardy qui ont pris cette activité de la SHB sous leur protection et s'occupent de placer les enfants dans les institutions comme l'orphelinat des Batignolles, les Diaconesses ou l'orphelinat de Plaisance. Après avoir vécu sous le contrôle de la SHB, les enfants sont placés grâce à elles ou retournent dans leur famille ou chez des parents proches.

Entre 1880 et 1914, la SHB multiplie les activités tâchant de répondre, au mieux, aux attentes des Suisses les plus démunis. La place accordée aux femmes au sein de cette association est extrêmement restreinte et en tout point conciliable avec ce qui est vu comme « leur rôle naturel » de mère et de ménagère. La SHB n'est pas la seule société suisse de charité à Paris, mais certainement la plus importante, puisqu'elle a réussi, au fil du temps, à constituer des dossiers sur chaque personne venant lui demander un soutien et a donc une vue d'ensemble de la colonie.

De la philanthropie au contrôle social. Cette excellente connaissance des indigents suisses à Paris, de leur famille, de leur travers, s'avère être un moyen de contrôle extrêmement efficace. L'étude des structures de la colonie, ainsi que le rôle moteur joué par le Ministre, sont autant d'éléments qui ont démontré la prégnance du modèle communautaire du pays de départ. La taille de la métropole parisienne ne permet pas un contrôle aussi rapproché que dans les centres urbains suisses, pourtant la Société helvétique de Bienfaisance va construire un maillage tellement serré que la connaissance des indigents sera la même que dans des agglomérations plus petites, comme c'est le cas par exemple à Lausanne. Le contrôle s'exerce non seulement dans le domaine financier, mais également au niveau moral, ce qui explique que soit systématiquement précisé dans les rapports si les femmes sont « filles-mères » ou mariées. La traque du mauvais pauvre transparaît dans l'étude des dossiers, mais aussi dans la façon dont sont aidés les indigents.

Une des caractéristiques de la colonie suisse à Paris est le nombre important d'associations qui la structurent, avec pour objectifs le maintien du lien avec le pays de départ et l'intégration du migrant dans un maillage permettant aux élites de le connaître et de le contrôler. Les attaches avec la Suisse sont perceptibles à de nombreux niveaux : il y a d'abord les noms des associations reprenant soit des événements historiques fondateurs, comme l'Echo du Grütli, ou des adjectifs renvoyant au pays de départ : « Suisse », « Helvétique », « Helvétia » ; mais il y a aussi le fait que la fondation d'associations à Paris a pour origine un mouvement lancé de l'autre côté de la frontière, comme ce fut le cas pour le Cercle Commercial Suisse. La plupart des sociétés étudiées présentent le même mode d'organisation : elles sont présidées par le Ministre, tiennent un compte précis de leurs membres, mais sont également au courant des difficultés rencontrées par ceux-ci. Enfin, il ne s'agit que d'associations masculines qui reproduisent les mêmes schémas que les sociétés dans le pays de départ : organisation de repas, excursions visant à resserrer les liens entre les membres, mise en avant de valeurs communes comme la solidarité ou le travail. Ce qui est intéressant, c'est la bonne santé de ces associations, alors même que des qualités d'assimilation sont reconnues à la colonie helvétique. On est en droit de se demander si la finalité que recherchait la colonie suisse n'était pas celle de l'immigré et de l'émigré « parfait » : celui que le pays d'arrivée ne remarque pas, qui se fond dans la population et qui, pourtant, cultive ardemment les liens avec son pays d'origine et les valeurs qu'il considère comme siennes.

III. Contraindre et discipliner le corps

L'intérêt des élites pour les migrantes est double : d'une part venir en aide à une population plus fragile que les autres et, d'autre part exercer un contrôle moral sur celle-ci. Le but est le même que pour la domestique, chercher à contrôler le corps de la femme en l'enfermant dans une norme morale ou en exerçant une contrainte physique, telle que l'enfermement. Quels sont les moyens mis en œuvre pour aider les migrantes ? En quoi, ces moyens sont-ils représentatifs d'un siècle de la surveillance et de l'enfermement ?

A. Au chevet des migrantes

Si en amont de la migration, les diverses fondations philanthropiques s'intéressent peu aux candidates au départ, il n'en est pas de même une fois que la Suisse est devenue une migrante. Des associations helvétiques s'organisent pour venir en aide à ces femmes dans la capitale française. Sous quelle forme ? Quelle est la catégorie de migrantes concernée ? Quelles sont les solutions envisagées ?

Le Home Suisse. Fondé en 1876 par Mme Kern, puis dirigé par Mme Lardy, ce Home semble être l'occupation principale des épouses des Ministres successifs⁷²⁴. Ce qui caractérise en premier lieu cette organisation est la pauvreté des sources où elle est mentionnée. Les renseignements sur cette maison sont lacunaires, mais c'est là l'une des conséquences de la discrétion voulue par cette association. En effet, cette dernière craint de ne pouvoir faire face à toutes les demandes si sa notoriété s'amplifie. Cette discrétion est demandée à tous ses interlocuteurs, et ce même au Président de la Confédération Helvétique dans une lettre envoyée par la présidente du *Home* en 1884 :

*« Comme vous le savez, notre Société ne publie pas de compte rendu, parce qu'elle craindrait de favoriser l'émigration des jeunes filles et de devenir le déversoir désigné aux jeunes suisses par des personnes désireuses pour un motif ou pour un autre de faire quitter leurs villages à nos jeunes compatriotes. »*⁷²⁵

Le premier élément important à retenir de ce court extrait, est la critique à peine dissimulée du rôle des élites communales encourageant les jeunes filles à émigrer. Cet extrait dévoile la connaissance qu'ont les autorités de certaines pressions exercées par des communes. L'autre point fort de cet extrait est cette crainte de la publicité qui a pour fâcheuse conséquence de restreindre considérablement les informations. Néanmoins, il est possible d'esquisser un portrait de cette association, dont les objectifs sont clairs : recueillir et placer les jeunes filles suisses se trouvant sans emploi dans la

⁷²⁴ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement n° 1, carton 177, dossier 66 I, *Secours*, 1884, AFS.

⁷²⁵ *Idem*.

capitale française:

*« Notre but est avant tout de chercher à venir en aide à celles qui sont sans emploi à Paris, de les recueillir temporairement, de les placer si nous obtenons sur elles de bons renseignements, de les rapatrier dans le cas contraire [...] »*⁷²⁶

Comme la SHB et la Légation Suisse, le *Home Suisse* cherche avant tout à éviter les fraudes et les filles de mauvaise réputation. Souvent, après avoir été recommandées par M. Lardy ou l'Agent de la SHB, M. Guignard, les jeunes filles ou les femmes sont prises en charge par le Home. Au départ, celui-ci est situé au 9 rue Porchet, dans un « petit appartement » que le Home loue. En 1883, l'association déménage et s'installe au 25 rue Descombes, dans le XVII^e arrondissement, près de la place Pereire, dans « une maison entière, spacieuse, bien aérée, avec un jardin assez grand »⁷²⁷. Au premier semestre de cette même année, le Home reçoit 196 jeunes femmes et pendant le second semestre 250⁷²⁸. Les pensionnaires passent en moyenne 11 jours au Home puis sont placées. Mais toutes les femmes aidées par cette association ne logent pas dans ses locaux, ce qui explique qu'elles aient été plus de 400 à être aidées par cette société sur l'ensemble de la période étudiée⁷²⁹. Louise D. âgée, en 1887, de 26 ans, est couturière de son état. A Paris depuis deux ans, elle a passé quatre mois au Home, selon le pasteur de Vevey, commune dont elle est très certainement originaire⁷³⁰. C'est aussi le cas de Jeanne V. reçue au Home du 26 novembre au 5 décembre 1881, pour avoir dérobé chez ses employeurs une sacoche contenant mille francs. Après son séjour, elle a été placée par l'intermédiaire du bureau Wutter⁷³¹.

Le financement de cette association est mal connu, mais on sait qu'une partie des fonds provient de ventes ou de soirées de charité⁷³². Le gouvernement fédéral participe également à l'effort financier du Home, mais il nous est impossible de savoir dans quelles proportions. Il semblerait que, comme pour la SHB, la majorité des fonds soit

⁷²⁶ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement n°1, carton 177, dossier 66 I, *Secours*, 1884, AFS.

⁷²⁷ *Idem*.

⁷²⁸ *Idem*.

⁷²⁹ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement n°1, carton 156, dossier 6 IV, *Secours*, 1883, AFS.

⁷³⁰ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement n°1, carton 211 dossier 6 II, *Secours*, 1882, AFS.

⁷³¹ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement n°1, carton 156, dossier 6 I, *Secours*, 1881, AFS.

⁷³² Procès verbaux de l'Harmonie suisse de Paris, *op.cit.*, CCS.

d'origine privée. Malgré le peu d'informations que nous possédons sur cette association, il est certain que le *Home Suisse* est un élément original du système d'entraide suisse. A travers ses aides et ses placements, il démontre l'importance numérique des Suissesses à Paris et renforce l'une des caractéristiques de cette immigration féminine : le travail domestique, puisque les femmes recueillies sont majoritairement des bonnes-à-tout-faire. Certes, cette association n'est pas la seule à recueillir des femmes et à leur trouver un emploi, de nombreuses autres sociétés, dirigées par des pasteurs, existent à Paris et prennent en charge des femmes immigrées, comme les Allemandes⁷³³. Cependant, le *Home Suisse* se distingue par son organisation laïque (aucune religion ne semble être privilégiée) et par le choix de n'accueillir que des Suissesses, alors que des associations similaires ouvrent leur porte à des femmes d'autres nationalités. Par contre, on ignore les critères qui permettent de sélectionner les bénéficiaires des aides, ni ce qu'elles font une fois sorties de cette structure d'accueil. Ce *Home suisse* est le signe de l'importance de l'émigration féminine à Paris. Les élites cherchent ainsi à venir en aide aux plus fragiles, mais également à contrôler leur devenir en choisissant pour elles, des places dans des familles respectables. En agissant ainsi, les élites œuvrent à la bonne réputation de toute la colonie en surveillant les migrantes, les femmes étant, par excellence, la vitrine de la bonne moralité de la nationalité toute entière.

Le Fonds Allémandi. La famille Allémandi est originaire du canton de Bâle Campagne. Jacques Allémandi, un ancien banquier et chevalier de la Légion d'honneur, est décédé en 1892 à l'âge de 57 ans. Son épouse Marie Ernestine, née Petit, est morte quelques mois plus tard en janvier 1893⁷³⁴. Dans son testament, elle établit un legs de 40.000 francs dont les intérêts - environ 1400 francs par an - sont destinés à doter chaque année une jeune fille⁷³⁵. Pour candidater, les femmes doivent remplir plusieurs critères : être Suisse, habiter Paris et avoir de préférence entre 17 et 30 ans, la religion pratiquée n'étant pas un facteur discriminant. Contrairement au *Home Suisse*, les « erreurs de jeunesse » ne sont pas un motif de renvoi ou d'exclusion :

« 3° On n'exclura pas nécessairement les malheureuses à qui l'abandon et la misère, le manque de famille et de direction

⁷³³ Mareike König, Conférence ENS, *op.cit.*

⁷³⁴ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement n°1, carton 270, dossier Allémandi, AFS.

⁷³⁵ *Bulletin de la SHB* de 1881, p. 79, SHB.

auraient fait commettre quelque faute et qui seraient restées dignes de commisération et d'intérêt et promettraient de rentrer dans le bon chemin;»⁷³⁶

Dans ce cas, le mariage doit être célébré au plus tard le 31 mai de chaque année car c'est à cette date que se termine, selon la coutume, la saison des mariages. A cette occasion, la jeune épouse reçoit l'argent qui lui est dû, même si une partie a pu lui être avancée avant le mariage pour financer l'événement. Après la cérémonie, la mariée reçoit une médaille d'argent où sont gravés son nom et celui de M. et Mme Allémandi avec, sur l'autre face, les armes de Bâle et de Soleure, cantons d'origine de ceux-ci⁷³⁷.

Si les critères d'attribution du legs laissent entrevoir une certaine bienveillance à l'égard de celles ayant eu un parcours tumultueux, les conditions d'utilisation de cet argent sont plus restrictives. En effet, l'argent doit être protégé et est réservé exclusivement à la femme qui en est la seule bénéficiaire, son mari n'ayant aucun droit sur la somme. Afin de faire respecter cette clause, il est stipulé qu'un contrat de mariage doit être établi, protégeant les droits de la femme. De plus, les objets achetés grâce au don sont exempts de toute saisie. Enfin, aucune restriction de nationalité n'est mise en place en ce qui concerne le futur marié⁷³⁸. Il s'agit certes d'un organe de contrôle traditionnel, mais celui-ci cherche véritablement à protéger la migrante en lui assurant une certaine indépendance financière.

En principe, l'argent sert à établir une jeune fille lors de son mariage, mais il peut être utilisé d'une autre manière, pour l'installation d'une femme dans un commerce par exemple. La somme sert alors à acheter le fond de commerce et les premières marchandises. Dans ce cas là, il n'y pas de date limite pour prendre possession de l'argent, et la bénéficiaire reçoit tout de même la médaille d'argent.

Le legs est attribué par une Commission spécialement constituée à cet effet présidée par le Docteur E. Welte⁷³⁹ ; cette dernière est composée de trois membres qui consultent et choisissent les dossiers dignes d'intérêt. Parfois, le legs a été divisé et distribué à plusieurs jeunes filles méritantes. Cependant, les sources restent muettes sur la composition de cette commission ainsi que sur les membres qui la composent. Cette aide originale dédiée aux Suissesses démontre encore une fois l'importance de celles-ci

⁷³⁶ *Bulletin de la SHB* de 1881, p. 79, SHB.

⁷³⁷ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041, versement n°1, carton 270, dossier Allémandi, AFS.

⁷³⁸ *Idem*.

⁷³⁹ *Bulletin de la SHB*, 1882, SHB.

dans la capitale française. Mais ce programme se démarque des autres sociétés d'entraide, en prônant une approche résolument bienveillante. Dans ce cadre, le but n'est pas d'exclure même si les renseignements ne sont guère flatteurs, il s'agirait presque d'un programme de réinsertion sociale, puisqu'au lieu de marginaliser des jeunes femmes au passé un peu trouble, on cherche à les « remettre sur le droit chemin ». Bien entendu, il n'est pas certain que beaucoup de pauvres femmes ont pu obtenir cette aide. Et la commission n'est pas exempte de critique car elle cherche aussi et, à ce titre, elle est semblable aux autres sociétés de charité suisse, à conforter les femmes dans un schéma bien pensant qui suit les principes érigés en Suisse : une femme est avant tout une ménagère et une bonne épouse. Certes, des jeunes femmes souhaitant ouvrir un petit commerce peuvent bénéficier du legs, mais il est impossible au regard des sources utilisées de préciser leur proportion par rapport aux jeunes femmes qui se marient. En revanche, ce legs s'inscrit dans un processus de promotion et de protection de la femme, car l'argent appartient de manière inaliénable à l'épouse, le mari n'ayant aucun droit dessus.

Nous sommes face à un paradoxe qui est certainement valable pour toute la société suisse: la femme n'est exaltée que dans un rôle de mère et d'épouse mais, parallèlement, des efforts sont faits sur le plan juridique et scolaire, avec notamment la mise en place de formations, pour essayer de sortir la condition féminine de la précarité dans laquelle elle était engluée.

Derrière cette volonté, toute pragmatique, de « rationaliser » des situations alors délicates, émerge le désir d'offrir aux migrantes, une deuxième chance, mais aussi d'éviter que la réputation de la colonie ne pâtisse de ces « errements de jeunesse ».

Ces différentes associations permettent aux élites de la colonie suisse à Paris de venir en aide, de connaître et de contrôler les plus pauvres. En l'occurrence, elles reproduisent les mêmes réseaux d'influence existant en Suisse à la même époque. En se renseignant sur ceux qui demandent de l'aide, comme le font la SHB et le *Home Suisse*, les diverses sociétés instaurent des règles sévères en matière de morale ou de travail. Si l'on prend l'exemple du *Home Suisse*, les principes instaurés sont très stricts : si les renseignements pris sur une candidate sont mauvais et font état d'une vie dissolue dont le concubinage est un exemple, la société prend des mesures pour renvoyer la coupable en Suisse ou la marginaliser au sein de la colonie. Les mains courantes du commissariat

du quartier de l'Europe de 1895 à 1902, démontre la très faible proportion de Suissesses impliquées dans les affaires : sur toute la période, trois ont été arrêtées pour racolage, une a été entendue comme témoin et une autre a porté plainte pour vol⁷⁴⁰. En comparaison des Belges, qui font souvent l'objet d'arrestations en groupe pour prostitution organisée, les Suissesses ont une conduite irréprochable. Le peu d'exemples trouvés dans les mains courantes, laisse entendre que le système de contrôle instauré par les élites, par l'intermédiaire des sociétés d'entraide, est très efficace. La solidarité est pratiquée de manière extrêmement discrète, c'est un billet de train pour la Suisse que l'on propose, mais parfois, les avis se font plus tranchés, comme celui de M. Guignard :

*« Je regrette vivement que cette pauvre femme G. soit encore à Paris, je pensais quelle était rentrée à son devoir dans sa famille. Si elle est ce quelle était l'année passée elle ne peut pas remplir son service régulier. Elle est restée au Home l'année dernière du 16 juin au 7 juillet et je n'ai eu que des ennuis avec elle.»*⁷⁴¹

Cet extrait met en évidence une notion clé qui détermine l'attitude des élites face aux femmes vivant à Paris : le sens du devoir. Si les Suissesses font à Paris leur devoir, si elles continuent de jouer le rôle qu'elles jouaient en Suisse, de mère et de ménagère, les sociétés de secours sont toutes prêtes à les aider. Mais si elles sortent du schéma préétabli, elles se heurteront certainement aux réflexions et à la mauvaise grâce des dames patronnesses.

Prenant de la distance avec un système de contrôle paternaliste où les notables communaux et cantonaux jouent un rôle prépondérant, les Suissesses arrivent à Paris, espérant, peut-être trouver là une autre vie où elles pourront vivre selon leur désir, sans provoquer de désapprobation. Seulement en entrant dans le système d'aide de la colonie suisse, qui est d'ailleurs très efficace, elles risquent souvent de retomber dans le même schéma qu'en Suisse.

⁷⁴⁰ Main courante du commissariat de l'Europe de 1895 à 1902, PPP.

⁷⁴¹ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement n°1, carton 156, dossier 6 IV, 1891, AFS .

B. Soigner et punir : les « bonnes œuvres » des Diaconesses

En étudiant les versements adressés par la SHB à des associations parisiennes, une adresse revenait souvent, celle des Diaconesses de Reuilly, dans l'actuel XII^e arrondissement. Notre propos ici n'est pas de faire l'histoire de cette communauté, ni de proposer une étude exhaustive de l'action de ces femmes, mais bien d'étudier les liens entre cet ordre et la colonie suisse. Cet ordre et son action méritent à eux seuls une prochaine étude, déjà en cours.

C'est en 1836, en Allemagne qu'eut lieu la première fondation, à l'initiative du pasteur Théodore Fliedner. La Communauté des Diaconesses de Reuilly fut la quatrième, suivie de celles de Strasbourg, et celle de Saint Loup en Suisse romande. La Communauté des Diaconesses de Reuilly fut fondée en 1841, à Paris, par le pasteur Antoine Vermeil et par Caroline Malvesin. Les Diaconesses vivent en communauté, se reconnaissent pas le port d'un habit composé d'une tunique et d'un long voile blanc, s'inspirant des ordres catholiques. D'ailleurs, au sein même du protestantisme, l'ordre fut très critiqué à ses débuts pour sa ressemblance avec les couvents catholiques. L'action de la Communauté est avant tout sociale : tournée vers les malades et les indigents, deux institutions regroupant leurs efforts : l'hôpital reçoit de nombreuses malades pulmonaires et il existe une maison de correction pour jeunes filles divisées en deux maisons : le Disciplinaire pour les enfants de moins de quatorze ans et la Retenue pour les filles de quatorze à vingt et un ans. La variété de ces missions se retrouve dans les archives qui regroupent de nombreux documents : *Rapports annuels*, *Etats nominatifs des pensionnaires*, *Ordonnances de correction paternelle* délivrées par le Président du tribunal d'instance du département de la Seine, *Registres d'Ecrou et de Libération* édité par le Ministère de l'Intérieur, *Registres d'inscription des enfants au-dessous de 18 ans employés dans les ateliers* qui rendent compte des visites des Inspecteurs du Travail envoyés par le Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Colonies. Deux domaines se dégagent : un premier, les *Rapports annuels*, qui permet de suivre l'évolution de la Communauté et de ses missions. Ces rapports ont fait l'objet d'un dépouillement systématique de 1880 à 1914. Le deuxième domaine relève du judiciaire et de l'histoire de l'enfance avec des sources qui dévoilent le fonctionnement

d'une maison de correction, du placement des enfants, et, en arrière-plan, l'image qu'à la société de ces jeunes filles.

Suisses bienfaiteurs. Ces rapports annuels répertorient les membres des différents comités de bienfaisance, les Diaconesses et élèves diaconesses qui vivent au sein de la communauté, les donateurs parisiens mais également étrangers. C'est également le prétexte à donner un bilan détaillé de l'année écoulée que cela soit en termes budgétaire ou d'actions menées. D'emblée, les rapports annuels permettent de révéler les liens très forts qui existent entre la Communauté, la colonie suisse, mais aussi le pays de départ. En effet, entre 1879 et 1884, Mme Kern, épouse du Ministre, est membre du Comité de refuge⁷⁴². Lorsque Charles Lardy va remplacer Johann Kern à ce poste, les deux membres du couple vont également s'investir dans la Communauté, mais à un degré moindre. Mme Lardy ne sera jamais membre d'aucun comité, cependant le Ministre sera un donateur régulier. Ses dons prendront la même forme jusqu'en 1912, à savoir le patronage d'un « *lit suisse* »⁷⁴³. Afin de garantir à leur concitoyennes un lit assuré, l'élite de la colonie helvétique finance un ou plusieurs lits. En 1879, les lits 13 et 14 sont donc réservés⁷⁴⁴, soit comme « *lit gratuit* », soit comme « *lit patronné* », pour une somme d'environ 400 fr. par année⁷⁴⁵. Le premier permet au malade de ne rien dépenser pendant son séjour à l'hôpital, alors que pour le deuxième, une somme d'1 Fr. par jour est demandée soit au patient, soit au bienfaiteur⁷⁴⁶. Le premier est à la charge d'une seule personne, alors que le deuxième est le résultat des efforts de quatorze donateurs, dont Mme Kern⁷⁴⁷. Ce système permet au bienfaiteur de contrôler le patient et de le maintenir dans un système paternaliste qui est la marque de ce XIX^e siècle. Enfin, il faut préciser que tout au long de la période étudiée, les Suisses sont la seule colonie étrangère à pouvoir profiter de places réservée ; le « *lit hollandais* » n'étant pas disponible toutes les années. Les donateurs ne sont pas tous mus par les mêmes objectifs : si le Ministre Lardy participe, c'est avant tout pour garantir à ses concitoyens une place assurée. D'autres donateurs obéissent à des motifs d'ordre privé, comme le décès d'un être cher. C'est le cas d'un certain M. Guex qui soutien activement le « Lit

⁷⁴² *Rapports annuels*, 1879, 1880, 1881, 1882, 1883, 1884, ACDR.

⁷⁴³ *Rapport annuel*, p.2, ACDR.

⁷⁴⁴ *Rapport annuel*, 1879, p.30, ACDR.

⁷⁴⁵ *Idem*, ACDR

⁷⁴⁶ *Rapport annuel*, 1879, p.29, ACDR.

⁷⁴⁷ *Idem* ; ACDR.

suisse » en « souvenir de Mme Guex » et « en souvenir de sa fille, Antoinette »⁷⁴⁸. Enfin, les Diaconesses peuvent également compter sur la générosité de dons venant de l'étranger, principalement de l'Europe occidentale. La Suisse est le premier pays en termes de donateurs durant toute la période. Les cantons romands protestants sont les plus représentés, avec, en premier lieu, Genève, Vaud et Neuchâtel⁷⁴⁹. La figure n° , issu d'un dépouillant quinquennal permet de saisir l'évolution des dons entre 1880 et 1914.

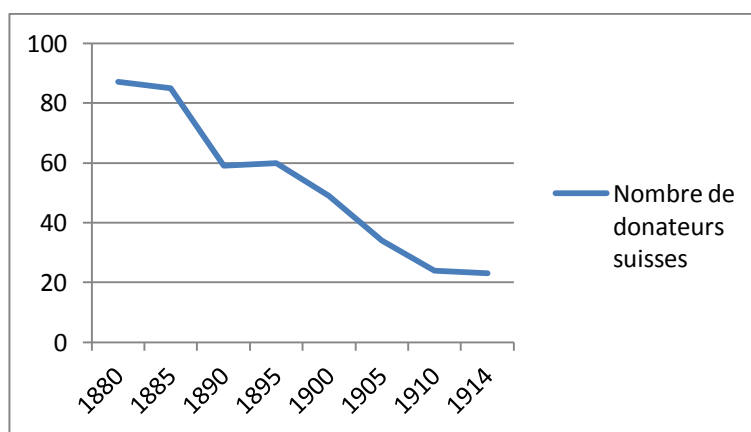


Fig. 54- Nombre de donateurs suisses entre 1880 et 1914⁷⁵⁰.

On le constate aisément, nombre de donateurs, ainsi que les sommes reçues, diminuent tout au long de la période. Là encore les dons sont faits qui par des anonymes, qui par des familles en deuil. Enfin, un dernier élément prouve l'intensité des liens entre la Suisse et la Communauté des Diaconesses de Reuilly : la présence au sein de celle-ci de nombreuses Suissesses, soit une autre forme de migration. A partir de 1882, apparaît dans le Rapport annuel, la liste des Diaconesses présentes à Reuilly. La période est caractérisée par de nombreux changements de situation, mais le nombre de Suissesses est relativement stable. Sur une cinquantaine de Diaconesses ou élèves Diaconesses, une petite dizaine est suisse⁷⁵¹.

Les rapports annuels, issus de l'Assemblée générale regroupant les principaux donateurs relatent des récits (souvent tragiques) de patientes atteintes de maux incurables qui se repentent ou meurent en « état de sainteté ». Certaines héroïnes malheureuses de ces récits sont Suissesses :

⁷⁴⁸ Rapport annuel, 1900, p.26, ACDR.

⁷⁴⁹ Rapport annuel, 1881, p.47, ACDR.

⁷⁵⁰ Rapports annuels, 1880, 1885, 1890, 1895, 1900, 1905, 1910, 1914, ACDR.

⁷⁵¹ Rapport annuel, 1884, ACDR.

« Telle encore, cette vaillant servante, Mme C. originaire d'un village du canton de Vaud, unie très jeune par un mariage imprudent avec un mari, peu digne d'elle, puis venue à Paris pour tout oublier et gagner sa vie. Elle travailla trente ans, puis nous arriva gravement atteinte. d'une double maladie ; après quelques mois de déclin, une dernière crise de son mal l'emporta, humiliée, repentante, invoquant, elle aussi, le secours et la paix de son dieu. »⁷⁵²

Plusieurs observations amènent ici un commentaire. D'abord, la forme. Toute la dialectique de la philanthropie caractéristique du XIX^e siècle est concentrée en quelques lignes avec en arrière-plan la vision de la bourgeoisie sur les classes laborieuses. D'après le récit, cette Suissesse n'a pas connu une vie heureuse : mal-mariée, elle s'enfuit, travaille comme bonne toute sa vie, tombe malade et meurt. Pourtant le rapport insiste sur le besoin de repentance de cette femme. Le fond permet de retrouver les traces d'une autre anonyme helvétique. Comme bien des femmes rencontrées dans cette étude, elle est romande, vaudoise, domestique. Un élément interpelle : on connaît ici la cause du départ. Si jusqu'à maintenant, nous avons pu vérifier certaines hypothèses grâce à des moyens détournés, ici, l'on sait que cette femme est *«venue à Paris pour tout oublier et gagner sa vie »⁷⁵³*. Le contexte économique n'est ici pas évoqué, ni le marché du travail. Comme pour les femmes venues accoucher à Paris, c'est un aspect de la vie privée qui est ici la raison principale du projet migratoire. Ainsi, se trouve renforcée l'hypothèse selon laquelle l'émigration des Suissesses pour Paris est, pour une partie d'entre elles, non une migration de type économique, mais bien une migration permettant une certaine forme d'émancipation, puisqu'elles se libèrent de carcans sociaux et cherchent un asile dans l'anonymat de la capitale française.

Corriger le cœur et l'âme. Outre l'hôpital, les Diaconesses dirigent un établissement correctionnel pour jeune fille. Celui-ci est divisé en deux parties :

«[...]elles sont les deux branches d'un établissement correctionnel, destinées, la première [le Disciplinaire] à des enfants âgées de moins de 14 ans, la seconde [la Retenue] à des jeunes filles de 14 à 21 ans et le seul établissement de ce genre en France qui soit spécialement affecté à de jeunes

⁷⁵² *Rapport annuel*, 1890, p.10 et 11, ACDR.

⁷⁵³ *Idem*, ACDR.

protestantes ? Elles y sont placées, les unes par la volonté de leurs parents ou tuteurs, les autres par une ordonnance judiciaire, suivant quelquefois, mais assez rarement une condamnation.»⁷⁵⁴

Outre l'âge, les activités et le degré disciplinaire varient entre les deux branches :

« Le nombre des élèves du Disciplinaire est en permanence de 22. Leur temps se partage entre l'école (3 à 4 heures par jour), la couture (3 heures), le ménage, les récréations, les cultes.[...] A la Retenue, le travail est plus fort, la discipline un peu plus stricte, bien tempérée cependant ; les résultats du régime, en ce qui regarde la santé, également excellents. La plus grande partie des travaux de blanchissage et de repassage de la maison est faite dans cette division, outre le travail de couture, le ménage et deux heures d'écoles par jour.»⁷⁵⁵

L'emploi du temps appelle commentaire. Comme l'explique Foucault dans *Surveiller et punir*, le châtement passe par le corps⁷⁵⁶. Ici le corps de la petite fille est soumis à un programme rigoureux où, les sources l'attestent, son comportement, son attitude sont scrutés sans cesse par les Diaconesses, exemple de cette « surveillance hiérarchique » dont parle Foucault⁷⁵⁷. Cette organisation fait que les élèves de la Retenue sont considérées comme des ouvrières mineures en atelier avec pour corollaire de fréquentes visites des Inspecteurs du travail. Des registres de présence ont été alors établis avec les noms, prénoms, dates de naissance, dates d'entrée et de sortie des « pensionnaires ». Ainsi, entre 1880 et 1914, c'est plus de 396 jeunes filles qui ont séjourné à la Retenue. Sur ce total, 18 sont nées en Suisse, soit 4,5% du total. Hormis, une Belge et une Allemande, la Suisse est la seule nationalité présente au sein de l'Institution. Sur 18 adolescentes, 8 sont nées à Genève, 4 sont Vaudoise, 3 de Neuchâtel et les 3 dernières viennent de cantons suisses allemands. Elles ont entre 16 et 21 ans. Si ces registres permettent d'établir une petite base de données, il est impossible de savoir les raisons de l'internement de ces pensionnaires. Pour cela, il faut se tourner du côté des *Registres d'Ecrou et de libération*, qui permettent d'appréhender les causes. Malheureusement, il ne reste que peu de registres datant de la période étudiée, au total 88 dossiers. La nomenclature de ces dossiers est intéressante à plus d'un titre. Elle est décomposée en

⁷⁵⁴ *Rapport annuel*, 1879, p.15, ACDR.

⁷⁵⁵ *Idem.*, p.16 et 17, ACDR.

⁷⁵⁶ Michel Foucault, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975, p.23.

⁷⁵⁷ *Idem.*, p.201.

deux pages⁷⁵⁸. Outre les renseignements usuels comme le nom, le prénom, la date et le lieu de naissance et un formulaire de description anthropométrique, les causes de l'arrestation, la longueur de la peine doivent être renseignées. Une dernière partie intitulée *Renseignements sur la conduite et le travail de l'enfant dans la maison* est particulièrement intéressante puisqu'il s'agit de considérer les progrès effectués par la jeune fille tant sur le plan moral, spirituel mais également dans le domaine scolaire, résultats d'une surveillance de tous les instants. Parmi les dossiers, quelques-uns concernent des Suissesses. Ainsi Elise Horloger qui s'était déclarée sous le nom de Berthe Ducommun et qui est née à la Chaux-de-Fond en 1861. Reconnue coupable d'avoir volé six livres de lard à son employeur, elle est condamnée à 4 ans de maison de correction en 1876 (elle a alors 15 ans)⁷⁵⁹. Julie Logragger est, elle aussi née à la Chaux-de-Fond en mai 1891. Condamnée pour vagabondage et prostitution à 4 ans de réclusion en 1901. Se dévoile à travers ces archives, une histoire de la violence et une histoire de l'enfance au XIX^e siècle. Une étude plus approfondie permettra d'analyser avec plus d'acuité, les mécanismes mis en place de ce type d'institution, les résultats espérés et obtenus et surtout la vision qu'ont les religieuses de ces très jeunes filles, livrées à la mendicité et à la prostitution. En ce qui concerne notre sujet, il s'agit ici d'esquisser brièvement une autre dimension de la migration, celle de la misère et des réponses apportées à celle-ci par les élites et les institutions religieuses.

La Communauté des Diaconesses a largement contribué à une régulation sociale au sein de la colonie suisse de Paris. En effet, celle-ci a profité de tout l'éventail des missions existantes, de l'hôpital à la maison de correction pour jeune fille.

L'étude de la colonie helvétique de Paris, grâce à la psychologie sociale permet de définir cette entité comme un groupe restreint. Celui-ci se distingue par des relations fortes entre les membres qui partagent des valeurs et un but commun. Cet objectif est celui d'un groupe migratoire parfaitement assimilé, discret, à la réputation irréprochable. La colonie suisse de Paris se distingue par une attitude paradoxale : d'un côté la volonté de se fondre dans la population parisienne et de l'autre, l'entretien d'un lien très fort, non seulement entre les membres, mais également avec le pays de départ. En effet, les nombreuses associations professionnelles ou de loisirs reproduisent les réseaux existants en Suisse. Il en va de même quant à la structure de la colonie : celle-ci

⁷⁵⁸ Cf. Annexe n°4 p. 405.

⁷⁵⁹ *Registres d'Ecrou et de Libération*, ACDR.

se présente dans un schéma vertical avec, à son sommet, la figure tutélaire du Ministre, à la fois protecteur des Suisses, mais aussi acteur de la réputation de la communauté. Celle-ci est préservée par un effort commun fourni par les nombreuses associations et les autorités du pays de départ qui permettent de connaître les Helvètes résidant à Paris. En effet, à l'échelle transnationale se dévoile une autre organisation, celles des différentes autorités : communales, cantonales, fédérales, diplomatiques, reliées entre elles, afin d'encadrer les migrants. En ce sens, la colonie suisse de Paris a parfaitement reproduit le schéma préexistant dans le pays de départ, de la commune.

Les élites sont extrêmement sensibles à la bonne image renvoyée par la colonie suisse de Paris. Cette bonne réputation se construit essentiellement par la mise en place de normes collectives dont les associations sont des vecteurs puissants. Or, pour ancrer cette représentation positive, les cas portant atteinte à l'image de la colonie doivent absolument être détectés puis neutralisés. Dans cette dernière, les femmes sont une population particulièrement fragilisée. Les sociétés et les bourses fondées pour leur venir en aide, prouvent leur importance au sein de la communauté. Les secours qui leur sont attribués sont autant de moyen de les contrôler et d'encadrer les plus vulnérables. Les élites de la colonie helvétique ont également soutenu des institutions capables de les aider dans la tâche de contrôle et de régulation des migrantes. Ainsi, les Diaconesses de Reuilly ont bénéficié des largesses des nombreux Suisses, avec en contrepartie, la mission de soigner (et de redresser) les corps et les âmes.

CHAPITRE 7. PENSER LE RETOUR

S'interroger sur la question du retour peu paraître curieux lorsqu'il s'agit de saisir le départ. Pourtant elle nous semble éclairante pour aborder l'essence même de la migration. En effet, de cette question découle de nouveaux thèmes fondamentaux : celui de l'assimilation et surtout celui de la réussite d'une migration. Qu'est-ce qu'une migration réussie ? Une assimilation parfaite ? Une grande réussite professionnelle ? Un retour triomphal dans le pays de départ ? L'instauration de déplacements fréquents entre les deux pôles ? L'historiographie a fait de ce questionnement un thème central avec pour corollaire la confrontation entre ruraux et urbains. Mais, cette idée a été réévaluée, notamment par Paul-André Rosental⁷⁶⁰ qui démontre que bien souvent, le migrant part avec l'idée d'un séjour limité dans le but d'amasser un petit pécule et de revenir à son point de départ. Il s'agit donc de repenser cette notion de réussite ou d'échec de la migration. Et si l'installation définitive n'était qu'un accident ?

Poser le problème du retour, invite inmanquablement à réfléchir sur le projet de cette migration des Suissesses à Paris. Depuis le début de cette enquête, de nombreuses preuves (à la fois économiques, sociales ou relevant de l'histoire des représentations) ont permis d'esquisser des schémas, de poser des hypothèses. Quelles sont les différentes formes prises par l'émigration féminine helvétique ? Les Suissesses n'émigrent-elles que dans la perspective d'une promotion professionnelle ? L'arrivée dans la capitale française signifie-t-elle une consécration ou n'est-elle qu'une étape dans un projet migratoire qui s'étoffe au fil des opportunités ? Mais, la migration des Suissesses ne peut se réduire à un simple aspect économique ; au contraire, d'autres femmes franchissent la frontière motivées non par des ambitions professionnelles, mais par une situation personnelle que d'aucuns à leur époque auraient qualifié « d'embarrassante ». Se dévoile alors une autre migration, de courte durée, dont le but est d'accoucher en toute discrétion dans les maternités parisiennes. N'aboutit-on pas à la reconnaissance d'une migration féminine répondant, par son caractère protéiforme, aux multiples vicissitudes inhérentes à la vie d'une femme dans la société du XIX^e

⁷⁶⁰ Paul-André Rosental, « Maintient/rupture : un nouveau couple pour l'analyse des migrations », in *Annales E.S.C.*, 6, 1990, p.1- 31.

siècle? Quelles sont les difficultés auxquelles sont confrontées les Suissesses dans la capitale française ? Enfin quelle trace cette migration féminine laisse-t-elle dans le pays de départ ? L'importance numérique de l'émigration des Suissesses étant un fait établi, notamment par l'étude des demandes de passeport, comment la Confédération helvétique a-t-elle réagi ?

I. Des configurations contrastées

Le présupposé de départ était de démontrer l'importance de l'émigration des Suissesses, majoritairement bonnes-à-tout-faire. Certes, cette idée s'est trouvée confortée par les différentes sources utilisées, mais celles-ci ont également révélé un autre type de migration inédit. Quelles sont les différentes formes prises par l'émigration des femmes suisses ? En quoi sont-elles le résultat de problématiques spécifiquement féminines ?

A. Etre domestique à Paris : une étape ?

Les chapitres précédents ont souligné l'importante présence des Suissesses engagée comme domestiques à Paris. Celle-ci s'explique avant tout par les opportunités professionnelles qu'offre la capitale, alors même que l'argument économique ne semble pas être la cause première de cette migration. La réputation des Suissesses dans ce domaine est, semble t-il, centrale. Réputation basée sur la combinaison d'éléments concrets comme une formation poussée dans le pays de départ, grâce aux écoles ménagères mais aussi grâce à un substrat mental qui fait des Suissesses, des domestiques plus enclines à l'obéissance et à la loyauté.

Un projet migratoire qui s'étoffe. Les Suissesses partant pour Paris sont, pour la plupart, des femmes d'expérience, plus âgées que leurs homologues choisissant l'empire russe ou les pays de l'Est. Le projet migratoire qu'elles ont mis en place n'est pas affaire de tradition, mais bien d'opportunité personnelle. C'est par le biais de petites annonces, et du bouche à oreille, qu'elles ont franchi le pas de la migration dans l'espoir

de trouver une meilleure place, mais pas seulement. En effet, il y a d'abord la recherche d'un certain confort dans le travail, et Anne Martin-Fugier a souligné la libération que ressentent les domestiques rurales à venir travailler en ville où la tâche, tout en étant prenante est moins rude⁷⁶¹. Le parallèle peut être fait entre servante dans une petite ville de Suisse et l'arrivée dans la capitale française où les conditions de travail offrent plus de confort : de l'eau courante, un éclairage au gaz. Mais une fois que la domestique est en place à Paris, comment se positionne-t-elle par rapport à sa profession ? Pour Anne Martin-Fugier « *se placer comme domestique à Paris ne serait donc qu'un moyen, le plus simple, pour quitter la campagne, la province, qu'on soit déjà domestique et qu'on rêve d'une place agréable et mieux payée, ou qu'on n'ait jamais travaillé, mais qu'on désire s'éloigner de sa famille et se débrouiller seule* »⁷⁶². Selon l'historienne la venue dans la capitale française est motivée par deux raisons distinctes : de meilleures conditions professionnelles ou une volonté de s'affranchir du cadre familial. Le choix de cette destination s'explique d'une part par l'importance de cet espace en tant que bassin de recrutement, mais aussi par sa capacité à absorber la migrante, lui permettant ainsi de se fondre dans la population. Mais la condition domestique ne peut-elle pas être vue comme un moyen de se défaire d'un contexte social oppressant ? Certes, nous l'avons vu, la profession de bonne exige d'immenses sacrifices, mais elle permet également l'ouverture vers des horizons neufs à des femmes qui, sans cela, n'auraient pas eu les moyens de voyager. En témoigne, cette annonce parue dans *La Gazette de Lausanne* :

« *Une femme de chambre, bonne couturière, désire se placer dans une famille qui passerait l'hiver dans le midi. S'adresser aux initiales EP, bureau de poste de Morges.* »⁷⁶³

La demande précise en matière de destination permet de penser que cette femme voit dans l'embauche une possibilité de gagner un espace géographique plus attractif l'hiver, et donc d'utiliser sa condition de domestique pour franchir les frontières. Certes, il n'est pas question de villégiature, mais ce critère à l'embauche qu'est la destination montre bien que la condition domestique est un moyen et le séjour dans le Midi, non une

⁷⁶¹ Anne Martin-Fugier, *La place des bonnes*, op.cit., p.21.

⁷⁶² *Idem*, p.25.

⁷⁶³ *La Gazette de Lausanne*, du 14 octobre 1880, cote FRg 415 Res, BNS.

conséquence, mais un but en soi. Il serait d'ailleurs extrêmement intéressant d'étudier de près la présence des Suissesses sur la Cote d'Azur.

Certes, Anne Martin-Fugier met en exergue les souffrances de la condition domestique, mais il ne faut pas voir dans la domestique, une éternelle victime. Sans occulter le destin malheureux de nombreuses femmes, ne peut-on pas penser que la condition domestique est une situation souhaitée, désirée par certaines ? Ce serait là, assister à un renversement complet du système connu jusque là : les femmes utilisent alors un métier dit « naturel » comme outil de libération, voire même d'émancipation puisqu'il s'agit ici d'un processus permettant à un sujet de s'extraire de sa condition d'origine. Cependant, une autre notion peut être appréhendée, celle d'ambition. En témoigne cet extrait d'une lettre envoyée par une Suissesse au Ministre en 1889 : « *persuadée que c'est dans cette ville, que [...] j'aurais le plus de facilité pour trouver la position que je désire* »⁷⁶⁴. Cette migrante revendique en l'occurrence le droit d'avoir un poste correspondant à ses aspirations et non à une obligation économique. La notion de carrière étant plus délicate à manier puisque intégrant une vision à long terme difficilement mesurable au regard des sources étudiées. On peut cependant s'interroger sur l'attitude des migrantes face à de nouvelles opportunités professionnelles. Car, il ne s'agit que de cela : des Suissesses ont répondu à une annonce, ont pris le train pour Paris. Cette décision n'est pas le fruit d'une tradition migratoire ancrée, mais un choix dû à la possibilité de partir pour la capitale française. La suite de leur parcours peut s'envisager à travers deux solutions : la première (sur laquelle nous passons rapidement) est la reconversion dans une autre profession, celle de demoiselle de magasin étant la plus fréquente. Pour la domestique, il s'agit de quitter une condition à la longue étouffante pour devenir employée, statut qui a pour principale qualité des horaires fixes, même si la profession s'avère souvent d'une grande précarité, évoquée ici par Emile Zola, dans *Au bonheur des Dames* :

*« Quand la morte-saison d'été fut venue, un vent de panique souffla au Bonheur des Dames. C'était le coup de terreur des congés, des renvois en masse, dont la direction balayait le magasin, vide de clientes pendant les chaleurs de juillet d'août. »*⁷⁶⁵

⁷⁶⁴ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement 1, carton 226, Dossier 6 X, *Secours*, 1889, AFS.

⁷⁶⁵ Emile Zola, *Au bonheur des Dames*, 1883, Paris, Le Livre de Poche, p.140.

L'autre possibilité est de partir pour une autre destination. En effet, si la migration est avant tout affaire d'opportunité, le parcours de la domestique peut prendre un tour nouveau. C'est encore une fois grâce aux petites annonces, que ce désir d'ailleurs est saisissable. Ainsi, cette petite annonce paru le 13 février 1885 dans *La Gazette de Lausanne* :

« Une personne suisse de 26 ans désire entrer en condition comme femme de chambre ou bonne d'un ou deux enfants dans une honorable famille étrangère ; elle connaît à fond le service, voyagerait dans tous pays. Ecrire à ECR 280, poste restante, rue de Bayen, Paris. »⁷⁶⁶

Ce qui interpelle dans cet exemple ce sont les nombreux espaces concernés. La postulante réside à Paris, l'annonce est publiée dans un journal suisse romand et la petite annonce précise que la jeune fille serait prête à voyager dans « tous pays ». Cette annonce met également en évidence la volonté de cette femme de multiplier les expériences professionnelles en toute discrétion. L'adresse en poste restante indique que ses employeurs ne sont sans doute pas au courant de sa démarche. De fait, la vie à Paris n'est pas un aboutissement en soi. Certes, une vision pessimiste verrait dans cette annonce, une jeune fille prête à tout pour obtenir une place, or, celle-ci tient à rester dans la domesticité (souvent les demandeuses précisent qu'elles acceptent une place dans un commerce⁷⁶⁷) et a suffisamment d'économie pour s'offrir, depuis Paris, une petite annonce pour une annonce dans un quotidien suisse. Son but n'est pas de rentrer dans le pays de départ, ni même de rester à Paris, mais bien de partir, de voyager, renforçant l'hypothèse que la condition domestique peut être un moyen de libération, de découverte utilisée par les femmes des milieux populaires et des classes moyennes. Dans ce cas, les occasions ne manquent pas. En témoigne cette petite annonce parue le 15 février 1910 dans *La Gazette de Lausanne* :

« Dame américaine désire femme de chambre supérieure protestante, 25-30 ans, habituée à voyager, bonne couturière (lingerie), fidèle, honnête, gentille, sachant emballer les malles et aimant les enfants : pour le moment service de table, en automne elle devrait aller aux Etats Unis. Inutile de répondre

⁷⁶⁶ *Gazette de Lausanne*, du 13 février 1885, cote FRg 415 Res, BNS.

⁷⁶⁷ Ainsi, cette petite annonce parut dans *La Croix Fédérale*, le 7 décembre 1890 : « « Une jeune Suisse, 20 ans grande et forte, de bonne famille, demande emploi dans le commerce ou dans une bonne famille comme femme de chambre ou bonne à tout faire. [...] », MICRO D 711 1, BNF.

sans que l'on désire place permanente. Adresser offre au Bureau des amies de la Jeune fille rue de la Gare 11, Montreux.»⁷⁶⁸

De fait, le voyage peut faire partie intégrante de la vie d'une femme de chambre, à tel point que, comme nous le voyons ici, ce poste demande une certaine qualification dans l'art de faire les bagages. Cette qualité est d'ailleurs mise en avant par les candidates, elles-mêmes :

« Une jeune demoiselle ayant l'habitude des voyages et des enfants, cherche une place dans une famille étrangère, soit pour s'occuper des enfants, ou accompagner une dame. S'adresser aux platanes EF Montoie 8 Lausanne. »⁷⁶⁹

Se placer dans une famille étrangère, ou chez une dame seule, c'est avoir l'assurance de pouvoir partir vers de nouveaux horizons. L'émigration vers Paris est, pour une partie des émigrantes, une première expérience qui les confronte à l'altérité et qui leur permet de découvrir un nouveau pays. Les sources étudiées ne permettent pas de savoir si les Suissesses rencontrées restent en place à Paris, mais la multiplication des petites annonces de demandes d'emploi, précisant un désir de voyages, permet d'appréhender un profil de migrantes, qui utilisent la condition domestique comme outil, comme moyen de découvrir de nouveaux pays. Mais, si pour certaines, Paris est une première étape d'un long voyage, d'autres femmes vont chercher à valoriser leur expérience dans la capitale française. Ainsi, cette émigration répond bien à une problématique féminine, à savoir pour l'immense majorité d'entre elles les obstacles matériels mais surtout morales ne permettant pas aux femmes de voyager en toute liberté.

Valoriser son expérience migratoire. Si les Suissesses ne restent pas en France, c'est non seulement pour parcourir l'Europe mais également afin de revenir dans le pays de départ. Or, pour certaines migrantes, ce retour ne se fait pas à n'importe quelle condition. Encore une fois, les petites annonces permettent d'appréhender un phénomène bien particulier : la valorisation de la migration. Celle-ci se traduit par la volonté des postulantes de mettre en avant leur expérience parisienne afin d'obtenir des postes dans de meilleures familles :

⁷⁶⁸ *Gazette de Lausanne*, du 15 février 1910, cote FRg 415 Res, BNS.

⁷⁶⁹ *Gazette de Lausanne*, du 15 mars 1880, cote FRg 415 Res, BNS.

« Suisse française, 25 ans recommandée, connaissant lingerie fine, broderie, couture, service de maison soigné, cherche place de femme de chambre dans bonne famille. Voyagerait. 6 ans de référence à Paris. Zürcher, 2 rue Courau, Genève. »⁷⁷⁰

Avoir travaillé à l'étranger semble être un argument pour se faire embaucher dans des familles étrangères :

« Une femme de chambre expérimentée, ayant servi plusieurs années à l'étranger, désire trouve une famille étrangère pour rester au pays ou voyager. S'adresser à Melle Marie Marmier, Taconnerie, n°1 Genève. »⁷⁷¹

Cet exemple indique bien que, non seulement les Suissesses rentrent dans le pays de départ, mais qu'elles recherchent alors des postes en lien avec leurs expériences professionnelles précédentes. Ainsi, la condition domestique n'est pas pour certaines un pis allé mais bien une profession dans laquelle les femmes semblent se projeter sur le long terme, en mettant en place des stratégies de valorisation de leurs expériences gagnées à l'étranger. La domesticité, jusqu'alors vécue comme condition naturelle de la femme, devient, avec la mise en place des écoles ménagères, mais surtout grâce au regard que les femmes portent sur elles-mêmes, un métier avec des compétences particulières qui permettent d'envisager une amélioration des conditions de travail. Dans ce contexte, ne peut-on pas envisager la condition domestique comme un affranchissement, non seulement envers l'homme, le seul à pouvoir rapporter de l'argent au foyer, mais également la société toute entière qui voit dans la condition domestique une profession maintenant les femmes dans la précarité et sans qualification. Si les femmes valorisent ces expériences professionnelles acquises dans les mœurs des grandes villes, c'est qu'il s'agit là d'un argument de poids pour les employeurs qui en font un critère de sélection :

« On demande pour le courant de mai une première femme de chambre, sachant parfaitement coiffer et habiller. Inutile de se présenter si on n'a pas déjà servi à Paris ou en Angleterre. S'adresser sous initiales NM6 à l'agence de publicité. Haasenstein et Vogler, à Lausanne. »⁷⁷²

⁷⁷⁰ *Gazette de Lausanne*, du 24 février 1910, cote FRg 415 Res, BNS.

⁷⁷¹ *Gazette de Lausanne*, du 20 avril 1910, cote FRg 415 Res, BNS.

⁷⁷² *Gazette de Lausanne*, du 27 avril 1880, cote FRg 415 Res, BNS.

Les lieux d'exercice que représentent les capitales européennes sont des références importantes pour des familles qui recherchent des domestiques familiarisées avec les pratiques des mœurs bourgeoises. On retrouve ici, ces postes offerts par les grands hôtels de la Riviera vaudoise qui se transforment en recruteurs.

L'émigration des Suissesses est affaire d'opportunité, le retour dans le pays de départ est alors considéré comme secondaire. Au fur et à mesure, des offres, des envies de ces migrantes, se dessinent des parcours caractérisés par une excellente maîtrise des méandres de la condition domestique. Le goût du voyage, de la découverte sont des raisons qui poussent ces domestiques à faire de Paris, une première étape de leur parcours professionnel qui s'inscrit dans un cadre géographique plus large. Cependant la référence à Paris sert de faire valoir pour regagner son pays. Dans les deux cas, l'appropriation par les femmes du métier de domestique est un point central. Pour certaines, elles avaient déjà utilisé ce moyen pour quitter la Suisse et partir pour l'étranger, d'autres vont chercher à construire un véritable parcours professionnel en s'affranchissant d'une vision naturaliste de la condition domestique et en faisant un métier à part entière, avec des qualifications précises.

Bien souvent, les migrations féminines sont caractérisées par la volonté de la migrante de partir à Paris, d'amasser un petit pécule et de rentrer « au pays » se marier, ou ouvrir une petite boutique ; changer de condition. C'est le cas chez les nourrices morvandelles⁷⁷³ ou les domestiques bretonnes. Il ne s'agit pas d'affirmer ici que les Suissesses, pour certaines d'entre elles n'ont pas suivi ce chemin, mais les sources utilisées permettent d'envisager d'autres possibilités. Celles-ci présupposent avant tout, que la condition domestique, avec toutes les contraintes qu'elle entraîne puisse être un choix de vie, les femmes y trouvant des avantages importants : un revenu personnel, la possibilité de voyager. Ainsi, pour certaines Suissesses, poser la question du retour, n'a pas grand intérêt. Au contraire, il faut envisager la migration féminine comme une succession d'opportunités et chances que ces femmes acceptent de saisir ou provoquent elles-mêmes. L'immigration étant avant tout caractérisée par une grande diversité des possibles.

⁷⁷³ Francine Rolley, « Reproduction familiale et changements économiques dans le Morvan du Nord au XIX^e siècle : Les familles morvandelles confrontées à l'émigration », in Luigi Lorenzetti, Anne-Lise Head-König et Joseph Goy (eds), *Marchés, migrations et logiques familiales dans les espaces français, canadien et suisse, 18^e-20^e siècles*, Peter Lang, Berne, 2005, p. 25-40.

B. Immigrer pour accoucher

Tout commença par quelques lignées d'une lettre, déjà évoquée :

« Le maire de Cornol m'informe qu'il a parlé à cette fille, qui était récemment au pays, et qu'elle a paru extrêmement surprise et offensée qu'on lui attribuât un enfant illégitime. Elle nie avoir eu un enfant en 1880 et prétend que c'est un tour qu'on veut lui jouer ; elle se dit marier à Paris, avoir eu un enfant de son mari et l'avoir encore avec elle, mais elle n'a fourni ni son acte de mariage, ni l'acte de naissance de l'enfant et elle est repartie pour paris assez subitement sans laisser d'adresse. »⁷⁷⁴

C'est le cas de Julia L. de Cornol qui fournit une première hypothèse de recherche. Rien n'indique dans les sources si elle a effectivement un enfant illégitime, mais la rumeur a permis de se poser la question : et si les migrantes partaient à Paris pour faire leurs couches ? La lecture de l'ouvrage de Leslie Page Moch, *The Pariahs of Yesterday: Breton Migrants in Paris* parut en 2012⁷⁷⁵ a contribué non seulement à renforcer cette hypothèse, mais surtout nous a fourni les moyens de vérifier cette intuition. Dans cette étude consacrée à la migration bretonne à Paris, Leslie Page Moch analyse la présence des Bretonnes et utilise les registres de la maternité de Port-Royal pour appréhender leur présence à Paris. Cette source s'est révélée fondamentale dans la compréhension de l'émigration des Suissesses à Paris. En quoi, la dégradation de la réputation au sein de la communauté de départ est-elle une des causes de l'émigration helvétique à Paris ? Comment ces femmes appréhendent-elles ce départ ? Quels en sont les buts ? Pourquoi des dizaines de Suissesses accouchent-elles chaque année, entre 1880 et 1914, à Paris ? En quoi sont-elles le symbole d'une forme de migration encore méconnue ? Comment qualifier cette migration, de courte durée, qui a pour but la naissance d'un enfant dans la capitale parisienne ?

« **Madame L. aurait-elle une conduite blâmable ?** »⁷⁷⁶. La réputation, non pas à l'échelle du groupe mais à celle de l'individu, est en cause. Les correspondances entre la Légation suisse de Paris et le Préfet du Jura ou encore la *Société helvétique de*

⁷⁷⁴ *Registres de copies de lettres*, Correspondance sortante des préfets du district de Porrentruy, lettre du 11 août 1884, ARCJ.

⁷⁷⁵ Leslie Page Moch, *The Pariahs of Yesterday: Breton Migrants in Paris*, op.cit.

⁷⁷⁶ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041Paris, versement 1, AFS.

bienfaisance indiquent un souci constant de la bonne réputation des Suissesses recensées et reconnues. La nature même de ces sources ne laisse apparaître que les jugements négatifs de ces élites du XIX^e siècle, sans que l'historien ne puisse connaître la version de ces femmes. C'est donc sur le jugement de ces agents de l'Etat fédéral qu'il faut s'appuyer, permettant ainsi d'appréhender les critères qui leur permettent de justifier une mauvaise réputation. Celle-ci se construit tout d'abord par les relations que certaines migrantes entretiennent avec le sexe opposé. Ainsi Marie S., qui se fait appeler Elise, vient de Ste-Croix dans le canton de Vaud. Elle est mère de deux enfants et est connue de la SHB depuis 1887. En 1889, elle renouvelle une demande de secours auprès du Ministre qui le lui refuse après avoir pris connaissance d'un rapport rédigé par la SHB où celle-ci précise que la dénommée Marie : « *courait après les hommes* »⁷⁷⁷. Louise G. née dans le canton de Vaud le 30 mai 1843 arrive à Paris en 1859. Deux ans après, elle demande un premier secours puis un second en 1873 lorsqu'elle devient, selon l'expression de M. Guignard : « fille-mère », d'une petite Victorine qui décèdera 4 ans plus tard. Elle demande un nouveau secours en 1883 au Ministre. Pour le correspondant à la SHB, « *c'est une grosse fille, pas forte, restait peu dans les places* »⁷⁷⁸. Outre l'instabilité professionnelle, M. Guignard met l'accent sur l'aspect mal dégrossi de l'indigente ainsi que sur sa moralité, en précisant qu'elle est « *fille-mère* ». « La femme W. » fait, elle l'objet d'une lettre du préfet du Jura Alex Favrot au Ministre pour dénoncer ses agissements :

« *Ce que la femme W. a déclaré à la Légation est un tissu de faussetés. Des personnes d'ici l'ont vue à Paris et ont affirmé que cette femme, très dissipée, fréquentait les soirées publiques et les théâtres et menait une vie pour laquelle il faut nécessairement de l'argent, même beaucoup d'argent que le mari bottier adroit gagnait suffisamment pour l'entretien de sa famille mais se livrait aussi à la dissipation.* »⁷⁷⁹

Outre les accusations de mensonges, c'est sur sa vie privée que Mme W. est attaquée puisqu'elle enfreint les deux commandements de la femme au XIX^e siècle : non seulement elle est présente dans les lieux publics de plaisir qui sont alors réservés aux hommes ou aux prostituées mais, en plus, elle est décrite

⁷⁷⁷ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement 1, Carton 226, Dossier XIII, *Secours*, 1889, AFS.

⁷⁷⁸ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement 1, Carton 166, Dossier 6 II, *Secours*, 1883, AFS.

⁷⁷⁹ *Registres de copies de lettres*, Correspondance sortante des préfets du district de Porrentruy, lettre n°360, avril 1881, ARCJ.

comme ayant abandonné ses deux filles aux bons soins de sa commune d'origine. Ce qui fait la mauvaise réputation de ces femmes, c'est avant tout le soupçon d'être une mauvaise mère. Louise, Mme W. ou encore Marie S. doivent leur mauvaise réputation à leur comportement quotidien transgressif, qui les poussent à négliger ou à abandonner leurs enfants. Ces femmes sont en rupture par rapport au modèle dominant avec, pour conséquence immédiate, l'impossibilité de continuer à vivre dans leur communauté d'origine. L'émigration vers Paris est, en l'occurrence, un moyen de se fondre dans la ville, en espérant pouvoir échapper au regard de l'Autre, jusqu'au jour où la nécessité les pousse à faire appel à la Légation suisse.

Accoucher à Paris. La Légation suisse de Paris garde les traces de nombreuses jeunes femmes qui ont accouché dans la capitale française. Ainsi Marie-Louise P., est née à Nyon dans le canton de Vaud. Elle arrive à Paris en 1888 à l'âge de 20 ans. En mars 1889, Le Ministre précise qu'elle a « *filie naturelle en nourrice* » ; la petite est âgée de quelques mois⁷⁸⁰. Si on reprend la chronologie de sa migration, Marie-Louise arrive dans la capitale française en étant enceinte et accouche quelques semaines ou quelques mois après son arrivée. Était-elle au courant de sa grossesse avant son départ ? Les sources ne permettent pas de répondre mais il semble vraisemblable qu'elle soit partie à Paris pour cacher son état à sa communauté. Justine B., quant à elle, vit chez son oncle dans le XV^e arrondissement et est couturière. Elle écrit à Mme Lardy afin de lui demander conseil car elle a caché à son parent l'existence d'une fille, alors en nourrice⁷⁸¹. Anna H. 35 ans est depuis 1883 à Paris et est « fille-mère » de trois enfants⁷⁸². Madelaine Z., une domestique sans place originaire de Berne, est arrivée en août 1886 à Paris et a accouché en janvier 1887 d'un petit garçon Victor qu'elle mettra en nourrice⁷⁸³. Encore une fois, la coïncidence est troublante : le départ de la Suisse correspond au troisième mois de grossesse, période où il devient difficile d'ignorer les symptômes dus à cet état et où le corps commence à changer. L'itinéraire de Louise R.

⁷⁸⁰ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement 1, Carton 225, Dossier 6 IV, *Secours*, 1889, AFS.

⁷⁸¹ *Idem*.

⁷⁸² Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement 1, Carton 211, Dossier 6 III, *Secours* 1887, AFS.

⁷⁸³ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement 1, Carton 211, Dossier 6 I, *Secours*, 1887, AFS.

vient confirmer cette présence dans la capitale française de Suissesses sur le point d'accoucher :

*« Cette fille est bien connue à Porrentruy. C'est une nommée Louise R., de Bâle, née le 10 Mai 1856, employée de magasin chez Mme Oire-Dubail, négociante à Porrentruy. Elle est entrée dans cette maison le 18 mars 1883 en qualité de fille de magasin et en est sortie le 16 décembre 1884 en état de grossesse, motif de son renvoi. Le magasin où elle servait était en face du corps de garde et pour ainsi dire sous les yeux de la police, cette fille est très connue des agents, qui m'ont déclaré son nom dès qu'ils ont vu la photographie ; ils m'ont même fait voir une tout à fait identique appartenant à une amie de la R. Il n'y a rien à redire à sa conduite pendant son séjour à Porrentruy. Elle attribue sa grossesse aux serments d'un jeune commis de la même maison et exerce actuellement dans cette ville. Après son départ elle a dû se rendre à Paris où elle aura probablement accouché. »*⁷⁸⁴

Son état n'étant pas jugé, par ses employeurs, compatible avec la bonne moralité de la boutique, la femme est renvoyée et part pour Paris. Il s'agit donc d'une migration spécifique de part, non seulement, son rythme : une migration courte ; mais également son objet : accoucher à Paris. En effet, les exemples ci-dessous indiquent bien la présence dans la capitale de nombreuses Suissesses dont les dates d'accouchement correspondent à une arrivée récente dans la capitale française. Mais, ces quelques témoignages, si intéressants soient-ils, ne peuvent pas à eux seuls vérifier cette hypothèse. Une autre source va venir valider ce postulat : les registres d'entrée de la maternité de Port-Royal, alors l'une des maternités parisiennes les plus importantes, avec 283 lits en 1900. Ces grands volumes comportent de nombreuses informations sur les femmes venant accoucher dans cet hôpital. Les registres donnent les noms, prénoms, professions des parturientes, leur état civil mais également le lieu de leur naissance et celui de leur résidence actuelle. Cette source précise également une domiciliation de secours à Paris, en province ou à l'étranger. Cette dernière indication est particulièrement précieuse puisqu'elle permet non seulement de connaître le degré d'insertion dans la ville, mais aussi les liens qui subsistent avec le pays ou la région de départ. La constitution d'un échantillon, construit à partir d'un sondage tous les cinq ans, pour la seule maternité de Port-Royal permet de mettre au jour une pratique répandue. Parmi les accouchées et autres patientes, toutes les femmes se disant

⁷⁸⁴ *Registres de copies de lettres*, Correspondance sortante des préfets du district de Porrentruy, lettre n°222, août 1885, ARCJ.

étrangères ont été recensées. Ainsi, en 1880, elles sont 80 à venir accoucher à la maternité, dont 34 Suissesses soit 27,2% des femmes étrangères. Cette proportion se confirme en 1885 où les Helvètes représentent 29,6% des patientes nées à l'étranger.

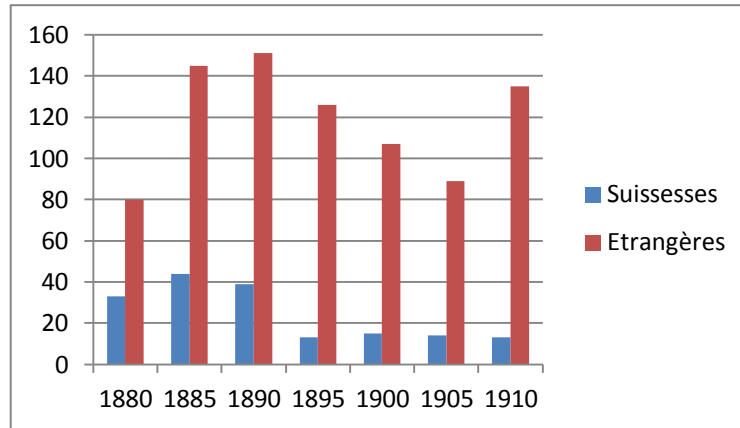


Fig. 55 –Suissesses et étrangères recensées à la maternité de Port-Royal (1880-1910)⁷⁸⁵.

L'année 1895 marque une rupture. En effet, jusqu'à cette date, les Suissesses représentent environ 30% des femmes étrangères hospitalisées à la maternité de Port-Royal. En l'état actuel des recherches, il est difficile de trouver une explication à cette évolution. Cependant, les trois premières années indiquent une présence importante de ces migrantes. Alors que les Suissesses sont bien moins nombreuses que les Allemandes ou les Belges dans les recensements de la population parisienne, comment expliquer une aussi forte présence dans les maternités dans la capitale ? Qui sont ces femmes ? Leur faible pouvoir d'achat les conduit-elles à accoucher à l'hôpital ? En effet, accoucher à l'hôpital reste alors l'apanage des plus pauvres qui ne peuvent faire venir chez elles ni le médecin, ni la sage-femme. Nous avons vu précédemment que la grossesse est tout aussi problématique et est une cause de renvoi, ce qui pousse bon nombre de jeunes femmes domestique à cacher leur état et à accoucher, sans l'aide de personne, dans leur petite chambre :

« Et elle comprit, elle eut un grand frisson, en bégayant sous la couverture :

- Mon Dieu ! Mon Dieu ! C'est donc ça !

Une angoisse l'envahissait, un besoin de marcher, de promener son mal. Elle ne put rester au lit davantage, ralluma la bougie, se mit à tourner autour de sa chambre. Sa langue se

⁷⁸⁵ Registre général d'entrée des femmes enceintes et en couche de la maternité de Port-Royal, Cote : 1Q2/79/83/86/89/94/99 pour les années 1880,1885, 1890, 1895, 1900, 1905, 1910, AHP-AP.

desséchait, une soif ardente la tourmentait, tandis que des plaques rouges lui brûlaient les joues. Quand une contraction la pliait brusquement, elle s'appuyait contre le mur, saisissait le bois d'un meuble. Et les heures passaient dans ce piétinement cruel, sans qu'elle osât même se chauffer, de peur de faire du bruit, garantie seulement du froid par un vieux châle jeté sur ses épaules. Deux heures sonnèrent, puis trois heures.»⁷⁸⁶

Il s'agit bien sûr d'un cas issu d'une fiction qui, certes, a dû se présenter bien des fois, mais le défaut de prise en charge est présent dans les sources. En témoigne, cette lettre envoyée par un compatriote au Ministre :

« Mademoiselle Marie G. notre compatriote et protégée est à la maison depuis mardi 18 courant, avec son bébé. Je me suis occupé aujourd'hui des formalités nécessaires pour la reconnaissance légale de l'enfant qui est légalement reconnu à la mairie du 19^{ème} arrondissement. Maintenant, Monsieur le Chancelier, je ne dois pas vous cacher que l'état de Madelle G. est grave, fort grave : elle a connu une perte ininterrompue de sang, faite d'une couche difficile et des épingles d'argent relient les parties déchirées. Elle souffre donc horriblement, et à mon humble avis, il serait urgent, que par votre puissant intermédiaire, elle pût être admise d'urgence dans un hôpital. »⁷⁸⁷

En effet, la majorité des domestiques enceintes arrivent à l'hôpital, puis après avoir accouché, les plus pauvres peuvent prétendre à une place dans les asiles maternels. Celui qui existe avenue du Maine, dans le XIV^e arrondissement⁷⁸⁸ semble selon les tableaux des hôpitaux de Paris, recevoir régulièrement des Suissesses. Accoucher à l'hôpital est également la seule solution pour les domestiques en place. Mais aussi la possibilité d'une plus grande discrétion, car, malgré la très bonne tenue des registres, il est facile, après ses couches, de disparaître dans la ville. La figure n°56 permet d'appréhender une première variable : leur état civil.

⁷⁸⁶ Émile Zola, *Pot-Bouille*, *op.cit.*, p. 417.

⁷⁸⁷ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement 1, carton 156, dossier 6 III, *Secours*, 1882, AFS.

⁷⁸⁸ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement 1, carton 211, dossier 6 I, *Secours*, 1881, AFS.

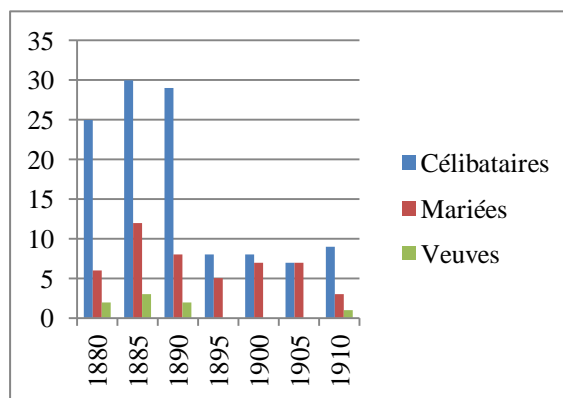


Fig. 56 – Etat civil des Suissesses ayant accouché (1880-1910)⁷⁸⁹.

La proportion de célibataires est écrasante jusqu'en 1895, date où il y a un rééquilibrage entre femmes mariées et célibataires. Le statut de veuve pose un problème dans la mesure où il est impossible de savoir si l'enfant est le fruit du couple ou s'il a été conçu après la mort de l'époux. Une donnée n'évolue pas durant toute la période : la très grande majorité des Suissesses sont domestiques : sur un total de 171 femmes, 106 déclarent être domestiques. Jusque là, il est certes intéressant de connaître ces données, mais elles ne prouvent en rien que certaines Suissesses choisissent de quitter la Confédération pour venir accoucher à Paris. Or, les archives des hôpitaux de Paris permettent de valider un peu plus cette hypothèse. En effet, les tableaux contiennent une colonne « domicile de secours », qui sont à mettre en lien avec le risque de l'accouchement et le besoin de prévenir la famille en cas de problème, de décès de la femme.

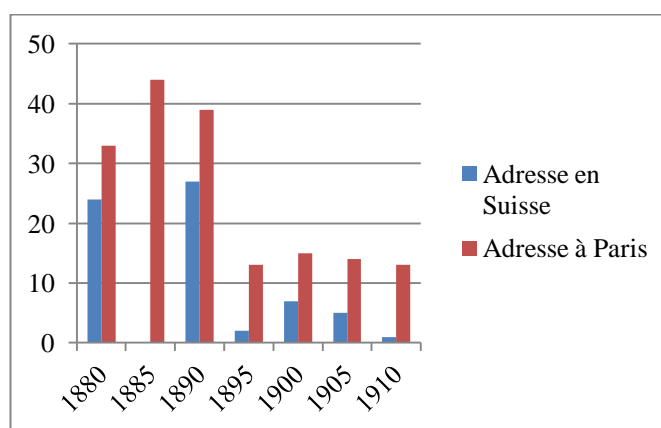


Fig. 57 - Suissesses ayant accouché déclarant une adresse à Paris et en Suisse⁷⁹⁰.

⁷⁸⁹ Registre général d'entrée des femmes enceintes et en couche de la maternité de Port-Royal, Cote : 1Q2/79/83/86/89/94/99 pour les années 1880, 1885, 1890, 1895, 1900, 1905, 1910, AHP-AP.

La figure 57 offre une vision relativement homogène, sauf pour l'année 1885 où aucune Suissesse ne déclare habiter en Suisse. Etant donné que, pour les autres années, les résultats sont tout autre, on peut penser qu'il s'agit d'une négligence de la part du personnel chargé de renseigner les tableaux. Car, en effet, même moindre, le nombre des migrantes déclarant une adresse dans le pays de départ, confirme la présence importante de Suissesses à Paris avant et juste après leurs couches. Comment qualifier cette migration ? Au vue des différentes sources analysées, notamment les lettres échangées entre la préfecture du Jura et la Légation suisse à Paris, on peut raisonnablement penser que certaines femmes font de très brefs séjours dans la capitale : quelques mois tout au plus. La plupart des étrangères sont alors sans travail, ce n'est donc pas une opportunité professionnelle qui les a conduit dans la capitale française. Enfin, le fait qu'un certain nombre d'entre elles donnent une adresse à l'étranger est la preuve de lien avec le pays de départ encore très fort, voir même exclusif. Certes, il nous faut nuancer notre propos. Toutes les Suissesses recensées dans les archives des hôpitaux de Paris ne sont pas venues dans l'unique but d'accoucher ; certaines domestiques sont installées depuis longtemps dans la capitale française. Cependant il semblerait qu'un petit nombre de Helvètes viennent à Paris, après l'annonce de leur grossesse et y restent jusqu'après leurs couches, avant de retourner dans leur pays d'origine. Le cas de Louise R. étudié plus haut est exemplaire : après avoir été licenciée, elle part enceinte à Paris d'où elle revient quelques mois plus tard, sans l'enfant. Julia L. est suspectée d'avoir agi de même, cachant à Paris, un enfant illégitime. Le fait de repartir pour Paris, après avoir été interpellée par le maire de la commune, montre bien que pour une certaine catégorie de femmes, Paris est un refuge, un espace immense où l'anonymat est le bienvenu. L'expression de « migration gestationnelle » s'avère être pertinente pour qualifier une migration de courte durée, dans le but d'accoucher dans la capitale française. L'émigration n'est plus alors un projet de longue durée mais s'inscrit dans des relations transnationales soutenues, où le départ n'est en rien définitif. Cette migration ne semble pas muée par des considérations d'ordre économique, mais bien par la volonté de certaines femmes d'échapper à la pression de la communauté d'origine et de rétablir une réputation mise en mal, par une grossesse hors-mariage.

⁷⁹⁰ *Registre général d'entrée des femmes enceintes et en couche de la maternité de Port-Royal*, Cote : 1Q2/79/83/86/89/94/99 pour les années 1880, 1885, 1890, 1895, 1900, 1905, 1910, AHP-AP.

Une migration de proximité. Cette « migration gestationnelle » est caractérisée par une relation étroite entre Paris et le pays de départ. Comment les Suissesses ont-elles eu l'idée de partir pour la capitale française, à l'annonce de leur état ? Est-ce le fruit d'un réseau simplifiant ce départ ? Cela demeure difficile à déterminer. Des éléments objectifs peuvent, certes, expliquer, du moins en partie, ce choix : taille de la ville, réputation d'une plus grande liberté, baisse du coût et de la durée du voyage grâce au chemin de fer. Mais il est impossible de cerner les fondements de ce choix : quoiqu'il en soit, cette migration particulière complexifie un peu plus l'émigration des Suissesses à Paris qui prend, dans ce cas précis, des allures de migration de proximité, tant les allers-retours semblent aisés. Les itinéraires de Julia L. ou Louise R., nous permettent d'appréhender des relations soutenues entre pôle de départ et pôle d'arrivée, multipliant à l'infini les possibilités de combinaison entre ces deux espaces. L'émigration des Suissesses à Paris n'est pas seulement affaire de bonnes-à-tout-faire ou de domestiques à l'affût d'un poste pouvant leur faire découvrir le monde. C'est également l'histoire de femmes qui s'affranchissent, pour un temps, des contraintes liées à leur condition et qui voient dans Paris, la possibilité d'échapper au contrôle social communautaire. Cependant, il ne s'agit pas de rupture, mais d'une respiration ponctuelle qui va, dans le cas de certaines femmes, devenir nécessaire durant une période plus ou moins longue de leur existence.

II. Les tourments de la migration

« Veuillez excuser la liberté que je prend de vous adresser ces lignes. Mais n'ayant aucune connaissance à Paris et persuadée que c'est dans cette ville, que [...] j'aurais le plus de facilité pour trouver la position que je désire. »⁷⁹¹

Ces quelques lignes traduisent l'immense espoir, des migrantes d'améliorer leur condition à Paris. Les causes de l'échec se retrouvent dans les problèmes d'adaptation à la capitale française mais aussi dans les accidents comme la maladie ou le chômage. Quelles sont les difficultés rencontrées par les migrantes dans la capitale française ? Existe-t-il une problématique spécifique aux Suisses ? Ces difficultés ont-elles une incidence sur le retour dans le pays de départ ? Est-il possible de quantifier ces retours ? Comment sont-ils organisés ?

A. Les difficultés rencontrées

Les migrantes peuvent être heurtées par le caractère gigantesque et brutal de Paris. Leur insertion dans cette ville peut prendre du temps ou ne pas se faire du tout. Il s'agit de saisir les comportements et les mœurs de la capitale tout en affrontant parfois l'hostilité et des remarques peu amènes sur leur accent. Malgré la légende dorée qui entoure Paris, l'emploi s'y fait de plus en plus rare en cette fin du XIX^e siècle et le chômage n'épargne pas la colonie suisse. Les bonnes-à-tout-faire sont particulièrement touchées, car leur profession leur interdit toute maladie ou problème de santé. La maladie est crainte car, avec elle, débute la chute vers une misère de plus en plus noire. Pour l'historienne il s'avère difficile de pénétrer l'intime. Celui-ci ne pouvant être appréhendé en l'absence de sources directes. Certes, les lettres des Suisses à l'attention du Ministre peuvent lever le voile sur certaines périodes misérables, mais ici, l'apport de la littérature, avec tout ce que cela implique de précaution et de mise à distance dans la démarche historique peut permettre d'effleurer une certaine réalité. Outre, les sources littéraires, le témoignage de Ramuz, alors jeune Suisse arrivé à Paris de fraîche date,

⁷⁹¹ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041Paris, versement 1, carton 226, Dossier 6 X, *Secours*, 1889, AFS.

permet de mieux saisir les impressions d'un étranger. Certes, Ramuz est un homme, mais la foule, les odeurs, la sensibilité est plus affaire de ressenti que de sexe.

De la difficulté à vivre Paris. Dans son ouvrage, *Paris Notes d'un Vaudois*, Charles Ferdinand Ramuz fait le récit autobiographique de son premier voyage à Paris entre 1902 et 1903⁷⁹². Il y décrit l'apprentissage des codes parisiens qui se fait, parfois, dans l'exaspération :

*« Je m'étais alors aperçu que j'avais le numéro cent vingt alors qu'on criait le numéro trente : si bien qu'impatienté plus encore que découragé, et me refusant à l'humiliation d'attendre davantage, j'avais tout à coup renoncé à utiliser ces transports en commun. »*⁷⁹³

Le tramway n'est pas la seule nouveauté. En cette fin de XIX^e siècle, Paris a toutes les caractéristiques de la ville moderne : les travaux dirigés par le Baron Haussmann, quelques dizaines d'années auparavant, ont radicalement changé la physionomie de la ville. Les rues étroites du centre ont laissé la place à de grandes avenues aérées, construites autant pour des questions d'hygiène que de sécurité. Les immeubles brinquebalants à deux étages, entassés les uns sur les autres, ont disparu au profit des grands immeubles bourgeois de six étages, bordés de trottoirs larges. Ceux-ci agrémentés d'arbres entre lesquels on aperçoit les portes cochères et les façades garnies de sculptures et de balcons⁷⁹⁴. Mais ces décors grandioses cachent une réalité bien moins attrayante. Mise à part l'eau courante dans les éviers des cuisines, le confort est plutôt sommaire : le bois et le charbon doivent être montés, il n'y a pas d'ascenseur, et très peu de personnes, même en 1880, s'éclairent au gaz⁷⁹⁵. Comparés à ceux des siècles antérieurs, les appartements, même les plus riches, sont plus petits et tous construits sur le même plan. Les espaces les plus vastes sont réservés à la réception, alors que les autres pièces ressemblent davantage à des cabinets qu'à de véritables chambres. Les quartiers populaires offrent un visage bien plus misérable : les bâtiments y sont construits avec des matériaux de récupération plutôt qu'en pierre de taille, les pavés des rues sont plus inégaux et les lampadaires à gaz pratiquement inexistantes. La saleté

⁷⁹² Roger Francillon, Charles-Ferdinand Ramuz, in *Dictionnaire historique de la Suisse* en ligne, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F16054.php> .

⁷⁹³ Charles Ferdinand Ramuz, *Paris, Notes d'un Vaudois*, op.cit., p.21.

⁷⁹⁴ Louis Girard, *Nouvelle Histoire de Paris*, Vol. 8, Paris, Hachette, 1981, p. 172.

⁷⁹⁵ *Idem*, p. 189.

marque également l'étranger qui arrive : la localisation des migrantes nous indiquent que la plupart d'entre elles sont plus coutumières des arrondissements luxueux. Le premier abord a sans doute impressionné les nouvelles venues, même si très vite, leur condition de logement les a ramenées à une réalité différente. En parcourant, Paris pour se rendre chez leurs employeurs, nos migrantes se sont sans doute émerveillées devant les monuments, qu'elles avaient vu en gravure dans un almanach quelconque, mais aussi les grands magasins. La réaction de Denise, héroïne du *Bonheur des Dames*, permet d'approcher un peu cette surprise de l'étrangère :

*« Mais, comme elle débouchait enfin sur la place Gaillon, la jeune fille s'arrêta net de surprise.
-Oh! Dit-elle, regarde un peu, Jean! [...]
-Ah bien! Reprit-elle après un silence, en voilà un magasin
C'était, à l'encoignure de la rue de la Michodière et de la rue
Neuve-Saint-Augustin, un magasin de nouveautés dont les
étalages éclataient en notes vives, dans la douce et pâle journée
d'octobre. »⁷⁹⁶*

Entre 1880 et 1914, ces grands magasins connaissent leurs heures de gloire. La Samaritaine, construite en 1870, et le Bon Marché, plus ancien, sont les exemples types de ce nouveau commerce. Ces magasins sont spécialisés dans le commerce d'articles mis récemment sur le marché, les « nouveautés », mais aussi dans la parure : étoffes, lingeries, bijouteries. C'est une nouveauté pour des jeunes femmes habituées à des espaces de vente plus petits, même si des villes comme Genève ou Lausanne possèdent des magasins plus généralistes.

Le Paris festif, débordant d'activités et de plaisirs, n'est accessible qu'à ceux qui ont les moyens de s'offrir un temps de loisir. Sans doute, les bonnes helvétiques participent à ce tourbillon, achetant une paire de gants ou un bonnet brodé, s'offrant des bonbons et des limonades dans les cafés de la capitale. Mais toutes ces dépenses repoussent un peu plus les économies prévues pour accéder à une place de demoiselle de magasin, rentrer au pays ou tout simplement épargner. Certes, la condition domestique assure une certaine sécurité: logées, nourries, blanchies, les bonnes peuvent penser rester dans une place pendant un certain temps.

⁷⁹⁶ Émile Zola, *Au Bonheur des Dames*, *op.cit.*, p. 11.

Un double choc. En comparaison avec d'autres nationalités, la Suisse est une étrangère privilégiée puisque *a priori* elle parle la même langue que celle de son pays d'accueil. La taille de la ville demande un temps d'adaptation plus ou moins long, avec l'intégration des codes et des normes collectives spécifiques à Paris. L'apprentissage risque d'être difficile car le nouveau milieu où la Suisse doit évoluer est au premier abord hostile :

*« L'accueil est dur; il ne manque même pas de brutalité. Paris n'a pas de ménagement pour vous; il ne se pare, ni ne se prépare pour vous recevoir; on ne peut compter que sur soi-même. On sent de partout, sur sa peau mal défendue, le contact avec ce qui est : le froid de l'air, l'aspérité des choses, l'hostilité des passants. »*⁷⁹⁷

Il met en exergue les difficultés que rencontre « un petit Vaudois » se rendant à Paris pour la première fois et permet ainsi de saisir les premières impressions d'un Suisse arrivant dans la capitale française. Déjà ressort dans sa description, la nécessité de s'habituer à l'individualisme le plus sommaire.

*« ... un Paris assez hostile parce qu'il semble exclure d'avance ceux qui ne règlent pas leur allure sur la sienne, leurs gestes, leurs intonations, leurs mimiques sur les siens, et qui prétendent opposer leurs habitudes aux siennes, en quoi ils se rendent aussitôt suspects. »*⁷⁹⁸

L'auteur décrit là l'ignorance des codes, ce sentiment de malaise qui fait que les habitants vous regardent comme étranger. Il fait également le récit de la difficulté d'apprendre les règles qui régissent la vie parisienne, comme prendre un ticket pour monter dans un tramway ou, plus simplement encore, chercher un fiacre en sortant de la gare de Lyon.

Le problème de la langue. De son expérience parisienne, Ramuz relève en premier lieu une difficulté qui ne semblait pas en être une au départ : celle de la maîtrise de la langue. Ce jugement *a posteriori* ne peut être formulé que par une ignorance des idiomes usités en Suisse romande. En Suisse, le dîner est servi à midi et le repas du soir, souper, se prend vers dix-huit heures. Différences de locution et différence de temps, un

⁷⁹⁷ Charles Ferdinand Ramuz, *Paris, Notes d'un Vaudois, op.cit.*, p. 24.

⁷⁹⁸ *Idem*, p. 66.

parler qualifié par Ramuz de : « *français d'ailleurs assez pittoresque, d'un XVIII^e siècle singulièrement désuet* »⁷⁹⁹. Ajouter à cela des locutions très locales, associées à un accent qui diverge selon les cantons, l'accent suisse n'existant pas. Ces accents qui ne ressemblent à aucun accent français, ne font qu'accentuer le sentiment de différence que ressent un ressortissant suisse qui vit à Paris. Certes, la question de l'accent est une problématique vécue par d'autres migrants, même venant de l'intérieur du pays. Charles-Ferdinand Ramuz, dans sa prose simple et délicate, ne fait que traduire les impressions pénibles qui traversent chaque étranger arrivant dans la capitale française.

*« Paris est malgré tout une ville cosmopolite : un Russe n'y étonne pas, on devine tout de suite qu'il est Russe. Un Marseillais, un Auvergnat y sont chez eux, ils sont classés. Ils font partie des apports de la province; mais nous autres, nous ne sommes pas des provinciaux. Quoique avec un accent souvent plus faible et moins marqué, nous surprenons par une certaine inflexion de langage, par d'infiniment petites nuances, par les mots dont nous nous servons, par notre démarche sans doute aussi, notre attitude, notre allure, conséquences et effets de choses très profondes, dont nous ne nous étions pas rendu compte encore, faute d'occasion, et que nous étalons ainsi naïvement. »*⁸⁰⁰

Avoir le français comme langue maternelle devrait aider les ressortissants suisses à mieux s'intégrer à Paris. Mais à cause des archaïsmes qu'ils utilisent et de leur accent, ils se distinguent d'une étrange façon : trop semblables pour être considérées comme des étrangères, trop différentes pour être totalement intégrées, voilà le paradoxe qu'ont dû subir de nombreuses Suissesses. L'arrivée à Paris n'est pas seulement l'occasion de découvrir une grande métropole européenne, c'est également un moment où, en rencontrant l'altérité, le migrant se construit par le biais du regard d'Autrui. Ramuz définit ce sentiment comme « *Le Paris des « effets », de l'effet, le Paris où il s'agit de « marquer », de se classer soi-même, de paraître ce qu'on voudrait être* »⁸⁰¹. C'est l'Autre qui va désigner à la Suissesse ses différences et donc ce qui fonde son identité culturelle. Il aurait été intéressant d'étudier la réaction des migrantes par rapport à cette première confrontation. Ont-elles cherché à se fondre dans la masse ou se sont-elles raccrochées à leurs repères ? Les sources restent muettes là-dessus, mais il semble qu'il

⁷⁹⁹ *Idem*, p.27.

⁸⁰⁰ Charles Ferdinand Ramuz, *Paris, Notes d'un Vaudois*, op.cit p. 26.

⁸⁰¹ *Idem*, p.67 .

y ait eu une assez bonne assimilation de la colonie helvétique, alors même que les associations suisses sont nombreuses à Paris, ces dernières pouvant participer à l'ancrage d'une culture de la nostalgie du pays. Alors que le corps a pris le rythme, la tenue exigée par la capitale française, les locutions, les valeurs sont restées profondément helvétiques.

Le chômage. La lettre citée en ouverture de partie montre bien que, pour beaucoup de migrantes, Paris est un bassin d'emplois sans limite. Or, les lettres adressées à la Légation suisse prouvent combien cette idée est erronée. En effet, la dépression économique marque le dernier tiers du XIX^e siècle avec, pour corollaire, un chômage touchant toutes les branches professionnelles, y compris la domesticité. Son augmentation et ses conséquences sont vivement ressenties par la colonie suisse. Dans son rapport de l'année 1882-1883, M. Secrétan de la SHB explique que l'année a été synonyme de grande misère :

*« Chômage, ralentissement dans les affaires et l'industrie, grèves, cherté des loyers et des vivres, fièvre typhoïde, arrivée incessante de province, de Suisse, d'Angleterre ou d'Allemagne de compatriotes sans ressource. »*⁸⁰²

C'est la première des difficultés rencontrées par les Suissesses. Précédemment, nous avons vu que la plupart de ces femmes trouvaient un emploi grâce à des réseaux familiaux ou amicaux. Mais pour certaines d'entre elles, arrivées sans emploi, le placement est plus difficile :

*« ...j'ai fait des démarches pour me placer, mais malheureusement il n'y a rien nulle part et les uns vous demandent un dépôt de 5 frs avant de vous envoyer à quelque part et je ne puis le faire car je ne l'ai pas. »*⁸⁰³

Cet extrait fait allusion à l'un des moyens les plus courants pour trouver un emploi de domestique : les bureaux de placement. Ceux-ci sont très nombreux à Paris : en 1891, on en compte 202 sur 294 qui s'occupent uniquement du placement des gens de maison. Ils sont ouverts toute la journée ou de 16 à 22 heures⁸⁰⁴. Comme Constance H.,

⁸⁰² *Bulletin de la SHB* de 1883, p. 7, SHB.

⁸⁰³ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement 1, carton 226, Dossier 6 XIII, *Secours*, 1889, AFS.

⁸⁰⁴ Anne Martin-Fugier, *La place des bonnes*, *op.cit.*, p. 48 à 58.

jeune Suissesse demandant de l'aide au Ministre, le précise, la personne qui souhaite accéder aux places proposées doit d'abord payer un droit d'inscription puis un droit de placement plus ou moins élevé selon les agences. Après ces formalités, la postulante passe un entretien d'embauche au même titre que d'autres candidates. Si elle n'est pas retenue, elle repaye un autre droit pour pouvoir se présenter à une autre place. Certaines agences ont tout intérêt à ce que les domestiques changent de place le plus souvent possible étant donné qu'elles engrangent un bénéfice à chaque fois qu'un domestique s'inscrit. Ce système sera vivement condamné par le *Journal des gens de maison* qui y verra une forme d'exploitation. A côté des offices privés, des bureaux de placement municipaux gratuits existent mais ils n'ont guère de succès, les futurs employeurs préférant avoir recours à des bureaux privés, censés faire une première sélection. Ce type de bureau, malgré des frais supplémentaires, sont également privilégiés par les domestiques qui y trouvent les places les mieux payées. Pour les bonnes en quête de travail, le coût de la journée chômée peut donc rapidement devenir exorbitant, puisqu'à ces frais la domestique doit trouver de quoi se loger et, avec le peu de moyens qu'elle possède, elle finit souvent par échouer dans un hôtel :

*« ...ma belle-sœur se plaint d'être obligée de loger dans un hôtel, qu'elle n'a point pu trouver de place, à peine à manger une fois par jour et presque à bout de tout argent. »*⁸⁰⁵

L'hôtel reste le dernier refuge en cas de misère extrême. Les chambres y sont sales, petites et sombres comme nous le décrit Zola dans *L'Assommoir* :

*« Elle resta assise au bord du lit, sous le lambeau de perse déteinte qui tombait de la flèche attachée au plafond par une ficelle. Et, lentement, de ses yeux voilés de larmes, elle faisait le tour de la misérable chambre garnie, meublée d'une commode de noyer dont un tiroir manquait, de trois chaises de paille et d'une petite table grasseuse, sur laquelle traînait un pot à eau ébréché. »*⁸⁰⁶

Les dettes s'accroissent et, comme l'ouvrage manque toujours, l'argent ne rentre pas. Ce sont alors des négociations incessantes avec le propriétaire qui, de plus en plus menaçant, cherche à saisir les quelques affaires qui restent. C'est le quotidien de cette

⁸⁰⁵ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041Paris, versement 1, carton 211, dossier 6 III, *Secours*, 1887, AFS.

⁸⁰⁶ Émile Zola, *L'Assommoir*, *op.cit.*, p. 49.

femme qui loge avec son mari et son fils de 2 ans et demi dans un hôtel du XI^e arrondissement :

« Voilà bientôt deux mois que mon mari est sans travail et on ne lui en présente pas avant huit à dix jours et d'ici là il nous faut vivre et payer quinze jours de loyer à notre propriétaire qui nous harcèle et menace chaque jours de nous mettre à la porte. »⁸⁰⁷

Le manque de postes à pourvoir n'est pas le seul responsable du chômage chez les bonnes. L'inactivité peut être la conséquence d'un vol ou d'un simple soupçon, ou d'une grossesse. Celle-ci est une cause de renvoi et une raison de ne pas embaucher une domestique. C'est pourquoi certaines cachent leur état lors des entretiens d'embauche :

« J'ai l'honneur de vous informer que depuis 3 mois j'ai à mon service la nommée Julie Marie R. native de Bâle en qualité de femme de chambre, malgré son état de grossesse qu'elle avait tenu caché en se présentant je l'ai néanmoins conservé la sachant sans ressources. Il y a quinze jours elle est tombée malade au point qu'elle doit garder le lit toute la journée de sorte qu'elle ne peut rendre aucun service et se trouve complètement à ma charge. »⁸⁰⁸

Cet extrait a valeur d'exception. En effet, bien peu d'employeurs vont s'encombrer d'une bonne enceinte devant garder le lit. Mais la maternité n'est pas la seule cause qui peut provoquer le renvoi. Une maladie qui se prolonge peut également entraîner une mise à pied définitive.

De fait, la première déconvenue des Suissesses est le chômage. Si elles ne trouvent pas une place dans les plus brefs délais, les soucis s'accumulent : les dettes s'alourdissent et par manque d'argent pour bien se loger et se nourrir convenablement, l'état de santé se dégrade rapidement. Il s'agit d'un véritable cercle vicieux: après le chômage, la multiplication des problèmes de santé engendrant une inactivité chronique.

Les problèmes de santé. Ceux-ci sont nombreux et dépendent des conditions de travail des Suissesses. Il est certain qu'une bonne-à-tout-faire risque de tomber plus souvent

⁸⁰⁷ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement 1, AFS.

⁸⁰⁸ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement 1, carton 211, dossier 6 XIII, *Secours*, 1887, AFS.

malade qu'une couturière qui vit dans un environnement certes simple, mais le plus souvent propre. En effet, chez les domestiques, les problèmes de santé correspondent à la pénibilité de leurs tâches. La souffrance, liée aux efforts engagés et à leurs répétitions, use progressivement le corps des domestiques. Par exemple, les problèmes musculaires liés aux lourdes charges que les bonnes doivent porter, comme les seaux de charbon, les bassines pleines d'eau ou les meubles à déplacer pour prendre la poussière⁸⁰⁹. Ainsi en témoigne une Suisseuse de 32 ans originaire du canton de Fribourg :

*« Ne gagnant ma vie que très modestement en faisant des ménages il ne m'a jamais été possible de réaliser d'importantes économies d'autant plus que mon état de santé est des plus précaires m'oblige à interrompre souvent mon travail pour prendre un peu de repos les travaux durs et excessifs auxquels je m'adonne nécessitent. »*⁸¹⁰

Aux courbatures et aux maux musculaires, s'ajoutent les maladies respiratoires dues à l'exiguïté des cuisines et au manque d'aération. L'humidité et l'étroitesse provoquent parfois des malaises, des toux qui n'en finissent pas. Mais quelle que soit la maladie, la domestique a recouvrer rapidement la santé car, en cas d'alitement, elle n'est pas rétribuée et, si la maladie se prolonge, elle peut perdre sa place. Pour parer cette éventualité, et palliant ainsi l'absence de protection législative, certaines se sont affiliées à des mutuelles qui assurent les soins du médecin, les médicaments et donnent à la domestique une indemnité de 1 franc par jour durant le temps de sa maladie⁸¹¹.

Une autre profession, qui peut induire de nombreux problèmes de santé, est celle d'ouvrière. Prenons comme exemple Jeanne M., 63 ans en 1887, née à Echalens dans le canton de Vaud. Elle est successivement ouvrière puis domestique et, après avoir manipulé « *des substances mercurielles* », se déclare « *paralysée des doigts* »⁸¹². Les problèmes peuvent également être d'ordre respiratoire ou musculaire. En contact avec des substances dangereuses, la santé des ouvrières s'altère rapidement. C'est le cas des allumettières qui mettent leur vie en danger en manipulant le soufre⁸¹³. Les couturières et les lingères sont aussi sujettes à des problèmes de santé : la vue qui baisse rapidement

⁸⁰⁹ Anne Martin-Fugier, *La Place des bonnes*, op.cit., p.112.

⁸¹⁰ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement 1, carton 1220, dossier 6 IX, *Secours*, 1890, AFS.

⁸¹¹ Anne Martin-Fugier, *Ibidem.*, p. 86.

⁸¹² Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement 1, carton 211, Dossier 6 I, *Secours*, 1887, AFS.

⁸¹³ Aline Valette, « Les empoisonnées du travail » in *La Fronde* du 24 décembre 1897, Gallica.BNF.

faute d'un éclairage suffisant, les refroidissements attrapés au lavoir en plein hiver. Mais la maladie est également provoquée par le manque de nourriture et la crasse du logement. Avec le chômage, les problèmes de santé plongent les plus démunis dans la misère.

La capitale française semble accueillir à bras ouverts les pauvres et les riches bourgeois, leur promettant à tous une vie où l'emploi ne manque guère et où les plaisirs sont accessibles à tous. A priori, il n'y a que les immeubles aux belles façades, les appartements luxueux et les bals et autres parties de campagne. Tous ces plaisirs existent réellement mais qu'une frange étroite de la population peut se les permettre. Les ouvriers et petits artisans n'ont guère l'occasion de participer à de telles réjouissances.

C'est le manque d'emploi chronique qui oblige à accumuler les dettes et à mettre tous les objets de valeur au Mont de Piété :

« Il y a quinze jours à peu près que monsieur à donné 8 frs en deux fois à mon mari et cela m'a soutenue pendant une semaine à peu près, puis j'ai dû afin de nous suffire pendant cette dernière semaine et soigner mon petit qui est encore malade, mettre au Mont de Piété tous mes vêtements, ce qui fait que je ne peux sortir en ce moment et venir personnellement auprès de Monsieur le Consul. »⁸¹⁴

C'est la faim qui tiraille le ventre et affaiblit chaque jour un peu plus. La maladie n'est jamais loin. Chez les domestiques, elle a pour cause les cuisines mal aérées et toujours humides, les trop lourdes charges à porter, et les écarts de température dans les chambres de bonnes, surchauffées en été, glaciales en hiver⁸¹⁵. Au blanchissage, les refroidissements se prennent à la sortie du lavoir en plein hiver. Dans la couture, la vue fortement sollicitée se dégrade faute de luminosité. Les ouvrières travaillant dans certaines industries sont les plus mal loties puisqu'elles manipulent, sans protection aucune, des substances hautement toxiques. Les Rapports annuels de la Communauté des Diaconesses se désolent de l'arrivée à l'hôpital de cas désespérés :

« Les privations diverses, les fatigues excessives, les logements insalubres, les imprudences aussi, voilà ce qui ordinairement

⁸¹⁴ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement 1, carton 156, dossier 6 I, 1882, AFS.

⁸¹⁵ Anne Martin-Fugier, *La place des bonnes*, op.cit., p.112.

amène dans notre maison la pauvre ouvrière épuisée par le travail ou bien atteinte d'un dépérissement prématuré.»⁸¹⁶

Bien des maux qui sont autant de causes pouvant expliquer un éventuel retour dans le pays de départ.

B. Organiser le retour

L'organisation des retours est une des activités principales de la Société Helvétique de Bienfaisance. Au même titre que les pensions des enfants ou les secours alloués, les rapatriements tiennent une place importante au sein de l'association. C'est donc grâce à ses bulletins, où apparaît parfois le nombre de rapatriés, qu'il est possible d'avoir une idée des démarches entreprises par les Suissesses désireuses de rentrer chez elles, mais également par les élites de la colonie helvétique. Cependant, il est impossible de dresser un bilan précis et complet de ce phénomène, les sources ne donnant pas un chiffrage continu et définitif des rapatriements. Sans compter que beaucoup de migrantes quittent Paris, sans qu'aucune association n'en soit avertie. Quelle cause provoque le départ ? Quels sont les différents acteurs des rapatriements ? Peut-on dresser un bilan de ces retours ?

Pourquoi rentrer ? Les causes sont surtout les effets de la pauvreté : maladies, dettes, etc. La maladie est, comme nous l'avons suggéré précédemment, une des causes les plus fréquentes de demandes de rapatriement dans le dernier tiers du XIX^e siècle :

« Je vous écrit ces quelques mots prenant les intérêts d'une jeune fille suisse qui désire rentrer chez elle; cette jeune fille est depuis 2 ans à Paris comme domestique et actuellement à l'hôpital de l'hôtel dieu d'où elle doit sortir Jeudi sans argent, sans ressource et sans aucun moyen d'existence et désire rentrée chez ses parents. C'est pourquoi Monsieur le consul elle vient vous demander assistance et que vous vouliez bien faire le plus vite possible pour la réintégrée dans sa famille. [...] »⁸¹⁷

Mais il existe une autre raison qui pousse souvent les Suisses à rentrer chez eux : le

⁸¹⁶ *Rapport annuel*, 1879, p.10, ACDR.

⁸¹⁷ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement 1, carton 211, dossier 6 III, *Secours*, 1887, AFS.

mal du pays, comme cette jeune fille qui en appelle à sa mère :

« [...] oh oh ce que je voudrais être en suisse car il y fait plus beau qu'en France. [...]. Chère mère je t'écris en pleurant car depuis que je suis ici je ne fais que pleurer. [...] »⁸¹⁸

Pourtant, la jeune Marguerite qui écrit cette lettre est bien moins à plaindre que la plupart des Suissesses vivant à Paris. Elle est logée chez son frère et mange à sa convenance, mais la conduite de sa belle-sœur et la menace de son frère de l'envoyer dans un couvent alors qu'elle est protestante aggrave le sentiment d'abandon qu'elle ressent⁸¹⁹. Ce mal du pays est un *topo* de l'émigration féminine helvétique. Il existe, en effet, toute une littérature prenant comme exemple les gouvernantes helvétiques en Russie qui mourraient littéralement du mal du pays.

Parfois, il arrive que ce soit des parents, résidant en Suisse, qui demandent à la Légation de procéder au rapatriement d'une de leurs proches :

« Je viens de recevoir une lettre par laquelle ma belle sœur se plaint d'être obligée de loger dans un hôtel, qu'elle n'a point pu trouver de place, à peine à manger une fois par jour et presque a bout de tout argent. Je crains un dénouement fatal et c'est pour cela que je vous supplie de pourvoir au rapatriement immédiat de ma belle sœur qui loge au 127 ou 129 rue Legendre. Batignolles.[...]»⁸²⁰

Le Ministre accède à la demande de ce beau-frère soucieux, mais la jeune femme refuse de repartir pour la Suisse⁸²¹. Il en va de même pour Elise H. Cette jeune bernoise de 23 ans officiait comme nourrice chez Mme B. Celle-ci avertit le Ministre qu'Elise a volé un porte-monnaie. Après remboursement de la somme, le Ministre prévient Mme B. qu'un billet de retour attend la jeune femme à la Légation. Mais, celle-ci refuse avec véhémence cette option⁸²². Dans ce cas précis, des relations tendues entre la migrante et ses parents sont sans doute à l'origine du départ pour Paris et expliquent le refus

⁸¹⁸ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement 1, carton 226, dossier 6 XI, *Secours*, 1889, AFS.

⁸¹⁹ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement 1, carton 226, dossier 6 XI, *Secours*, 1889, AFS.

⁸²⁰ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement 1, carton 211, dossier 6 III, *Secours*, 1887, AFS.

⁸²¹ *Idem*.

⁸²² Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement 1, carton 156, dossier 6 I, *Secours*, 1882, AFS.

d'Elise. Les causes de rapatriements sont donc nombreuses et que ces retours sont considérés comme la dernière possibilité d'échapper à la prostitution ou même à la mort. Bien souvent, la décision d'être rapatriée est prise dans un moment plus difficile que les autres. Certaines même regrettent cette décision et ne vont jamais chercher le billet de train qui les attend à la SHB ou à la Légation Suisse ou cherchent à gagner du temps :

*« Vous serez bien étonné de recevoir de mes nouvelles qui sont un peu bonnes maintenant. Je n'ai jamais pu partir à cause d'une de mes fillettes qui avait une mauvaise bronchite. »*⁸²³

Explique cette mère de deux enfants qui, après avoir demandé à être rapatriée, semble avoir changé d'avis, la bronchite de sa fille se transformant en jambe cassée à la fin de la lettre...Être rapatriée revient à formuler que l'émigration pour Paris a été un échec et à le reconnaître devant toute la communauté. Mais il existe un autre type de retour, celui de personnes âgées dont le nombre est important. Dans ce cas, il semblerait que le retour au pays ne soit pas vécu comme une honte mais comme un droit bien mérité, après un long séjour hors du pays natal. C'est un sentiment que partagent beaucoup de Suisses à l'étranger. Ceux-ci peuvent passer vingt ou trente ans hors du territoire national, mais souhaitent vivre leurs derniers moments dans le pays qui les a vus naître. Être rapatriée prend donc un sens différent suivant le parcours de la demandeuse.

L'ampleur du phénomène. Les bulletins publiés annuellement par la SHB sont la seule source qui permet d'avancer des chiffres pour la période étudiée. Il est certain que d'autres institutions, comme la Légation Suisse, ont également participé à l'organisation de ces retours mais, sans avoir laissé de bilan chiffré. Mais comme la Légation et la Société Helvétique de Bienfaisance travaillent en étroite collaboration, la majorité des rapatriements se font sous l'égide de cette dernière, on peut supposer que ces chiffres donnent une vue d'ensemble juste. Toutefois, la proportion des retours effectués hors de la tutelle des associations et du pouvoir politique n'étant pas connue, les informations et les estimations données n'ont d'autre but que de fournir au lecteur un ordre de grandeur et non des chiffres définitifs.

Entre 1881 et 1913, le nombre de rapatriements est fluctuant. On passe de 258 en 1880 à 154 pour 1913, année qui enregistre le plus faible nombre de toute la période

⁸²³ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement 1, carton 1219, Dossier 6 IV, *Secours*, 1913, AFS.

étudiée⁸²⁴. 1888 est l'année où un pic des rapatriements a été enregistré avec 508 départs⁸²⁵. Hormis ces extrêmes, il est difficile de pointer une tendance. En effet, les chiffres sont très variables d'une année sur l'autre : ainsi, on dénombre 240 rapatriements en 1901 et plus que 176 pour l'année 1902⁸²⁶. Ces brusques changements démontrent bien le caractère extrêmement ponctuel des retours. Loin d'être l'indice d'un mouvement profond, ces variations sont la preuve que les candidats au retour réagissent inopinément à un problème précis. En moyenne, 215 rapatriements par an ont été effectués. Entre 1881 et 1896, le taux de rapatriement ne dépasse pas 1,5% de la population suisse totale habitant Paris. Certes, ces chiffres ont le défaut de ne présenter qu'une estimation de cette pratique du retour, mais ils permettent une évaluation de son ampleur et de remarquer que le taux de rapatriement reste faible. Cependant, ainsi que le suggère certains cas de Suissesses, la migration vers Paris est composée d'une succession de séjours plus ou moins longs dans la région d'origine. Ainsi Julia L. multiplie les allers et retours, tout comme Louise R. Si une grande partie des Suisses vivant à Paris y restent sur une longue période, toute une partie des migrants (et des migrantes) vivent leur migration comme une migration de proximité.

Certains bulletins de la SHB permettent d'affiner cette présentation et de préciser le profil des personnes qui demandent à être rapatrier. En effet, pour certaines années, il existe deux catégories d'aide au rapatriement : le retour en chemin de fer et celui effectué par la route, moins coûteux. La seconde catégorie est bien souvent composée d'hommes seuls, comme en 1893 où l'on dénombre 458 rapatriements dont 170 hommes⁸²⁷. Rentrer par la route signifie souvent alterner les trajets en diligence ou à pied jusqu'en Suisse⁸²⁸. Les rapatriés par le chemin de fer sont des familles entières, des vieillards, des femmes⁸²⁹. Le nombre de familles ou de personnes âgées, est important: en 1906, sur 171 rapatriements, on compte 25 familles⁸³⁰. Or, les bulletins offrent un regard biaisé puisqu'il n'est jamais fait mention de femmes voyageant seules. Les lettres à la Légation utilisées dans ce travail, restent également silencieuses à ce propos. Certes, les femmes seules ont certainement dû être quelques-unes à rentrer en Suisse, mais le phénomène n'a pas marqué les contemporains et n'a pas dû connaître l'ampleur du

⁸²⁴ *Bulletins de la SHB* de 1881 à 1914, SHB.

⁸²⁵ *Bulletin de la SHB* de 1888, SHB.

⁸²⁶ *Bulletin de la SHB* de 1901 et 1902, SHB.

⁸²⁷ *Bulletin de la SHB* de 1893, SHB.

⁸²⁸ *Bulletin de la SHB* de 1884, SHB.

⁸²⁹ *Bulletin de la SHB* de 1883, SHB.

⁸³⁰ *Bulletin de la SHB* de 1906, SHB.

rapatriement des hommes seuls ou des familles. Ce constat peut s'expliquer de deux façons : soit, malgré la misère qui touche ces femmes, celles-ci choisissent de rester dans la capitale française ou alors, leur schéma migratoire n'est pas le même que les hommes et elles n'hésitent pas à multiplier les trajets entre pays de départ et pôle d'arrivée, sans recourir aux associations de secours. En effet, celles-ci ne font guère état de retours de femmes seules. Ce faisant, elles rejettent un peu plus le modèle que les élites helvétiques souhaitent qu'elles suivent.

Une incitation au retour. Le chapitre précédent a démontré la permanence, à Paris, du modèle de la communauté d'origine et des réseaux d'influence qui la caractérisent tant au niveau communal et cantonal. Or, l'ensemble des lettres déposées aux Archives fédérales de Berne permettent de constater que, devant des problèmes aussi divers qu'un manque de place ou un manque d'argent, le Ministre ou l'Agent de la SHB proposent souvent la même solution : le rapatriement. En réponse à une lettre contant les problèmes financiers, il n'est pas rare que M. Lardy propose un billet de retour. Pour beaucoup, si une Suissesse n'a pas de travail, pas d'argent, la meilleure solution pour elle est de rentrer dans son pays. La raison en est simple, plutôt que de voir les filles les plus pauvres tomber dans la prostitution et la mendicité, les autorités préfèrent les renvoyer chez elles. Le Ministre dépense une grande énergie, ainsi pour Louis G. emprisonnée à Versailles pour vol, il envoie une lettre au chapelain de sa commune d'origine et lui demande :

« [...] d'insérer dans divers journaux du canton, un avis aux fins de procurer si possible une place à la nommée G. détenue à Versailles. »⁸³¹

Si les élites, et principalement le Ministre, cherchent autant à rapatrier les Suissesses, c'est peut-être que pour eux, elles n'auraient jamais dû quitter leur pays natal et encore moins vouloir s'installer dans un autre pays. Si la société du Home Suisse refuse de communiquer des chiffres, c'est par peur d'attirer l'attention de jeunes filles susceptibles de quitter la Suisse pour Paris. Certes, la crainte de ne pouvoir faire face à toutes les demandes est sincère, mais il y a aussi peut-être la peur de voir le nombre de femmes seules augmenter subitement dans la capitale française. *Le Guide de*

⁸³¹ Archives de l'ambassade suisse de Paris, E220041 Paris, versement 1, carton 166, Dossier 6 II, *Secours*, 1883, AFS.

*l'Emigrant*⁸³², conseille aux femmes de ne pas voyager seules sous peine de perdre une réputation ou se faire piéger par des personnes mal attentionnés. Les élites suisses désapprouvent ce choix propre à des femmes domestiques (donc bien souvent célibataires) de partir pour Paris, et encore d'y rester. Enfin, il existe une troisième hypothèse : celle qui consiste à penser que les élites de la colonie suisse cherchent à atteindre le même but que les communes dans le pays d'émigration : réduire des frais de secours exorbitants en renvoyant chez eux les membres les plus pauvres de la colonie. Ainsi, le mimétisme entre les autorités communales et les autorités de la colonie s'accroît. Non seulement tous deux pratiquent la même politique de réseaux, d'influence et d'entraide, mais ils partagent également cette volonté d'écarter les plus pauvres.

Malgré la maladie, la misère et l'éloignement de la famille, malgré la pression exercée sur elles par les élites de la colonie suisse, malgré les contes pour enfants qui découragent les petites filles à quitter leur pays natal, des Suissesses ont rejoint Paris. A partir de là, l'émigration se fait plurielle : certaines cherchent d'autres opportunités professionnelles leur permettant de voyager, d'autres rentrent dans le pays de départ, en valorisant leur expérience parisienne, d'autres encore, multiplient les allers et retours le plus souvent au gré des accidents de leur vie intime. Toutes ont choisi Paris, peut-être pour pouvoir goûter, chacune à leur niveau à une forme de liberté à laquelle elles aspiraient. Quels que soient les différents visages pris par l'émigration féminine helvétique, elle a pour fondement, des causes et des conséquences directement liées à la condition de la femme dans le pays de départ. Les Suissesses viennent comme domestiques, car c'est l'une des seules professions qui est couramment admises pour les femmes issues des milieux populaires. Certaines vont réussir à transformer cette contrainte en atout et envisager leur profession comme un élément en formation qui peut évoluer. La « migration gestationnelle » est une réponse ponctuelle à la pression sociale exercée dans la commune de départ. Là encore, il s'agit pour certaines femmes de s'affranchir des codes dictés par la société. Malgré son importance numérique, et son impact sur le pays de départ, l'historiographie helvétique méconnaît cette émigration féminine qui, pourtant, est présente dans la mémoire collective grâce à l'histoire

⁸³² Office fédéral de l'émigration à Berne, *Guide de l'Emigrant suisse aux Etats-Unis d'Amérique, op.cit.*, p.15, BNS.

d'Heidi. Retrouver ces migrantes, interroger leurs motivations et leur redonner la parole a été la finalité de ce travail.

CONCLUSION GENERALE

« *Paris invente l'avenir* »⁸³³. En clôturant ainsi sur un ton prophétique, son récit parisien, ainsi, Ferdinand Ramuz fait un écho particulier aux parcours migratoires des Suissesses venues travailler dans la capitale.

Occultées par une historiographie ne se souciant que d'une émigration masculine – des mercenaires du XV^e siècle aux colons partant pour l'outre-mer –, les migrations féminines suisses sont demeurées peu étudiées. Le silence des sources officielles en est, pour partie, responsable. En effet, l'originalité de ce travail est lié, avant tout, à la recherche et à l'exploitation de sources originales, permettant de cerner non seulement la place de la femme dans la société helvétique, mais également l'émigration des Suissesses. Cette problématique des sources pousse à réfléchir sur les expédients permettant de les faire parler. Il a fallu se détacher des sources officielles et en « inventer » de nouvelles, comme les manuels d'éducation ménagère ou les petites annonces publiées dans les journaux. L'utilisation de sources sous-exploitées telles que les demandes de passeport, alliée au choix de la région comme échelle d'analyse, a permis une vision globale des migrations féminines en Suisse romande. Ce changement de perspective, ainsi que les résultats obtenus, autorisent à penser l'émigration féminine. L'échelle régionale démontre que Neuchâteloises et Fribourgeoises ont été nombreuses à se rendre dans l'empire russe. Pour sa part, l'émigration féminine vers Paris s'insère dans une tradition de mobilité féminine. Cependant, les migrantes faisant le choix de la capitale française se démarquent de leurs concitoyennes préférant la Russie. En effet, outre une moyenne d'âge plus élevée, il semblerait que leur migration ne connaisse pas le niveau d'organisation mis en place pour les départs en Russie. Ces derniers sont, pour la fin de la période, extrêmement surveillés par de nombreuses associations, horrifiées par les abus et maltraitances, dont font l'objet, les jeunes Suissesses dans l'Empire tsariste. A l'inverse, les départs pour Paris sont délaissés par le secteur philanthropique. Le rythme de la migration est également dissemblable : alors que les années 1880

⁸³³ Charles-Ferdinand Ramuz, *Paris, notes d'un Vaudois, op.cit.*, p.158.

sonnent la fin de l'émigration vers l'Empire des Tsars, les départs en direction de la capitale française se maintiennent. L'indigence des formations féminines, jusque dans le dernier tiers du XIX^e siècle, est un corollaire de l'émigration vers la Russie ; or, à partir du moment où les cantons prennent en charge l'instruction féminine par l'intermédiaire des écoles ménagères, cette tradition s'effondre. Ce n'est pas le cas pour les départs vers Paris, suggérant ainsi que les enjeux migratoires diffèrent entre les deux destinations.

L'émigration s'explique également par des structures économiques et sociales propres à la Confédération. En 1880, la Suisse est un pays hétérogène, non seulement du point de vue linguistique, ou religieux, mais également politique. Les cantons sont encore rétifs à une autorité supranationale, avec des conséquences non négligeables d'un point de vue social, comme l'action pour juguler une paupérisation grandissante. Le paysage de la Suisse romande est à l'image du pays tout entier : une mosaïque de cantons, composés de bourgs ruraux ou de villes de taille moyenne. L'économie reste majoritairement rurale, même si la fabrique s'implante de plus en plus. Le noyau de base est la commune, au sein de laquelle on distingue bourgeois et habitants, les premiers possédant un pouvoir à la fois politique et social leur permettant une ingérence dans la vie privée des plus pauvres, avec pour corollaire une pression sociale accrue sur ceux, ou celles, transgressant les normes établies. Les communes vont jouer un rôle décisif dans la promotion de l'émigration familiale, en en faisant non seulement un moyen de régulation démographique mais également un outil pour éloigner les plus pauvres, tout au long du XIX^e siècle. L'émigration devient alors un révélateur des tensions sociales et politiques qui traversent la Suisse à cette époque, avec, comme point de cristallisation, la problématique de la responsabilité dans la gestion de l'indigence.

Notre travail met en évidence le lien qui existe entre la disparition d'un certain type de migration féminine et l'apparition de nouvelles formations réservées aux femmes. Si ces structures reprennent le discours bourgeois de séparation des sphères, les jeunes Suissesses voient leur instruction sanctionnée par un diplôme, et les écoles ouvrirent de nouvelles filières sous la pression du secteur économique. Cependant, les migrantes étudiées sont dans la vie active depuis longtemps, souvent comme servantes. L'étude du marché de l'emploi en Suisse, démontre que le secteur domestique n'est pas en crise. Au demeurant, la comparaison des salaires helvétiques et parisiens ne permet de déceler des écarts significatifs qui auraient donné à l'émigration féminine vers Paris, un profil majoritairement économique. Les motivations des migrantes se révèlent

infiniment plus complexes, oscillent entre soumission, réappropriation et affranchissement.

Le croisement des sources suisses (demandes de passeport et petites annonces) et françaises (recensement de la population) révèle que la grande majorité des femmes partant pour Paris sont domestiques. En effet, malgré une offre professionnelle qui se diversifie, avec notamment l'apparition de nouveaux métiers comme ouvrières ou dactylographes, la domesticité reste un secteur de recrutement majeur de la main d'œuvre féminine. Les élites suisses, par l'intermédiaire d'écrits associatifs, se mobilisent pour sa promotion. Cette dernière s'explique par la forte valeur symbolique de la servante qui permet aux bourgeois de se démarquer des classes populaires. L'analyse de quelques brochures publiées par des associations féminines permet de comprendre la place attribuée à la domestique dans la société suisse. Outre la fidélité et le dévouement, la servante est présentée comme le vrai disciple du Christ, avec pour obligation un sacrifice constant. La multiplication des petites annonces, ainsi que le reproche incessant fait aux domestiques de vouloir trouver une meilleure place, démontrent bien que les servantes ne sont pas dupes de ce discours cherchant à les maintenir dans une position de soumission. Certes, la condition domestique exige de se plier à des tâches parfois humiliantes, mais les Suissesses vont se réapproprier cette profession en en faisant un outil d'affranchissement, mettant en exergue cette part de décision personnelle, développée par le concept d'*agency*. Comment ? Depuis leur enfance, parents et professeurs maintiennent les femmes dans la certitude de leur infériorité. Celle-ci est le résultat des préjugés accumulés depuis des siècles sur un physique soit disant fragile et un esprit dominé par une propension à l'hystérie qui disqualifie par avance les femmes dans l'intervention des affaires de la cité. Si les témoignages directs manquent, l'étude d'œuvres picturales et leur analyse, grâce au genre, permet de mieux saisir les mécanismes inconscients de cette société helvétique de la fin du XIX^e siècle. Face à ces discours et à ces représentations, les migrantes helvétiques vont choisir d'utiliser les outils mis à leur disposition. Ainsi, la domesticité, secteur d'activité « naturel » de la femme, va devenir pour les migrantes une opportunité pour franchir les frontières, voyager, à une époque où pour les femmes des milieux populaires cette décision est difficilement envisageable. Les obstacles sont, en effet, nombreux : l'autorisation de l'époux ou du tuteur est bien souvent obligatoire pour obtenir un passeport, sans oublier que la voyageuse est toujours suspecte.

Cependant, la diffusion du chemin de fer ouvre de nouvelles perspectives et permet de rallier les grandes capitales européennes avec plus de facilité migration. Cette ne peut pas être qualifiée d'émancipatrice puisque d'une part, les femmes qui partent ne cherchent pas à changer de statut social et que d'autre part, cette émigration ne débouche pas sur la production de discours politiques. Cependant, en faisant le choix du départ pour l'étranger, ces Suissesses s'affranchissent de l'ordre sociétal qui voit dans la domesticité un simple prolongement de la vie familiale. En en faisant un moyen et non pas une fin, les migrantes se sont réappropriées cette condition.

Grâce à des sources inédites, comme les petites annonces, ou inexploitées pour les lettres de la Légation suisse à Paris, la densité des relations migratoires entre la Confédération helvétique et la capitale française a pu être précisée. Les opportunités de départ sont d'abord offertes par la famille ou les amis résidant à Paris. Cependant, les petites annonces publiées dans les quotidiens romands montrent également l'implication d'intermédiaires dans le recrutement des domestiques. Ainsi, le pasteur peut être chargé par des familles installées à Paris d'embaucher une Suissesse. Les grands hôtels, recevant de riches familles étrangères, rendent également ce genre de service à leurs clients. Dans ce cas, le niveau de qualification requis et l'expérience exigée sont bien plus élevés sont garanties par le jeu des recommandations.

Portrait d'une immigration parisienne

L'émigration des Suissesses doit être replacée dans un contexte plus large de mobilités féminines communes à toute l'Europe occidentale. Gouvernantes anglaises, bonnes belges ou allemandes, ouvrières italiennes convergent vers Paris. Les recensements de population offrent l'opportunité d'établir une comparaison entre ces différentes nationalités non seulement d'un point de vue quantitatif mais également en utilisant leur localisation dans la ville. Associée à l'enquête de Käthe Schirmacher, féministe allemande, l'analyse des données permet la mise en œuvre d'une typologie selon deux critères : le nombre d'hommes et de femmes dans chaque colonie et leur localisation à travers la capitale. Un premier ensemble composé des britanniques et des allemandes se caractérise par un déséquilibre en faveur des femmes qui sont surtout regroupées dans les quartiers aisés de l'ouest de la capitale. Les Belges forment un groupe à part puisque cette colonie est marquée par une quasi égalité entre hommes et femmes qui fréquentent, bien souvent le même espace géographique, plutôt situé dans le nord-est

parisien. Enfin, les Italiennes sont nettement moins nombreuses que les Italiens, même si les deux sexes fréquentent les mêmes quartiers de l'Est parisien.

Dans cette perspective comparatiste, les Suissesses se singularisent. Bien que moins nombreuses que les hommes, leur localisation diffère de celle de leurs concitoyens. Ces femmes se regroupant surtout dans les arrondissements de l'Ouest parisien considérés comme luxueux, alors que les hommes suisses sont surtout employés sur la rive droite. Cette disparité s'explique par la profession de domestique très majoritaire chez les Suissesses. Et, de fait, les recensements sont également l'occasion de s'interroger sur le travail des femmes dans la capitale. Bien loin de l'utopie bourgeoise qui veut que la femme reste au foyer, la travailleuse est l'une des figures centrales de ce dernier tiers du XIX^e siècle. Les immigrées font, pour la plupart, partie de cette frange laborieuse avec, là aussi, pour reprendre l'expression de Käthe Schirmacher « *une spécialisation du travail par nationalité* ». Souvent tout simplement ignorées car travaillant dans la boutique familiale comme l'Italienne ; elles sont nombreuses, à être à l'instar de nombreuses Belges, ouvrières en chambre, le buste ployé sur de minutieux travaux d'aiguille. Cependant, c'est le secteur domestique qui attire le plus les étrangères avec là aussi, quelques nuances. Alors que les Britanniques, issues bien souvent de la *middle class* désargentée, sont gouvernantes, Allemandes et Suissesses occupent surtout des places de bonne-à-tout-faire. C'est le temps de la domestique polyvalente, symbole de la réussite sociale d'une classe moyenne pourtant encore très fragile, cherchant, par tous les moyens, à se distinguer de l'ouvrier. Käthe Schirmacher explique cette présence importante des femmes suisses dans la domesticité par l'excellente réputation dont elles bénéficient. Cette dernière s'est construite sur la promotion des valeurs comme le travail et la loyauté, valeurs que les élites helvétiques cherchent alors à inculquer à leur personnel. Cette réputation semble liée à celle de la colonie et aux préjugés participant à l'identification des différentes nationalités. Les conditions de logement des migrantes sont également abordées grâce, notamment, aux lettres dans lesquelles les migrantes décrivent leur quotidien. Les lettres adressées à l'ambassadeur décrivent le garni, la chambre d'hôtel qui sont le refuge des plus pauvres, dernière étape avant la rue ou la prostitution. Mais pour bon nombre d'entre elles, la condition domestique se traduit par une chambre au sixième étage ou, parfois, un matelas posé à même le sol de l'appartement des maîtres et roulé, au réveil. La journée de travail est rythmée par les différentes tâches inhérentes à la condition domestique. Le plus souvent bonnes-à-tout-faire, les Suissesses multiplient les corvées, en se pliant au

bon vouloir d'un employeur qui trouve toujours que la bonne prend trop de place. En découle une série de mesures censées gommer un corps, une personnalité : le port de l'uniforme, un changement de prénom.

Des Suissesses intégrées à une colonie très organisée

En faisant appel, dans les moments difficiles, à la Légation suisse de Paris et à son Ministre, les migrantes intègrent une colonie qui se distingue des autres nationalités par son organisation. L'une des originalités de ce travail de recherche réside dans le parallèle qui est fait entre la communauté d'origine et la structure de la colonie helvétique. Prenant comme modèle la communauté d'origine, la communauté suisse fonctionne comme un groupe restreint, avec, à sa tête, un chef dont l'autorité se fonde non seulement sur des compétences uniques, mais également sur un réseau extrêmement dense de contacts, notamment commerciaux associés à une connaissance précise des membres les plus fragiles de la communauté. Reprenant l'exemple du pays de départ, où les bourgeois de la commune s'immiscent dans les différents aspects de la vie des indigents, le Ministre intervient dans la vie des Suisses de Paris, leur prodiguant secours et conseils, même sur les aspects les plus intimes de leur vie. Malgré des origines hétérogènes se traduisant par des pratiques religieuses et linguistiques diverses, la colonie helvétique se caractérise par une grande solidarité entre ses différents membres qui se retrouvent dans de nombreuses associations à but commercial ou de loisir, comme des chorales. De nombreuses brasseries, hôtels et restaurants suisses, installés sur la rive droite de la Seine, sont autant de lieux de sociabilité offrant aux Helvètes résidant dans la capitale française de nombreuses occasions de se retrouver. Outre, des loisirs ou des activités collectives, les Suisses partagent des valeurs communes mais, aussi un projet commun : l'entretien de la bonne réputation qui caractérise leur nationalité. En cherchant à contrôler les plus pauvres et en renvoyant dans le pays de départ, les compatriotes ayant maille à partir avec les autorités judiciaires parisiennes, les élites se dressent comme gardienne de la renommée de la colonie toute entière. Cette capacité d'intervention peut expliquer en partie la raison pour laquelle la nationalité a cette réputation de sérieux et de discrétion. En effet, ce qui caractérise véritablement la communauté suisse, c'est cette capacité à se fondre dans la population parisienne, tout en conservant vivaces, les traditions et coutumes helvétiques.

La Société Helvétique de Bienfaisance est emblématique de l'incursion des élites dans la vie privée des migrants indigents. Fondée au tout début du XIX^e siècle, et présente dans le monde entier, cette société philanthropique travaille en étroite collaboration avec la Légation, mais aussi avec les autorités cantonales ou fédérales. Grâce à ces réseaux d'une densité tout à fait remarquable, la SHB a mis en place une étroite surveillance des Suisses faisant appel à elle. Ces pratiques dévoilent des liens étroits entre le pays de départ et la colonie émigrée indiquant que la Confédération helvétique et les cantons voient en chaque migrant, le représentant de son pays. Cette vision de l'émigrant explique l'intérêt que lui portent les élites de part et d'autre de la frontière. Dans ce contexte, les femmes font l'objet d'une surveillance toute particulière, puisqu'elles représentent de fait, une catégorie plus fragile que les autres. Pour elles, ont été fondées des institutions et des pensions chargées de ramener sur le droit chemin, des jeunes femmes dont la conduite a pu choquer l'ordre moral de la société d'accueil. Ainsi, le *Home Suisse* se charge de recueillir pour un temps, les Suissesses sans ressource avant qu'elles ne tombent dans la prostitution. Située sur la rive droite de la Seine, cette petite association, placée sous le patronage de l'épouse du Ministre, œuvre dans la plus grande discrétion, puisque selon les élites, une trop grande publicité faite à cette institution aurait pour fâcheuse conséquence la venue inconsidérée de nombreuses Suissesses à Paris. Le Fonds Allémandi est une autre façon de venir en aide aux migrantes en difficulté. L'octroi d'une bourse, dont les bénéficiaires ne peuvent être que des femmes dont la conduite est exemplaire, est une autre façon d'aider les plus démunies ou les repenties. En leur offrant une petite somme d'argent afin de s'établir, le Fonds Allémandi a pour objectif de permettre à ces femmes de s'insérer dans une posture approuvée par la société. Les Diaconesses de Reuilly sont un autre maillon important de ce réseau. Aidées par de nombreux dons venus de Suisse, ces religieuses protestantes accueillent dans leurs différentes missions, des migrantes. Que cela soit par l'hôpital ou la maison de correction, le contrôle du corps de ces femmes est bien représentatif d'un XIX^e siècle qui cherche à classer, à hiérarchiser. Quoiqu'il en soit, ces fondations sont une preuve supplémentaire de l'importante présence des Suissesses dans la capitale française.

L'émigration des Suissesses à Paris.

L'arrivée à Paris est un événement marquant pour bon nombre d'étrangers. Les bruits, les odeurs, la nourriture, les codes de conduite, tout est sujet à émerveillement ou à révolusion. Les Suissesses n'ont pas échappé à ce difficile apprentissage de la vie parisienne. La métropole abrite des Suissesses venues pour des raisons différentes mais avec, comme unique point, le désir d'y trouver une solution à des problématiques en partie féminines. Qu'advient-il de la domestique une fois placée à Paris ? En effet, la domestique qui saisit sa chance et qui se place à Paris, que va-t-elle faire ensuite ? Certaines vont certainement s'installer définitivement dans la capitale, mais, d'autres, grisées par la découverte, vont voir leur projet migratoire s'étoffer au rythme des opportunités rencontrées : les petites annonces en témoignent, certaines Suissesses ont l'opportunité de partir, à voyager toujours comme domestique. D'autres, peuvent faire le choix du retour, mais, à l'inverse de certaines migrations féminines à la recherche d'une élévation sociale, rejetant la condition domestique, les Helvètes rencontrées dans les sources cherchent à valoriser l'expérience professionnelle acquise à Paris avec, pour objectif, une ascension dans la hiérarchie de la domesticité. Encore, une fois, il semble qu'elles s'affranchissent d'un certain ordre moral voulant que le travail féminin ait pour fondement une stricte nécessité et non une forme plus moins consciente d'ambition. Se faisant, elles prennent conscience de la valeur qu'elles peuvent avoir sur le marché du travail et cherchent à en tirer profit. La société a enfermé les femmes dans une condition présentée comme la plus adaptée à « leur nature ». Or, certaines migrantes ont réussi à s'approprier cet emploi et à en tirer une réponse adaptée à des besoins éprouvés tout spécialement par les femmes : une envie de voyager difficile à contenter, la volonté d'évoluer professionnellement, la possibilité de valoriser son expérience migratoire.

Mais, l'émigration peut prendre un tour plus ponctuel. En effet, à travers les lettres adressées à la Légation suisse de Paris, par les migrantes elles-mêmes, ou par les autorités cantonales, mais également grâce aux registres de maternité parisienne, a été exhumée, ce qui pourrait être une nouvelle forme de migration féminine. Cette dernière se présente comme une réponse à une problématique féminine de l'époque : celle de la réputation lors d'une grossesse hors-mariage. C'est pourquoi, l'expression migration « *gestationnelle* » semble la mieux appropriée pour qualifier ce qui pourrait être, si notre hypothèse s'avère confirmée, une migration inédite. Fuyant le regard de la communauté de départ et les rumeurs, certaines Suissesses sont parties pour Paris, le

plus souvent, semble-t-il, à l'annonce de leur grossesse, afin de faire leurs couches dans la capitale française, puis de repartir dans la communauté de départ. De nombreux questionnements restent en suspens : comment ces femmes ont-elles construit ce projet ? Quelles relations entretiennent-elles avec la commune d'origine ? Dans le cadre de ce travail, il n'a pas été possible d'y répondre, mais la mise en lumière de cette nouvelle forme de migration va conduire à de nouvelles prospections. Quoi qu'il en soit, ces deux formes de migration sont bien des réponses à des problématiques explicitement féminines : une réputation mise à mal par une conduite réprochée par la société et la valorisation d'expériences professionnelles dans un secteur où la fidélité doit l'emporter sur l'ambition.

La question du retour définitif des Suissesses dans leur pays d'origine soulève de nombreuses interrogations qui trahissent les limites des sources utilisées. En effet, celles-ci ne permettent pas de présenter un bilan précis de ce phénomène. Certes, les retours des familles, des hommes seuls ou encore des vieillards peuvent être observés grâce aux bulletins annuels de la *Société Helvétique de Bienfaisance*, mais il n'y a aucune trace du rapatriement de femmes seules.

Le silence des sources reste un obstacle important pour préciser ces retours. Ceux-ci ont été occultés par une partie de l'histoire helvétique qui ne recensait pas les femmes partant à l'étranger ; les associations ne font pas mention des retours féminins, et même les institutions créées spécialement pour les Suissesses à Paris cherchent à être les plus discrètes possibles. Par son obsession de la réputation féminine, l'ordre bourgeois a couvert d'une chape de plomb, un mouvement important. Paradoxalement, il se trouve que l'émigration féminine helvétique est le thème central d'une des histoires les plus populaires de Suisse : *Heidi*. Mais au lieu d'apporter un éclairage nouveau sur ces pratiques migratoires, le succès immédiat du livre a rendu cette émigration d'emblée imaginaire et fantasmatique, devenant uniquement un thème littéraire du ressort de la fiction romanesque ; un voile d'amnésie tombant alors sur le destin de milliers de Suissesses. En Grèce antique, prononcer le nom d'un mort à haute voix, permettait d'honorer sa mémoire et de le sauver de l'oubli. Julia, Louise, Madeleine, Marguerite, Isaline

LES SOURCES

A Paris

INSEE

Résultats statistiques du dénombrement de Paris et du département de la Seine
cote Fp11 pour les années 1881, 1886, 1891, 1896.

Archives de Paris

Recensement de la population du mois d'Août 1914, Feuilles de ménage,
cote D3M8 VIII^e arrondissement : carton 14
XI^e arrondissement : cartons 18, 19, 20, 21, 22
XVI^e arrondissement : cartons 72 et 73
XVII^e arrondissement : carton 74, 75, 76, 77, 78

Archives des Hôpitaux de Paris - Assistance publique

Registre général d'entrée des femmes enceintes et en couche de la maternité de Port-Royal,
Cote : 1Q2/79/83/86/89/94/99 pour les années 1880, 1885, 1890, 1895, 1900, 1905, 1910

Bibliothèque Nationale de France

CUSENIER Marcel, *Les domestiques en France*, Arthur Rousseau Editeur, Paris, 1912, 376 pages, cote 8-F-23528.

La Croix fédérale, cote : MICRO D 711 1 pour les années 1889, 1890 et 1891.

La Croix de Genève, cote : Jo. A 812 pour les années 1895, 1896, 1897, 1899, 1900, 1903.

Le Figaro, sondage de l'année 1880, Gallica.bnf.fr.

Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts, *Commission d'enquête sur la situation des ouvriers et des industries d'art : instituée par décret en date du 24 décembre 1881*, Paris, Imprimeur A. Quantin, 1884, 540 pages, Gallica, BNF.

Pierre du Maroussem, *La petite industrie. Salaire et durée du travail. L'alimentation à Paris, op.cit.*, p.149 et 164, Gallica, BNF.

Rossiény, Marc de (dit le Dr Marc, Dr). *Le Guide historique de Paris, contenant le dictionnaire des rues de Paris, 1.200 notices biographiques, les musées, bibliothèques, ministères, ambassades, théâtres,...*, Paris, Dentu Editeur, 1873, 150 pages, Gallica, BNF ?

Schirmacher Käthe, *Le travail des femmes en France*, Paris, Bibliothèque du musée social, Editions Arthur Rousseau Editeur, 1902, 60 pages, Gallica, BNF.

Comtesse de Ségur, *Les petites filles modèles*, 1858, édition 1900, Gallica, BNF.

Institut des Sciences Sociales du Travail (ISST – Université Paris I)

Schirmacher Käthe, *La spécialisation du travail par nationalité*, Paris, Bibliothèque du musée social, Arthur Rousseau Editeur, 1908, 167 pages, cote D 1644.

Archives privées

Archives de la Société helvétique de bienfaisance à Issy - Les - Moulineaux:
Bulletins annuels de la Société Suisse de Bienfaisance de 1880 à 1914
Centenaire de la Société helvétique de Bienfaisance de Paris, publié en 1921

École suisse internationale du français appliqué, X^e arrondissement, Paris
Procès Verbaux de l'Harmonie Suisse de Paris de 1882 à 1896
Registres des membres de la Chorale Suisse de 1903 à 1914.
Historique du Cercle Commercial Suisse de Paris, 1881-1931, 94 pages

Archives de la Communauté des Diaconesses de Reuilly à Versailles :
Rapports annuels de la Communauté de 1880 à 1914
La Diaconesse, de 1902 à 1914
Registre des Etats nominatifs, 1872-1914
Registre Ecroux et Libération, 1872-1890
Ordonnances de correction paternelle, 1872-1914
Registre, 1880-1914
Registre Retenue et Disciplinaire, 1880-1914

En Suisse

Archives publiques

Archives Fédérales Suisses à Berne

Archives de l'ambassade suisse de Paris

Cote : E220041, versement 1 (de 1793 à 1914)

Cartons : 139, Dossiers 6 I - III - IV - VIII : demandes de secours

Dossier 7 : arrestations

148, Dossiers 6 IV et Dossier 7 : demandes de secours et arrestations

156, Dossiers 6 I - II - III - IV : demandes de secours

Dossiers 7 I - II - III - IV : arrestations

157, Dossier 8 II : demandes de secours

166, Dossier 6 II : demandes de secours

167, Dossiers 7 I - II - III - IV - V : arrestations

176, Dossier 7 I : arrestations

177, Dossier 66 - I : Home Suisse

203, Dossiers 6 I - II : demandes de secours

211, Dossiers 6 I - II - III - IV - XIII : demandes de secours

212, Dossiers 7 I - II - III : arrestations

218, Dossier 6 I : demandes de secours

219, Dossiers 6 VII - VIII - IX - XV : demandes de secours

Dossiers 7 I - II - III - IV : arrestations

225, Dossiers 6 II - IV - V - VII : demandes de secours

226, Dossiers 6 X - IX - XI - XII - XIII - XVI : demandes de secours

Dossier 7 I : arrestations

236, Dossier 7 I : arrestations

270, Legs et testament de M. et Mme Allémandi

360, Dossier 6 : Liste des Suisses de passage, secourus par la Légation
de 1886 à 1881

219, Dossier 6 I : demandes de secours

1220, Dossier 6 IX : demandes de secours

Archives d'Etat du canton de Fribourg (AEF)

Registres des passeports

Côte : Registre des passeports 20, 17.7.1875 – 23.9.1893 DCP II. 23

Registre des passeports 21, 4.10.1893 – 1.12. 1914 DPC II.24

Registre des passeports 1.12. 1914 – 12.8.1915 DPC II.25

Archives d'Etat du canton de Genève (AEG)

Registre des passeports Chancellerie A77 2.3 n° 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103

Rapports, Justice et police, Direction de la police centrale (Justice et police),
Côte d'emplacement T 2 /20-1

Archives de la République et canton du Jura (ARCJ)

Passeport à l'étranger 213

Registre des Passeports pour l'intérieur de la Suisse 1835-1890

Registres de copies de lettres. Correspondance sortante des préfets du district de Porrentruy

Du 9 janvier 1880 au 16 avril 1882. 4 volumes. Lettres n°5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 19

Almanach du Jura pour les années 1885, 1893, 1894, 1895, 1896, 1897, 1898, 1899, 1900, 1901, 1904, 1905, 1906, 1907, 1908, 1909, 1910, 1911, 1912, 1913, 1914

Archives d'État du canton de Neuchâtel (AEN)

Registre des passeports de souches de talons Tr.1004

Cote : C585 (1880-1882), C586 (1883-1885), C587 (1886), C588 (1887), C589 (1888), C590 (1889), C591 (1890-1891).

Registre des passeports série N° 1-64 (N°1) Tr.999

Cote : C601 (1892-1897), C602 (1898-juin 1903), C603 (juillet 1903- 23 juillet 1909), C604 (août 1909- 9 mai 1914), C605 9 (mai 1914- 3 novembre 1914), C606 (3 nov 1914 – 29 déc.1914), C607 (29 déc.1914- 5 mars 1915)

Archives d'Etat du canton de Vaud (AEV)

Registre des passeports

Cote : K.VII. DEPARTEMENT DE JUSTICE ET POLICE

G) Emigration. Légalisations. Passeports

9 – *Registre de légalisation des passeports* délivrés par les juges de paix du canton (avant 1832) et par les préfets dès 1832.

8) du 8 mai 1879 au 28 juin 1895

9) du 1 juillet 1895 au 15 septembre 1914

10) du 15 septembre 1914 au 24 mai 1915

12 – *Passeports délivrés par la préfecture de Lausanne* :

8) 1913-1814

9) 1914-1915

21 – *Passeports* délivrés par la préfecture d’Aigle, du 5.09.1907 au 4.12.1915

22- *Passeports* délivrés par la préfecture d’Aubonne, du 5.2.1889 au 4.12.1915

24 – *Passeports* délivrés par la préfecture de Cossonay, du 15.3. 1889 au 5.11. 1915

25 – *Passeports* délivrés par la préfecture d’Echallens, du 17.4.1889 au 21.10.1915

26 – *Passeports* délivrés par la préfecture de Grandson

1) Du 24.6.1889 au 25.11.1915

2) du 24.2.1889 au 3.12.1915

27 – *Passeports* délivrés par la préfecture de la Vallée, du 11.4.1871 au 30.11.1915

30 – *Passeports* délivrés par la préfecture de Morges, du 16.2.1889 au 6.12.1915

31 – *Passeports* délivrés par la préfecture de Moudon, du 11.4.1889 au 22.11.1915

32 – *Passeports* délivrés par la préfecture de Nyon, du 14.5.1889 au 6.12.1915

33 – *Passeports* délivrés par la préfecture Orbe, du 29.3.1889 au 7.12. 1915

35- *Passeports* délivrés par la préfecture de Payerne, du 19.3.1890 au 16.11.1915

36 – *Passeports* délivrés par la préfecture de Château d’Oex, du 3.4.1889 au 28.11.1915

37 – *Passeports* délivrés par la préfecture de Rolle, du 22.4.1889 au 30.11.1915

38 – *Passeports* délivrés par la préfecture Vevey

1) du 10 décembre 1896 au 25 août 1914

2) du 29 août 1913 au 27 septembre 1915

39 – *Passeports* délivrés par la préfecture Yverdon, du 1.4.1889 au 2.12.1915

Comptes rendus de l'Association des Amies des pauvres, cote P Amies des pauvres

Archive d'Etat du canton du Valais (AEV)

Fonds du département de l'intérieur, CH AEV, DI, 357.2.4, *Tableau des subsides alloués aux sociétés suisses de bienfaisance, aux homes....à l'étranger*. 1893-1897.

Fonds du Département de justice et police, CH AEV, DJP, I, 73.1.13

Bibliothèque Nationale Suisse

Quelques conseils adressés aux Domestiques, publiés par l'Alliance nationale des Sociétés féminines Suisses, Berne, 1913, 12 pages, Cote : N 11.950.

Simple conseils à l'usage des maîtresses de maison occupant des domestiques, publiés par l'Alliance nationale des Sociétés féminines suisses, Berne, 1912, 8 pages, Cote N 11.180.

BOURGEAUD Henriette, *Mon journal d'un an ou la vie d'une gouvernante en Angleterre*, Lausanne, Librairie Georges Rouiller, 1857, 266 pages, Cote : A 10021/2 Ex.

DELINES Michel, *Le pain russe : Epreuves et joies d'une institutrice*, Genève, J-H Jeheber, 1911, 231 pages, Cote N 10279.

Gazette de Lausanne, cote FRg 415 Res pour les années 1885, 1890, 1895, 1900, 1905, 1910, 1914.

Office fédéral de l'émigration à Berne, *Guide de l'Emigrant suisse aux Etats-Unis d'Amérique*, La Chaux-de-Fond, Imprimerie Courvoisier, 1910, cote N11.28016.

Guide pour le service de la bonne d'enfants, Lausanne, Imprimerie de S. delisle, Editeur. 1844, 60 pages, Cote : A 14.985.

HARTMANN-LE COULTRE E. *Conseils d'une ancienne institutrices aux jeunes gouvernantes françaises*, Berlin, F-A Herbig Editeur, 1867, 54 pages, Cote : L Theol 2522.

Journal de Genève, FRg 385, 48-49 (1880), 53-54 (1885), 64, (1890), 69-70 (1895), 75-76 (1900), 81 (1905), 86-87-88 (1910), 93 (1914).

MERLE J.-A. , *De l'émigration aux Etats-Unis d'Amérique*, Genève, Société d'Utilité publique genevoise, Imprimerie CH. Gruaz, p. 42 cote G10509.

MOLIN Anne-Marie, *Quelques pensées sur l'Education des Femmes*, Lausanne, Imprimeries Emanuel Vincent Fils, 1830, 37 pages, Cote nbdig-15286.

MONTENACH (de) George, *Le logement des domestiques, son influence sanitaire, morale et sociale*. Rapport présenté au Congrès de « L'Association catholique internationale des œuvres de Protection de la Jeune fille » à Strasbourg, le 19 juin 1909, imprimé par Imprimerie de l'œuvre de St-Paul en 1910, 19 pages, Cote N 15.240.

PIECZYNSKA-REICHENBACH E./ BURGER L., *L'ABC de l'Education nationale au Foyer domestique, quelques suggestion offertes aux femmes de bonne volonté* publié par l'Alliance de Sociétés féminines suisses, Genève, Société générale d'imprimerie, 1916, 110 pages, Cote N 15624.

ROEHRICH H., *La Mission de la Femme et les questions sociales*, conférence fait à l'Union des Femmes de Genève, Genève, Imprimerie F. Taponnier, 1895, 31 pages, Cote nbdig-15290.

SCHMID C.A, *L'Assistance légale des indigents en Suisse. Les systèmes d'assistance de la confédération, des cantons et des grandes villes Suisses*, Tome 1, Art. Institut Orelle Fussli, Libraires-Editeurs, Zurich, 1916, 376 pages.

SUES-DUCOMMUN Jenny, *Manuel de la ménagère : Maîtresse et servante*, Genève, Stapelmohr, 1901, 172 pages, Cote : N 1065.

Sur l'importance de la création d'écoles domestiques, mémoire présenté à la Fédération Britanniques, Continentale et Générale (pour le Congrès de Genève), 10 septembre 1877, Genève, Imprimerie L.-E. PRIVAT, Rue de la Bourse, 1877, 10 pages, Cote : G 2. 329.

VAUD (de) Fleurine, *Citoyens suisses lisez vous jugerez après !* Association générale suisse des Domestiques, Genève, Imprimerie Soullier, 1865, 51 pages, Cote : V Schweiz 821.

Médiathèque du Valais

Gazette du Valais, cote MVJ26, 1895, 1900, 1910.

Archives privées

Musée des Suisses à l'étranger à Penthes

Les Suisses dans le vaste monde, Ouvrage publié par la Nouvelle Société Helvétique et la Commission des Suisses à l'Etranger. Rédaction A. Lätt, Zurich, Editions Sadag, Genève. Environ 1930. Cote Penthes : 1899.

L'émigration de Suisse pour Outre-Mer, de 1887 à 1938 par Georges Lobsiger, tirée par la Société de Géographie de Genève, Société générale d'imprimerie, 1946, Côte Penthes HP GEN.

Sources littéraires et témoignages

FRANCILLON Roger (dir.), *Histoire de la littérature en Suisse romande*, Vol.2, Lausanne, Payot, 534 pages.

LOTTI Pierre, *Pêcheur d'Islande*, 1884, Paris .

METRAILLIER Marie/ BRUMAGNE Marie-Magdeleine, *La poudre de sourire*, Lausanne, L'Age de l'Homme, 2006, 223 pages.

NECKER DE SAUSSURE Albertine, *L'Education progressive ou Etude du cours de la vie*, Tome trois, Université d'Ottawa, in <http://www.archive.org/details/lducationprog03neck>

RAMUZ Charles-Ferdinand, *Paris. Notes d'un Vaudois*, 1938, Lausanne, Les Édition de l'Aire, 1978, 161 pages.

TRISTAN Flora, *Nécessité de faire bon accueil aux femmes étrangères*, Paris, Delays, 1835 (1ère édition), L'Harmattan, Paris, 1988, 140 pages.

ZOLA Émile, *La Curée*, Paris, Le Livre de Poche, 1996, 412 pages.
 , *L'Assommoir*, Paris, Le Livre de Poche, 1996, 567 pages.
 , *Pot-Bouille*, Paris, Le Livre de Poche, 1984, 467 pages.
 , *Au Bonheur des Dames*, Paris, Le Livre de Poche, 1984, 401 pages.

Sources iconographiques

Les photographies prises en Suisse et les extraits des articles de presses sont tirés :

JOBIN Marcel, *Jura d'autrefois, Le pays d'Ajoie*, Édition Transjuranes, Porrentruy, 1984, 127 pages.

Les œuvres d'Albert Anker sont issues du catalogue de l'exposition *Albert Anker* qui a été publié par la Fondation Gianada à Martigny (Suisse) en 2003, 287 pages.

BIBLIOGRAPHIE

Micro-histoire

CORBIN Alain, *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot, sur les traces d'un inconnu*, Paris, Champs Flammarion, 1998, 336 pages.

CORBIN Alain, HEURE Gilles, *Historien du sensible*, Paris, La Découverte, 2000, 202 pages.

GINZBURG Carlo, *Le fromage et les vers. L'univers d'un meunier du XVI^e siècle*, Paris, Aubier, 1980, 245 pages.

Histoire de l'immigration

BADE Klaus J., *L'Europe en mouvement, la migration de la fin du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, Édition du Seuil, 2002, 632 pages.

BLANC-CHALEARD Marie-Claude, *Les Italiens dans l'Est Parisien, une histoire d'intégration (1880-1960)*, Rome, École française de Rome, 2000, 803 pages.

ID., *Histoire de l'immigration*, Paris, La Découverte, 2001, 120 pages.

ID., « L'habitat immigré à Paris aux XIX^e et XX^e siècles : mondes à part ? », in *Le Mouvement social*, janvier-mars 1998, n°182, Paris, Les Editions de l'Atelier, 1998, p. 29- 50.

BRUNO Anne-Sophie, ZALC Claire, *Les Petites entreprises et petits entrepreneurs étrangers en France, 19^e-20^e siècles : actes des journées d'études des 23 et 24 octobre 2003*, Paris, Éditions Publibook, 2006, 278 pages.

CHATELAIN Abel, *Les migrations temporaires en France de 1800 à 1914*, Lille, PUL, 1976, 213 pages.

CHEVALIER Louis, *La formation de la population parisienne au XIX^e siècle*, Paris, PUF, 1949, 312 pages.

DEWITTE Philippe (dir.), *Immigration et intégration, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1999, 444 pages.

DOUKI Caroline, « Lucquois au travail ou émigrés italiens ? Les identités à l'épreuve de la mobilité transnationale 1850-1914 », in *Le Mouvement Social*, n°188, juillet-septembre 1999, p. 17-41.

ID., « L'Etat libéral italien face à l'émigration de masse (1860-1914) » in, Nancy L. Green, François Weil (dir.), *Citoyenneté et émigration. Les politiques du départ*, Paris, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2006, p. 95-118.

DOUKI Caroline, FELDMAN Daniel, ROSENTAL Paul-André, « Y-a-t-il des politiques migratoires nationales ? », in *Circulations et frontières, Cahiers du Centre de Recherches historiques*, n°42, 2008 p.97-105.

FELDMAN David, « L'immigration, les immigrés et l'Etat en Grande-Bretagne », in *Le Mouvement social*, n°188, juillet-septembre 1999, Paris, Les Editions de l'Atelier, 1999, p. 43-60.

FINE Aline, SANGOI Jean- Claude, *La population française au XIX^e siècle*, Paris, PUF, 1991, 127 pages.

GERVEREAU Laurent, MILZA Pierre, TEMIME Emile, *Toute la France, histoire de l'immigration*, Paris, SMOGY, 1998, 285 pages.

GIRARD Alain, STOETZEL Jean, *Français et immigrés, l'attitude française*, Paris, PUF, 1953, 531 pages.

GREEN Nancy L., *Du Sentier à la 7^{ème} Avenue*, Paris, Seuil, 1998, 461 pages.

GREEN Nancy L., WEIL François (dir.), *Citoyenneté et émigration. Les politiques du départ*. Paris, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2006, 274 pages.

KASPI André, MARES Antoine, *Le Paris des étrangers depuis un siècle*, Paris, Imprimerie Nationale, 1989, 406 pages.

KLOPMANN André, *Paris 24ème canton*, Paris, L'Unicorne, 1991, 154 pages.

LEQUIN Yves (dir.), *La mosaïque France*, Paris, Larousse, 1988, 479 pages.

ID., *Histoire des étrangers et de l'immigration en France*, Paris, Larousse, 1992, 49 pages.

MARTINI Manuela, RYGIEL Philippe, *Genre et travail migrant. Mondes atlantiques, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Publibook, 2009, 198 pages.

MOCH Leslie Page, *The pariahs of yesterday, Breton Migrants in Paris*, Duke, Duke University Press, 2012, 255 pages.

NOIRIEL Gérard, *Longwy, immigrés et prolétaires, 1880-1980*, Paris, PUF, 1984,

ID., *Le creuset français*, Paris, Le Seuil, 1988, 437 pages.

ID., «Immigration : le fin mot de l'histoire», in *Vingtième siècle* n°7 juillet - septembre, 1985, p. 141-150.

ID., *Population, immigration et identité nationale en France, XIX^e-XX^e siècle*, Hachette, Paris, 1992, 190 pages.

PONTY Jeannine, *Polonais méconnus*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1988, 474 pages.

ROSENTAL Paul-André, *Les sentiers invisibles, espace, familles et migrations dans la France du 19^e siècle*, Paris, EHESS, 1999, 257 pages.

ID., « Maintient/rupture : un nouveau couple pour l'analyse des migrations », in *Annales E.S.C*, 6, 1990, p. 1-31.

RYGIEL Philippe, *Le temps des migrations blanches. Migrer en Occident (1840-1940)*, Montreuil, Editions aux lieux d'être, collection l'œil historien, 2007, 228 pages.

ID., *Le bon grain et l'ivraie. La sélection des migrants en Occident, 1880-1939*, (Seconde Edition), La Courneuve, Coll. Mondes contemporains, Editions aux lieux d'être, 2009, 269 pages.

ID. (dir.), *Politique et administration du genre en migration. Mondes atlantiques, XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Publibook, 2011, 248 pages.

RYGIEL Philippe, LILLO Natacha, *Rapports sociaux de sexe et immigration. Mondes atlantiques XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Publibook, 2006, 142 pages.

SCHOR Ralph, «Le facteur religieux et l'intégration des étrangers en France 1919 - 1934», in *Vingtième Siècle*, n° 7 juillet - septembre, 1985, p. 103-115.

SPIRE Alexis, « De l'étranger à l'immigré », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 129, septembre 1999, p. 50-56.

TEMIME Emile, LOPEZ Renée, *Migrance, Histoire des migrations à Marseille, T.2*, Aix-en Provence, Edisud, 1990, 206 pages.

TORPEY John, *L'invention du passeport*, Paris, Belin, 2000, 2005 pour l'édition française, 255 pages.

ZALC Claire, *Immigrants et indépendants, parcours et contraintes : les petits entrepreneurs étrangers dans le département de la Seine (1919-1939)*, sous la direction de Michel Lescure, 2002, 890 pages.

Histoire des migrations féminines

BERTAUX – WIAME Isabelle, Cécile Dauphin, *Et pourtant, elles bougent, A propos des mobilités des femmes*, Actes des journées d'Etudes organisées par le GDR MAGE sous la direction de Jacqueline Laufer et Christine Marry, 8 juin 2000, 116 pages.

BILOT Pauline, *Allemandes au Chili*, Rennes, Mnémosyne, PUR, 2010, 209 pages.

CHATELAIN Abel, «Migration et domesticité féminine urbaine en France XVII^e - XX^e siècle» in *Revue d'histoire économique et sociale*, n° 4, 1969, p. 506-528.

DINER Hasia R., *Erin's Daughters in America : Irish Immigrant Women in the Nineteenth Century*, Baltimore/Londres, Johns Hopkins University Press, 1983, 194 pages.

GABBACIA Donna, *From Sicily to Elizabeth Street: Housing and Social Change Among Italian Immigrants, 1880-1930*, Albany, State University of New York Press, 1984, 174 pages.

ID., *Immigrant women in the United States, a Selectively Annotated Multidisciplinary Bibliography*, Westport, Greenwood, 1989, 325 pages.

ID., *From the Other Side. Women, Gender and Immigrant Life in the U.S, 1820-1990*, Bloomington, Indiana University Press, 1996, 192 pages.

GREEN Nancy, « De l'immigré à l'immigrée ou la conceptualisation de peuplement », in *L'histoire sans les femmes est-elle possible ?* Paris, Perrin, 1998, p. 129 – 136.

ID., *Repenser les migrations*, Paris, PUF, 2002, 138 pages.

KÖNIG Mareike, *Deutsche Handwerker, Arbeiter und Dienstmädchen in Paris*, München, 2003, 205 pages.

MULLER Christine, *Les domestiques luxembourgeoises à Paris de la fin du XIX^e siècle au début du XX^e siècle*, Mémoire de Master 2, Université Paris 1, CHS Philippe Rygiel (dir.), 2007, 202 pages.

RAINHORN Judith, « Production ou reproduction ? Les migrantes italiennes entre rôles maternel et intégration professionnelle : Paris (La Villette), New-York (East Harlem), années 1880-1920 » in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°49-1, Paris, Belin, 2002, p.138-155.

ROLLEY Francine , « Reproduction familiale et changements économiques dans le Morvan du Nord au XIX^e siècle : Les familles morvanelles confrontées à l'émigration », in Luigi Lorenzetti, Anne-Lise Head-König et Joseph Goy (eds) , *Marchés, migrations et logiques familiales dans les espaces français, canadien et suisse, 18^e-20^e siècles*, Peter Lang, Berne, 2005, p. 25-40.

SCHNEIDER Dorothee, « Immigrantes, genre et frontières : les immigrées européennes aux Etats-Unis, 1900-1930 », in Philippe Rygiel, *Politique et administration du genre en migration, Mondes atlantiques, XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Publibook, 2011, p. 53-82.

TAX Meredith, *The Rising of the Women : Feminist Solidarity and Class Conflict 1880-1917*, New York, Monthly Review Press, 1980, 332 pages.

Histoire des femmes

1. Généralités

APRILE Sylvie, « De l'exilé à l'exilée : une histoire sexuée de la proscription politique outre-Manche et outre-Atlantique sous le second empire », in *Le Mouvement Social*, n°225, 2008, p. 27-38.

BÄRTSCHI-BAUMANN Silvia (dir.), *Pognon, piété, patience : les femmes suisses et la naissance de l'Etat fédéral*, Editions Metropolis, Genève, 1998, 128 pages.

BRAHIMI Denise, « Les femmes voyageuses, de l'espoir à la désillusion (1830-1930) », in BOURGUINAT Nicolas (dir.), *Le voyage au féminin, perspectives historiques et littéraires (XVIII^e-XX^e siècles)*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2008, p. 21-35.

CUCHE Denys, *La femme étrangère ou l'altérité redoublée*, Paris, L'Harmattan, 1988, 140 pages.

DALLERA Corinne, LAMAMRA Nadia, *Du salon à l'usine, vingt portraits de femmes, un autre regard sur l'histoire du canton de Vaud*, Mont-Sur-Lausanne, Coédition CLAFV-ADF-Ouverture, 2003, 327 pages.

DAUPHIN Cécile, FARGE Arlette, FRAISSE Geneviève, « Culture et pouvoir des femmes » in *Annales ESC*, mars - avril, 1986, p. 271 - 293.

DEUBER ZIGLER Erica, TIKHONOV Natalia, *Les Femmes dans la mémoire de Genève. Du XV^e au XX^e siècle*, Genève, Coll. Femmes et Histoire, Editions Suzanne Hurter, 2000, 308 pages.

DUBY Georges, PERROT Michelle, *Histoire des femmes*, vol. IV, Paris, Plon, 1994, 768 pages.

EDELMAN Nicole, *Les métamorphoses de l'hystérique, Du début du XIX^e siècle à la Grande Guerre*, Paris, Éditions La Découverte, coll. l'Espace de l'Histoire, 2003, 347 pages.

FARGE Agnès, SEGALIN Martine, «Sociabilités formelles et informelles : un coup d'œil historique» in *Pénélope*, cahier n° 11, automne, 1984, p. 17-24.

FLANAGAN Maureen A, *Seeing with their heart. Chicago's women and the vision of the good city 1871-1933*, Princeton, Princeton University Press 2002, 319 pages.

FRAISSE Geneviève, *Femmes toutes mains: essai sur le service domestique*, Paris, Seuil, 1979, 245 pages.

GAILLARD Ursula, MAHAIM Annick , *Retard de règles - Attitudes devant le contrôle des naissances et l'avortement en Suisse romande du début du siècle aux années vingt*, Lausanne, Ed. d'En bas, 1983.

HEAD-KÖNIG Anne-Lise, « Forced marriage and forbidden marriage in Switzerland State Control of the formation of marriage in catholic and protestant cantons in the eighteenth and nineteenth century », in *Continuity and Change*, Cambridge, 1993, p. 441 - 465.

ID., « Sex ratio imbalance, marriage market and gendered work in Switzerland », in *Socio-economic consequences of sex-ratio in historical perspective, 1500-1900*. Proceedings of the Eleventh International Economic History Congress, Milano, 1994, p. 51 - 63.

ID., « Veuvage et remariage féminin en Suisse : le poids des facteurs culturels, démographiques, économiques et institutionnels (XVII^e-XIX^e) », in *Les Femmes dans la Société européenne*, Société d'Histoire et d'archéologie de Genève, diffusion Droz Genève, 2000, 336 pages.

ID., « Les femmes et la Justice matrimoniale dans les cantons suisses, XVII^e-XIX^e » in *Féminin-Masculin, Rapport sociaux de sexes en Suisse : législation, discours, pratiques* (Rudolf Jaun/ Brigitte Studer éd.), Société suisse d'histoire économique et sociale, Chronos, Zurich, 1995, 245 pages.

HEAD-KÖNIG Anne-Lise, LORENZETTI Luigi, VEYRASSAT Béatrice (ed.), *Famille, parenté et réseaux en Occident (XVII^e-XX^e siècle)*, Société d'Histoire et d'archéologie de Genève, diff. Droz, Genève, 2001, 416 pages.

HEAD-KÖNIG Anne-Lise, MOTTU L. (dir.), *Les femmes dans la Société européenne*, 8ème Congrès des Historiennes suisses, Société d'Histoire et d'Archéologie, diff. Droz Genève, 2000, 336 pages.

HEAD-KÖNIG Anne-Lise et MOTTU-WEBER, Liliane, *Femmes et discrimination en Suisse: le poids de l'histoire - XVI^e - début XX^e siècle - Droit, éducation, économie, justice*, Genève, Publication du Département d'histoire économique, 1999.

HEAD-KÖNIG Anne-Lise, TANNER Albert, *Les femmes dans la ville*, Zurich, Chronos, Société suisse d'histoire économique et sociale, 1993, 216 pages.

KÄPPELI Anne-Marie, *Sublime croisade. Ethique et politique du féminisme protestant, 1875-1928*, Genève, Editions ZOE, 1990, 219 pages.

MARTIN-FUGIER Anne, *La bourgeoise*, Paris, Hachette littérature (2^{ème} Edition), 2001, 315 pages.

USTERI Ruth, *Croquis de la vie des femmes au Pays d'Enhaut (canton de Vaud)*, impression partielle, Winterthur, Imprimerie Winterthur S.A – 1940, 29 pages.

RIPA Yannick , *Les femmes actrices de l'histoire, France, de 1789 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2010, 191 pages.

ID., *L'affaire Rouy, une femme contre l'Asile au XIX^e siècle*, Paris, Tallandier, 2010, 297 pages.

THEBAUD Françoise, *Écrire l'histoire des femmes*, Fontenay - aux - Roses, ENS1998, 227 pages.

TIKHONOV Natalia, *La quête du savoir: étudiantes de l'Empire russe dans les universités suisses (1864-1920)*, EHESS, Université de Genève, 2004, 670 pages.

2. Femmes et travail

AVRANE Colette, *Ouvrières à domiciles. Le combat pour un salaire minimum sous la Troisième République*, Rennes, PUR, 2013, 300 pages.

BATTAGLIOLA Françoise, *Histoire du travail des femmes*, Paris, Coll. Repères, La Découverte, 2000, 121 pages.

BRANDON Ruth, *Other People's Daughters, The life and times of the governess*, London, Weidenfeld & Nicolson, 2008, 320 pages.

DENSART Madeleine, SURCHAT Jacqueline, *Le cigare et les fourmis. Aperçu sur l'histoire des ouvrières vaudoises : l'exemple de Vevey et Nyon*, Lausanne, Editions d'en Bas, Coll. Histoire populaire, 1987, 167 pages.

DIEBELT Évelyne, ZYLBERG - HOCQUARD Marie - Hélène, *Femmes et travail au XIX^e siècle*, Paris, Syros, 1984, 150 pages.

FONTAINE Jacqueline, *La scolarisation et la formation professionnelle des filles au pays de Schneider (1844-1842)*, Paris, L'Harmattan, 2010, 291 pages.

GARDEY Delphine, *La dactylographe et l'expéditionnaire. Histoire des employés de bureau 1890-1930*, Paris, Belin, 2001, 336 pages.

GUIRAL Pierre, THUILLER Guy, *La vie quotidienne des domestiques en France au XIX^e siècle*, Hachette, Paris, 1978, 287 pages.

HEAD-KÖNIG Anne-Lise « Recherchées ou exclues, Quelques paramètres conjoncturels de la présence des femmes sur le marché du travail, XV^e-XIX^e », in Anne-Lise Head König, Liliane Mottu-Weber in *Le Travail en mutation. Interprétation, organisation et pouvoir, du Moyen Age à nos jours*. Ulrich Pfister/ Brigitte Studer/

Jakob Tanner (éd.), *Société suisse d'Histoire économique et sociale*, Zurich, Chronos, 1996, 329 pages.

MARTIN-FUGIER Anne, *La place des bonnes. La domesticité féminine à Paris en 1900*, Grasset, Paris, 1979, 404 pages.

PAVILLON Monique, VALLOTON François (Ed.), *Lieux de femmes dans l'espace public 1800-1930*, Actes du colloque à l'Université de Lausanne 11-12 nov. 1991 *Histoire et société contemporaine*, Tome 13/92, Lausanne 1992, 191 pages.

PERROT Michelle, *Les femmes ou les silences de l'histoire*, Flammarion, Paris, 1999, 493 pages.

ID., «De la nourrice à l'employée... Travaux de femmes dans la France du XIX^e siècle» in *Le Mouvement social*, n° 105 octobre - décembre 1978, p. 3-10.

ID., «Espaces féminins dans la ville du XIX^e siècle», in *Pénélope*, cahier n°11, automne, 1984, p. 25-28.

ID., *Histoire de chambre*, Paris, Seuil, 2009, 444 pages.

FemmesTours (ed.), *Pognon, Piété, Patience, Les femmes suisses et la naissance de l'Etat fédéral*, Genève, Metropololis, 1998, 128 pages.

RENTON Alice, *Tyrant or victim? A history of the British Governess*, Londres, Weidenfeld and Nicolson, 1991, 214 pages.

SARTI Raffaella, *Conclusion. Domestic service and European identity*, Servant Project, Urbino, 2005, 103 pages.

SCHWEITZER Sylvie, *Les femmes ont toujours travaillé. Une histoire du travail des femmes au XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Odile Jacob, 2002, 329 pages.

SOHN Anne-Marie, *Chrysalide: femmes dans la vie privée*, Paris, Publication de la Sorbonne, 1996, 1095 pages.

SUTTER Éva, *Événement de l'histoire des femmes et de l'égalité des sexes en Suisse de 1848 à 1998*, Berne, Commission fédérale pour les questions féminines, août 1998, 300 pages.

VERDIER Yvonne, *Façon de dire, façon de faire*, Paris, Gallimard, 1979, 347 pages.

Histoire du genre

BUTLER Judith, *Trouble dans le genre. Pour un féminisme de la subversion*, Paris, La Découverte, 2005, 284 pages.

ID., « Performative Agency », in, *Journal of Cultural Economy*, Volume 3, Issue 2, 2010, p. 147-161.

BERENI L., CHAUVIN S., JAUNAT A., REVILLARD A., *Introduction aux Gender Studies, Manuel des études sur le genre*, Bruxelles, De Boeck, 2008, 247 pages.

CORBIN Alain, COURTINE Jean-Jacques, VIGARELLO Georges (dir.), *Histoire de la virilité, Le triomphe de la virilité*, tome 2, Paris, Le Seuil, 588 pages.

DORLIN Elsa, *La matrice de la race, Généalogie sexuelle et coloniale de la Nation française*, Paris, La Découverte, 2006, 308 pages.

KAPPELI Anne-Marie, « De l'histoire des femmes à l'histoire des genres » in *Féminin-masculin*, Lausanne, Publication de l'Université de Lausanne, Payot, 1990.

LAQUEUR Thomas, *La fabrique du sexe, Essai sur le corps et le genre en Occident*, Paris, Gallimard, 1992 pour l'édition française, 1990 pour l'édition originale, 355 pages.

MONTENACH Anne, « Introduction », in *Rives méditerranéennes*, n°41, 2012, p.7-10.

TILLY Louise A., « Genre, histoire des femmes et histoire sociale », in *Genèse*, n°1, 1990, p.148-167.

Histoire de la Suisse et de l'émigration helvétique

ABRIGEON (d') Marie-Pierre, « Suisses et Allemands à Lyon avant 1914 : un profil d'après les recensements », in *Le Monde Alpin et Rhodanien, Migrations*, vol. 3-4, 1989/01, p. 125-129 .

ARLETTAZ Gérald, «Émigration et société», in *Revue Suisse d'Histoire*, Vol. 31, n°1, 1981, p. 323-331.

ID., «L'élite nationale et l'élaboration d'un ordre social», in *Revue Suisse d'Histoire*, Vol 37, n°3, 1987, p. 239-259.

ID., « L'émigration suisse outre-mer de 1814 à 1920 » in *Studien und Quellen*, n°1, 1975.

ID., « Sommes-nous pour ou contre l'émigration ? », In *Itinéra, Le chemin d'expatriation*, fasc. 11, Basel , Société générale Suisse d'Histoire, Schaubon CO., 1992, p. 79-98.

ARM Jean-Philippe, GREZET Jean-Jacques, *Les Suisses dans le monde*, 700 Confédération helvétique, Tome 2, Lausanne, Editions Mondo, 1990, 149 pages.

BARRAS Philippe, « L'école professionnelle et ménagère de jeunes filles de Genève (1897-1927). Histoire d'une institution », in *Les Cahiers*, Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, 1994, 127 pages.

CARRON Alexandre, CARRON Christophe, *Nos Cousins d'Amérique, Histoire de l'émigration valaisanne au XIX^e siècle*, Sierre, Monographic, 1986, 300 pages.

FAVEZ J-C (dir.), *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*, Lausanne, Payot, Tome III, 1982, 328 pages.

GILOMENT H-J, HEAD-KÖNIG A-L, RADEFF A. (Ed.), *Migration vers les villes, Exclusion – assimilation – intégration – multiculturalité*, Société suisse d'histoire économique et sociale, Zürich, Chronos, 2000, 250 pages.

GRELLET Pierre, *La Suisse des diligences*, Montreux, L'âge d'Homme, 1984, 240 pages.

HEAD-KONIG Anne - Lise, « Les apports d'une immigration féminine traditionnelle à la croissance des villes de la Suisse », in *Revue Suisse d'Histoire*, Vol. 49, n° 1, 1999, p. 47-63.

ID., « Hommes et femmes dans la migration : la mobilité des suisses dans leur pays et en Europe (1600-1900) » in *Migrations internes et medium-distance en Europe, 1500-1900, 1^{ère} Conférence européenne de la Commission internationale de démographie historique, Santiago de Compostela, 22-25 Septembre 1992*, Santiago de Compostela, 1993, vol.1. Europe, p.205-225.

ID., « Les émigrations suisses à longue distance et les facteurs démographiques (XVII^e-XIX^e) », in *Itinera, le chemin d'expatriation*, fasc.11, Berne, Société Générale Suisse d'Histoire, 1992 p.181-194.

HERRMANN Irène, *L'émigration, un révélateur social ? Les Genevois en Russie entre 1906 et 1914*, Mémoire de Licence Lettres, Genève, 1988, 146 pages.

JAVET Danielle, *La prostitution à Lausanne au XIX^e siècle*, Lausanne, Université de Lausanne, 1984, 107 pages.

JEMELIN-DEVENTHERY Ariane, « Lausanne dans les guides de voyage des XVIII^e et XIX^e siècles » in *Histoire du tourisme en pays vaudois*, Revue historique vaudoise, n°144, Gollion, Editions Infolio, 2006, p. 35-48.

JORIS Élisabeth, WITZIG Heidi, « Die Ewigen Töchter oder die verpasste Revolution: Überlegungen zur Entwicklung der «Töchterberufe» », in *Revue Suisse d'Histoire*, Vol. 34, 1984, p. 357-362.

KATZ Paul, *Situation économique et sociale des domestiques en France, en Allemagne et en Suisse depuis le Moyen Age jusqu'à nos jours*, Montpellier, Imprimerie de la Charité, 1941, 118 pages.

LEU Stéphanie, *Comme un petit air de Suisse*, Chaumont, le Pythagore, 2003, 251 pages.

LORENZETTI Luigi, GRANET ABISSET Anne-Marie, « Les migrations de retour. Jalons d'un chapitre méconnu de l'histoire alpine », *Revue histoire des Alpes*, n°14, 2009, p.13-25.

LOVIS Marie-Angèle, « Mise aux enchères de l'entretien des indigents dans les communes jurassiennes au XIX^e siècle », in *Actes*, Société jurassienne d'émulation, Seignelégier, Imprimerie du Franc-Montagnard, mars 2007, p.263-297.

MAEDER Alain, *Gouvernantes et précepteurs neuchâtelois dans l'Empire Russe (1800-1890)*, Cahier de l'Institut d'histoire, n°1, 1993, Neuchâtel, 350 pages.

MICHEL Jacques, *Avignon et ses Suisses*, Zurich, Silva, 1993, 555 pages.

NAVONE Nicola, *Bâtir pour les tsars, Architectes tessinois en Russie, 1700-1850*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2007, 137 pages.

NOIRJEAN François, *Les bourgeoisies jurassiennes*, Fribourg, Editions Universitaire, 1973, 279 pages.

OLIVIER Jean-Marc, « Quand le lait se transforme en or, une diaspora discrète, les fromagers et vachers fribourgeois en Franche-Comté, (XIX^e –XX^e siècle) », in *Diaspora Histoire et Société* n°9, Toulouse, Presse universitaire du Mirail, 2006, p. 69-80.

PERRENOUD Alfred, « Les migrations en Suisse sous l'Ancien Régime : quelques problèmes », in *Annales de démographie historique « Migrations »*, Paris, Ecole Pratique des Hautes Etudes, 1971.

PRAZ Anne-Françoise, *De l'enfant utile à l'enfant précieux*, Lausanne, Antipodes, 2005, 652 pages.

SCHELBERT Léo, *On Becoming an Emigrant : A structural view of Eighteenth and Nineteenth century Swiss data* Chap.2. Elaboration.

SCHRADER-MUGGENTHALER Cornelia, *The Swiss emigration book*, vol. 1, Closson Press, 1993, 218 pages.

TABIN Jean-Pierre, FRAUENFELDER Arnaud, TOGNI Carola, KELLER Véréna, *Temps d'assistance, le gouvernement des pauvres en Suisse romande depuis la fin du XIX^e siècle*, Lausanne, Editions Antipodes, 2008, 336 pages.

TSCHARNER Bénédicte, *Johann Konrad Kern, homme d'Etat et diplomate*, Prégny/Genève, Editions de Penthes, 2006, 78 pages.

THERY-LOPEZ Renée, *Contribution à l'étude de l'immigration. Une immigration de longue durée : Les Suisses à Marseille*, Université de Provence, Thèse de 3^{ème} Cycle, 1986, dir. par Emile Temime, 654 pages.

WECK Anne-Sibylle, *Un mouvement migratoire insoupçonné : Les Fribourgeoises en Europe centrale et orientale (1860-1914)*, Mémoire de licence présenté à la Faculté des Lettres de l'Université de Fribourg (Suisse), Sous la direction du professeur Francis Python, Fribourg, 1998, 320 pages.

WECKER Regina, «Frauenlohnarbeit-Statistik und Wirklichkeit in der Schweiz an der Wende zum 20. Jahrhundert», in *Revue Suisse d'Histoire*, Vol 34, 1984, p. 346-356.

Pour une histoire des femmes dans le Jura, Lettre d'information n°25, Cercle d'études historiques de la société jurassienne d'Emulation, 2001.

Du Pater Noster à L'Alma Mater, Pro Fribourg, n°110, Trimestriel, Mars 1996, Fribourg, 60 pages.

Histoire de Paris, histoire urbaine

FAURE Alain, « L'épicerie parisienne au XIX^e siècle ou la corporation éclatée » in *Le Mouvement Social*, n°108, 1979, p. 113-130.

ID., « Comment se logeait le peuple parisien à la Belle Epoque », in *Vingtième Siècle*, octobre-décembre 1999, n°64, p.41-52.

FAURE Alain, LEVY-VROELANT Claire, *Une Chambre en Ville. Hôtels meublés et garnis à Paris 1860-1990*, Paris, Créaphis, 2007, 430 pages.

FOURCAUT Annie, *Bobigny, Banlieue Rouge*, Paris, Les Editions ouvrières-Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1986, 215 pages.

JOB André, CERI Jean-Marc, *Vie et Histoire du VIII^e arrondissement*, Paris, Hervas, 1987, 157 pages.

GIRARD Louis, *Nouvelle histoire de Paris*, Vol. 8, Paris, Hachette, 1981, 471 pages.

LERIBAULT Christophe, *Les Anglais à Paris au 19^{ème} siècle*, Paris, Paris-Musées, 1994, 131 pages.

Le peuple de Paris au XIX^e siècle (catalogue de l'exposition « Le peuple de Paris au XIX^e siècle. Des guinguettes aux barricades », Paris, musée Carnavalet), sous la direction de Miriam Simon, Paris, Éditions des musées de la ville de Paris, 2011.

MARCHAND Bernard, *Paris, histoire d'une ville, XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Coll. Point histoire, Le Seuil, 1993, 438 pages.

MICHEL Hélène, « Habitants, habiter, habitat. Etat de la recherche depuis la fin des années 80 », in *Le Mouvement social*, janvier-mars 1998, n°182, Paris, Les Editions de l'Atelier, 1998, p.97-115.

MONTONDON Alain, *Paris au bal, Treize physiologies sur la danse*, Paris, Honoré Champion, 2000, 487 pages.

PINOL Jean-Luc, GARDEN Maurice, *Atlas des Parisiens. De la Révolution à nos jours*, Paris, Parigramme, 2009, 287 pages.

PROST Antoine, « La rue de la Goutte-d'Or et la rue Plonceau entre les deux guerres », in *Le Mouvement social*, janvier-mars 1998, n°182, Paris, Les Editions de l'Atelier, 1998, p. 9-28.

RAINHORN Judith, « Le bruit et l'odeur. Nouvelles contraintes du voisinage dans la ville en construction. Lille, fin XIX^e-début XX^e siècle », in Judith Rainhorn, Didier Terrier (dir.), *Etranges voisins. Altérité et relations de proximité dans la ville depuis le XVIII^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 19-36.

ROCHE Daniel (dir.), *La ville promise, mobilité et accueil à Paris (fin XVII^e-début XIX^e siècle)*, Paris, Fayard, 2000, 438 pages.

RICHE Corine, *Les chambres de bonne à Paris*, DESS sous la direction de P. Merlin et A. Massot, Magistère Aménagement, Université Paris VIII, Novembre, 1989.

Psychologie sociale

ANZIEU Didier, MARTIN Jacques-Yves, *La dynamique des groupes restreints*, Paris, PUF, Coll. Quadrige, 1968, 2007, 397 pages.

AZZI Assaad Elia, KLEIN Olivier, *Psychologie sociale et relations intergroupes*, Paris, Dunod, 1998, 110 pages.

DORAI Mohamed (dir.), *Psychologie sociale, Repères historiques et principaux concepts*, Paris, In press éditions, 2002, 283 pages.

MAISONNEUVE Jean, *La psychologie sociale*, Paris, PUF, Coll. Que sais-je, 2010, 126 pages.

Sociologie

BOURDIEU Pierre, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975, 360 pages.

ID., *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Les Editions de Minuit, 1979, 672 pages.

BURDI Jean-Paul, *Le Soleil noir. Un quartier de St-Etienne, 1840-1940*, Lyon, PUL, 1989, 270 pages.

CASTEL Robert, *L'insécurité sociale : qu'est-ce qu'être protégé ?*, Paris, Seuil, 96 pages.

HAMEL Christelle, SIMEANT Johanna, « Genre et classe populaire », in *Genèse*, 2006/3, n°64, p.2- 4.

HASSOUM Jean-Pierre, « Altérités urbaines », in *Genèse*, 2009, n°76, p.2-7.

Sites Internet

<http://www.statistik.admin.ch>

<http://www.hls-dhs-dss.ch> , *Dictionnaire historique de la Suisse* en ligne

[http:// www.latinunion.com](http://www.latinunion.com)

<http://www.cornol.ch/histoire.htm>

<http://www.archive.org/details/lducationprog03neck>

<http://www.gosteli-foundation.ch/archives-du-feminisme/alliance-de-societes-feminines-suissees>

ANNEXES

Annexe n° 1. Sélection de lettres envoyées à la Légation Suisse de Paris

Observation : la copie respecte l'orthographe et la mise en page du document original.

1.1 Lettre de Rosine C.

Paris le 12 / 2 1882

Monsieur le Consul

Veillez excuser la démarche que je suis forcée de faire auprès de vous, étant en ce moment dans une position exceptionnelle de besoin, avec mon petit enfant sur les bras qui à chaque instant demande du pain.

Voilà bientôt deux mois que mon mari est sans travail et on ne lui en présente pas avant huit à dix jours et d'ici là il nous faut vivre et payer quinze jours de loyer à notre propriétaire qui nous harcèle et menace chaque jours de nous mettre à la porte. Il y a quinze jours à peu près que monsieur à donné 8 frs en deux fois à mon mari et cela m'a soutenue pendant une semaine à peu près, puis j'ai dû afin de nous suffire pendant cette dernière semaine et soigner mon petit qui est encore malade, mettre au Mont de Piété tous mes vêtements, ce qui fait que je ne peux sortir en ce moment et venir personnellement auprès de Monsieur le Consul.

Monsieur le chancelier à dit à mon mari qu'il était inutile de revenir mais enfin monsieur je préfère demander pour nourrir mon enfant que d'avoir recours à des moyens honteux pour lui procurer du pain et je ne voudrais surtout pas faire honte à notre famille qui, quoique pauvre à toujours été honorable, ma mère est âgée et infirme et ne peut m'envoyer aucun secours. en ce moment sans le pauvre ouvrier qui a prêté 50c à mon mari je n'aurais pas de pain à donner à mon petit et demain il en manquera si personne ne vient m'aider et cela est horrible à penser si au moins je savais où placer mon enfant, j'irais en place, mais encore faudrait-il pouvoir retirer mes vêtements du Mont de Piété.

Monsieur le Consul doit donc comprendre que sans un impérieux besoin je ne demanderais pas, car j'ai servi sept ans en Autriche et jamais je ne me suis trouvée dans une telle situation, j'aidais alors mes compatriotes qui se trouvent dans le besoin ainsi que ma mère.

Je prie donc instamment Monsieur le Consul de bien vouloir me tendre encore un petit secours afin que nous puissions attendre que mon mari ait commencé à

travailler, je pris encore Monsieur de m'indiquer s'il y avait pas à Paris un asile dans le quel je pourrais placer mon petit âgé de 2 ½ ans afin que je puisse travailler aussi ??

Hotel de Paris 6^{ème} étage.

*Source : Archives fédérales suisses
E2200 Paris
Carton 156, dossier 6 I*

1.2 Lettre de Ernestine S.

Paris le 2 janvier 1881

Monsieur le Consul

Je suis allée il y a quelques jours chez Monsieur pour demander quelques renseignements et aussi pour lui exposer ma position mais je n'ai pu le voir et n'ai osé rien dire devant ces Messieurs c'est pourquoi je me décide à écrire.

Je suis modiste un enfant plus de travail à Genève je ne savais que faire les Dames pour qui j'ai travaillé m'ont conseillé de venir à Paris et m'ont donné des adresses, j'ai été partout et n'ai encore rien trouvé.

Je suis chez une amie qui est mariée mais son mari étant criblé de douleurs ils sont forcés de retourner à Nice et je vais être seule je n'ai plus du tout d'argent j'espère bien me placer un de ces jours mais déjà là que faire une personne que Monsieur a obligé me guidant vers lui et m'a dit que Monsieur était très bon je vous prie si cela est possible de bien vouloir me recevoir quand je viendrai mardi matin à 18h Monsieur voudra peut-être me donner un conseil et m'aider un peu en attendant que je sois placée ce qui ne tardera plus je l'espère

Dans l'espoir que Monsieur pardonnera mon indiscretion

Je suis pour toujours la servante dévouée

*Source : Archives fédérales suisses
E2200 Paris
Carton 148, dossier 6 IV*

1.3 Lettre de Henriette C.

Cotay, le 1 Avril 1882

Monsieur

Je m'adresse à vous pour vous demander conseil. Ayant une place pour Paris, je sais que vous êtes le protecteur des Suisses, c'est pourquoi je m'adresse directement à vous, pour avoir des renseignements de la famille où je doit entrer, ne connaissant pas les personnes ou je doit aller et n'ayant point de connaissance à Paris a qui je puissent m'adresser, je ne voudrais pourtant pas partir comme cela a l'aventure, j'ai bien répondu que j'acceptais la place mais comme ont ne fait pas mension de Madame dans la lettre je me méfie un peu de cela. Monsieur je vous envoie la lettre qui est bien convenable mais ont ne peut pas juger les personnes d'après la lettre. Je me recommande bien à vous Monsieur pour me donner quelques renseignements au plus vit possible s-v-p et me renvoyer la lettre.

Recevez mes sincères, salutations : Melle Henriette C. à Cotay près d'Allamand Vaud.

*Sources : Archives fédérales suisses
E2200 Paris
Carton 157, dossier n°8 I*

1.4 Lettre de Louise I.

Genève 15 / 7 1889
64 rue du Rhône

Monsieur le Ministre

Monsieur !

Veillez excuser la liberté que je prend de vous adresser ces lignes. Mais n'ayant aucune connaissance à Paris et persuadée que c'est dans cette ville que, grâce à l'immense affluence d'étrangers attirés par l'Exposition, j'aurais le plus de facilité pour trouver la position que je désire, je me trouve dans l'obligation de recourir à votre extrême complaisance.

Jusqu'à présent, mes démarches sont restées infructueuses, les demandes d'institutrices faisant complètement défaut en Suisse.

C'est donc en qualité d'institutrice, très expérimentée (français, allemand, musique, dessin) que je voudrais me placer dans une bonne famille. Peut-être voudrez-vous bien me dire, Monsieur, à qui je pourrai m'adresser avec le plus de confiance pour obtenir une position auprès de jeunes demoiselles de famille aussi distinguées que celles dans lesquelles j'ai fait ou achevé l'éducation.

Je vous serais infiniment obligée, si vous vouliez bien m'honorer d'une réponse favorable à mon désir de me placer au plus tôt.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma plus haute considération.

Louise I.

*Source : Archives fédérales suisses
E2200 Paris
Carton 226, dossier 6 X*

1.5 Lettre de Constance H.S

N°6 Leboutoux Batignolles
Le 24 août 1889

Monsieur le Consul

Je me permet de vous écrire Monsieur ces quelques mots pour vous demander s'il n'y a rien de neuf, j'ai fait des démarches pour me placer, mais malheureusement il n'y a rien a nulle part et les une vous demandent un dépôt de 5 frs avant de vous envoyer à quelque part et je ne puis le faire car je ne l'ai pas.

Monsieur a-t-on écrit à ma mère n-a-t-elle pas répondu, bon ou mauvais faites moi s'il vous plait connaître le résultat d'enfin de savoir s'il faut vivre ou me détruire en ayant aucun résultat de nulle part je ne vois pas autre chose a faire. Je vous repette Monsieur je ne demande pas de secours de la société, mes parents on le moyen de me venir en aide, je remercie ces Messieurs de ce qu'ils ont bien voulu me donner l'autre jour et qui m'a bien servi a payer ma chambre et ces personnes charitables m'ont donné ces jours-ci quelques chose a manger avec les quelques sous que j'ai gagné en cousant pour du monde compatissant à mes malheurs et peines.

Monsieur le consul je sais qu'ils y en a qui sont encore plus malheureux que moi, soit qu'ils ont plus de parents ou des parents pauvres et par conséquent doivent être aidé plutôt que moi qui je vous le repette ont des parents riches ou moins aisés.

J'attend avec impatience une réponse de vous monsieur n'importe laquelle; je suis résignée à tout bon ou mauvais.

Agréez Monsieur le Consul l'hommage de mon plus profond respect et de ma plus grande reconnaissance.

Constance H.S

*Source : Archives fédérales suisses
E2200 Paris
Carton 226, dossier 6 XII*

1.6 Lettre de Marguerite L.

Paris le 10 août 89

Chère Mère

Je profite de ce moment pour te donner de mes nouvelles qui ne sont pas bonne pour le moment car ces jours j'ai beaucoup d'ennui car si je t'avais seulement écouté je ne serais pas venue a Paris tu m'as dit la vérité car Marie n'est avec moi comme elle a été avec toi et Frédéric aussi car il regarde ses parents pour les siens dans cette place où je devais il n'ont pas le moyen de payer une bonne c'était une place dans la maison OhOh ce que je voudrais être en suisse car il y fait plus beau qu'en France.

Chère mère je ne fais que de pleurer tous les jours et Frédéric veut me mettre chez des sœurs catholiques pour quelle me trouve une place.

Enfin chère mère j'aimerais bien ne pas avoir besoin d'y aller parce que tu sais je n'aime déjà pas les catholiques ce n'est pas pour aller chez eux.

Chère Mère je t'écris en pleurant car depuis que je suis ici je ne fais que de pleurer.

Chère mère tu me demande comment j'ai fait mon voyage quand je suis arriver à la gare je n'ai trouver personne nous nous sommes croisé j'étais à la maison que Maris étais à la gare je voudrais bien pouvoir retourner en Suisse mais c'est l'argent qui me manque chez les sœurs je vais payer 20 sous par jour

Chère mère veuille avoir la bonté de me répondre a ma lettre répond moi mardi ou mercredi sans faute.

Enfin chère mère si tu savais comme j'ai déjà pleurer durant mon voyage je ne devrais plus avoir de pleurs.

Tu saluera bien tous le monde de ma part.

Recevez les sincères salutations de votre filles

Marguerite L

J'aimerais bien pouvoir trouver une place parce que de l'argent que j'avais je n'ai plus que 5 fr. il ma fallut acheter du coton qui me coûte 9 sous la pelote.

*Source : Archives fédérales suisses
E2200 Paris
Carton 226, dossier 6 XI*

1.7 Lettre de Madeleine L.

Cressier le 12 Aout

Monsieur l'ambassadeur

Comme aiant un fils marier paris, sa femme à fait aller ma fille en disant par nombreuses lettre qu'elle lui avais trouvé une bonne place, qu'elle devais aller touts de suite qu'ils enverrais, l'argent pour le voyage d'abord moi je ne voulais pas entendre parler que ma fille parte pour Paris, vus qu'elle n'était jamais sortie d'avec moi.

Et que je savais comme ma belle fille est méchante, c'est une vrai démon, moi gyant été en visite en 1867 mais ge ny voudrais pas retourner pour touts au monde.

Monsieur Lambassadeur veuilier avoir la bonté de me la faire revenir sy vous plai, ge suis une pauvre femme ge ne peut pas la faire revenir a mes frais.

Voyla la lettre que ma fille ma envoyer

Sy ma fille revient nombreux remerciement elle ne peut pas faire comme elle me dit sur sa lettre

Recevez mes salutations

Madeleine L.

*Source : Archives fédérales suisses
E2200 Paris
Carton 226, dossier 6 IX*

1.8 Lettre de Jules L.

Paris le 17 juillet 1882

Monsieur le Consulat de Suisse
a Paris

Monsieur le Consulat

Je me permet de vous adrefsez ces quelques lignes a la seul fin de vous faire savoir laccident quil vient de marrivez. Monsieur le Consul ma femme a été victime de guetteapens ella eté reconnus par le docteur quel avait les 2 doigt casser et plusieurs contusions de labdoment elle est enceinte de 3 mois. Le coupable dit quil set tromper. de sorte que jai porter plainte au parquet de police et lon me repondu quil fallait déposer 20 frs pour que le huissier fasse les assignation jai demander un délai de 20 jours pour payer lon ma dit que sa ne se faisait pas. Monsieur le Consulat je ne sais pas si lon doit assassiner les nationaux suisse résidant a Paris et que fautes dargent lon abandonne une cause tel que celle la. Jai payer 15 fr de docteur plus 8 frs de certificat. en outre de cela jai pris une garde malade a raison de 2 fr pas jour et nourrit car jai trois enfants et ma femme ne peut faire son intérieure. dans ce moment lon devient insolvable. Je me recommande a vous Monsieur le Consul a seul fin de faire punir un mauvais sujet qui jen suis su n'est pas a son premier coup dessais. dans l'espoir d'une réponse favorable je suis votre très humble serviteur

Jules L née à genève

*Source : Archives fédérales suisses
E2200 Paris
Carton 156, dossier 6 III*

1.9 Lettre de Auguste R-L.

Neuchâtel 16 février 1887

Monsieur Lardy, Ministre plénipotentiaire de la Confédération Suisse Paris.

Très honoré Monsieur,

Je vous adresse la présente à l'effet de solliciter votre bienveillante intercession en faveur de ma belle-sœur Thérèse L. laquelle se trouve en ce moment sans place et sans ressources à Paris.

Il y a environ 5 mois qu'elle nous a quitté et ayant dû rembourser l'argent qui lui avait été avancé pour le voyage, elle n'a pu se faire une réserve suffisante pour parer à tout éventualité. Je viens de recevoir une lettre par laquelle ma belle sœur se plaint d'être obligée de loger dans un hôtel, qu'elle n'a point pu trouver de place, à peine à manger une fois par jour et presque à bout de tout argent. Je crains un dénouement fatal et c'est pour cela que je vous supplie de pourvoir au rapatriement immédiat de ma belle sœur qui loge au n°127 ou 129 rue Legendre. Batignolles. Si j'étais en ce moment en fons, je vous aurais transmis la somme nécessaire mais je suis pauvre, père de famille et ma femme se trouve dans un état de grossesse avancée, d'un autre côté l'horlogerie marche si mal que je suis obligé de être très prudent d'autant plus que ma femme a une grossesse très pénible. Cependant je m'engage de vous rembourser en tout ou partie, je vous demande seulement de l'accorder un délais jusqu'à la délivrance de ma femme. D'un autre côté je suis sur que ma belle sœur tiendra à parfaire la somme nécessaire.

J'écris en même temps à ma belle sœur; mais je crains qu'elle n'ose se présenter, car elle est un peu timide sous ce rapport, c'est pourquoi je me suis adressé directement à vous pour vous prier de vous occuper de cette jeune fille dont l'état nous inquiète terriblement et de nous la rendre au plus vite. Elle pourra rester chez moi en attendant une place en Suisse. Permettez moi de vous recommander de la traiter avec douceur, car elle est très nerveuse et je crains qu'elle se trouve dans une surexcitation d'esprit facile à comprendre.

Veillez je vous pris m'indiquer la somme que je devrais vous envoyer, vous pouvez être assuré que dès qu'il me sera possible je vous rembourserais. Mais je vous supplie d'agir sans retard, il y va du repos de ma femme comme du mien.

Veillez agréer, très honoré Monsieur mes plus respectueuses salutation

Votre dévoué

Aug R-L
Horloger.

*Source : Archives fédérales suisses
E2200 Paris
Carton 211, dossier 6 III
401*

1.10 Lettre de Auguste R-L

Neuchâtel 2 avril 1887

Très honoré Monsieur

J'ai bien reçu votre lettre du 11 mars 87, ce qui ma absolument empêché de vous répondre jusqu'à ce jour est une assez grave indisposition qui m'obligea à garder le lit.

Je vous remercie vivement de tout ce que vous avez bien voulu faire à l'égard de ma belle sœur et je suis peiné qu'elle n'ait pas suivie vos sages conseils.

Un point de votre lettre m'afrappé et je vous serais infiniment reconnaissant si vous vouliez me donner une explication à ce sujet. Vous écrivez, en me donnant les renseignements demandés Madame L. aurait elle une conduite blâmable ? Je désire le savoir et je vous prie Instamment de me renseigner afin de m'éviter des démarches auprès de M. le Préfet de police. Ma belle sœur ne nous écrit plus, elle doit toujours être dans cet hôtel de la rue Legendre n°129 mais j'ignore absolument ce qu'elle fait là.

Il y a la dessous un mystère que je tiens à éclaircir car il a été décidé que ma belle sœur serait la marraine de l'enfant à naître. Si sa condition est mauvaise je désire être averti à temps car aucun de mes enfants ne portera le nom d'une parente oublieuse de ses devoirs.

Excusez moi, honoré Monsieur de vous importuner de mes lettres et je vous prie de me donner encore ce renseignement afin que nous soyons fixés une fois pour toutes sur notre ligne de conduite à tenir vis à vis de cette jeune personne qui était déjà pendant 7 mois à ma charge et que j'aurais repris pour éviter un malheur.

Recevez Monsieur l'expression de ma plus respectueuse considération.

Aug. R-L

*Source : Archives fédérales suisses
E2200 Paris
Carton 211, dossier 6 III*

Annexe n° 2. Demandes de passeport des cantons de Genève et de Fribourg.

payé

PASSEPORT
N° 398.

De *24 avril 1882*,
valable jusqu'à *24 avril 1883*,

EN FAVEUR DE

M. *M. Paradis,*
Marie-Anne, fille de
Henri-Louis,
originaire de *Montivalez,*
domicilié à *id.*
cuisinière,
allant en *France,*
(à Paris)

SIGNALEMENT

Taille *1* mètre *55* cent. *—* mill.
— pieds *—* pouces *—* lignes.

Age *19 ans,*
Cheveux *blonds,*
Barbe *—*
Yeux *gris,*
Nez *moyen,*
Bouche *id.*
Menton *roux,*
Front *ni gris,*
Visage *roux,*
Signes particuliers *—*

Passeport pour Paris, avril 1882, Archives d'Etat du canton de Fribourg

Genève, le *29 sept* 1914

N° 61

délivré ce jour à M. *de Saugy*

PASSE-PORT

profession *Cuisinière*
né à *Rougemont* le *9 Sept 1885*
de nationalité *Vaudoise* de religion *—*
se rendant en *France*

Signalement :

Agé de *29* ans Taille *moyenne* Cheveux *chât. cl.*
Front *haut* Sourcils *chât. cl.* Yeux *gris bleu*
Nez *moyen* Bouche *moyen* Barbe *—*
Menton *rous* Visage *corail* Teint *—*

Signes particuliers : *—*

Domicile *Paris 30 Avenue Louis Martin*

Port prolongé
le 21 Août 1918

Créé sur autorisation
Département

SUR LE PORTEUR :
de Saugy

Passeport pour Paris, septembre 1914, Archives d'Etat du canton de Genève

Annexe n°4. Un dossier extrait du *Registre Ecroux et Libérations*, émis par la Communauté des Diaconesses de Paris

Numero d'écrou	Nom et Nomms	Lieu et Date de Naissance	Religion	Faits qui ont motivé la poursuite	Tribunal qui a prononcé	Article du Code pénal (60 ou 67) qui a été appliqué	Durée de la consecration ou de l'engagement	Date		
								de l'écrou dans l'emprisonnement	de la sortie	de la sortie
15	Ducommun Berthe	au Locle 1844 Heuchatel Suisse 7 Juin 1861	Catholique	18 et a obtenu 6 mois de tard	Senlis 1870	56	4ans	25 Mai 1875	14 Juin 1875	7 Juin 1879
Signalement et Objets lui appartenant.			Antécédents sous le rapport du caractère, des mœurs et de la conduite. Renseignements sur la conduite de l'enfant.							
Taille	a l'entrée a la sortie	<p>Ces points sommaires de faits qui ont motivé la condamnation a subir : La jeune fille disant se nommer Berthe Ducommun a été renvoyée dans une maison de correction pour avoir détourné au préjudice de M. Chevalot, son oncle, six boîtes de tard que lui avait remises la M^{lle} Gizez.</p> <p>Les recherches faites pour découvrir l'identité et la famille de cette jeune fille sont restées infructueuses. Toutes les allégations qu'elle a fournies et qui sont fort nombreuses ont été reconnues fausses et on lui a permis dès lors d'arriver à aucun résultat.</p> <p>Après un séjour d'environ 18 mois dans l'établissement cette jeune fille a de son propre mouvement déclaré avoir pris le faux nom et s'il s'appelle Helzger Helze. Les renseignements pris sur nous à la Chandefort et à Valenciennes ont permis cette déclaration. Nous en avons accusé le Directeur de Valenciennes.</p>								
Cheveux										
Sourcils										
Front										
Yeux										
Bouche										
Nez										
Menton										
Visage										
Teint										
Signes particuliers.										
Indication des effets d'habillement, argent, bijoux appartenant à l'enfant.		<p>Il n'y a eu que quelques vêtements qu'elle portait et il a fallu lui acheter des souliers pour l'emprisonnement.</p>								

Causes de la sortie	Résidence de la jeune libérée	Profession exercée au dehors	Secours donnés par la maison lors de la sortie		Effets d'établissement argent, linge, etc. remis à l'enfant	Jugements antérieurs ou postérieurs Motifs et circonstances principales
			En argent	en effet d'établissement		
libérée			43 ^{fr}	57 ^{fr}	à son usage	
<i>Renseignements sur la conduite et le travail de l'enfant, dans la maison.</i>						
CONDUITE RELIGIEUSE ET MORALE.						
L'enfant a-t-il fait sa première communion dans l'établissement?					oui	
A-t-il des sentiments religieux?					oui	
Quels étaient son caractère, ses mœurs, ses qualités ou ses défauts?					ni bon ni mauvais, sans travail	
A-t-il mérité des récompenses exceptionnelles ou encouru des punitions graves?					non	
INSTRUCTION PRIMAIRE.						
A-t-il appris dans la maison					savait un peu de latin, mais pas	
à lire?					à écrire, mais écrit peu de	
à calculer?					prolète	
Son instruction a-t-elle été poussée plus loin? Lui a-t-on donné des notions de dessin linéaire, d'arpentage, de géographie, de musique vocale et instrumentale?						
A-t-il de l'intelligence et du goût pour le travail?						
INSTRUCTION PROFESSIONNELLE.						
Quelle profession (agricole ou industrielle) lui a-t-on enseignée?					coudre, tisser, etc.	
Était-il capable de gagner sa vie par son travail?					non	
RELATIONS AVEC LA FAMILLE.						
A-t-il des rapports avec ses parents? Quelle en était la nature?					a correspondu les derniers mois avec ses	
Est-il sorti de l'établissement suffisamment corrigé, et peut-on espérer qu'il se conduira honnêtement au dehors?					sans espérer	

TABLE DES ABREVIATIONS

ACV, *Archives cantonales vaudoises*

ACDR, *Archives de la Communauté des Diaconesses de Reuilly*

AEF, *Archives d'Etat du canton de Fribourg*

AEG, *Archives d'Etat du canton de Genève*

AEN, *Archives d'Etat du canton de Neuchâtel*

AEV, *Archives d'Etat du Valais*

AFS, *Archives Fédérales Suisses*

AP, *Archives de Paris*

AP-HP, *Archives des Hôpitaux de Paris-Assistance Publique*

ARCJ, *Archives de la République et canton du Jura*

BNF, *Bibliothèque Nationale de France,*

BNS, *Bibliothèque Nationale de Suisse*

CCS : *Cercle commercial suisse*

INSEE, *Institut Nationale de la Statistique et des Etudes Economiques*

ISST, *Institut des Sciences Sociales du Travail*

MS, *Médiathèque de Sion*

MSE, *Musée des Suisses à l'étranger*

PPP : *Préfecture de Police de Paris*

SHB, *Société helvétique de Bienfaisance*

TABLE DES FIGURES ET ILLUSTRATIONS

Fig. 1– Publicité pour une agence d’émigration p.53.

Fig. 2 – Estimations des départs féminins grâce aux demandes de passeport, de six cantons entre 1880 et 1914, p.60.

Fig. 3 - Départs depuis les cantons de Genève et de Fribourg entre 1881 et 1914, p.63.

Fig. 4. - Départs depuis le canton de Fribourg entre 1880 et 1914, p.63.

Fig. 5 – Destinations des Suissesses dans le monde (par continent) au départ de Genève 1881-1914, en valeurs absolues, p.64.

Fig. 5bis. –Destinations des Suissesses dans le monde (par continent) au départ de Genève 1881-1914, en pourcentages, p. 65.

Fig. 6 – Destinations des Suissesses dans le monde (par continent) au départ de Fribourg, 1881-1914, en valeurs absolues, p.65.

Fig. 7 – Principales destinations des Suissesses depuis Genève, 1880-1914, p.66.

Fig. 8 – Principales destinations des Suissesses depuis Fribourg, 1880-1914, p.66.

Fig. 9 – Moyenne d’âge des départs pour le canton de Genève, 1880-1914, p.68.

Fig. 10 – Moyenne d’âge des départs pour le canton de Fribourg, 1880-1914, p.68.

Fig.11 – Nombre de départs vers la France selon le canton de naissance, 1914, p.74.

Fig. 12 – Publicité éditée dans l’Almanach du Jura, 1894, p.78.

Fig. 13 – La Confédération helvétique : un territoire hétérogène av. 1874, p.91.

Fig. 14- Le village de Cornol en Ajoie en 1915, p.92.

Fig. 15 – Le village de Cornol en 1909, p.93.

Fig.16 - Albert Anker, L’école communale de 1848, 1896, p.120.

Fig. 17 – Albert Anker, La gymnastique, 1879, p.121.

Fig. 18 – La dernière bonne suisse, p.145.

Fig. 19- Evolution des étrangers par rapport à la population totale parisienne, 1881-1896, p.195.

Fig. 20 – Les effectifs des colonies étrangères (hommes et femmes) en 1881, p.196.

Fig. 21 – Les colonies étrangères (hommes et femmes) en 1896, p.197.

Fig. 22 – Pourcentage des femmes belges par rapport à la population étrangère féminine totale, à l'échelle du quartier, en 1881, p.206.

Fig. 23 – Pourcentage des hommes belges par rapport à la population étrangère masculine totale à l'échelle du quartier, en 1881, p.206.

Fig. 24 – Pourcentage des femmes belges par rapport à la population étrangère féminine totale, à l'échelle du quartier en 1896, p.207.

Fig. 25 – Pourcentage des hommes belges par rapport à la population étrangère masculine totale, à l'échelle du quartier, en 1896, p.207.

Fig. 26 – Pourcentage des Italiennes par rapport à la population étrangère féminine totale à l'échelle du quartier, en 1881, p.209.

Fig. 27 – Pourcentage des Italiens par rapport à la population étrangère masculine totale, à l'échelle du quartier, en 1881, p.209.

Fig. 28 – Pourcentage des Italiennes par rapport à la population étrangère féminine totale, à l'échelle du quartier, en 1896, p.210.

Fig. 29 – Pourcentage des Italiens par rapport à la population étrangère masculine totale, à l'échelle du quartier, en 1896, p.210.

Fig. 30 – Pourcentage des femmes britanniques par rapport à la population étrangère féminine totale à l'échelle du quartier en 1881, p. 212.

Fig. 31 – Pourcentage des hommes britanniques par rapport à la population étrangère masculine totale à l'échelle du quartier en 1881, p. 212.

Fig. 32 – Pourcentage des femmes britanniques par rapport à la population étrangère féminine totale à l'échelle du quartier en 1896, p.213.

Fig. 33 – Pourcentage des hommes britanniques par rapport à la population étrangère masculine totale à l'échelle du quartier en 1896, p.213.

Fig. 34 – Pourcentage des Allemandes par rapport à la population étrangère féminine totale à l'échelle du quartier en 1881, p.215.

Fig. 35 – Pourcentage des Allemands par rapport à la population étrangère masculine totale à l'échelle du quartier en 1881 p.215.

Fig. 36 – Pourcentage des Allemandes par rapport à la population étrangère féminine totale à l'échelle du quartier en 1886 p.216.

Fig. 37 – Pourcentage des Allemands par rapport à la population étrangère masculine totale à l'échelle du quartier en 1886, p.216.

Fig.38 – Pourcentage des Allemandes par rapport à la population étrangère féminine totale à l'échelle du quartier en 1891, p.217.

Fig.39- Pourcentage des Allemands par rapport à la population étrangère masculine totale à l'échelle du quartier, en 1891, p. 217.

Fig. 40 – Pourcentage des Allemandes par rapport à la population étrangère féminine totale à l'échelle du quartier en 1896, p. 218.

Fig. 41– Pourcentage des Allemands par rapport à la population étrangère masculine totale à l'échelle du quartier en 1896, p.218.

Fig. 42 – Pourcentage des Suissesses par rapport à la population étrangère féminine totale, à l'échelle du quartier en 1881, p. 220.

Fig. 43 – Pourcentage des Suisses par rapport à la population étrangère masculine totale, à l'échelle du quartier en 1881 p. 221.

Fig. 44 – Pourcentage des Suissesses par rapport à la population étrangère féminine totale, à l'échelle du quartier en 1886, p. 221.

Fig. 45 – Pourcentage des Suisses par rapport à la population étrangère masculine totale, à l'échelle du quartier 1886, p. 222.

Fig. 46 – Pourcentage des Suissesses par rapport à la population étrangère féminine totale à l'échelle du quartier en 1891, p. 222.

Fig. 47- Pourcentage des Suisses par rapport à la population étrangère masculine totale à l'échelle du quartier en 1891, p. 223

Fig. 48 – Pourcentage des Suissesses par rapport à la population étrangère féminine totale, à l'échelle du quartier en 1896, p. 223

Fig. 49 – Pourcentage des Suisses par rapport à la population étrangère masculine totale, à l'échelle du quartier en 1896, p.224.

Fig. 50 – Domestiques étrangers dans une sélection d'arrondissements en 1891, p.251.

Fig. 51 – Les Suisses à Paris de 1851 à 1896, p.277.

Fig. 52 – Schéma de l'implantation des associations et restaurants suisses à Paris, en 1889, p.278.

Fig. 53 –Johann Conrad Kern et Charles E. Lardy, p.281.

Fig. 54- Nombre de donateurs suisses entre 1880-1914, p.316.

Fig. 55 – Suissesses et étrangères recensées à la maternité de Port-Royal, 1880-1910, p. 333.

Fig. 56 – Etat civil des Suissesses ayant accouché, 1880-1910, p.335.

Fig. 57 – Suissesses ayant accouché déclarant une adresse à Paris et en Suisse, p.335.

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE 5

INTRODUCTION GENERALE 8

PREMIERE PARTIE. Penser le départ 27

CHAPITRE 1. SUISSSES EN MIGRATION 30

I. Une terre ancienne d'émigration 31

A. Les échelles de la mobilité 31

B. Formes 34

C. Structures et organisation 46

II. Les Suissesses : l'émigration oubliée ? 54

A. Les préceptrices suisses : une migration de type traditionnel (1815-1880) 55

B. Des bonnes-à-tout faire à Paris : une migration d'un type nouveau ? (1880-1920) 72

C. Les chemins vers Paris 76

CHAPITRE 2. LES LIEUX DE DEPART 89

I. La Suisse romande, terre de contrastes 90

A. Julia L. de Cornol en Ajoie 91

B. Marie M. de Montreux 98

C. Alphonsine L. née à Salvan en Valais 109

II. Le marché du travail féminin en Suisse romande 114

A. Education et formation des Suissesses (1815-1890) 114

B. De nouveaux métiers féminins 129

C. Etre domestique en Suisse à la fin du XIX^e 138

CHAPITRE 3. DISCOURS ET PRATIQUES : LA ROMANDE DANS L'ESPACE PUBLIC 149

I. Le philosophe et le médecin : théoriciens de l'infériorité féminine 150

A. De la faiblesse physique de la femme 150

B. La femme : un être influençable 157

II. Exister dans l'espace public grâce aux associations féminines 164

A. La maternité sociale : du foyer à la nation 165

B. Les différents domaines d'action 170

C. Petite histoire de l'action féminine en Suisse (1800-1900) 177

DEUXIEME PARTIE. Fragments de vie parisienne 188

CHAPITRE 4. PARIS : CAPITALE DE L'IMMIGRATION FEMININE 189

I. Les migrantes étrangères à Paris : dénombrement et comparaison

191

A. Sources et méthode 191

B. Du nombre d'hommes et de femmes dans les quatre colonies choisies
195

II. Lieux de vie et espaces du quotidien 204

A. Un espace de vie sexué ? Deuxième essai de typologie 205

B. Spécificité de la migration des Suissesses 219

CHAPITRE 5. MIGRANTES AU TRAVAIL 231

I. Travailler à Paris 231

A. La chambre, l'atelier et la rue : les espaces de travail des migrantes
232

B. Des professions mixtes 241

II. De la condition domestique 249

A. La réputation. Un critère de distinction sur un marché du travail
tendu 250

B. Etre domestique à Paris dans le dernier tiers de XIX^e 264

CHAPITRE 6. CONTRÔLER ET REGULER : LA COLONIE SUISSE DE
PARIS 276

I. Une communauté très encadrée 277

A. Les Suisses de Paris : profil d'une colonie 277

B. « Monsieur le Ministre » 280

C. Une colonie actrice de sa réputation 287

II. Le poids des associations 295

A. Des associations nombreuses et variées 295

B. La Société Helvétique de Bienfaisance 301

III. Contraindre et discipliner le corps 307

A. Au chevet des migrantes 308

B. Soigner et punir : les « bonnes œuvres » des Diaconesses 313

CHAPITRE 7. PENSER LE RETOUR 321

I. Des configurations contrastées 322

A. Etre domestique à Paris : une étape ? 322

B. Immigrer pour accoucher 329

II. Les tourments de la migration 338

A. Les difficultés rencontrées 338

B. Organiser le retour 348

CONCLUSION GENERALE 355

SOURCES 364

BIBLIOGRAPHIE 373

ANNEXES 392

TABLE DES ABREVIATIONS 407

TABLE DES FIGURES ET ILLUSTRATIONS 408

TABLE DES MATIERES 412

RESUME

Les Suissesses à Paris. Itinéraires migratoires et professionnels, 1880-1914.

Anne ROTHENBÜHLER

Entre 1880 et 1914, les Suissesses représentent la première population féminine étrangère de la capitale. A rebours des clichés qui font de la Confédération helvétique un pays de cocagne, se dégage de cette étude une émigration oubliée aussi bien dans le pays de départ que dans le pays d'arrivée. Au carrefour de plusieurs champs historiographiques (histoire de l'immigration, histoire des femmes, histoire du travail, histoire de la ville et enfin histoire de la Suisse), cette thèse, soutenue par des sources originales, dévoile le destin de migrantes bien souvent domestiques. Au fil des pages, on suit les parcours de ces femmes depuis le pays de départ jusqu'à Paris. Les sources révèlent que l'argument économique, bien souvent primordial dans la décision de migrer, n'est pas ici la cause principale. La migration s'avère avant tout une affaire d'opportunité professionnelle que les domestiques suisses savent saisir ou provoquer, dévoilant ainsi toute leur capacité à être actrices de leur destin. Dans la capitale française, les Suissesses rejoignent de nombreuses migrantes (internes ou étrangères) qui se retrouvent sur un marché du travail domestique tendu, dans lequel la réputation est un critère de sélection primordial. Les femmes suisses vont pouvoir profiter de l'excellente image de leur colonie. En effet, celle-ci (avec à sa tête l'Ambassadeur) est consciente du regard que la population locale porte sur l'Autre et est actrice de cette réputation. Paris est également un pôle important pour une migration d'un type nouveau : les migrations gestationnelles ou une mobilité, généralement de quelques mois, qui a pour but d'accoucher à Paris et d'échapper ainsi aux rumeurs qui entourent les grossesses naturelles.

Mots clés : Immigration, histoire des femmes, histoire de la domesticité, histoire de la Suisse.

SUMMARY

The immigration of Swiss women in Paris. Migratory and professional routes, 1880 to 1914.

Anne ROTHENBÜHLER

The study of the immigration of Swiss women in Paris is situated at the junction of several fields of historiography : history of immigration, women's history, history of work, history of cities and the history of Switzerland. Original sources have made it possible to bring to light the destinies of women whose stories, on account of their being migrants and servants, had been pushed into the sidelines of History. Among the 600.000 Swiss people who chose to leave their native country during the 19th century, many went to France, including thousands of women. The phenomenon of "women mobility" is to be considered in a European context : women, unlike what prejudiced minds may think, travelled a great deal on the continent. However, the 19th century model for Swiss women was a very conservative one. In fact, Swiss women mainly had two options: being a domestic or being a mother. Young women had access to different types of trainings, but all of them centered on sewing and maternal and household cares. Nevertheless, some women refused to conform to this model and, depending on the opportunities they found, some of them went to Paris to become domestics. Through this analysis, an opportunity is given to propose a study of foreigners who settled in Paris, but the latter is based on gender, which occasions a new look on the subject of immigration in the French capital. The Swiss community distinguished itself from the others by its structure, which perfectly mirrored the hierarchies which prevailed in Switzerland. It was also noticeable through the fact that the elites, on both sides of the frontier, paid a lot of attention to the reputation of the whole colony. Indeed, a powerful form of social control was exerted through the fact that, in Switzerland, the most fragile members of the community were systematically sacked or marginalized. Eventually, moving to Paris represented for Swiss women the possibility to display their professional ambitions, notably by highlighting their professional experience in Paris but also by distancing themselves from a community which was quick to heat opprobrium on women having children out of wedlock.